This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

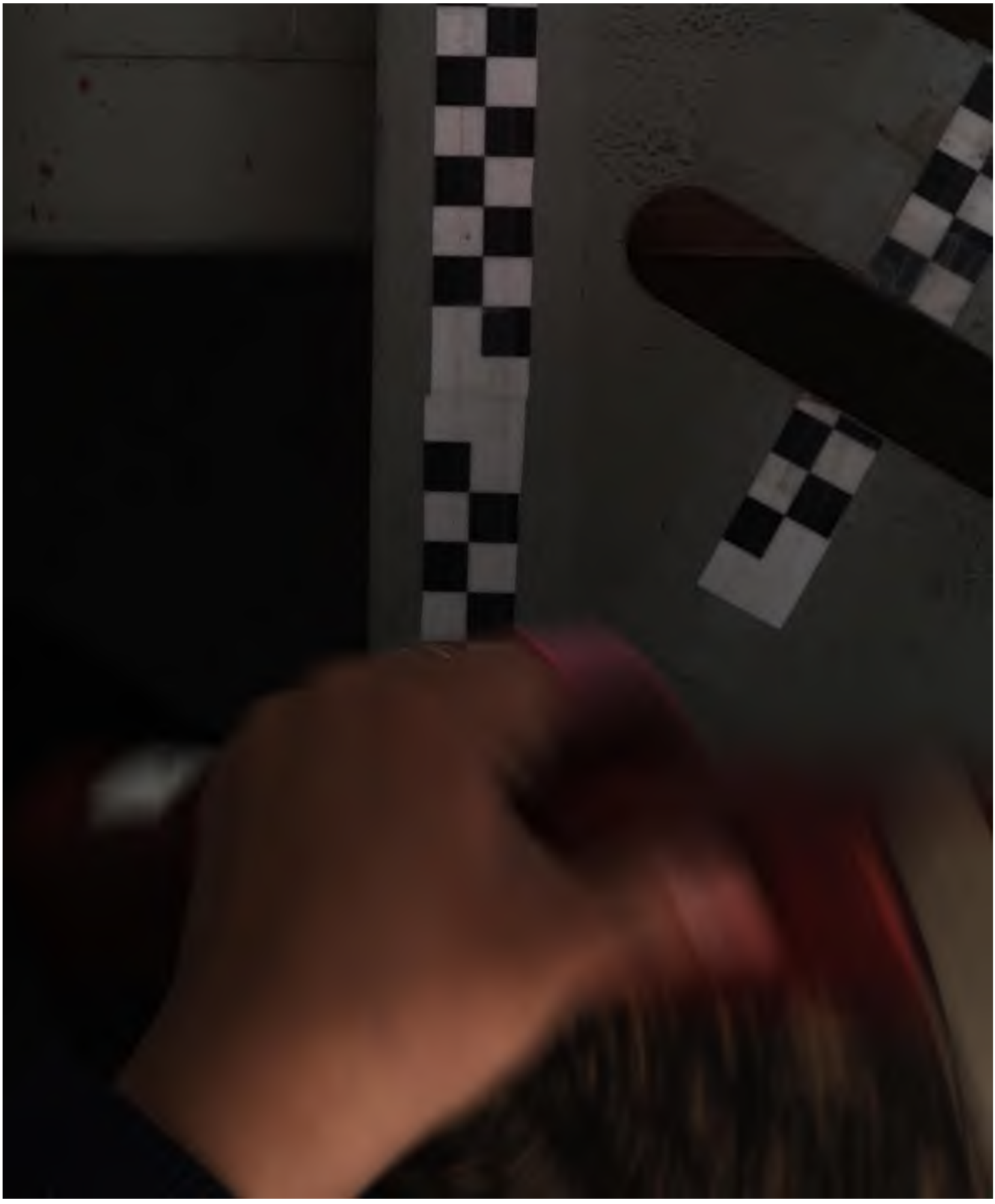

LELAND·STANFORD·JVNIOR·VNIVERSITY

REVUE

HISTORIQUE

REVUE HISTORIQUE

Paraissant tous les deux mois.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
CICÉRON, *de Orat.*, II, 15.

DIX-SEPTIÈME ANNÉE.

TOME QUARANTE-NEUVIÈME

Mai-Août 1892.

LIBRARY
LELAND STANFORD JUNIOR
UNIVERSITY

PARIS
ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie
FÉLIX ALCAN, Éditeur
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
AU COIN DE LA RUE HAUTEFEUILLE
1892

130247

LE

TESTAMENT POLITIQUE

DE

CHARLES V DE LORRAINE

(Suite et fin.)

Si le passage du testament, « je suppose qu'il faut traiter avec « La Porte, » constitue, sans contredit, un faux manifeste, le passage consacré à l'Angleterre et au prince d'Orange va nous révéler d'autres erreurs non moins significatives. Ainsi, c'est le 29 novembre 1687 que le testament aurait été remis à l'empereur, et, à cette date, Charles de Lorraine se serait exprimé comme suit, dans la pièce, au sujet de la prochaine révolution britannique : « Quelque projet qu'on fasse sur le démembrement « de l'Angleterre des intérêts de la France, *le dessein qu'on « veut faire réussir est trop violent et trop outré pour « n'avoir pas de fâcheuses conséquences*. Un Nassau en « deviendra roi d'Angleterre, et entrera dans une étroite alliance « avec la famille, qui règne ici; je l'entrevois[1]... » Est-ce peut-être une simple conjecture? de la rêverie? Aucunement; c'est un projet très ferme, très arrêté, dont tous les détails ont été prévus à l'avance : « Je suppose qu'il faut..., avant que de désarmer, « venir à la charge en même temps qu'on conclura l'alliance « offensive et *définitive* avec l'Angleterre contre la France, y « faisant intervenir le Parlement anglais avec lequel il sera tou- « jours plus seur de traiter, *qu'avec le souverain qu'on va lui « donner*[2]. » Les conséquences mêmes de la révolution d'Angle-

1. *Charles de Lorraine, testament politique*, édition Montaiglon, p. 3.
2. *Ibid.*, p. 4.

terre, la durée du nouvel état de choses, qui se prépare au delà de la Manche, sont discutées avec soin, scrutées d'un œil inquiet : « ... On court risque d'être prévenu sur le Rhin par la vigilance « de Louis XIV, puisqu'il n'est pas possible que Nassau passe, « s'installe et se mette assez tost en état de faire une descente en « France, *comme on le propose assez légèrement*[1]. » Tout ceci, je le répète, serait, d'après l'éditeur de la pièce, et d'après le mémoire des affaires étrangères de Paris, du 29 novembre 1687[2]. Tout ceci peut également, pour plus de clarté, se réduire aux trois propositions suivantes : 1° dès 1687, Guillaume d'Orange avait le ferme dessein de détrôner Jacques II ; 2° ce dessein, il l'avait communiqué à la cour de Vienne ; 3° sa communication y reçut un accueil favorable, et forma tout de suite partie intégrante du vaste projet de coalition qu'on ourdissait alors contre la France. — Or, la triple affirmation du testament est erronée. Il est d'abord peu prouvé que, dès 1687, Guillaume voulût le renversement de Jacques. En tout cas, s'il y songeait, il ne l'avait certes point dit à Vienne. C'est le contraire qu'il disait. Troisièmement, de la fin de 1687 à la fin de 1688, date de l'expédition de Guillaume, les relations générales du stathouder avec Léopold Ier étaient telles qu'aucun dessein, comme celui qu'on vient de lire, n'a pu, en raison, être soumis à Vienne et y recevoir accueil. La cour d'Autriche ignora en effet, jusqu'à la fin, le projet de Guillaume d'Orange, et ne l'apprit pour la première fois que lorsque le gendre de Jacques II eut mis à la voile. — D'abord, disons-nous, il est problématique que, dès 1687, Guillaume voulût renverser les Stuarts. Y songeait-il cependant? A Vienne, il soutenait le contraire.

Ces deux propositions peuvent se justifier. Il est, en effet, fort douteux que, déjà en 1687, Guillaume d'Orange songeât à régner chez les Anglais. Le stathouder n'y songea probablement qu'à l'heure même où la couronne lui fut offerte par suite de circons-

1. *Charles de Lorraine et de Bar, testament politique*, édition Montaiglon, p. 4 *in fine*.

2. « Il (Charles de Lorraine) repassa par Presbourg au milieu de novembre « 1687..... Il en partit le 30 du même mois pour aller à Innsbruck, et la veille « de son départ il remit entre les mains de l'empereur, en prenant congé de « lui, *cette pièce qui est datée du 29 du même mois.* » Paris, Archives des affaires étrangères, mémoire annexé au texte manuscrit du testament. — « Testament..... déposé..... *le* 29 *novembre* 1687, » ainsi est conçu le titre des éditions George Weitman et Pierre Marteau.

tances imprévues. Jusqu'à ce moment, sa seule ambition, d'après les plus récentes découvertes de l'érudition, consistait à sauver la Hollande, sa patrie, de la coalition des rois de France et d'Angleterre, et à contraindre Jacques II à quitter la cause de Louis XIV. La question d'un changement dynastique n'était pas en jeu. C'est Jacques II qui la souleva follement : d'abord, en se hâtant d'envoyer son héritier présomptif à la cour de France, puis, de s'y enfuir à son tour, lorsqu'il apprit que le stathouder venait de débarquer, et marchait sur Londres (décembre 1688). Déjà la Hollande et bon nombre d'Anglais reprochaient à Jacques ses complaisances aveugles pour Louis XIV; ce fut bien pis encore à la nouvelle des fuites en question. Les ressentiments grandirent et prirent tout à coup un caractère subversif. La famille royale, s'écrièrent mille voix, ne se borne plus à des complaisances envers le roi de France, elle se livre à lui, elle va chercher « une cage dorée[1]. » De là, une révolution que personne, pas même Guillaume d'Orange, ne prévoyait sans doute. — Le langage de Guillaume confirme pleinement l'opinion précédente. Nous en avons pour preuve sa correspondance avec la cour d'Autriche, l'année même de la chute du roi Jacques II. En effet, pendant l'année 1688, à une date, par conséquent, postérieure à la remise du prétendu testament, qui serait de 1687, une note secrète fut déposée entre les mains de l'empereur Léopold Ier par l'ambassadeur hollandais, Hamel Bruininx, — à la française M. de Bruyning, — et, à la lecture de ce document, nul doute ne peut subsister davantage; loin de proposer une révolution, Guillaume plaide au contraire à Vienne la cause jacobite. D'après la note hollandaise : « Leurs Hautes Puissances, les seigneurs, « États généraux et Son Altesse le prince d'Orange estiment que « le moyen le plus salutaire est de rétablir par tous les efforts « possibles l'entente entre le roy d'Angleterre et ses sujets, et de « les convaincre réciproquement qu'à défaut d'entente on (la « France) les ruinera, sans nul doute[2]... » Les bases mêmes de l'entente sont déterminées, car la note reprend : « Lequel réta-

1. Onno Klopp, *Das Jahr* 1683 *und der folgende grosse Türkenkrieg*, p. 434. A consulter du même auteur sur ces questions : *Der Fall des Hauses Stuart*. Vienne, Braumüller, 14 volumes. — Voir aussi Lingard, *Histoire d'Angleterre*, tome XIV, pages 309, 319, 320, 351-52.

2. Vienne, archives de la maison impériale et de l'État d'Autriche, *Hollandica*. Voir aussi Onno Klopp, *Der Fall des Hauses Stuart*, t. III, p. 433 et 434.

« blissement de la paix intérieure ne peut être obtenu qu'à la « condition pour le roi d'Angleterre de renoncer à ses préten- « tions nouvelles, de ne pas abolir les lois faites en vue du main- « tien de la religion réformée; mais, d'un autre côté aussi, d'ac- « corder aux catholiques un exercice paisible et sûr de leur culte, « modéré cependant, et sans ostentation, chose que le Parlement « concédera sans difficulté[1]... »

La communication de Bruininx à l'empereur pulvérise, on le voit, le récit du testament du 29 novembre 1687. « Plan anglais, » conspiration mi-autrichienne, mi-orangiste, auxquels le testament prétendait nous initier, sont des fables indignes de foi. Et, comme ce testament porte la signature de Charles V de Lorraine, l'érudit, sans hésiter, doit y voir l'œuvre d'un faussaire. Mais, dira-t-on, peut-être Guillaume d'Orange n'était-il pas sincère; peut-être sa bienveillance pour Jacques II n'était-elle qu'apparente. Nous répondons que l'histoire a beaucoup de raisons de croire à la loyauté de Guillaume envers Jacques. D'ailleurs, là n'est pas la question. Peu nous importe, en définitive, ce que Guillaume faisait ou tramait, soit à la Haye, soit en Angleterre. L'essentiel est de rechercher le langage qu'il tenait à Vienne, car c'est de ce langage que le testament, s'il est authentique, devait nécessairement s'inspirer. Or, nous connaissons la note remise par Bruininx à l'empereur, nous savons combien elle diffère du testament; donc, il est impossible d'admettre que Charles de Lorraine soit l'auteur du testament en question. Sinon, il faut supposer une véritable invraisemblance : c'est que Charles de Lorraine, le premier personnage, le mieux renseigné de la cour d'Autriche, croyait à une fausse ligue contre le trône des Stuarts et ignorait la politique que le stathouder soutenait à Vienne.

Nous avons analysé certains préludes de la révolution de 1688, opposé « au dessein » du testament les intentions probables du stathouder, et sa communication à l'empereur. Arrivons maintenant à la troisième partie de notre démonstration, de beaucoup la plus importante : aux relations générales de Guillaume d'Orange et de la cour d'Autriche, de 1687 à 1688. L'étude de ces relations va nous convaincre de la vérité d'un double fait : c'est que nul dessein de ravir la couronne des Stuarts n'a pu être

1. *Ibid.*

soumis par Guillaume à l'empereur, et c'est que Vienne n'apprit qu'à la dernière heure l'expédition du stathouder. Donc, le testament qui déclare, on s'en souvient, tout le contraire, est d'une fausseté palpable; les témoignages invoqués plus bas ne nous permettent pas d'en douter. — Les relations de Vienne avec la Haye, durant l'année 1687-1688, offrent un caractère sur lequel il importe de beaucoup insister, car on le remarque d'un bout à l'autre de l'année en question, et ce caractère si persistant est une extrême froideur. Léopold Ier et Guillaume d'Orange s'observent, se rapprochent par degrés, mais l'amitié ou la confiance réciproque n'apparaît à aucun moment, pas même lorsque le stathouder cingle vers Londres. Quant aux causes du malaise que nous signalons, le mécontentement de l'empereur Léopold, peu satisfait de messieurs des États et de leurs procédés antérieurs, en est une; l'autre provient des agissements du parti catholique et de ses chefs, Salm, Dietrichstein, Kœnigsegg, qui veulent la guerre en Orient, la paix sur le Rhin, et décrient sans relâche la Hollande et son stathouder, simple ramassis d'hérétiques, indignes, suivant eux, de l'alliance impériale[1]. La position de Guillaume d'Orange était partant très délicate, et même périlleuse; car, si Léopold boude, Louis XIV menace; et, faute d'avoir reconquis en temps utile les bonnes grâces du chef de l'empire, la Hollande sera de nouveau attaquée, comme en 1672. Aussi Guillaume s'ingénie-t-il à rentrer en grâce à Vienne : tâche épineuse où ses diplomates devront, pour réussir, surmonter des aversions violentes et vaincre de graves difficultés. Surtout, pas un mot du roi Jacques, de ses embarras intérieurs et des belliqueux projets qu'on peut nourrir par là; sinon, un accord avec la maison de Habsbourg devient impossible. Le stathouder agit en conséquence. La politique qu'il suivra, pour parvenir au but qui lui tient si à cœur, est double : d'un côté, il rassure l'empereur et affirme à ce prince que les Hollandais n'ont que des intentions pacifiques à l'égard de Jacques II; d'un autre côté, espérant que Léopold est rassuré, il entre timidement en matière, et il se hasarde à demander l'appui de l'Autriche. A Bruininx, l'ambassadeur ordinaire de Hollande à Vienne, appartient le soin de calmer les méfiances de Léopold, et on connaît déjà la note qu'il remit à la Hofburg. La sincérité

1. Voir ci-dessus notre chapitre Ier (*Le Testament*).

de ce langage semblera peut-être problématique; pourtant, nous tenons à le répéter, il n'y a pas de motifs de la mettre en doute. D'ailleurs, ici encore, comme précédemment, le plus ou moins de bonne foi de Guillaume importe peu à notre thèse. Les deux remarques essentielles, auxquelles la communication de Bruininx donne lieu exclusivement, sont les suivantes : Guillaume s'exprimait à Vienne en termes sympathiques au roi d'Angleterre; en outre, il devait s'exprimer ainsi, sous peine de mésaventures cruelles.

En effet, la cour impériale n'aurait pas supporté qu'on la mît dans la confidence de projets agressifs contre un prince catholique; à plus forte raison n'aurait-elle pas voulu se rendre complice d'une usurpation. Bruininx a rassuré l'empereur. Du moins, Guillaume d'Orange le suppose. Les négociations décisives vont commencer : un diplomate de l'Allemagne septentrionale, le baron de Gœrtz, conseiller intime du landgrave de Cassel, en est chargé. A lui la tâche de renouveler, s'il est possible, l'alliance austro-hollandaise. Gœrtz arrive à Vienne, mais dans le secret (juillet 1688). En apparence, pour mieux dérouter les soupçons, il remplit une mission secondaire dont le landgrave l'a chargé; mais, au fond, son vrai rôle, c'est d'allier, nous l'avons dit, la Hollande à l'empereur[1]. Tout d'abord, le baron se heurte à un refus formel : Léopold ne veut pas de l'alliance du stathouder[2]. Gœrtz ne se tient cependant pas pour battu; il reste

1. Au sujet de la mission de Gœrtz à Vienne, on lit dans Puffendorff : Arausionensis cum Caesare agit (25 juillet-25 août 1688) : « ..... Ut autem Caesarem « in partes suas pertraheret, Arausionensis Joannem Goeritzium baronem secre- « tis mandatis instruit, super foedus inter istum et Belgas acturum, quem Cas- « sellanus velut sua negotia tractaturum Viennam mittebat..... » *De rebus gestis Friderici III, electoris Brandeburgici*, liv. I, § 68, p. 82. Berlin, 1784. — Hop, syndic d'Amsterdam, et envoyé extraordinaire de Hollande à Vienne, s'exprime pareillement : « ..... 21 novembre 1688. — Count Stratmann acquainted Mr Hop, « by the emperor express order, that when baron Görtz arrived here lately, « with power from the States to renew the preceding allyance betwyxt his « Imperial Majesty and the States..... » Voir le Journal de Hop dans les *Lexington Papers*. Londres, 1851, p. 325. (Les Lexington Papers sont les *Papiers* de Robert Sutton, lord Lexington, ambassadeur d'Angleterre à Vienne de 1694 à 1698. Le Journal de Hop est un appendice des Lexington Papers.)

2. Premiers échecs de Gœrtz à Vienne : « Is (Goeritzius), » dit Puffendorff, « initio Caesareorum animos sat frigidos erga Belgas reperit. » *De rebus gestis Friderici III*, liv. I, § 69, p. 82. — « Au mois de juillet, » affirme M. Onno Klopp, « l'empereur ne voulut point encore admettre les propositions de Gœrtz. » *Der Fall des Hauses Stuart*, t. IV, p. 76. — Malgré d'actives recherches,

à Vienne et attend. De graves événements survenus à l'ouest, du côté de Cologne, captivaient l'attention générale : postulation du candidat français, Guillaume-Égon de Furstenberg, comme coadjuteur de ce dernier siège (7 janvier) ; plus récente élévation du même prélat au rang d'archevêque-électeur (19 juillet) ; conflit extraordinairement aigu de Louis XIV et d'Innocent XI ; murmures réitérés de l'Europe. Les nouvelles affluaient à Vienne et y causaient le plus vif émoi. L'empereur était perplexe, sa cour nerveuse, le parti palatin renaissait à l'espérance. Le canon, — ainsi pensait l'émissaire de Guillaume, — ne tardera pas à gronder sur le Rhin. Aussitôt les partisans de la guerre turque, avec leurs objections enflammées, rentreront dans le silence ; puis, à l'inverse, des rapprochements contre lesquels on s'élevait encore, non sans horreur, à la Hofburg, vont s'accomplir. Le raisonnement de Gœrtz était fondé. Il voyait juste et loin. Malgré son habileté et ses prières, cependant, malgré la logique des événements que nous venons de faire entrevoir, et chaque jour plus pressante, à la fin d'août 1688, l'empereur Léopold n'est toujours pas l'allié de la Hollande. Il y a promesse de neutralité, mais non d'appui, et Gœrtz n'a pu obtenir d'autre résultat ; c'était maigre ; nonobstant, on s'estime heureux dans le camp hollandais[1]. Tandis que l'empereur refuse de pactiser avec la

nous n'avons pu recueillir aucun détail biographique précis sur Gœrtz, dont la mission à Vienne, en 1688, démontre si clairement la fausseté du prétendu Testament de Charles de Lorraine. Nous croyons cependant qu'il appartenait à la famille franconienne des barons de Gœrtz ; le nom patronymique de celle-ci est Schlitz, et elle a donné plusieurs hommes d'État célèbres, notamment le fameux ministre de Charles XII de Suède. Une particularité nous empêche de voir le ministre en question dans l'envoyé de 1688 : en 1688, Gœrtz, le Suédois, n'aurait eu que vingt ans. (*Allgemeine deutsche Biographie*. Leipzig, 1879, t. IX, p. 389.) Il est donc peu croyable que Guillaume d'Orange ait confié la défense de ses intérêts, en des conjonctures périlleuses, à un diplomate de vingt ans. L'histoire éprouve d'extrêmes difficultés à distinguer les hommes d'État allemands, lorsqu'ils portèrent le même nom et furent contemporains, ou peu s'en faut. (Au sujet de Stratmann, voir notre chapitre IV.)

1. Onno Klopp, *Der Fall des Hauses Stuart*, t. IV, p. 76 : « ..... (Bien qu'éconduit) « Gœrtz resta nonobstant à Vienne. Étant donnés les événements de Cologne, « à chaque instant pensait sonner l'heure des ententes forcées. » Muller, Guillaume d'Orange et George-Frédéric de Waldeck : « ..... Gœrtz est avisé de la « décision impériale. Quoique peu satisfaisante, elle constituait pourtant un « résultat assez appréciable..... L'empereur se déclarait disposé à vivre amica- « lement avec les États généraux, mais ne voulait signer aucune convention « nouvelle..... Août 1688, Guillaume, la Hollande étaient donc fixés sur les

Hollande, et soutient ouvertement Jacques d'Angleterre, ses envoyés à l'étranger observent une attitude semblable.

Ainsi l'ambassadeur de Louis XIV auprès de Leurs Seigneuries de la Haye, Antoine de Mesmes, comte d'Avaux, s'étant aperçu, en août, que Guillaume d'Orange lève des troupes et rassemble une flotte dans le silence, interpelle anxieusement Krampich, le représentant de Léopold : existe-t-il une entente du prince d'Orange avec le Corps germanique? et, si le prince d'Orange attaque le roi d'Angleterre, de son côté l'Allemagne n'attaquera-t-elle pas la France pour empêcher une intervention de Louis XIV à Londres? Mais Krampich répond, fidèle aux instructions de Vienne : « Que le roi de France n'inquiète pas l'empire, et l'em-« pereur verra, quant à lui, avec déplaisir toute diversion alle-« mande qui empêchera ce roi de secourir Jacques d'Angleterre » (17 août 1688)[1]. Le mois de septembre est arrivé; plus opiniâtre et ardent que jamais, Gœrtz redouble d'instances auprès de Léopold Ier; mais, comme en juillet et en août, l'empereur se montre impassible. La chancellerie fait toujours la sourde oreille aux propositions cependant si bénignes du stathouder; elle ne dit pas où l'Autriche portera la guerre, chez les Turcs ou sur le Rhin; donc, à défaut d'option entre les deux politiques, orientale ou occidentale, la question des alliances, malgré le zèle de Gœrtz, reste en suspens. Le dénouement approchait toutefois, et, avec lui, le terme des tribulations de Gœrtz. Le 4 octobre 1688, une transformation soudaine s'opéra dans les rapports de Léopold et du stathouder, un commencement d'alliance s'établit entre l'Autriche et la Hollande. D'où provint ce changement d'une gravité mémorable? De Rome, dit-on, partit alors l'intervention décisive, et le pape Innocent XI serait un des auteurs du rapprochement que nous signalons. Voici de quelle manière : parmi les objections que le parti catholique formulait contre l'alliance hollandaise et la guerre d'Allemagne, une surtout, la mésintelligence chaque jour croissante de Guillaume d'Orange et de Jacques II, impressionnait l'empereur Léopold; car le premier de ces personnages était hérétique, l'autre avait la même foi que le chef de la

« intentions de l'Autriche : nul appui; par contre, une bienveillante neutralité. » T. II, p. 35. La Haye, 1873, Martinus Nijhoff.

1. Vienne, archives de la maison impériale et de l'État d'Autriche, *Hollandica;* relation de Krampich à l'empereur.

maison de Habsbourg. L'empereur devait donc se donner garde de s'allier avec Guillaume, crainte de prêter un appui même indirect à l'ennemi de Jacques II, et d'augmenter les embarras du roi catholique d'Angleterre. Tel était le langage du prince de Salm et de ses amis, tel aussi le sentiment intime de Léopold. Soudain, cependant, le pape Innocent XI écrit à Vienne. Il n'a pas contre Louis XIV « cette haine de gibelin » qu'un éminent historien lui prête[1], mais il s'émeut, à bon droit, de certaines menées des rois de France et d'Angleterre, et il dénonce fermement à la cour impériale l'étrange politique de Jacques II. Le catholicisme de Jacques ne serait, suivant le pontife, qu'une sorte de gallicanisme britannique, intolérant et équivoque, où le zèle religieux n'entre que pour une faible part. Comme son allié de Versailles, le souverain de la Grande-Bretagne feint un vif intérêt pour l'Église romaine; en réalité, il ne songe qu'à l'assujettir et à rendre son pouvoir royal plus absolu encore. L'effet de la démarche pontificale dut être utile à la cause néerlandaise; puisque les Stuarts s'éloignaient du pape et de ses enseignements, le scrupule religieux, qui détournait jusqu'à présent Léopold Ier de leur adversaire le prince d'Orange, perdait nécessairement beaucoup de sa force. D'autre part, Salm et les politiques, qui ne voulaient pas d'alliance hollandaise, sous le prétexte tout à la fois de ne point contrister un roi catholique, et d'achever la destruction des Osmanlis, sont à bout d'arguments; car Innocent XI était lui-même un partisan de la guerre turque et contribuait royalement aux frais de cette dernière[2]. Il n'y a donc plus, en conscience, de motifs de repousser l'alliance que Gœrtz offre depuis trois mois.

Grâce peut-être à Innocent XI, l'émissaire de Guillaume d'Orange a, par conséquent, triomphé[3]. Mais, le pape eût-il

1. M. le marquis de Vogüé, *Villars*, t. I, p. 45.

2. En 1683, Innocent XI donne 1,200,000 florins pour l'entretien des troupes qui vont délivrer Vienne; sur cette somme, Sobieski en reçoit 500,000. — En 1684-1685, il en donne 235,000; en 1686, 40,000; en 1687, 60,000. (Voir Fraknoi, *Innocentii XI in Hungaria de Turcarum jugo liberanda studia et opera*. Budapesth, 1886.)

3. A consulter au sujet du rapprochement d'octobre 1688 entre l'empereur et Guillaume d'Orange, et de la part que le pape Innocent XI aurait prise dans cet événement : la dépêche de Gœrtz, du 4 octobre 1688, citée par Léopold Ranke dans ses *Œuvres complètes*, t. XIX, p. 207; — Puffendorff, *De rebus gestis Friderici III*, liv. I, § 69, p. 82, lettre d'Innocent XI à Léopold Ier; — Onno Klopp, *Der Fall des Hauses Stuart*, t. IV, p. 503. — Les documents ci-après établissent en outre que d'une manière générale la papauté a été plus favorable

gardé le silence, les événements parlaient nonobstant et conduisaient au même résultat. A la date d'octobre 1688, tout marche à souhait pour le parti palatin, si désireux de mettre l'empereur et la France aux prises. Louis XIV vient de lancer un manifeste belliqueux (24 septembre) : peu d'heures après, l'irruption de ses armées est générale dans l'empire. Le dauphin assiège Philipsbourg (27 septembre); d'Humières occupe Liège; Boufflers s'empare du Palatinat cisrhénan et de Kaiserslautern ; d'Huxelles est à Spire.

De gré ou de force, l'empereur Léopold II se voyait dans la nécessité de marcher sur le Rhin ; il fallait se résigner à l'alliance néerlandaise, puisque Guillaume d'Orange est un potentat de l'Ouest, lui-même ennemi de la France. *Alea jacta erat!* l'heure des rapprochements forcés, prédite par Gœrtz, et qu'il ne désespéra jamais de voir venir, avait enfin sonné. Mais, ne perdons pas les dates de vue. Ce n'est qu'à l'automne de 1688 que l'empereur et Guillaume d'Orange se rapprochèrent pour la première fois[1]. Le testament parle cependant d'un dessein, de complots, qui remonteraient à l'année 1687.

au prince d'Orange qu'à Jacques II : « C'est enfin, » écrit Louis XIV, « cette « conduite du pape qui donne au prince d'Orange la hardiesse de faire tout ce « qui peut marquer un dessein formé d'aller attaquer le roi d'Angleterre dans « son propre royaume. » (Versailles, 6 septembre 1688 ; manifeste de Louis XIV. — Dumont, *Corps universel diplomatique*, t. VII, p. 169.) Dépêches conformes du marquis de Lavardin, ambassadeur de France à Rome : « ..... On s'attriste « à Rome du bruit d'un échec du prince d'Orange devant Portsmouth..... » (Paris, Archives des affaires étrangères, correspondance de Rome, t. 312, p. 233-237.) « ..... On fait icy des vœux presque ouvertement pour que le monarque « catholique soit renversé par l'usurpateur..... Si le prince d'Orange combattait « contre les infidèles, on ne pourrait pas lui souhaiter de plus heureux succès « que l'on fait icy. » Même tome, p. 275-294. — Violents démêlés entre Jacques II et Innocent XI au cours de l'été 1687. (Lingard, *Histoire d'Angleterre*, t. XIV, p. 194 et suivantes.) — Innocent XI accueille froidement la nouvelle de la chute de Jacques II, et Porter, l'envoyé de celui-ci. Nouveaux et infructueux efforts des cardinaux d'Este et d'Estrées en faveur de Jacques. (Vienne, archives de la maison impériale et de l'État d'Autriche, *Romana*. Puffendorff, *De rebus gestis Friderici III*, liv. II, § 1, p. 111.) — Plus tard (1695), le deuxième successeur d'Innocent XI, Innocent XII, refuse à son tour d'entrer dans les projets du comte Perth, autre envoyé de Jacques II. (*Macpherson's Original Papers*, t. I, p. 352.) — Jugement d'Innocent XII sur Guillaume d'Orange; il fait un grand éloge du nouveau roi d'Angleterre. (Le marquis del Carpio, ambassadeur d'Espagne à Rome, au roi Charles II, à Madrid; dépêches de juin et de juillet 1695. Vienne, archives de la maison impériale et de l'État d'Autriche, *Hispanica-Romana*.)

1. Le premier rapprochement de Léopold et de la Hollande est d'octobre

Puis, bien que l'allié de la Hollande et de son stathouder, Léopold d'Autriche, persiste à rester en dehors des projets britanniques de Guillaume d'Orange, il continua d'ignorer le futur compétiteur du roi Jacques; pas une allusion ne fut faite au sujet de l'Angleterre, pas une syllabe ne fut échangée relativement à la descente du mois prochain. Guillaume avait encore trop de motifs de se méfier du parti catholique, d'appréhender un retour d'influences hostiles. Le plus complet mystère était indispensable. D'ailleurs, Guillaume pensait-il lui-même à faire une révolution? Espérait-il réellement prendre bientôt la couronne des Stuarts? Le doute est permis lorsqu'on examine de près la conduite du stathouder. Le hasard a joué un grand rôle dans tout cet événement, si mal connu encore, qui se nomme la Révolution de 1688. L'instant de parler arrivait toutefois. De son mouillage d'Helvoestluis, dans les bouches de Meuse, Guillaume, près de mettre à la voile et de donner aux navires de l'expédition le signal de partir, écrit à l'empereur Léopold une lettre fort inattendue : les Hollandais croient devoir passer en Angleterre; leur dessein est sur le point de se réaliser; mais, cependant, que l'empereur ne s'alarme ni ne prenne ombrage de la descente en question; les vues du stathouder sont droites, désintéressées et favorables aux catholiques (26 octobre 1688)[1]. La lettre du prince d'Orange fut

1688; mais la convention écrite, le traité définitif, œuvre du chancelier de Stratmann et du syndic Hop, ne date en réalité que de février 1689. — Voir le Journal de Hop, *Lexington Papers*, p. 342.

1. Onno Klopp, *Der Fall des Hauses Stuart*, t. IV, p. 199-201 : « Et maintenant « était venu pour le prince d'Orange et les États généraux de Hollande le moment « de se montrer sans réticences, de divulguer leur résolution à l'empereur. « Observons toutefois que cela *n'eut lieu qu'à la dernière heure*..... » Dans sa curieuse lettre du 26 octobre à l'empereur Léopold Ier, Guillaume assure ce monarque « qu'en dépit de tous les bruits passés et présents, il n'a pas la « moindre intention de détrôner le roi d'Angleterre ni de troubler là-bas l'ordre « de succession. Encore bien moins est-il animé de mauvais projets contre « l'Église catholique romaine. Il part restaurer l'ordre et les lois, il va provo- « quer la réunion immédiate d'un parlement, élu conformément aux usages du « royaume, et rétablir l'entente entre le Roi et son peuple..... Sa Majesté Impé- « riale peut être sûre que tous les efforts du prince seront de telle sorte dirigés « que les catholiques aient à se réjouir de la liberté de conscience, qui va « leur être accordée, et à ne rien craindre au sujet de l'exercice de leur reli- « gion. Peut-être cet exercice devra-t-il avoir lieu sans bruit ni ostentation, « mais en tout cas il sera exempt de peines..... » Guillaume termine en disant : « J'ai toujours eu horreur des persécutions religieuses entre chrétiens. » (Onno Klopp, *Der Fall des Hauses Stuart. Ibid.*) La lettre de Guillaume arrive à Vienne le 7 novembre 1688. Quelques jours plus tard, l'empereur Léopold lui

aussitôt transmise à l'ambassadeur impérial à la Haye, et par cet ambassadeur communiquée à la cour de Vienne, où elle arriva le 7 novembre. Il y avait donc longtemps que la flotte hollandaise, dépassant le Pas-de-Calais, voguait dans la Manche; il y avait deux jours en particulier (5 novembre) que Guillaume d'Orange venait d'atterrir à Torbay, comté de Devonshire, lorsque pour la première fois les alliés de Vienne apprirent que le gendre de Jacques II était en rupture ouverte avec son beau-père. La lettre et la détermination du stathouder reçurent à Vienne un accueil empressé; mais en même temps Léopold, ses ministres dissimulèrent à peine leur mécontentement. Ce double sentiment de plaisir et de dépit que manifesta la cour d'Autriche, à l'arrivée des nouvelles de la Haye, n'a rien de contradictoire. Le hardi coup de main de Guillaume d'Orange troublait les calculs de Louis XIV, portait la guerre chez Jacques II, le fidèle allié de Versailles, et empêchait ainsi la Grande-Bretagne d'unir ses forces aux armées françaises; c'était la mort de l'alliance franco-britannique. Or, l'empereur prenant son parti de combattre à l'ouest et de se résigner à la politique du baron de Gœrtz, ou « des rapprochements forcés, » l'expédition du prince d'Orange, si pleine de conséquences, devait forcément lui sourire. D'ailleurs les sympathies traditionnelles de l'Autriche pour la royauté catholique des Stuarts n'avaient-elles pas un peu diminué? ne se ressentaient-

répondait : « ..... J'approuve fort votre projet de ne rien entreprendre contre le roi « et sa race, mais de vous efforcer de rétablir la paix, l'entente entre les chré- « tiens d'Angleterre, pour le plus grand avantage de cette couronne. Je n'ap- « prouve pas moins vos bonnes intentions vis-à-vis des catholiques, de leurs « droits spirituels, de la liberté de conscience en général. Une chose qui, sui- « vant moi, faciliterait beaucoup le rétablissement de l'entente entre roi et « peuple serait d'accorder aux Anglais de la même croyance que Jacques II « une capacité politique pleine et entière. C'est le système que j'ai constamment « pratiqué dans mes États. C'est aussi le système consacré par les traités de « Westphalie, qui accordèrent aux trois confessions, pour le plus grand bien « d'icelles, et jusqu'à ce que la France vînt derechef tout troubler, des droits « civiques égaux. Vous-même, Prince, vous n'avez pas exclu de vos armées, dans « les précédentes guerres, les officiers de croyance catholique. Vos profonds ins- « tincts de tolérance s'y fussent opposés..... La chrétienté souffre aujourd'hui d'un « mal qui est l'ambition. C'est par ambition qu'à l'intérieur de ses États le roi « de France persécute ceux qui ne sont pas de sa croyance. C'est par ambition « encore qu'il assaille maintenant le pape, qu'il m'assaille, qu'il assaille l'empire, « sans distinction de culte ni de croyance. » Vienne, archives de la maison impériale et de l'État d'Autriche. *Lexington Papers*, p. 354. « ..... Most serene « Sir..... »

elles pas involontairement des dernières communications du pape Innocent XI? Il est permis de le supposer. — Quoique satisfait au fond, l'empereur Léopold était cependant froissé : le prince d'Orange l'avait avisé tard, beaucoup trop tard même, de la descente en question. Aussi le dernier mois de l'année 1688 fut-il marqué par un vif incident, dont les annales de la diplomatie anglo-hollandaise nous conservent la trace. Le chancelier de Stratmann recevant M. Hop, le syndic d'Amsterdam, à la date du 16 décembre, lui déclara d'un ton sec, en présence de Borgomainero, l'ambassadeur d'Espagne : « qu'on avait de bonnes « raisons de ne pas être satisfait du prince d'Orange, attendu « qu'il notifia pour la première fois son projet de descente à l'ins- « tant où l'expédition partait[1]. »

La fausseté du testament ne résulte-t-elle pas d'une manière certaine, indiscutable, des faits et des documents que nous venons d'analyser? Le testament prête à Charles de Lorraine l'intention de traiter avec la Porte Ottomane pour mieux combattre Louis XIV : or, Charles de Lorraine voulait au contraire qu'on exterminât les Turcs, et que l'Autriche laissât, du moins jusqu'à nouvel ordre, le champ libre à Louis XIV, du côté de l'Allemagne! — Dès 1687, notre pseudo-duc de Lorraine remplace Jacques II par Guillaume d'Orange; or, Guillaume n'y songeait point encore : Guillaume n'y songea qu'au moment où Jacques prit la fuite, et provoqua ainsi lui-même une crise dynastique! — Dès 1687, le faussaire nous entretient d'une alliance austro-hollandaise; et, cette alliance-là, elle ne sera scellée qu'à la fin de 1688, ou au commencement de 1689, très à contre-cœur, sous la pression d'événements imprévus, je l'ai démontré! — Bien mieux, entre Guillaume et l'empereur, il suppose des combinaisons tortueuses, tout un plan destiné à chasser le roi Jacques; et ces combinaisons, ce plan n'existent pas : il leur était même impossible d'exister. La preuve, c'est que Guillaume d'Orange avait débarqué en Angleterre et marchait déjà sur Londres, lorsque,

1. Journal de Hop, envoyé extraordinaire de Hollande, publié en appendice de la correspondance de lord Lexington, ambassadeur de Guillaume III à Vienne, ... 16 *décembre* 1688 : « Count Stratman, in presence of the Spanish ambas- « sadour, communicated this to Mr Hop; and withal added, *in very serious* « *termes*, that people hade very good reasons to be dissatisfyed with the allyes. « *Firstly, because the expedition to England was never communicated till the* « *moment it was put into execution.....* » *Lexington Papers*, p. 336.

pold d'Autriche à faire du Hanovre un neuvième électorat. Il espérait ainsi charmer Ernest-Auguste, le duc de ce pays, le convertir à la cause orangiste, et en obtenir du secours. Le texte (à la proposition que fait Nassau..., il ne faut pas manquer d'accepter la proposition de Nassau) est formel. Il résiste à toute autre interprétation. De plus, avec l'ensemble du prétendu testament, il remonte à l'année 1687. Or, pièces en mains, nous avons décrit la nature exacte des relations de Guillaume d'Orange et de la cour de Vienne dans les années 1687 et 1688, et le lecteur peut apprécier si jamais Guillaume fut en situation de proposer à Léopold Ier semblable métamorphose du Hanovre. — Comme il arrive souvent, une remarque en amène une autre, et les faussaires, dans leur hâte d'inventer, se chargent de fournir eux-mêmes à chaque phrase la preuve manifeste de leur mystification. Ainsi, peut-on être assez maladroit pour nous parler du Hanovre et « des secours » que le duc Ernest-Auguste aurait promis « sous conditions » à Guillaume d'Orange! Mais Ernest-Auguste n'a promis, bien mieux! n'a pu promettre aucun secours à ce dernier : il était, dans les années 1687 et 1688, son ennemi. Nous connaissons, en effet, par les propres paroles de Bentinck, le ministre et l'intime de Guillaume d'Orange, quelles méfiances le Hanovre inspirait au stathouder quatre mois seulement avant la Révolution de 1688, et combien on se donnait garde à la Haye de rien confier au duc Ernest-Auguste, « fidèle allié de Louis XIV, et difficile à détacher des intérêts français[1]. »

Nous touchons au dénouement. Il nous reste à dire un simple mot, mais décisif. Cette fois-ci la bévue du faussaire est tellement lourde qu'elle prête à rire. Même, je ne m'explique pas qu'elle ait pu échapper aux érudits, qui commentèrent le testament en ce siècle, et dans le précédent. Car l'importance sautait pour ainsi

1. Puffendorff, *De rebus gestis Friderici III*, p. 79; entrevue de Celle (*juillet* 1688). Bentinck et Fuchs, le ministre de l'électeur de Brandebourg, se rencontrent secrètement à Celle. Ils examinent la situation de l'Europe, le plus ou le moins de sympathie que rencontre la cause du prince d'Orange dans les diverses cours d'Allemagne. — P. 80; instructions données à Fuchs par l'électeur de Brandebourg : « Addebatur (in mandatis Fuchsio datis) ut cum Bentingio expenderet qua ratione Hanoveranus plane Gallicis partibus abstrahi queat..... » — *Ibidem*, p. 80; paroles de Bentinck à Fuchs sous le sceau du plus grand secret (exquisitum prius silentium stipulatus) : « Ab Hanoverano in praesens quidem pauca sperare, quod is ad foedus Gallicum, bona fide a se servandum provocet..... »

dire aux yeux, et il n'était point besoin pour la démontrer de torturer le texte, ni d'explorer les archives de Paris, Londres et Vienne. « Le deceds du roi d'Espagne arrivant dans la stérilité, » ainsi parle le faussaire, « il faut feindre d'en vouloir poursuivre « la succession, *aux termes de son testament.* » — 29 novembre 1687[1]. — D'après ce passage, la cour d'Autriche et Charles de Lorraine auraient donc eu connaissance, dès la fin de 1687, d'un testament du roi Charles II d'Espagne. Or, rien n'est plus faux. Le premier testament du roi Charles II remonte à septembre 1696; le second est de novembre 1698; le troisième d'octobre 1700. Les deux premiers étaient en faveur du jeune prince électoral de Bavière, le dernier au profit du petit-fils de Louis XIV, Philippe de Bourbon, duc d'Anjou. Avant 1696, Charles II d'Espagne n'écrivit rien, personne en Europe n'a donc pu connaître le testament de ce prince, ni même former la moindre conjecture. Ajoutons que l'empereur Léopold, sa cour, savaient si bien que Charles II n'avait pas fait de testament dans la période qui va de 1687 à 1696 qu'à peine les dispositions de septembre 1696 élaborées et connues, le comte Harrach, ambassadeur d'Autriche à Madrid, sortit soudain de son silence : soit prières, soit menaces, l'acte nouvellement signé, puis remis à la garde du cardinal de Porto-Carrero, fut déclaré nul et sans effet. Par conséquent la diplomatie impériale était instruite, elle veillait. Par conséquent il n'y avait rien avant septembre 1696, sans quoi elle se serait mise en mouvement, comme elle ne manqua pas de le faire à la première alerte. Dans un cercle de personnes mal renseignées, on parlait beaucoup, fort à tort toutefois, d'un testament de Charles II antérieur à l'an 1696; et c'est dans ce cercle de naïfs ou de mystificateurs qu'il s'agit pour nous de découvrir désormais le faussaire.

IV.

Le faussaire.

La fausseté du testament étant, je crois, établie, qui est le faussaire? — A première vue on serait tenté de répondre : mais Chèvremont, et rien que Chèvremont, l'éditeur anonyme de la pièce. Tel fut du reste déjà, dans le dernier siècle, le sentiment de Bud-

1. *Charles de Lorraine, testament politique*, édit. Montaiglon, p. 13.

daeus, d'Adeloung et de Voltaire. « Le sieur Gatien de Courtils, » — ainsi s'exprime ce dernier, — « voyant le succès du testament « politique de Richelieu, fit imprimer à la Haye le testament de « Colbert avec une belle lettre de Colbert au roi. Il est clair que, « si le ministre avait fait un pareil testament, il eût fallu l'inter- « dire. Cependant ce livre a été cité par quelques auteurs. Un « autre gredin, dont on ignore le nom, ne manqua pas de donner « le testament de Louvois plus mauvais encore s'il se peut que « celui de Colbert. Un abbé de Chèvremont fit tester aussi Charles « de Lorraine[1]. » L'opinion qui précède, Voltaire ne l'abandonna jamais. Elle était donc chez lui autre chose que pur caprice, ou le résultat d'un jugement précipité. Son mémoire intitulé : *des Mensonges imprimés et du testament politique du cardinal de Richelieu,* — mémoire paru en 1745, — l'atteste d'une manière formelle. « On a cru reconnaître, » déclare-t-il de nouveau, « l'es- « prit de Charles de Lorraine dans ce testament, mais ceux qui « étaient au fait y reconnurent *l'esprit de M. de Chèvremont*[2]. » Chose bizarre ! Voltaire devait trouver dans son propre éditeur, dans M. Beuchot, un contradicteur posthume et assez inattendu. Beuchot ne croit point en Chèvremont. Il tient pour Stratmann. Deux notes nous le prouvent ; elles font suite aux précédents passages de Voltaire. « Le testament, » dit l'une, « a pour auteur « Henri de Stratmann, conseiller aulique de l'empereur. L'abbé « de Chèvremont en fut l'éditeur[3]. » — « Le testament, » répète la seconde, « est de Henri de Stratmann ; l'abbé de Chèvremont « n'en fut que l'éditeur[4]. » Weller, Robert de Mohl et les continuateurs des *Supercheries littéraires* ont partagé l'opinion de Beuchot. Nonobstant, aucun de ces érudits ne donne de raisons. On en serait même encore à se demander pourquoi tant de personnes attribuent, sans motifs, le testament à Stratmann, si certaine remarque de la *Biographie universelle* de Michaud (édit. de 1854, t. VIII, p. 123, article Chèvremont) ne nous eût appris que, « d'après Mylius, » le testament émane, non de Chèvremont, mais de Stratmann. Qu'est-ce donc que Mylius? et

1. *Dictionnaire philosophique,* t. XIX, p. 31, article « états, gouvernements. » — Qui est le meilleur ?

2. *Mélanges,* t. XXIII, p. 429-430 ; *des Mensonges imprimés et du testament du cardinal de Richelieu.*

3. *Œuvres* de Voltaire, t. XIX, p. 31, n. 4, déjà cité.

4. *Ibid.,* t. XXIII, p. 430, n. 1, déjà cité.

qu'a-t-il dit de Stratmann? Étudiant ce double point, peut-être saurons-nous les raisons qui firent, dans la pensée de M. Beuchot et autres, préférer Stratmann à Chèvremont. Jean-Christophe Mylius, né en 1710, mort en 1757, est un professeur de philosophie et un bibliothécaire de l'Université d'Iéna, qui laissa divers ouvrages, dont une *Bibliotheca anonymorum et pseudonymorum* (Hambourg, 1740, 2 vol.). Aux pages 719-720 du t. I de cette *Bibliotheca,* nous lisons relativement à la pseudo-œuvre de Charles V de Lorraine : « Margiette ou Marguette de Chèvre-« mont, prêtre habitué de Paris, qui a procuré l'édition de ce « livre, n'avait ni assez de génie ni assez de connaissance des « affaires pour composer un tel ouvrage; il m'a dit tant de parti-« cularités sur la manière dont ce prétendu testament lui était « tombé entre les mains que je n'ai nulle peine à croire que, s'il « n'est pas du prince dont il porte le nom, il doit être d'un très « habile ministre de l'empereur (en marge : M. de Stratmann). »

L'autorité de Mylius nous semble ici tout à fait insuffisante; car il ne parle pas en personne, il se borne à reproduire un pamphlet de France. Ce pamphlet a pour titre : *l'Allemagne menacée d'être bientôt réduite en monarchie universelle,* et figure dans la *Bibliothèque historique* du père Lelong. C'est là, dans l'édition de 1719, n° 15495, que Mylius découvrit et transcrivit le passage « de l'Allemagne menacée » qui vient d'être cité plus haut[1]. Or, un pamphlet, et surtout un pamphlet français, est une source aussi peu sûre que possible, ne fût-ce qu'en raison de la rivalité plusieurs fois séculaire de la France et de l'Autriche. Il n'y a donc pas à s'y arrêter. Et, quand George Meusel, qui, de son côté, laissa une *Bibliotheca historica* (Leipzig, 1782-1802, 11 vol.), déclare que le testament est de Stratmann, nous objectons qu'il ne mérite pas plus de créance que Mylius, attendu qu'il va puiser ses affirmations à la même source équivoque : *l'Allemagne menacée d'être bientôt réduite en monarchie universelle*[2].

Si nous ne craignions pas de sortir de notre sujet, le moment serait bien choisi de montrer, avec détails, à M. Beuchot et à ses

1. Dans la réédition que Fevret de Fontette fit de la *Bibliothèque historique* du Père Lelong, en 1769, ce passage de *l'Allemagne menacée* figure au n° 38,901 du t. III, in-folio.

2. George Meusel, né en 1743 à Eyrichshof (Franconie), mort en 1820; il a laissé, en outre de sa *Bibliotheca historica,* déjà nommée, plus de 50 volumes.

amis, qu'ils ont non seulement commis la faute de s'inspirer des dires d'un pamphlet anonyme, mais qu'ils n'ont guère pesé peut-être les termes dont usa le pamphlétaire. Que dit en effet *l'Allemagne menacée?* « ... Si le testament n'est pas du prince dont « il porte le nom, il est d'un très habile ministre de l'empereur « (en marge : M. de Stratmann)[1]. » D'après cela, quel est donc « l'habile ministre, » du nom de Stratmann, qui aurait composé le testament? La réponse est si simple, si naturelle, que nous n'hésitons pas à dire qu'il s'agit de Stratmann, le célèbre chancelier autrichien, le négociateur de Nimègue, celui dont les ambassadeurs vénitiens nous parlent éloquemment, qu'un illustre historien moderne, M. le chevalier d'Arneth, tient pour un des premiers politiques du XVIIe siècle, et que Versailles, dit-on, vit disparaître non sans joie[2]. Cependant, par une bizarrerie assez étrange, M. Beuchot et toutes les personnes qui s'inspirèrent comme lui de l'assertion de *l'Allemagne menacée* ont refusé de voir le chancelier de Stratmann dans « le très habile ministre » du pamphlet. Le chancelier fut délaissé au profit d'un de ses fils : le conseiller aulique ou le négociateur de Ryswick.

Relisez en effet les deux notes de M. Beuchot[3]; parcourez la *Biographie universelle* (édit. de 1854, article Chèvremont[4]); consultez MM. Brunet et Janet, continuateurs des *Supercheries littéraires dévoilées*[5], et aussi Meusel[6] : soit erreur, soit inex-

1. Voir page précédente.

2. « Homme loyal et capable (Stratmann), mais nature chaude, cramponnée à « ses idées, » au dire de Contarini. D'après Cornaro, « le poids des affaires « repose sur Stratmann; tout passe par ses mains; il jouit de la plus extrême « confiance. » Suivant Venier, « Stratmann a la place, sinon le titre d'un pre- « mier ministre. » *Fontes rerum Austriacarum*, t. XXVII, p. 251, 279, 317. Sur Stratmann, voir le chevalier d'Arneth, *Prinz Eugen von Savoyen*, t. I, p. 53, 54 et 55. « On vient d'apprendre la nouvelle d'une mort qui va changer la face des « choses en Allemagne. C'est la mort du chancelier de Stratmann, premier « ministre de l'empereur, lequel entretenait ce prince, bon par nature et de beau- « coup de piété, dans des dispositions guerrières » (*Journal de Dangeau*, édit. de M. Feuillet de Conches, t. IV).

3. *Œuvres complètes* de Voltaire, édit. Beuchot, t. XIX, p. 31, n. 4; t. XXIII, p. 430, n. 1.

4. « D'après Mylius, le testament est de Henri de Stratmann, conseiller aulique « de l'empereur. » *Biographie universelle*, édit. de 1854, t. VIII, p. 123.

5. « Henri de Stratmann, conseiller du Conseil aulique de l'empereur. » *Les Supercheries littéraires dévoilées*, 1869, t. I, 2e partie, Calmels-Eyonal.

6. « ..... Henricum de Stratmann, socium consilii Aulici..... » *Bibliotheca historica*, Leipzig. — Wurzbach, *Dictionnaire biographique de l'empire d'Au-*

plusieurs raisons, ses études antérieures, non en chancelier, mais au conseiller de Stremayr, le testament de Charles de Lorraine. Comme nous le disions précédemment, s'inspirer d'un pamphlet est déjà une faute, s'en faire peser les termes en est une autre. Le Stremayr « très habile ministre impérial » ne pouvait convenir qu'au chancelier de ce nom, car lui seul a été successivement premier ministre de Leopold d'Autriche, son fils, négociateur des impériales missions faites en la chancellerie à Ryswick et ailleurs, le seul jamais du nombre diplomatique proprement dit. — En résumé, les personnes qui font de Stremayr l'auteur du testament de 1697 ne méchent pas leur opinion. Par contre, il est facile de leur opposer des arguments que nous croyons irréfutables. D'abord le testament intitule l'auteur, l'assertions qui sont d'un homme mal renseigné. Or, si « très habile ministre » Stremayr, père ou fils, se serait abusé de les écrire. Puis, ainsi que l'expose judicieusement M. de Mandrot, pourquoi, si Stremayr est le véritable auteur de l'opuscule de 1697-1698, a-t-il dissimulé son nom sous celui de Charles V de Lorraine? Il paraît subterfuge de peut se comprendre. Car, si Stremayr espérait donner de la force du poids du relief à ses propres idées, les faire mieux accepter de l'empereur Leopold, il commettait une erreur majeure: l'empereur n'aurait jamais admis l'authenticité d'un tel document, ni rien que sur bons-frais, le duc de Lorraine, y mit la main. On n'aperçoit pas effectivement le motif qui pourrait déterminer Charles de Lorraine à donner à M. de Stremayr, de préférence à tout autre, et souvent lui-même, ses « instructions à l'usage « du roi de Bohême et de ses successeurs actuels à l'empire[1]. » Mais, supposons-le, peut-être Stremayr a-t-il voulu lancer une boutade, une supercherie littéraire. Nouvelle impossibilité, autre invraisemblance. Voyez-vous un ministre d'Autriche crachant à son pays, se crachant à lui-même, d'incalculables ennuis par la divulgation des secrets aux futurs qu'accusait de la politique impériale? Or, si vile l'eût pas été seulement odieux, l'eût été gros de périls: car on pouvait, on devait même s'attendre à être découvert. Cette opinion admise M. Brachet et les partisans de Stremayr l'ont malheureusement deux fois gênante.

[illegible] 1874, t. XXXIX, p. 81, admis Stremayr, avait également que le testament est du chancelier.

[1] *Testament politique du duc de Lorraine*, Introduction, p. xix et xx.

Le docte groupe, nous nous en souvenons en effet, a tenu à voir le négociateur de Ryswick dans « l'habile ministre » dont parle *l'Allemagne menacée*. Or, le congrès de Ryswick est de 1697, la publication du testament, de 1696. Singulier plénipotentiaire, l'envoyé, l'homme d'État, qui attend qu'un solennel congrès européen soit à la veille de s'assembler pour produire une pièce susceptible de mettre la cause des Habsbourgs en péril irréparable[1] ! — Stratmann écarté, que dirons-nous de Furstenberg? A défaut du chancelier, en l'absence du conseiller aulique, nous rabattrons-nous sur le cardinal? Furstenberg, on le sait, est un des préférés de Bidermann[2]. Mais tout d'abord un mot de la vie, des principales actions de ce nouvel auteur présumé du testament de Charles de Lorraine. Guillaume Égon, frère cadet de François Égon de Furstenberg, successivement, et comme son aîné, évêque de Metz,

1. Bidermann parle « d'un frère du chancelier de Stratmann, » qui pourrait, d'après cet historien, être l'auteur du testament. Il y a évidemment là une méprise : le chancelier de Stratmann n'a jamais eu de frère, de frère connu du moins et au service de l'Autriche. Sur ce point, M. Koser (*Testament de Charles de Lorraine*, p. 79) a raison entièrement. Mais, où M. Koser fait erreur, croyons-nous, c'est quand il traite ensuite de mythique « l'existence d'un Hofrath de « Stratmann, alors que le chancelier fut la seule célébrité de ce nom. » Car, si le chancelier n'eut pas de frère, de son union avec Marie-Mathilde de Mollard, il eut certes de nombreux enfants, entre autres le Hofrath ou conseiller aulique de Stratmann (consulter Wurzbach, *Dictionnaire biographique de l'empire d'Autriche*, t. XXXIX, p. 311). D'ailleurs, indépendamment de l'autorité plus ou moins discutable de Wurzbach, un fait, qu'on ne saurait nier, va établir qu'il y eut coexistence nécessaire de divers personnages du nom de Stratmann. Un Stratmann figura en effet, c'est certain, comme plénipotentiaire impérial à Ryswick. Or, ce Stratmann ne peut être le chancelier, attendu que la paix de Ryswick est de 1697 et que le chancelier mourut en 1693. D'accord donc avec M. Koser, quand il dit : « Ceux qui tiennent pour Stratmann doivent voir le « chancelier *dans le très habile ministre* de *l'Allemagne menacée*, » nous nous séparons de lui lorsque, poussant sa démonstration à l'extrême, il ajoute : « Un seul Stratmann, le chancelier, ayant jamais existé, ce n'est que sur le « nom du chancelier qu'on peut discuter. » Cela n'est point exact, je l'ai prouvé : deux Stratmann existèrent forcément. Mais, où Wurzbach se trompe à son tour, c'est quand de Stratmann, le conseiller aulique, il fait tout à la fois le négociateur de Nimègue et de Ryswick. La paix de Nimègue est de 1679 et le conseiller Stratmann naquit en 1662 seulement. Comme il est difficile d'admettre que l'empereur Léopold ait confié à un jouvenceau de dix-sept ans la tâche ardue de traiter avec les ambassadeurs de Louis XIV victorieux, déclarons que le Stratmann du congrès de Nimègue nous semble fort avoir été le chancelier. Chicane de noms! dira-t-on. Soit! mais elle a du moins ce mérite d'établir que les érudits allemands ne sont guère fixés sur l'identité de leurs hommes d'État du XVIIe siècle.

2. Voir notre Avant-Propos.

puis prince-évêque de Strasbourg, obtint ensuite la pourpre cardinalice, compta sans cesse au nombre des plus déterminés partisans de la France, des plus implacables ennemis de l'Autriche. Quand il s'agit de pourvoir à la vacance du siège de Cologne, Louis XIV proposa, on le sait, Furstenberg, et l'élévation de celui-ci, d'abord à la coadjutorerie, secondement à l'archiépiscopat électoral de la cité rhénane, mit le feu aux poudres dans les années 1687-1688, et causa en partie la longue, la cruelle guerre de la ligue d'Augsbourg[1]. « A le voir et à l'entendre, » dit Saint-Simon, « il paraissait un butor. Mais, approfondi et mis sur la « politique et les affaires..., il passait la mesure ordinaire de la « capacité, de la finesse et de l'industrie[2]. » Conclurons-nous donc en faveur de Furstenberg? — Non, cependant, car les preuves font défaut. Il en existe moins encore que pour Stratmann. Le seul texte qui mentionne Furstenberg est une lettre de Pierre Bayle à l'abbé Dubos, secrétaire perpétuel de l'Académie française, et auteur de l'*Établissement de la monarchie dans les Gaules*. Encore, Bayle s'exprime-t-il d'une manière tellement vague et dubitative qu'on ne peut rien en inférer : « Manifeste- « ment c'est une pièce supposée, et quelques spéculatifs s'ima- « ginent que M. le cardinal de Furstenberg en est l'auteur. Il « pouvait mieux écrire en français, ils l'avouent; mais ils pré- « tendent que pour mieux se déguiser il a donné un tour dur et « latinisé à ses périodes » (Rotterdam, 3 janvier 1697)[3]. D'après cela, si Bayle revenait, grande, croyons-nous, serait sa surprise de voir que d'aucuns arguent de sa lettre à Dubos pour prétendre que le testament est d'Égon de Furstenberg.

Tout bien examiné, pesé et discuté, l'auteur du testament de Charles de Lorraine est et reste en définitive Chèvremont. Stratmann et Furstenberg ont été proposés après coup afin de donner le change à l'histoire, de réveiller l'attention générale, qui commençait à devenir indifférente et d'emporter dans de nouvelles et fausses voies les érudits, déjà fort convaincus que Charles de Lorraine ne laissa aucun testament politique. On voulait faire croire que le testament de 1687 contenait tout le plan de la maison d'Autriche, et que, s'il n'était pas l'œuvre du prince dont il porte le

1. Voir ci-dessus, mission de Goertz à Vienne.
2. *Mémoires*, t. II, p. 80.
3. Bayle, *Œuvres diverses*, 1737, in-fol., t. IV, p. 730, lettre 186.

nom, personne ne pouvait nier qu'un très illustre personnage n'en fût l'auteur. Or, autant de mots, autant d'erreurs. Le testament de 1687 ne contient pas le plan de la maison d'Autriche, et nul prince ou personnage illustre ne l'écrivit, mais bien l'obscur, le peu recommandable M. de Chèvremont. Le témoignage de connaisseurs aussi célèbres, et dans la circonstance aussi désintéressés que Voltaire[1], Buddaeus[2] et Christophe Adeloung[3], a d'abord une gravité décisive. Puis, une particularité bibliographique curieuse va lever les derniers doutes et démasquer définitivement M. de Chèvremont.

A Paris et à Amsterdam, on publia, en 1749, un recueil de testaments politiques précédé d'un avertissement[4]. Et dans l'avertissement l'éditeur de ce recueil raconte qu'il eut un jour en mains un exemplaire du testament du duc de Lorraine, lequel exemplaire appartenait à un académicien et contenait la remarque manuscrite suivante : « Monsieur l'abbé Dubos, secrétaire de « l'Académie française, m'a dit que l'auteur de ce livre est l'abbé « de Chèvremont, lorrain. — Monsieur l'abbé Dubos a vu l'abbé « de Chèvremont en 1700, à Bruxelles, et depuis il n'en a plus « entendu parler[5]. » Voilà qui est probant et de nature à clore les discussions. Quelqu'un a dit jadis que le testament émanait de la plume de Chèvremont, et ce quelqu'un connaissait Chèvremont, et était l'abbé Dubos, de véridique mémoire. Autant de motifs pour que nous nous rangions à son avis ; désormais la légende du testament de Charles V de Lorraine est morte, et le nom du faussaire irrévocablement trouvé.

Un point reste, j'en conviens, douteux : Chèvremont inventa-t-il d'un bout à l'autre la pièce? ou par-ci par-là a-t-il utilisé des notes, des matériaux que le duc de Lorraine laissa réellement à sa mort? La question est assez délicate et d'une solution malaisée.

Sans doute, en maint passage, le testament porte les traces matérielles, palpables du faux ; en d'autres, il se borne à répéter mille choses banales, qui étaient monnaie courante dans l'Alle-

1. Voir plus haut.
2. *Allgemeines historisches Lexicon*, t. I, p. 863.
3. Supplément au dictionnaire des gens de lettres (*Gelehrtes Lexicon*) de Jœcker, t. II, p. 291.
4. *Recueil des testaments politiques*, 1749, t. II, p. 258-284, Zacharie Chatelain.
5. *Ibid.*, p. 283.

magne politique et littéraire du XVIIe siècle, et qu'une plume artificieuse, quoique médiocre, a donc facilement pu colliger et mettre au compte du prince lorrain. Mais ailleurs, en revanche, nous l'avons observé aussi[1], le testament énonce des vues de premier ordre, dignes, on ne saurait le nier, d'un politique profond. Ces vues seraient-elles l'œuvre de Charles de Lorraine? ou rien qu'une heureuse lubie du faussaire? Problème épineux qu'il est à peu près impossible de résoudre. Seuls, les papiers de Chèvremont, si on venait à les découvrir, fourniraient peut-être la solution du mystère. En les examinant, il y aurait quelque chance de démêler l'œuvre du duc de celle de l'abbé, un moyen d'établir qu'ici Charles de Lorraine parle certainement, mais qu'ailleurs Margotte invente ou dénature.

En principe, M. de Montaiglon n'a donc pas tout à fait tort lorsqu'il croit à une retouche par Chèvremont des tablettes originales du duc de Lorraine[2]. Mais, où le savant érudit se méprend, à notre sens, c'est quand il déclare que la première partie du testament de 1687, de beaucoup la plus importante, est dans son entier du prince lorrain, et que Chèvremont n'y fut que pour peu de chose[3]. La première partie de l'opuscule de 1687, véritable tissu d'erreurs et de banalités, démontre, et non sans éclat, à l'inverse, qu'un « gredin, » comme dirait Voltaire, usurpa le nom du duc Charles V.

V.

But de la publication.

Plusieurs raisons déterminèrent Chèvremont à publier cette fausse pièce. D'abord le désir de gagner de l'argent. A la mort de Charles V de Lorraine, dont il était le secrétaire, l'abbé semble avoir été sans occupation, sans ressources, et il se fit probablement écrivain. De plus, la contagion du mauvais exemple, cette sorte « de manie » si finement raillée par Voltaire, qui, sur la fin du XVIIe siècle, consista à faire tester Richelieu, Colbert, Louvois et une foule de personnages célèbres, a fort bien pu gagner et

1. Voir ci-dessus notre chapitre Ier (*Le Testament*).
2. *Testament politique du duc de Lorraine,* Introduction, p. XXIV et XXV.
3. *Ibid.*, p. XXV *in fine,* XXVI et XXVIII *in fine.*

inspirer Chèvremont. Enfin Chèvremont, en publiant un faux testament du duc de Lorraine, a peut-être essayé d'assouvir ses rancunes contre l'Autriche, contre l'ingrate Autriche, qui ne récompensait pas les services de l'ancien caudataire de Charles V, et trompait ainsi l'ambition de cet illustre méconnu.

A côté de l'affaire de librairie, Chèvremont essaya, pensons-nous, de recueillir encore un autre profit; il tâcha de toucher une rétribution politique, de mériter la reconnaissance sonnante du gouvernement de Louis XIV. Car ce gouvernement et Chèvremont étaient de connivence, comme le prouvent la présence du manuscrit parmi les fonds les plus précieux du ministère des Affaires étrangères, et l'autorisation royale de l'imprimer. Bien que tacite, cette autorisation n'en fut pas moins donnée, puisque le travail de Chèvremont parut librement en France[1]. Du reste, la place que Chèvremont obtint dans la domesticité du maréchal de Vauban démontre encore que ni sa personne ni ses écrits n'étaient vus de mauvais œil par le gouvernement royal[2]. — De l'accueil favorable qui fut accordé à l'œuvre de Chèvremont, il ne faudrait cependant pas conclure que des collaborateurs ou des scribes de France travaillèrent avec celui-ci à la rédaction du pseudo-testament. L'abbé composa seul, et son œuvre même nous parvint intacte. Rien n'y fut rajouté. Ce qui l'atteste, c'est la similitude presque complète qu'on remarque entre l'original du manuscrit, découvert aux Affaires étrangères par M. le comte d'Haussonville, et les diverses éditions imprimées de ce manuscrit; il n'y a que des variantes à peu près imperceptibles entre les différents textes[3]. Si le testament lui-même, le corps de l'écrit est bien du seul Chèvremont, nous n'en dirons pas autant des observations du commentaire marginal de l'éditeur. Certain bureau secret de la presse les ajouta sans doute après coup afin de ren-

1. Sous l'ancien droit, il y avait deux sortes d'autorisations d'imprimer : l'une expresse et formelle, émanant du chancelier et des censeurs royaux, qu'on mettait en tête de l'ouvrage; l'autre tacite, ou, de fait, qui ne paraissait pas. Dans cette seconde hypothèse, — c'est le cas du testament, — on ne publiait point le nom de l'auteur; le livre était censé imprimé, — comme le testament toujours, — à l'étranger. Georges Weitman, de Leipzig, et Pierre Marteau, de Cologne, sont des noms et des imprimeries supposés.

2. Koser, *Testament politique du duc de Lorraine* (*Historische Zeitschrift*, p. 82). — Montaiglon, Introduction au *Testament du duc de Lorraine*, p. XIV.

3. M. le comte d'Haussonville, t. III, p. 465, *Réunion de la Lorraine à la France*; la fourbe au lieu de la ruse; son côté pour leur côté.

chérir sur le maître faussaire; du moins leur exagération criarde et calculée semble le démontrer. — Reste à expliquer pourquoi le gouvernement de Louis XIV fit à la prose de Chèvremont si bon accueil, pourquoi il l'embellit et a poussé à sa diffusion. D'un mot, c'est que le travail de Chèvremont montrait la maison d'Autriche sous un jour très préjudiciable à cette dernière. Or, répandre semblable libelle pouvait déconcerter l'ennemi de Vienne et provoquer en Europe une réaction utile à la politique royale. Le calcul que nous supposons est d'autant plus vraisemblable qu'en 1696, date de la première édition du testament de Charles de Lorraine, les affaires de la France étaient critiques. Depuis 1689, depuis sept ans donc, durait la guerre de la ligue d'Augsbourg, guerre sanglante, implacable, où les victoires meurtrières de Staffarde, de la Marsaille, de Fleurus, de Steinkerque et de Neerwinden se succédaient sans parvenir à abattre la coalition. D'après un double mot pittoresque, quoique lugubre, « il fallait « chanter plus de De profundis que de Te Deum, » ... « et on « périssait de misère au bruit de ces derniers et parmi les réjouis- « sances[1]. » Si la misère du vainqueur était alarmante, d'autres symptômes n'étaient guère moins graves. Plus se prolongeait la lutte, plus semblaient vouloir s'effacer les anciennes jalousies, les rancunes traditionnelles des alliés; une étroite amitié réciproque avait pris la place des vieux ressentiments. Consultons, en effet, les ambassadeurs vénitiens, ces judicieux envoyés, aussi fins à pénétrer le secret des cours qu'à saisir le moindre changement de l'opinion; les Vénitiens écrivent d'abord par la plume de Cornaro « que la tendance classique des Allemands d'affaiblir l'autorité « impériale a pris fin[2]; » puis par celle de Venier « que l'influence « de l'empereur croît en Italie chaque jour[3]. » Dans l'une et l'autre direction, Italie et Allemagne, Louis XIV ne parvenait donc ni à terrasser ni à dissoudre la coalition. Que faire alors, car ses soldats vont s'affaisser de fatigue? Recourir à des armes qui n'auront rien de guerrier; décrier publiquement ou sourdement tel ou

1. Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, p. 189 et 190.
2. *Fontes rerum Austriacarum*, t. XXVII, p. 288.
3. *Ibid.* — « Le roi de France, » écrit en outre Guillaume d'Orange, « voit avec « grand déplaisir que les principaux membres de l'empire viennent peu à peu à « meilleure intelligence et confidence avec leur chef..... » (Des motifs secrets qui, d'après Guillaume d'Orange, décidèrent Louis XIV à révoquer l'Édit de Nantes; Vienne, archives de la maison impériale et de l'État d'Autriche, *Hollandica.*)

tel des coalisés d'Augsbourg, Léopold, par exemple, le plus à craindre de tous ; émouvoir le reste de la ligue en lui persuadant que l'ennemi n'est pas la France, mais l'Autriche, que travailler au triomphe de l'Autriche c'est précipiter l'Europe dans les chaînes. Peut-être les puissances commenceront-elles à prendre ainsi ombrage de Vienne, à se détacher par degrés de l'empereur Léopold, puis à opérer une évolution vers le camp français, qui, de son côté, n'aura désormais qu'un seul assaillant, l'aigle à deux têtes, à réduire. De fait, Louis XIV n'y manqua point.

Nos Vénitiens déjà nommés, et aussi le résident britannique à Turin, Massué de Ruvigny, lord Galloway, nous entretiennent effectivement des plaintes incessantes que les émissaires français proférèrent, dans la période qui va de 1690 à 1695, contre l'ambition autrichienne, des efforts tentés afin de convaincre les membres de la ligue d'Augsbourg, que, soutenant davantage Léopold Ier, ils couraient à la ruine[1]. Doléances et efforts n'étaient qu'un avant-goût du travail de Chèvremont, quelque chose comme des escarmouches de détail précédant l'arrivée du gros. Avec le testament, l'action grandit, se développe : contre l'Autriche, l'invective affecte le caractère d'une véritable synthèse. Tour à tour l'Angleterre, la Hollande, les États germaniques, Venise, les Cantons suisses, l'ordre des Jésuites, le pape lui-même sont représentés comme des proies que le Minotaure danubien convoite avidement. Et, chose significative ! pour ce qui est du pape, à l'heure précise où l'écrit de Chèvremont était rendu public, M. de Rebenac, ambassadeur de France à Rome, tenait à Clément XI, sur les périls que l'ambition impériale faisait courir au pouvoir temporel, des discours que l'on croirait empruntés au testament[2]. Il n'y a pas là une simple coïncidence ; il y a bel et bien une corrélation évidente entre certain mot d'ordre transmis aux agents français à l'étranger et l'opuscule de Chèvremont.

D'ailleurs, le gouvernement de Louis XIV semble être parvenu à miner ainsi sourdement la coalition dont il avait tant à pâtir. A la fin de 1695, au commencement de 1696, toujours vers l'époque où parut l'œuvre de Chèvremont, et à cause de cette œuvre sans doute, les puissances maritimes — Angleterre et Hollande — se séparèrent soudain de l'Autriche et entamèrent avec la France

1. *Lexington Papers*, dépêche de lord Galloway du 3 janvier 1695, p. 29.
2. Onno Klopp, *Der Fall des Hauses Stuart*, t. VI, p. 12.

des négociations directes. Nous avons la preuve du profond dépit qu'en éprouva Léopold Ier dans ses lettres de l'année 1696[1]. Il est permis de croire que le testament de Charles de Lorraine, colporté bien vite sur les bords de la Tamise et de la mer du Nord, ne fut pas étranger à ce résultat. On est d'autant mieux fondé à le croire que le testament fit son apparition l'année suivante, à Ryswick, durant le congrès, et y causa un grand scandale : les plénipotentiaires des diverses cours allemandes, surpris de ce qu'un petit volume leur apprenait sur l'ambition de l'Autriche, indignés des conseils légués par un beau-frère de l'empereur, se détournèrent aussitôt de Stratmann et de Kaunitz, les représentants de Léopold Ier, et ne voulurent plus suivre les inspirations de Vienne. Or, le petit volume en question était le testament politique de Charles V de Lorraine. Imprimée secrètement, et distribuée par des mains invisibles aux diplomates qui siégeaient à Ryswick, cette pièce produisit, paraît-il, un prodigieux effet. Chacun y vit une ruse habile du cabinet de Versailles; effectivement, les envoyés français attestèrent formellement son authenticité[2].

Remarquons d'ailleurs qu'il entrait dans la politique habituelle de Louis XIV de semer la discorde parmi ses adversaires, en usant de moyens tortueux. Ainsi, en 1696-1697, la ligue d'Augsbourg est entièrement formée et se refuse à mettre bas les armes : un faux testament du duc de Lorraine paraît et réveille habilement toutes les rancunes, toutes les méfiances des membres de la ligue contre la maison d'Autriche. Onze ans plus tôt, en 1685, la même ligue n'a pas encore pris les armes, mais elle est en formation, elle menace d'englober l'Europe entière; que fait Louis XIV pour entraver les progrès de celle-ci? Il révoque l'Édit de Nantes. En effet, d'après Guillaume d'Orange, la Révocation de l'Édit de Nantes aurait eu pour principal but « de semer la défiance entre « les princes alliés; de faire croire aux réformés qu'il existe une « entente entre Louis XIV, la cour de Rome et tous les pays « catholiques contre eux; de pousser ainsi catholiques et protes- « tants à former chacun une ligue de religion, qui aurait forcé- « ment pris la place de la ligue d'Augsbourg; puis enfin de pro-

1. Koser, *Testament de Charles de Lorraine* (*Historische Zeitschrift*, 1882, p. 84).

2. M. le comte d'Haussonville, *Réunion de la Lorraine à la France*, t. IV, p. 87 et 88.

« voquer par toute l'Europe protestante, émue et indignée des « souffrances de ses frères de France, des mesures de représailles « contre les catholiques...[1]. » « Si on donne dans le panneau, » ajoute Guillaume, « il n'y aura bientôt que confusion et trouble, « l'alliance des princes protestants, catholiques, séculiers et ecclé- « siastiques sera rompue, et le roy de France y trouvera son « jeu...[2]. » « Elle est fort fine la politique royale, » dit-il encore, « et d'autant plus dangereuse que nul zèle pour la religion catho- « lique, et nul motif de conscience ne l'inspirent... La cour de « Rome cognoist d'ailleurs le dessein dangereux du roy de France, « elle appréhende sa puissance et se souvient quod approximante « et cantante gallo fleverit Petrus amare...[3]. »

En dehors de l'arrière-pensée diplomatique, que Louis XIV eut certainement lorsqu'il fit publier le testament du duc Charles V, peut-être aussi songea-t-il à se venger de la maison de Lorraine, qui, depuis le temps des Guises, fut toujours odieuse aux Bourbons[4]. Peut-être chercha-t-il encore à déconsidérer spécialement le duc Charles V, qui jouit, même après sa mort, d'un éclatant prestige en Europe, et dont les coalisés d'Augsbourg invoquaient la mémoire avec passion, comme nous le prouve un pamphlet de l'époque : « L'ombre de Charles V de Lorraine consultée sur l'état « présent des affaires de l'Europe[5]. » Laisser croire en effet que Charles de Lorraine rêvait la tyrannie universelle, et l'asservissement de l'Europe aux lois de l'Autriche, c'était réduire la ligue d'Augsbourg au silence ; car, surprise et confondue par de telles révélations, cette dernière ne pouvait plus prononcer désormais le nom du prince lorrain.

1. Des motifs secrets qui, d'après Guillaume d'Orange, déterminèrent Louis XIV à révoquer l'Édit de Nantes (Vienne, archives de la maison impériale et de l'État d'Autriche, *Hollandica*).
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*
4. M. le comte d'Haussonville, *Réunion de la Lorraine à la France*, t. IV, p. 557.
5. A Cologne, chez Pierre Marteau, M DC XCIII.

APPENDICE.

SUPERCHERIES

IMITÉES DU TESTAMENT DE CHARLES DE LORRAINE.

En 1705, parut à Rotterdam une pièce intitulée : « Derniers conseils, ou Testament politique d'un ministre de l'empereur Léopold Ier. » De nos jours, M. Droysen analysa cette pièce avec le plus grand soin. En 1868, il lui consacra une longue dissertation; peu après, il en fit paraître une nouvelle édition[1]. Droysen croit fermement à l'authenticité des « Derniers conseils de 1705; » il n'a même aucun doute sur le nom de leur auteur, qui serait, selon lui, le comte de Harrach, président de la Conférence secrète sous le règne de Léopold Ier. Mais tel n'est pas l'avis de Noorden. D'après ce deuxième érudit, les « Derniers conseils de 1705 » ne sont que l'œuvre d'un médiocre littérateur de l'époque, la « parodie » d'une pièce du même genre, plus ancienne et plus célèbre[2]. Noorden est, croyons-nous, dans la vérité. Les « Derniers conseils de 1705 » nous semblent une supercherie littéraire, imitée du pseudo-testament de Charles V de Lorraine. Tout l'indique : d'abord, le titre de l'écrit de 1705 ressemble trop au titre de l'opuscule de 1696 pour qu'il n'y ait là qu'une simple coïncidence. En outre, dans le testament de Charles de Lorraine comme dans le testament de 1705, c'est un fidèle serviteur qui sent sa fin approcher et qui ne veut pas prendre congé de son maître sans lui laisser, sous forme de derniers conseils, le fruit de ses veilles et de ses profondes méditations. La similitude des deux préambules nous autorise à penser qu'ici encore il y a eu plagiat, d'autant plus que chaque testament, celui de 1696 comme celui de 1705, est destiné au

1. Les « Derniers conseils » de 1705 parurent en appendice d'une nouvelle édition des *Mémoires de la cour de Vienne*, par le Bénédictin Casimir Freschot.
2. *Preussische Jahrbücher*, t. XXVIII, remarque 378.

même souverain, à l'empereur Léopold Ier. D'ailleurs, la tendance des deux pièces est complètement analogue : décrier la maison de Habsbourg et mettre en pleine lumière ses odieux desseins, ses appétits insatiables. Notons cependant quelques différences entre les « Derniers conseils de 1696 » et ceux de 1705. L'écrit de 1705 respire une haine encore plus farouche, s'il est possible, contre la cour de Vienne; il lui prête des convoitises dont le pseudo-testament de Charles de Lorraine ne dit mot. Ainsi, d'après les « Derniers conseils de 1696, » l'Autriche ferait acte de sage politique en ne revendiquant qu'une partie de la succession du dernier Habsbourg espagnol, tandis qu'en 1705 c'est le contraire : l'Autriche ne doit poser les armes que lorsqu'elle se sera emparée de tous les États qui formaient la couronne du roi Charles II. Même observation au sujet des États de l'Église : en 1696, il ne fallait les attaquer qu'à la dernière extrémité; en 1705, il faut commencer par là. Si l'on songe qu'en 1705 toute l'Europe était embrasée par la guerre de Succession d'Espagne, tandis qu'en 1696 ce mémorable conflit était encore à naître, de telles différences s'expliquent aisément.

L'Autriche tenant la tête de la grande coalition, qui, de 1701 à 1709, porta de si funestes coups à Louis XIV, les pamphlétaires de 1705 avaient naturellement pour mission de ne l'épargner en rien, et même de lui prêter des projets, dont il eût été impolitique de parler neuf années auparavant, car personne n'y aurait cru alors. Aussi — c'est une deuxième différence que nous relevons entre les Conseils de 1696 et les Conseils de 1705 — le ton des derniers est-il infiniment plus cynique que celui des premiers. Dans les premiers, le pseudo-testateur garde encore une certaine retenue. Il pose des principes, mais n'en montre pas lui-même toutes les conséquences : à l'éditeur incombera cette tâche; et de là les remarques marginales que nous signalions précédemment, remarques ajoutées après coup, on le sait, et qui outrent d'une manière odieuse les maximes déjà si répréhensibles de la pièce proprement dite. Tandis que le faussaire de 1705 a perdu tout scrupule : il n'a plus honte de rien; il est fier de son machiavélisme, heureux de divulguer ses desseins tyranniques et d'y initier chacun. Il dédaigne les auxiliaires qui pourraient compléter sa pensée au moyen de notes ou d'explications marginales; à lui seul, il nous donne connaissance du projet entier de monarchie universelle, dont la réalisation sera si funeste pour l'Europe.

Le passage suivant, consacré aux affaires de Suisse, fait bien ressortir la différence qui existe, quant au fond et quant à la forme, entre les « Derniers conseils de 1696 » et ceux de 1705.

TESTAMENT POLITIQUE ATTRIBUÉ A CHARLES DE LORRAINE. (1696.)	REMARQUES ANNEXÉES AUDIT TESTAMENT.	DERNIERS CONSEILS DE 1705.
Cette exécution et la diminution des forces de la France dépendent principalement de l'alliance avec les Suisses et les Grisons; c'est à cela qu'il ne faut pas épargner l'argent, puisque tout autre moyen est inutile et sera toujours faible quand il réussirait. Il faut chercher dans les fonds domestiques des finances exprès pour cet emploi, sans quoi néant pour le succès qu'on médite.	Ce leurre néanmoins qu'on présente aux Suisses est plutôt destiné à se servir d'eux qu'à les considérer, et à leur faire du bien. La maison d'Autriche peut-elle oublier qu'ils tiennent son premier patrimoine? que c'est un peuple de rebelles qui se sont violemment soustraits à la subordination de l'Empire? et qui, se prévalant de la situation de leur territoire, de leur ingratitude et de leur nombre, ont osé secouer le joug d'une domination originaire? et s'affermir par des lois particulières, jusqu'à devenir formidables ou nécessaires à une maison à laquelle ils sont tributaires par tant de titres? L'idée politique du ministère de Vienne et le secret de l'ambition de la famille prédominante est occupé tout entier à les réduire. Quelle apparence qu'étant devenus les maitres de l'Allemagne et de l'Italie sous une double monarchie aussi despotique que celle qu'on médite, ils abandonneront entre deux frères une nation, qui pourrait leur causer	Pendant que vous serez occupé en Italie et en Allemagne, pendant que vous travaillerez à la ruine de la France et des fiers vassaux de l'Empire, ne perdez pas de vue vos anciens desseins et vos justes prétentions sur la Suisse. La Suisse est votre patrie, c'est le berceau de votre sacrée maison, c'est là qu'inconnue depuis longtemps, et comme éteinte, ou obscurcie pendant plusieurs siècles, elle a commencé à se reproduire et à remplir la terre de sa gloire. — Ces hommes courageux et grossiers ne veulent point être traités avec rigueur et mépris : impatients du joug que vous voudriez leur imposer ouvertement, et par la force, ils s'attacheront eux-mêmes à celui que vous prendrez soin de leur cacher, et que vous feindrez de ne vouloir pas leur donner. C'est par les caresses et l'intrigue qu'il faut les assujettir... Voilà, Sire, la route que vous devez tenir jusqu'à ce que l'occasion se montre de déclarer et de montrer que vous êtes le

TESTAMENT POLITIQUE ATTRIBUÉ A CHARLES DE LORRAINE. (1696.)	REMARQUES ANNEXÉES AUDIT TESTAMENT.	DERNIERS CONSEILS DE 1705.
	tant d'obstacles ? La terre ferme des Vénitiens, une fois reconquise à la maison d'Autriche, les Suisses et les Grisons ne seraient-ils pas mieux à sa bienséance que toute autre conquête, tant pour se procurer des passages libres et de communication partout que pour les empêcher aux autres à prix d'argent ? Ceux des Suisses, qui en opineraient autrement, raisonneraient en malhabiles, et quelque intérêt présent que la délicatesse de cette induction ait ménagé pour leurrer les Suisses, on les croit trop connaisseurs et trop politiques pour s'en laisser éblouir et pour ne s'en défier pas. On les asservira les derniers, c'est toute la grâce qu'ils peuvent espérer des services qu'ils rendront pour beaucoup d'argent à la maison d'Autriche, et on ne manquera pas de leur redemander avec hauteur et usure ce qu'on leur aura avancé par politique et par les motifs d'une grande ambition. C'est à quoi ils n'oseraient avoir contredit, en connaissant	souverain. Il faut tâcher d'amener cette occasion au plus tôt. La Suisse est paisible en apparence et parfaitement unie. Elle a pourtant chez elle des partis différents, et dans son sein des semences de division qu'il faut que vos ministres fomentent soigneusement. Déjà, par l'habileté de vos conseils, vous avez en quelque sorte aliéné et aigri les cantons protestants contre la France. Si vous pouviez l'irriter de même contre eux, ou de même envenimer contre elle les cantons catholiques, vous avanceriez extrêmement vos affaires. Tant que les Suisses resteront attachés à la France et la France contente des Suisses, vous ne pouvez pas espérer de leur ôter cette liberté qu'ils n'ont acquise qu'en se révoltant contre votre maison et en la dépouillant de son ancien patrimoine. Les cantons protestants sont plus défiants et ambitieux que les autres... Ménagez-les, Sacrée Majesté, et éblouissez-les, aveuglez-les par toutes les complaisances possibles pour

TESTAMENT POLITIQUE ATTRIBUÉ A CHARLES DE LORRAINE. (1696.)	REMARQUES ANNEXÉES AUDIT TESTAMENT.	DERNIERS CONSEILS DE 1705.
	comme ils font jusqu'où va l'ambition des souverains quand elle est honteuse et qu'elle a de la prospérité.	leur ambition, par toutes les déférences imaginables à leurs sentiments, et par toutes les faveurs qu'ils souhaiteront de vous.
Il faut se servir de l'Angleterre, de la Hollande et des Électeurs et princes protestants pour séparer les cantons protestants de l'ancienne alliance qu'ils ont en commun avec la France.		Dans tout ce concert d'adresse et de ruse, vous devez et vous pouvez aisément vous faire assister par les Anglais et les Hollandais. Ils s'y porteront volontiers, et, ne croyant vous aider qu'à affaiblir le parti de France en Suisse, ils vous aideront à mettre le feu dans les cantons et à les détruire[1].

Nous venons d'analyser brièvement les « Derniers conseils de 1705. » Il nous reste à chercher le nom de leur auteur. Ce nom est, hâtons-nous de le dire, impossible à trouver, car le faussaire a pris soin de se dissimuler complètement. Rien n'indique qui il est; mais peu importe, puisque nous savons déjà que les « Derniers conseils de 1705 » ne sont qu'une parodie du prétendu testament de Charles de Lorraine, l'œuvre d'un écrivain aussi médiocre qu'obscur, que les lauriers de Chèvremont empêchaient sans doute de dormir, et qui a tenu à reprendre pour son compte le travail de l'abbé, tout en le tronquant, en le développant et en l'appropriant aux circonstances.

Cette ressemblance frappante entre les « Derniers conseils de 1705 » et le testament de Charles de Lorraine aurait dû, nous semble-t-il, rendre M. Droysen plus circonspect et lui faire écarter le comte Harrach comme ne pouvant être l'auteur des « Derniers conseils » en question. Il est inadmissible, en effet, qu'un homme d'État autrichien, désireux de laisser à la maison de Habsbourg un témoignage écrit de sa fidélité et de son expérience, se fasse le plagiaire d'une

1. Citation empruntée au travail de M. Koser : *le Testament de Charles de Lorraine* (*Historische Zeitschrift*, 1882).

pièce apocryphe, proscrite par la censure impériale et aussi hostile que possible à la politique de la Hofburg.

Quarante années après les « Derniers conseils de 1705, » de graves événements, où l'Autriche jouait encore le principal rôle, troublèrent de nouveau l'Europe : ce fut la guerre dite de Succession d'Autriche.

Immédiatement, on recommença à plagier le testament politique de Charles de Lorraine. Les « Lettres à un provincial sur la justice « des motifs de la guerre et sur les conjectures présentes de l'Eu- « rope » (Neufchastel, M DCC XLV) ne sont en effet qu'une nouvelle et médiocre imitation de cette pièce. Leur but est de combattre la candidature au trône impérial du duc François de Lorraine, époux de Marie-Thérèse, et leur argument favori de répéter que le duc en question est surtout à craindre parce qu'il a pour aïeul Charles V de Lorraine, dont le testament épouvanta jadis si justement l'Europe. Et, comme après un demi-siècle le testament de Charles V de Lorraine a sans doute perdu une grande partie de son renom, au point que la masse du public ignore même jusqu'à son existence, la vingtième lettre à un provincial cite avec intention des fragments entiers et textuels de ce testament.

Le testament de Charles de Lorraine, les « Derniers conseils de « 1705, » les « Lettres à un provincial » sont des écrits français que le Cabinet de Versailles inspira d'une manière directe ou indirecte. D'autres gouvernements, qui, eux aussi, luttèrent contre l'Autriche, en tireront parti avant la fin du XVIIIe siècle. Dans les premiers mois de l'année 1759, la fortune de Frédéric II de Prusse semblait gravement compromise. Une terrible guerre, la guerre de Sept ans, où ce prince soutint le choc de la France, de l'Autriche et de la Russie coalisées, sévissait alors. Les affaires de la Prusse allant de mal en pis, un Staatsrechtslehrer, un professeur de droit public de la Faculté de Francfort-sur-l'Oder, Jean-Louis Uhl, écrivit à Berlin (7 mars 1759). Uhl demandait l'autorisation de faire réimprimer le testament de Charles de Lorraine, testament dont un de ses parents, le conseiller Strebel, venait de lui écrire longuement. Strebel, qui était l'homme de confiance, l'ami du margrave d'Anspach, avait signalé à Uhl ce testament « comme une pièce qui, eu égard aux circons- « tances, pourrait être d'une grande utilité, et qu'il importait de « publier de nouveau avec des remarques[1]. » La cour de Berlin accorda sans retard à Uhl l'autorisation demandée : un rescrit de deux hauts dignitaires du Département des affaires extérieures, le comte Podevils et le comte Finckenstein, l'atteste d'une façon irré-

1. Berlin, archives secrètes du royaume de Prusse.

cusable[1]. Uhl ne s'en tint pas là. Le 14 juillet, il écrivit de nouveau au gouvernement prussien, demandant l'autorisation de réimprimer un écrit d'origine suédoise, contemporain de la guerre de Trente ans, et qui flagellait durement la politique des Habsbourgs, les célèbres Pensées d'Altringer, parues en 1629 pour la première fois. Le gouvernement permit avec empressement. Au mois de février 1760, parut en conséquence une nouvelle édition des Pensées d'Altringer, avec un avant-propos de Schmelzeisen, le syndic de l'Université de Francfort-sur-l'Oder. Altringer ressuscité (redivivus) s'élève avec autant de feu qu'à l'époque de Gustave-Adolphe contre l'ambition de la maison d'Autriche, ses envahissements sans fin, son zèle apostolique et romain et son despotisme (despotimus) intolérable. Au nombre des écrits postérieurs à la guerre de Trente ans, ainsi qu'à l'apparition des premières pensées d'Altringer, et jetant un jour significatif sur les projets de la cour de Vienne, « il convient « de citer notamment » — c'est Schmelzeisen qui parle — « le Tes- « tament de Charles V de Lorraine, aïeul de l'Empereur actuel[2]. » Quatre mois plus tard (juin), grâce aux persistants efforts de M. de Schlabrendorff, ministre pour la Silésie, le testament lui-même reverra le jour. Un libraire-éditeur a prêté son concours à Uhl, et l'édition française est en vente. A la foire (messe) de Leipzig, on l'a beaucoup achetée. Une traduction allemande est sous presse. Le traducteur se nomme Steck, collègue de Schmelzeisen et de Uhl à l'Université de Francfort, et qui plus tard (1772) deviendra conseiller intime du royaume de Prusse. D'ici trois ou quatre semaines, « vers « l'époque de la grande foire de la Sainte-Marguerite, cette traduc- « tion, dit Uhl, sera certainement en vente, et les marchands qui « viendront à cette occasion à Francfort-sur-l'Oder ne manqueront « pas de l'acheter, puis de la répandre dans l'Allemagne entière[3]. » Enhardi par le succès, Uhl écrivit de nouveau à Schlabrendorff. Cette fois il demande l'autorisation de faire paraître une double traduction allemande et française du fameux livre d'Hippolytus a Lapide, « de « Ratione status in imperio nostro Romano-Germanico. » Le livre que Uhl demandait à traduire fut publié en 1647, durant la guerre de Trente ans. Il eut pour auteur Pierre-Boguslaw Chemnitz, historiographe de la reine Christine de Suède, et qui se servit dans la circonstance du pseudonyme « d'Hippolytus a Lapide. » L'ouvrage de Chemnitz est depuis le commencement jusqu'à la fin une san-

1. Berlin, archives secrètes du royaume de Prusse.
2. Uhl's Bericht du 25 février 1760 (Berlin, archives).
3. Uhl's Bericht du 1er juin 1760 (Berlin, archives).

glante satire contre la maison de Habsbourg. « Ceterum censeo « extirpandam esse domum Austriacam, » il débute en ces termes fanatiques, et la suite répond pleinement au début. Le ministre Schlabrendorff applaudit fort à la proposition de Uhl et lui chercha de suite des traducteurs : Carrach, professeur de Breslau, fit la traduction allemande, et Nerger, de Francfort, la traduction française du « de Ratione status » d'Hippolytus a Lapide. En attendant, les Russes apparurent soudain à Francfort : loin de se troubler de la présence de l'ennemi, Uhl manifesta presque de la joie, car « les « officiers de l'armée moscovite achetèrent aussitôt beaucoup de « livres, » déclare-t-il, « principalement les Pensées d'Altringer et « le Testament de Charles de Lorraine, qui ont été enlevés du jour « au lendemain[1]. »

Un fait ressort avec évidence de tout ce que nous venons d'exposer jusqu'ici : le gouvernement prussien a jadis été le propagateur, l'éditeur presque officiel de pièces apocryphes et d'odieux pamphlets. Nul doute ne saurait subsister sur ce point, puisque des documents authentiques, les propres lettres des coupables sont là et l'attestent. Maintenant une autre question se pose, elle aussi a son importance : Frédéric le Grand s'est-il mêlé personnellement des publications du professeur Uhl? Les a-t-il encouragées ou le gouvernement de Berlin a-t-il agi à l'insu du roi? Nous croyons, et nous ne sommes pas les seuls de cet avis, que le gouvernement agissait de concert avec le roi, que Frédéric a tout su, tout permis[2]. Différentes particularités le prouvent : d'abord maint passage de ses manifestes ou de sa correspondance ressemble tellement aux déclamations d'Hippolytus a Lapide et aux « Derniers conseils de Charles de Lorraine » qu'il est visible que Frédéric avait lu les écrits en question avant de prendre la plume. Ainsi les lignes suivantes sont un écho évident du « de Ratione « status » et du Testament de 1696 : « La reine de Hongrie et ses « alliés ont conçu des desseins démesurés d'ambition, dont le but « pernicieux est d'enchaîner pour jamais la liberté germanique, ce « qui a fait, depuis un siècle passé, l'objet principal de la politique « de la maison d'Autriche. » (Manifeste de 1744.) Une année après le manifeste qui précède, Frédéric remportait sur les Austro-Saxons la brillante victoire de Hohenfriedberg, ou Striegau (4 juin 1745). Quatre jours plus tard (8 juin), le secrétaire de Frédéric, le conseiller secret Eichel, n'estimant pas sans doute le succès assez décisif ni l'Autriche assez vaincue, se demandait « s'il ne serait pas possible « qu'un Hippolytus a Lapide surgît comme au dernier siècle, afin

1. Berlin, archives.
2. Koser, *Testament politique de Charles de Lorraine*, p. 91.

« de mettre en lumière la dureté, l'insupportable hauteur, le despo-« tisme de la cour de Vienne, afin d'éclairer l'Europe sur les projets « anciens et futurs des Habsbourgs? » Et Eichel ajoute : « Quel beau « sujet pour un auteur[1] ! » M. Droysen, qui commente cette lettre d'Eichel dans son « Histoire de la politique prussienne, » déclare que « le secrétaire de Frédéric répète purement et simplement les « propos du roi[2]. » La chose paraît d'autant plus vraisemblable qu'à l'époque même où Eichel écrivait la lettre précédente, Frédéric s'exprimait en termes analogues. « Je me soumets au joug cruel et dur « du tyran lorrain, » disait-il à un de ses ministres le 25 juin 1745, faisant ainsi allusion à son prochain rapprochement avec l'Autriche et à sa nouvelle trahison envers la France — rapprochement et trahison qui s'accomplirent en décembre à Dresde. Là effectivement Frédéric reconnut pour empereur l'époux de Marie-Thérèse, « il se « soumit, » moyennant cession formelle de la Silésie, « au joug du « tyran lorrain, » sans se préoccuper de ses engagements avec Louis XV et sans s'inquiéter des cruels embarras qu'il créait à son allié de la veille. Traité de Dresde du 25 décembre 1745 entre Marie-Thérèse et Frédéric.

Ce mot n'a pas trouvé grâce devant les érudits prussiens de nos jours, qui le traitent de « pathos comique[3]. » En effet, dit avec raison l'un d'eux, comment Frédéric ose-t-il traiter de « tyran » le duc François de Lorraine, ce prince — il nous le déclare ailleurs — qu'il estime tant? Comment peut-il lui faire le reproche de « dureté » ou de « cruauté, » puisqu'il le tenait précisément pour un esprit modéré et le partisan d'une politique de réconciliation[4]? De telles contradictions ne s'expliquent qu'à la condition d'admettre que Frédéric lisait et relisait fréquemment le testament de Charles de Lorraine, ainsi que les « Lettres à un provincial de 1745, » et qu'au besoin, quand sa cause l'exigeait, il leur faisait des emprunts. En ce qui concerne spécialement le testament de Charles de Lorraine, Frédéric a dû, croyons-nous, le connaître de longue date, car les ouvrages de Voltaire citent cette pièce : or, Frédéric lisait sans exception tout ce qui sortait de la plume de Voltaire.

Comte Jean DU HAMEL DE BREUIL.

1. Droysen, *Geschichte der preussischen Politik*, t. IV, p. 180.
2. Droysen, *ibid.*
3. Koser, *Testament politique de Charles de Lorraine*, p. 33.
4. Koser, *ibid.* — Voir, dans les t. II et V de la *Correspondance de Frédéric*, différentes lettres où il est fait un grand éloge de François de Lorraine.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

UNE COLLECTION

DE LETTRES DE PHILIPPE DE MAIZIÈRES.

(Notice sur le ms. 499 de la bibl. de l'Arsenal.)

I.

On connait le personnage tour à tour chanoine et pèlerin, chancelier et conseiller d'État; on le rencontre partout, dans les positions les plus différentes, les plus opposées même, gardant cependant, partout et toujours, la même figure sympathique et curieuse d'enthousiaste, combattant en vain pour un idéal impossible de son temps : le royaume du Christ à Jérusalem. Il employa quarante années à ce pieux pèlerinage, à la cour du chevaleresque et aventureux roi de Chypre, Pierre de Lusignan, comme à celle de Charles V, au fond de la Syrie et devant les murs d'Alexandrie, « la blanche cerfve, » comme au fond du cloître où il finit ses jours au milieu des macérations et des effrois mystiques de sa vieillesse. Retiré du monde pour toujours, moine, sauf l'habit, et étranger aux vains tracas de la politique, qui avait rempli de déceptions sa jeunesse et son âge mûr, son esprit belliqueux, sa ferveur de vieux pèlerin se réveillent à la nouvelle douloureuse du désastre de Nicopolis, il prend de nouveau la plume, console et supplie les princes de la chrétienté dans cette épître dernière[1], où se rencontrent les projets les plus chimériques avec des vues justes et saines sur l'état de la chrétienté et sur ce qu'il manquait aux armées féodales pour pouvoir résister victorieusement au choc des masses turques. Toute sa vie ne fut qu'un long combat

1. *Epistre lamentable et consolatoire sur le fait de la desconfiture lacrimable du noble et vaillant roy de Honguerie par les Turcs devant la ville de Nicopoli, etc.* Elle a été publiée par M. Kervyn, dans ses notes au XVIe volume de Froissart.

au service de cette cause de la croisade, dont il s'était fait le chevalier et quelque peu aussi le don Quichotte.

Quant à l'écrivain, Philippe de Maizières, tous ses contemporains s'accordent à le reconnaître, savait le latin mieux qu'un clerc. Il écrivit peut-être *le Songe du Vergier*, ce qui est quelque chose; il composa d'excellents mémoires sur l'utilité d'une milice de la Passion[1], un assez volumineux *Songe du vieil pèlerin*, qui se distingue par d'admirables morceaux de style et qui, comme la plupart des ouvrages du chancelier, n'est connu que par de très courts fragments[2], une vie en latin de son ami Pierre Thomas, patriarche de Constantinople[3], dont il raconte la mort en des pages qui sont un véritable chef-d'œuvre de sentiment, de petits traités dogmatiques et allégoriques, des épitres, etc. S'il sacrifie trop souvent aux charmes de l'allégorie, s'il y a tel de ses ouvrages où c'est un véritable travail que d'écarter tous ces masques et de pénétrer dans ce fatras de rhétorique, il y a dans ses œuvres des morceaux qui le mettent sur le même rang que les plus appréciés des écrivains du temps : Alain Chartier et Christine de Pisan. La naïveté avec laquelle il tourne ses phrases, la passion qui anime tout ce qu'il écrit et qui arrive même à rendre presque acceptables les tournures les plus alambiquées de son style, donnent à son œuvre entière un caractère spécial, qui contribue à rendre plus sympathique encore cette belle figure d'enthousiaste.

C'est ce qui, sans doute, a inspiré le nombre assez grand d'articles qui lui ont été consacrés à diverses époques, mais qui ont deux défauts : celui de se répéter d'abord et ensuite celui plus grave de ne dire presque rien. Les articles de Lebeuf sont de beaucoup les meilleurs : l'abbé corrige sur quelques points avec succès les données de Becquet, il ajoute des faits nouveaux qui, à la vérité, ne sont pas toujours exacts, car le savant académicien avait la mauvaise habitude de ne lire les choses qu'à demi et d'y méditer très peu. En 1843,

1. Voyez l'article de M. Aug. Molinier dans les *Archives de l'Orient latin*, I, 342 sq.

2. Dans le premier mémoire de l'abbé Lebeuf (*Mém. de l'Ac. des inscr.*, t. XVI, pp. 225-7, 227-8, 228-230, 230-1, 231-2, 233-4), dans les notes de son édition de l'*Histoire de Charles V*, par Christine de Pisan, et enfin dans Mas Latrie, *Histoire de Chypre*, II, pp. 232 sq., etc.

3. Elle a été publiée par Henschen dans le tome II de janvier des Bollandistes (pp. 995-1022), et puis séparément à Anvers, en 1659, sous le titre de *Vita S. Petri Thomasii ex ordine fratrum beatissimae Virginis Mariae de Monte Carmelo, Episcopi Pactensis ac Coronensis, archiepiscopi Cretensis et Patriarchae Constantinopolitani ac legati apostolici, scripta ab oculato teste Philippo Mazzerio, Cancellario Cypri et a Godefrido Henschenio Societatis Jhesu illustrata* (in-12).

Paulin Paris a soumis les articles de Lebeuf à une critique sévère; mais il n'a pas tout vérifié lui-même; et, dans ces cas, c'est le plus souvent Lebeuf qui a raison. P. Paris raisonne mieux que lui, mais Lebeuf connaissait mieux les manuscrits.

Il y a eu tout récemment des « contributions » à la biographie de notre personnage dans les *Archives de l'Orient latin* (article de M. A. Molinier), dans les notes de M. Kervyn à son Froissart (t. XI, épître à Richard, lettre du roi à ce dernier[1]; t. XVI, épître consolatoire), dans la thèse de M. Delaville Le Roulx (*La France en Orient au XIVe siècle,* chapitre Maizières), dans les positions de thèses à l'École des chartes en 1866 et en 1887 (MM. Le Foullon, Albert Froment) et surtout dans les documents publiés par M. de Mas Latrie dans ses preuves à l'*Histoire de Chypre* (t. II et III, et *Bibliothèque de l'École des chartes*, XXXIV). Les résultats déjà nombreux fournis par ces travaux et surtout l'examen attentif des œuvres de Maizières permettraient de refaire sa biographie, qui prendrait de la sorte plus d'étendue et plus de vie aussi peut-être. Je n'entreprendrai pas ici ce travail, assez difficile à faire et assez long à terminer; je me bornerai à faciliter la tâche du futur biographe de Maizières en donnant quelques renseignements sur une partie de ses œuvres, sur ses lettres.

II.

Elles se trouvent pour la plupart[2] dans le manuscrit 499 de la bibliothèque de l'Arsenal à Paris. C'est un manuscrit sur parchemin (0^m290 sur 205) : les lettres de Maizières occupent les folios 134 à 166. Le reste se compose de traités religieux et dogmatiques, etc. Il provient de la bibliothèque des Célestins de Paris, où Philippe mourut et au couvent desquels il laissa tous ses manuscrits.

1. Réunies à celles qui se trouvent au tome XXXII dans le volume des *Nouvelles Preuves*, 1873, in-8°.

2. M. de Mas Latrie (*Histoire de Chypre,* III, 744, note) parle d'une lettre de Philippe et de Pierre Thomas (Florence, bibl. Capponi, *Liber secretorum,* fol. 74 v°) adressée au roi de Hongrie : il y est question des bonnes dispositions manifestées par le doge dans une lettre au roi et des préparatifs du duc de Savoie pour la croisade. Elle est du mois de mars 1364. Une réponse (*Ibid.*, III, p. 745, note) du doge mentionne une lettre collective envoyée de Bologne par les deux envoyés et le notaire Désiré le 24 janvier (même ms., fol. 64). Le ms. du British Museum (Royal mss. 20 B. VI) est une *épître*, un traité, et non une lettre. Voir une autre de 1377 au doge (*Bibl. de l'Éc. des ch.*, XXXIV, p. 84-6). La lettre sur la Présentation de la Vierge, publiée dans l'opuscule de l'évêque Meurisse, se trouve à la Bibliothèque nationale (mss. lat. 14511, fol. 182 v°-183; 17330, fol. 4-6; 14454, fol. 2-3 v°). Un manuscrit contenant des lettres de Maizières a été brûlé pendant la guerre de 1870.

Les lettres ne semblent pas avoir été écrites par Maizières lui-même; on y trouve trop de fautes de transcription. Des particularités de graphie, comme la sibillation du *t* dans le suffixe *tio*, montrent que le copiste est un Français. Du reste, l'écriture, qui ne ressemble pas à celle du testament autographe contenu à la même bibliothèque, n'est pas la même partout: le commencement est écrit d'une encre beaucoup plus foncée, les caractères sont tracés d'une main plus ferme, ils sont plus réguliers que dans le reste. Vers le milieu, l'écriture devient plus capricieuse et plus fine, elle perd de sa fermeté, l'encre est plus pâle, les titres des lettres, précédemment écrits d'une manière très élégante, avec une encre rouge très fraîche encore, sont écrits dorénavant très irrégulièrement, parfois même ils semblent ajoutés après coup par un autre scribe beaucoup plus moderne. Une des lettres d'Urbain V porte même un renvoi. L'époque où elles ont été copiées étant la fin du XIVe siècle, il est très probable que le recueil a été fait d'après l'ordre et selon les instructions de Maizières lui-même par quelque Célestin, qui d'ailleurs n'a observé aucun ordre dans la transcription.

Le manuscrit a été connu de Lebeuf, qui en a tiré de nombreux renseignements sur le personnage et sur l'histoire de son temps. Cependant, il ne s'est pas donné la peine de lire complètement son manuscrit; il y a telle des lettres dont il semble n'avoir connu que le titre; ce sont surtout celles au protonotaire du pape et à Gérard de Dainville, dont il paraît n'avoir pas compris l'importance pour cette période obscure de l'histoire de Chypre, qui se rapporte à la minorité de Pierre II. Ainsi, dans cette dernière, il insiste longuement sur la promotion de l'abbé de Saint-Mathieu de Murano, fait qui est mentionné dans la rubrique, mais ne dit pas un seul mot des renseignements sur l'état du royaume de Chypre qui se trouvent vers la fin de la lettre; de là ce fait invraisemblable qu'il date cette malheureuse lettre environ *dix années* plus tôt; elle a été écrite sous le règne de Pierre II après le meurtre de son père, qui eut lieu en 1369, et Lebeuf la faisait écrire par Maizières pendant son premier séjour à Venise, avec Pierre I, en décembre 1362. De plus, comme elle était évidemment contemporaine de la lettre au cardinal de Thérouanne qui se trouve à la suite dans le manuscrit, il a attribué la même date à cette dernière; or, à cette époque, l'évêché de Thérouanne était occupé par le futur chancelier de France, Gilles Ascelin. Lebeuf conclut à une liaison entre ces deux personnages. Mais rien n'est plus faux : l'évêque auquel Philippe écrivit comme à son « seigneur naturel » (*domino suo singulari*), ce n'est pas Ascelin, mais bien celui qui occupait cette dignité à cette époque, Gérard de Dainville, frère par alliance du chancelier, qui ne fut promu au siège

de Cambrai qu'en 1372, deux ans plus tard. C'est encore par une interprétation erronée qu'il place la naissance de Philippe en 1312. Le passage sur lequel il s'appuie le premier se trouve dans la même lettre à Gérard dont il vient d'être question. Il est conçu de la sorte : « Totus annus præteritus michi Jubileus debuit esse, quia Altissimus animam meam replevit multiplici amaritudine. » Ce malencontreux jubilé compliqua l'affaire : Lebeuf voulut y voir à tout prix un jubilé de cinquante années révolues, et, comme il datait la lettre de 1362 ou tout au plus 1363, il arrivait à fixer la naissance de Philippe à 1312. Paulin Paris[1], qui admettait deux séjours du chancelier à Venise, en 1362 et en 1376[2], optait pour cette dernière date, tout en déclarant impossible d'ajouter foi à une lettre dont pas un mot n'avait été publié par Lebeuf. Or, la faute en est aux tournures entortillées des phrases de Maizières. Maizières, qui n'appelait jamais les choses par leur nom, voulait tout simplement *orner* cette idée assez simple : « Dieu m'a fait beaucoup de mal cette année-ci, il châtie ceux qu'il aime ; ce m'est donc une réjouissance, un jubilé, que cette série de malheurs. » Je n'insisterai pas sur d'autres fautes semblables ; elles pullulent ; je les relèverai plus loin au fur et à mesure qu'elles se présenteront.

Depuis Lebeuf, personne n'a étudié les lettres de l'Arsenal. Comme elles ont été dénaturées et mal comprises par le premier qui les ait connues et étudiées, elles peuvent être considérées comme tout aussi inconnues qu'elles sont inédites.

III.

Le manuscrit commence par un fragment de chronique[3] qui, avec la lettre de Pierre Thomas à l'empereur, occupe les folios 134 à 137. On le retrouve sans aucun changement dans la vie du saint par Philippe de Maizières, d'où il semble avoir été tiré par le copiste des Célestins. D'après le titre ajouté plus tard à la lettre, il fut adressé

1. *Mém. de l'Ac. des inscr.*, t. XV (nouvelle série), p. 370.

2. Le « second (?) voyage d'Italie, » du reste, s'arrêta à Milan : le dernier séjour de Philippe à Venise eut lieu entre 1368 et son départ pour Avignon.

3. « Quedam scriptura in summa breviter recollecta de laudabili et devota intencione victoriosissimi et christianissimi regis Petri de Lizingniaco .xv. regis latini Ierusalem, et Cipri regis, a juventute sua ; de capcione Sathalie ; de via ipsius ad dominum papam Urbanum de passagio indicto ; quomodo dictus rex personaliter invitavit ad passagium imperatorem romanum et quasi omnes principes occidentales, et de capcione Alexandrie » (fol. 134).

au patriarche de Constantinople; la faute vient de ce que Pierre lui-même portait le titre de patriarche de cette ville.

On peut diviser le reste du manuscrit en deux parties : 1° discours et documents; 2° lettres proprement dites.

I. Les discours sont au nombre de trois. Celui qui suit immédiatement la chronique mentionnée plus haut est intitulé : *Planctus D. Philippi de Maseriis pro morte S. Petri Thomasii* (fol. 137-138 v°). C'est une composition littéraire; on dirait une oraison funèbre que le chancelier aurait prononcée aux funérailles de son ami. La mort du prélat y est représentée comme tout à fait récente (*nunc ipsum perdidit*), l'exhortation au roi et aux Chypriotes, qui termine le morceau[1], est tout à fait concluante. Du reste, le ton entier de l'œuvre montre assez bien sa destination spéciale. Il n'y a qu'une seule difficulté ou plutôt une incertitude : après avoir raconté la mort de Pierre Thomas, Philippe consacre à son éloge un chapitre entier de sa *Vie;* or, cet éloge a la même apparence d'oraison funèbre; les *nunc* s'y trouvent à chaque phrase pour indiquer la date de la mort de Pierre; enfin, le passage se termine d'une manière tout à fait semblable à celle du morceau littéraire qui précède. Évidemment, deux discours n'ont pu être prononcés par le même personnage à la même occasion, et, s'il faut donner la préférence à l'un de ces éloges, la manière brusque dont commence celui qui se trouve dans notre manuscrit semble plaider en sa faveur. Philippe l'aura conservé parmi ses papiers, et le copiste des Célestins l'aura intercalé à la fin de la chronique sous ce titre vague de *Planctus*[2].

Tel qu'il est, ce discours a une importance réelle pour la biographie de Maizières et pour l'histoire de ses relations avec le légat de la croisade. La forme aussi doit être remarquée; si l'on y trouve des comparaisons comme celle où l'auteur, parlant de sa tristesse, se déclare « séché comme une sauterelle » (*excussus sum sicut locusta*), et, s'il se permet par endroits de faire d'élégantes assonances[3] qui sont tout à fait dans le goût de l'époque, le passage où il parle de la personne de son ami est digne d'attention. Il y mentionne les lettres fréquentes que lui adressait son « père » jour et nuit (*die nocteque*), l'extrême amitié qu'il lui témoignait toujours, ses longues conversations spirituelles et mystiques qui déroutaient sa pauvre raison[4]. Souvent, dit-il,

1. Voyez fol. 138 v°.

2. Ce titre est d'une main moderne. Peut-être aussi, la *Vie* ne mentionnant pas d'autre discours que celui de Carmesson, faut-il y voir une composition littéraire *écrite* aussitôt après la mort du saint.

3. « Ut qui vivus nos regebat, legem Dei nobis dabat, corda nostra animabat. »

4. « Et ego tunc nesciebam nec clare intelligebam. »

Pierre se plaisait à lui dire que, bien que leurs corps fussent séparés, ils n'avaient qu'une seule et même âme et que Paul avait plus de raisons de se plaindre de Barnabé que lui, Pierre, de son ami le chancelier. On y trouve encore une indication qui permet de réfuter victorieusement tous ceux qui plaident en faveur de son origine vénitienne ou sicilienne[1]; parlant de la différence qui le séparait de son maître et ami, il s'écrie : « Sed ego quid autem te *picardus miles* infimus et publicanus et cancellarius indignissimus, » indication qui, réunie à tout ce qu'on trouve de pareil dans les lettres et dans les autres ouvrages de Maizières[2], ainsi qu'aux témoignages du père Daniel, éditeur de la *Vie de Pierre Thomas* par Carmesson, de Spondanus, de Boulay, de Fabricius et d'Oudin, aux preuves données par Lebeuf, met un terme à une longue et stérile controverse.

Après avoir parlé des qualités rares du prélat et de ses relations avec lui, Philippe s'adressa au roi; il lui rappela ses bons offices en faveur de la croisade, son habileté diplomatique, la perte que venaient de faire l'État et la cause du Christ. Il finit en invitant à la douleur ses concitoyens de Chypre.

Le second discours est plus important encore; il est tenu par Maizières devant le sénat de Venise et le doge Marc Cornaro[3] (138 v° à 140 v°); il suit immédiatement le précédent. Il a été connu et utilisé par Lebeuf dans son second mémoire, mais avec aussi peu de critique. D'après lui, Philippe l'aurait prononcé pendant son premier séjour à Venise (décembre 1362-2 janvier 1363); mais c'est tout à fait impossible, car celui auquel Philippe s'adressait est le doge Marc Cornaro,

1. Cette dernière opinion a été soutenue par Antonio Teisserio dans son *Catalogus auctorum* (Genève, 1686), par Vossius dans son *De historicis latinis* (Leyde, 1651), par Poitevin dans son *Apparatus sacer* (III, 181, éd. de Venise), et tout récemment par Mira (*Bibliografia siciliana*) d'après Mongitore (*Bibliotheca sicula*). Elle remonte peut-être à Maraccio, qui, dans sa *Bibliotheca Mariana* (Rome, 1648), rapproche un *Philippus Siculus* de notre auteur sans conclure à leur identité certaine. Il serait facile de trouver dans les œuvres de Philippe la négation de cette thèse. Quant à la première, soutenue puis combattue par Oudin, et d'après lui par Ap. Zeno (*Giornale de' letterati*, t. IX, p. 154), elle repose sur la ressemblance entre la forme latine du nom de Philippe, — parfois Macerius, de Manseriis, — et le nom de la famille vénitienne des *Masserii*.

2. Cf. surtout son *De laudibus Virginis super « Salve sancta parens »* (Bibl. nat., lat. 14454, fol. 17-30 v°).

3. Cf. la lettre du doge à Urbain V (26 février 1364) dans Mas Latrie, *Histoire de Chypre*, III, 746 : « Reverendus in Christo pater dominus (Petrus), archiepiscopus Cretensis et egregius miles dominus Philippus de Mazeriis....., de mense presenti februarii Venecias accesserunt. »

qui n'arriva à cette dignité que deux années et demie plus tard, en juillet 1365. Pour la même raison, il est certain que le discours n'a pu être prononcé par Philippe lors de son second voyage, quand il vint à Venise pour obtenir les navires nécessaires à l'expédition d'Alexandrie (février 1364-juin 1365[1]). En outre, le discours du chancelier roule surtout sur l'affaire de la mission de Bembo et de Soranzo (1366) en Égypte. C'est donc après 1366 que le discours a été prononcé réellement; Alexandrie avait été perdue aussitôt après être tombée aux mains de Pierre Ier, le légat était mort et le roi avec son fidèle chancelier avait recommencé ses douloureuses et inutiles pérégrinations à la recherche d'un allié qui ne venait jamais. Nous le verrons bientôt chercher des soldats jusqu'à Nuremberg et payer leurs services futurs par des titres de noblesse et de beaux blasons symboliques dus à la féconde et poétique imagination de Philippe de Maizieres. Est-ce alors aussi que ce dernier demanda l'appui de la république par le discours dont il est question ici? Un examen attentif des circonstances dans lesquelles se produisit l'intervention de Venise après la conquête manquée d'Alexandrie nous renseignera sur ce point, qui ne manque pas d'intérêt pour la vie et les agissements diplomatiques de notre personnage. Le soudan manifesta sa colère pour l'outrage qu'il venait de recevoir en arrêtant tous les chrétiens qui se trouvaient dans ses États, aussi bien Chypriotes que Vénitiens; ce qui, du reste, n'était pas si injuste, la république ayant fourni des navires aux troupes du roi de Chypre[2]. L'enthousiasme des marchands se refroidit aussitôt; ils maudirent le moment où ils avaient pu commettre l'imprudence de favoriser les projets du roi de Chypre et cherchèrent à remédier au mal. Deux ambassadeurs de la république, François Bembo et Pierre Soranzo, furent envoyés aussitôt auprès du soudan; une lettre de crédit du doge, du 29 janvier 1366, les autorise à emprunter les sommes nécessaires pendant le temps des négociations[3]. Les ambassadeurs trouvèrent le soudan tout à fait disposé à conclure la paix entre lui et le roi de Chypre. Comme on le voit, ce roi était le seul prince dans toute l'Europe qui s'obstinât à poursuivre un idéal impossible; le pape lui-même, qui avait montré quelque enthousiasme pour la croisade avant la prise d'Alexandrie et que la défection de l'armée

1. Date du départ pour Alexandrie. Cf. le décret du 22 juin accordant le droit de cité à Maizières pour des services antérieurs (*Bibl. de l'Éc. des ch.*, XXXIV, pp. 74-77).

2. Ce qui est plus curieux, c'est que, pendant la prise d'Alexandrie, les Vénitiens furent pillés par leurs propres amis (cf. *Bibl. de l'Éc. des ch.*, XXXIV, pp. 78-80).

3. Mas Latrie, *Histoire de Chypre*, III, 753.

royale après la conquête de la ville avait fait revenir de beaucoup d'illusions sur le succès d'une nouvelle croisade, le pape lui-même conseillait la paix au trop zélé champion de l'Église[1]. Une lettre du doge à ses ambassadeurs auprès du pape (6 juin) les assure que le traité sera conclu[2]. Une autre, quelques jours après, déclare que le seul obstacle à la pacification de l'Orient est le roi de Chypre (*in manibus regis Cipri pendit negotium supradictum*). Dans un passage qui caractérise à merveille la politique vénitienne partout et à toutes les époques, le doge engage ses ambassadeurs à employer toute leur influence pour obtenir du pape, qui continuait à soutenir ostensiblement les projets du roi, *quod possimus navigare ad terras et partes subjectas soldano, cum beneplacito ad minus domini pape*. Aussitôt après, Bembo et Soranzo arrivèrent à Limassol avec les propositions du soudan[3]. Le roi les reçut, dit Machaut, et « en son cuer moult se resjoy[4]. » Il fit contremander les ordres qu'il avait donnés à son amiral, Moustry, pour attaquer les possessions du soudan[5]. La flotte, toute préparée, se dirigea vers les côtes de l'Asie Mineure et fit une tentative malheureuse contre Candelore[6], au grand mécontentement des nobles qui s'y trouvaient embarqués (*in indignacionem et malivolenciam nobilium et aliorum de armata*). De plus, il promit que ni lui ni personne de ses sujets ne ferait aucune tentative contre les pays appartenant au soudan pendant tout le temps des négociations. La chose semble assez curieuse de la part de Pierre; on ne reconnaît plus son caractère opiniâtre et brouillon dans cette conduite de conciliation et de prudence. C'est que dans les révolutions antérieures il faut faire toujours la part de Pierre Thomas; c'était lui que le pape avait élu pour chef spirituel de la croisade; c'était encore lui qui, le lendemain de la retraite d'Alexandrie, fulminait contre les marchands qui continuaient à entretenir des relations de commerce avec le territoire des infidèles; c'était son influence qui donnait du courage au roi, qui mettait en mouvement l'activité infatigable de Philippe de Maizières. « Le roi a perdu sa main droite, » dit le chancelier dans

1. Rinaldi, *An. eccl.* 1366 (XXVI, p. 135). Cf. Machaut, *la Prise d'Alexandrie*, éd. Mas Latrie. Genève, 1877, pp. 219-222.

2. Mas Latrie, *Ibid.*, p. 753.

3. « Qui quidem ambaxiatores omni recommendacione digni *intencione soldani habita* laboribus non modicis mediantibus ad presenciam regie magestas (*sic*) venerunt et concordiam ex parte soldani, aliqua offerentes domino regi obtulerunt gratiose ac prudentissime. »

4. Machaut, p. 119.

5. Machaut, p. 119 : « Insuper ambaxiatoribus, » etc.; cf. dans les Discours.

6. Machaut, p. 121; Discours, *Ibid.*

son discours funèbre, et c'était la pure vérité; le légat mort, l'idée de la croisade orientale ne germera plus jamais, les projets, les prières, les humiliations du roi et de son conseiller seront inutiles, la tentative contre Tripoli et Lajazzo tombera à plat. C'est pourquoi Pierre, dont la confiance commençait à s'ébranler quand il se voyait tout à fait seul, en proie aux hostilités menaçantes de ses ennemis et aux perfides prières des Vénitiens, céda; il consentit à commencer des négociations. Un conseil tenu en présence des ambassadeurs le confirma dans ses desseins pacifiques[1]. Cependant, bien que la plupart de ses alliés eussent désiré une paix immédiate, il tergiversa pendant quelque temps. Il objecta d'abord que les Vénitiens n'avaient aucun pouvoir pour commencer les négociations, et que, si son intention était de traiter, il voulait parler aux envoyés mêmes du soudan[2]. Il n'autorisa pas les ambassadeurs de la république à traiter en son nom en leur présentant ses instructions, et, réserve toujours faite du consentement suprême du pape, ainsi que le prétend Maizières[3], qui cherchait à présenter les affaires sous la meilleure apparence possible pour les intérêts des Vénitiens, il demanda tout simplement l'envoi de plénipotentiaires sarrasins.

Ici s'arrête le récit fait par Maizières dans son discours; il parle bien des rapports que les ambassadeurs ont dû faire au doge sur cette question; mais le traité n'est pas encore conclu, dit-il, mais seulement commencé, *iam inceptum,* et il demande aux Vénitiens de continuer ces négociations, à moins que le pape ne donne les secours nécessaires pour pouvoir continuer la guerre. Le discours a donc dû être prononcé après l'arrivée en Chypre des envoyés de Venise et peut-être après leur départ (qui n'est pas mentionné), mais avant l'arrivée des amiraux et avant toutes les tergiversations rusées du soudan, dont nous nous occuperons bientôt. Or, en 1368, non seulement le traité n'était pas encore conclu, mais il ne le fut que sous Pierre II, contrairement à ce qu'en dit Machaut[4]; les négociations ne continuaient même plus sous la sauvegarde des envoyés vénitiens; la mission d'Antoine n'avait rapporté rien d'acceptable, et les hostilités contre Tripoli et Lajazzo,

1. Machaut, p. 121; Discours, *Ibid.*
2. Machaut, *Ibid.* :

« ..... trop seroit chose sauvage
De traitier à vous qui n'avez
Point de pooir, bien le savez,
Et sans doubte, se je voie
Gens de par lui, je traiteroie. »

3. Discours, fol. 140 v°.
4. Cf. la note de M. de Mas Latrie à ce passage.

dont il n'est pas le moins du monde question dans le discours de Philippe, avaient inauguré une troisième période de luttes entre le roi et le soudan. Le roi et son ministre venaient demander ouvertement le secours de la chrétienté occidentale ; il n'était plus question de résultats futurs et d'engagements *ex nunc pro tunc*, comme dans le discours. Et puis, ce qui est bien plus concluant encore, Marc Cornaro avait cessé de vivre le 13 janvier 1367.

Le discours n'est pas une lettre du chancelier au doge, c'est un *sermo de ambaxiata* comme le nomme son titre, et le ton général qui y domine montre assez bien que Maizières parlait devant le doge même et son conseil. Philippe séjourna donc à Venise, en qualité d'ambassadeur, en 1366. A la vérité, il nous parle lui-même des préparatifs qu'il faisait à Famagouste pour son départ et celui de Pierre Thomas, que la mort surprit juste au moment de partir. Rien de plus possible qu'une ambassade de Philippe lui seul, après la mort de son compagnon. Il vint donc à Venise et prononça le discours qui nous a été conservé. Entre autres passages curieux, on y trouve une comparaison entre l'ancienne Rome et Venise qui mérite d'être lue : il suffit de dire que ce n'est pas Venise qui a sujet à se plaindre dans ce rapprochement. Vient ensuite la généalogie de Marc Cornaro, généalogie qui tend à le rattacher aux anciens *Cornelii* romains dont il serait le véritable et authentique descendant et émule : son nom même de Marc est pour Maizières un sujet de louanges et d'allusions flatteuses. Et ce n'est pas tout : Pierre Ier nous est représenté en Macchabée, et l'on entend les émules de Rome, les Vénitiens, protester, un Cornelius à leur tête, contre le Démétrius assyrien, qui n'est autre, l'auteur nous le dit lui-même, que le soudan. En terminant, Philippe demande au doge de continuer les négociations, si le pape refuse son secours, et l'appui de la république si le roi parvient à mettre en branle une nouvelle croisade.

Avant de passer à l'examen du troisième discours, quelques mots, pour finir la question du traité avec le soudan, sur un document d'une certaine importance pour l'histoire de Chypre, document qui se trouve aussi dans le recueil dont nous nous occupons. C'est la traduction en latin d'une lettre du soudan. Voici les circonstances qui accompagnèrent l'envoi de cette lettre.

Dans son discours au doge, Maizières avait poussé son récit jusqu'au départ des ambassadeurs vénitiens pour le Caire. Ils furent assez bien reçus par le soudan, qui approuva l'idée d'envoyer ses plénipotentiaires. Il choisit deux amiraux « les plus notables de sa court[1] »

1. Machaut, p. 123.

et leur adjoignit une escorte de trente Sarrasins d'élite. Ces amiraux, que Machaut ne nomme pas, sont indiqués dans notre lettre manuscrite : ce sont Tocumbongua et Nessar-el-Din. D'après la même source, ils arrivèrent à Nicosie le dernier dimanche du mois de mai (1366). Ils étaient porteurs d'une lettre du soudan, dont la teneur est donnée par notre manuscrit. Le très puissant prince *Jelbongua*[1] écrivait à son turbulent voisin qu'il avait acquiescé aux demandes des ambassadeurs vénitiens et déclarait reconnaître tout ce que dira son envoyé le *gladius legis* Tocumbongua. La réponse du roi de Chypre est loin d'être conciliante; il semble avoir pris le parti de ne rien demander qui ne fût absolument impossible. Ses prétentions sont à peu près les mêmes dans Machaut et dans le morceau de chronique qui accompagne notre lettre manuscrite. Selon le premier, il parla[2] de ses droits sur Jérusalem, des persécutions contre les marchands chrétiens et les pèlerins en Terre sainte, de l'arrestation des Vénitiens et autres, après la conquête d'Alexandrie. Le chroniqueur poète confirme ensuite avec sa naïveté et sa bonne foi ordinaires :

Et dist toute s'entencion,
Clerement et sans fiction,
Et si leur fist pluseurs demandes
Moiennes, petites et grandes
Que je n'ay pas encore escript,
Car trop lonc en seroit l'escript[3].

Ces demandes « moiennes, petites et grandes » que Machaut avait trouvées trop longues à énumérer se trouvent rangées méthodiquement et complètement dans la petite chronique. Tout en réservant l'assentiment du pape, il mit pour condition *sine qua non* de la conclusion d'une paix avec le soudan la restitution du royaume de Jérusalem. Les autres points du projet sont : l'élargissement des prisonniers faits pendant la guerre avec tous leurs biens, l'interdiction à tous les ennemis du roi de se réfugier ou de se ravitailler dans les possessions du soudan, ou, s'ils parviennent à y pénétrer, qu'on leur refuse tout secours; l'exemption de tout impôt pour les marchands chypriotes et leurs facteurs. Ce sont les mêmes clauses que

1. C'est le même que Machairas appelle *Irboghâ* et Machaut *Irbougua*, ce qui, « en droit françois, » signifierait « yeux de buef » (p. 183). Le personnage ainsi nommé avait la conduite des affaires pendant la minorité du soudan Schaban-Aschraf. Il fut massacré par le peuple du Caire pendant la mission du turcopolier de Chypre (Machaut, p. 187).

2. Machaut, p. 125.

3. Machaut, p. 125.

Pierre signifia plus tard aux ambassadeurs vénitiens en 1368. Les ambassadeurs s'excusèrent sur leur manque de pouvoirs[1], surtout pour un point aussi décisif que la cession du royaume de Jérusalem : ils demandèrent enfin l'envoi d'ambassadeurs chypriotes pour porter ces conditions à la connaissance de leur maître. Ils étaient plusieurs, selon la chronique : Machaut ne parle que d'un seul plénipotentiaire, Antoine, « tres bon clerc, maistre en decrez, » auquel le roi aurait demandé la mise par écrit de tout ce qu'il devait exiger en son nom. C'est encore notre manuscrit qui nous renseigne sur les instructions données à l'ambassadeur royal : il devait exiger opiniâtrement les points mentionnés déjà, et, comme il prévoyait bien que *Jelbongua* ne pourrait jamais consentir à ce démembrement des États de son maître, la réponse du plénipotentiaire était prête d'avance. C'est un chef-d'œuvre de maladresse et d'ignorance des conditions où se trouvait son ennemi. Après s'être excusé d'avoir été contraint à faire la guerre par le refus du soudan, le roi proposait, pour écarter une effusion de sang plus considérable, une bataille dans ses États ou dans ceux des Sarrasins, ou bien des combats singuliers. Il offrait à son ennemi un terme d'une année pour pouvoir s'y décider. Enfin, si cela convenait mieux au sultan, Pierre faisait l'offre inouïe d'un combat en champ clos. On ne connaît pas la réponse du Sarrasin à cette curieuse proposition, qui, tout en attestant la bravoure chevaleresque du roi de Chypre, jette en même temps quelque ridicule sur le personnage.

C'est ici que finit le fragment de chronique. On connaît les circonstances qui suivirent : la mission d'Antoine ne réussit pas ; le mauvais temps et des maladies continuelles empêchèrent le roi de faire voile vers l'Asie, ses préparatifs provoquèrent l'envoi de deux autres ambassadeurs sarrasins[2], dont les noms sont donnés par une lettre du roi (du 19 mai 1368)[3]; ce sont : Nassar-el-Din Mahmet Craïa, qui est probablement le même que celui de 1366[4], et Homar-el-Seyffy. On bâcla tant bien que mal un traité qui fut confirmé par serment. Les stipulations se trouvent dans Machaut. Le turcopolier de Chypre, Jacques de Nores, fut envoyé au Caire au mois de mars

1. Machaut, p. 126.
2. Machaut, p. 133.
3. Mas Latrie, *Histoire de Chypre*, III, 291 sq.
4. Ce Nassar-el-Din, était-ce le renégat génois de ce même nom « *Nassardins*, » « amiraus et grans druguement » du sultan, mentionné par Machaut? C'est certainement probable (voir Machaut, p. 183). D'après ce même auteur, l'autre ambassadeur aurait été Irboghâ lui-même, ce qui est évidemment une confusion (p. 187).

1367. Après beaucoup de retards, l'arrivée du roi avec sa flotte à Rhodes contraignit le soudan à proposer un second traité, beaucoup plus étroit que celui de 1367. Pierre refusa de le reconnaître et attaqua Tripoli et Lajazzo, après quoi il partit pour plaider sa cause à Avignon. Il y céda aux sollicitations du pape et des ambassadeurs vénitiens et génois[1] et finit par donner son assentiment à un projet de traité contenant vingt et un articles relatifs à la liberté de commerce, à la protection accordée aux pèlerins, à l'extradition des transfuges, etc. Les Rhodiens devaient participer aux mêmes conditions. En même temps, fidèle à ses habitudes de revenir toujours sur ce qu'il venait de concéder, il donnait comme instructions secrètes aux ambassadeurs de demander à tout prix la rétrocession du royaume de Jérusalem[2]. Le traité ne fut conclu cependant que sous Pierre II[3].

Le troisième discours est celui que Philippe prononça devant Grégoire XI le 16 février 1372. Pierre Ier était déjà mort, assassiné par ses barons qu'avaient soulevés ses cruautés envers la famille de Giblet[4] et la manière dont il traitait ses frères[5]. Philippe avait-il assisté lui-même à cette tragédie? C'est tout à fait improbable. Si le roi quitta Venise avec son fils, le comte de Tripoli, le 28 septembre 1368, Philippe y resta pour s'occuper peut-être de la paix avec les Sarrasins, *aliqua negocia regia et eciam mea*, dit-il dans sa lettre à son frère le cardinal de Dainville, évêque de Thérouanne[6]. Il avait l'intention de partir plus tard pour Rome, ainsi qu'il en avait reçu l'ordre de la part du roi[7]. Si Philippe ne revint pas en Chypre avant le meurtre, il se garda bien de le faire après, lui, le fidèle et dévoué serviteur de la victime, qui devait craindre plus que tout autre la vengeance des frères du roi, devenus maîtres du royaume pendant la minorité du jeune Pierre II. Il resta donc à Venise pendant toute l'année 1369 et 1370. La mort d'Urbain V (19 décembre 1370) et l'avènement de son successeur Grégoire XI (élu le 30 décembre 1370) le tirèrent de son inaction. Jean de Lusignan, régent du royaume, trouva le moyen d'éloigner pour toujours le chancelier de son frère en l'envoyant complimenter le nouveau pape en compagnie d'un

1. Mas Latrie, *Histoire de Chypre*, III, 291 sq.
2. Mas Latrie, *Ibid.*, 302-308.
3. Mas Latrie, *Ibid.*, 331, 333.
4. Machaut, pp. 255 sq.
5. Cf. *Ibid.*, 288, note 78 : « ..... comme des palefreniers. »
6. Il était encore à Venise le 23 décembre 1369 (cf. Mas Latrie, *Bibl. de l'Éc. des ch.*, XXIV (1873), p. 74, note.
7. Ibid.

membre de la famille royale (*ipsius principis collateralem*), le trésorier de Famagouste, Guy de Néphin[1].

Le discours prononcé par Philippe devant le souverain pontife se trouve dans notre recueil (fol. 158 r°); il est intitulé : *Collacio de letitia creacionis et coronacionis Gregorii pape undecimi exposita coram ipso pontifice per Ph. de Maseriis, Cancellarium Cipri Avinione, in mense februarii anno domini m° ccc° lxxij°*. Il se compose de trois parties : les deux premières sont tout ce qu'il y a de plus insignifiant : le nouveau pape éclipse tous ses prédécesseurs, Philippe le rapproche de Grégoire Ier; il le nomme Salomon et déclare que la terre se réjouit de son élection. La troisième partie, qui est aussi la plus longue, est au contraire d'une importance assez grande pour l'histoire des événements qui suivirent le meurtre de Pierre Ier. Il y est parlé des transports que causa en Chypre l'élection de Grégoire. Des circonstances graves empêchèrent cependant l'envoi d'une ambassade pour le complimenter (*aliquibus arduis statum regni ...tangentibus*). Ces circonstances graves, ce furent les troubles qui suivirent la mort de Pierre Ier. Sur cette période assez peu connue, on trouve quelques détails dans deux lettres de Maizières et dans la préface des *Assises de Jérusalem*. De nouvelles lettres apostoliques ravivèrent le zèle des fidèles de Chypre, qui envoient deux députés, au nom desquels Philippe, un d'entre eux, prend la parole. Il parle longtemps de la joie du jeune roi et de celle de sa mère, Éléonore d'Aragon, qu'il représente comme une nouvelle Noémi que rien ne peut consoler que l'avènement de Grégoire. En réalité, la plaintive Noémi avait été dénoncée à son mari par Jean le Vicomte comme ayant cédé aux obsessions du comte d'Édesse, Jehan de Morfo, et, malgré les énergiques dénégations de l'honnête Machaut, les témoignages des chroniques contemporaines sont contre elle[2]. Peut-être même était-elle aussi parmi ceux qui connaissaient les intentions des conjurés du 17 janvier[3]. Le passage qui concerne le prince d'Antioche, lieutenant du royaume et tuteur du roi, est de beaucoup plus important. On y retrouve les mêmes faits que la préface des *Assises*

1. Ce personnage (dans l'article de Lebeuf (XVI, 504) *Gui de Refius de Nimossie*) est le même que Gui de Néphin (Maizières écrit *Réfins*), chanoine de Famagouste, qui obtint un *privilegium civilitatis* (sic) à Venise le 16 janvier 1372 (v. st.), en revenant de sa mission (Venise, *Commem.*, VII, fol. 160 v°; cf. Mas Latrie, *Bibl. de l'Éc. des ch.*, XXXIV (1873), pp. 77-78).

2. Cf. Machaut, *Ibid.*, note 79, p. 288.

3. Elle se retira plus tard en Aragon, son pays natal, où son cousin Pierre IV lui fixa un revenu en compensation de celui qu'elle venait de perdre en Chypre (cf. *Bibl. de l'Éc. des ch.*, XXXIV, p. 86, et dans les tomes II et III de l'*Hist. de Chypre*).

place en 1369. L'élection de Grégoire XI réveilla Jean de Lusignan de son profond sommeil, en lui donnant l'idée de gagner, par une ambassade solennelle, les sympathies très douteuses du nouveau pape, qui était un ancien ami de Pierre Ier : quand celui-ci était venu tout récemment en Europe, saisi peut-être du pressentiment de sa mort prochaine, il recommanda son fils, qui l'accompagnait, aux soins de celui qui allait monter bientôt sur le siège pontifical. Le prince d'Antioche convoqua les hommes liges à Nicosie[1] : il était animé, selon Maizières, des intentions les plus pures à l'égard de son neveu, qu'il aimait « comme la pupille de ses yeux. » Ces éloges outrés nous étonnent quelque peu, venant de la bouche d'un ami de Pierre Ier et, de plus, d'un homme qui croyait fermement, — il l'a déclaré assez nettement dans son *Songe du pèlerin*, — à la culpabilité des frères de la victime. On ne doit pas oublier cependant l'amour de l'auteur pour les belles phrases, ni ce fait que Maizières était encore au service de Chypre; c'est comme ambassadeur de ce même prince d'Antioche qu'il parlait au pape. Le ton de panégyrique qu'il adopte est donc parfaitement explicable. Quand les choses changeront, quand, à la cour de Charles V, il n'aura plus rien à craindre et rien à espérer du petit potentat qui régnait en Chypre, quand il pourra exprimer librement ce qu'il croyait de Jean de Lusignan et de son frère, il dénoncera hautement une complicité peut-être douteuse, et son témoignage ne sera pas favorable à ceux qu'il suspectait d'avoir trempé dans le meurtre de son roi et seigneur.

Le conseil réuni (c'était le 18 janvier, d'après les *Assises*), on choisit d'abord un lieutenant du sénéchal, Jacques de Lusignan, qui se trouvait absent[2]. On nomma un des meurtriers, Philippe d'Ibelin, sire d'Arsur, puis on procéda à l'affaire de la succession. D'après Maizières, qui donne des noms bibliques à tous ces personnages, Éléazar se leva et insista pour qu'on reconnût Joas, fils d'Absalon. Jean de Lusignan plaida-t-il la cause de son neveu? C'est peu certain, le jeune roi avait été déjà proclamé après l'assassinat, et ses droits étaient indiscutables, mais il est sûr qu'on décida qu'à lui revenait le droit de tutelle. On décida aussi la revision des lois du pays. Une seconde assemblée fut tenue le 16 novembre : le turcopolier du royaume annonça les travaux législatifs accomplis, et les *Assises* furent mises en vigueur. Philippe de Maizières ne revint jamais en Chypre; il préféra rester à Avignon d'abord, puis à Paris, que de

1. Ibid.
2. *Assises*, préface, 1 sq.

jouir des bienfaits du prince dont il avait fait si chaleureusement l'éloge à cette occasion.

Les autres documents contenus dans le recueil sont : le manifeste de Pierre Ier et plusieurs bulles du pape Urbain V relatives à la croisade. La proclamation du roi fixe le terme d'août 1366 pour le commencement de la croisade. Il invite tous ceux qui la verront à venir à son secours. Elle est datée de Famagouste, le 22 juin 1366. Le roi l'écrivit après le retour d'Antoine avec des conditions inacceptables, alors qu'il avait préparé déjà sa flotte et qu'il comptait commencer une expédition, qui fut empêchée par sa maladie[1]. On y voit que le roi comptait se mettre lui-même à la tête de l'armée et se jeter sur les terres du soudan, qu'il croyait pouvoir gagner à l'Église.

Les bulles d'Urbain V ont rapport aux événements de 1366-1368. On sait que Pierre vint une seconde fois en Europe cette dernière année, qu'il eut une entrevue avec le pape (mars 1368), qui, revenu plus que jamais de ses espérances, l'engagea tout bonnement à réserver son courage pour une cause plus heureuse; c'est même l'intervention du pontife qui amena la reprise des négociations avec les Sarrasins[2]. Il s'excusa de ne pouvoir contribuer au succès de l'expédition à cause des difficultés que lui suscitait l'ennemi de l'Église, Bernabò, qui recommençait à s'agiter[3]. Seuls, les Vénitiens mirent à la disposition du roi des armes et des navires[4], contrairement à leurs habitudes. Cette complaisance extraordinaire des marchands était due peut-être à quelques privilèges accordés par le roi à leur commerce. Partout ailleurs, le roi de Chypre ne trouva aucune sympathie pour ses projets : il se rembarqua pour son île au mois de septembre de la même année, rêvant de nouvelles conquêtes, que sa mort vint interrompre.

Les brefs d'Urbain contribuent à élucider la conduite du pape envers celui qu'il avait exhorté lui-même, quelques années auparavant, à combattre pour le Christ. Ils sont au nombre de cinq. Le premier (fol. 148 v°) est adressé à l'archevêque de Tarragone. Après avoir fait l'éloge du prince qui avait enlevé Alexandrie aux Infidèles, il parle du danger où l'ont mis ses hostilités en Égypte, lui et ses alliés, les Hospitaliers de Rhodes, dont les possessions sont menacées par le soudan (*insulas Cipri et Rodi aliasque terras ad dictos regem et*

1. Machaut, p. 130.
2. Ibid., pp. 219-222.
3. « ..... perocchè voleva fare ghuerra a messer Bernabò. » Stefani, cité par M. de Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, II, p. 312.
4. Ibid., décision des Pregadi du 17 août.

fratres... pertinentes, minantur invadere). Il accorde donc l'indulgence, dans des degrés différents, à tous ceux qui porteront secours au champion de l'Église en personne et à leurs frais, à ceux qui ne contribueront qu'avec leurs bras, à ceux qui ne donneront que l'argent, à ceux qui favoriseront l'expédition et à ceux qui conseilleront des testaments favorables. Le bref est daté du mois d'octobre *1366*, quatrième année du pontificat d'Urbain. Il est donc en relation avec le projet de 1366, avec l'arrivée de Maizières à Venise et ses efforts pour obtenir l'appui de la république.

C'est de la même année que date le bref adressé au doge Marc Cornaro (fol. 149 r°). Il est tout à fait caractéristique pour les intentions d'Urbain dans cette affaire. Pas un mot sur les indulgences comme dans la lettre précédente, aucune demande de secours. Le pape commence par raconter les événements qui causèrent l'envoi du bref : des ambassadeurs du roi se sont présentés tout récemment (*nuper*) en se plaignant des dangers qui menacent leur île et en demandant le secours du pape[1]. Maizières se trouvait-il parmi eux? C'est très possible. Après ce récit, le pape insiste sur le danger qui menacerait les autres États de la péninsule si l'île de Chypre venait à tomber aux mains des Infidèles, et il finit par demander les bons offices des Vénitiens, non pas pour faciliter une expédition, mais uniquement pour obtenir la paix. Comme on le voit, Urbain était loin de partager l'enthousiasme et les illusions de son royal protégé. La lettre ne porte pas d'indication de mois ni de jour.

La même ambassade est mentionnée dans le bref suivant. Il ajoute que les envoyés se seraient plaints des tentatives faites par les Sarrasins pour diviser les chrétiens, les attirer dans leur parti ou plutôt les séduire (*inducere seu potius seducere*). Il faisait allusion peut-être à l'inimitié cachée des Génois, que le traité conclu en 1365 par la médiation de Venise ne semble pas avoir rendus les amis du roi, et qui profiteront bientôt du meurtre de Pierre pour commencer des hostilités qui aboutiront à la prise de Famagouste. Tout au contraire, les Vénitiens gardent plutôt une politique favorable aux Lusignans, comme on vient de le voir et comme on le verra bientôt après la mort du roi. Le bref continue en recommandant l'enrôlement de troupes qui iraient combattre contre les Infidèles à Alexandrie. Il devait être affiché partout dans le premier jour

1. « ..... dilectos filios ambaxiatores carissimi in Christo filii nostri Petri regis Cipri illustris nuper dolentis et compassive audivimus super hiis que narraverunt nobis et fratribus nostris de magnis periculis in quibus insulas Cipri et Rodi et per consequens vestras et alias partes ultramarinorum fidelium aseruerunt. »

après sa réception et dans la première fête suivante. La date est antérieure à celle du bref adressé à l'archevêque (août 1366).

La lettre à Pierre lui-même, publiée par Rinaldi[1] (20 septembre 1366), est de beaucoup plus importante (fol. 150 r°). Le pape mentionne l'arrivée des ambassadeurs qui lui apportaient aussi une missive du roi, dont le contenu se devine dans la réponse. Pierre y parlait des secours promis par Urbain, de ses encouragements qui lui avaient fait entreprendre l'expédition d'Alexandrie. Elle devient mordante et ironique dans le passage suivant : le pape fait l'éloge de la magnanimité du roi, si grande, ajoute-t-il, qu'elle lui a fait méconnaître ses propres ressources. Il parle de l'état précaire de la chrétienté occidentale et déclare que tous ses efforts pour en obtenir quelque chose sont demeurés inutiles. Il finit enfin, tout en l'assurant de son extrême bienveillance, par lui conseiller de conclure une paix qui, tout en assurant la tranquillité de l'île, servirait les intérêts de ses bons amis les Vénitiens et les Génois. Et c'était le même pape qui, quelques années auparavant, soutenait de son influence le légat Pierre Thomas, qui interdisait sous peine d'anathème tout commerce avec les pays des Infidèles ! Maintenant l'ami de Maizières était mort, l'enthousiasme du vieux pape pour la croisade avait disparu depuis longtemps, et le pauvre roi de Chypre, le seul qui fût sincère dans cette croisade de carnaval, était contraint de suivre les conseils d'Urbain et d'embrasser la cause de ceux qui entretenaient des relations amicales avec le soudan.

Le quatrième bref, adressé au roi de France (fol. 150 v°), est daté du mois d'octobre 1366. Urbain y réclame un prompt secours en faveur du roi de Chypre (*celeriter subvenire*). Il n'est pas besoin d'ajouter qu'il eut le même sort que les précédents[2].

N. Jorga.

(Sera continué.)

1. *Ann. eccl.*, 1366, t. XXVI, pp. 135-136.
2. Voir dans Rinaldi, *Ibid.*, p. 136, les lettres adressées aux Génois, aux Vénitiens, aux Catalans, à l'empereur et à la reine de Naples, etc.

JOURNAL ET CORRESPONDANCE

DE

LA REINE CATHERINE DE WURTEMBERG.

1813 — 1814 — 1815.

Autorisés par qui de droit, nous achevons la publication du journal et de la correspondance de la reine Catherine de Wurtemberg. (Cf. *Revue historique*, XXXIX, 76-90.)

L'année 1813 ne contient que les notes suivantes :

Le 13 janvier. — M. Reinhart, ministre plénipotentiaire de S. M. l'empereur et roi, a remis aujourd'hui au comte de Fürstenstein, ministre-secrétaire d'État, une note officielle de sa cour, dans laquelle S. M. l'empereur demande au roi l'approvisionnement de Magdebourg pour six mois et pour une garnison de 20,000 hommes; il dit en propres termes que, si le roi n'accède pas à cette demande, quelques sacrifices qu'il puisse aussi lui en coûter, le roi trahira les engagements sacrés qu'il a contractés vis-à-vis de lui et de la France. Cet approvisionnement coûterait 4 millions de francs; nous avons tous les ans un déficit de 20 millions par les sacrifices inouïs que nous avons supportés et par la contribution française, le pays ne rapporte que 42 millions et nous en dépensons 62; toutes les impositions ont été doublées cette année.

Le roi a répondu à cette note avec mesure, justesse et sang-froid, et dit dans la lettre qu'il écrit à l'empereur qu'après avoir mis 30 mille hommes sur pied au lieu de 20,000 d'après les traités, après avoir perdu entièrement cette armée, il s'occupe néanmoins de réorganiser 18,000 hommes pour pouvoir les envoyer dans trois mois à l'armée; que, pour cet effet aussi, il s'occupe de faire faire un nouvel emprunt et de vendre le peu de diamants qui lui restent; que, de plus, il approvisionnera Magdebourg pour trois mois, que c'est là tous les sacrifices qu'il peut porter dans ce moment, car, en surchargeant encore de plus d'emprunts le peuple, il serait à craindre qu'un soulèvement, une révolte n'en fût la suite certaine.

Le 20 janvier. — L'on parle généralement du couronnement de l'impératrice et du roi de Rome; il doit être fixé au 1er mars. On prétend aussi que l'impératrice sera nommée régente. Le roi croit qu'il sera

invité à assister à cette cérémonie; j'espère que j'y serai de même invitée, car j'aime Paris à la folie et je ne me trouve parfaitement heureuse que dans le sein de ma famille; il m'est permis, je crois, de lui donner cette dénomination à double titre, car je l'affectionne et l'aime comme la mienne propre. Si la guerre continuait et que j'aille à Paris pour les fêtes, l'intention du roi serait de m'y laisser; le théâtre de la guerre, selon toutes les probabilités, serait un peu trop rapproché de nos foyers, et le roi doit naturellement défendre son royaume jusqu'à la dernière goutte de son sang.

On parle beaucoup de paix depuis une quinzaine de jours. Il paraît qu'on y travaille véritablement.

Le 28 janvier. — Le roi vient de recevoir la réponse de l'empereur à la fameuse lettre qu'il lui avait écrite au sujet de Magdebourg; il s'attendait à en avoir une de sottises, point du tout; au lieu de cela, elle est charmante. Il lui dit qu'après qu'on lui aura fait un rapport il donnera les ordres pour qu'on paie sur-le-champ tout ce que l'on doit au roi, que rien n'est plus simple, et que comme le roi ne peut approvisionner entièrement Magdebourg, qu'il va se charger de l'autre moitié et qu'il autorise même le roi de faire surveiller les commissaires qu'il va nommer pour cet effet, pour qu'ils paient régulièrement.

Le 31 janvier. — Autre propos de l'empereur; lors de son retour dernièrement en France, il passa par Varsovie, s'y arrêta pendant vingt-quatre heures; avant son départ de cette ville, il fit venir les ministres du grand-duché, il leur parla longuement sur leurs affaires et sur la dernière retraite; il finit par dire : « L'extrême sublime touche à l'absurde, c'est à la postérité à juger si j'ai commis une faute en allant à Moscou. »

Le 2 février. — L'une des conditions que l'Autriche a faites en proposant sa médiation à la France et à l'Angleterre, pour conclure enfin une paix stable et durable, est que l'empereur des Français lui rendrait le royaume d'Illyrie, qui n'a pas encore été réuni à l'empire français par un sénatus-consulte. L'empereur a répondu à cela qu'il pourrait bien accéder à cette demande si l'Autriche, par contre, voulait céder la Gallicie pour faire de la Pologne un royaume indépendant.

Le 3 février. — Le roi a nommé le comte de Busch pour remplacer M. de Gilsa à la place de chevalier d'honneur qu'il avait auprès de moi; le comte d'Oberg a été nommé le même jour mon premier écuyer.

Le 23 février. — Les Russes sont entrés le 21 de ce mois, au nombre de 1,000 cosaques, à Berlin; un officier est venu sommer le maréchal Augereau de se rendre; pour toute réponse, il dit : « Attendez un moment, vous allez voir comment je me rends. » Aussitôt il a fait braquer quatre pièces de canon et a fait ranger 3,000 hommes en bataille, qui ont fait un feu de mitraille qui, en peu d'instants, a dispersé ces cosaques. On dit que la milice et les bourgeois de Berlin se sont très

bien conduits dans cette occasion. Cependant, depuis quelque temps, le cabinet de Berlin prend le ton plus haut avec nous.

Le 26 février. — Le vice-roi (Eugène) est arrivé à Berlin.

Le 7 mars. — Le vice-roi a été obligé d'évacuer Berlin, faute de cavalerie; le général Kutusow y est entré le 4 avec 150,000 hommes.

Le 9 mars. — L'empereur ayant désiré que je quitasse Cassel au moment même où les Russes entreraient à Berlin, le roi a décidé que je partirai d'ici, demain 10, au soir.

La reine Catherine interrompit son journal du 10 mars 1813 au mois d'août 1814; mais, son intention étant de combler cette lacune, elle rédigea un sommaire de ce qui lui était arrivé de plus saillant pendant ces dix-huit mois pour lui servir de repère; voici ce sommaire :

Arrivée à Compiègne le 16 mars 1813.
Allée le 18 à Trianon.
Établie à Meudon le 28 avril.
Restée à Meudon jusqu'au 14 novembre 1813.
Rejoint le roi le 15 novembre à Compiègne.
Établie à Reims les derniers jours du mois de janvier 1814.
Établie à Paris le 1er jour de février 1814.
Partie de Paris le 28 de mars 1814.

Appris à Blois, le 4 d'avril, la révolution du 2 à Paris et la rentrée des Bourbons en France, ainsi que l'abdication de l'empereur Napoléon en faveur de son fils, la défection de Marmont, l'abdication formelle de Napoléon en faveur des Bourbons. Mon départ d'Orléans le 10 avril et tout ce que j'ai souffert à Paris!!

Mes conversations avec l'empereur de Russie, mes lettres écrites à mon père, mon départ de Paris du 17 au 18 d'avril, dans la nuit; à Nemours, passage de l'empereur Napoléon, enthousiasme des soldats et de tous les habitants en le voyant. — Le vol fait sur ma personne le 21 avril à Fossard, près Fontainebleau; le rêve que je fis à ce sujet le soir auparavant. — Cinq jours de séjour à Villeneuve-la-Gaillarde. — Mon séjour à Sens. — Rejoint le roi à Berne, en Suisse, le 1er mai. — Ma conversation avec M. de Linden à Neuchâtel. — Établissement, le lendemain de mon arrivée, à Bobbenthal, tout près de Berne. — Mes courses en Suisse. — Mon séjour à Zurich. — Mon départ de Berne le 2 juin. — Mon arrivée à Gratz le 16 juin; l'arrivée du comte Stölting à Berne. — Notre séjour à Gratz. — Arrivée de la grande-duchesse à Gratz. — Arrivée de Gaïl le 26 juillet et tous les détails qu'il nous a apportés.

Melsburg, le 28 juillet, est revenu de Vienne, pas d'espoir d'indemnité, il ne faut pas se dissimuler que la famille ne doit rien posséder et doit tomber dans l'oubli. Maubreuil avait dû assassiner l'empereur Napoléon avant de commettre le vol de mes diamants et s'y est refusé.

— Proposition de Beugnot, ministre de la police, à Maubreuil de 300,000 francs pour qu'il rende mes diamants et l'assurance de son évasion en Angleterre. — Refus de celui-ci en disant « que l'on me remette un ordre signé de la main du roi Louis XVIII comme quoi je dois rendre les diamants, et je les remettrai de suite; je suis sûr de mon fait, je resterai encore deux ou trois mois en prison, puis on me fera sortir et ma fortune est faite, » preuve évidente que ce sont les Bourbons qui ont fait commettre ce vol.

M. de Blacas, ministre de la maison du roi Louis XVIII, a fait donner 200,000 francs à un nommé Poivisac, qui était autrefois commissaire de police à Lyon, pour assassiner le roi de Rome, qui est à Vienne, et le vice-roi (Eugène); la chose a échoué, Blacas a averti Fouché, et celui-ci Metternich.

Propos de mon père à Metternich : « J'espère, » dit-il en parlant de mon mari et de moi à ce dernier, « qu'on ne leur paiera pas les 500,000 francs et qu'ils mourront de faim; ils seront alors pourtant bien obligés de venir mendier leur pain chez moi, et alors nous verrons. »

Après la chute de l'Empire, le père de la reine Catherine, qui devait tout à Napoléon, qui avait contraint sa fille à épouser le roi Jérôme, voulut la forcer à se séparer de son mari.

Voici, en effet, d'abord une note que le roi de Wurtemberg fit parvenir au roi Jérôme lui-même par le comte de Wintzingerode, puis la lettre qu'il osa écrire à sa fille[1] :

Si le roi Jérôme consent de sa propre volonté à se séparer de la reine ma fille, je promets de m'employer efficacement auprès des empereurs et rois, mes alliés, pour lui assurer un sort conforme à la dignité dont il a été revêtu et analogue à celui de son frère aîné. Je me charge entièrement de l'établissement et de l'entretien de ma fille, de même que du sort de l'enfant auquel elle donnera le jour. Si, par contre, le roi Jérôme se refusait à cette proposition ou que ma fille ne voulût pas y entendre, je devrais déclarer, quoiqu'à regret, que je serais hors d'état de prendre à l'avenir aucun intérêt à leur sort; j'ai chargé le comte de Wintzingerode, père, de porter cette déclaration à la connaissance de tous deux. — Fait à Stuttgard, ce 11 avril 1814.

FRÉDÉRIC.

Pour copie conforme,

Le comte DE WINTZINGERODE.

1. M. de Schlossberger a publié ces deux pièces dans son recueil : *Briefwechsel der Kœnigin Katharina u. des Kœnigs Jerôme von Westphalen*, t. II, p. 101-103. Stuttgart, 1877.

Le roi de Wurtemberg à la reine Catherine.

Stuttgard, le 12 avril 1814.

Ma très chère fille, c'est dans les moments de malheurs que la tendresse paternelle s'éprouve; jugez ce que je dois ressentir dans celui-ci, où une suite d'événements résultant d'un caractère indomptable ont amené la destruction, l'anéantissement de sa famille, qui entraîne votre perte. C'est dans ces moments cruels que mes bras paternels vous sont ouverts. Venez vous y jeter! Vous y trouverez toutes les consolations, tous les adoucissements qui sont à ma disposition et dont est susceptible le tendre cœur d'un père pour une fille chérie. Si je ne puis vous rendre une couronne, vous trouverez dans le sein de votre famille tranquillité, satisfaction, et cette douce jouissance de l'amitié dont rien ne peut égaler la possession; celui qui vous remettra ceci jouit de ma confiance, c'est pour cela que je vous l'envoie, parlez-lui de même. J'ai chargé en outre le comte de Wintzingerode, père, de vous faire des ouvertures pour l'avenir, auxquelles je vous conjure de ne pas vous refuser; leur accomplissement peut seul vous assurer une existence conforme à votre naissance; vous vous le devez, vous le devez à l'enfant dont vous allez être mère; au nom de Dieu, ne fermez pas l'oreille à la voix d'un tendre père qui ne veut que votre bien, qui veut et peut vous sauver de l'abîme dans lequel vous tomberez immanquablement si vous vous refusez à ses bonnes intentions pour vous. Si vous êtes dans la possibilité de voir votre frère le prince royal, faites-le, écoutez ses conseils, ils seront dictés par l'amitié, ne les rejetez point et songez que de votre résolution dépend en ce moment le sort de toute votre vie. Je finis en vous embrassant tendrement, en vous pressant contre mon cœur vivement ému, et qui ne jouira de tranquillité et de bonheur que quand il vous saura à l'abri de l'orage. Pour la vie, votre bon père.

Signé : FRÉDÉRIC.

La vertueuse Catherine refusa formellement de se conformer aux volontés de son « bon » père, et elle lui écrivit à ce sujet les trois lettres suivantes, qui font le plus grand honneur à son caractère[1] :

A S. M. le roi de Wurtemberg.

Paris, 15 avril 1814.

Mon très cher père, le prince royal a dû vous dire que j'étais arrivée à Paris il y a peu de jours sous de bien malheureux auspices, mais dirigée par le désir d'être utile à mon mari et d'assurer son sort à venir. Il n'y a pas de sacrifice que je ne sois prête à faire pour son bonheur. Je suis venue ici dans l'intention d'obtenir pour lui une indem-

1. *Op. cit.*, p. 105-119.

nité, un pays quelconque, et quelque petit qu'il puisse être, où nous puissions oublier dans la retraite et les grandeurs et les malheurs qui en sont ordinairement la suite.

J'avais eu, ainsi que le roi, avant d'y venir, l'idée de me jeter dans vos bras paternels et d'attendre chez vous, près d'un père que j'ai toujours tendrement chéri, l'issue des événements actuels, mais une lettre très dure que j'ai reçue du prince royal, auquel j'avais témoigné ce désir et qui me mandait qu'une pareille démarche pourrait vous compromettre, nous a décidé à chercher ailleurs un refuge, car le roi serait inconsolable de vous nuire dans la moindre des choses; aussi nous avons renoncé irrévocablement à ce projet.

Je ne vous dissimulerai cependant pas que cela me prive, ainsi que mon mari, de la consolation d'aller chercher près de vous un asile sûr et tranquille, dont nous avons un si grand besoin dans notre malheureuse position. Ce voyage ici est affreux pour moi, obligée d'y entendre les propos les plus révoltants contre mon époux. Le prince royal est exaspéré contre lui; mais, ce qui m'a le plus affecté et le plus étonné est la proposition que M. de Wintzingerode s'est permis de me faire, qui est celle de me séparer du roi; il m'a assuré, mon très cher père, qu'elle ne vient pas de vous, aussi n'aurais-je jamais imaginé que votre cœur paternel l'ait dictée et que vous ayez pu lui donner un ordre pareil; veuillez jeter un coup d'œil en arrière : mariée au roi sans le connaître, victime à cette époque des grands intérêts politiques, je me suis attachée à lui, je porte aujourd'hui son enfant dans mon sein; il a fait mon bonheur pendant sept ans par des procédés aimables et doux, mais, eût-il été pour moi le plus mauvais des maris, m'eût-il rendue malheureuse, je ne l'abandonnerais pas dans le malheur, et je ne mériterais ni votre estime ni la sienne si j'étais capable d'un pareil procédé. Jamais je ne séparerai mes intérêts des siens, ma résolution est inébranlable là-dessus; elle m'est inspirée par le sentiment et par l'honneur; je le suivrai là où le sort le conduira, n'importe où, et je vivrai avec lui des chétifs revenus que nous avons conservés, si je ne puis lui obtenir une indemnité décente et convenable, car, pour de l'argent, une pension de la France, nous n'en accepterons jamais, toute la famille n'a qu'une voix là-dessus et s'est refusée à toute espèce de proposition de ce genre.

Je me suis, comme vous le pensez bien, adressée pour toutes nos affaires à l'empereur Alexandre, qui m'a promis de s'intéresser à ma malheureuse position et qui me donne toutes les preuves d'affection qu'on peut attendre d'un bon et loyal parent. Si les choses dépendaient de lui, je serais bien sûre d'obtenir ce que je demande; cependant, mon très cher père, je ne puis savoir ce qui va être prononcé sur mon compte; j'irai rejoindre mon mari dans deux ou trois jours, le plus tôt possible, et j'abandonnerai le reste à la Providence. Elle aura peut-être pitié de moi.

Que votre bénédiction, mon cher père, veuille m'accompagner en tous lieux, j'en ai besoin pour ma consolation. Nous autres pauvres femmes ne pouvons vivre ni nous occuper constamment de revers politiques; l'amour de mon mari, de ma famille assurerait plus sûrement mon bonheur que toutes les chances de la fortune; assurez-moi donc de votre tendresse, mon très cher père, et croyez à la mienne comme à mon très profond respect.

A S. M. le roi de Wurtemberg.

Paris, 17 avril 1814.

Mon très cher père,

Je viens de recevoir la lettre du 12 avril que vous avez bien voulu m'écrire; elle m'est parvenue le lendemain du jour où M. de Wintzingerode m'avait fait les ouvertures dont vous l'aviez chargé. Mes précédentes lettres ont dû vous prouver quelles étaient mes irrévocables résolutions. Quelle qu'ait été ma vie, mon cher père, ma tendresse et ma soumission à la moindre de vos volontés, vous ne pouvez vous-même me blâmer si, dans une circonstance aussi importante, je me vois obligée de n'écouter que ce que le devoir et l'honneur me dictent. Unie à mon mari par des liens qu'a d'abord formés la politique, je ne veux pas rappeler ici le bonheur que je lui ai dû pendant sept ans, mais, eût-il été pour moi le plus mauvais des époux, si vous ne consultez, mon père, que ce que les vrais principes d'honneur me dictent, vous serez le premier à me dire que je ne puis l'abandonner lorsqu'il devient malheureux, et surtout lorsqu'il n'est pas cause de ses malheurs.

Ma première idée, mon premier mouvement ont été d'aller me jeter dans vos bras, mais avec lui, avec le père de mon enfant; je comptais trouver en vous toutes les consolations que me promettent, dans vos lettres, vos sentiments paternels, mais, seule, je ne puis songer à chercher un asile sûr; où serait d'ailleurs ma tranquillité si je ne la partageais avec lui, auquel je dois, aujourd'hui plus que jamais, mes soins et mes consolations!

Mon cher père, je me jette à vos genoux et vous supplie de considérer ma position et le devoir qu'elle me dicte; ne consultez pas la politique, mais seulement les devoirs les plus sacrés de père et ceux d'une épouse et mère, et voyez si, en manquant à mes premiers devoirs, je serais capable ou digne de respecter les autres.

Considérez toutes ces choses, et veuillez vous dire que les principes les plus sacrés peuvent seuls m'engager à refuser toute offre de grandeur et de fortune que je dois à vos bontés, et qui m'empêcherait aujourd'hui de remplir mes devoirs de femme et de mère. J'ai dû vous faire connaître ici, de Paris, où vous ne pouvez supposer l'influence de mon époux, cette irrévocable détermination.

Au désespoir d'encourir par là, peut-être, votre disgrâce, je puise

mon courage dans la conviction de me rendre encore plus digne de votre estime, persuadée qu'avec le temps vous me rendrez justice, que vous direz à vous-même que je n'ai pu agir autrement sans me manquer à moi-même, et que les devoirs de fille tendre et soumise que j'ai remplis toute ma vie doivent vous être un garant que je remplirai ceux d'épouse et de mère. Veuillez, mon cher père, accorder du moins votre bénédiction aux intentions pures qui me dirigent, veuillez penser que le rêve du bonheur est fini pour moi et que je ne puis plus trouver de consolations et de dédommagement que dans l'affection et la tendresse des miens.

Que Dieu, que j'implore, veille sur vos jours et les rende heureux; mais, s'ils étaient un jour altérés par l'infortune, vous me verriez, mon cher père, à vos pieds, tâcher de les adoucir et de vous porter d'aussi grands sacrifices que ceux que je fais maintenant pour mon époux.

A S. M. le roi de Wurtemberg.

Berne, 1er mai 1814.

Mon très cher père,

M. de Linden m'a remis, à mon passage à Neuchâtel, votre lettre du 16 avril, et, de plus, il m'a transmis verbalement vos intentions. Je ne vous cacherai pas que c'est avec un chagrin bien sensible, mon cher père, que j'ai vu, dans une conversation d'une heure et demie que j'ai eue avec lui, que vous persistez dans votre désir de me séparer de mon mari, chose que je ne puis concevoir et qui ne peut pas plus entrer dans ma tête que dans mon cœur. Forcée, par politique, d'épouser le roi mon époux, le sort a voulu que je me trouvasse la femme la plus heureuse qui puisse exister; je porte à mon mari tous les sentiments réunis, amour, tendresse, estime. Comment le meilleur des pères voudrait-il détruire mon bonheur intérieur! le seul qui me reste, j'ose vous le dire, mon cher père. Vous et toute ma famille méconnaissez le roi mon époux; un temps viendra, j'espère, où vous serez convaincus que vous l'avez méconnu, et je puis vous assurer que vous trouverez en lui comme en moi les enfants les plus respectueux et les plus tendres.

L'événement affreux auquel j'ai été exposée n'a heureusement point influé sur ma santé, mais je ne vous cacherai pas que les secousses fréquentes que j'ai dû éprouver à plusieurs reprises et la proposition qui m'a été faite de me séparer de mon époux m'ont, non seulement mise au désespoir, mais auraient aussi compromis l'existence de l'enfant que je porte dans mon sein; M. de Linden en a été le témoin, et je ne doute pas qu'il vous en assure.

J'ose me jeter à vos genoux, ô le meilleur des pères, et vous conjurer de vous désister de cette idée, car ma résolution et mes principes sont invariables à ce sujet, et je n'aspire qu'à la tranquillité et au repos; et il me serait cruel de devoir encore entrer dans des contestations vis-à-vis d'un père que je chéris et que je respecte plus que ma vie.

L' « affreux événement » auquel la reine fait allusion est l'attentat

de Maubreuil, qu'elle s'est contentée, comme on l'a vu plus haut, de noter brièvement dans son Journal. C'est à cet attentat que se rapportent les deux lettres suivantes échangées entre la reine et l'empereur de Russie, son cousin.

A. S. M. l'empereur de Russie.

Villeneuve-la-Gaillarde, 21 avril 1814.

J'ai eu l'honneur, Sire, d'informer Votre Majesté à la hâte et encore toute troublée de l'attentat commis envers ma personne à un quart de lieue de Fossard, près Fontainebleau. Je m'arrête ici pour donner à Votre Majesté quelques détails sur cet événement. Votre Majesté sait que je suis partie de Paris lundi dernier dans la nuit, après avoir reçu les passeports; j'arrivai à Étampes suivie d'un homme qui me paraissait suspect; là, ayant reçu un avis de mon mari m'annonçant qu'il était parti pour Berne, afin de prendre cette route directe, je suivis des chemins de traverse qui m'arrêtèrent beaucoup, parce que l'on n'y trouvait la quantité de chevaux nécessaire pour moi et ma suite. Arrivée à Nemours avant-hier, je fus obligée d'y coucher pour attendre des chevaux pendant vingt-quatre heures, au bout desquelles je me suis remise en route pour prendre le chemin de Dijon, seule route qui conduisait au lieu de ma destination. A un quart de lieue de Fossard, ma voiture fut arrêtée par des officiers français, l'un nommé M. de Maubreuil et l'autre disant se nommer Desier; ils déclarèrent qu'ils m'arrêtaient par ordre de Louis XVIII et me montrèrent des ordres secrets qu'ils ne voulurent pas me remettre et que j'ai tout lieu de croire faux. J'eus beau leur montrer mes passeports, ils ne les respectèrent point, et, séparant ma voiture de toutes celles de ma suite, ils la conduisirent à Fossard, qui n'est qu'une ferme où l'on a établi un relais de poste. Là, ils firent paraître cinquante mamelouks, placèrent des vedettes à toutes les croisières des chemins pour être apparemment certains qu'on ne viendrait pas les troubler dans leur expédition; ils firent sortir de ma voiture tous les effets qui s'y trouvaient, sous prétexte que leur principale mission était de vérifier si je n'avais pas des diamants de la couronne; surprise autant que choquée d'un pareil procédé, j'eus toutes les peines du monde à contenir mon indignation; cependant, je ne fis point de difficultés de satisfaire leur curiosité, et, pendant ce temps-là, je suis restée au milieu d'une grange où ils me laissèrent six heures. Voyant qu'ils n'avaient rien à objecter à ma conduite pleine de confiance, ils me dirent que tous ces bijoux devaient être envoyés à Paris, dans une voiture particulière, pour subir un examen. Je proposai alors de les y porter moi-même, mais ils me refusèrent et les placèrent de force, ainsi que tout l'argent que j'avais dans ma voiture pour mon voyage et mes besoins, sur une petite voiture que j'avais fait avancer. Je voulus reprendre la route de Paris, ils m'obligèrent de suivre celle où j'étais, et, pour en être assurés, ils placèrent deux soldats aux por-

tières de ma voiture. Arrivée à Villeneuve-la-Gaillarde, d'où j'écris à Votre Majesté, j'ai été débarrassée de mon escorte et j'ai trouvé des troupes wurtembergeoises sous l'escorte du général Gäyert, à qui j'ai fait part de ma situation. Elle est des plus cruelles, placée entre les devoirs les plus sacrés et les menaces de mon père, comme Votre Majesté le verra d'après la copie ci-jointe de sa lettre; j'ai besoin de tout mon courage pour y résister. Je me mets sous la protection de Votre Majesté et réclame sa justice contre les brigands qui m'ont dépouillée de tout et m'ont abandonnée sur la grande route. Je suis forcée de m'arrêter ici à cause du choc affreux que j'ai eu à soutenir et qui a altéré ma santé. J'y resterai jusqu'à demain midi avant de continuer ma route; j'espère que Votre Majesté voudra bien me faire donner quelques nouvelles consolantes. Votre Majesté connaît déjà mes sentiments sur les propositions de séparation que l'on m'a faites, et je trouve une consolation en pensant que son cœur noble les approuve. Vous êtes mon refuge, et je compte sur la générosité de Votre Majesté qui ne permettra pas qu'on se livre jamais à aucun acte de violence à mon égard.

J'ose demander à Votre Majesté de vouloir bien faire assurer mon voyage, pour que je puisse rejoindre le roi mon époux le plus promptement possible en Suisse. Je n'ai pas besoin de parler de ma reconnaissance à Votre Majesté. Elle doit y compter comme sur mes plus tendres sentiments d'attachement.

L'empereur répondit à la reine :

Paris, le 22 avril 1814.

Votre Majesté concevra facilement toute l'indignation avec laquelle j'ai appris la violence atroce qu'on a osé exercer contre sa personne. Je puis lui garantir que ce n'est qu'une bande de brigands, et toute leur conduite doit le prouver à Votre Majesté. J'ai exigé du gouvernement les mesures les plus promptes pour découvrir et punir exemplairement les coupables; les ordres sont déjà partis en conséquence. Mais, justement inquiet que quelque accident encore ne puisse incommoder Votre Majesté en route, je lui expédie le général comte Potocky pour se trouver dans sa suite et lui offrir ses services, me reprochant beaucoup de n'avoir pas proposé à Votre Majesté d'accepter quelqu'un pour son escorte en partant de Paris. Je suis vraiment chagrin de tout ce qui s'est passé et je la prie de croire que je mettrai tout le zèle possible dans la poursuite de cette affaire.

Veuillez recevoir, Madame, l'assurance réitérée des sentiments d'attachement et de respect que je lui ai voués.

Voici maintenant la lettre de Catherine à Alexandre, qui avait offert l'hospitalité, dans ses États, à elle et à son mari :

A S. M. l'empereur de Russie.

Berne, 30 avril 1814.

Votre Majesté me permettra bien, j'espère, de lui exprimer encore,

au départ de M. le comte de Völting, son aide de camp, combien je suis reconnaissante et touchée de l'amitié et des procédés aimables et affectueux dont elle n'a cessé de me donner des preuves dans cette circonstance. Elle ne saurait assez se convaincre des sentiments de gratitude qui m'animent et que je ne cesserai de lui porter toute ma vie.

D'après la tournure que les événements prennent, le roi mon époux ni moi ne croyons pas le séjour de la Suisse assez sûr ni son gouvernement assez fort pour nous garantir de toutes les entreprises que nos ennemis pourraient tenter. La Russie eût été sans doute le séjour que le roi et moi aurions choisi de préférence, et Votre Majesté avait bien voulu me donner l'assurance qu'elle nous y aurait accueillis, mais, mon état de grossesse ne me permettant pas d'entreprendre pour le moment un aussi long voyage, le roi mon époux et moi nous nous voyons obligés de demander l'agrément de S. M. l'empereur d'Autriche de nous établir aux environs de Gratz en Styrie. Lorsque je serai relevée de couches, nous nous empresserons de profiter de l'aimable invitation de Votre Majesté et de nous rendre dans ses États.

Votre Majesté aura peine à croire que, malgré la manière franche avec laquelle je me suis expliquée avec mon père, M. de Linden, son conseiller privé, vient d'arriver pour me proposer de nouveau de me séparer du roi mon époux.

Je n'ai fait ce mariage que malgré moi; par un coup du sort bien rare, je me trouve la femme la plus heureuse qui puisse exister. Mon père est-il donc jaloux de mon bonheur intérieur, le seul qui me reste? Je ne demande rien à mon père; quand je suis avec mon époux, je puis me passer de tout; dans la prospérité, le roi mon père aurait-il jamais songé à me faire une pareille proposition? Et, si je ne suis l'épouse légitime du roi, que suis-je donc? Votre Majesté voit que j'épanche mon âme dans la sienne, je n'ai plus qu'elle qui me tienne lieu de famille, car l'on paraît avoir décidé de détruire mon bonheur; mais on n'y parviendra pas!

J'ose encore supplier Votre Majesté d'écrire à mon père pour qu'il cesse ses persécutions; il est le maître de ne rien faire pour moi, mais il ne doit pas chercher à me déshonorer ainsi que mon enfant. Je le répète à Votre Majesté, j'ai été forcée par mon père d'épouser mon mari, et le roi a été forcé de m'épouser; cependant, nous nous trouvons heureux.

Le comte de Fürstenstein se rend à Paris pour presser la restitution des objets qui m'ont été volés; je dois vous avouer franchement, Sire, que c'est la seule fortune que le roi et moi possédions, et, comme sous aucun prétexte nous ne voudrions point accepter d'argent des Bourbons, où en serions-nous réduits si la valeur de ces objets, qui passe plus de trois millions, était perdue pour nous? Si Votre Majesté connaissait particulièrement le roi mon époux, il ne lui serait pas difficile de juger que la jalousie de ses moyens et de ses talents est la seule cause de la haine qu'on lui porte.

Votre Majesté voit combien je suis accoutumée à ses bontés envers moi en osant ainsi l'entretenir de mes intérêts personnels; mais, je vous le répète, Sire, vous seul dans ce moment-ci me tenez lieu de toute ma famille, et je ne trouve qu'en vous un protecteur et un refuge.

Veuillez, Sire, agréer l'assurance de mon bien tendre et respectueux attachement.

Baron A. Du Casse.

(Sera continué.)

L'AUTHENTICITÉ DES MÉMOIRES DE TALLEYRAND.

Dans la lettre que la *Revue historique* a publiée dans son dernier numéro (t. XVIII, p. 301-316), M. P. Bertrand, tout en déclarant qu'il n'a pas l'intention de répondre à mon article de janvier (*Ibid.*, p. 72-80), se livre contre moi à des attaques que je crois devoir relever. J'en profiterai pour revenir sur mon premier article et traiter la question plus à fond, en ne m'occupant plus seulement de l'existence du manuscrit original des Mémoires, mais aussi et surtout de leur authenticité.

I.

Commençons par déblayer le terrain d'une question personnelle. M. P. Bertrand dit (p. 309 et 310) qu'il a vainement cherché les erreurs grossières que j'ai reprochées à M. de Bacourt (*Ibid.*, p. 80) en renvoyant à l'introduction à la *Correspondance secrète de Mercy-Argenteau avec Joseph II et Kaunitz*, que j'ai eu l'honneur de publier en collaboration avec M. Alfred d'Arneth[1]. Je vais prouver jusqu'à l'évidence que M. Bertrand a mal cherché.

Je désignerai par le nom seul de M. de Bacourt la note que cet historien a publiée sous ce titre : *Notice sur le comte de Mercy-Argenteau* (p. 282 à 292 du tome Ier de la *Correspondance de La Marck avec Mirabeau*. Paris, 1851, in-8°) et par les lettres A.-F. l'introduction à la *Correspondance secrète de Mercy-Argenteau avec Joseph II*.

1. Paris, Imprimerie nationale, 1889-1891, in-8°.

M. de Bacourt écrit : « Florimond-Claude, comte de Mercy-Argen-« teau, né à Liège en 1722, fit ses études dans cette ville sous la direc-« tion d'un oncle, chanoine de la cathédrale de Liège et frère de son « père, qu'il avait perdu dans son enfance » (p. 287). Cette phrase ne contient pas moins de deux grosses erreurs. Mercy est né le 20 avril 1727; son acte de naissance est publié dans A.-F., p. II, note 1; il avait plus de trente-neuf ans quand son père mourut le 22 janvier 1767; l'acte de décès se trouve dans A.-F., p. V, n. 1. M. de Bacourt, cependant, savait que le père de Mercy était parvenu au grade de feld-maréchal (p. 285); il aurait donc pu aisément se procurer la date de la mort d'un dignitaire aussi considérable et éviter de commettre cette bourde. Page 284, il appelle maréchal en 1723 le grand-père adoptif de Mercy qui n'obtint ce grade qu'en 1734 (A.-F., p. III, n. 2); il commet une autre erreur en disant que le père de Mercy, lors de cette adoption, qui, suivant lui, aurait eu lieu en 1723 au plus tard, était colonel d'un régiment d'infanterie, tandis qu'il n'était encore que capitaine de cuirassiers; il ne fut nommé major qu'en 1726 (A.-F., p. III). Enfin, M. de Bacourt (l. s. c.) parle de lettres patentes d'adoption de 1723, dont on ne trouve aucune trace dans les archives de Vienne et aucune mention dans les actes authentiques délivrés au père de Mercy pour entrer en possession des biens qui lui échurent après la mort du maréchal de Mercy, blessé mortellement sur le champ de bataille en 1734.

A la suite des renvois aux pages de notre introduction, j'avais ajouté un *etc.;* M. Bertrand, qui n'a pu voir qu'une seule erreur insignifiante parmi celles que je viens de relever, aurait été encore moins heureux avec cet *etc.* : « J'ai cherché, dit-il, dans tout l'ou-« vrage de M. Flammermont ce que pourrait bien indiquer cet *etc.;* je « n'ai rien trouvé de plus » (p. 310). Voyons ce qu'il faut penser de la façon dont aurait été faite cette recherche.

M. de Bacourt (p. 228) dit que Mercy reçut la Toison d'or en 1770, à l'occasion du mariage de Marie-Antoinette, et avait été décoré *précédemment* du grand cordon de Saint-Étienne. Or, l'ambassadeur impérial n'obtint cette dernière décoration qu'en 1785, après la signature du traité de Fontainebleau (A.-F., p. XL). Cette erreur est d'autant plus remarquable que le cumul de ces deux ordres, les plus distingués de la monarchie, était chose excessivement rare et que M. de Bacourt, ancien diplomate, devait connaître ce fait. Page 287, M. de Bacourt écrit qu'à l'âge de trente-cinq ans le comte de Mercy-Argenteau, entré très jeune dans la diplomatie, était déjà ambassadeur de la cour de Vienne à Turin. Or, Mercy n'avait que vingt-sept ans quand il fut nommé ministre, et non ambassadeur, de l'empereur

près le roi de Sardaigne; il eut même en raison de son titre et de sa situation spéciale une longue dispute de cérémonial avec M. de Chauvelin, qui représentait alors Louis XV dans la capitale du Piémont (A.-F., p. XII et s.). Suivant M. de Bacourt (p. 291), le comte de Mercy-Argenteau aurait quitté Paris au mois de septembre 1790; il n'en partit que le 9 octobre (A.-F., p. LIII). A cette même page, M. de Bacourt prétend que Mercy fut réellement gouverneur général des Pays-Bas du 30 novembre 1790 à 1794. C'est une grosse erreur; Mercy fut remplacé dès le 27 juin 1791 par le comte de Metternich (A.-F., p. LIV).

Tout cela n'est rien à côté de la sottise monumentale que firent commettre à M. de Bacourt les lettres de naturalité ou d'indigénat accordées sur sa demande au comte Florimond de Mercy-Argenteau par le cabinet de Versailles, afin qu'il pût hériter des biens et notamment du comté de Mercy que son père possédait en Lorraine dans les environs de Briey. M. de Bacourt prétend que Mercy se prévalut de ces lettres « pour se faire reconnaître Français pendant tout le temps « qu'il continuait à servir l'empereur d'Allemagne comme ambassa- « deur près des différentes cours étrangères et notamment près celle « de France » (p. 286). Cela n'a pas le sens commun. Mercy, quand il parle de sa patrie, entend toujours le pays de Liège, où il est né (A.-F., p. XLV). On ne pourrait pas citer un seul cas où il se fût fait reconnaître Français, ce qui, dans sa position, aurait été une absurdité et une inconvenance. Par contre, il s'indigna quand, pour confisquer ses biens, les autorités révolutionnaires le déclarèrent Français et émigré (A.-F., p. LXII); après sa mort, on reconnut le malfondé de la saisie, et ses biens furent rendus à ses héritiers. Cependant M. de Bacourt (p. 289) affirme que Mercy, pendant qu'il était ambassadeur impérial à Paris, se considérait comme sujet naturalisé du roi de France et il en conclut que les conseils donnés par Mercy à Marie-Antoinette furent toujours dictés par le souci des véritables intérêts de la France qui ne furent jamais sacrifiés par lui et par la reine à ceux de l'Autriche. C'est plus qu'un paradoxe; pour s'en convaincre, il suffit de parcourir les lettres écrites par Mercy à Joseph II, notamment en 1784 et 1785. Dans notre introduction (A.-F., p. XXIII), on trouve l'explication de ces lettres de naturalité accordées à Mercy, auquel elles devinrent inutiles un peu avant son arrivée en France en qualité d'ambassadeur; car la convention du 24 juin 1766 reconnut aux sujets de l'impératrice-reine, pour eux et leurs héritiers, la faculté de posséder des biens en France et d'en disposer sans avoir besoin de lettres de naturalité (Guyot, *Répertoire*, v^is^ Aubaine, Lettres de naturalité). Ces lettres n'étaient qu'une

simple formalité n'engageant à rien ceux qui les demandaient et ne leur conférant pas la qualité de Français; c'était un expédient inventé par les légistes pour supprimer dans la pratique le droit d'aubaine qu'à cette époque tout le monde trouvait odieux. Les conséquences politiques que M. de Bacourt en déduit sont tout bonnement ridicules et prouvent plus que tout le reste son incroyable ignorance.

Je pourrais multiplier ces exemples; mais il me semble que j'en ai donné assez pour avoir le droit d'affirmer que M. P. Bertrand s'est singulièrement trompé en écrivant : « De tant et de si graves accu-« sations portées contre M. de Bacourt, il ne reste que celle-ci d'exacte : « M. de Bacourt s'est trompé sur la date de la mort du père de Mercy-« Argenteau » (p. 310). Sans m'attarder plus longtemps à cette partie des critiques de M. P. Bertrand[1], je vais reprendre mon premier article, le compléter et montrer, avec preuves à l'appui, que je puis maintenir tout ce que j'ai dit.

II.

Deux questions sont à résoudre :

1° Talleyrand a-t-il laissé à Mme de Dino et à M. de Bacourt un manuscrit de ses mémoires ?

2° En l'absence de ce manuscrit, quelle confiance peut-on et doit-on avoir dans la copie autographe de M. de Bacourt sur laquelle est faite l'édition de M. le duc de Broglie ?

Aussitôt après la publication des deux premiers volumes des *Mémoires de Talleyrand*, qui parurent le 1er mars 1891, M. Aulard contesta avec force leur authenticité et réclama la production du manuscrit original. Les contradicteurs lui répondirent qu'il était impossible de lui donner satisfaction par la bonne raison que ce

1. Je relèverai cependant encore une critique de M. Bertrand où, pour mieux m'attaquer, il a altéré ma pensée.

Il affirme (p. 301 et 302) que j'ai pris à mon compte tous les arguments invoqués par M. Aulard contre l'authenticité des Mémoires de Talleyrand, et, à propos des interpolations signalées par M. Funck-Brentano, il écrit : « Néanmoins, le tout est accepté par M. Flammermont sans examen et comme étant définitivement démontré » (p. 303).

Or voici ce que j'ai dit : « Déjà MM. Aulard et Funck-Brentano en ont indiqué plusieurs [interpolations]. *Mais ils ont dû aller trop vite, et pour ma part j'aurais plus d'une réserve à faire* » (p. 80).

On voit que M. P. B. a tout simplement supprimé la phrase soulignée, partie essentielle de mon argumentation, et cela pour me rendre solidaire de toutes les idées lancées dans le feu de l'improvisation par MM. Aulard et Funck-Brentano.

manuscrit original n'avait jamais existé. A les en croire, Talleyrand n'aurait laissé que des feuilles volantes, dont M. de Bacourt se serait servi pour préparer, suivant les instructions de l'auteur, une copie entièrement écrite de sa main et seule destinée à la postérité.

Telle est la thèse que soutenait M. Bertrand. C'est aussi celle que défendit à deux reprises différentes M. Jean Darcy, le propre collaborateur du duc de Broglie, dont on est autorisé à supposer qu'il est l'écho dans cette question. M. Darcy affirmait que Talleyrand « un « jour écrivait une page, la jetait dans un tiroir et l'y oubliait jusqu'à « ce qu'il lui prit fantaisie d'en écrire ou d'en dicter une autre, qui « allait rejoindre la première[1]. »

C'est alors que je suis intervenu pour démontrer que ce système ne résistait pas à l'examen. Je me suis efforcé de prouver que Talleyrand avait achevé en août 1816 la première partie de ses *Mémoires* et qu'il en avait existé un manuscrit original, écrit sur de grands cahiers et non sur de simples feuilles volantes.

Quels sont les arguments dont je me suis servi ? Je me suis appuyé : 1° sur les déclarations de Talleyrand lui-même ; 2° sur les souvenirs du baron de Vitrolles. Or, des premières, les plus importantes de beaucoup, M. P. Bertrand ne dit rien, et pour cause ; car il n'y a rien à répondre.

Après avoir achevé la première partie de ses *Mémoires*, celle qui aurait pour l'histoire le plus grand intérêt si elle nous était parvenue intacte, puisqu'elle va de la naissance de l'auteur à sa chute du pouvoir en 1815, Talleyrand fait cette déclaration : « Je *termine* ici ces « souvenirs, qui doivent se clore avec la fin de ma carrière politique. « *En traçant ces dernières lignes,* je suis heureux de me rendre à « moi-même le témoignage..... *Valençay, août* 1816[2]. » En 1824, quand la publication d'un fragment d'un mémoire de Savary sur l'affaire du duc d'Enghien le décida à présenter sa justification dans un court appendice[3], il mit en tête quelques lignes qui ne laissent aucun doute sur l'état d'achèvement de la principale partie de ses Mémoires à cette époque ; il s'exprimait en ces termes : « *Paris,* « *janvier* 1824, je me vois obligé d'ajouter quelques mots à ces sou- « venirs en regrettant de devoir rappeler un événement cruel et dou- « loureux que je n'avais pas voulu même mentionner dans les pages « qui précèdent[4]. » Enfin, après son retour de Londres, en novembre

1. *Annales de l'École libre des sciences politiques,* fascicule du 15 avril 1891, p. 355.
2. *Mémoires,* t. III, p. 300.
3. *Ibidem,* p. 301 à 322.
4. *Ibidem,* p. 301.

1834, lorsqu'il entreprit de raconter la part qu'il avait prise à l'établissement de la monarchie de Juillet, il commença ainsi qu'il suit : « Je ne m'imaginais pas, lorsque, en 1816, je *terminais* le récit de « quelques-uns des événements de mon temps et de ma vie, que je « fusse jamais dans le cas de rentrer dans les affaires publiques et « par conséquent que j'eusse un motif de reprendre la plume pour « compléter ce récit[1]. » Ainsi, en 1816, en 1824, et après 1834, Talleyrand a toujours pensé et dit que la première partie de ses Mémoires avait été *définitivement* achevée à Valençay en août 1816, et les termes de la dernière des déclarations citées plus haut permettent d'affirmer qu'il ne l'a jamais retouchée; il s'est borné à y ajouter, en 1824 et après 1834, des chapitres nouveaux, et chaque fois il a eu soin d'en indiquer les motifs. Que vaut à côté de ces déclarations répétées de Talleyrand l'opinion de M. Bertrand, qui affecte de les ignorer, sans doute afin de pouvoir écrire « qu'il semble « peu probable que Talleyrand ait écrit ou dicté ses Mémoires tout « d'une suite, lorsqu'il était affaibli par l'âge[2], alors qu'il n'avait « jamais composé dans sa jeunesse ou son âge mur aucun ouvrage « considérable[3] ? »

M. le duc de Broglie, lui aussi, a passé sous silence ces déclarations si importantes de Talleyrand dans l'introduction qu'il mit en tête du premier volume des *Mémoires*, paru avec le second au commencement de mars 1891, tandis que le troisième, où se trouvent ces dates si précieuses, fut publié quelques mois plus tard. Dans cette introduction, le noble éditeur dit seulement : « Les douze par- « ties, dont les *Mémoires* se composent, sont loin, comme on le verra, « de former un tout complet et suivi. On peut les diviser en deux « fractions très distinctes. La première s'étend depuis l'entrée de « M. de Talleyrand dans le monde jusqu'en 1815, à la fin du minis- « tère qu'il a occupé sous le règne de Louis XVIII. Des indices très « clairs ne laissent pas douter que cette partie des Mémoires a été « rédigée pendant le cours de la Restauration[4]. » Pourquoi ne pas donner la date précise fixée par Talleyrand lui-même ? Faut-il admettre que ni M. le duc de Broglie, ni M. Jean Darcy, qui dit avoir

1. *Mémoires*, t. III, p. 325.

2. En 1816, Talleyrand n'avait que soixante-deux ans; et quatorze ans plus tard, en 1830, il était encore assez vigoureux pour se charger de représenter la France à Londres, où il resta jusqu'en 1834.

3. P. 310. Cette affirmation est encore contredite par Talleyrand lui-même, qui raconta au baron de Vitrolles qu'il avait écrit les Mémoires du duc de Choiseul, ceux du duc d'Orléans et les siens (*loco supra citato*).

4. *Mémoires*, t. I, p. xv.

eu le manuscrit pendant huit mois entre les mains, n'avaient encore lu la fin de cette première partie, lorsque les deux premiers volumes ont été achevés d'imprimer? Quoi qu'il en soit, la critique a pris le change; elle a d'abord assez généralement admis qu'il n'y avait pas eu de manuscrit original; mais elle est bientôt revenue de son erreur; cette thèse est aujourd'hui rejetée par les historiens les plus autorisés[1], et j'ai eu l'honneur de voir M. Alfred Stern, le savant historien de Mirabeau, écrire ces lignes, dont je suis fier : « Je suis « de l'avis de M. Flammermont que le manuscrit original des Mémoires « de Talleyrand a réellement existé[2]. »

Comment ce manuscrit était-il fait? Nous avons sur ce point le témoignage formel du baron de Vitrolles, qui vit ce manuscrit avant le mois de juin 1821. Je puis aujourd'hui fixer cette date, grâce à la précieuse communication de M. Alfred Stern[3]. Dans une lettre du 16 juin 1821, le conseiller de légation prussien C. E. Œlsner entretenait un de ses amis des récits faits par Vitrolles d'après les Mémoires de Talleyrand. Par conséquent, Vitrolles en avait eu communication avant cette date. Or, dans la notice si curieuse qu'il a consacrée à Talleyrand, Vitrolles, après avoir rapporté que celui-ci lui dit : « J'ai « écrit mes Mémoires, » ajoute : « Et il partit de là pour aller cher- « cher quelques grands cahiers, dont il me lut peut-être 60 à « 80 pages[4]. » Et, à plusieurs reprises, Talleyrand fit à Vitrolles des lectures dans ses Mémoires; il choisissait des passages de longue haleine, tantôt sur le ministère de Choiseul et les intrigues de la Dubarry, tantôt sur le duc d'Orléans et son entourage, un jour sur l'entrevue d'Erfurth, un autre sur le séjour des princes espagnols à Valençay. Ces cahiers avaient donc une importance considérable; c'était le manuscrit original, la mise au net de la première partie des Mémoires.

Cherchons maintenant à deviner ce que peuvent bien être devenus ces grands cahiers. M. de Bacourt les a eus entre les mains; cela est certain, puisqu'on retrouve dans sa copie, et par suite dans l'édition, non pas tous les passages lus à Vitrolles, comme je l'ai dit à tort

1. M. Paul Bailleu la déclare insoutenable dans un remarquable article de la *Historische Zeitschrift* (t. XVIII, 1892, 1re livraison, p. 60, n. 1), sur lequel j'aurai à revenir plus loin. Se référant au passage de la notice de Vitrolles, cité plus bas, il dit formellement : « Dieser Stelle gegenüber ist auch die Ansicht der *Revue historique* unhaltbar. » « Il est possible, peut-être même probable, qu'un manuscrit original des Mémoires n'a jamais existé. » [Cette dernière phrase, citée par M. Bailleu en français, est de M. Farges.]

2. *Revue historique*, mars 1892, p. 299.

3. *Ibidem*.

4. Voyez dans mon premier article, p. 78, 79, ce qui précède et ce qui suit.

avant de connaître l'important témoignage découvert par M. A. Stern, mais la plupart de ces passages. Il ne les a pas laissés à ses exécuteurs testamentaires, qui ont publié cette note : « Le manuscrit est « scellé et en sûreté ; il n'en existe pas de copie[1]. » Par manuscrit, ils entendaient certainement la copie autographe de M. de Bacourt, qu'ils ont transmise à M. de Broglie. Il me paraît impossible de ne pas ajouter foi à cette déclaration solennelle, comme le fait M. P. Bertrand, qui suspecte M. Andral d'avoir laissé voler ou détruire chez lui ces manuscrits primitifs. En effet, elle a été confirmée au moins à deux reprises différentes par M. le duc de Broglie, d'abord sous cette forme : « Le texte publié est le seul qui ait été laissé par M. de « Bacourt à ses exécuteurs testamentaires[2]. » Et ensuite d'une façon plus complète, en ces termes : « Quant aux notes, manuscrits, copies « et dictées sur lesquels M. de Bacourt déclare avoir fait son travail, « je n'ai jamais prétendu les avoir trouvés dans le legs qui nous était « fait, le seul dont j'eusse à rendre compte au public. La famille de « M. de Talleyrand, auprès de qui je n'ai pas négligé de m'enquérir, « déclare ne les avoir jamais possédés. » Donc M. de Bacourt a reçu ces grands cahiers, et à sa mort ils n'existaient plus. Qu'en avait-il fait ? Il les avait détruits. On ne peut pas imaginer une autre explication.

J'ai ajouté que cette hypothèse, la seule admissible, était confirmée par une tradition très autorisée, et j'ai cité ce passage de l'important article de M. Funck-Brentano : « Nous savions de source sûre, avant « la publication de ces Mémoires, que certaines parties de l'origi- « nal..... avaient été brûlées[3]. » On a voulu établir une contradiction entre l'expression *tradition très autorisée*, dont je me suis servi, et celle de *source sûre* employée par M. Funck-Brentano. Or rien de plus simple à expliquer : M. Funck-Brentano tient son renseignement de première main, je le sais pertinemment, et moi je suis moins heureux. Voilà pourquoi j'ai dit tradition très autorisée au lieu de source sûre. Loin de se contredire, ces deux témoignages, venus de sources différentes, se confirment l'un par l'autre.

Une dernière question se pose. Pourquoi M. de Bacourt a-t-il substitué au manuscrit de Talleyrand un texte entièrement écrit de sa main ? Il n'y a qu'une seule explication possible à mon sens. Si M. de Bacourt s'est imposé cette besogne, qui devait être fort lourde et peu agréable pour un homme du monde, un ancien ambassadeur,

1. La citation est complète dans mon premier article, p. 72.
2. Voir sur ces citations mon premier article, p. 72 et 79.
3. J'ai donné en janvier le passage entier, p. 79.

c'est évidemment afin de ne mettre personne dans le secret des changements qu'il a apportés au texte primitif.

On nous dit, il est vrai, qu'il n'avait à sa disposition que ces notes sur feuilles volantes dont parlent Mmes de Mirabeau et de Martel. Par excès de conscience, M. de Bacourt n'aurait voulu confier à personne ce travail infiniment délicat de raccordement et de copie des fragments infinitésimaux laissés par Talleyrand. On invoque à l'appui de ce système l'autorité de ces deux dames, qui, pendant de longues années, auraient vu leur oncle occupé à cette ingrate besogne. Et les grands cahiers qu'en fait-on ? On ignore purement et simplement leur existence, à l'exemple de Mmes de Mirabeau et de Martel, qui n'en disent pas mot et paraissent ne les avoir même jamais vus.

Dans mon premier article, je m'étais abstenu de faire usage du témoignage de ces deux dames, nièces de M. de Bacourt; mais, puisqu'on me reproche cette réserve, dont on tire même parti contre moi, je vais en sortir. Dans l'espèce, les affirmations de Mme la comtesse de Mirabeau, nièce et fille adoptive de M. de Bacourt, et de Mme la comtesse de Martel, sa fille, me paraissent dénuées de valeur; car, en leur qualité de plus proches parentes de M. de Bacourt, elles sont tenues de prendre sa défense, et elles le font avec la plus vive ardeur[1]. Elles s'en prennent même à M. Andral, contre qui elles dressent un réquisitoire qui serait accablant si les preuves à l'appui ne faisaient pas complètement défaut. Suivant Mme de Mirabeau, M. Andral aurait été très surpris et très fâché du legs à lui fait par M. de Bacourt, qui l'aurait désigné comme l'un de ses exécuteurs testamentaires et chargé de la garde et de la publication des Mémoires et papiers de Talleyrand[2]. Bien mieux, cette dame insinue que M. Andral s'est laissé enlever ou a perdu la plus grande partie du manuscrit; elle déclare même que les Mémoires, qui ne comprendront que cinq volumes, devaient en former douze[3]. Mme de Martel va encore plus loin que sa mère; elle donne à entendre que M. Andral aurait fait des changements au texte laissé par M. de Bacourt : « J'écrivis, dit-elle, au « *Voltaire*, pour rectifier les assertions de M. Andral, qui semblait

1. Mme de Martel s'est expliquée sur les Mémoires de Talleyrand dans un interview publié par le journal *Paris* le 26 mars 1891, et Mme de Mirabeau a donné à la *France* une lettre datée du 28 mars 1891, c'est-à-dire écrite après la publication des opinions de sa fille, Mme de Martel. Ces deux documents ont été reproduits avec les principaux articles provoqués par cette polémique retentissante dans le numéro du 14 avril 1891 de la *Révolution française*, p. 343 et 359. Pour plus de commodité, c'est à cette revue que mes renvois se référeront.

2. P. 362.

3. P. 364.

« avoir travaillé aux Mémoires. L'avait-il fait vraiment ? Voilà le point « délicat. La famille de Talleyrand était opposée à la publication, et « M. Chatelain, co-légataire et ami de M. Andral, était l'homme des « Talleyrand. Qu'a-t-on fait des manuscrits et a-t-on respecté la « copie de M. de Bacourt pendant les vingt-cinq années qui courent « de 65 à 89, date de la mort de M. Andral ? Je l'ignore[1]. » Mais Mme de Martel ne s'en tient pas là ; elle affirme que les Mémoires de Talleyrand, tels qu'ils ont été publiés par M. de Broglie, ne sont pas conformes au texte transmis par M. de Bacourt à ses exécuteurs testamentaires. « Je n'ai pas encore lu, » dit-elle au reporter du *Paris*, « les Mémoires publiés, avec attention ; je les ai feuilletés seulement ; « mais tout de suite je me suis dit : Ce n'est que cela ? Pas possible[2]. » Cette insinuation est confirmée par Mme la comtesse de Mirabeau en ces termes : « Aujourd'hui, libre de mes paroles et de mes pensées, « je dirai qu'il y a une grande différence entre *ce qui est* et *ce qui* « *devait être*. Les Mémoires du prince de Talleyrand ne sont, c'est « incontestable, que l'ombre pâle et incertaine de cette figure illustre, « de ce maître inimitable de l'art de gouverner les hommes et les « choses, et cet amoindrissement n'est pas l'œuvre de M. de Bacourt[3]. »

Les critiques qui ont soutenu que les Mémoires publiés par M. de Broglie n'étaient pas conformes au texte laissé par Talleyrand n'ont rien dit qui fût aussi grave que ces allégations de Mmes de Mirabeau et de Martel. En effet, elles atteignent directement le noble duc qui a déclaré que son édition était absolument conforme à la copie autographe de M. de Bacourt, qui, sauf huit feuillets déchirés on ne sait quand, était entièrement en sa possession telle qu'elle était décrite dans l'inventaire après décès. Je me hâte d'ajouter qu'il n'y a aucun motif de douter de la parole de M. de Broglie, qui, dans le cas où il serait soupçonné, n'aurait qu'à produire cette copie pour faire cesser du coup toute contestation. Cependant, si l'on admet le témoignage de Mmes de Mirabeau et de Martel, il faut adopter leur système et en conclure que les déclarations de M. le duc de Broglie ne sont pas exactes. Veut-on aller jusque-là ? Quant à moi, je me refuse absolument à entrer dans cette voie. Comme je le ferais devant un tribunal, je récuse purement et simplement Mme la comtesse de Mirabeau et Mme la comtesse de Martel en raison de leur proche parenté avec M. de Bacourt.

Si l'on voulait néanmoins défendre sur ce point spécial l'autorité du

1. P. 346.
2. P. 345 et 347.
3. P. 363.

témoignage des nièces de M. de Bacourt, après l'avoir rejeté sur les questions bien plus graves que je viens d'indiquer sommairement, je n'en serais pas autrement embarrassé. En effet, Mme de Mirabeau avoue loyalement que ni elle ni sa fille n'étaient initiées aux travaux de M. de Bacourt. « Je lui servais, dit-elle, de secrétaire, et notre travail con-« sistait la plupart du temps en recherches des attaques dirigées contre « M. de Talleyrand ; j'en faisais des copies ou des extraits que mon « oncle réfutait, quand, à l'appui de ses affirmations, il pouvait se pro-« curer des preuves d'une authenticité incontestable..... Je n'ai pas lu « le texte complet [des Mémoires manuscrits], mais j'ai copié des frag-« ments servant d'argument aux réfutations. Par son testament, le « prince enjoignait à Mme la duchesse de Dino de ne transmettre ses « papiers à aucun membre de sa famille; pareille injonction était faite « à M. de Bacourt au sujet de la sienne, de sorte que, par un senti-« ment de délicatesse très naturel, il ne m'initiait inutilement à rien; « se contentant de m'employer comme un secrétaire dont la discrétion « lui laissait toute sécurité, il ne me donnait que les explications indis-« pensables pour faciliter mon travail et me disait en riant de copier « sans lui[1] ! » Il résulte clairement de ce passage que Mme de Mirabeau, et à plus forte raison sa fille Mme de Martel, alors presque une enfant, ont fait seulement des extraits de livres, de pièces et de dépêches, et que M. de Bacourt se réservait la copie du texte même des Mémoires. Or, que vaut, dans ces conditions et à trente ans de distance, leur témoignage sur les morceaux de papier, les feuilles volantes que, suivant elles, leur oncle maniait sans cesse? Elles ne disent même pas, et elles ne peuvent pas le dire, que ces bouts de papier venaient de Talleyrand. Ce n'était probablement que les notes prises par M. de Bacourt lui-même, qui, à l'instar de beaucoup de secrétaires, avait sans doute adopté la manière de travailler de son ancien chef. Mais, quand bien même il serait établi que ces chiffons de papier provenaient de Talleyrand, cela ferait seulement supposer que ce dernier avait laissé à M. de Bacourt, avec la mise au net de ses Mémoires sur les grands cahiers, les éléments de sa première rédaction, c'est-à-dire ses premières idées, jetées à son habitude sur des feuilles volantes, et que M. de Bacourt s'en serait servi dans son travail de remaniement. Cela ne prouverait pas que le manuscrit original n'a jamais existé, comme les défenseurs de l'authenticité des *Mémoires* l'ont soutenu jusqu'à mon premier article; cela ne prouverait pas plus que ce manuscrit original, aujourd'hui disparu, n'a pas été détruit par M. de Bacourt.

1. P. 360 et 363.

III.

Après avoir établi l'existence du manuscrit original et indiqué les motifs les plus probables, les seuls vraisemblables de sa destruction, je terminais mon article en disant que par bonheur M. de Bacourt n'était pas de force à donner le change aux historiens, c'est-à-dire à leur faire prendre du Bacourt pour du Talleyrand.

Pour tout le monde, la publication de M. le duc de Broglie a été une profonde déception, et non seulement en France, mais à l'étranger, notamment en Allemagne. Un savant critique de ce dernier pays a traduit en termes excellents ce sentiment dans un remarquable paragraphe qui se termine par cette phrase : « Le fonds est « insignifiant et la forme banale, telle est la première impression qu'on « éprouve après avoir parcouru cet ouvrage, auquel on peut à peine « donner le titre de *Mémoires*[1]. » Alors une idée s'est présentée à l'esprit, et MM. Aulard et Funck-Brentano, entre autres, l'ont exprimée avec force. On s'est dit que les *Mémoires* que l'on nous donnait n'étaient pas l'œuvre même de M. de Talleyrand, mais le produit des remaniements, des suppressions et des additions de M. de Bacourt, auquel il fallait attribuer les lacunes, les omissions et les erreurs qu'on y remarquait. J'ai adopté cette opinion et j'ai dit que les historiens et les critiques qui s'occuperaient de cette question auraient à étudier de très près l'édition de la *Correspondance de La Marck* et les notes que M. de Bacourt y avait ajoutées, entre autres la notice sur Mercy. J'ajoutais que c'était une besogne très délicate et minutieuse, qui demanderait le concours de nombreux travailleurs. Enfin je terminais en exprimant l'espoir d'y apporter un jour ma contribution. Je viens de commencer à remplir ma promesse dans toute la première partie de ce second article. Je vais continuer cet examen, mais bien entendu sans avoir la moindre idée d'épuiser ce sujet si vaste sur lequel j'aurai d'ailleurs à revenir quand des travaux en cours depuis longtemps déjà m'amèneront à creuser à fond cette question intéressante.

On se souvient que M. Aulard a soutenu que la *Correspondance de La Marck* avait été mutilée par M. de Bacourt. A l'appui de son dire, il a cité la traduction allemande de M. Stædtler et une commu-

1. « Dürftiger Inhalt in formloser Gewandung, das ist der erste Eindruck bei Durchsicht des Buches dem der Titel *Memoiren* kaum zukommen dürfte. » Paul Bailleu, Talleyrand's Memoiren, dans la *Historische Zeitschrift*, t. LXVIII, 1892, p. 59.

nication que je lui avais faite. Là-dessus, M. Bertrand d'écrire qu'une très grande part de responsabilité m'incombait. Je n'ai nullement l'intention de la décliner. Cependant, je n'ai pas eu le mérite d'indiquer à M. Aulard l'importance de la traduction de M. Stædtler; cet honneur revient à M. Alfred Stern. On voit que je suis en fort bonne compagnie. Aussi, comme je partage complètement l'opinion de MM. Aulard et Stern, je vais reprendre leur thèse, la pousser plus à fond qu'ils n'ont eu l'occasion de le faire et ainsi la faire mienne. Alors, mais alors seulement, on aura le droit de m'en attribuer toute la responsabilité, et je l'accepterai sans difficulté, car j'ai de sérieux motifs de croire qu'elle me sera légère.

J'ai dit en effet à M. Aulard, qui l'a répété avec mon assentiment dans un de ses brillants articles de la *Revue Bleue*, que les morceaux omis par M. de Bacourt dans l'édition de la *Correspondance* étaient assez considérables pour qu'on pût en faire un quatrième volume. Je le redis aujourd'hui et je donne pour garant de mon affirmation ce passage d'une lettre que j'ai entre les mains; elle émane d'un homme très honorable, qui a eu la rare bonne fortune de parcourir les originaux de cette *Correspondance;* on comprendra, je l'espère, que je ne puisse pas le nommer, ni même le désigner plus clairement. Je cite textuellement : « De ce que M. de Bacourt a délaissé, « on pourrait former un quatrième volume. » Il ajoute ensuite, à propos de M. Stædtler : « Sa traduction contient quelques morceaux et « des notes développées qu'on ne rencontre pas dans la publication « française. » Ceci a été écrit assez longtemps avant la publication du grand ouvrage de M. Stern sur la vie de Mirabeau, où l'éminent professeur de Zurich caractérise ainsi le travail de M. Stædtler : « Impor- « tant à cause des additions et des éclaircissements de l'éditeur[1]. » Il est vrai que M. P. Bertrand affirme que « la publication de Stædt- « ler est une simple traduction de l'ouvrage de M. de Bacourt[2]. » Bien mieux, il prétend qu'elle est moins complète que l'édition française[3]. L'autorité de M. A. Stern serait, ce me semble, plus que suffisante pour me permettre de négliger cette chicane et de passer outre; mais, en raison de l'importance de la question en elle-même, il me parait utile d'entrer dans le détail, car le lecteur aura l'occasion de voir une fois de plus comment M. de Bacourt traitait les textes qu'il éditait.

1. *Das Leben Mirabeau's,* t. I, p. XI. « Wichtig wegen der Zuzätze und Erläuterungen des Herausgebers. »
2. P. 305.
3. P. 309.

Parmi les mutilations subies par la *Correspondance de La Marck*, M. Aulard a cité une note du 16 février 1791, publiée incomplètement et sous une fausse date par M. de Bacourt, et intégralement et avec la vraie date par M. Stædtler. M. Bertrand, qui insiste fort sur cette lettre, a cependant négligé d'apprendre aux lecteurs de la *Revue historique* que M. Aulard avait eu soin de dire : « M. Stern a com-« paré le premier, à notre point de vue, la traduction de Stædtler « avec l'édition française [1]. » C'est en effet M. Stern qui, dans son histoire de Mirabeau, nous a rendu le service de signaler le premier les lacunes de la note du 16 février 1791 dans l'édition de M. de Bacourt et de renvoyer à la traduction allemande [2]. Pour excuser M. de Bacourt, dont il avait été en quelque sorte l'auxiliaire, M. Stædtler prétend que cette note importante, écrite par Pellenc et couverte des corrections de Mirabeau, avait été égarée et qu'on ne la retrouva qu'après la mise en vente de l'édition française. Cette excuse est admissible, mais elle montre aussi qu'un grand désordre régnait dans les papiers de M. de Bacourt. C'est encore M. Stern qui, d'après M. Stædtler, a signalé l'existence de curieuses notes inédites de Mirabeau dans les archives de la famille d'Arenberg; mais en vain chercha-t-il à en avoir connaissance; il est obligé de déclarer « qu'il lui fut, hélas! impossible d'en obtenir commu-« nication [3]. » On comprend tous les regrets du savant historien de Mirabeau en lisant ce que M. Stædtler dit de ces précieux documents [4] : « Les notes de Duquesnoy étaient présentées jour par jour à « Mirabeau, qui y ajoutait ses observations; il mettait en lumière les « diverses questions à traiter, il indiquait les points essentiels sur les-« quels il faudrait insister dans l'Assemblée et de cette manière il « munissait Duquesnoy d'instructions complètes. Tout cela était très

1. *Révolution française, l. s. c.*, p. 354, n. 1.
2. *O. s. c.*, t. II, p. 227.
3. *Ibidem*, p. 269, n. 1.
4. Comme ma traduction diffère de celle de M. Bertrand (p. 308), je crois devoir donner ici le texte allemand : « Duquesnoy's Noten wurden Tag für Tag Mirabeau zugestellt, der dann seine Bemerkungen darüber zu Papier brachte, die zu verhandelnden Gegenstände beleuchtete, die Hauptpunkte, auf welche in der Versammlung hingearbeitet werden musste, angab und Duquesnoy auf diese Weise mit vollständigen Instructionen ansrüstete. Alles dieses dürfte nur sehr kurz gefasst werden, unter Mirabeau's ergiebiger Feder aber wurden es zuweilen gedrängte, reichhaltige Abhandlungen, wie dieses aus einigen Blättern hervorgeht, die sich hievon noch unter des Grafen von der Marck Papieren befanden, die aber zu sehr in's Einzelne der Gesetzgebung über besondere Gegenstände eingingen, als dass ihre Mittheilung von historischen Interesse hätte sein können. » Stædtler, III, p. 48-49.

« brièvement rédigé. Cependant, de la plume féconde de Mirabeau sor-
« taient parfois des morceaux aussi concis que pleins de choses, comme
« on a pu en juger par quelques feuillets qui se trouvaient encore dans
« les papiers du comte de la Marck ; mais ils entraient trop dans les
« particularités de la législation sur certaines questions spéciales pour
« que leur publication pût avoir un intérêt historique. » M. de Bacourt n'a pas cru nécessaire d'indiquer ces retranchements et d'en exposer les motifs ; il se borne à déclarer que la note de Duquesnoy qu'il publie est la seule qui se soit retrouvée dans les papiers de Mirabeau ; mais il ne dit pas un mot des observations de ce dernier qui ont été conservées. On pourrait donc penser que les raisons données par M. Stædtler pour expliquer ces omissions ne lui ont pas été suggérées par M. de Bacourt, que je me garderai bien d'en rendre responsable. Quoi qu'il en soit, ces suppressions sont infiniment regrettables, comme le prouve la démarche de M. Stern, l'homme le mieux en état de se faire une idée juste de leur importance.

Ce ne sont pas les seules suppressions qu'on puisse signaler dans cette correspondance. Par exemple, dans les lettres échangées entre Mirabeau et La Marck pendant le séjour de ce dernier à Bruxelles, M. de Bacourt a retranché « ce qui concernait la révolte des Pays-
« Bas et n'avait pas trait directement aux affaires de France[1]. » Il est vrai que lui-même en prévient le lecteur dans les termes que je viens de citer, ce qui est une explication à tout le moins insuffisante. Car l'histoire aurait eu grand profit à connaître exactement le rôle joué par Mirabeau dans cette affaire et les conseils qu'il avait donnés au comte de la Marck, alors très favorable à la révolution brabançonne. C'est sans doute le véritable motif de cette suppression et aussi l'une des raisons de la séquestration absolue de ces papiers par la famille d'Arenberg. Toutefois, M. de Bacourt a dans ce cas loyalement averti le lecteur, et on doit lui en savoir gré. Mais il ne l'a pas toujours fait, comme on l'apprend par M. Stædtler.

Afin de donner une idée des résultats intéressants que fournit la comparaison entre l'édition française de M. de Bacourt et la traduction allemande de Stædtler, sans toutefois allonger par trop cet article, je vais la faire porter seulement sur un mois choisi au hasard, le mois de septembre 1790. Dans cette courte période, M. de Bacourt a supprimé un billet de Mirabeau à La Marck ainsi qu'une note du plus haut intérêt historique sur la situation politique de l'Europe et sur l'importance majeure qu'il y aurait pour l'empereur

1. Bacourt, I, 431. Je dois de vifs remerciements à M. A. Stern, qui a eu la bonté de me signaler ce passage.

à être représenté en France, après le départ du comte de Mercy, par un homme qui connût parfaitement le pays, ses mœurs et les secrets de sa politique. En même temps que Mirabeau communiquait cette note à La Marck, il l'envoyait aussi au comte de Mercy, qui la transmettait à Vienne. Mirabeau, sans doute d'accord avec Mercy, avait voulu désigner au choix de la cour de Vienne La Marck lui-même, qui le comprit ainsi et remercia vivement son ami dans une lettre du 21 septembre. Cette dernière est imprimée par M. de Bacourt, qui ne paraît pas avoir remarqué qu'en l'absence du document analysé plus haut elle était incompréhensible. Au contraire, M. Stædtler a donné tous les éclaircissements nécessaires, et c'est dans sa traduction qu'il faut aller les chercher, ainsi que cette note d'une importance capitale[1]. M. de Bacourt, s'il faut en croire M. Stædtler, aurait fait ce retranchement parce que cette note ne se rattachait pas au sujet principal de son recueil et avait été déjà imprimée, mais en partie seulement, par Lucas Montigny.

Cette excuse me paraît tout à fait insuffisante. Comme les précédentes, elle est visiblement inventée pour les besoins de la cause. Placé entre le vif désir de donner à sa publication l'attrait de la nouveauté, en y insérant des documents inédits, et la crainte de déplaire à un personnage aussi considérable que M. de Bacourt, très lié avec la famille d'Arenberg, dont son sort dépendait entièrement, le pauvre M. Stædtler cherchait des excuses de toute sorte pour justifier M. de Bacourt de n'avoir pas publié le premier les pièces qu'il ajoutait dans sa traduction. Il était moins timide pour les rectifications ; par exemple, dans ce mois de septembre 1790, il corrige plusieurs des dates données par M. de Bacourt, mais il se garde bien d'en donner les motifs[2]. C'est donc à tort que M. P. Bertrand a prétendu que la traduction allemande était une reproduction pure et simple de l'édition française. Au contraire, elle la complète et corrige en maints endroits, et l'ouvrage de M. Stædtler est un supplément indispensable de celui de M. de Bacourt.

Il est évident, d'ailleurs, que M. Stædtler, employé et pensionné de la famille d'Arenberg, a dû bien se garder de publier aucun des documents que M. de Bacourt avait supprimés comme étant de nature à compromettre la mémoire du comte de la Marck, ou celle de Talley-

1. Stædtler, t. II, p. 203-207.

2. Mirabeau à La Marck, 29 septembre 1790. Bacourt, II, p. 198. — Septembre seulement, s. d. de jour, Stædtler, II, 197. — Mirabeau à La Marck, 21 septembre. Bacourt, II, 186. — Septembre seulement, s. d. de jour. Stædtler, II, 202. — 28e note de Mirabeau à la cour, 28 septembre. Bacourt, II, 192. — 29 septembre. Stædtler, II, 207, etc.

rand, ou de tous autres personnages dont il croyait devoir prendre la défense de cette façon. On l'a vu plus haut pour les lettres écrites au sujet de la révolution brabançonne; on le verra plus loin pour Talleyrand. Aussi est-il impossible de contrôler efficacement l'édition de M. de Bacourt avec la seule traduction de M. Stædtler; pour faire une vérification définitive, dont il serait impossible de contester les conclusions, il faudrait comparer cette édition avec la correspondance originale conservée dans les archives de la maison d'Arenberg. Mais aucun érudit n'a pu jusqu'ici obtenir communication de ces précieux papiers; cependant, depuis M. Feuillet de Conches jusqu'à M. Alfred Stern, maintes tentatives ont été faites. On dirait que la fatalité poursuit ce bon M. de Bacourt. Il édite une correspondance de premier ordre et, par suite de la séquestration des originaux, toute comparaison est impossible. Il laisse une copie, écrite entièrement de sa main, des *Mémoires de Talleyrand* et il s'arrange pour faire disparaître le manuscrit original; ce qui supprime encore tout contrôle de son travail. C'est vraiment jouer de malechance ou de bonheur, comme on voudra.

Mais on ne pense jamais à tout ce qui peut arriver. M. de Bacourt ne s'est pas douté que la correspondance de La Marck avec Mercy et Pellenc était en partie conservée à Vienne dans la collection des papiers de Mercy, dont, cependant, en raison de sa haute situation diplomatique, il aurait pu avoir facilement communication, puisqu'à cette même époque M. Feuillet de Conches l'obtenait. Sans cela, il aurait sans doute hésité à supprimer les lettres qui montraient en pleine activité près de Marie-Antoinette ce conseil secret dont Mercy et La Marck étaient les inspirateurs et Fontanges et Montmorin les principaux comparses, avec Pellenc pour auxiliaire. Il aurait peut-être craint qu'un jour vînt où ces papiers seraient accessibles aux simples érudits et où sa pieuse supercherie serait démasquée, comme je l'ai fait dans mon article sur la correspondance de Pellenc avec La Marck et Mercy [1]. Je n'ai pas eu de peine à découvrir l'omission par M. de Bacourt des pièces dénonçant l'existence de ce comité autrichien et révélant les projets tramés contre la France par Mercy, La Marck et Montmorin. J'ai trouvé aussi facilement l'explication de ce parti-pris de M. de Bacourt, qui voulait ainsi pouvoir affirmer que Mercy et ses collaborateurs n'avaient jamais donné à Marie-Antoinette que des conseils conformes aux intérêts de la France.

On sait aussi que M. de Bacourt a pratiqué le même genre d'opérations pour préserver la mémoire de M. de Talleyrand, son chef

1. *Révolution française*, 14 juin 1889, p. 481-502.

vénéré. Cette fois, il a été dénoncé par un homme plus que suspect lui-même, par M. Feuillet de Conches, qui l'appelle familièrement Bacourt. M. Feuillet de Conches, plus avide de nouveaux documents que son collègue et ami, avait eu la bonne fortune de fouiller les archives de Vienne quand elles étaient encore fermées au commun des mortels, avant l'avènement de la direction actuelle, la plus courtoise et la plus libérale des directions d'archives. M. Feuillet de Conches rencontra dans les papiers de Mercy des lettres de La Marck et de Pellenc, qu'il fut fort surpris de ne pas trouver dans la publication de M. de Bacourt. Alors il poussa plus loin son enquête et il remarqua que, dans une lettre de Pellenc à La Marck, du 3 janvier 1792, publiée par M. de Bacourt[1], on ne lisait pas une phrase très dure pour Talleyrand et Mme de Staël qui se retrouvait dans un rapport de Mercy à Kaunitz, du 14 du même mois. Or, d'après M. Feuillet de Conches, Mercy se serait contenté de copier textuellement dans ce rapport cette lettre de Pellenc à La Marck du 3 janvier sur la situation du ministère français. Il en concluait que M. de Bacourt en avait retranché les passages concernant Talleyrand et Mme de Staël, et il l'en blâmait nettement[2]. Mais, comme M. de Stockmar l'a fait observer, il n'est pas prouvé que Mercy n'ait pas ajouté de lui-même cette appréciation si cruelle sur Talleyrand, qu'il qualifie de *grand scélérat de l'Assemblée constituante*. Pour pouvoir affirmer que M. de Bacourt l'a supprimée dans la lettre de Pellenc du 3 janvier, il faudrait avoir l'original de cette lettre; mais il est aux archives d'Arenberg et personne ne le verra; pour comble de malheur, les archives de Vienne n'en ont pas même une copie dans les papiers de Mercy[3]. Ce qui est certain, c'est que M. de Bacourt n'a pas publié la lettre de Pellenc à La Marck, du 8 janvier, dont Mercy nous a conservé un extrait où l'on voit exposées tout au long les intrigues de Talleyrand avec Narbonne, Condorcet, Brissot et autres avant son départ pour Londres[4].

On a dit, il est vrai, que M. de Bacourt, faisant sa publication d'après les papiers de La Marck, n'y avait sans doute pas trouvé les

1. T. III, p. 284.

2. Feuillet de Conches, *Louis XVI, Marie-Antoinette*. Paris, 1869, in-8°, t. V, p. 105. Le rapport de Mercy à Kaunitz, du 14 janvier, y est publié avec ses annexes, p. 93 à 130.

3. Je n'en avais pas trouvé trace lorsque j'ai dépouillé entièrement cette correspondance en 1884, et ce résultat négatif vient d'être confirmé par une nouvelle recherche qu'ont bien voulu faire pour moi mes savants amis M. l'archiviste Felgel et M. le professeur Dr M. Friedwagner.

4. Cet extrait a été publié par Feuillet de Conches, *o. s. c.*, p. 124-127. Le texte en a été collationné par moi en 1884, et à nouveau cette année par M. Friedwagner; il est fidèlement reproduit.

pièces qui y sont aujourd'hui à Vienne; ce qui expliquait leur omission. Malheureusement, nous savons que Mercy n'envoyait à Kaunitz et ne conservait dans ses papiers que des copies des lettres écrites par Pellenc, Montmorin et autres à La Marck, auquel il rendait les originaux. Ce fut notamment le cas pour ces lettres du commencement de janvier 1792. La Marck, n'osant pas les garder à sa terre de Raismes, près Valenciennes, où il était alors, avait envoyé à Mercy les originaux des lettres de Pellenc, en le priant de les retenir jusqu'à son retour à Bruxelles. Mercy avait prévenu cette demande que La Marck lui avait exprimée seulement le 10 janvier, car la veille il lui écrivait : « Dans la crainte de quelque accident, je garde les der« nières lettres pour vous les remettre avec les précédentes[1]. » Et, en effet, cette restitution eut lieu intégralement, comme le prouvent la présence de la lettre du 3 janvier dans les papiers de M. de la Marck et l'existence seulement d'un extrait de la lettre du 8 dans les papiers de Mercy. Si Mercy n'a pas conservé d'extrait de la lettre du 3, c'est qu'il en avait fait passer la substance dans son rapport à Kaunitz du 14 janvier. L'excuse imaginée pour dégager la responsabilité de M. de Bacourt est sans valeur. Il serait d'ailleurs, à tout le moins, fort étrange que les lettres que M. de Bacourt pouvait croire compromettantes pour Talleyrand, Montmorin ou La Marck, eussent disparu de la collection conservée aux archives d'Arenberg, tandis que les autres, parmi lesquelles les premières étaient intercalées, auraient été seules sauvées de la destruction. Vraiment, dans toute cette affaire, pour innocenter M. de Bacourt, on fait jouer au hasard un rôle exagéré.

Est-ce à dire que M. de Bacourt, parce qu'il s'est livré à des mutilations inavouées dans les textes qu'il éditait, ne doit plus être considéré comme un galant homme? On se moque des gens en feignant de croire que ceux qui critiquent ses éditions le plus sévèrement aient eu l'intention d'attaquer sa réputation justement méritée de parfait gentilhomme. Pour ma part, je n'ai jamais rien dit d'approchant, et M. Aulard non plus, que je sache. Il n'en est pas moins vrai qu'on peut, de la méthode suivie par M. de Bacourt dans son édition de la *Correspondance de La Marck,* induire comment il a traité le manuscrit des *Mémoires* qu'il a reçu de Talleyrand et qu'il n'a pas voulu nous transmettre. On peut conclure, des retranchements signalés ci-dessus, que M. de Bacourt, qui a pratiqué des coupes sombres dans la *Correspondance de La Marck,* a dû aussi en faire dans les *Mémoires de Talleyrand* et que c'est une des raisons qui font comprendre pourquoi le manuscrit original n'est plus. Mais jusqu'ici nous

1. Bacourt, t. III, p. 288.

n'avons qu'un exemple certain de ces suppressions, c'est celui découvert par M. Alfred Stern et signalé dans le dernier numéro de la *Revue*.

IV.

C'est aussi à l'analogie qu'il faut encore, suivant moi, recourir pour savoir si les *Mémoires de Talleyrand* ont été retouchés et interpolés. En relevant les erreurs grossières commises en grand nombre par M. de Bacourt dans les travaux signés de lui, et en particulier dans sa notice historique sur le comte de Mercy, je n'avais pas du tout l'intention de détruire la réputation d'historien exact et consciencieux que cet écrivain paraît avoir conservée près de certaines personnes. Je voulais seulement laisser entendre qu'on pouvait, avec quelque apparence de raison, attribuer à M. de Bacourt bon nombre des erreurs qui se rencontrent dans le texte qu'il nous a laissé des *Mémoires de Talleyrand*. Le coup a porté, puisque, pour en réparer l'effet, on est allé jusqu'à prétendre que ces erreurs n'existaient que dans mon imagination. J'ai, je crois, amplement prouvé le contraire[1]. Pour achever cette démonstration, il ne me reste plus qu'à mettre en pleine lumière, à l'aide d'un exemple tiré des *Mémoires de Talleyrand*, la façon dont M. de Bacourt écrivait l'histoire et la confiance que ses récits méritent. Je le ferai avec tout le soin que réclame l'importance du sujet sur lequel M. de Bacourt s'est exercé; car il ne s'agit de rien moins que du projet de dissolution des états généraux, soumis au comte d'Artois, en juin 1789, par Talleyrand, et des causes de l'adhésion de l'évêque d'Autun au mouvement révolutionnaire au commencement de juillet.

Dans les *Mémoires*, Talleyrand s'exprime en ces termes :

> Mon opinion était qu'il fallait dissoudre les états généraux; et, forcé de prendre les choses où elles étaient, de les convoquer de nouveau, suivant un des modes que j'ai indiqués ci-dessus. J'en donnai le conseil à M. le comte d'Artois, qui avait alors de la bonté et, si j'osais me servir d'une des expressions qu'il employait, de l'amitié pour moi. On trouva mon conseil trop hasardeux. C'était un acte de force et, la force, il n'y avait autour du roi personne pour la manier. J'eus la nuit à Marly quelques rendez-vous qui, ayant été tous inutiles, me démontrèrent que je ne pouvais être bon à rien et que, dans ce cas, sous peine de folie, il fallait penser à soi[2].

1. Voir plus haut, p. 69 à 72.
2. T. I, p. 123.

Il n'y a dans ce récit rien d'invraisemblable et on ne peut y relever aucune erreur de fait. Talleyrand, il est vrai, ne donne pas de date précise; mais il dit que ses entrevues avec le comte d'Artois se passèrent à Marly, et l'on sait que le dernier séjour de la cour dans cette résidence royale eut lieu du 14 au 21 juin 1789[1]. Or, à cette époque, Talleyrand, ami de Calonne, familier du salon de Mme de Polignac et favori du comte d'Artois, était encore l'un des meneurs de la coterie hostile au tiers état et à Necker. C'est pendant ce séjour à Marly que fut d'abord agitée cette proposition de dissolution des états généraux. Necker réussit à la faire rejeter en soutenant qu'elle était inutile et impraticable et que, si jamais on parvenait à la mettre à exécution, elle aurait pour conséquence immédiate la banqueroute. Talleyrand saisit la balle au bond; sous prétexte qu'on avait refusé de suivre ses conseils, il pensa à lui et il se rapprocha du parti populaire, dont il devint bientôt un des chefs.

En 1814, dans les premiers jours d'avril, Talleyrand, alors membre dirigeant du gouvernement provisoire, eut de fréquentes conférences avec Vitrolles, qui allait à Nancy retrouver le comte d'Artois, pour le décider à venir à Paris. Dans un de ces entretiens, Talleyrand raconta à Vitrolles ces faits, en les présentant de façon à laisser croire qu'il n'y ajoutait aucune importance; mais, en réalité, c'était l'explication, la justification de son passé révolutionnaire. Il dit à Vitrolles :

« Demandez à M. le comte d'Artois s'il se rappelle le rendez-vous de Marly. » Et il lui raconta « qu'après la séance du 24 juin 1789, les membres des deux minorités de la noblesse et du clergé, qui, en se réunissant au tiers état, auraient fait pencher la balance du côté populaire, commencèrent à s'effrayer de l'entraînement à une révolution complète et violente. Quelques-uns, soit par conscience, soit par ambition, pensèrent à se rapprocher de la cour. »

M. de Talleyrand, le vicomte de Noailles, M. d'Agoult, et quelques autres qu'il me nomma, demandèrent à voir le roi, mais dans le plus grand secret. Louis XVI se trouvait alors à Marly; c'était son dernier voyage dans cette résidence, toute pleine des souvenirs et de la grandeur de Louis XIV. Il refusa cet entretien, mais en autorisant M. le comte d'Artois à les recevoir. Ils arrivèrent très mystérieusement à minuit, et là ils exposèrent au prince tous les dangers de la situation et la perspective d'une révolution incalculable dans ses résultats, mais, suivant eux, il était encore temps d'en arrêter le cours. Les seuls moyens étaient ceux de la force et d'un grand développement de la puissance royale; ils en indiquèrent assez pour montrer qu'ils en avaient le secret, pas assez pour qu'on les employât sans eux. A ce prix, ils devaient

1. *Gazette de France*, à la date.

s'attacher à la défense de la couronne; ils y mettraient tout ce qu'ils avaient d'influence et de popularité et accepteraient toutes les chances et les dangers d'une telle entreprise. Ils déclarèrent en même temps que, si le roi refusait d'adopter ces derniers moyens de salut et de résistance au torrent qui était prêt à tout envahir, ils s'y jetteraient eux-mêmes et iraient aussi loin qu'il pourrait les entrainer. C'était en peu de mots la plus complète justification de la conduite révolutionnaire de M. de Talleyrand. Tous les plaidoyers du monde n'auraient pas mieux servi à l'excuser, d'autant que le fait allégué me fut confirmé par M. le comte d'Artois, qui en avait conservé l'entier souvenir. N'est-ce pas ainsi que les araignées retrouvent, pour tisser leurs toiles, les fils qu'elles avaient jetés au vent[1]?

Le morceau est intéressant, et la fin, en particulier, est charmante. Par malheur, il y a une assez grosse erreur. Cette entrevue de Marly est certainement antérieure à la séance du 24 (lisez 23) juin, puisque la cour rentra le 21 au château de Versailles, pour ne plus le quitter jusqu'à la translation à Paris, après les journées des 5 et 6 octobre. En outre, ce passage des *Mémoires de Vitrolles* est en contradiction sur certains points avec un extrait des *Souvenirs* du même écrivain, contenu dans une lettre à M. de Bacourt, du 6 avril 1852. Je cite seulement les passages les plus importants :

Lorsque..... je partais pour décider Monsieur à se rendre à Paris, j'avais eu plusieurs conférences à ce sujet avec le président du gouvernement provisoire. Dans un dernier entretien, au moment du départ, nous avions traité les conditions et les formes de la réception de Monseigneur. Après un moment de silence, le prince de Talleyrand reprit, avec son sourire caressant et d'un ton qui voulait être léger et presque indifférent :

« Je vous prie de demander à M. le comte d'Artois s'il se rappelle la dernière occasion que j'ai eue de le voir : c'était au mois de juillet 1789; la cour était à Marly; trois ou quatre de mes amis, frappés comme moi de la rapidité et de la violence du mouvement qui entrainait les esprits, nous résolûmes de faire connaître au roi Louis XVI la véritable situation des choses que la cour et les ministres semblaient ignorer. Nous fîmes demander à Sa Majesté de vouloir bien nous recevoir; nous désirions, pour le bien de son service comme pour nous, que cette audience fût tenue secrète. La réponse fut que le roi avait chargé son frère M. le comte d'Artois de nous recevoir. Le rendez-vous fut donné à Marly, dans le pavillon que M. le comte d'Artois occupait seul. Nous y arrivâmes à minuit. M. de Talleyrand me rapporta la date précise du jour et le nom des amis qui l'accompagnaient : c'étaient des membres de

1. Vitrolles, *Mémoires*. Paris, Charpentier, 1884, in-8°, t. I, p. 342-43.

l'Assemblée nationale et de cette minorité de la noblesse qui s'étaient réunis au tiers état; la date et les noms m'ont également échappé.

« Lorsque nous fûmes en présence de M. le comte d'Artois, continua M. de Talleyrand, nous lui exposâmes en toute franchise la situation des affaires de l'État, telle que nous l'envisagions..... Demandez, je vous prie, à Monsieur, répéta M. de Talleyrand, si cet entretien nocturne est resté dans sa mémoire. C'était bien près du moment où il quittait la France..... »

En écoutant ce récit, qui tombait avec une sorte d'indifférence et de naïve simplicité, je me permettais de douter que ce qui pouvait rester dans la mémoire de Monsieur fût entièrement conforme aux paroles que je venais d'entendre. Cependant, lorsque, à Nancy, je vins à me rappeler la recommandation de M. de Talleyrand, Monseigneur me dit, sans entrer dans aucun détail, qu'il n'avait point oublié cette circonstance et que tout ce que je lui rapportais était entièrement conforme à la vérité[1].

Cette seconde version est, je crois, préférable à la première; car elle est moins précise et me parait par suite devoir être plus près de la vérité, puisque Vitrolles avoue loyalement avoir oublié la date de cette audience nocturne et les noms des assistants. En remplaçant la date de juillet 1789 par celle de juin, tout ce que dit Vitrolles peut se concilier avec ce que l'on sait de façon certaine par d'autres témoignages incontestables.

Cette lettre ne suffit pas à M. de Bacourt, qui voulut la compléter en rapportant un récit que Talleyrand lui aurait fait[2]. Mais cet érudit, qu'on s'accorde à nous représenter comme si consciencieux et si bien informé, était tellement ignorant que ce récit est la révélation la plus complète qu'on puisse souhaiter de ses supercheries littéraires.

Nous voulons, dit-il en appendice, ajouter à ce passage[3] quelques détails que M. de Talleyrand a négligés ou peut-être oubliés. Il est positif qu'à l'époque à laquelle ce passage se rapporte, M. de Talleyrand eut avec M. le comte d'Artois plusieurs entrevues, dans lesquelles il chercha à convaincre le prince de la nécessité de prendre des mesures de force et, tout en maintenant les concessions que le roi avait déjà faites, de réprimer avec vigueur les agitations populaires qui se manifestaient chaque jour et qui avaient déjà ensanglanté les rues de la capitale. La plus

1. *Mémoires de Talleyrand*, t. I, p. 139-141.

2. Les légères divergences, dit-il, qu'on remarquera *entre le récit qui nous a été fait par M. de Talleyrand* et celui de la lettre de M. de Vitrolles s'expliquent naturellement par l'effet du temps qui s'était écoulé et qui a pu modifier les souvenirs des deux narrateurs. » Bacourt, appendice aux *Mémoires de Talleyrand*, p. 139.

3. C'est le passage des *Mémoires de Talleyrand* publié plus haut, p. 88.

importante et la dernière de ces entrevues eut lieu à Marly, dans la nuit du 16 au 17 juillet 1789, c'est-à-dire quelques heures avant que le prince quittât la France. Lorsque M. de Talleyrand se présenta chez M. le comte d'Artois, le prince, qui était déjà couché, le fit néanmoins entrer, et là, dans un entretien de plus de deux heures, M. de Talleyrand exposa de nouveau tous les dangers de la situation et supplia le prince de les faire connaître au roi. M. le comte d'Artois, ému, se leva, se rendit chez le roi, et, après une absence assez prolongée, revint déclarer à M. de Talleyrand qu'il n'y avait rien à faire avec le roi, qui était résolu à céder, plutôt que de faire verser une goutte de sang en résistant aux mouvements populaires. « *Quant à moi,* » ajouta M. le comte d'Artois, « *mon parti est pris ; je pars demain matin et je quitte la France.* » M. de Talleyrand conjura vainement le prince de renoncer à cette résolution, en lui représentant les embarras et les périls qu'elle pourrait avoir pour lui dans le présent, et pour ses droits et pour ceux de ses enfants dans l'avenir. M. le comte d'Artois persista, et M. de Talleyrand finit par lui dire : « Alors, Monseigneur, il ne reste donc plus à chacun de nous qu'à songer à ses propres intérêts, puisque le roi et les princes désertent les leurs et ceux de la monarchie ? — En effet, » répliqua le prince, « c'est ce que je vous conseille de faire. Quoi qu'il arrive, je ne pourrai vous blâmer, et comptez toujours sur mon amitié. » M. le comte d'Artois émigra le lendemain[1].

On ne peut pas désirer une preuve plus éclatante de l'improbité littéraire de M. de Bacourt et de son ignorance que celle fournie par ce récit, qu'il a certainement inventé de toutes pièces afin de compléter à sa manière le passage des Mémoires cité plus haut en tirant parti de la lettre qu'il avait reçue de Vitrolles ; mais il a été trompé par cette phrase, que ce dernier a mise dans la bouche de Talleyrand : « C'était bien près du moment où le comte d'Artois quittait « la France. » Naïvement, M. de Bacourt, qui croyait que le prince était parti le 17 juillet, a placé cette dernière entrevue dans la nuit précédente. C'est cette erreur de date qui décèle la fraude. On pourrait peut-être, à première vue, penser qu'il n'y a qu'une simple méprise et qu'il faut lire 16-17 juin 1789. Mais c'est impossible ; car M. de Bacourt, pour donner plus d'autorité à ses révélations, a eu soin de préciser. Il affirme que cette entrevue eut lieu quelques heures avant que le comte d'Artois quittât la France. Bien mieux, il fait dire à ce prince la phrase que j'ai soulignée, et il termine en disant : « M. le comte d'Artois émigra le lendemain. » C'est donc bien de la nuit du 16 au 17 juillet qu'il s'agit. Or, pour écrire que Talleyrand, cette nuit-là, fit la démarche que lui prête M. de Bacourt, il faut igno-

1. *Mémoires de Talleyrand*, t. I, p. 137-138.

rer et les principales étapes de la carrière politique de Talleyrand et les plus grands événements de notre histoire pendant cette période décisive. Que Talleyrand, si grandes que puissent avoir été les défaillances de sa mémoire, qui d'ailleurs était merveilleuse, en soit jamais tombé au point d'oublier et les principaux faits de sa vie et les points culminants du drame auquel il avait pris une part si active vingt-cinq ans auparavant, je me refuse d'autant plus à le croire qu'on ne trouve rien de semblable et dans ses *Mémoires* et dans ses conversations avec Vitrolles. Seul, M. de Bacourt, dont on a pu juger plus haut la manière d'écrire l'histoire, était capable de commettre cette énormité. Le mot n'est pas trop fort, car ce récit est en complète contradiction avec tout ce que nous savons de la conduite de Talleyrand et de la situation des partis en présence à ce moment-là. Un bref résumé des faits essentiels mettra, je l'espère, ce point important hors de toute contestation.

Il est absolument impossible d'admettre que, dans la nuit du 16 au 17 juillet, Talleyrand soit allé donner de semblables conseils au comte d'Artois quand déjà, depuis deux semaines au moins, il avait, pour ainsi dire, jeté sa mitre par-dessus les moulins et s'était joint au parti populaire. Il ne s'était, il est vrai, réuni au tiers qu'à l'avant-dernière heure, le 26 juin, dans la même séance que l'archevêque de Paris et la veille du jour où, sur l'ordre du roi et à la prière du comte d'Artois, la minorité du clergé et la majorité de la noblesse vinrent prendre leurs places dans la salle commune; mais à partir de cet instant son évolution se fit rapidement. Le 7 juillet, il prononça un long et important discours pour défendre un projet d'arrêté qu'il soumettait à l'Assemblée afin de déclarer nuls et de nul effet les mandats impératifs derrière lesquels se retranchaient les membres des deux premiers ordres hostiles à la Révolution. Ce discours était une sorte de manifeste, et les conséquences ne s'en firent pas attendre. Le 14 juillet, dans la séance du matin, Talleyrand fut nommé par l'Assemblée pour faire partie du comité de constitution avec Mounier, Sieyès, le comte de Clermont-Tonnerre, le comte de Lally-Tollendal, Champion de Cicé, Chapelier et Bergasse, tous adversaires déclarés du nouveau ministère.

Si l'on prétendait que Talleyrand aurait pu confondre les dates et oublier que le jour même du 14 juillet il avait été désigné comme l'un des chefs du parti opposé à la coterie dont le comte d'Artois était l'âme, il faudrait en outre soutenir qu'il avait aussi perdu le souvenir des grands événements auxquels il avait été mêlé à ce moment-là. Car, si tout cela n'avait pas été tout à fait effacé de sa mémoire, quand il aurait fait cette confidence à M. de

Bacourt, on devrait supposer qu'il était devenu complètement gâteux. En effet, seul un fou aurait pu aller dans la nuit du 16 au 17 juillet présenter au comte d'Artois des propositions semblables à celles exposées dans cette relation apocryphe. Car, à ce moment, nul ne pouvait ignorer que pour le prince et ses amis tout était perdu. La journée du 14 juillet avait vu se consommer sous les murs de la Bastille et dans les rues de Paris la défaite définitive de la monarchie absolue et de ses partisans. Dans la nuit qui avait suivi cette mémorable victoire populaire, les troupes étrangères avaient quitté le Champ de Mars et les Champs-Élysées et battu en retraite dans la direction de Versailles. Le 15, Louis XVI, accompagné seulement de ses deux frères, était venu dans l'Assemblée faire amende honorable et protester contre les projets de dissolution qu'on lui avait attribués faussement. Le 16 juillet, dans la journée, le roi avait annoncé au président de l'Assemblée le rappel de Necker et la retraite du baron de Breteuil et de ses collègues, qui, quelques jours plus tôt, avaient été appelés sur les instances de la reine et du comte d'Artois pour exécuter le coup d'État dont le projet venait d'être arrêté. Dans cette même séance du 16 juillet, on avait lu aux députés une lettre du maréchal de Broglie, qui, dans cette tentative de contre-révolution, s'était chargé du principal rôle; il informait l'Assemblée du départ des troupes, qui rentraient dans leurs anciennes garnisons en province et sur les frontières. Enfin, dans la nuit du 16 au 17, et non le lendemain 17, le comte d'Artois quittait furtivement Versailles[1] pour gagner Valenciennes et la Belgique. C'est ce moment que, suivant l'arrangeur de ses *Mémoires*, Talleyrand, rallié au parti de la Révolution, aurait choisi pour aller faire au comte d'Artois la proposition de dissoudre l'Assemblée triomphante.

On ne saurait imaginer sottise plus forte. Cependant, M. de Bacourt ne s'en doute même pas, tellement il est ignorant des choses les plus élémentaires. Aussi commet-il les bourdes les plus grosses. Dans cet article, j'en ai signalé au moins deux échantillons de premier ordre, sans compter les autres plus ou moins faibles. C'est donc à bon droit que j'ai prétendu qu'on était autorisé à attribuer à l'auteur de la copie autographe des *Mémoires de Talleyrand* la plupart des erreurs qu'on relève dans cet ouvrage.

Mais, dira-t-on, aucun de vos arguments n'est tiré des *Mémoires*

1. Car le prince n'avait pas passé cette dernière nuit avec le roi à Marly, mais bien à Versailles, où était Louis XVI avec la famille royale et la cour. Mais en comparaison des autres que je viens de relever, cette erreur de M. de Bacourt n'est qu'un péché véniel.

eux-mêmes. Je l'avoue et je déclare que c'est de parti-pris que j'ai procédé de cette façon ; car, en ces matières, j'attache bien plus de valeur à la critique externe qu'à la critique interne. A moins qu'on n'ait affaire à un très grand écrivain, je ne sais rien de plus décevant que ce système qui consiste à juger de l'authenticité de tel ou tel passage d'un ouvrage historique d'après ce qu'on appelle le style de l'auteur. Je déclare même que dans l'espèce cette méthode me paraît inapplicable. En effet, Talleyrand répète à plusieurs reprises qu'il n'entend pas faire un livre. Il écrivait comme il parlait ; c'était, dit M. de Vitrolles, le style de la conversation. Or, M. de Bacourt, qui avait été le secrétaire de Talleyrand, et qui avait vécu longtemps dans son intimité, pouvait fort bien imiter ce style. Tout au plus pourrait-on mettre à part certains morceaux qui se distinguent par l'éclat de l'expression et l'élévation de la pensée et dire : cela n'est certainement pas du Bacourt, c'est du Talleyrand. Mais ces morceaux seraient en bien petit nombre. Si l'on voulait faire sérieusement cette critique interne, dont on paraît parler sans en connaître les conditions essentielles, il faudrait, à mon avis, disséquer ces Mémoires paragraphe à paragraphe et pour ainsi, phrase à phrase, vérifier et contrôler l'exactitude de chaque fait et relever toutes les erreurs, rechercher si les idées se suivent, afin de déterminer les mutilations probables, étudier si le silence de l'auteur sur les questions qui le concernaient personnellement ou devaient l'intéresser est vraisemblable, etc. Ce serait un travail infiniment délicat et extrêmement considérable, qui demanderait beaucoup de temps et le concours de nombreux travailleurs. Quant à moi, je ferai seulement cette étude sur la partie de ces Mémoires qui rentre dans le cercle des recherches que je poursuis depuis bientôt quinze ans sur la fin de l'ancien régime ; néanmoins, je dois avouer que je n'espère pas l'avoir achevée avant plusieurs années ; il est vrai que je n'ai pas que cela à faire. Libre à M. Bertrand de s'en étonner et d'en tirer matière à railleries ; en ce faisant, il prouve seulement qu'il connaît mal ces questions de critique des sources. Est-on d'accord aujourd'hui après plus de trois siècles de discussions incessantes sur les interpolations subies par bon nombre d'historiens anciens ? J'ai bien peur qu'il n'en soit de même pour les Mémoires de Talleyrand.

Il est, en effet, des critiques éminents qui déclarent qu'en l'absence du manuscrit original de ces Mémoires on ne peut pas se prononcer, dans un sens ni dans l'autre, sur l'authenticité de chacun des passages pris isolément. C'est notamment l'opinion de M. P. Bailleu, l'un des historiens de notre temps qui connaissent le mieux cette

période[1]. Aussi laisse-t-il de côté cette question pour s'occuper uniquement de déterminer la valeur historique du texte que nous a livré M. de Bacourt. Il examine les deux premiers volumes chapitre à chapitre, et il montre qu'à tout instant on y rencontre des erreurs, des omissions, des lacunes étranges[2]. Cette critique très serrée lui donne la plus fâcheuse idée de cet ouvrage, « où ce qu'on désirerait apprendre « est passé sous silence, où ce qu'on pourrait retrancher sans inconvénient est traité dans les plus grands détails[3]. » Il termine en concluant que c'est une publication sans la moindre valeur historique, car on n'y trouve pour ainsi dire pas un seul fait qui ne fût connu auparavant, et même sur la personne de Talleyrand elle n'apporte rien ou presque rien de nouveau[4].

En résumé, les Mémoires de Talleyrand, tels qu'ils nous ont été transmis par M. de Bacourt, sont indignes de l'homme dont ils portent le nom. Faut-il aller jusqu'à dire qu'on aurait dû leur donner ce titre : *Mémoires du prince de Talleyrand, revus et corrigés, mutilés et augmentés par M. de Bacourt?* J'en suis convaincu, mais je dois avouer loyalement que je ne suis pas encore en état de le prouver comme je le désirerais. C'est pourquoi je me bornerai à reprendre aujourd'hui la conclusion de mon premier article :

La suppression du manuscrit original est une grave présomption contre l'authenticité *intégrale* du texte publié par M. le duc de Broglie d'après la copie autographe de M. de Bacourt.

Jules FLAMMERMONT.

NOTE DE LA RÉDACTION.

Pour clore une discussion qui ne nous semble pas, en l'état actuel des documents, pouvoir être utilement poursuivie, nous donnons la traduction du début de l'article de M. Bailleu, que cite à deux reprises M. Flammermont, et qui nous paraît excellemment résumer ce qu'il faut penser sur la question de l'authenticité des Mémoires de Talleyrand :

En France on a émis l'opinion qu'on avait affaire à une falsification plus ou moins caractérisée. On a allégué, pour le prouver, des raisons externes et internes. Il est exact que le duc de Broglie n'a eu entre les mains que la copie de Bacourt, et non le manuscrit original de Talley-

1. *Historische Zeitschrift*, 1892, t. LXVIII, p. 60.
2. *Ibidem*, notamment p. 73 et 74.
3. *Ibidem*, p. 67.
4. *Ibidem*, p. 82.

rand, dont la destinée est inconnue. Il est exact également que, dans une précédente publication, celle de la correspondance de Mirabeau avec La Marck, Bacourt a été, à bon droit, soupçonné d'avoir volontairement altéré les textes[1]. Mais, comme chacun des volumes du manuscrit utilisé par M. de Broglie porte la mention catégorique, de la main de la duchesse de Dino ou de Bacourt, qu'ils contiennent *la copie complète et authentique* des Mémoires de Talleyrand, il faudrait des preuves internes bien décisives pour maintenir l'hypothèse d'une falsification en présence d'une pareille déclaration. Ce qu'Aulard, le principal adversaire de l'authenticité, a allégué sur ce point est vraiment trop insuffisant. Il se contente de faire observer que Carnot est une fois désigné comme « le général Carnot échappé de Cayenne » (I, 275), lapsus de Talleyrand qu'Aulard, peu familier avec la critique des mémoires biographiques, déclare une grossière interpolation et considère comme une preuve suffisante de la prétendue falsification. Le manque de proportion dans le récit, qu'on a remarqué avec raison, ne peut pas être invoqué comme une preuve de falsification, car le caractère si varié des différents chapitres et la légèreté avec laquelle le travail tout entier a été fait l'expliquent suffisamment.

Si les preuves internes d'une falsification n'existent pas, par contre, nous avons un témoignage irrécusable qui nous prouve que les Mémoires ont été écrits précisément dans la forme où nous les possédons aujourd'hui. Vitrolles, dans ses Mémoires, raconte que Talleyrand lui a parlé de ses souvenirs et lui a lu dans de grands cahiers divers fragments sur le duc d'Orléans, l'entrevue d'Erfurt, le séjour des Bourbons à Valençay, etc. (III, 444)[2].

Si, d'une part, un manuscrit original de Talleyrand a indubitablement existé, de l'autre, dans l'impossibilité où nous sommes de le collationner avec la copie de Bacourt, nous ne pouvons ni prouver ni nier l'authenticité de chaque détail des Mémoires actuels; nous pouvons encore moins affirmer que Bacourt n'a pas çà et là fait quelques suppressions.

Talleyrand, d'ailleurs, n'a point eu la prétention d'écrire des souvenirs complets et suivis; il n'en était peut-être pas capable : « Je ne

1. L'observation a été faite tout d'abord par Feuillet de Conches, V, 105. Cf. Stern, *Vie de Mirabeau*, II, 227, 269, et surtout l'essai de de Stockmar dans la *Historische Zeitschrift*, XXXIX, 1 ss.

2. Ce passage rend insoutenable l'opinion de la *Revue historique* : « Il est possible, peut-être même probable, qu'un manuscrit original des Mémoires n'a jamais existé. » [Nous n'avons pas voulu dire que Talleyrand n'avait écrit aucune partie de ses Mémoires de sa propre main; nous pensons que les Mémoires, tels que M. de Bacourt les a reçus, ne formaient pas un tout homogène, mais se composaient de parties très différentes, ici les grands cahiers dont parle Vitrolles, écrits par Talleyrand, là des notes dictées, ailleurs des pièces qu'il fallait rattacher au récit. L'opinion de M. Bailleu ne s'écarte pas sensiblement de la nôtre. — *Note de la rédaction.*]

fais point un livre, » dit-il, page 12, « et, quand on n'a pas la prétention de faire un livre, on peut bien prendre un peu ses aises. » Cette déclaration prouve que Talleyrand avait pleine conscience du caractère superficiel et décousu de ses Souvenirs, caractère qui a provoqué en France de si fausses suppositions. Il a noté ses Souvenirs, tantôt avec le ton de la conversation, comme lorsqu'il racontait dans le salon de M. de Rémusat les anecdotes de sa jeunesse, tantôt avec le ton doctoral d'un vieux diplomate, qui, du haut de ses expériences et de sa sagesse mondaine, explique à ses auditeurs les événements de son temps. Certes, Talleyrand n'écrivait pas sans intention apologétique; mais on a été aussi trop loin sur ce point en France quand on a vu dans ses Mémoires une espèce d'écrit politique de circonstance destiné plus au roi Louis XVIII qu'à la postérité, et qui avait pour but de préparer sa rentrée au ministère. Le ton de Talleyrand, quand il parle des Bourbons, est très réservé; à l'égard de Louis XVI, il est un juge sévère, et rien ne prouve qu'il ait jamais montré ni voulu montrer ses souvenirs à Louis XVIII. Mais on ne peut nier que les Mémoires aient été rédigés sous l'influence des opinions qui dominaient au début de la Restauration. Leur tendance est royaliste et apologétique.

Il est impossible de marquer avec plus de justesse et de prudence l'état actuel de la question d'authenticité des Mémoires de Talleyrand. Nous sommes entièrement d'accord avec M. Bailleu pour penser que, sans pouvoir affirmer avec certitude qu'aucun passage des Mémoires n'a été supprimé, ni qu'aucun raccord maladroit n'y a été fait, nous possédons les Mémoires tels que Talleyrand a voulu nous les faire connaître, et que les lacunes et les inexactitudes dont ils fourmillent proviennent de la manière même dont il a travaillé et des motifs qui l'ont poussé à les écrire. Nous croyons comme lui que nous pouvons faire fond sur l'affirmation de M. de Bacourt lorsqu'il déclare sa copie conforme aux papiers qu'il a reçus, et nous n'admettons pas avec M. Flammermont qu'on puisse conclure des inexactitudes de son édition de la Correspondance de Mirabeau avec La Marck à la falsification des Mémoires de Talleyrand. Une pareille falsification ne serait nullement compatible avec l'honnêteté, et M. Flammermont déclare lui-même qu'il ne met pas en cause celle de M. de Bacourt. Tout autre chose est d'avoir, par négligence, par ignorance ou pour obéir aux scrupules des possesseurs mêmes de la Correspondance de Mirabeau, laissé des lacunes dans cette correspondance, dont on n'accuse nullement d'ailleurs M. de Bacourt d'avoir adultéré le texte[1], tout autre chose de mutiler, d'interpoler et de modifier

1. Du reste, le 4e volume qui, au dire de M. Flammermont, pourrait être ajouté aux textes publiés par M. de Bacourt, ne serait pas, si je ne me trompe, composé de lettres de Mirabeau, mais de notes de Duquesnoy annotées par

un texte qu'on a été chargé par l'auteur lui-même de reproduire fidèlement, et de déclarer ensuite sa copie exactement conforme à l'original. La duchesse de Dino, il est vrai, dont on sait la situation particulière vis-à-vis de Talleyrand d'une part, et de M. de Bacourt de l'autre, pouvait avoir moins de scrupules que ce dernier à supprimer tel ou tel passage des Mémoires, et il n'est pas absolument impossible que, conformément à l'indication recueillie par M. Funck-Brentano, elle n'ait soustrait à M. de Bacourt quelque chose des manuscrits primitifs. Mais, pour supposer des modifications plus graves, des additions et altérations au texte, comme le font MM. Funck-Brentano et Flammermont, il faudrait, en bonne critique, découvrir les motifs de ces falsifications. Ces motifs n'auraient pu être que le désir de complaire à la famille d'Orléans; or, rien dans les Mémoires ne porte la trace de ce désir, et la suppression de sept pages sur Philippe-Égalité ne peut pas être attribuée à M. de Bacourt. L'existence dans sa copie de ces pages, supprimées depuis, est même une présomption de plus en faveur de l'exactitude de cette copie. — Du moment qu'on ne peut indiquer les motifs politiques qui auraient guidé M. de Bacourt dans ses falsifications, il faudrait admettre qu'il aurait cédé au désir de mettre sa prose à côté et à la place de celle de M. de Talleyrand, et qu'il aurait réussi à le faire sans qu'on voie de disparate. C'est vraiment par trop invraisemblable. En définitive, comme nous ignorons la nature exacte des manuscrits laissés par M. de Talleyrand, la destinée de ces manuscrits et les instructions orales données par M. de Talleyrand à M. de Bacourt; comme, d'autre part, les Mémoires que nous possédons répondent parfaitement, par leurs imperfections mêmes, à ce que nous savons de la manière de travailler de Talleyrand et des diplomates en général, et au but que Talleyrand s'est proposé en les écrivant; comme enfin M. de Bacourt, dont personne ne conteste l'honorabilité, nous affirme que sa copie est conforme à l'original qu'il a reçu, nous n'avons pas de motifs sérieux pour mettre en doute cette affirmation, tout en regrettant vivement que les originaux soient supprimés ou séquestrés. Cette suppression laisse planer une suspicion sur les Mémoires et permet de supposer des mutilations dues à une autre main que celle de M. de Bacourt. Les Mémoires, d'ailleurs, n'ont en eux-mêmes qu'une médiocre valeur historique et doivent être contrôlés et corrigés à chaque ligne. Mais la faute en est à Talleyrand lui-même et non à M. de Bacourt.

Mirabeau. Or, M. de Bacourt ne les a pas eues entre les mains, comme il le déclare lui-même.

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

Ouvrages nouveaux. — xve et xvie siècles. — Le tome III de l'*Histoire de Louis XII* (Leroux), par M. de Maulde-La-Clavière, nous conduit depuis le commencement de l'année 1494 jusqu'à la mort de Charles VIII. Il est rempli presque tout entier par les affaires d'Italie où Louis d'Orléans se trouva jouer un rôle important, parce que c'est lui qui fut d'abord l'intermédiaire des négociations entre Ludovic le More et Charles VIII. Ce fut lui ensuite qui, lorsque Ludovic, devenu seul maître de Milan, se mit à la tête de la ligue des Vénitiens et de Maximilien contre la France, soutint, d'abord à Asti, puis à Novare, la lutte contre lui. Pendant ces années 1494 et 1495, Louis apprit à connaître à fond l'écheveau embrouillé de la politique italienne, il acquit la conviction que la clef de l'Italie et même de Naples était à Milan, et il conçut contre Ludovic un ressentiment dont le duc de Milan devait en 1499 ressentir les effets. La paix de Verceil, qui reconnaissait à Ludovic la souveraineté du Milanais y compris Novare, était un échec personnel pour Louis d'Orléans. Aussi sa politique italienne a-t-elle son explication dans ces années décisives. Pendant les trois dernières années du règne de Charles VIII, nous le voyons s'occuper avec zèle de son gouvernement de Normandie ainsi que de l'administration de ses duchés d'Orléans et d'Asti, et former avec Georges d'Amboise ces liens de confiance et d'amitié qui devaient porter plus tard de si heureux fruits. Il voyait tomber en même temps les obstacles qui le séparaient du trône et il attendait, sans impatience choquante, mais avec vigilance, tout en s'adonnant aux lettres et aux arts, comme aussi à des plaisirs moins relevés, le moment où son ambition aurait libre carrière. M. de Maulde a reconstitué, pour ainsi dire jour par jour, grâce à ses persévérantes et fructueuses recherches dans les archives de France et d'Italie et à sa connaissance très complète de tous les documents imprimés, la vie et l'activité du duc. Il a su mettre sa figure au premier plan, malgré la nécessité, pour la clarté du récit, de laisser une assez grande place

aux faits de la politique générale et de l'expédition de Charles en Italie. Il a donné du siège de Novare une narration très minutieuse et très dramatique. Il a, dans cette introduction en trois volumes à l'histoire du règne de Louis XII, mis en pleine lumière le caractère de son personnage, fait comprendre comment se sont formés ses vues politiques et ses goûts personnels, cet amour de la simplicité et de la saine économie qui s'alliera chez Louis à une culture artistique et littéraire très raffinée, comme aux vastes ambitions, cette conception d'un gouvernement paternel et libéral, nettement hostile aux pratiques arbitraires et despotiques dont le duc d'Orléans avait été si longtemps victime. L'intérêt dans ce dernier volume est plus concentré que dans les précédents, et M. de Maulde a pu y faire preuve de véritables qualités d'écrivain. G. Monod.

La publication faite par M. L. Didier des *Lettres et négociations de Claude de Mondoucet* (Paris, Leroux, et Reims, Michaud, in-8°) est très intéressante. Le premier volume comprend 125 lettres, allant du 6 septembre 1572 au 29 septembre 1573, et nous présente un tableau très complet de la dernière année du gouvernement du duc d'Albe, notamment des sièges de Harlem et d'Alkmaar. Celui qui écrivait ces dépêches, Claude de Mondoucet, baron de Monteaux, qui fut résident de France aux Pays-Bas de 1571 à 1574, n'est pourtant pas un des grands noms de la diplomatie française au XVIe siècle; mais c'était un esprit net et lucide; son jugement était sage et ses informations généralement sûres. La lecture de ses lettres laisse l'impression qu'elles méritent créance devant les historiens, comme elles en méritaient devant la cour des Valois, au temps où elles furent écrites. Mondoucet ne renseignait pas seulement sur ce qui se passait aux Pays-Bas, mais il transmettait fidèlement en France les nouvelles qu'il recueillait autour de lui; c'est ainsi qu'on trouvera dans ce livre quelques renseignements sur l'élection du duc d'Anjou au trône de Pologne. Quant à la politique des Valois, elle y apparaît hésitante, quelquefois craintive, embarrassée dans ses rapports avec ses agents auxquels elle donnait parfois d'étranges commissions[1], de préoccupations bien mesquines, mais en somme comprenant assez clairement les véritables intérêts de la France et s'efforçant d'y conformer sa conduite. L'introduction et le commentaire de M. Didier sont faits avec soin; ils auraient pu être plus nourris et M. Didier aurait pu utiliser les fonds espagnols des Archives nationales et de celles des Affaires étrangères. Je lui reprocherais d'avoir dit dans cette introduction que « les traditions diplomatiques n'étaient pas encore créées, » et qu'il

1. Voy. ce qui a rapport à la naine de Deventer.

fallait attendre Richelieu pour leur donner leur cachet définitif. Ce n'est qu'à Mondoucet qu'il faut s'en prendre, si ses dépêches sont muettes sur certains points; d'autres diplomates français contemporains ou même antérieurs avaient les qualités qui lui ont manqué, et le jour où on connaîtra mieux cette diplomatie du XVIe siècle, encore si peu étudiée, on verra quels hommes remarquables, supérieurs peut-être à ceux du XVIIe siècle, furent la plupart de ceux qui la pratiquèrent.

L'érudition envahit de plus en plus les thèses présentées à nos facultés sur des sujets littéraires. Ce n'est pas nous qui nous en plaindrons. Les banales dissertations n'offrent aucun intérêt; les faits restent. D'ailleurs nos jeunes docteurs savent unir la science et le goût, présenter leurs recherches sous une forme agréable. Je n'en veux pour preuve que la thèse de M. Gustave Allais, *Malherbe et la poésie française à la fin du XVIe siècle* (Thorin, in-8°). Je ne crois pas que l'influence de Malherbe ait été aussi heureuse que le prétend M. Allais, et que, pour quelques inspirations, on puisse accorder du génie à l'auteur de la réforme célébrée par Boileau. Le génie est plus fécond, plus abondant que ne l'était Malherbe. Mais, ces réserves faites, il n'est que juste d'adresser des éloges à ce volume qui est une véritable histoire de la poésie française pendant les quinze dernières années du XVIe siècle.

Ce n'est pas l'érudition qu'on reprochera à M. Adrien Dupuy pour son *Histoire de la littérature française au XVIIe s.* (Leroux, in-8°). Il se défend lui-même dans sa préface d'en avoir mis dans son livre. Et pourtant il y en a, et beaucoup. Ce livre témoigne de recherches aussi consciencieuses qu'étendues; on y trouvera des renseignements et des détails, non seulement sur les grands noms, mais sur une foule de *Dii minores* qui ne figuraient jusqu'à présent que dans les recueils spéciaux; on y trouvera, ce qui vaut mieux, des jugements très personnels, inspirés par un esprit très libéral et dégagé d'une foule de préjugés. On voit cependant, trop parfois, que M. A. Dupuy a travaillé de seconde main; il se trompe sur la valeur historique des Mémoires de Sully; il est injuste pour Baluze; il aurait pu, puisqu'il visait à être complet, parler des pamphlétaires qui menèrent autour des affaires du temps une si rude guerre de plume; il aurait pu également, en adoptant un autre ordre, montrer plus nettement comment il exista au XVIIe siècle tout un groupe d'écrivains et de penseurs qui relie le XVIe siècle au XVIIIe. Sa table analytique est insuffisante et les citations bibliographiques qu'il dédaigne auraient pu rendre de grands services. Mais, avec tout cela, son livre est encore, parmi ceux qui traitent de la littérature du temps, un des plus complets, des

plus personnels, et il fournira aux maîtres et aux élèves une masse considérable de renseignements. L. FARGES.

HISTOIRE RELIGIEUSE. — M. A. RÉBELLIAU vient d'écrire un beau et bon livre, en quelque mesure définitif, sur *Bossuet, historien du protestantisme*[1] (Hachette). L'Histoire des Variations, que M. Rébelliau considère comme le chef-d'œuvre de Bossuet, n'est pas seulement un des plus beaux livres de la littérature française, c'est aussi une œuvre d'une singulière puissance au point de vue philosophique comme au point de vue historique. Je n'oublierai jamais l'impression que me fit, il y a longtemps, sur les bancs de l'École normale, la première lecture de ce livre. Je l'avais pris avec une curiosité méfiante et malveillante. Je m'attendais à y trouver un pamphlet suranné, plein d'erreurs et de préjugés, et où la mauvaise foi s'enveloppérait de rhétorique déclamatoire. Quelle ne fut pas ma surprise en y trouvant une œuvre encore éclatante de vie et de jeunesse, de l'intérêt le plus attachant, malgré une composition un peu flottante; d'où les violences, la déclamation, le dénigrement systématique sont également absents; où tous les faits sont accompagnés de leurs preuves; où Luther et Mélanchthon m'apparaissaient pour la première fois dans la complexité de leur caractère et de leur activité! J'étais irrité et subjugué en même temps, et Bossuet achevait de justifier dans mon esprit une conviction que la lecture des théologiens protestants y avait déjà fait naître: la conviction que si la Réforme a, au point de vue moral, renouvelé et revivifié dans le monde l'esprit chrétien, elle a été aussi un mouvement philosophique destructif du christianisme positif et du principe d'autorité en matière de foi; qu'il n'y a point d'autorité ni de certitude dogmatiques en dehors de la tradition ecclésiastique représentée par le catholicisme et que le protestantisme n'est qu'une série et une collection de formes religieuses de la libre pensée.

La thèse philosophique et la thèse historique, sur lesquelles repose toute l'argumentation de Bossuet dans l'Histoire des Variations, sont également incontestables : 1° si une Église a reçu par la révélation le dépôt de la vérité religieuse, sa doctrine doit être une et immuable; 2° la doctrine des Églises protestantes a été incertaine dans ses origines, elle a varié avec le temps, elle est diverse selon les pays et les sectes. M. Rébelliau a admirablement montré, dans son premier chapitre, où il retrace, avec la plus sûre érudition, l'histoire de la controverse religieuse au XVIIe s., comment cette controverse, après s'être dispersée sur une foule de questions d'importance très diverse, avait fini

1. En sous-titre : *Étude sur l'Histoire des Variations et sur la controverse entre les protestants et les catholiques au XVIIe siècle.*

par s'attacher à quelques points essentiels[1], pour se concentrer dans les écrits de controverse de Bossuet sur la question vitale, celle de l'autorité et de la perpétuité de la foi, c'est-à-dire sur la question de l'Église. Dans son dernier chapitre, M. Rébelliau montre quels furent les fruits de cette polémique, et comment les protestants, pressés dans leurs retranchements, non seulement admirent le droit à la résistance aux puissances injustes et renoncèrent à prendre les opinions de Luther et de Calvin comme normes de la foi, mais acceptèrent un instant par la bouche de Jurieu et de Basnage que les dogmes de l'Église peuvent varier, et que la révélation n'en fournit point des formules immuables. Bossuet a contribué à donner aux protestants une conscience plus claire et une vue plus nette de la nature de leur foi et de leur église.

Pour qu'un livre d'histoire eût une action aussi considérable, il fallait que Bossuet eût singulièrement bien choisi son terrain et rendu la tâche difficile à ses contradicteurs. C'est qu'en effet il avait fait preuve de remarquables qualités d'historien. La démonstration de M. Rébelliau sur ce point est conduite avec une remarquable précision. Il cherche d'abord dans l'*Histoire de France* et dans le *Discours sur l'Histoire universelle* la preuve que Bossuet avait le sens profond de l'histoire, le goût des documents originaux; c'est d'après les sources contemporaines qu'il raconte l'Histoire de France au dauphin; dans le troisième livre de l'Histoire universelle, il laisse de côté le plan providentiel pour analyser les causes secondes des événements et le caractère des divers peuples avec une sagacité admirable. M. Rébelliau aurait pu ajouter que nulle part les qualités d'historien de Bossuet, son goût pour la vérité exacte puisée aux bonnes sources, son aptitude à voir la réalité, don distinctif du génie, n'apparaissent aussi complètement que dans les oraisons funèbres, c'est-à-dire dans des œuvres où il semble permis sinon nécessaire de voiler ou de farder la vérité[2]. M. Rébelliau en vient alors à la préparation directe de l'Histoire des Variations, à laquelle Bossuet avait préludé par le *Traité de la Communion sous les deux espèces* et par la *Défense du traité* qui lui avaient déjà fourni l'occasion de s'exercer avec sagacité à la critique historique. Bossuet était en relation avec tous les érudits de son temps; il ne s'est pas fait faute de les questionner et de les consulter; mais il a voulu avant tout travailler par lui-même; il avait dans sa bibliothèque les principaux ouvrages relatifs à ses recherches, il en a fait des extraits et y

1. En particulier grâce à la polémique des jansénistes.

2. Je voudrais avoir le temps d'insister sur ce point, sur lequel M. Lanson lui-même a passé trop rapidement.

a pris lui-même des notes[1]; il a même cherché dans les documents manuscrits un supplément d'informations, et, quand il s'est mis à écrire, en 1686 et 1687, il a eu soin de donner constamment les renvois à ses sources. Les sources étaient choisies d'une manière sévère; il avait laissé de côté, pour juger la Réforme, les écrits délibérément hostiles au protestantisme pour ne retenir que les témoignages des auteurs protestants eux-mêmes. Enfin, il s'est bien gardé de dénigrer les réformateurs; il a rendu hommage à leurs talents et même à leurs vertus, tout en insistant sur leurs faiblesses et leurs erreurs. Sur plusieurs points, Bossuet a émis des vues d'une originalité véritable qui ont surpris les contemporains, et qui depuis ont été acceptées par la critique : la plus importante est sa théorie sur les Vaudois, qu'il distingue nettement des Albigeois, qu'il ne rattache pas à une tradition antérieure au XIIe s., et qu'il montre attachés jusqu'au XVIe s. aux dogmes essentiels du catholicisme. Sa thèse sur le caractère religieux de la conjuration d'Amboise est plus contestable, mais est soutenue par des arguments très sérieux. Son portrait de Mélanchthon est un chef-d'œuvre de divination historique et de psychologie.

N'exagérons rien pourtant. Je crains que, malgré la précaution prise par M. Rébelliau de rappeler souvent que l'Histoire des Variations est un livre de controverse, et que, si Bossuet s'y montre grand historien, il met les qualités de l'historien au service du controversiste, quelques-uns de ceux qui liront cette remarquable thèse n'emportent l'idée que Bossuet a écrit une excellente Histoire de la Réforme. Ce serait une bien grave illusion. M. Rébelliau a vu surtout dans les procédés de travail de Bossuet les scrupules d'un historien consciencieux; la prudence excessive dont le grand évêque a fait preuve me paraît avoir un autre caractère, et porte surtout la marque de l'habileté supérieure du controversiste qui se garde d'avance contre toutes les objections de ses adversaires. Un pur historien n'exclurait pas aussi complètement le témoignage des historiens catholiques; il jugerait pour chaque fait la valeur de chaque témoignage; mais Bossuet veut ne laisser prise à aucune objection, et on pourrait tirer de son livre les règles de la bonne controverse : 1° prendre un point de départ accepté des adversaires; 2° ne se servir que de documents que les adversaires ne puissent récuser d'avance; 3° accorder aux adversaires sur les points secondaires tout ce qu'on peut leur concéder, les louer même souvent pour faire ressortir son impartialité et donner d'autant plus de force à ses attaques sur les points essentiels. Bossuet a admirablement observé ces trois règles. Mais il n'a

1. M. Rébelliau a pu consulter à Meaux ces cahiers d'extraits.

point écrit une histoire de la Réforme. Il n'en a point montré les causes profondes, générales et durables; il n'a pas non plus fait des réformateurs un portrait équitable, bien qu'il leur ait accordé plus d'un éloge, car il n'a vu que l'orgueil et la sensualité comme causes de leur rupture avec l'Église; il n'a point vu la complexité des tendances politiques, nationales, scientifiques et religieuses qui s'entrecroisent dans le mouvement de la Réforme et il semble la réduire à de misérables compétitions de personnes et à de pitoyables querelles de mots; il a donné à des détails de l'histoire du protestantisme une importance disproportionnée, et il a imprimé à un des plus grands déchirements de la conscience humaine, à un des plus grands drames intellectuels et moraux de l'histoire un caractère d'incurable et déplorable mesquinerie. Je ne lui en fais pas un reproche. C'était son droit de polémiste, c'était presque son droit de catholique, et, tout en rapetissant la Réforme, il a, en traits nets et puissants, avec la clairvoyance du génie, buriné des portraits, des scènes et des aperçus historiques d'une vérité lumineuse et d'une beauté achevée; mais il faut faire une différence entre le savant, qui n'étudie l'histoire que pour y démêler les mobiles secrets des hommes et l'enchaînement total des causes et des effets, et le prédicateur ou le controversiste, qui y cherche la démonstration d'une thèse ou la réfutation d'une doctrine. L'Histoire des Variations ne nous montre pas Bossuet historien du protestantisme; elle nous montre Bossuet controversiste; ce controversiste a à son service un historien de premier ordre. M. Rébelliau l'a démontré d'une manière décisive dans un livre aussi délicatement écrit que profondément étudié. G. Monod.

J'ai rendu compte en son temps du livre de M. l'abbé Élie Méric, le Clergé sous l'ancien régime. Son nouvel ouvrage, *le Clergé et les temps nouveaux* (Lecoffre, in-18), en est la suite et le complément. Il se partage en deux parties bien distinctes : une partie historique, qui comprend les cinq premiers chapitres et traite du clergé sous la Révolution jusqu'à l'établissement du Concordat, acte duquel dérive jusqu'à nouvel ordre la situation actuelle du clergé; une partie dogmatique dans laquelle l'auteur examine successivement la crise politique, la crise scientifique, la crise sociale, la crise philosophique, la crise religieuse, et qui se termine par une conclusion sur le relèvement religieux de la France, qui inspire à M. l'abbé Méric, selon son expression même, « d'invincibles espérances. » Le volume, dans son ensemble, est fortement documenté; on voit qu'il est le résultat d'un travail des plus considérables et des plus sérieux. Le ton général en est modéré, d'une modération voulue, sous laquelle la passion parfois se laisse voir, comme lorsque l'auteur applique aux funé-

railles civiles l'expression, aussi peu correcte que peu courtoise, d'*enfouissements* (p. 521). Au point de vue historique, M. l'abbé Méric considère les mesures prises par la Révolution à l'égard du clergé comme une véritable spoliation. Il glisse sur les différences d'assiette et de répartition entre les impôts écrasants payés par les non nobles, c'est-à-dire la presque totalité de la nation, et le don gratuit offert par le clergé, comme il glisse sur les origines, qui se trouvent parfois dans de véritables faux, des biens de cet ordre privilégié. Il faudrait reprendre son livre page par page pour en discuter les assertions et les textes. Mais il m'est bien permis de signaler la contradiction qui s'y trouve entre les idées professées dans la partie historique et celles professées dans la partie dogmatique. M. Méric semble d'abord hostile à la tolérance « au point de vue métaphysique des droits de la vérité en face de l'erreur » (p. 55); il l'admet plus loin « comme une nécessité politique imposée par les événements et par l'état nouveau des esprits » (p. 260). Lui-même a senti cette contradiction, mais il l'explique par des subtilités scolastiques, qui nous paraîtraient captieuses si nous ne les avions vues souvent se traduire dans les faits. C'est que l'Église, en effet, inébranlable en théorie, fait dans la pratique toutes les concessions autres que celles qui seraient la négation même de son existence.

Cette idée des évolutions de l'Église catholique est l'idée mère d'une brochure très piquante et très vive de forme, mais très logique de fond, que vient de publier M. S. Pichon sous ce titre : *la Diplomatie de l'Église sous la troisième République* (Doin, in-8°). A l'aide même des biographes ecclésiastiques de Mgr de Bonnechose, de Mgr Dupanloup et de Mgr Pie, il montre le clergé de France poussant d'abord à la monarchie par la fusion, essayant ensuite de ramener l'Empire par un coup d'État dont le maréchal de Mac-Mahon aurait été l'instrument, négociant enfin avec la République définitivement établie pour essayer d'obtenir le plus de concessions possible en échange d'une adhésion à la forme, sinon à l'esprit du gouvernement. Je n'adopterais pas pour mon compte toutes les conclusions auxquelles M. Pichon est amené par cet examen rapide, mais il faut reconnaître à son livre une qualité d'autant plus précieuse qu'elle est plus rare chez nos hommes politiques; il écrit bien et c'est plaisir de lire ces pages spirituelles, d'une langue si alerte et si nerveuse.

Ce ne sont pas les mêmes qualités qui rendent remarquable le livre de M. l'abbé de Broglie sur *le Présent et l'Avenir du catholicisme en France* (Plon, in-18). Aussi sincère que M. Pichon, il remplace le brillant par la douceur et le piquant par l'onction. Son ouvrage,

consacré à discuter les idées émises par M. Taine à propos de la restauration du catholicisme en France après la Révolution, se recommande par une modération et une franchise qui en rendent la lecture attachante et qui inspirent le respect. Nous ne suivrons pas M. l'abbé de Broglie sur un terrain dogmatique qui n'est pas le nôtre. Contentons-nous, sans nous associer à ses espérances, de signaler ce qu'il dit des prédications qui « ne sont en général efficaces que sur les croyants » (p. 224), sur le fait qu'« il commence à y avoir des femmes qui, ne croyant pas, s'abstiennent de pratiquer » (p. 238), de la fraction de la classe ouvrière incroyante qui « a passé de l'indifférence à l'hostilité » (id.), des pertes subies par le catholicisme dans les campagnes (p. 240), et remercions-le de la loyauté et de la courtoisie dont il fait preuve à l'égard de ses adversaires.

Histoire des Institutions. — S'il est une étude négligée, et qui pourtant apporterait à l'histoire, en particulier à celle des institutions, de précieuses lumières, c'est bien celle des théories politiques. Pour le moyen âge, on croit avoir tout dit quand on a prononcé le mot de légistes; le XVIe s. est mal connu dans toutes ses parties; quant au XVIIe, on connaît, on croit connaître, par le menu ses guerres et ses négociations, mais on ignore de quel mouvement d'idées politiques il a été agité, le rôle qu'y ont joué les publicistes et les pamphlétaires, de même qu'on ignore que la plupart des idées, même les plus avancées de notre temps, ont été émises et discutées durant ce grand XVIIIe s., qu'il est de mode aujourd'hui de mépriser, probablement parce que nous jouissons des résultats qu'il avait préparés. M. Ernest Nys ne va pas jusqu'à lui. Il n'étudie que *les Théories politiques et le droit international en France jusqu'au XVIIIe siècle* (Bruxelles, Weissenbruch, et Paris, Alcan, in-8°). A part les deux premiers chapitres, qui traitent des théories politiques au moyen âge et du gallicanisme royal, son livre n'est qu'une revue rapide des écrivains politiques du XVIe et du XVIIe siècle. Elle témoigne de lectures étendues et consciencieuses, mais à la mise en œuvre desquelles manquent les idées générales indispensables en pareille matière. On peut dire que le droit romain est à la base de toutes les théories politiques émises en France. Les coutumes et le droit canonique n'y interviennent que secondairement. Les deux principales influences qui s'y sont surajoutées sont, au XVIe et au XVIIe siècle, celle de Machiavel; au XVIIIe s., celle de Locke et des autres publicistes anglais. Si M. Nys avait pratiqué le livre confus, mal digéré, mais puissant et original de Ferrari sur l'Histoire de la raison d'État, il aurait marqué davantage l'influence italienne, et son livre, qui n'en reste pas moins un effort méritoire, y eût certainement gagné.

Ce que M. Nys a voulu écrire d'après les publicistes, on peut dire que M. Raynald Petiet a essayé à son tour de l'écrire d'après les faits, en traitant *Du pouvoir législatif en France depuis l'avènement de Philippe le Bel jusqu'en 1789* (Rousseau, in-8°). Son ouvrage manque d'équilibre, et les parties postérieures au xve siècle portent la trace d'une rédaction hâtive; de plus, l'auteur n'est pas toujours bien informé et l'on sent qu'il est juriste et non historien; il croit que le capitulaire de Kiersy-sur-Oise a fondé l'hérédité des bénéfices (p. 21) et que l'Alfonsine a été étendue à toute l'Auvergne (p. 31); mais il faut tenir compte que c'est un ouvrage posthume, écrit pour un concours, et que l'auteur aurait certainement remanié s'il avait vécu. M. R. Petiet avait le sens de la critique des textes; il le montre par une interprétation très heureuse des constitutions du Châtelet (p. 65); il a délimité, peut-être avec une tendance à l'exagération, mais grâce à une étude sérieuse des textes, ce qui restait aux barons de pouvoir législatif, et son chapitre sur le développement et l'affermissement de ce pouvoir chez les grands feudataires est tout à fait remarquable. Son livre est un livre de débutant, mais d'un débutant de premier ordre, dont il fait regretter la perte. Toute la première partie mérite d'être consultée. L. Farges.

Histoire de la Révolution. — Rien n'est plus rare, dans un temps de travail hâtif et fiévreux comme celui où nous vivons, que de voir un ouvrage de longue haleine entrepris et achevé d'après un plan fixé d'avance, dans les proportions exactes que l'auteur s'est d'abord fixées, et écrit, si l'on peut s'exprimer ainsi, d'une seule traite, alors que tous les matériaux en ont été réunis et toutes les idées mûries et précisées. Ce mérite est celui de l'ouvrage de M. A. Sorel, sur *l'Europe et la Révolution française* (Plon, Nourrit), aujourd'hui complet en 4 volumes, qui nous conduisent jusqu'à la fin de la Convention. Avec cette patience qui seule permet au talent, au génie même, de créer des œuvres durables, M. Sorel a pendant des années préparé son œuvre. Nos lecteurs peuvent mieux que d'autres s'en rendre compte, eux qui ont pu lire ici même, il y a plus de douze ans, les articles qui ont servi d'études préparatoires aux tomes III et IV de l'ouvrage dont le premier volume a paru il y a sept ans seulement[1]. M. Sorel n'a pas écrit une ligne de son livre sans avoir présents à son esprit tout l'ensemble du tableau qu'il allait peindre, toutes les idées aux-

1. Voy. les articles de M. Sorel publiés aux t. I, V, VI, VII, XI, XII, XIII, XV, XVII, XVIII, XIX et XXIX de la *Revue*. Grâce à ces articles, il a pu se contenter de résumer les négociations et indiquer leurs résultats, en se bornant à renvoyer pour le détail aux articles de la *Revue*.

quelles se rattachent les faits innombrables qu'il avait à raconter ou à résumer, enfin les conclusions vers lesquelles ces faits et ces idées devaient converger. C'est ce qui lui a permis, non seulement de ne pas dévier un instant du plan qu'il s'était tracé, mais de se mouvoir avec aisance au milieu de tant de documents et d'événements, de conserver toujours une admirable clarté à un récit qui nous transporte à chaque instant d'un bout de l'Europe à l'autre, et où s'entremêlent les négociations, les opérations militaires, les événements de la politique intérieure de la France, les portraits et les jugements sur les personnages, les considérations historiques et philosophiques. C'est ce qui a permis à sa verve de ne pas se refroidir, à son style de devenir avec chaque volume plus fort, plus lumineux, plus expressif. Nous avons aujourd'hui un édifice venu d'un seul jet, dont la première pierre n'a été posée qu'après que l'architecte en avait prévu tous les détails, où il n'y a ni lacunes, ni retouches, ni redites inutiles, ni gauches additions. C'est même maintenant, alors que nous en avons toutes les parties sous les yeux, que nous nous rendons pleinement compte de la valeur de chacune d'elles. Le premier volume, où M. Sorel nous a exposé la situation de l'Europe et les traditions de la politique française avant 1789, éclaire chaque page des deux derniers volumes, et ceux-ci n'auraient ni le même intérêt ni la même clarté si le premier volume ne nous avait pas préparés à comprendre la logique secrète et profonde qui rattache la politique des coalisés de 1792 à celle de Frédéric II et de Marie-Thérèse, et celle du Comité de Salut Public à celle de Louis XIV.

Ce sera la gloire incontestée de M. Sorel d'avoir étendu à l'histoire générale de l'époque révolutionnaire la vue géniale de Tocqueville sur les relations entre l'ancien régime et la Révolution. Tocqueville a enlevé à la Révolution, considérée au point de vue des institutions politiques et sociales, son caractère légendaire et surnaturel. Il a montré qu'au lieu d'être la création, diabolique ou divine, d'un ordre de choses tout nouveau, sans lien avec le passé, elle a été la continuation, la conséquence naturelle de l'ancien régime, une crise qui a précipité et rendu définitive une évolution longuement préparée. M. Sorel a généralisé ce point de vue de Tocqueville et replacé la Révolution tout entière, son développement intérieur comme son action extérieure, militaire et diplomatique, dans son vrai milieu humain et historique. Il l'a fait non seulement d'une manière plus large, mais aussi d'une manière plus conforme à la réalité vivante que Tocqueville, parce que celui-ci a fait, pour ainsi dire, abstraction des hommes pour ne voir que les institutions, tandis que M. Sorel a laissé leur place légitime à l'œuvre des hommes, à leur

caractère, à leurs vices et à leurs vertus, ainsi qu'au hasard des événements. Mais cette part faite aux conflits des nations, des partis et des individus n'en laisse que mieux apparaître la logique fondamentale de l'histoire, cette logique qui fait des révolutionnaires les imitateurs de Louis XIV, soit dans leurs lois sur les émigrés, soit dans leurs guerres de conquêtes, qui les pousse à reprendre les plans de la politique secrète de Louis XV, qui enfin leur donne pour programme de politique extérieure l'acquisition de la frontière du Rhin avec l'agrandissement de la Prusse pour corollaire; cette logique qui, en faisant de la continuité de la guerre une nécessité aussi bien pour la conservation des limites naturelles que pour le maintien du pouvoir entre les mains du parti révolutionnaire, donnait à l'armée un rôle prépondérant dans le gouvernement même de la France et rendait fatal un despotisme militaire; cette logique enfin qui empêchait les coalisés de 92 et de 93 de poursuivre avec ensemble et avec désintéressement le rétablissement de la monarchie en France, qui les obligeait à chercher la satisfaction de leurs vues égoïstes, soit en partageant la Pologne, soit en démembrant la France, soit en profitant des victoires mêmes de la France pour s'agrandir en Allemagne, et qui finalement permit à la France de profiter de ces appétits égoïstes pour obtenir la paix de Bâle. M. de Sybel avait déjà reconnu et fait ressortir l'importance capitale de la question de Pologne pour toute l'histoire révolutionnaire; mais il n'avait pas démêlé aussi complètement que M. Sorel le jeu multiple des actions et réactions qui rattachent les événements de France à la politique générale de l'Europe. Cette vue si générale et si pénétrante de tout l'ensemble des événements et de leurs rapports donne à M. Sorel une impartialité qu'aucun historien de la Révolution ne me paraît avoir égalée ou même approchée. Cette impartialité n'est pas l'indifférence de l'historien fataliste, qui ne fait aucune différence entre approuver et expliquer; personne n'a dit plus éloquemment les funestes effets de la Terreur, de la condamnation de Louis XVI ou de la politique d'annexion dans les Pays-Bas; personne n'a mieux senti ni mieux fait comprendre l'enthousiaste attachement que la Révolution inspira à la masse de la nation et qui fit la cohésion et la force des armées de la Convention. Son impartialité est l'équité d'un homme dégagé de tout esprit de parti, qui ne croit pas, comme les historiens révolutionnaires ou conservateurs, qu'il faille juger différemment les violences des armées, les conquêtes tyranniques ou les actes arbitraires des gouvernements suivant qu'il s'agit de Louis XIV, de la Convention ou des coalisés; qui sait apercevoir la solidarité des événements, celle des massacres de septembre avec l'invasion, comme celle de la

chute des Girondins avec la trahison de Dumouriez, et celle des erreurs des conventionnels de 1795 avec les émeutes de germinal, prairial et vendémiaire; qui surtout sait comprendre et juger les hommes. Si M. Sorel compose des récits admirables, ceux par exemple du procès du roi ou de la chute de Robespierre; si les jugements qu'il porte sur ces grands drames sont admirables par la fermeté et la hauteur de la pensée, par la justesse et la puissance du style, c'est peut-être dans les portraits que son talent s'élève le plus haut. Danton n'avait point jusqu'ici trouvé de peintre aussi vrai ni de juge aussi juste; sans rien cacher de ses faiblesses, de ses crimes même, des lacunes énormes de cette nature tumultueuse et volcanique, M. Sorel a rendu pleine justice à la foncière droiture de sa volonté et à la lucidité de ses vues dans les moments où les événements lui permettaient d'être lui-même. Les portraits de Sieyès, de Barère, des deux Merlin, de Cambacérès, de Reubell, de Thugut, de Souvaroff, dans leur pittoresque brièveté, sont inoubliables. Dumouriez, ce type de l'aventurier militaire et politique, a été étudié par M. Sorel avec une attention particulière et lui a fourni l'objet d'une étude de psychologie très fine et très forte. Enfin, aux dernières pages, on voit se dresser la silhouette dominatrice de Bonaparte, tracée en quelques traits décisifs. Tout ce qui concourt à donner à une œuvre d'histoire une valeur et une beauté durables, érudition vaste et sûre, art de la composition, force de pensée et de style, impartialité de jugement, se trouve réuni dans cette œuvre, une des plus achevées qu'aient produites notre pays et notre temps[1].

1. Le t. III, intitulé : *la Guerre aux Rois*, est divisé en deux livres : le l. I, *l'Invasion et la République*, comprend cinq chapitres : *la Guerre d'indépendance nationale; la Guerre d'affranchissement; la Guerre d'expansion; la Guerre de Révolution; la Guerre de conquête*. Le l. II, *la Coalition et la Terreur*, en comprend quatre : *la Trahison de Dumouriez; le Premier comité de salut public; la Guerre de Terreur; le Gouvernement révolutionnaire*. Le t. IV, intitulé : *les Limites naturelles*, comprend trois livres : *les Discordes de la Coalition, la Paix de Bâle, les Desseins de la République*. Un dernier chapitre, intitulé : *la France et l'Europe en* 1795, résume la philosophie de l'œuvre entière. M. Sorel y montre qu'en réclamant la frontière du Rhin la France ne réclamait rien qui fût excessif, au moment où les puissances du Nord venaient de partager la Pologne; mais que, pour défendre cette frontière, elle était obligée de suivre déjà la politique napoléonienne, de créer une ceinture d'États tributaires pour garantir sa frontière et d'isoler, de bloquer l'Angleterre en réunissant le continent contre elle. D'autre part, un État républicain puissant à cette époque est une menace pour la monarchie; il est condamné à la guerre perpétuelle; cet état de guerre ruine ses institutions, il transporte dans l'armée toutes les forces vives du pays et aboutit à mettre la France entre les mains d'un général victorieux. La formation de cette théorie des frontières naturelles

M. Chuquet vient d'ajouter un nouveau volume aux cinq qu'il a déjà publiés sur les guerres de la Révolution, et c'est en faire suffisamment l'éloge de dire que ce sixième volume est digne des précédents. Il est consacré à l'*Expédition de Custine* (Cerf) sur le Rhin, à cette expédition brillante, hasardeuse et incohérente, où des succès, dus aux hasards de l'audace et non aux combinaisons de la tactique, la prise de Spire, Worms, Mayence, Francfort, furent suivis des échecs les plus lamentables à Francfort, à Hochheim, à Bingen et de la retraite de Custine sur Landau, au moment même où Dumouriez abandonnait successivement la Hollande et la Belgique et enfin trahissait. On savait bien, avant M. Chuquet, que Custine était vantard et léger; mais on ne savait pas à quel degré étaient portées cette vantardise et cette légèreté, quelle imprévoyance il montra dans ses succès même, quelle incapacité dans les revers. Le premier chapitre est consacré à un tableau très précis et très vivant de l'armée du Rhin, privée d'officiers généraux par l'émigration, affaiblie par la nécessité de fournir des troupes à Luckner et à Kellermann et d'occuper une ligne énormément étendue, enfin à une peinture de la désorganisation et de l'affolement des puissances germaniques qui étaient menacées par cette armée. Custine, qui servait sous Biron, mais prétendait tout diriger, s'empara de Spire le 30 septembre par un coup de tête, puis de Philippsbourg et de Worms, et, au lieu de marcher sur Mayence, qui était sans défense, recula aussi vite qu'il s'était avancé. Mayence fut prise de même trois semaines plus tard, le 21 octobre, sans beaucoup plus de peine, malgré les ordres de Biron, et, après Mayence, Francfort, et Custine, passé grand capitaine, fut investi du commandement suprême des armées de la Moselle et du Rhin. Malheureusement il se montra incapable de garder ce qu'il avait conquis; il s'aventura sur la rive droite du Rhin au lieu de s'assurer fortement de la rive gauche et de combiner ses opérations avec celles de Kellermann et de Dumouriez. Il s'aliéna les populations par l'excès des réquisitions et des contributions de guerre, qui contredisait l'emphase de ses proclamations humanitaires; et, dès qu'il eut en face de lui les troupes régulières du duc de Brunswick et du roi de Prusse, il perdit toute son audace et fut amené par une série de petits échecs à abandonner toutes ses conquêtes et à laisser investir Mayence. Sa vantardise l'empêcha de révéler à la Convention

qui domine toute l'histoire de Napoléon, et par laquelle la Révolution se faisait l'audacieuse exécutrice testamentaire des rêves les plus ambitieux de l'ancienne monarchie, a été exposée par M. Sorel avec une force et une précision admirables.

le danger que courait cette place; il fit croire qu'elle pouvait aisément tenir six mois, et, quatre mois après, malgré des prodiges d'endurance et de bravoure, elle devait capituler. Sans doute, la condamnation de Custine fut inique, car il ne manqua jamais de courage personnel et ne conspira jamais, mais, quand on voit quel étalage il fait de ses mérites supposés, avec quelle rage de délation il accuse tous ses collègues et rejette sur ses subordonnés la responsabilité de tous ses revers, on arrive à comprendre les soupçons dont il fut victime; on n'éprouve plus qu'une pitié mitigée pour celui qui, pour prouver son civisme, vouait à la guillotine son ami Égalité et le maire de Strasbourg Dietrich.

M. G. Baudens a retracé d'une plume élégante et fidèle, sans aucun parti-pris d'admiration ni d'hostilité, les destinées d'*Une petite ville pendant la Révolution* (Toulouse, Privat). Cette ville est Castelnau-Magnoac (Hautes-Pyrénées), autrefois chef-lieu alternatif du petit pays d'État dit : les Quatre-Vallées. Le livre de M. Baudens est l'exact pendant de celui de M. R. Rosières : *la Révolution dans une petite ville : Meulan* (XXXVI, 161); et les vicissitudes par lesquelles ont passé ces deux villes, situées aux deux bouts de la France et toutes deux relativement épargnées par les violences et les crimes de ce temps, ont été si semblables que nous pourrions répéter pour Castelnau-Magnoac ce que nous écrivions à propos de Meulan. Nous trouvons dans le volume de M. Baudens la confirmation de ce que nous disions au sujet de Meulan : « Ce qui s'est passé à Meulan a dû se passer dans l'immense majorité des petites villes de France. » La Révolution a été acceptée sans résistance, bien qu'elle n'eût aucun avantage visible pour une ville si peu chargée d'impôts que ses revenus suffisaient à peu près à les acquitter tous. Il n'y avait guère que 300 livres à demander directement aux contribuables. Avec la Révolution les anciennes fermes des octrois disparaissent, et l'impôt à payer s'élève de 4,000 à 7,514 livres, sans compter les dépenses communales. On ne s'étonne pas que les impôts ne rentrent pas et qu'on doive aliéner les biens communaux. D'ailleurs ce n'est pas seulement en matière de finances que le désordre est grand; la municipalité est submergée sous le flot des lois nouvelles, qu'on ne sait comment appliquer. Les destructions s'opèrent sans peine, mais la reconstruction de la société bouleversée est lente. Dans ce désordre, compliqué par la guerre, par les enrôlements, par les réquisitions, la question des subsistances devient très vite la grande, la seule question, et la tyrannie du maximum est la principale cause des quelques actes de violence qui y marquent la Terreur. Ce sont des

hommes de l'ancien régime qui occupent d'abord les fonctions publiques, et le curé M. Jèze est le premier maire. Ce sont ensuite des modérés qui restent en possession de la faveur des électeurs; mais ils finissent par être mis de côté par l'intervention abusive du Directoire départemental, qui soutient un politicien intrigant, le Dr Destieux, contre les deux maires modérés, M. de Santis et M. Forgues. Ce dernier montre un vrai courage dans sa lutte en faveur de la légalité contre l'arbitraire révolutionnaire. Alors viennent les mesures d'oppression : la suppression du culte catholique et l'installation du culte de la Raison, les emprunts forcés, les levées d'hommes, les réquisitions de grains, d'ouvriers, d'objets mobiliers, le travail obligatoire au tarif légal. Quand arrive le 9 thermidor, on respire; les suspects, et parmi eux le maire Forgues, sont relâchés, mais le ressort des vertus civiques a été brisé, et c'est à qui échappera aux fonctions publiques, dont le poids a été trop lourdement senti. Il ne manque qu'une chose au livre très complet de M. Baudens. On aimerait à savoir exactement la répartition de la propriété en 1789 et en 1795; ce que sont devenues les terres de ce couvent de Castelnau, qui avait des revenus presque égaux à ceux de la ville même; quelle était, en 1789 et en 1800, la proportion comparée des revenus et des charges de la population. Peut-être, il est vrai, cette statistique est-elle difficile à établir.

G. Monod.

Le livre de M. l'abbé Allain, *l'Œuvre scolaire de la Révolution* (Didot, in-8°), va de 1789 à 1802. Il embrasse donc l'histoire de tout ce qui a été fait pour l'instruction publique pendant la période révolutionnaire. Un premier chapitre, peut-être trop court, résume les travaux de la Constituante et de la Législative. Puis, après un résumé général sur la Convention, l'auteur aborde le détail de l'œuvre de cette assemblée, en étudiant successivement l'enseignement primaire, les écoles centrales, l'école normale de l'an III et les créations de la Convention, Muséum d'histoire naturelle, École polytechnique, Écoles de santé, Conservatoire des arts et métiers, École des langues orientales vivantes, Bureau des longitudes, etc. Deux chapitres sur les réformes de l'instruction publique pendant le Directoire et le Consulat terminent le volume, que complètent des pièces justificatives très intéressantes. L'ouvrage de M. l'abbé Allain est, on le voit, bien composé; il est également bien écrit et il témoigne de recherches très étendues, très sérieuses, comme aussi d'une modération relative. Il rend, en effet, pleine justice à ce qu'il appelle l'œuvre utile de la Convention; il reconnait que « guerre étrangère, guerre civile,

commotions politiques périodiquement renouvelées, misère universelle, mobilité des lois, tout semblait conjuré pour amener un avortement » (p. 70), mais ses conclusions sont cependant trop poussées au noir. Quelques critiques de détail le feront mieux sentir. M. l'abbé Allain traite de « galimatias double » un passage de Lakanal (p. 42), dans lequel celui-ci explique pourquoi la Convention doit accorder un traitement égal aux instituteurs des villes et à ceux des campagnes. Je trouve, quant à moi, ce passage non seulement très clair, mais très juste, et je ne puis qu'approuver Lakanal disant : « Tant de motifs appellent les talents et les lumières dans les grandes villes, qu'il est bon d'en repousser une partie au milieu des champs par l'attrait d'une existence aisée. » Je suis d'accord avec M. l'abbé Allain pour trouver qu'une centaine d'écoles centrales c'était trop peu pour constituer l'enseignement secondaire, mais, dans « les sept ou huit cents collèges existant en 1789 » (p. 60), n'y en avait-il pas d'inutiles? De même, c'était évidemment insuffisant de ne consacrer que deux ans à l'étude des langues, mais, si l'on a peine à les apprendre aujourd'hui en sept années (p. 118), n'est-ce pas par suite de méthodes défectueuses et ce temps ne pourrait-il être réduit? D'une façon générale, M. l'abbé Allain a raison de montrer que la Révolution a été longtemps sans remplacer l'enseignement primaire donné par l'Église, mais cet enseignement, elle ne pouvait pas ne pas le détruire, pas plus qu'elle ne pouvait le remplacer du jour au lendemain. La liberté de conscience exigeait la sécularisation de l'enseignement primaire. Quoi d'étonnant que, pour remplacer l'enseignement ecclésiastique, la Révolution ait hésité, tâtonné dans son personnel aussi bien que dans ses méthodes? Je voudrais bien que M. l'abbé Allain me dise s'il connaît une institution quelconque, à commencer par l'Église catholique, qui n'ait pas été forcée de procéder ainsi. Quant aux écoles centrales, si le plan sur lequel elles étaient conçues était plutôt fait pour des hommes que pour des jeunes gens, elles avaient au moins le mérite d'entretenir en province la vie intellectuelle. Beaucoup d'ailleurs réussirent. Il faut tenir compte dans l'examen des vœux des conseils d'arrondissement demandant le rétablissement des anciens collèges, de l'esprit de particularisme et des rivalités locales. Je sais, à l'heure actuelle, telle petite ville de province où le collège a une quarantaine d'élèves avec dix à douze professeurs. Elle est à trois ou quatre heures de distance de deux lycées florissants, et elle s'imposera quand on voudra de fabuleux centimes additionnels pour conserver son ombre de collège. Il reste à l'actif de la Révolution, outre les créations que M. Allain

admire lui-même, d'avoir dans l'enseignement supérieur organisé l'enseignement de la médecine; tenté dans l'enseignement secondaire un essai curieux qui n'est pas étranger au renouvellement des programmes; permis dans l'enseignement primaire, en supprimant les écoles ecclésiastiques, de faire passer dans cet enseignement la liberté de conscience et la neutralité religieuse.

Le second volume de la *Correspondance secrète du comte de Mercy-Argenteau avec l'empereur Joseph II et le prince de Kaunitz*, publié par M. le chevalier D'ARNETH et M. J. FLAMMERMONT (Imp. nationale, in-8°), a paru en même temps que l'introduction à l'ensemble de l'ouvrage. Les lettres contenues dans ce volume vont du 4 janvier 1786 au 4 octobre 1790, cinq jours avant que Mercy quittât Paris, où il ne devait plus rentrer. Un appendice, qui forme près de la moitié de l'ouvrage, va du 21 juillet 1786 au 3 novembre 1789. On jugera de l'intérêt qu'il présente quand on se rappellera quelle suite d'événements remplissent ces dernières années de l'ancien régime, la fin du ministère de Vergennes, l'affaire du collier, le charlatanisme brillant de Calonne, les affaires de Hollande, les tentatives de Brienne et de Necker, la politique extérieure de Montmorin, pour lequel Mercy est trop sévère, et ses projets d'alliance avec la Russie, etc. Mais, si ce volume est, autant que le premier, précieux pour l'histoire, il laisse pourtant une impression identique. Il explique, quand il ne les justifie pas, les accusations dont a été victime la malheureuse Marie-Antoinette. A partir de la mort de Vergennes, le rôle de Mercy devient prépondérant. Il ménage l'avènement de Brienne aux affaires, puis négocie celui de Necker. La plus grande influence dans la politique intérieure et extérieure de la France appartint à l'ambassadeur d'Autriche. Il en jouissait non seulement grâce à sa situation diplomatique, mais aussi grâce à ses relations personnelles, dont la trace est restée dans ses lettres, où il nous faut signaler en particulier les détails sur Linguet. L'introduction est ce que nous avons de mieux sur Mercy-Argenteau et sur sa correspondance. Le commentaire est abondant et sûr, quoique rédigé, comme pour le premier volume, dans un sens trop spécialement autrichien. On regrette l'absence d'une table analytique.

HISTOIRE CONTEMPORAINE. — C'est une excellente idée qu'a eue l'héritier du duc DE MORNY de nous donner sous le titre de : *Une Ambassade en Russie, 1856* (Ollendorff, in-18) un extrait de ses Mémoires. Le volume se partage naturellement en trois parties; la première est formée en majeure partie d'une correspondance du duc avec deux agents officieux antérieurement à la paix ; la seconde nous donne des extraits

de sa correspondance avec l'empereur et le comte Walewski pendant l'ambassade extraordinaire dont il fut chargé à l'avènement d'Alexandre II; la troisième comprend une courte correspondance personnelle entre Morny et Gortchakov, qui s'arrête au 29 nov. 1863, au moment où la déplorable politique de Napoléon III dans les affaires de Pologne allait nous brouiller avec la Russie. De ces trois parties, la seconde est de beaucoup la plus intéressante. Le duc de Morny eut à résoudre des questions délicates; il fallait répondre aux avances de la Russie et à la loyale confiance qu'elle nous témoignait, sans pour cela abandonner nos alliés de la veille, les Anglais, ce qui, comme le faisait justement observer l'ambassadeur, nous aurait mis mal avec les deux puissances sans nous mettre bien avec aucune. Il s'en tira à son honneur. Du reste, dans toutes ces négociations, il fit preuve d'une fermeté souple, d'un esprit à la fois délié et prudent, toutes qualités d'un véritable diplomate. Partisan décidé de l'entente franco-russe, il la voulait digne des deux nations, une alliance et non une sujétion, selon son expression, et on aurait dit qu'il avait de singulières prévisions quand il écrivait : « Que l'Empereur et vous calculiez bien ce qu'il y a d'avenir dans cette entente » (p. 137). Quant au style de ses lettres, il est des meilleurs. M. de Morny comprend certains mots, celui de libéral, par exemple, dans un sens tout particulier, mais il écrit d'une langue rapide, aisée et concise sans être tendue.

Les idées qu'il préconisait revivent dans un autre livre, écrit, lui, au jour le jour et pendant la guerre, *Français et Russes en Crimée*, par le général Herbé (Calmann-Lévy, in-8°). Ce n'est que le recueil des lettres de cet officier, alors adjudant-major au 95e de ligne, à sa famille, pendant la campagne. Leur recueil n'est pas seulement des plus aimables à lire, il est encore des plus honorables pour les deux nations et leurs armées. L'anecdote du lieutenant Callet (p. 167); celle du jeune caporal Maucherat de Longpré (p. 192); tout ce que raconte l'auteur du brave commandant russe Birilev, comptent parmi les passages les plus émouvants d'un livre dont l'ensemble est des plus intéressants. Au point de vue purement historique, signalons les chapitres relatifs à l'Alma, à la prise des Ouvrages-Blancs et du Mamelon-Vert, à la Tchernaïa et enfin à l'assaut définitif de Sébastopol. Signalons enfin tout ce que dit le général Herbé du prince Napoléon, à la bravoure et au coup d'œil militaire duquel il rend pleine justice.

L'histoire militaire devra beaucoup à M. le général Thoumas. Il ne se contente pas de publier dans le *Temps* des *Causeries militaires* dont la lecture est agréable autant que l'information en est précise

et abondante, il trouve encore le temps d'éditer des documents intéressants comme *l'Agenda de Malus* et d'écrire des livres d'éducation populaire au point de vue militaire, comme *les Français au Mexique*. Dans la troisième série des *Causeries militaires* (Plon, in-18), je signalerai particulièrement les notices sur Gribeauval (v), sur Curély (vi) et le sergent Triaire (xvii) et les deux récits de la surprise de Fontenoy-sur-Moselle et du combat de Noisseville (x et xiii), qui sont deux chapitres critiques de l'histoire de la guerre de 1870. *L'Agenda de Malus* (Champion, in-8°) tiendra une place très honorable parmi les journaux et mémoires de militaires de la Révolution et de l'Empire publiés en ces derniers temps. Il n'a ni le pittoresque soldatesque de Coignet ni la fougue et le talent d'écrivain de Marbot. On pourrait plutôt le rapprocher d'un autre officier des armes savantes, Pion des Loches, mais il n'est, comme ce dernier, ni un frondeur ni un mécontent. A sa bravoure froide, il joint l'avantage d'une intelligence supérieure, d'un bon sens précis qui inspire la plus grande confiance dans son récit. Sur la marche dans le désert après le débarquement en Égypte; sur l'expédition de Syrie, où il faillit mourir de la peste, ce qu'il nous raconte avec une sérénité tranquille plus émouvante que bien des déclamations; sur Kléber et la bataille d'Héliopolis, on le consultera avec autant de plaisir que de profit. Quant au livre sur *les Français au Mexique* (Bloud et Barral, in-8°), c'est surtout, nous l'avons dit, un ouvrage d'éducation militaire populaire, un récit de guerre. M. le général Thoumas n'a évidemment pas voulu écrire l'histoire critique de l'expédition du Mexique qui est encore à faire. On peut cependant entrevoir à travers les lignes son opinion sur certains faits discutés, et il me semble bien qu'il est de ceux pour lesquels la conduite de Bazaine au Mexique faisait présager sa trahison future. Tel qu'il est, c'est un ouvrage qui se lit avec beaucoup d'intérêt et qui est tout à fait propre à atteindre le but que l'auteur s'était proposé.

M. Pierre de Lano a eu communication des papiers personnels d'une famille dont le chef a joué, sous le second empire, un rôle des plus importants, et il en a déjà tiré deux volumes, dont le dernier est *la Cour de Napoléon III* (Paris, Havard, in-12). L'histoire politique trouvera cependant peu de choses vraiment nouvelles dans son livre si l'on en excepte les lettres particulières de M. Rouland, publiées aux pages 221 à 231. En revanche, les anecdotes y abondent. Toutes ne sont pas également intéressantes, mais il y en a dans le nombre beaucoup de curieuses. Elles sont d'ailleurs contées avec rapidité, non sans agrément, et, si ce livre a peu d'importance au point de

vue historique, sa lecture n'en laisse pas moins du monde du second empire une impression amusante et, somme toute, assez juste à certains égards.

Les publications sur la guerre franco-allemande de 1870 ont été, dans ces derniers temps, nombreuses et intéressantes. Reprenant les idées déjà émises dans un de ses livres, *la Légende de Metz*, M. le comte D'HÉRISSON a essayé de justifier Bazaine des crimes de trahison et d'établir, comme c'est le titre même de son nouvel ouvrage, *les Responsabilités de l'année terrible* (Ollendorff, in-18). Écrite avec une verve passionnée, contenant plusieurs documents curieux, l'œuvre se lit avec intérêt. Mais l'auteur a-t-il atteint son but et justifié le commandant en chef de l'armée de Metz ? Pour mon compte, je ne le crois pas. Même en mettant de côté l'inaction de Bazaine à Forbach, bien qu'il soit des cas où le manque d'initiative confine à la trahison ; même en admettant que ce sont des considérations dynastiques imposées qui ont amené le maréchal à se laisser bloquer sous Metz, il reste encore sa conduite louche et ses négociations ténébreuses vers la fin de l'investissement, et, sur ces points, M. d'Hérisson me semble plutôt fortifier l'accusation que la combattre. Que l'on relise la fin de la déposition de l'intendant Lejeune (p. 291), la lettre de la page 308, etc., on y verra une fois de plus que Bazaine a voulu réserver son armée pour jouer, après la guerre finie, un rôle prédominant dans la politique intérieure. Or, c'est là de la trahison au premier chef, et le jugement du conseil de guerre de Versailles restera celui de l'histoire. Les attaques de M. d'Hérisson contre le patriotisme inattaquable de celui qui le présida n'enlèveront rien à ce verdict. Le fait que d'autres, à côté de Bazaine ou en même temps que lui, purent avoir des faiblesses et des défaillances, n'y enlèvera rien non plus. En somme, l'immense majorité du pays et de l'armée, dans cette époque néfaste, fit son devoir, tout son devoir.

C'est un des sentiments qui ressortent en particulier du très intéressant ouvrage de M. J.-B. DUMAS, *la Guerre sur les communications allemandes en 1870* (Berger-Levrault, in-8°). Ce volume est consacré à la première campagne de l'Est et à la campagne de Bourgogne, de fin août au 25 décembre. Il est très clair, très net, muni d'appendices et de cartes qui en font, sur certains points, une source de premier ordre. Il rend pleine justice à Cambriels et à Crémer, mais, sans nier le dévouement et la bravoure de Garibaldi, il montre quels funestes résultats eut le partage de commandement auquel donna lieu son arrivée. Par la même occasion, il disculpe les mobiles français des reproches qui leur ont été adressés à l'occasion de l'attaque

de Dijon du 26 novembre, d'après une lettre même de Menotti Garibaldi. L'impression qui reste de la lecture de ce livre est fortifiante.

Il permet d'apprécier les efforts des Français auxquels les auteurs allemands n'ont rendu justice que dans la mesure nécessaire pour faire apprécier la valeur de leurs propres troupes et la qualité de leurs généraux. Ce sentiment est très visible dans deux ouvrages parus à peu de distance, traduits tous deux par M. E. Jæglé avec son soin et sa conscience ordinaires, mais qui ont dû aux noms de leurs auteurs une réputation bien différente. L'un est l'ouvrage du major Scheibert, *la Guerre franco-allemande de 1870-71 décrite d'après l'ouvrage du grand état-major* (Hinrichsen, in-8°); l'autre est *la Guerre de 1870*, par le maréchal comte de Moltke (Le Soudier, in-8°). Puisés aux mêmes sources et écrits dans le même esprit, ces deux ouvrages présentent beaucoup de ressemblances tant au point de vue du plan général qu'à celui des jugements sur la campagne. M. Scheibert, plus technique, est aussi un peu plus juste à l'égard de ses adversaires, notamment quand il parle de l'armée de Metz et des charges de cavalerie de Sedan; mais, où M. de Moltke lui est infiniment supérieur, c'est dans la netteté des descriptions, dans la concision rapide du récit où se révèle l'intelligence claire et froide de l'auteur. Le caractère de l'écrivain y apparaît, sans qu'il cherche à le montrer, avec sa précision, sa sévérité et jusqu'à cette sentimentalité à demi ironique qui lui fait tracer de Versailles, sous la domination prussienne, un tableau quasi idyllique (p. 175).

Le caractère du maréchal de Moltke apparaît plus encore dans ses *Lettres à sa mère et à ses frères Adolphe et Louis* (Le Soudier, in-8°). Un esprit pratique, poussant l'économie jusqu'à la parcimonie, l'amour du travail, une volonté d'arriver froide et tenace s'y montrent unis à un véritable esprit de famille et à un vif sentiment de la nature. M. de Moltke a un véritable talent d'écrivain descriptif; ce qui lui manque, c'est la souplesse et la largeur. Au point de vue historique, ces lettres, qui vont de 1823 à 1888, renferment des détails intéressants. Signalons particulièrement, dans les lettres à sa mère (1823-1837), tout ce qui a rapport à l'organisation militaire prussienne; dans celles à son frère Adolphe (1839-1871), tout ce qui concerne la question des duchés et la guerre franco-allemande; dans celles à son frère Louis (1828-1888), d'une nature particulièrement intime, tout ce qu'il dit sur l'Italie. L'ouvrage est accompagné de tous les éclaircissements nécessaires.

Sous le pseudonyme assez transparent de P. H. X., un des plus distingués parmi nos jeunes diplomates a publié sur *la Politique française en Tunisie* (Plon, in-8°) un livre des plus remarquables.

Trois parties, résultant des divisions naturelles du sujet, le composent. La première résume les événements qui ont amené notre intervention; la seconde raconte cette intervention; la troisième expose les événements qui l'ont suivie. M. P. H. X. commence son récit en 1854, peu de temps avant la mort du bey Achmed, dont les prodigalités luxueuses furent, on peut le dire, la cause initiale de tous les événements qui ont suivi. Ces prodigalités, continuées sous Mohammed-Bey et sous Mohammed-Saddok, qui subissaient comme leur prédécesseur l'influence néfaste du Khaznadar, devaient fatalement amener la ruine des finances et du pays. L'institution de la commission financière internationale fut décidée. Dès lors, il devenait visible que la Tunisie devait tôt ou tard rentrer sous l'influence de l'une des grandes puissances européennes. Après avoir fait justice en passant, après M. J. Ferry et M. F. Charmes, de la légende que l'Allemagne aurait offert la Tunisie, au congrès de Berlin, à la fois à l'Italie et à la France, M. P. H. X. fait l'histoire de la lutte diplomatique qu'amena cette situation. Elle était très tendue quand l'agression des Kroumirs sur le territoire algérien détermina notre intervention et précipita la solution. La lecture de cette seconde partie du livre laisse deux impressions bien différentes. La première est une satisfaction sans mélange à voir avec quelle sûreté fut préparée l'expédition par le ministre de la guerre, le général Farre, auquel M. P. H. X. rend la justice qu'il méritait, et à voir aussi avec quelle habileté, quel souci de la vie du soldat furent conduites les opérations par les généraux Forgemol, Logerot, etc. Mais cette satisfaction est mélangée d'une profonde tristesse quand on voit de quelle façon fut accueillie en France cette politique si sage et si prudente. Le général Farre fut abreuvé d'amertumes; M. Roustan vit le jury acquitter ses calomniateurs, et il fallut toute l'autorité et toute l'éloquence de Gambetta pour ménager une sortie honorable au ministère que présidait M. Jules Ferry. Ces sentiments ont bien changé depuis, si l'on oublie les attaques adressées à M. Cambon par un général qui était alors l'idole de la presse et du parti radical. Ce changement est dû aux événements qui suivirent l'intervention, à l'organisation excellente du protectorat par les soins de M. Cambon et de M. Massicault. Certes, il reste encore aujourd'hui beaucoup à faire en Tunisie, et M. P. H. X. signale discrètement les réformes qui lui paraissent les plus désirables, mais en somme la régence jouit d'une prospérité qu'elle n'avait pas connue depuis longtemps, et l'influence de la France, qui s'affermit et se développe de jour en jour, témoigne de la puissance colonisatrice de notre nation.

M. P. H. X. fournit dans la dernière partie de son volume la

preuve de ces faits. Cette preuve, on la trouvera encore dans deux publications d'un ordre différent l'une de l'autre, dont il nous reste à parler à propos de la Tunisie. La première de ces publications ce sont les deux *Rapports au Président de la République sur la situation de la Tunisie*, par M. Ribot, ministre des affaires étrangères (Imp. nationale, in-8°). Le premier, paru en 1890, résume, sur une forme à la fois claire et concise, la situation de la régence de 1881 à 1890; le second, qui vient d'être mis au jour, présente le même tableau pour l'année 1891. Ces deux rapports sont, pour qui sait lire les documents administratifs, la démonstration lumineuse de l'état prospère de notre protectorat.

Cet état prospère est confirmé encore par l'ouvrage d'un particulier, qui semble avoir visité la Tunisie pour son agrément tout autant que pour son instruction, le livre de M. Eugène Poiré sur *la Tunisie française* (Plon, in-18). Entré dans la Tunisie par Bône, M. Poiré a poussé au sud jusqu'à Sousse et à Kairouan. Partout il a trouvé l'état florissant que signalaient les ouvrages précédents. Aussi rend-il hommage au protectorat et à la nécessité de le maintenir. « Réduire la Tunisie en un quatrième département algérien, » conclut-il très justement, « ce serait l'associer, en pure perte, aux mêmes difficultés, au même état de crise dont souffre aujourd'hui l'Algérie. Ce serait la livrer, elle aussi, pieds et mains liés, au syndicat famélique des fonctionnaires en disgrâce, des politiciens véreux et des usuriers. » On ne peut que s'associer à ce jugement, qui termine d'une façon très juste un livre écrit d'ailleurs avec agrément.

M. J. de la Faye a écrit une *Histoire de l'amiral Courbet* (Bloud et Barral, in-8°) qui serait intéressante si l'auteur n'avait trop essayé de faire de l'illustre marin l'homme d'un parti. Je n'ai pas besoin de dire que les fameuses lettres publiées au lendemain de la mort de l'amiral, moins pour lui faire honneur que pour servir de tenaces rancunes, se retrouvent dans son volume. Il s'en trouve aussi d'autres qui montrent heureusement Courbet sous son vrai jour, moins homme de parti qu'homme de bon sens, moins partisan de telle ou telle forme de gouvernement que soucieux avant tout de l'honneur et de la puissance de la patrie. C'était un homme de bon sens quand il écrivait que les mesures de conservation sociale prises par la République « deviendraient dix fois plus odieuses à ceux qu'elles atteindraient si elles étaient prises au nom d'un roi » (p. 189); c'était un patriote quand il disait: « La République fondée le 25 février mérite-t-elle les défiances de la droite à son égard?..... Le péril qu'elle présente diminuerait d'autant plus que le nombre des hommes d'ordre

par naissance ou par situation rassemblés à sa tête croîtrait » (p. 207). Au reste, quelque amertume que Courbet, qui avait la plume incisive et frondeuse, ait laissée passer dans ses dernières lettres, à un moment où la maladie autant que l'ignorance où il était de la situation politique minaient cette vaillante nature et troublaient son jugement, il n'en reste pas moins une des grandes figures de notre marine. Aujourd'hui, ceux-là même qu'il malmenait dans ses lettres intimes, et auxquels d'ailleurs nulle injustice n'a été épargnée, ont oublié les saillies d'un esprit vif qu'aigrissait l'inaction et qui ne pouvait connaître à son bord toute l'âpreté des luttes et toute l'étendue des responsabilités qui faisaient parfois hésiter ceux qui détenaient le pouvoir. On n'a plus à son égard qu'un sentiment de reconnaissance et de regret. A côté de la vie de Courbet, on trouvera dans ce livre des détails sur l'état de la Syrie après la guerre de Crimée, sur les troubles de la Martinique après 1870 et surtout sur l'affaire du Tonkin.

A ceux qui voudront connaître l'état actuel de cette colonie, à la conquête de laquelle Courbet a tant contribué, nous signalerons deux volumes récemment parus, tous deux d'une très attrayante lecture. Le premier, *Pirates et rebelles au Tonkin*, du colonel Frey (Hachette, in-18), contient, avec des détails généraux, le récit des opérations dans le Yen-Thé en 1890 et 1891, notamment de la prise du fort de Hu-Thué (affaires de Luoc-Ha, de Lang-Phan, de Cao-Thuong, etc.). Le second, *Souvenirs d'Annam*, par M. Baille (Plon, in-18) est un choix des correspondances que l'auteur, alors résident de France à Hué, adressait au journal *le Temps* de 1886 à 1890. On y trouvera sur le roi Dong-Khanh et sur la capture de son frère et rival Ham-Nghi les plus curieux détails. Ces deux livres ont le double mérite d'avoir été vécus et de se présenter sous une forme des plus agréables. Le colonel Frey, en particulier, joint à la sobriété et la concision de son style un vrai talent descriptif. Il y a telles de ses pages sur la forêt tonkinoise (p. 185, 203) qui, à les lire, donnent le frisson.

L. Farges.

Stendhal est à la mode. Il a pris place, avec l'étude plus agréable que pénétrante de M. Rod, dans la série des *Grands Écrivains français;* M. Faguet a tracé de lui un portrait plus complet et plus vigoureux dans un article de la *Revue des Deux-Mondes;* quelque temps auparavant, un stendhalien de beaucoup de goût et d'érudition imprimait « pour ses amis » une notice sur *Stendhal et ses amis* qui ajoutait des détails curieux à la biographie et à la psychologie de l'auteur de Rouge et Noir. Enfin les *Inedita* publiés par MM. de Nion

et Stryenski, sans servir beaucoup à la gloire de l'écrivain ni de l'homme, peut-être même en leur nuisant un peu, car ils mettaient en plein jour ses lacunes et ses faiblesses, ont contribué à raviver la curiosité publique et à permettre de juger Stendhal sur des documents plus complets. M. L. Farges vient à son tour nous donner un Stendhal inédit : *Stendhal diplomate. Rome et l'Italie de 1829 à 1842 d'après sa correspondance diplomatique* (Plon, Nourrit). Ce Stendhal-là méritait d'être exhumé, car ce n'est pas un mince régal pour l'historien et pour le lettré que de posséder un tableau de l'Italie révolutionnaire, autrichienne et pontificale, de 1829, 1831, 1832, 1834, tracé par la plume qui a écrit la Chartreuse de Parme. Je ne sais si Stendhal aurait fait un diplomate accompli; il avait peut-être trop de parti-pris, il était trop disposé à accueillir tous les bruits et toutes les anecdotes et à donner aux petits faits une signification générale et décisive; mais il était à coup sûr un observateur très avisé, connaissant à fond l'âme et les mœurs italiennes. Ses lettres dépassent de beaucoup en importance ce qu'on attend d'ordinaire d'une correspondance consulaire. Elles donnent sur l'esprit public dans les États du pape et sur le gouvernement pontifical sous Pie VIII et Grégoire XVI des détails précis et des observations profondes qui méritent d'être recueillies par l'histoire. Rien ne fait mieux comprendre ce qu'était ce gouvernement pontifical, mélange inouï de laisser-aller paternel, de corruption administrative et judiciaire, d'incurie et parfois de cruauté. Le livre de M. Farges rend un véritable service à la mémoire de Stendhal. Il empêchera ses futurs biographes d'oublier qu'il fut toute sa vie un homme d'action en même temps que le plus raffiné des psychologues, le plus voluptueux des dilettantes, le plus persévérant des mystificateurs; il fournit aux historiens un chapitre très curieux, et en plus d'un endroit très nouveau, de l'histoire d'Italie au XIXe siècle[1].

Ouvrages divers. — M. Darsy a entrepris et mené à bien la tâche de reviser et de rééditer le *Dictionnaire général d'histoire et de géographie* de Dezobry et Bachelet (Delagrave, 2 vol. in-4°), dont la première édition est de 1857. Il a rendu par ce travail un véritable service. Ce Dictionnaire, qui, malgré ses imperfections, est le meilleur de ceux que nous possédons, a été complété pour les trente années écoulées de 1857 à 1887, et revisé et amélioré sur plusieurs points. Nous croyons néanmoins qu'il aurait été facile de pousser plus loin cette revision et

1. La *Revue historique* a eu la primeur de quelques fragments de ce volume. Cf. t. XLII, p. 317 ss.

ces améliorations, et que si, comme nous l'espérons, le Dictionnaire a bientôt une nouvelle édition, il sera indispensable de refondre, de corriger et de compléter un très grand nombre d'articles. Il y a à considérer dans une entreprise de ce genre les additions et les corrections. Les additions concernant l'époque moderne ont été faites en général avec soin. MM. Darsy et Bachelet ont ajouté en particulier des articles historiques remarquables par l'exactitude et l'impartialité. Les seules critiques qu'on puisse adresser à cette portion du nouveau Dictionnaire est la longueur démesurée de la plupart des articles de beaux-arts (Carpeaux occupe cinq fois plus de place que Rude et deux fois plus que Michel-Ange, Corot tient plus de place que Raphaël, et ainsi de suite), la présence d'articles qui sont à leur place dans un dictionnaire des contemporains, non dans un dictionnaire général (Flachat, Cortambert, etc.); des lacunes au point de vue des faits géographiques récents (la ville de la Plata omise, Minnéapolis aussi, etc.). Cependant les articles géographiques sont en général très soignés et mis au courant (voy. Japon, Russie, etc.). La partie du Dictionnaire consacrée à l'antiquité grecque et romaine m'a paru revisée et complétée avec un grand soin. Le travail de correction paraît avoir été fait pour ces articles d'une manière méthodique, et, si quelques-uns d'entre eux eussent gagné à être beaucoup plus remaniés encore (p. ex. Lycurgue), on peut dire que sur ce point le nouveau Dictionnaire est très supérieur à l'ancien, qui avait déjà une réelle valeur. Nous ne saurions accorder les mêmes éloges aux articles relatifs au moyen âge et aux temps modernes. L'ancien dictionnaire était bon et généralement au courant pour l'époque où il a paru. Ce qui a été fait pour l'améliorer et pour le mettre au courant des nouvelles recherches est d'une déplorable insuffisance. Une série d'erreurs traditionnelles y ont été pieusement conservées. Les articles *Andelot*, Clotaire II, *Kiersy*, sont tout à fait erronés; on y voit les Burgondes établis dans la vallée de la Saône dès 406; le nom de Braine continue à être donné comme celui de la ville mérovingienne de Brennacus (au lieu de Berny-Rivière); Pépin monte sur le trône en 752 au lieu de 751, et on voit figurer en 742 un concile de Ratisbonne (?); les *Établissements* sont attribués à saint Louis; le connétable de Bourbon a été persécuté par Louise de Savoie parce qu'il avait refusé sa main; en général tous les articles sur les institutions de la France ont été reproduits sans modifications, et pourtant cette matière a été très renouvelée depuis quelque temps. Le Dictionnaire de Lalanne aurait pu à lui seul fournir plus d'une correction heureuse. Ce qui laisse le plus à désirer, c'est la bibliographie. On l'a

distinguée du corps des articles par un texte plus petit, et l'on a eu raison; mais cela ne fait que mieux ressortir son indigence. Naturellement il ne s'agit pas ici de demander des indications bibliographiques complètes. Un dictionnaire comme celui-ci ne peut que donner l'essentiel, mentionner les éditions ou les travaux d'une importance capitale. L'ancien dictionnaire y avait visé. Le nouveau ajoute bien peu à ce qui se trouvait dans l'ancien. Comme l'ancien, il ne donne aucun renvoi bibliographique dans les articles relatifs aux institutions et les réserve pour les articles biographiques. Je ne signalerai pour ceux-ci que quelques omissions énormes, mais je pourrais en allonger la liste indéfiniment. Pour Henri VIII et Élisabeth, l'ouvrage capital de Froude est omis; pour Hutten celui de Strauss, ainsi que l'édition magistrale des œuvres de Hutten par Bœcking; pour Calvin, les seules biographies mentionnées sont l'inepte pamphlet d'Audin et un court article de Guizot; ni Kampschulte, ni l'Histoire de Genève de Roget ne figurent. Ce qui est plus grave, c'est que la seule édition de ses œuvres indiquée est celle de 1667. Le *Corpus Reformatorum* est ignoré aussi bien pour Calvin que pour Mélanchthon. Pour Grégoire le Grand, on en reste à Maimbourg et on oublie Pingaud, pour Grégoire VII à Voigt et on ignore Gfrœrer. Les publications de M. d'Arneth sur le prince Eugène, Marie-Thérèse, Joseph II sont toutes passées sous silence. On omet les Mémoires du duc de Luynes parus en 17 vol. de 1860 à 1865, l'édition de la Correspondance littéraire de Grimm par Tourneux, les Mémoires de l'abbé Legendre publiés en 1863, etc., etc. Pour ne pas allonger indéfiniment cette liste, il me suffira de dire que l'on n'a même pas pris la peine de relever les publications des documents inédits de la Société de l'histoire de France et celles de l'Académie des inscriptions et belles-lettres[1]. Les Mémoires d'Olivier d'Ormesson sont indiqués comme conservés en manuscrit à Rouen, et on oublie (dans un dictionnaire signé Bachelet et auquel Chéruel a donné tant d'articles) que Chéruel les a publiés en 1860-62. Qu'on ne dise pas que ce sont là des vétilles et que je demande l'impossible. On avait sous la main pour ce travail de revision des instruments très faciles à consulter et qui auraient évité bien des erreurs, permis de combler bien des lacunes. On avait pour l'Angleterre l'Encyclopædia Britannica et la Biographie nationale, pour l'Allemagne la Deutsche Biographie et les Conversations-

1. Aucune des éditions de chroniques parues depuis 1857 dans le Recueil des historiens de France et dans le Recueil des historiens des croisades n'est indiquée.

Lexikon, pour la France le Dictionnaire de Lalanne, le Dictionnaire des littératures de Vapereau, pour l'histoire de l'Église la Real Encyclopædie de Herzog et le Dictionnaire des sciences religieuses de Lichtenberger, pour le protestantisme français la France protestante de Haag. Il était bien aisé de faire des comparaisons et des vérifications, au moins pour les articles principaux. On l'a négligé. Aussi toute la partie moderne du Dictionnaire aurait-elle besoin d'une nouvelle et intégrale revision. G. Monod.

En lisant la belle préface mise par M. J. Darmesteter en tête du volume intitulé : *les Prophètes d'Israël* (C. Lévy), on pouvait espérer que ce volume contenait un ouvrage nouveau où les idées si intéressantes exposées par l'auteur dans divers articles de journaux et revues seraient reprises et présentées sous une forme plus complète et plus systématique; qu'une étude historique et critique du prophétisme y servirait à mettre en lumière le rôle religieux du peuple juif dans le monde et à faire comprendre comment l'esprit du prophétisme peut, ainsi que le dit la préface du volume, vivifier la science et en faire la base de notre vie morale. M. Darmesteter n'a pas cru nécessaire de refondre ses articles et les a seulement réimprimés dans un ordre à peu près méthodique : les Prophètes, l'Authenticité des Prophètes, l'Histoire du peuple juif, l'Histoire d'Israël de M. Renan, Race et Tradition, Joseph Salvador. Il est certain que ces articles, écrits dans ce style souple, brillant et ferme qui fait de M. Darmesteter un des premiers écrivains de notre temps, ont quelque chose d'achevé, et l'on comprend qu'il ait hésité à les sacrifier pour les fondre dans une œuvre nouvelle. Pourtant leur caractère fragmentaire l'a empêché de donner à ses vues une force démonstrative suffisante, et, si l'on est disposé, après l'avoir lu, à donner au peuple juif une part considérable dans le développement religieux de l'humanité, on n'ira pas jusqu'à lui assigner la maîtrise exclusive qu'il paraît réclamer pour lui. Nous ne voyons pas clairement dans le livre de M. Darmesteter quels sont les liens qui rattachent le judaïsme aux autres doctrines religieuses, et de quels éléments il a été formé. Nous n'arrivons qu'incomplètement à nous rendre compte de quelle manière il doit et peut se transformer. Si l'on admet avec l'auteur qu'il n'a fait autre chose qu'enseigner aux Juifs l'idée de loi et l'idée de progrès sous les symboles de l'unité divine et du Messianisme, dans quelle mesure ces idées, une fois les symboles expliqués, peuvent-elles conserver leur vertu religieuse?

Les esprits, très nombreux de nos jours, pour qui les religions ne sont que les phases successives et progressives d'une évolution intel-

lectuelle et morale liront avec intérêt les conférences que M. Goblet d'Alviella a faites à Londres pour la fondation Hibbert sur *l'Idée de Dieu dans l'anthropologie et l'histoire* (Alcan). On y trouvera des vues très ingénieuses sur les transformations subies par les idées et les formes religieuses fondamentales, Dieu, l'immortalité de l'âme, les sacrifices expiatoires, la prière, etc., et sur l'avenir de la religion. Ce livre forme, pour ainsi dire, la préface de celui que le même auteur a publié il y a quelques années sur *l'Évolution religieuse contemporaine chez les Anglais, les Américains et les Hindous* (cf. *Revue historique*, XXXIV, 378).

Le grand nombre d'ouvrages importants parus dans ces derniers temps nous oblige à remettre à notre prochain numéro le compte-rendu de plusieurs de ceux dont nous aurions voulu parler aujourd'hui. Nous voulons tout au moins les signaler en quelques mots.

Parmi les publications de documents, nous citerons les *Documents relatifs à l'administration financière de la France de Charles VII à François Ier*, recueillis par M. Jacqueton (Picard. Collection pour servir à l'enseignement et à l'étude de l'histoire); le tome IV des *Lettres de Catherine de Médicis, 1571-1574*, publiées par M. H. de la Ferrière, avec une très importante introduction dont l'éditeur a tiré les éléments d'un volume intitulé : *la Saint-Barthélemy* (C. Lévy), sur lequel nous aurons à revenir longuement; la très curieuse *Correspondance de Peiresc avec plusieurs missionnaires et religieux de l'ordre des Capucins, 1631-1637*, recueillie par le P. Apollinaire de Valence (Picard); les *Procès-verbaux du Comité d'Instruction publique de la Convention nationale*, publiés par M. Guillaume; le tome IV des *Actes du Comité de Salut public* et le tome III des *Documents pour servir à l'histoire du club des Jacobins*, publiés par M. Aulard; les *Souvenirs du maréchal Macdonald*, publiés par M. C. Rousset (Plon); enfin le tome V et dernier des *Mémoires de Talleyrand* (C. Lévy).

Une série de thèses de doctorat d'une réelle valeur viennent de paraître : celles de M. Froidevaux sur *la Loi dite des Francs Chamaves* et sur *les Assemblées royales sous Philippe-Auguste* (Hachette); celles de M. Sée sur *Louis XI et les villes* et sur *la Procédure d'enquête sous saint Louis* (Hachette); celles de M. Weill sur *les Théories sur le pouvoir royal pendant les guerres de religion* et sur *Guillaume Postel* (Hachette).

Nous aurons aussi à rendre compte des *Nouvelles recherches critiques*, de M. Leroux, *sur les relations politiques de la France avec l'Allemagne de 1378 à 1461* (Bouillon), du volume de M. Fus-

TEL DE COULANGES sur *les Transformations de la royauté carolingienne* (Hachette), des deux volumes de M. GAFFAREL sur l'*Histoire de la découverte de l'Amérique depuis les origines jusqu'à la mort de Christophe Colomb* (Rousseau), du livre de M. BABEAU sur *le Maréchal de Villars gouverneur de Provence* (Firmin-Didot), de celui de M. AULARD sur *le Culte de la raison et le culte de l'Être suprême* (Alcan), enfin de plusieurs ouvrages d'une grande importance sur l'histoire du protestantisme : F. BUISSON, *Sébastien Castellion* (2 vol. Hachette) ; F. DE SCHICKLER : *les Églises du Refuge en Angleterre* (3 vol. Fischbacher) ; F. PUAUX, *Histoire du protestantisme français en Suède* (Fischbacher).

M. LAVOLLÉE a écrit une esquisse des principaux systèmes de philosophie de l'histoire sous le titre : *la Morale dans l'Histoire* (Plon) ; M. ESPINAS a tracé avec concision et clarté une *Histoire des doctrines économiques* (Colin) ; M. J. BOURDEAU a écrit un volume admirablement informé et de l'intérêt le plus actuel sur *le Socialisme allemand et le nihilisme russe* (Alcan).

Enfin nous devons indiquer quelques volumes d'un caractère plus littéraire qu'historique, mais qui méritent d'être signalés à nos lecteurs. M. SCHURÉ a réuni, sous le titre : *les Grandes Légendes de France* (Perrin), trois essais sur la Grande Chartreuse, sur le Mont-Saint-Michel et sur la Bretagne écrits avec talent et avec un amour communicatif pour nos vieilles traditions poétiques et historiques. Deux nouveaux volumes se sont ajoutés à la série des *Grands Écrivains français* de Hachette : *Boileau*, par M. LANSON, et *Châteaubriand*, par M. DE LESCURE. Ce dernier a publié également un *Bernardin de Saint-Pierre* dans la Collection des classiques populaires de Lecène et Oudin, qui a aussi fait paraître un *Boileau* de M. MORILLOT et un *Hérodote* de M. CORRÉARD. — A côté du nouveau volume d'*Essais sur la littérature contemporaine* de M. BRUNETIÈRE, nous devons annoncer le début très remarquable de M. DOUMIC avec ses *Portraits contemporains* (Hachette) et les *Regards historiques et littéraires* de M. DE VOGÜÉ (Colin).

G. MONOD.

ITALIE.

PUBLICATIONS RELATIVES A L'HISTOIRE DU MOYEN AGE.

DEUXIÈME PARTIE.

(Suite.)

Émilie et Romagne. — Outre des notes sur quelques statuts de Plaisance du XIVe siècle[1], on peut rappeler ici un résumé d'E. MICHAEL sur le chroniqueur Salimbene[2]; une nouvelle édition de sa Chronique est en préparation pour l'Institut historique d'Italie par les soins du comte Ippolito Malaguzzi, actuellement directeur des archives de l'État à Modène (*Bullet. Istit. stor. ital.*, X, p. XXI). A propos de la magnifique église de S. Gemignano à Modène, N. BALDORIA a retracé l'histoire de la peinture modenaise à partir du XIIIe siècle et l'influence exercée sur elle par Sienne, puis par Florence[3]. Pour l'histoire politique et littéraire des Este, il y a un bon travail de G. SARTORI BOROTTI[4]. Sous ce titre, qui semble comprendre seulement le XVIIe siècle, G. B. SALVIONI a publié sur Bologne[5] d'intéressantes et curieuses notes statistiques qui remontent à 1371, époque où Bologne avait 32,000 habitants, et où la Romagne en comptait 130,000. Le palais municipal de cette ville est du XIIIe siècle; F. G. COVEZZA en a parlé[6]. F. PELLEGRINI a prouvé que le poète Guido Guinizelli était, en 1270, podestat de Castelfranco dans le pays de Bologne[7], et il met en doute beaucoup des résultats auxquels était

1. A. Balletti : *Degli statuti de' mercanti di Piacenza e di Milano.* (Atti e Mem. prov. Mod. e Parm. 3e série, V, 1, 133.)

2. *Der Chronist Salimbene.* (Zeitsch. f. kathol. Theol. XIII, fasc. 2.) Id. : *Ein Chronist des XIII Jahrh.* (Kathol. Jahrbuch, 1889, I, 335.)

3. *Monumenti artistici in S. Gimignano.* (Arch. stor. dell' arte, III, 35.)

4. *Trovatori provenzali alla corte dei marchesi di Este.* Este, Stratico, 1889.

5. *La popolazione di Bologna nel sec. XVII.* (Atti e Mem. r. Deputaz. di Romagna, 3e série, VIII, 19.) — E. Sola : « *Elisa,* » *episodio inedito dell'* « *Attila* » *di Nicolo da Casola* (Rass. Emiliana, II, 385); ce poème a été écrit en 1358.

6. *Il palazzo del comune in Bologna.* Rome, Lœscher, 1890. — G. Palmieri publie (Spicil. vatic., I, 70) un document du XIVe s. sur le gouvernement de la Romagne.

7. *Guido Guinizelli podestà a Castelfranco.* (Propugnat. Nouv. sér., III, 245.)

arrivé L. Frati au sujet de la vie de ce poète administrateur (*Propugnatore*, nouvelle série I, 2, p. 5). A. Gaudenzi a publié un traité de rhétorique du célèbre Guido Fava, du XIIIe siècle[1]; il a étudié aussi les origines de l'université de Bologne, et cherche à prouver[2] que Pepone a commencé d'enseigner vers l'an 1070. Irnerius le suivit bientôt : il commença d'enseigner en 1115 et mourut en 1140. A l'histoire même de l'université se rapporte le recueil de ses registres, publié par U. Dallari[3]. Pour l'histoire des étrangers qui fréquentèrent cette université au XVe et au XVIe siècle, nous citerons un travail de L. Frank[4]. A. Corradi est un des auteurs les plus autorisés sur l'histoire des sciences en Italie; il vient d'étudier la chaire de langue latine à l'université de Bologne[5]. Pour la France, A. Thomas montre que les relations littéraires entre cette université et le midi de la France remontent à la fin du XIIe siècle[6] : le Piacentino, après avoir enseigné à Bologne, vint à Montpellier (1180-1190) et y fonda les cours de droit. Gaudenzi aborde l'étude du dialecte bolonais et en publie plusieurs textes anciens[7]; il adopte et développe l'opinion de Monaci que le « volgare illustre » s'est formé au XIIIe siècle dans ce grand centre littéraire, et a contribué pour une grande part à faire naître le dialecte toscan ou florentin.

Picenum, Marche, Ombrie. — On connaissait une carte du Picenum de la fin du XIIe s., écrite partie en latin, partie en langue vulgaire; Cesare Paoli a montré que cette dernière est antérieure à l'autre[8]. Sur Rieti, A. Bellucci a publié des documents pour les années 1376-93[9], et L. Fabiani pour les années 1348-1571[10]. Un travail de Caterina Pigorini-Beri sur Rodolfo de Varano, seigneur de

1. *Guidonis Fabe Summa dictaminis.* (Ibid., III, 287.)
2. *Appunti per servire alla storia dell' Università di Bologna e dei suoi maestri.* (Università, III, 158. 1889.)
3. *I rotuli dei lettori, legisti e artisti dello studio bolognese*, 1384-1787. Bologne, 1889. Vol. I, XXII-510 p.
4. *Les recteurs flamands de l'université de Bologne et le collège Jacobs.* (Rev. de Belgique, 15 juin 1888.)
5. *Notizie sui professori di latinità nello studio di Bologna.* (Università, II, fasc. 19; III, fasc. 5-13.)
6. *Les méridionaux et l'université de Bologne au moyen âge.* (Annales du Midi, I, 59.)
7. *I suoni, le forme e le parole dell' odierno dialetto di Bologna.* Bologne, Fava et Garagnani, 1889.
8. *Di una carta latina-volgare dell' anno* 1193 (Arch. stor. ital., 5e série. V, 275.)
9. *Albo dei « capitani del popolo. »* (Arch. Soc. stor. di Roma, XII, 115.)
10. *Trattati di pace tra Rieti, Città ducale e Cantalice.* (Bollet. soc. di stor. pat. degli Abruzzi, I, 180.)

Camerino, est sans valeur[1]. Antonio GIANANDREA, qui s'occupe avec zèle de l'histoire de Jesi, vient de publier[2] un catalogue des Lombards qui exercèrent l'office de podestat dans cette ville de 1225-26 à 1301. Giuseppe MAZZATINTI a publié[3] un bel article sur la légation du cardinal Egidio Albornoz dans la Marche, légation qui avait été jusqu'ici mal connue ; les chroniqueurs en parlent peu et les archives n'ont pas encore été suffisamment fouillées. Il publie plusieurs documents tirés presque tous des archives de Gubbio. D'autre part, Paul FABRE a tiré des archives du Vatican quelques détails inédits sur cette légation[4]. Un travail d'U. GINALDI présente un intérêt juridique[5]. Sur le dôme d'Orvieto, nous avons un article de peu de valeur par H. MEREU[6]. L'église de S. Lorenzo in Vineis près d'Orvieto, dont a parlé A. FONTANIERI[7], appartient à la première moitié du XIIIe siècle, mais a été reconstruite au XVIe. Les chroniqueurs disent que le palais municipal d'Orvieto a été construit en 1280; cependant, plusieurs indices montrent qu'il est plus ancien ; c'est l'avis de L. FUMI, qui, à cette occasion, a retracé l'histoire de cette commune et de ses magistratures[8].

La partie littéraire et artistique fournit une ample matière aux recherches. Giselda CHIARINI, dans une brochure de vulgarisation, a parlé de saint François, de Jacopone de Todi, etc.[9]. D'autres ont disserté sur la « Santa Casa » de Loreto[10]. FALOCI-PULIGNANI a complété une « légende » du bienheureux Pietro de Foligno[11], en partie publiée dans les *Acta Sanctorum*, jal. IV, 663.

Comme à l'ordinaire, il y a eu cette année aussi beaucoup de

1. *Banchetti politici nei sec. XIV e XVI.* (N. Antol., CXIV, 321.)
2. *Podestà e capitani del popolo lombardi nella Marca.* (Arch. lomb., XVII, 400.)
3. *Il card. Albornoz nell' Umbria e nelle Marche.* (Arch. Marcig., IV, 467.)
4. *Un registre caméral du cardinal Albornoz en* 1364. (Mélanges des Éc. d'Ath. et de Rome, VII.)
5. *La proprietà negli statuti delle Marche degli Abruzzi.* Bologne, Azzoguidi, 1890, 143 p.
6. *Le dôme d'Orvieto.* (L'Art, XLIV, nos 573-574 et 583.)
7. *Della chiesa di S. Lorenzo i. V. presso Orvieto.* (Misc. franc. IV, 184.)
8. *Il palazzo del popolo in Orvieto.* (Arch. Marchig., IV, 518.)
9. *La lirica religiosa nell' Umbria.* Ascoli-Piceno, Cardi, 1888, 40 p.
10. O. Torsellini : *Storia della Santa Casa di Loreto.* (Eco della casa di Loreto. VI, no 70.) — D. Bartolini : *Osservazioni storico-critiche sopra la casa di Loreto.* (Ibid.)
11. *B. Petri de Fulgineo confessoris legenda, auctore fr. Joh. Gorini.* (Anal. Bolland., VIII, fasc. 4, 1889.) — R. Cecchetelli-Ippoliti : *S. Francesco di Sassoferrato.* (Arte e Storia, IX, no 31, 10 déc. 1890.) — L. de Persiis : *Casamari, monumento storico del sec. XIII,* 2e édit. Frosinone, Stracca, VIII-569 p.

publications sur saint François d'Assise[1]. Mentionnons entre autres sa biographie par L. Le Monnier[2], qui se distingue à la fois par son étendue et par le soin avec lequel elle est conduite. P. Allard, en comparant les anciennes vies du saint, trouve que celle de Thomas de Célano est plus complète et meilleure à tous égards que celle de saint Bonaventure; cette dernière reproduit la pensée franciscaine postérieure, l'autre, au contraire, reflète exactement le vrai caractère de saint François. Avant Célano il y eut deux vies de saint; l'une a été publiée par les Bollandistes, en 1769, et l'autre seulement en 1806. Quant à saint François lui-même, l'auteur relève ce fait qu'avant de quitter le monde, il lutta contre la féodalité, au profit de la liberté communale, et en particulier de l'émancipation des serfs[3]. E. Sackur parle de la « légende » écrite par saint Bonaventure; il montre que, contrairement à l'opinion reçue, non seulement elle n'est pas perdue, mais elle a été publiée dans un vieux livre d'histoire du Hanovre[4]. Francesco Novati, à propos d'un ancien poème relatif à saint François publié en 1882 par Cristofani, l'attribue[5] à un certain Emilio de Pise dont parle Salimbene (édit. de Parme, 1857, p. 63). D'après un manuscrit de Chartres signalé dans les *Anal. Bolland.* (VIII, 156), Faloci-Pulignani a publié une ancienne biographie du saint[6] et une « laude » en son honneur, qui fut écrite dans la seconde moitié du xive siècle[7]. Nous devons à E. Alvisi d'utiles recherches sur le texte latin des « Fioretti » de saint Fran-

1. Miss Lockhart. *Life of S. Francis of Assisi from the « legenda S. Francisci » of S. Bonaventure.* 3e éd. Londres, Washbourne, 187 p. in-8°. — L.-M. Casabianca : *S. François d'Assise.* Paris, Soye, 29 p. — Berthaumier : *Vie de S. François d'Assise,* revue et complétée par le P. Raphaël. 2e éd. Tours, Mame, 216 p. in-12. — E. Chavin de Malan : *Histoire de S. François d'Assise.* 8e édit. Abbeville, Retaux, 482 p. — G.-T. Tozzi : *Franc. d'Assisi.* Bologne, Azzoguidi, 24 p. in-16.

2. *Histoire de S. François d'Assise.* 2 vol. xlii-467 et 487 p. Lyon, Vitte et Perrussel, 1889.

3. *S. François d'Assise et la féodalité.* (Rev. des q. hist., XCVI, 567.) Le *Catalog. codd. hagiographicorum* (Bruxelles, 1889) parle du ms. de la Bibl. nat. de Paris qui contient la première biographie écrite par Célano. (Cf. Misc. franc., V, 32.)

4. *Zu den Legenden des hl. Franz von Assisi.* (Neues Archiv, XV, 597.)

5. *Sull' autore del più antico poema della vita di S. Francesco.* (Misc. franc., V, 3.) — B. Prina : *Il più antico poema della vita di S. Franc.* (Annali franc., Milan, XVIII, fasc. 7.)

6. *Vita inedita di S. Francesco scritta nel secolo XIV.* (Misc. franc., IV, 187.)

7. *Lauda di S. Fr., composta da ser Cristofano di Gano Guidini da Siena.* (Ibid., IV, 129.)

çois[1], et à L. Manzoni une bonne bibliographie des « Fioretti » qui ont été imprimés[2]. La première édition est de 1470-1480. On a aussi une étude sur les rapports de saint François avec la littérature[3].

Si du maître nous passons aux disciples, nous citerons le très utile travail de L. Frati sur le nécrologe franciscain de Bologne, qui fut composé au xvie siècle, mais qui contient des notes sur les frères les plus célèbres depuis la mort de saint François[4]. A. Bertolotti a publié deux lettres (1482-83) adressées au marquis Federico Gonzago de Mantoue sur les missions franciscaines en Orient[5]. Michele Faloci-Palignani a parlé[6] d'un franciscain de Spolète qui a écrit sur des sujets religieux au xve siècle, et du bienheureux Henri, fils de Haquin IV, roi de Norvège, qui vécut dans la seconde moitié du xive siècle. Sans nous arrêter à de courtes études sur les traditions franciscaines[7], on peut citer ici un utile travail sur les Franciscains en Ombrie[8]. Pour l'histoire du dôme de Foligno (xiiie siècle), on peut consulter un article anonyme[9]. Ariodante Fabretti, professeur d'archéologie classique à l'université de Turin, a repris depuis plusieurs années ses études sur l'histoire de sa ville natale, Pérouse, et a publié sur ce sujet plusieurs documents intéressants[10].

1. *Il testo latino dei Fioretti di S. Fr.;* dans le livre de L. Morandi : *Antologia critica della nostra critica letteraria.* Città di Castello, Lapi, 1890.

2. *Studi sui Fioretti.* (Misc. franc., IV, 132.)

3. G. Tarozzi : *S. Francesco e il « dolce stil nuovo. »* (Letteratura (Turin), III, n° 19.) Cf. deux articles sans nom d'auteur : *S. Franc. all' università di Bologna* et *S. Franc. nella protasi Dantesca,* dans l'Eco di S. Francesco (S. Agnello di Sorrento), XV, fasc. 7 et 12. — J. Bierbaum : *Der Portiuncula-Ablass.* Heiligenstadt, Cordier, 32 p. in-16.

4. *Necrologio franc. di fr. Jeremia da Bologna.* (Misc. franc., IV, 163; V, 23, 60.)

5. *Francescani italiani ai Luoghi santi in Oriente.* (Ibid., V, 21.)

6. *Fra Cherubino scrittore francescano.* (Ibid., IV, 142.) — *Il beato Enrico e il suo culto in Perugia.* (Ibid., IV, 115.)

7. A. Rossi : *Per la storia dei Francescani in Perugia* (ibid., IV, 145), avec un doc. de 1253. — G. Finamore : *La leggenda di S. Fr. negli Abruzzi.* Lanciano, Carabba, 1888. — C. Benedettucci : *Notizie storiche di due conventi franc. in Recanati.* Recanati, Simboli, 1889, 36 p. in-16. — R. Bonghi : *La leggenda francesc. in Val di Rieti.* (Corriere di Napoli, 1888, n°s 129-247.)

8. P. Agostino de Stroncone : *L'Umbria serafica.* (Misc. franc., IV, 118; V, 28.)

9. *L'Umbria artistica* (la Xylografia, Foligno, I, n°s 5-8; II, n°s 1-2, 4-5); *Una iscrizione mediocevale* (1190). (Giornale di Foligno, 1888, n° 52.)

10. *La prostituzione in Perugia nei sec. XIV-XV.* Turin, Fabretti, 1890. — Id. : *La vendita della gabella delle some grosse,* etc. (1379, 1391). Ibid., 1888. *Una profezia di S. Francesco di Paola.* (La nuova Umbria. Spolète, X, n° 28.)

Toscane[1]. — La plus importante des publications relatives à Florence qui ait paru l'an dernier est l'édition du « Livre de Montaperti » par Cesare Paoli[2]. Le manuscrit en est conservé, comme un des plus précieux trésors, aux archives de l'État à Florence, et les érudits l'ont souvent mis à profit. O. Hartwig, dans ses *Quellen und Forschungen zur ælteren Geschichte Florenz*, en a tiré des renseignements nombreux sur la mobilisation de l'armée florentine. Ce volume contient le reste des archives militaires que les Florentins avaient emportées avec eux dans leur expédition contre Sienne, et qu'ils perdirent dans la mémorable déroute de Montaperti; les documents vont du 9 février au 3 septembre, c'est-à-dire à la veille même de la bataille. Paoli a retrouvé l'ordre dans lequel il faut placer les feuillets reliés tels qu'ils le sont aujourd'hui; il fait l'histoire du volume, énumère les travaux dont il a été l'objet, donne enfin le texte lui-même, publié avec le soin le plus minutieux. — On peut, dans une certaine mesure, rapprocher, pour son importance, du « Livre de Montaperti » le recueil des plus anciennes délibérations du conseil municipal de Florence, publiées par un employé distingué des archives de l'État, Al. Gherardi[3]. A. Medin est depuis plusieurs années à la recherche des poésies relatives à l'histoire italienne; il nous apporte une charmante étude sur les poètes qui ont parlé du gouvernement du duc d'Athènes à Florence : Antonio Pucci, Paolo dall' Abaco, Agnolo Torini, Beneivenni; et il compare leur témoignage à celui des chroniqueurs[4]. — G. Lami a trouvé un abrégé de la Chronique florentine de Giov. Villani; il prouve[5] que cet abrégé, ou une compilation toute semblable, doit avoir fourni la substance de l'*Historia* des Malispini; il redresse ainsi l'opinion de Scheffer-Boichorst qui, dans ses célèbres *Florentiner Studien*, prétendit que cette histoire dérivait directement de Villani. — U. Marchesini a publié un acte de 1275 intéressant pour la vie de Brunetto Latini en tant que notaire[6].

1. G. Milanesi : *Documenti inediti dell' arte toscana dal sec. XII al XVI;* dans le Buonarotti. Rome, 3e série, II, fasc. 10.

2. *Il libro di Montaperti.* Florence, 1889 (1890); forme le t. IX des Documenti di storia italiana.

3. *Le Consulte della repubbica fiorentina.* Florence, Sansoni (en cours de publication).

4. *Il duca d'Atene nella poesia contemporanea.* (Propugnatore, III, 389.)

5. *Di un compendio inedito della Cronica di Giov. Villani nelle sue relazioni con la storia fiorentino Malispiniana.* (Arch. stor. it., V, 369.)

6. *Brunetto Latini notaio.* Vérone, Franchini.

La littérature dantesque est extrêmement riche[1]. Une société s'est fondée sur le modèle de la *Deutsche Dante-Gesellschaft*, mais avec ce but plus déterminé de publier d'une manière toute critique les œuvres de l'Alighieri et en particulier la Divine Comédie. Elle publie un Bulletin qui donne la bibliographie minutieuse de tout ce qui paraît sur Dante. L'auteur de cette bibliographie est Michele Barbi, connu par ses études sur Dante, et surtout par son travail sur la renommée de Dante au XVIe siècle. Le siège de la nouvelle société est Florence, et nulle autre place ne pouvait mieux convenir.

Une brochure de P. Preda[2] sur le fondement philosophique des pensées de Dante a fait beaucoup de bruit : l'auteur établit que Dante soutenait l'indépendance réciproque des deux pouvoirs, religieux et civil, et leur dépendance directe de Dieu. Le même sujet a été repris dans une dissertation de G. Poletto[3]. T. Ziemba considère Dante comme le fondateur et le défenseur de l'unité de la langue nationale[4]. En fait d'études de portée générale sur Dante, je citerai celles d'Émile Gebhart[5], V. Tavani[6], Lefebvre[7], frà Michele da Carbonara[8]. Carlo Negroni a commenté les deux passages où Bartolo de Sassoferrato, fameux jurisconsulte du XIVe siècle (Bartole), a combattu Dante sur l'idée de la noblesse et sur la question des rapports entre l'Église et l'État[9]. G. Locella a reproduit en un magnifique album un essai d'illustrations pour la Divine Comédie empruntées à d'éminents artistes allemands[10]. A un autre point de vue, F. X. von Wegele a traité des études parues sur Dante en Allemagne dans ces dix dernières années[11]. L'article d'E. Rod[12] sur les plus récents travaux

1. Pour la bibliographie, voy. le 9e Annual report de la « Dante society. » Cambridge, 1890.

2. *L'idea religiosa e civile di Dante.* Milan, Dumolard, 1889, XII-173 p.

3. *Nuove ricerche sul sistema politico-religioso di D. Alighieri.* Dans les Atti de l'Acad. de Padoue, V, fasc. 3, 1889.

4. *Dante jako obronca i twôrea jednolitej nowy ojczystej.* (Przewodnik nauk i litt., XVII, 1, 22-27.)

5. *Le mysticisme de Dante.* (Revue bleue, 1er fév. 1890.)

6. *Dante Alighieri.* Conférence à Udine, 1890.

7. *De Dante à l'Arétin; la Soc. ital. de la Renaissance.* Paris, Quantin, 335 p.

8. *Studî danteschi.* Tortone, Rossi. Parmi ces études, signalons celle qui est intitulée : « Dante e Pier Lombardo. »

9. *Dante Alighieri e Bartolo da Sassoferrato.* (L'Alighieri, I, 302.)

10. *Dante in deutscher Kunst.* Dresde, Ehlermann, 1890, in-fol. Publié aussi en italien chez Hœpli, Milan, 1891.

11. *Ueber deutsche Dante-Studien der letzten Jahrzehntes.* (Zeits. f. vergleich. Literaturgeschichte. Nouv. série, II, fasc. 4-5.)

12. Dans la *Revue des Deux-Mondes,* CII. 809. Cf. E. Guillaume : *Dante artiste.* (Chronique des arts, 1889, nos 35-36.)

relatifs à Dante est assez incomplet et superficiel[1]. E. Moore, de University college à Londres, a, dans trois conférences, parlé des anciens biographes du poète : Boccace, G. Villani (dans sa Chronique), Manetti, Filelfo et l'Arétin[2]. C. Del Balzo a commencé, depuis quelque temps, une très utile publication où il réunit les poésies de tous les temps relatives à l'Alighieri[3]; le tome II, qui vient de paraître, contient aussi des anecdotes du xive siècle et le poème « Leandriade, » qui contient une liste des poètes du xive siècle; on n'en connaissait encore qu'un fragment. Signalons aussi un article sur les rapports de Dante avec la littérature française au xive et au xve siècle[4]. Bien que les recherches d'A. Bartolini ne se rapportent pas d'ordinaire à l'histoire, on peut en mentionner ici quelques-unes[5]. Il croit que le « Veltro » aperçu par Dante est Benoît XI; l'auteur du « gran rifiuto » n'est pas Clément V, mais Romulus Augustule; Cesare Beccaria tient toujours pour Clément V[6]. G. L. Passerini commence une nouvelle publication sur la famille de Dante[7]; pour résoudre la question de sa noblesse, il explique le silence des contemporains sur ses ancêtres par ce fait que, tout en étant nobles, ils étaient obscurs. C. G. Cattaneo croit que Dante ne tenait aucun compte de la noblesse de sang, mais de celle qui provient des entreprises glorieuses et de la noble renommée des aïeux[8]. Isidoro Del Lungo, un de ceux qui sont aujourd'hui le plus versés dans l'étude de Dante, a publié un document du 15 juin 1300 prouvant la part prise par le poète, alors prieur à Florence, à la résistance opposée par Florence à Boniface VIII dans la fameuse question soulevée par Lapo Salterelli, dont a parlé, il y a quelques années, Guido Levi. Gaetano Da Re, en s'appuyant sur de nouveaux documents[9], a éliminé de la vie de Dante, déjà si maigre en faits positifs, un point qui avait paru acquis

1. *Dante and his early biographers.* Londres, Longmans, 1890, 186 p.

2. *Poesie di mille autori intorno a Dante Alighieri.* Rome, Forzani, 1890, 598 p. — Cf. C. Volpi : *Dante nella poesia italiana dei sec. XIII et XIV.* (Vita nuova, II, n° 34.)

3. *Two references to Dante in early litterature.* (The Academy, 29 juin 1889.)

4. *Studi danteschi.* Sienne, tip. di S. Bernardino, 1889, 455 p. in-16.

5. *Di alcuni luogi difficili della D. C.* Savone, Bertolotto, 1889. — Cf. P. H. Wicksteed : *Dante, six sermons.* Londres, Matthews, vi-122 p.

6. *Il casato di D. Alighieri.* (L'Alighieri, I, 368.)

7. *Del sentimento aristocratico di Dante.* (Bibliot. delle scuoli ital., II, 107.)

8. *Un documento inedito del priorato di Dante.* (Bullet. d. Soc. dantesca ital., IV, p. 12.) — Cf. G. A. Scartazzini : *Hat Dante als Krieger und Gesandter gewirkt?* (dans les Beilage de l'Allgem. Zeitung, 1890, n° 285).

9. *Dantinus q. Alligerii.* (Giorn. stor. d. letter. ital., XVI, 334.)

même aux yeux de Vittorio Imbriani, le plus audacieux des démolisseurs parmi les critiques dantesques; un acte dressé à Padoue en 1306 mentionnait un « Dantinus q. Alligerii, » florentin, qu'on identifiait avec Dante. Andrea Gloria, dans un travail publié en 1865 à l'occasion du 6e centenaire de la naissance du poète, avait longuement défendu cette opinion; mais Da Re prouve que Dantinus n'est pas Dante, et qu'un Dantino, fils d'Alighieri, de Florence, vécut à Vérone jusqu'après 1350. F. Pellegrini a commenté un sonnet attribué à Dante[1] et relatif à la tour Garisenda à Bologne; il a parlé de l'arrivée du poète dans cette ville, sujet qui a été touché également par l'auteur du présent Bulletin[2]. Les allusions faites à Sienne dans la Divine Comédie ont été recueillies et commentées par B. Aquarone[3]. L. Frati et C. Ricci ont donné d'excellents et copieux détails sur le tombeau de Dante à Ravenne, et les ont fait suivre d'une riche bibliographie[4]. G. Sacconi parle d'un portrait de Dante, qu'il trouve dans une figure sculptée à la porte de l'église de S. Francesco d'Ancone[5]. — La question sur la réalité de Béatrice a fait l'objet de nouvelles disputes. Il y a quelque temps, on avait trouvé que le nouveau texte du commentaire de Pietro de Dante, découvert par Luigi Rocca dans un manuscrit de la Laurentienne, devait mettre fin à la discussion en assurant, non seulement la réalité de Béatrice, mais son identification avec Bice Portinari; il n'en est rien. Mais Alessandro d'Ancona tient toujours pour la réalité[6]; Isidoro Del Lungo s'est rangé parmi les défenseurs de Béatrice, ou mieux parmi ceux qui l'identifient avec la Portinari[7]. Dans son travail, riche en aperçus profonds et neufs, on remarquera surtout l'interprétation qu'il donne à un passage obscur de la *Vita nuova;* il a également publié, après l'avoir corrigé sur les manuscrits, le sonnet de Cino de Pistoia sur

1. *Di un sonetto sopra la torre Garisenda attribuito a D. A.* Bologne, Zanichelli.

2. *Riv. stor. ital.*, VIII, 556.

3. *Dante a Siena, ovvero accenni della Div. Commedia a cose Senesi.* 2e éd. Città di Castello, Lapi, 1889, xi-127 p. in-16.

4. *Il sepolcro di Dante.* Bologne, Romagnoli, 1889.

5. *Il ritratto di Dante in Ancona.* (L'Ordine. Ancône, 1887, n° 346.)

6. *Beatrice.* Pise, Nistri, 1889. — Cf. C. Tomlinson : *The relations between Dante and Beatrice.* (The Academy, 12 avril 1890.) R. H. Busk : *The sixth centenary of Dante's Beatrice.* (Ibid., 11 janvier.) Id. : *Dante and Beatrice.* (Ibid., 26 avril.) A. News : *La Beatrice di Dante nella leggenda e nella vita reale.* Milan, Miazzon, 58 p. in-16. G. Gietmann : *Beatrice, Geist und Kern der Dante'schen Dichtungen.* Fribourg-en-B., Herder, 1889. *Dante's Beatrice im Leben und in der Dichtung.* Berlin, Hültig.

7. *Beatrice nella vita e nella poesia del sec. XIII.* (N. Antol., CXI, 401.)

la mort de Béatrice[1]. D'autre part, E. Kœppel nie la réalité de Béatrice[2]. Felice Tocco, professeur à l'Institut supérieur de Florence, a réuni en un volume presque tous les écrits de Vittorio Imbriani sur Dante, travaux où parfois l'esprit critique est poussé à l'excès, mais dont l'érudition est toujours méritoire[3]. Tommaso Casini, convaincu que, pour bien comprendre le génie de Dante, il faut connaître l'état intellectuel et littéraire de son temps, parle de la poésie humoristique et en particulier du poète florentin Rustico di Filippo, qui écrivit aussi sur les événements politiques de Florence[4].

Quant à la Divine Comédie même, T. Vitti croit que Dante en conçut l'idée avant 1289, mais qu'il se mit à l'écrire seulement en 1300, à l'occasion du jubilé[5]. Franz Hettinger, à propos du poème, parle longuement de la vie du poète, de son exil, de son séjour à Vérone et à Ravenne[6]. G. A. Scartazzini est revenu de ses anciennes études qu'il semblait avoir abandonnées, en donnant la fin de son commentaire sur la Divine Comédie avec un volume de prolégomènes qui nous entretient de la vie de Dante, de la langue et de la littérature du xive siècle[7]. Il croit à la réalité de Béatrice, mais pense qu'elle ne fut la femme ni de Simone de' Bardi ni d'aucun autre. Ce volume a soulevé de vives critiques, surtout de la part de Vittorio Rossi[8]. D'autre part, Francesco Torraca défend l'authenticité de la lettre de Dante à Cangrande I della Scala où est exposé le plan du poème[9]. Sur la langue employée par Dante, il y a de bonnes observations par Del Lungo[10]. Pour la critique du texte, on a fait des

1. *Canzone di m. Cino da Pistoia per la morte di Beatrice.* Florence, fototipia Ciardelli, 1890. — M. Schetillo : *La morte di Beatrice.* Turin, Lœscher (extrait des Atti de l'Acad. d'arch. et belles-lettres de Naples). — F. Gabotto : *Il marito di Beatrice.* Brà, Racca, 1890, 19 p.

2. *Ist Bice Portinari Dante's Beatrice?* (Zeits. f. roman. Philologie, XIV, fasc. 1-2.)

3. *Studii danteschi.* Florence, Sansoni, xv-538 p. Cf. E. Errera : *Gli amici di Dante.* Florence, Ademollo.

4. *Un poeta umorista del sec. XIII.* (N. Antol., CIX, 486.)

5. *Le origini della Div. Commedia.* (L'Alighieri, I, 33.)

6. *Die gœttliche Komœdie des Dante Alighieri nach ihren wesentlichen Inhalt und Character dargestellt.* 2e édit. Fribourg-en-B., Herder, 1889, xii-618 p. — Cf. E. Hermann : *Ueber Dantes gœttliche Komœdie.* Progr. du gymnase de Bade. 38 p. — H. Planet : *Dante, étude religieuse et littéraire sur la Divine Comédie.* Châteauroux, Paris et Lyon, Majesté, 1890, 643 p.

7. *La Div. Comm. di D. A.* Vol. IV : Prolegomeni. Leipzig, Brockhaus, x-560 p.

8. *Giorn. stor. d. letter. italiana,* XVI, p. 383.

9. *Nuova Antologia,* CXIII, 742.

10. *Il volgar fiorentino nel poema di Dante.* (Bibliot. d. scuole ital., I, fasc. 1-2, 1889.) Florence, Cellini, 1890.

descriptions et des collations de manuscrits; mais nous ne pouvons pas empiéter ici sur le domaine pur de l'histoire littéraire[1]. — Nous avons mentionné plus haut l'opinion d'A. Bartolini sur le « Veltro; » selon P. Cassel, le « vautre » n'est pas Cangrande, ni aucun autre personnage historique, mais le Saint-Esprit[2]; selon R. Renier[3], Dante ne pensait à aucun personnage réel, mais à un pape ou à un empereur quelconque; Ant. Medin y voit un prince temporel, et probablement l'empereur[4]. F. Savini, en parlant des jugements portés par Dante sur les ecclésiastiques[5], établit qu'il était catholique; dans un intéressant appendice, il parle de sœur Béatrice, fille de Dante, du tombeau de Dante à Ravenne et de son portrait peint à Ravenne par Giotto. D'autres ont réuni ce qui, dans son poème, se rapporte aux Franciscains[6], au Trentin[7], à Viterbe[8]; d'autres ont parlé de Beccaria[9], du « Bulicame[10], » de Francesca de Rimini[11], du comte Ugolin et de sa condamnation[12], des femmes de la « Barbagia » men-

1. *I Danti « del cento. »* (Bullet. soc. Dant. ital., fasc. 2-3.) — Id. *Ancora del Dante « del cento. »* (Ibid., IV, 19.) — A. Tenneroni : *I codici laurenziani della Div. Comm.* (Rivista d. biblioteche, I, nos 8-10.) — G. Maruffi : *I codici danterchi della biblioteca palatina di Parma.* (Ibid., II, nos 13-15.) — G. Mazzoni : *Per la edizione critica della Commedia.* (Vita nuova, Florence, I, no 1.) — W. Coolidge Lane : *The Dante collections in the Harvard college and Boston public libraries.* Cambridge, Mass. Library of Harvard University, 1890. — U. Marchesini : *Di un commento poco noto del sec. XIV alla prima cantica della Div. Comm.* Vérone, Franchini, 1890.

2. *« Il Veltro, » der Ritter und Richter in Dante's Hœlle.* Berlin, Sallis, 1890.

3. *Giorn. stor. letter. ital.*, XV, 471.

4. *La profezia del Veltro.* Padoue, Randi, 1889.

5. *I papi, i cardinali, etc., a giudizio di Dante Alighieri.* Ravenne, 1889.

6. Agostino Bartolini : *I Francescani nella Div. Comm.* (extrait des Annali franc., 1889, nos 14-15). Milan, Boniardi, 1889, 20 p. Cet article a été en outre reproduit dans l'*Arcadia*, I, 339, 385; *La scuola cattolica*, XXIV, 37 p.

7. J. Passavalli : *Dante e il Trentino* (dans le vol. intitulé : *Voci dal Trentino; poesie scelte*). Milan, Varisco, 1889.

8. Fr. Cristofori : *Dante e Viterbo*, tre commentari storici : il conclave del 1270, il « Bulicame, » Guido di Montefeltro ed Enrico di Cornovaglia. Dans le Misc. storica romana, I, fasc. 1-3, 6-9.

9. *Di quel Beccaria di cui lego Fiorenza la Giorgiera.* (L'Arcadia, I, 143, 207, etc.)

10. A. Corradi : *Delle stufe e dei bagni caldi nel medioevo e nei secoli posteriori;* dans les Comptes-rendus de l'Istit. lomb., 2e série, XXII, fasc. 15-16.

11. A. Rondani : *Il marito di Fr. da Rimini nel c. 5 dell' Inferno.* Parme, Battei. — E. Bertana : *Paolo tace.* (Intermezzo, I, nos 15-16.)

12. G. Del Noce : *Il conte Ugolino della Gherardesca.* Rome, Befani, 1889. (Roma Antologia, X, nos 12-19.) — Cf. F. Moore : *Dante's references to Alexander the great.* (The Academy, 26 janv. 1889.) Paget Toynbee : *Dante's references to Alexander the great;* ibid., 1er février.

tionnées au chant 23 du Purgatoire[1]. Sur la situation de Vérone au temps de Dante (*Purg.*, XVIII, 118-120), il y a un très intéressant article de G. Biadego[2]. Dante (*Inf.*, XXXI, 17) mentionne les « sante gesta » de Charlemagne; Del Lungo prouve que ce terme désigne les Palatins[3]. Outre divers articles qu'il suffira d'indiquer en note[4], mentionnons une notice de Fr. Cristofani sur un saint de Sienne mentionné au 13e chant du Purgatoire[5], et une autre de L. Zdekauer sur Filippo de' Tedici, gendre de Castruccio Castracani[6]. — Quant à la *Vita nuova*, M. Scherillo l'a rapprochée de la littérature provençale[7]; quant à Béatrice, il en admet la réalité, mais refuse de l'identifier avec B. Portinari. H. Grauert a décrit[8] un manuscrit de la *Monarchia*, écrit vers le milieu du XIVe siècle. Sur d'autres œuvres de Dante, nous renverrons à un travail de F. Macri-Leone[9].

La bibliographie de Pétrarque, bien moins riche que celle de Dante, doit cependant nous arrêter un peu. P. Gulletti a trouvé[10] les noms de son grand-père (Parenzo) et de son bisaïeul (Garzo). D'après G. Mazzoni[11], on peut identifier ce dernier avec Garzo, connu comme auteur de « proverbes. » D'après un manuscrit de Padoue, P. de Nolhac[12] a prouvé que Pétrarque était à Avignon en 1325, et, dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale à Paris, il a trouvé de lui

1. P. E. Guarnerio : *Le donne della Barbagia in Sardegna, secondo Dante e i suoi commentatori*. Gênes, Sordomuti, 1889. Cf. la Letteratura, V, n° 20.

2. *Due lettere di Paolo Perez e una questione dantesca*. Vérone, Franchini, 1889.

3. *Le « sante gesta » in Dante*. (Nuova Antol., CX, 285.)

4. Toynbee : *« Il simplice lombardo » in Purg. XVI*. (The Academy, 1er nov. 1890.) — L. Filomusi-Guelfi : *La pietà di Dante a proposito di Geri del Bello*. Lonigo, Gaspari. — M. Menghini : *Due noterelle dantesche, Purg. XXIII*. (Propugnatore, III, 240.)

5. *Memorie del b. Pietro Pettignano*. (Misc. franc., V, 34.)

6. *Sopra un passo oscuro di Jacopo della Lana nel Comm. all' Inferno XXXIII*. (Arch. stor. ital., 5e série, V, 114.)

7. *Alcune fonti provenzali della Vita nuova*. (Extrait des Atti de l'Acad. d'archéol. de Naples.) Naples, 1890. — P. Rajna : *Lo schema della V. N.* (Bibl. d. scuole ital., II, 161); en partie contre les conclusions de Scherillo.

8. *Historisches Jahrbuch*, XI, 858.

9. *La bucolica latina nella letter. ital. del sec. XIV*. 1re partie : le egloghe di Dante e di Giov. di Virgilio. Turin et Girgenti, Lœscher-Montes, 1889, 123 p.

10. *Giorn. di erudizione*. Florence, II, 9-10.

11. *Propugnatore*, IX, 238.

12. *Une date nouvelle de la vie de Pétrarque*. (Annales du Midi, janv. 1890.) — Id. : *Un nouveau portrait de Pétrarque*. (Gazette des beaux-arts, 1er févr. 1890.) — Cf. Deloye : *Pétrarque et le monastère des Dames de Saint-Laurent à Avignon*. (Ann. du Midi, oct. 1890.)

un portrait jusqu'ici inconnu; c'est le manuscrit du *De viris illustribus*, et précisément l'exemplaire dédié à Francesco de Carrara. D'autres se sont occupés des rapports du poète avec Robert d'Anjou, avec Charles IV, etc.[1]. Sur le *Canzoniere*, il y a un important article de F. Colagrosso[2]. F. Macry-Correale a commencé un travail étendu sur la chanson « Spirto gentil, » qu'on a crue d'abord adressée à Cola di Rienzo, puis à un des Colonna ou à Bosone de Gubbio[3]. Giuseppe Fracassetti a consacré sa vie à l'étude des lettres de P.; il a revu[4] le texte des lettres « de rebus familiaribus, » commenté les « seniles » et les « Variae; » il a trouvé le manuscrit du commentaire des « familiares, » que viennent de publier C. Antona-Traversi et F. Raffaelli. O. Occioni pense que Pétrarque, quand il écrivit l'*Aphrica*, ne connaissait pas Silius Italicus[5]; F. Torraca n'est pas de cette opinion[6]. Dans un travail très bien conduit, G. Kirner a cherché à prouver[7] que Pétrarque voulut écrire un « Liber historiarum » qu'il n'acheva jamais; ses Vies des hommes illustres devaient en former une partie. Quant à la chronologie des œuvres historiques, il estime que les « Libri rerum memorabilium » sont de 1344-1345.

Hochart croit[8] que Boccace ne connaissait pas Tacite; on sait d'ailleurs qu'il attribue les Annales et les Histoires à Poggio Bracciolini (le Pogge), sans avertir que ces œuvres de Tacite étaient déjà connues de Sicco Polentano, quand il parle des manuscrits florentins de Tacite comme étant une fabrication du xve siècle; il fait de la haute fantaisie paléographique. Ailleurs (de l'authenticité des Annales et des Histoires. Paris, 1890), il insiste à l'excès sur la préférence des humanistes à introduire un caractère « antique. » Sans doute ils eurent cette tendance, de là l'emploi de ce que nous appelons l'écriture « humaniste, » très différente de celle du moyen âge, bien qu'elle se rattache à la minuscule et à la semi-minuscule. Or, des

1. A. Amabile : *La corte di Roberto d'Angio e il secondo viaggio del P. a Napoli.* Naples, Normile, 1890, 52 p. — P. Mabille : *Pétrarque et l'empereur Charles IV.* Angers, Lachèse, 181 p. — L. Pirandello : *P. a Colonia.* (Vita nuova, I, n° 47.)

2. *La metrica nella cronologia del Canzionere.* (Bibl. d. scuole ital., II, 145.)

3. *La canzone del P. Spirto gentil.* Sienne, 1889. 1re partie.

4. *In epistolas Fr. P. de rebus familiaribus et variis adnotationes.* Firmi, Backer, 1890, 570 p.

5. *La Puniche di Silio Italico,* trad. Turin, Lœscher, 1889, 2 vol.

6. *N. Antol.*, CX, 142.

7. *Sulle opere storiche di Fr. P.* Pise, Nistri, 1890, 92 p. — F. Colagrosso : *Il pessimismo del P.* (Lettere ed arti, I, n° 12. 18 avril 1889.)

8. *Boccace et Tacite.* (Annales de la Fac. des lettres de Bordeaux, 1890, fasc. 2-3.)

deux manuscrits Medicei, l'un est bien de l'écriture semi-minuscule, qui peut ressembler de loin à la nouvelle minuscule humaniste, mais l'autre appartient au type « longobardo-cassinese. » Ce dernier type ne pouvait plaire aux lettrés du XVe siècle, et, d'autre part, il est fort difficile à imiter. Il est assez facile de distinguer un caractère spontané d'un caractère imité, et, dans ce manuscrit, on ne saurait trouver la moindre trace d'imitation; il porte au contraire, dans ses notes marginales et interlinéaires, la preuve qu'il fut utilisé par les lettrés de la Renaissance. — Un travail sur Boccace a été écrit par H. Cochin[1], qui s'est proposé de montrer au public français que Boccace fut un docte érudit et un bon patriote, et pas seulement l'auteur de contes trop libres. Fr. Macrì-Leone est bien connu des érudits italiens par sa belle édition de la vie de Dante par Boccace; il était donc tout à fait qualifié pour traiter de la politique de Boccace[2]; au fond, cette politique était exclusivement florentine; rarement il portait ses regards hors des murs de sa ville, excepté quand il s'agissait de faits l'intéressant directement. S'il eut une politique extérieure aux choses de Toscane, il fut partisan de Jeanne I; il semble qu'il désira une monarchie italienne sous le sceptre de Robert d'Anjou.

En face de la guelfe Florence, se dressait la gibeline Pise. L. von Heinemann a publié[3] une lettre du peuple pisan, de la fin de 1151, qui déclara sa fidélité à l'empereur Conrad III. On peut encore rappeler ici une étude de G. Seeliger sur les archives du camp d'Henri VII qui se trouvent en partie à Turin, en partie à Pise[4]. Fr. Flamini a composé la biographie d'un poète pisan qui vécut au XIVe et au XVe siècle, et qui appartenait à la famille Vettori[5]. Il servit Bernabò Visconti en 1382, et, dans un de ses poèmes, il fait l'éloge des condottieri étrangers : John Hawkwood, G. Belroth, etc.; en 1425, il en composa une autre à l'occasion de la naissance de Bianca, fille du duc Filippo-Maria Visconti. — On a discuté sur le lieu de naissance du sculpteur Nicolò Pisano : L. Tanfani-Centofanti le croit né à Pise[6]; A. Schwarsow près de Lucques[7]. S. Bongi a étudié les mots

1. *Boccace*. Paris, Plon et Nourrit, 1890, XV-295 p.

2. *La politica di Giov. Boccaccio*. (Giorn. d. letter. ital., XV, 79.)

3. *Ein unbekannter Brief der Pisaner an Kœnig Konrad III*. (Neues Archiv, XVI, 182.)

4. *Das Kammernotariat und der archivalische Nachlass Heinrichs VII*. (Mittheil. d. Inst. f. œsterr. Gesch., XI, 396.)

5. *Due canzoni di Andrea da Pisa di argomento storico*. (Giorn. d. letter. ital., XV, 238.)

6. *Della patria di N. Pisano*. (Lettere ed arti. Bologne, II, n° 12.)

7. *Puglia bei Lucca, als Stammort des N. Pisano*. (Zeits. f. Geschichtsw.,

en dialecte de Lucques trouvés dans des documents de 1330-1384[1]. T. Del Carlo a parlé de Castruccio-Castracani[2].

Quant à Sienne, il faut citer une publication fort intéressante sur les miniatures des livres de la commune de Sienne des XIIIe-XVe s. E. Gebhart a étudié les rapports de Catherine de Sienne avec le pape[3]. Saviozzo de Sienne vécut au XIVe et au XVe siècle; il fut en relation avec plusieurs princes et seigneurs : les Guidi, les Malatesta, Fr. Gonzaga de Mantoue, Ludovico Alidosi d'Imola, Giangaleazzo Visconti, Giovanni Colonna, célèbre condottière de ce temps; il fréquenta peut-être aussi la cour de Ferrare. On comprend alors que la politique tienne une si grande place dans ses poésies : en 1402, il invita Giangaleazzo Visconti à Rome et l'exhorta à réunir sous son commandement toute l'Italie; c'est justement à l'occasion de ce poème que le nom de Saviozzo est demeuré célèbre dans la littérature italienne, et qu'il s'unit à celui du puissant Visconti. Ce dernier étant mort la même année, Saviozzo tourna ses pensées ailleurs, et, en 1404, il appela Innocent VII le « veltro, » qui devait donner la paix à la chrétienté. On a sur lui un beau travail de G. Volpi[4]. H. Thode admet[5] que Guido de Sienne appartient au XIIIe siècle, et il lui accorde une grande importance dans l'histoire de la peinture italienne; Cimabue n'est donc pas le véritable rénovateur de la peinture; ce sont les vers de Dante (*Purg.*, XI, 94-95) qui lui avaient jusqu'ici attribué cette gloire. Franz Wickhoff est aussi de cet avis[6]. Le nom de « Guido de Senis » se trouve dans une inscription peinte sur une précieuse table conservée aujourd'hui au palais communal de Sienne, et qui fut exécutée « anno d. M·CC°·XX·I. » Milanesi avait supposé qu'elle est incomplète et proposé de lire « M·CC° LXXXI. »

J'ai vu moi-même le tableau (1889) et je crois, avec Wickhoff, qu'on ne peut admettre que des lettres aient disparu avant ou après XX, là où sont les points; de même on ne peut admettre non

III, fasc. 2.) — Cf. L. Simoneschi : *Ordinamenti scentuari pisani per gli anni* 1350, 1386. Pise, Mariotti, 1889.

1. *Ingiurie, improperi, contumelie, etc.;* saggio di lingua parlata del Trecento, cavato dai libri criminali di Lucca. (Propugn., III, 75.)

2. *Castruccio degli Anteminelli signore di Lucca; scene storiche.* Lucques, tip. del Serchio, 1889, 45 p.

3. *Sainte Catherine de Sienne.* (Revue des Deux-Mondes, 1er sept. 1889.)

4. *La vita e le rime di Simone Serdini detto il Saviozzo.* (Giorn. stor. letter. ital., XV, 1.)

5. *Studien zur Geschichte der italien. Kunst im* 13 *Jahrh.* (Repert. f. Kunstwissenschaft. XIII, fasc. 1-3.)

6. *Ueber die Zeit des Guido von Siena.* (Mitth. d. Inst. f. œsterr. Gesch., X, 244, 1889.)

plus la perte d'un C après M. Il n'y a qu'une supposition possible, c'est que l'inscription est fausse; on pourrait le croire, tant les lettres sont d'un caractère si nettement gothique; cependant, Cesare Paoli ne croit pas impossible l'existence de ces majuscules gothiques en 1221; mais tous les doutes ne sont pas encore dissipés. Quant au peintre, nous ne savons absolument rien de lui. — Vicenzo De Bartholomæis décrit un manuscrit de la bibliothèque municipale de Sienne où l'on trouve deux représentations sacrées[1]. Le catalogue des livres possédés au XIIe siècle par une petite cure voisine de Pistoia est un témoignage curieux pour l'histoire de la civilisation[2]. Sur Prato et la Toscane en général, de 1107 à 1281, il y a un bon article d'A. Guasti[3]. Dans une poésie de Cortone publiée par G. Mazzoni on parle de saint François et de ses stigmates[4].

Rome, Latium et ses environs. — G. Tomassetti a reconstitué la série des préfets de Rome, du premier siècle à 536; on connaît les beaux travaux de l'auteur sur la campagne romaine[5]. Scheffer-Boichorst a défendu la donation de la comtesse Mathilde contre les doutes élevés par W. Giesebrecht[6]. Fr. Cristofani doute que Martin IV soit mort, comme l'affirme Dante, après avoir mangé des anguilles de Bolsena[7]. Nous n'avons pas à parler ici des publications relatives à la lutte entre Frédéric II et les papes, entre l'Église et l'Empire; mais nous ne pouvons passer sous silence celles de Guido Levi[8]. D'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale de Paris, il a publié le regeste des actes relatifs à la légation du cardinal Ugolino

1. *Di un codice senese di sacre rappresentazioni.* (Rendiconti de l'Acad. des Lincei.) Rome, 1890.

2. L. Chiappelli : *Catalogo di mss. Pistolesi del sec. XII.* Pistoia, Bracali, 1889. — Cf. U. Nottola : *Selvaggia Vergiolesi e la lirica amorosa di Cino da Pistoia.* Bergame, Fagnani et Galeazzi, 1889.

3. *Del valore storico di un passo delle croniche di G. Villani concernente l'origine di Prato.* (Arch. stor. ital., 5e série, V, 108.) — Cf. F. Novati : *Giovanni Gherardi da Prato.* (Misc. fiorent. di erudizione e storia, I, n° 11); ce Gherardi naquit en 1367.

4. *Laudi Cortonesi del sec. XIII.* (Propugnatore, III, 5.) — Cf. Gir. Mancini : *Note bibliografiche sugli scritti relativi a S. Margherita da Cortona Salutare, Monte-Poggiolo, Savurano,* etc., 1890. (Cf. Giorn. arald., XVII, 106.)

5. *Note sui prefetti di Roma.* (Museo ital. di antich. classica, III, 41.)

6. *Die Sammlung des Card. Deusdedit und die Schenkung der Gräfin Matilde.* (Mittheil. d. Inst. f. œsterr. Gesch., XI, 119.) — L. Duchesne : *Le nom d'Anaclet II au palais de Latran.* Nogent-le-Rotrou, 1890, 12 p.

7. *Le tombe di quattro papi : Innocenzo III, Urbano IV, Martino IV e b. Benedetto XI in Perugia.* (Arcadia, I, 576.)

8. *Regesti dei card. Ug. d'Ostia e Ottaviano d. Ubaldini.* Rome, 1890, avec 3 facsimilés. — *Documenti al illustrazione del registro del card. U. d'Ostia, legato apostolico in Toscana e Lombardia.* (Arch. soc. stor. di Roma, XII, 241.)

d'Ostie en 1221, ceux qui se rapportent à la légation du cardinal Ottaviano degli Ubaldini (1247-1252), et enfin d'autres relatifs à ces deux légations et qui éclairent l'histoire de la Toscane, de Plaisance, de Bologne, de Vérone, etc. L'attentat d'Anagni contre Boniface VIII a trouvé deux historiens : Knœpfler refait tout le récit de l'événement à l'aide de deux documents publiés, l'un dans Rishanger (*Annales Eduardi I*), l'autre par Kervyn de Lettenhove (*Rev. des Questions historiques*, XI)[1]. Le Père Denifle a publié et commenté d'une manière très remarquable trois documents : deux mémoires des cardinaux Giacomo et Pietro Colonna (10 mai et 15 juin 1297) contre Boniface VIII et un des autres cardinaux contre ces Colonna[2]. D'autres travaux se rapportent à la lutte entre Boniface VIII et Philippe le Bel et à l'élection de Clément V; notons celui de Ch.-V. Langlois[3], qui publie une lettre des Frescobaldi, marchands florentins au service de Philippe le Bel, intéressante pour l'histoire si curieuse des marchands florentins séjournant en France.

Depuis que le pape Léon XIII a rendu libre l'accès de la Vaticane et qu'il en a fait composer et en partie publier les catalogues, les études sur cette bibliothèque se sont multipliées. Aux dissertations de G. B. de Rossi est venue s'ajouter l'histoire de cette bibliothèque jusqu'à Boniface VIII, puis de celle d'Avignon, par le P. Fr. Ehrle. Ce travail[4] forme le tome VII de la *Biblioteca dell' accademia storico giuridica*, qui est si bien composée. — Les lettres de Cola di Rienzo étaient jusqu'ici inconnues en partie; celles qui étaient connues et publiées étaient éparses dans divers ouvrages, et surtout à la fin de la monographie de Papencordt; Annibale Gabrielli a donc rendu un grand service en recueillant ces lettres, en les collationnant avec les manuscrits et en recherchant les lettres inédites; il en a formé un *Epistolario* de Cola (publ. de l'*Istituto storico*), qui aurait été plus utile encore si l'auteur avait apporté plus de soin à l'examen critique du texte et à la collation des manuscrits. Le 20 mai 1347, Cola fit connaître au peuple une « lex » impériale, dont s'est occupé L. Cantarelli[5]. Une tradi-

1. *Das Attentat von Anagni.* (Hist.-polit. Blætter, CII, 1888.)

2. *Die Denkschriften der Colonna gegen Bonifaz VIII und der Cardinäle gegen die Colonna.* (Archiv f. Litt. d. Mittelalters, V, 493.)

3. *Une réunion publique à Paris sous Philippe le Bel, 24 juin* 1303. (Bullet. Soc. de l'hist. de Paris, 1888, 5e livr.) — Cf. W. Römer : *Die päpstliche Schwerter-Theorie, oder die Bulle* « Unam sanctam. » Schaffhouse, Kober, 1889. — Leclère : *L'élection du pape Clément V.* (Annales de la Fac. de phil. et lettres de Bruxelles, I, fasc. 1.)

4. *Historia bibliothecae Romanorum pontificum, tum Bonifatianae, tum Avenionensis, enarrata.* Vol. I. Rome, 1890.

5. *La « lex de imperio Vespasiani. »* (Bull. Commiss. arch. communale di Roma, XVIII, 194.)

tion littéraire fait descendre la famille Pecci, à laquelle appartient le présent pape, de Cola di Rienzo; mais Domenico Todi prouve que cette opinion manque de solide base[1]. Sur le voyage à Rome d'Urbain V, F. S. Glasschroder a donné de nouveaux détails tirés des archives du monastère de Saint-Victor à Marseille[2]. Sous ce pape furent exécutées au Vatican (1367-1370) des peintures dont a parlé Eug. Muntz[3]. Sur la situation de Rome au temps de Grégoire XI et sur l'attitude prise alors par les Florentins, G. Palmieri a publié deux documents (1377-1378). Les éditions du *Diario* de Stefano Infessura par Eckard et Muratori étaient très défectueuses; O. Tommasini a corrigé ces défauts à l'aide de nombreux manuscrits examinés soit intégralement soit seulement en partie[4]. Dans la préface, il résume et complète tout ce qu'il avait déjà écrit depuis 1888 dans l'*Archivio* de la Société d'histoire de Rome (XI, 481-640); avec un grand bonheur de recherches, il esquisse la vie d'Infessura, qui, né en 1440, mourut à la fin du siècle. L'édition est accompagnée d'illustrations tirées de dessins anciens. L'œuvre forme le tome V des « Sources » publiées par l'Institut d'histoire. Notons encore plusieurs documents sur Infessura, qui éclairent l'histoire et en particulier celle de la sécurité publique de Rome à cette époque[5]. Giacomo Lombroso a renversé une légende littéraire[6] : comme G. B. de Rossi avait trouvé dans les catacombes les noms de plusieurs humanistes avec les épithètes de « Pontifex maximus, » de « sacerdos, » etc., on avait cru que ces humanistes avaient formé une sorte de société et qu'ils avaient pris ces titres ecclésiastiques en manière de moquerie. Lombroso prouve qu'il n'en est rien et qu'il ne faut pas prendre ces inscriptions au pied de la lettre. — A l'aide de documents recueillis à Florence, à Sienne, à Orvieto et de travaux plus récents, E. Rodocanachi a refait l'histoire de la conjuration (1453) de Stefano Porcari[7]. Pour

1. *Pretesa discendenza di pape Leone XIII da Cola di Rienzo.* (Buonarotti, 3e série, IV, p. 44, 56.)

2. *Notizen über Urbanis IV Romreise,* 1367-70. (Röm. Quartalschrift, 3e année, fasc. 2-3.)

3. *Les archives des arts,* 1re série, 1890.

4. *Processo in occasione della venuta in Roma di Stefano Infessura, scribasenato.* Rome, 1890. Dans l'Arch. stor. soc. Rom., XIII, 269, Tommasini indique un autre ms. du Diario.

5. *Nuovi documenti illustrativi del diario di St. I.* (Ibid., XII, 5.)

6. *Gli accademici nelle Catacombe.* (Ibid., XII, 215.)

7. *La vie et la conjuration de messire Stefano Porcari.* (Revue du monde latin, XIX, fasc. 1-2, 1889.) — Cf. H. Holstein : *Die Begrüssungsrede des Papstes Pius II bei der Ankunft des Hauptes des h. Andreas im Rom am 12 april* 1462. (Zeits. f. vergl. Litteraturg., III, fasc. 4-5.)

l'histoire de l'art, nous citerons seulement en note divers travaux de A. L. Frottingham[1], Müntz[2], Kraus[3], W. Wickhoff[4]; d'après ce dernier, la fameuse statue en bronze de saint Pierre au Vatican n'est pas du IVe siècle, mais du XIIIe. On trouve à la bibliothèque municipale de Hambourg un précieux manuscrit illustré, en dialecte romain; c'est une histoire de Rome jusqu'à l'empereur Julien, avec quelques notes historiques qui ne dépassent pas le VIe siècle. E. Monaci, dans un travail distingué autant que savant[5], montre les rapports de ce manuscrit avec les autres livres analogues, et prouve qu'il provient d'un « Liber » existant à la bibliothèque Laurentienne de Florence. Le texte donné par le manuscrit de Hambourg se rencontre aussi ailleurs, mais aucun autre manuscrit, même des plus anciens, ne contient les dessins qui le rendent si précieux. Monaci étudie la diffusion du « Liber » en Toscane et montre que de lui proviennent plusieurs interpolations qu'on trouve dans un manuscrit du Trésor de Brunet Latin, dans la version attribuée à Bono Giamboni. — G. Ceci a exposé les rapports de Todi avec Cola di Rienzo[6] et parlé de Massarello, poète en langue vulgaire du XIIIe siècle. — On a parlé de sainte Rosa, de Viterbe, née en 1235[7], et de Jacopone de Todi, dont les poésies sont intéressantes au point de vue littéraire et historique[8].

Italie méridionale. — Les écrits de Giuseppe del Giudice sur l'histoire napolitaine sont toujours bons à lire. Il nous transporte au temps de Frédéric II en nous parlant de Riccardo Filangieri, qui servit cet empereur, bien que, Gibelin modéré, il désirât la réconciliation avec l'Église; dans la partie déjà publiée de son travail, il nous montre Filangieri à la tête de l'armée impériale en terre sainte

1. *Notes of roman artists of the middle ages.* (Amer. journ. of arch., VI, 307.)

2. *Les arts à la cour des papes.* (Mél. d'arch. et d'hist., IX, fasc. 1-2.)

3. *La camera della segnatura.* (Rass. nazion., LII, 265.)

4. *Die bronzone Apostelstatue in der Peterskirche.* (Zeits. f. bildende Kunst, Nov. série, I, fasc. 4. Janv. 1890.)

5. *Sul « liber historiarum Romanorum » prime ricerche.* (Arch. soc. stor. Rom., XII, 127.)

6. *Todi nei tempi di Cola di Rienzo.* (Il mio paese. Todi, 3e année, ne 110.) — *Massarello.* (Ibid., ne 105.) — *Cenni storici di Monte Castello di Todi.* (Ibid., ne 115.)

7. F. Monaci : *Vita di S. Rosa*, 2e éd. Frascati, 1889. — Fr. Cristofani (Misc. franc., IV, 167). — A. Briganti : *Santa Rosa di Viterbo e i suoi tempi.* Venise, tip. Emiliana, 488 p. in-16.

8. *Jacopone di Todi; lo* Stabat mater *e* Donna del Paradiso. Todi, Franchi, 1887, 94 p. — S. Brunner, dans les *Neue Weckstimmen.* Wurzbourg et Vienne, Wœrl, 1889.

contre les Sarrasins[1]. On attribue à Pierre de la Vigne une satire qui vient d'être rééditée par L. Castets d'après un manuscrit de Montpellier[2]. T. Tennerosi avait dit (*Sommi Pontefici della campagna romana*. Rome, 1888, p. 216) que le tombeau de Manfred avait été trouvé en 1614 et avait cité une inscription qu'il affirmait avoir existé sur le tombeau même; N. Negroni[3] nie la découverte et l'authenticité de l'inscription. Tennerosi lui a répliqué en maintenant ses conclusions[4]. La famille des Vento a suivi le parti angevin et fut récompensée par Charles d'Anjou[5]. — H. Moranvillé a parlé[6] des visées de Charles de Valois sur l'empire byzantin et montré l'influence de ce projet sur ses rapports avec les villes et les états d'Italie. M. Camera a composé une étude soignée sur le règne de Jeanne I de Naples à l'aide de nombreux documents et en particulier de la chronique inédite de Nicolò d'Alife, qui connaissait fort bien la cour de la reine[7]. Quand on pense à la rareté des sources pour cette période de l'histoire napolitaine, on apprécie la valeur de cette publication, malgré ses défauts. Pour la topographie et pour le régime administratif de Naples à partir du XIIIe siècle, on a une très intéressante monographie de Bart. Capasso, actuellement directeur des archives de l'État à Naples[8].

Venons aux publications relatives aux régions particulières, en commençant par les Abruzzes et par Aquila, pays pour lesquels on a la société historique « Antimori. » L. Casti a montré comment s'est formée la commune d'Aquila, surtout grâce à Niccolò dell' Isola (1270-1294); cette constitution tomba en 1354 et fut remplacée par une autre qui dura jusqu'en 1544[9]. P. Piccirilli montre que la famille de Sulmona est de beaucoup antérieure au décret du roi

1. *Riccardo Filangieri al tempo di Federico II, di Corrado e di Manfredi.* (Arch. nap., XV, 166.)

2. *Prose latine attribuée à P. de la Vigne.* (Rev. des l. romanes, 4e série, II, juill.-sept. 1888.)

3. *La tomba di re Manfredi.* (L'Alighieri, I, 97.)

4. *Ancora della tomba di re Manfredi.* (Ibid., I, 231.)

5. *I Vento, signori di Mentone.* (Giorn. arald., XVIII.)

6. Dans la Bibliothèque de l'École des chartes, LI, 63.

7. *Elucubrazioni storico-diplomatiche su Giovanna I regina di Napoli e Carlo III di Durazzo.* Salerne, tip. nazionale, 1889, 348 p.

8. *La vicaria vecchia.* (Arch. stor. napol., XV, 388, 583.)

9. *Le riforme nella costituzione del magistrato Aquilano*, 1270-1800. (Bollet. soc. stor. Abruzzi, I, 105.) — Du même : *L'Aquila degli Abruzzi e Niccolo dell' Isola.* (Rivista contemp. Cf. Boll. soc. Abr., I, 83.) — G. Bragagnolo : *Diporti storici.* Aquila, Santini, 1889, 79 p. — G. Pansa : *Gli statuti aquilani della riforma del vestiario.* Teramo, 1890, 13 p. in-fol.

Ladislas (1410), où elle est mentionnée[1]. — Sur saint Thomas d'Aquin, nous avons un travail remarquable de R. Majocchi, lequel repousse l'accusation portée contre Charles d'Anjou d'avoir fait emprisonner le saint personnage[2]. A l'aide de documents inédits, G. Racioppi a restitué la géographie historique de la Basilicate[3]. La ville d'Andria fut fondée, dit-on, au milieu du xie siècle par Petrone d'Amico, chevalier normand; le dernier et le plus illustre de ses descendants, Roger, commanda l'armée normanno-napolitaine contre Frédéric Ier en 1176 et mourut, pour avoir tenté de se révolter, sous Henri VI; son histoire a été contée par R. O. Spagnoletti[4]. M. Parisio a publié deux documents du xiie siècle sur une église de Calabre[5].

C. Cipolla.

(Sera continué.)

1. *Lo stemma ed il marco degli orefici della città di Sulmona.* Lanciano, Carabba, 1889, 16 p.

2. *S. Tommaso d'Aquino morì di veleno?* Modène, tip. di Concezione, 1890, 136 p. — Cf. P. Cavanagh : *The life of S. Th. Aquinas.* Londres, Burns et Oates, 1890, vi-254 p. — P. C. Hays : *S. Th. A. a short sketch of his life and virtue.* Londres, Washbourne, 1890, 84 p. in-32. — B. Antoniadès : *Die Staatslehre d. Th. Ab A.* Leipzig, Robolsky, 1890, vi-127 p.

3. *Geografia e demografia della provincia di Basilicata nei sec. XIII e XIV.* (Arch. sor. nap., XV, 565.)

4. *Ruggero, ultimo conte normanno di Andria.* Trani, Vecchi, 62 p.

5. *Due documenti inediti della certosa di S. Stefano del Bosco.* Naples, Detken, 1889.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Historia do Infante D. Duarte, irmão de El-Rei D. João IV, por José Ramos-Coelho, ... obra fundada en numerosissimos documentos e com desenhos de architecto milanez o sr. Lucas Beltrami e phototypias do sr. Carlos Relvas. Lisboa (typographia da Real Academia das Sciencias), 1889-1890. 2 vol. in-8° de XXI-740 et 898 p.

L'infant D. Duarte, né le 30 mars 1605, fut le second des fils de D. Theodosio de Bragance et le frère cadet de D. João, qui, sous le nom de João IV, fut roi de Portugal lorsque le pays recouvra son indépendance, à la fin de l'année 1640. D. Duarte, ayant, dès l'âge de deux ans et demi, perdu sa mère, fut élevé par D. Catharina de Bragance, sa grand'mère du côté paternel, héritière des droits de la maison de Bragance à la couronne de Portugal. Son père, D. Theodosio, absorbé dans les pratiques d'une dévotion rigide, ne semble pas s'être beaucoup occupé de l'éducation de ses fils, et si, plus tard, D. Duarte acquit des connaissances assez étendues, — il lisait et parlait plusieurs langues, — ce fut sans doute à son goût personnel pour le travail qu'il en fut redevable. Les dernières années de D. Theodosio († 1630) furent attristées par des dissentiments avec son fils aîné D. João, qui se rapprochait de l'Espagne plus qu'il ne convenait à son père, et qui, en effet, en 1633, épousa Dª Luisa de Guzman, fille du duc de Medina-Sidonia. Ce mariage, conclu contre l'avis de D. Duarte, eut pour effet d'éloigner D. João de lui et de son autre frère, D. Alexandre. La jeune duchesse, d'un caractère énergique mais impérieux, dut savoir que l'infant s'était opposé à cette union; elle semble en outre s'être montrée très sévère au sujet de certaines légèretés dans la conduite privée de D. Duarte, ou du moins y avoir cherché un prétexte pour justifier son mauvais vouloir à son égard. Bref, elle réussit à enlever à son beau-frère l'ascendant assez grand qu'il avait eu jusqu'alors sur l'esprit incertain de D. João, et l'infant, avec D. Alexandre, quitta le palais de Villa-Viçosa où avaient été élevés en commun les trois fils de D. Theodosio. Sans doute cette mésintelligence fut pour beaucoup dans la décision de D. Duarte de quitter le Portugal pour aller offrir ses services à l'empereur. Cependant on doit reconnaître, ou que le désaccord ne fut pas des plus graves, ou que l'on voulut sauver les apparences, puisqu'avant son départ D. Duarte fut le parrain de D. Theodosio, le premier-né de son frère.

L'infant quitta le Portugal vers le milieu de 1634. Il passa par Madrid; mais il ne fut reçu ni par Philippe IV ni par Olivarès, et montra d'ail-

leurs à l'égard du gouvernement espagnol une réserve et une raideur qui durent être fort mal interprétées. Par l'Italie il se rendit à Vienne, auprès de Ferdinand II, et, au printemps de 1635, il accompagna le roi de Bohême, fils de l'empereur, fit campagne avec lui, puis, jusque vers le milieu de 1638, guerroya en Allemagne sous les ordres de Gallas. A cette date, il obtint de l'empereur l'autorisation de s'absenter de l'armée pendant trois mois, pour se rendre en Portugal.

Le voyage de D. Duarte avait pour principal prétexte d'aller recueillir la succession de D. Alexandre, mort en 1636. L'infant prit en effet possession des commanderies de l'ordre du Christ demeurées vacantes par la mort de son frère, et son séjour en Portugal fut très court. Vers le milieu de décembre, il s'embarqua pour la Hollande et, de là, regagna l'Allemagne. Il reprit dans l'armée impériale son service de sergent général de bataille, et, bientôt après, devint colonel d'un régiment de cavalerie.

Ce fut sur ces entrefaites qu'éclata, au mois de décembre 1640, la révolution qui mit sur le trône D. João de Bragance. D. Duarte n'en fut pas informé en temps et lieu, et sans doute on doit attribuer ce retard à la négligence de son frère et à l'inimitié de la reine Dª Luisa et du secrétaire Francisco de Lucena. Philippe IV, à cette époque, était représenté à Vienne par un portugais, D. Francisco de Mello, qui demeura fidèle à l'Espagne, mais qui crut, en cette occasion, devoir affirmer son zèle et demanda à l'empereur, de son propre mouvement, l'arrestation de D. Duarte. La cour de Vienne, très dépendante de celle de Madrid, dont elle recevait des subsides, n'avait rien à refuser aux Espagnols. Cependant l'empereur, l'archiduc Léopold, certains ministres montrèrent d'abord quelque répugnance à se prêter à une semblable complaisance; mais, l'argent et l'intrigue aidant, l'ambassadeur d'Espagne l'emporta, et D. Duarte, mandé à Ratisbonne, fut arrêté en chemin, au mois de janvier 1641.

Il n'eût pas été difficile à l'infant de prendre les devants et de gagner la France ou la Hollande. Pour des motifs qui restent encore assez mal connus, il vint au contraire à la rencontre de ceux qui étaient chargés de le faire prisonnier. Sa conduite ne s'explique que par son ignorance de l'importance du mouvement insurrectionnel et de sa réussite. Sans doute il ne crut pas au succès possible de la révolution. Il craignit pour son frère les conséquences d'une échauffourée semblable à celle d'Evora, antérieure de quelques années à peine, et il crut plus politique de ne pas se mettre en révolte ouverte vis-à-vis de l'Espagne. Telle est la conjecture la plus vraisemblable. Et le fait est, qu'après avoir renoncé à fuir, aussitôt entre les mains de ses ennemis, il protesta de son attachement au roi catholique et offrit même d'aller trouver son frère pour l'inviter à se soumettre, s'engageant à se rendre ensuite en tel lieu qui lui serait indiqué. Mais l'intérêt des Espagnols était avant tout de conserver un si précieux otage. L'infant fut donc détenu d'abord à Passau, puis, vers le milieu de 1641, transféré à Graz, où il fut gardé avec plus

de rigueur qu'auparavant. Les démarches de D. Pedro de la Cueva, lieutenant-colonel de son régiment, et d'un certain Fr. Timotheo en vue d'obtenir son élargissement restèrent infructueuses, et il en fut de même des efforts en ce sens tentés par les ambassadeurs du nouveau roi de Portugal pour décider les puissances à intervenir. On ne put même empêcher l'empereur de le livrer à l'Espagne moyennant une somme de 40,000 écus, et tous les projets faits pour l'enlever au passage, lors du transfert de Graz à Milan, restèrent sans résultat.

Enfermé dans le château de Milan le 25 août 1642, l'infant devait y demeurer jusqu'à sa mort, de plus en plus étroitement gardé par les Espagnols, ce qui ne l'empêcha pas pourtant d'entretenir une correspondance secrète ininterrompue avec divers agents portugais, notamment avec un religieux nommé Taquet, qui vint résider à Venise, en habits séculiers, sous la protection de l'ambassadeur de France, et servit d'intermédiaire pour transmettre aux représentants de D. João à l'étranger les avis de D. Duarte. De sa prison en effet, et malgré la surveillance de tous les instants dont il était l'objet, l'infant ne cessa pas, soit d'adresser des conseils sur la politique générale aux envoyés de Portugal et de diriger leurs longues et infructueuses négociations pour obtenir sa mise en liberté, soit même de préparer la réfutation de libelles publiés par les Castillans contre le Portugal.

Pendant sept ans, les diplomates et D. Duarte épuisèrent en vain toutes les combinaisons, jusqu'aux plus invraisemblables, pour forcer la main aux Espagnols. En 1645, on s'adressa à l'Angleterre, lui promettant une forte somme si elle obtenait de Philippe IV la liberté de l'infant. La même année, on songea à profiter des victoires du prince de Transylvanie sur les Impériaux, lorsque le prince consentit à traiter avec eux. On eut même l'idée de recourir au sultan, qui aurait agi sur l'empereur par intimidation. Le gouverneur du château de Milan proposa comme une solution possible le mariage de D. Duarte avec Christine de Suède, à condition que D. João renoncerait à ses États d'Europe pour se contenter de régner sur ses seules colonies. Il fut question de céder Tanger à l'Espagne, mais D. Duarte estima lui-même cette rançon trop onéreuse pour sa patrie. On se tourna vainement vers le saint-siège; le pape était alors tout dévoué à l'Espagne. On aurait voulu faire donner à l'infant le chapeau de cardinal pour l'enlever à la juridiction des Espagnols : ce projet ne put aboutir. Taquet chercha à intéresser Venise dans l'affaire, puis y renonça pour suivre une nouvelle négociation entamée à Rome, vers le commencement de 1648, directement avec l'Espagne, en lui offrant une grosse somme en échange du prisonnier, négociation bientôt abandonnée, puis reprise par l'intermédiaire du cardinal Albornoz. Mais le principal effort fut tenté aux congrès de Munster et d'Osnabrück. Les envoyés portugais, Luiz Pereira de Castro, Francisco de Andrade Leitão, Rodrigo Botelho, insistèrent successivement et sans se lasser auprès des Danois, des Suédois et des Français, pour obtenir que la mise en liberté de D. Duarte fût stipulée par les traités,

soit avec l'empire, soit avec l'Espagne. Le comte da Vidigueira, plus tard marquis de Niza, ambassadeur en France, son secrétaire Antonio Moniz de Carvalho, puis Christovão Soarez de Abreu, intervinrent auprès de Mazarin, promettant de l'argent. Tout demeura inutile : l'Espagne restait inflexible et, on doit le reconnaître, les alliés du Portugal montrèrent peu d'énergie à soutenir la cause de l'infant. Cependant, comme les finances de la France souffraient de ses guerres prolongées, Mazarin finit par prêter l'oreille aux propositions de l'agent portugais, et un traité fut signé le 4 juin 1649 et ratifié, après modifications, le 2 septembre, entre Louis XIV et D. Duarte, le roi s'engageant, moyennant le paiement de 200,000 écus, à ne pas faire la paix avec l'Espagne sans exiger la mise en liberté du prince.

Nous n'entrerons pas dans le détail des tentatives d'un autre genre, tout aussi vaines d'ailleurs, pour délivrer l'infant, soit en le faisant évader, soit en enlevant le château de Milan, comme le prince Thomas de Savoie, à la tête de l'armée française du Milanais, en eut le dessein en 1643-1645.

Pendant ce temps, D. Duarte, tenu au courant de toutes ces négociations, de tous ces projets presque aussitôt abandonnés que conçus, demeurait de plus en plus étroitement enfermé dans le château de Milan, de plus en plus inquiet de son sort, et surtout très effrayé des conséquences possibles d'un procès que les Espagnols commencèrent à instruire contre lui à la fin de 1645, à la suite d'une scène très vive qu'il eut avec le lieutenant du gouverneur, lorsqu'on le força à changer de confesseur. Il est assez difficile de pénétrer la véritable intention des Espagnols dans cette affaire, à moins de supposer qu'ils cherchèrent tout simplement à donner à cette détention prolongée un prétexte qui avait manqué jusqu'alors, car l'arrestation n'avait été ni précédée ni suivie d'une instruction, et, en droit, rien ne l'avait motivée. N'aurait-on pas voulu aussi, en inspirant à João IV des craintes sérieuses pour la vie de son frère, le faire consentir à des sacrifices considérables pour le sauver ? Quoi qu'il en soit, après interrogatoire, on dressa contre l'infant un acte d'accusation de lèse-majesté, qui lui fut communiqué le 13 juillet 1646, et qui relevait cinq chefs d'accusation :

En 1638, étant allé en Portugal, n'avoir pas prévenu S. M. C. du mouvement qui se préparait.

Avoir admis des pratiques pour s'évader du château.

Avoir bu à la santé du *roi* D. João et de la *reine* sa femme.

Ayant reçu ordre de changer de confesseur, avoir déclaré qu'il mourrait volontiers pour le roi son frère, pour sa maison et sa patrie, et qu'il aurait mieux aimé avoir servi le Turc que l'empereur.

Avoir répété le même jour le toast au *roi* son frère, en ajoutant : que meurent tous ses ennemis, et autres paroles semblables.

Tels étaient les faits reprochés à l'infant. Il est malaisé de vérifier exactement s'il eut effectivement connaissance des projets de révolution, et s'il y eut ou non des paroles imprudentes prononcées par lui dans sa

prison. Il nia tout, et il est certain que, sur le dernier chef, on put facilement trouver des témoins complaisants pour déclarer qu'il avait porté la santé, non de son frère, mais du *roi* son frère. En tout cas les Espagnols, une fois cette arme en main, ne parurent pas pressés de s'en servir, et le procès traîna si bien qu'il n'aboutit pas avant la mort de l'infant. Si l'on veut bien réfléchir que l'intérêt des Espagnols était de conserver en leur pouvoir un otage dont ils pouvaient, à la conclusion de la paix, mettre la liberté à très haut prix, on croira volontiers qu'ils ne songèrent pas sérieusement à le faire périr. Mais l'infant montra beaucoup d'appréhension. Ce fut alors qu'il pressa les agents portugais d'intervenir énergiquement en sa faveur auprès des puissances, qu'il négocia le traité avec Louis XIV, et même que, poussé par le désespoir, il conseilla à son frère d'accepter la proposition des Mores de lancer 20,000 cavaliers en Andalousie. Le traité avec le roi de France venait à peine d'être ratifié, lorsque D. Duarte, déjà malade à plusieurs reprises, mourut le 3 septembre 1649, à l'âge de quarante-quatre ans. Son corps, embaumé et placé dans la chapelle du château de Milan, ne fut jamais rendu à sa patrie, et des recherches récentes pour le retrouver, entreprises en 1861, sont restées sans résultat.

Nous n'avons guère fait que résumer dans ses grandes lignes le très long travail de M. José Ramos-Coelho. Bien des détails d'un certain intérêt, tels que le voyage de Philippe III en Portugal, en 1619, l'éducation de D. Duarte, la vie des ducs de Bragance dans leur palais de Villa-Viçosa, les fêtes du mariage de D. João, l'existence de D. Duarte au château de Milan, n'ont pu être indiqués dans cette analyse. Enfin, le tome II contient, en appendice, une discussion qui conclut à la négative, avec raison, croyons-nous, sur la question du prétendu mariage de l'infant avec Dª Maria de Lara.

Maintenant, qu'il nous soit permis de trouver vraiment exagéré d'avoir consacré 1,500 pages in-8° à la biographie d'un personnage plus sympathique par son infortune qu'important au point de vue politique et historique. Certes, M. Ramos-Coelho a fait une œuvre consciencieuse, bien documentée (il eût peut-être dû se préoccuper cependant de voir si l'on pouvait retrouver la correspondance de l'ambassadeur de France à Venise), mais il n'a voulu nous faire grâce d'aucun détail, et le résultat en est qu'on se perd facilement dans son œuvre touffue. Sans doute il fallait bien, pour éclairer le récit, indiquer nombre de faits de l'histoire contemporaine, mais n'eût-on pu le faire plus brièvement? La composition de la seconde partie laisse aussi à désirer. Les négociations, les projets d'évasion, l'exposé des rigueurs des Espagnols, des mesures prises afin d'assurer la garde de leur prisonnier, pour être menés chronologiquement de front, se croisent et s'emmêlent; à chaque instant l'on revient sur ses pas pour reprendre la narration interrompue. N'eût-il pas mieux valu classer les faits par catégories et épuiser successivement le récit, par exemple des tentatives diplomatiques, puis des tentatives d'enlèvement, etc.? Ainsi, le livre où l'auteur, après la mort de D. Duarte,

nous parle de ses occupations durant sa captivité, de ses lectures, de ses exercices de dévotion, de son attachement pour ses serviteurs Huet et Noé, devient très intéressant par cela même qu'il est plus homogène.

M. Ramos-Coelho a montré aussi une tendance, qui n'est pas sans danger, à ne vouloir pas laisser subsister de lacunes dans son œuvre. Les documents venant par hasard à faire défaut, mieux valait l'avouer simplement, sans chercher, comme il l'a fait, à nous présenter des conjectures qui ne s'appuient sur rien ou sur presque rien, comme, par exemple, lorsqu'il essaye de reconstituer exactement l'itinéraire du voyage de D. Duarte de Madrid à Vienne et de ses campagnes en Allemagne. D'autant plus que des détails de ce genre sont à peu près oiseux. Pourquoi aussi, dans certaines circonstances, dramatiser le récit en exposant les sentiments probables et supposés du héros? C'est là un procédé trop facile, trop peu historique, et mieux vaut laisser au lecteur la liberté de ces hypothèses.

Sans doute, nous semblerons avoir mauvaise grâce à faire à M. Ramos-Coelho de semblables reproches. Il s'est laissé lui-même aller au charme de faire revivre plus complètement la figure de ce prince qu'il aime et dont il se plait à faire un héros et presque un saint (quoique D. Duarte paraisse bien un peu, comme son frère D. João, avoir été d'un caractère irrésolu et changeant), et l'auteur a cédé au désir irréfléchi de justifier toujours et autant que possible, non seulement le prince, mais aussi le trop faible D. João. Enfin, s'il n'était un peu téméraire à un étranger de donner son appréciation en pareille matière et si, d'ailleurs, une pareille critique n'était fort proche d'un éloge, nous dirions que M. Ramos-Coelho, — qui fait des vers à ses heures, — écrit d'un style peut-être un peu plus hardiment coloré et poétique que le langage habituel de l'histoire.

En somme, et quoique l'œuvre eût beaucoup gagné à être plus condensée, elle est le résultat d'un travail considérable, et le fond en est solide. Cela même fait regretter l'absence de tables alphabétiques. Enfin, nous voulons signaler à M. Ramos-Coelho certaines négligences qui pourraient, à première vue, être mal interprétées. Nous faisons allusion à l'orthographe très défectueuse des noms propres étrangers. Cela est relativement peu de chose, mais on pourrait, si l'on n'avait, à plus ample informé, de sérieuses raisons de croire le contraire, s'imaginer que l'auteur a travaillé d'une façon un peu superficielle. C'est ainsi que nous avons relevé les erreurs suivantes : tome I, p. 193, Donawerth pour Donauwerth; p. 195, Ortlingen pour Ortlfingen; p. 197, Passaw et Lintz pour Passau et Linz; p. 206, Luter pour Lutter; p. 207, Leach pour Lech; p. 210, Witingau pour Wittingau; p. 214, Vemburgo pour Weinburg; p. 215, Heilbron pour Heilbronn; p. 222, Frankendal pour Frankenthal; p. 224, San João de Laulne pour Saint-Jean de Losne; p. 224, Ranzan pour Rantzau; p. 228, Damgorten pour Damgarten, Pene pour Peene, Volgast pour Wolgast; p. 271, Offchirchen sans doute pour Hofkirchen; p. 273, Suveinfurt pour Schweinfurt; p. 273, Hochein pour

Hochheim; p. 275, Kirchain pour Kirchheim et Leyphen pour Leipheim; p. 409, Fredesborg pour Fredensborg; p. 516 et suiv., Muhr pour Mur, Mahrburgo pour Marburg, Volkenmark pour Völkermarkt, Clagenfurt pour Klagenfurt, Wiethau sans doute pour Wietzau, Zetitz pour Zettlitz, Laramund pour Lavamünd, Spilhal pour Spital, Saxemburgo pour Sachsenburg, Greifemberg pour Greifenberg, Draaburg pour Drauburg, Doblack pour Toblach, Braunegen pour Brunecken, Merau pour Meran, Enguediva pour Engadine, Ponte Martin pour Martinsbrück, Mortugno pour Morlegno; tome II, p. 124, Pontremerli pour Pontremoli. On trouve aussi Legañes ou Legañez pour Leganés, Benevides pour Benavides, Fromisto pour Frómista, Mendonça pour Mendoza, Ville-Roi pour Villeroi, Leone pour Lionne, Royllac pour Rouillac. Harcourt est quelquefois orthographié Arcourt, et le gouverneur du château de Milan, Fadrique Henriquez, est constamment appelé Fradique Henriques. L'errata de la p. 477 du tome I corrige à tort Mazarini, qui est correct, en Mazarino. Et nous avons certainement laissé échapper plusieurs erreurs analogues.

Les notes figurant à la fin de chaque volume auraient pu souvent être placées au bas des pages. Signalons en passant, au sujet du traité entre Louis XIV et D. Duarte, qu'il a été publié, non seulement dans les ouvrages indiqués par M. Ramos-Coelho, mais encore dans le *Corps diplomatique* de Dumont, t. VI, 1re partie, p. 522, et dans le huitième volume de la *Coleccion de los tratados* d'Abreu.

Quelques portraits et dessins reproduits en phototypie ornent agréablement l'ouvrage.

H. Léonardon.

Le Gouvernement dans la démocratie, par Émile de Laveleye, 2 vol. in-8°, 1894. Félix Alcan, éditeur.

Le dernier ouvrage de M. de Laveleye, qu'une mort inattendue vient d'enlever à l'estime et à la sympathie publiques, n'est pas, ce que le titre de ces deux volumes pourrait faire supposer, une étude approfondie et bien circonscrite sur cette question : étant donnés la démocratie actuelle, le principe du nombre qui la domine, les liens étroits qui rattachent au nombre, par l'élection, les pouvoirs publics, politiques et administratifs, déterminer si et comment un gouvernement peut fonctionner dans les conditions considérées jusqu'ici comme nécessaires à tout gouvernement, conditions d'indépendance, de stabilité, de fixité dans les vues, qui se concilient mal au premier abord avec la souveraineté du peuple se traduisant par le suffrage universel et intervenant à tout moment directement ou indirectement dans la gestion de la chose publique. C'est là certainement un sujet très digne d'une enquête impartiale, et qui toucherait aux problèmes les plus délicats de l'avenir des peuples. M. de Laveleye l'a abordé dans quelques-

uns des chapitres de son ouvrage, et il lui a consacré des pages intéressantes : mais cette question spéciale est noyée dans une masse de considérations embrassant toutes les matières relatives à l'organisation politique, sociale et religieuse des nations, et l'unité du livre en souffre. M. de Laveleye, imitant le procédé de Montesquieu et de Tocqueville, divise ses écrits en chapitres nombreux et généralement courts, dont le titre est souvent une maxime ou une opinion, et où, avec une richesse d'informations remarquable, il examine successivement les diverses faces des questions qu'il étudie. Ces faces sont parfois des facettes, et il y a un peu d'éparpillement et de décousu dans cette manière de déchiqueter un sujet. Le lecteur ne voit pas sans un certain étonnement par exemple l'« autonomie de l'île de Man » servir de titre à un chapitre entier aussi bien que « la Commune en Angleterre et aux États-Unis. » De plus, le nombre des pages consacrées à chaque subdivision n'est pas toujours proportionné à l'importance même du sujet partiel qui y est traité. On sent que l'auteur a utilisé des notes ou des études antérieures et, en les juxtaposant, n'a pas suffisamment refondu son ouvrage. Il en résulte une série de fragments plutôt qu'une construction d'ensemble, fragments dont quelques-uns ont une grande valeur, dont certains autres auraient pu être laissés de côté ou auraient dû être plus intimement combinés avec des matériaux plus importants ou plus solides.

Si on passe outre à ce défaut de composition du livre, il est intéressant de recueillir, sur les multiples sujets auxquels il touche, le résultat de l'expérience et des réflexions de M. de Laveleye, expérience et réflexions qui représentent une existence de labeur consacrée tout entière à observer, à étudier et à méditer les problèmes de l'organisation sociale. Nous ne pourrions pas naturellement passer en revue ici les multiples points de vue de l'auteur : cet examen nous entraînerait beaucoup trop loin; rien que la table des matières, où les lignes principales sont résumées, remplirait plusieurs pages de cette Revue. Nous voudrions indiquer seulement de quel esprit général elles s'inspirent et distinguer dans les conclusions de l'écrivain celles qui conservent à nos yeux un caractère théorique ou utopique, de celles qui nous semblent plus susceptibles d'une étude au point de vue de l'application pratique.

Le point de départ de M. de Laveleye est à la fois un penchant bien décidé et comme à priori, à la façon d'un Tocqueville ou d'un Laboulaye, pour un certain idéal d'organisation sociale, où la liberté serait assise sur une forte autonomie locale et la justice sociale réalisée par une certaine égalité; — et le sentiment qu'il éprouve de la nécessité d'appuyer ses prédilections libérales sur une étude étendue des faits historiques passés ou contemporains. De là un double courant dans ses ouvrages, mais un double courant qui ne laisse jamais les mouvements de l'auteur complètement indépendants dans l'une des deux directions qu'il se propose de suivre. Il choisit instinctivement dans l'histoire les

faits qui plaident en faveur de sa thèse libérale et s'y étend avec prédilection : aussi n'est-ce pas toujours aux grands événements du passé qu'il s'attache, événements qui parfois, dans leur long enchaînement de fer et de sang, pourraient aboutir à des conclusions un peu différentes de celles qui lui sont chères. Souvent des événements de second ordre, incidents pour ainsi dire de l'évolution totale, retiennent son attention, et il leur consacre de nombreuses pages, heureux de tirer de l'exemple de telle ou telle petite ville de Grèce, d'Italie ou des Flandres, de tel canton minuscule de la Suisse, des arguments favorables à l'autonomie locale en général et aux bienfaits des États fédératifs.

A ce point de vue, un coup d'œil jeté sur la portion du 2e volume intitulée : *les Enseignements de l'histoire,* est instructif. D'abord, il est assez significatif que cet examen des leçons de l'histoire suive, au lieu de le précéder, l'exposé des vues de l'auteur sur des points essentiels de la politique et du gouvernement : il termine l'ouvrage, et on s'attendrait au premier abord à ce qu'il le commençât. Il semble que les faits soient mis à la place qu'ils occupent à titre de textes justificatifs plutôt que consultés avant de se former une opinion. De plus, ils sont très fragmentaires : ce n'est pas d'une vue d'ensemble de l'histoire des états anciens ou modernes que l'auteur tire ses « enseignements ; » c'est d'une série d'études restées superficielles sur la démocratie antique, sur l'Italie et la Renaissance, sur les libertés anglaises et aragonaises, sur les Pays-Bas, sur l'« ancienne constitution communale de la ville de Gand » et le pays de Liège, enfin sur l'histoire de la liberté en Hongrie et en Suède et des états généraux français, études en général peu approfondies, faites de seconde main et qui prouvent que, chez M. de Laveleye, l'historien est avant tout au service du publiciste.

Aussi bien est-ce le publiciste qu'il est intéressant de considérer en lui, en distinguant dans son œuvre les idées générales des idées de détail. Les premières, à notre avis, chez le philosophe belge, sont généreuses et nobles, mais elles restent vagues. Elles naissent d'une âme haute et philanthropique, imprégnée de religiosité sincère, qui voudrait voir le bien régner sur la terre et la justice dans les relations sociales, et qui s'inspire surtout du Décalogue et de l'Évangile. C'est un peu le prolongement du déisme du XVIIIe siècle. L'auteur demande la liberté complète pour les Églises, et la séparation du temporel et du spirituel d'avec l'État est son idéal : mais il ne conçoit pas la société moderne sans la Bible et l'Évangile, principes de son libéralisme et de son esprit égalitaire, et sans des croyances religieuses actives, seul contrepoids aux penchants dangereux d'une ère démocratique. L'Évangile le conduit vers des réformes sociales assez profondes : le principe même de la propriété individuelle reçoit de lui en passant de fortes atteintes, atteintes qu'il a plus délibérément accentuées dans d'autres ouvrages, dans son « Socialisme contemporain » et dans son « Histoire de la propriété et de ses formes primitives, » et sur lesquelles nous n'insisterons pas ici.

A côté de l'humanitaire à vues un peu confuses dans leur étendue, il y a dans M. de Laveleye un philosophe politique qui s'est occupé plus spécialement des rouages de l'organisation gouvernementale dans les différents pays, et nous ne craignons pas de dire que les études relatives à ce sujet qu'il a réunies au début de son 2e volume forment la partie la plus intéressante et la plus nourrie de l'ouvrage. Elles auraient pu sans inconvénient être détachées du reste des chapitres, et le recueil qui les aurait contenues aurait pu légitimement porter le titre que l'auteur a peut-être à tort donné à son livre tout entier. Dans cette portion de son dernier écrit, l'auteur a rassemblé un grand nombre de faits intéressants pour l'avenir du gouvernement représentatif; il étudie avec méthode les correctifs qui ont été dans divers pays cherchés à ses défauts; il analyse la façon dont le gouvernement pratique est organisé en Amérique, en Angleterre, en Suisse; il examine les systèmes électoraux, l'agencement des corps élus; il montre les tentatives faites, suivant des directions tout à fait divergentes, pour parer à l'instabilité qui résulte du suffrage universel incarné dans des Chambres délibérantes; ici (aux États-Unis), le pouvoir exécutif, se séparant de plus en plus du pouvoir législatif, gouvernant par un président indépendant et des ministres non responsables devant les Chambres; la besogne législative elle-même, au moins dans ses parties les plus essentielles, soustraite progressivement, grâce aux « Comités » de l'une ou de l'autre Chambre, et surtout du Sénat, aux hasards de la délibération publique et à l'influence du suffrage populaire; — là, au contraire (en Suisse), le remède au parlementarisme cherché dans le rétablissement partiel de la démocratie directe par le *referendum*. Il serait difficile de dire vers laquelle de ces deux solutions M. de Laveleye, dans son livre, accuse ses préférences : il indique nettement les avantages et les inconvénients de chacune. On sait cependant qu'en pratique il avait dans les derniers temps de sa vie appuyé avec force l'idée de l'introduction du *referendum*, sur l'initiative du roi, dans la constitution belge, ce qui est bien près du plébiscite impérial. Il est probable que la combinaison des deux systèmes lui aurait souri, et qu'il aurait, s'il avait vécu, tenté de nouveaux efforts pour les propager l'un et l'autre.

M. de Laveleye a eu le grand mérite de considérer pendant toute sa carrière d'écrivain et de traiter la politique comme une science d'observation : il était persuadé, et c'est là une conviction qu'il fait avec force passer dans l'esprit du lecteur impartial, que les méditations des publicistes et des hommes politiques dignes de ce nom ne sauraient trop se porter sur cette branche d'études qui a été trop longtemps négligée chez nous, et que, pour cela, une analyse comparative des faits et des institutions, étudiés soigneusement dans leurs détails, est avant tout indispensable[1]. Il s'est mis, en ce qui le concernait, vigoureusement

1. Est-il besoin de rappeler ici les grands services qu'ont rendus à ce point de vue l'*École des sciences politiques* et les écrits de M. Boutmy, auxquels d'ailleurs M. de Laveleye rend pleine justice dans son livre?

à la tâche. Il a exploré, sinon très profondément, du moins avec une vive ardeur de curiosité, une vaste partie de la science qui lui tenait au cœur. Il a mis une fois de plus en relief, avec une grande franchise et en attaquant de front de nombreux préjugés, les dangers du régime parlementaire pratiqué sans certains contrepoids et de la démocratie sans certains freins. Il a consciencieusement étudié les différents remèdes qui doivent, suivant lui, faire vivre les régimes libéraux modernes malgré leurs périls, remèdes d'ordre moral, politique et social. Qu'il y ait dans ses idées, dans celles notamment relatives à l'autonomie locale et aux fédérations, aux bienfaits de l'instruction et de la transformation de la propriété dans un sens collectif, pas mal d'utopies, nous sommes tout prêts à le reconnaître; mais elles renferment des vues ingénieuses et justes sur plusieurs points. Même là où l'esprit du lecteur ne se range pas à l'opinion de l'écrivain, il est renseigné par les faits que celui-ci lui apporte en abondance et poussé à la réflexion par les conclusions que le philosophe en tire. N'est-ce pas de quoi amplement justifier la reconnaissance qu'ont vouée à M. de Laveleye la plupart de ceux qui s'attachent à étudier par la méthode d'observation les problèmes essentiels de la politique et de l'organisation sociale?

Eugène D'EICHTHAL.

La vie et les œuvres de Jean-Jacques Rousseau, par Henri BEAUDOUIN. 2 vol. in-8°. Paris, Lamulle et Poisson, 1891.

« Jean-Jacques Rousseau, » affirme l'auteur de cet ouvrage au début de son Introduction, « est un des hommes les plus connus du XVIIIe siècle. » Nous ne pensons pas que personne s'avise d'y contredire; et pourtant, Rousseau est-il aussi exactement connu qu'on le pourrait croire? M. Beaudouin fait lui-même la remarque que, s'il existe une foule de travaux et d'études sur le citoyen de Genève, nous n'avons pas, en français du moins, une bonne histoire de Jean-Jacques Rousseau. Sans doute, il y a le livre de Musset-Pathay : *Histoire de la vie et des ouvrages de J.-J. Rousseau*, mais il date de l'époque de la Restauration; depuis lors, d'innombrables documents ont été mis au jour, et personne, jusqu'ici, n'avait tenté de réunir ces éléments dispersés, de faire pour Rousseau ce que M. Desnoiresterres a fait avec tant de sagacité pour Voltaire. M. Beaudouin se l'est proposé. Y a-t-il réussi? son ouvrage est-il définitif, autant du moins qu'une histoire peut l'être?

[illegible] qu'il se fût, il faudrait que l'auteur n'eût rien négligé, rien ignoré de ce qui a paru sur le sujet, et nous n'osons affirmer qu'il en soit ainsi.

Ce travail est fait avec soin, avec un souci très visible de l'exactitude. Les faits sont exposés clairement, les témoignages contradictoires discutés avec indication des raisons qui les commandent; mais, sur plus

d'un point, l'auteur a omis de recourir à des sources d'information importantes. Nous en citerons quelques exemples.

Pour les relations de Rousseau et de Mme de Warens, il ne paraît pas connaître la brochure de M. Théophile Dufour sur le séjour d'Annecy (1878), qui lui eût permis, je crois, de préciser plusieurs dates; il en est de même du livre récent de M. de Montet : *Madame de Warens et le pays de Vaud* (Lausanne, Bridel, 1891). Il discute plusieurs points, obscurs pour lui, du séjour de Venise, sans paraître se douter qu'il existe, sur cette période de la vie de Jean-Jacques, un copieux travail de M. Victor Ceresole, consul suisse à Venise, qui fournirait la réponse à plusieurs des questions qu'il soulève. Il semble ignorer aussi les travaux d'Alexeieff, ceux d'Abert Jansen. Il cite bien le tome XXII des *Mémoires de la Société d'histoire de Genève,* où ont paru les *Documents sur J.-J. Rousseau* relatifs au séjour de Môtiers et recueillis par Jansen aux archives de Berlin, mais nous ne voyons pas qu'il en ait fait usage dans son récit. Il ne s'est pas davantage servi des lettres échangées entre Rousseau, Léonhard Usteri et Daniel Roguin, de 1761 à 1769, et qu'a publiées à Zurich, en 1886, M. P. Usteri.

Puis, dans la critique des théories de Rousseau, n'aurait-il pas bien fait de tenir compte du travail de M. Jules Vuy sur l'*Origine des idées politiques de Rousseau,* et surtout des substantielles études publiées, à l'occasion du centenaire de la mort du philosophe, par MM. Braillard, Amiel, Oltramare, Hornung, A. Bouvier et Marc-Monnier : *Jean-Jacques Rousseau jugé par les Genevois d'aujourd'hui,* comme aussi d'étudier de plus près les travaux du Dr Mœbius et du Dr Châtelain sur la folie de Rousseau ? Dans une histoire du grand écrivain, ce sujet devrait occuper une place égale à son importance. En revanche, n'accepte-t-il pas avec une confiance trop facile les renseignements fournis par Gaberel ?

Nous irons jusqu'à nous demander si l'auteur n'aurait pas bien fait, pour s'éclairer sur plusieurs questions et pour éviter de véritables méprises, de visiter les lieux mêmes où a séjourné Rousseau. Il croit prendre Jean-Jacques en flagrant délit de contradiction à propos de deux jugements différents qu'il a portés sur les Neuchâtelois dans la *Lettre à d'Alembert* et dans les *Lettres au maréchal de Luxembourg;* il ne se doute pas que Rousseau parle en réalité de deux populations très dissemblables, habitant deux régions distinctes. De même, quand M. Beaudouin mentionne, à deux reprises et non sans dédain, les « six paysans » du Consistoire de Môtiers, devant qui Jean-Jacques dut paraître, il se méprend singulièrement sur la valeur intellectuelle et sur le degré de culture des campagnards neuchâtelois, qu'il tient pour de simples rustres. Rousseau lui-même raconte qu'il fut stupéfait de trouver en eux des gens « instruits, ayant leur bibliothèque » et « assez au courant pour les nouveautés. »

M. Beaudouin a consacré à tous les ouvrages de Rousseau des analyses détaillées et consciencieuses; mais, — ceci est encore une lacune regrettable, — il ne nous dit à peu près rien de l'influence littéraire de Rous-

seau, qui valait bien, à elle seule, un chapitre. Et que dire de cette téméraire assertion : « C'est en éducation que son influence est restée la moins profonde? » Comme si l'auteur d'*Émile* n'avait pas été le promoteur d'une véritable révolution pédagogique et n'avait pas eu des disciples qui s'appelaient Kant, Basedow, Pestalozzi, Froebel!...

Ce qui me parait avoir faussé à cet égard le jugement de M. Beaudouin, c'est qu'il n'a pu s'affranchir de certaines préoccupations dogmatiques et confessionnelles qu'on voit percer en maint endroit. Quand il parle des « efforts faits pour jeter Dieu à la porte de l'école, » des « paradoxes révolutionnaires et *impies* (!) qui font une partie de la célébrité de Rousseau; » lorsqu'il porte des jugements comme ceux-ci : « En voulant rester uniquement philosophe, Rousseau se condamnait d'avance à l'impuissance; » lorsque, déplorant les erreurs de Jean-Jacques, il formule ce regret charitable : « Que n'a-t-il fait de la botanique toute sa vie! » lorsqu'il écrit cette proposition : « Au fond, droits de l'homme ou droit de Dieu, révolution ou christianisme; il n'y a pas de milieu, » je ne dis pas qu'il n'ait pas le droit de penser toutes ces choses, et, les pensant, de les dire; je me demande seulement si celui qui s'exprime ainsi est suffisamment préparé à comprendre Rousseau et à juger son œuvre avec l'impartialité désirable. Certes, M. Beaudouin s'efforce d'être juste, et l'accent de son livre est celui de la loyauté, mais on sent très bien que ses convictions, ses habitudes d'esprit, troublent en lui, sans qu'il s'en rende compte, la saine appréciation de beaucoup de choses. Un seul trait entre plusieurs : on se rappelle la jolie peinture, tracée par Bernardin de Saint-Pierre, de l'intérieur de Jean-Jacques, qui, à soixante ans, redevenu copiste de musique, vivait avec Thérèse, rue Platrière, comme un honnête et modeste artisan. M. Beaudouin déclare que cette simple existence d'un homme de génie forme « un tableau de la vulgarité la plus complète. »

Pourquoi des jugements si âpres, dans une histoire qui devrait viser uniquement à être exacte et bien renseignée? Nous voudrions dans cet ouvrage un peu moins de « tendances » et une « documentation » plus complète et plus sûre. Tel qu'il est, il sera goûté des lecteurs qui ne réclament pas une érudition armée de toutes pièces; mais il ne doit point empêcher quelque « rousseauiste » d'entreprendre dès demain une *Histoire de Rousseau* : elle reste à écrire.

Philippe Godet.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

1. — Bibliothèque de l'École des chartes. T. LII, 1891, livr. 5-6. — N. Valois. Discours prononcé, le 14 juillet 1380, en présence de Charles V, par Martin, évêque de Lisbonne, ambassadeur du roi de Portugal (important pour l'histoire du grand schisme d'Occident). — Ém. Teilhard de Chardin. Registre de Barthélemi de Noces, officier du duc de Berri, 1374-77; fin. — H. Omont. Testament d'Erkanfrida, veuve du comte Nithadus de Trèves, 853 (d'après l'original, qui se trouve à Cheltenham). — Merlet. Fondation de l'abbaye de Neauphle-le-Vieux au diocèse de Chartres, en l'année 1078 (d'après un diplôme inédit de Philippe Ier. Le suzerain de l'abbaye, Hugues de Neauphle, céda en mourant, vers 1100, tous ses droits au chapitre de Chartres, qui en demeura le seigneur jusqu'à la suppression de l'abbaye en 1738). — A. Leroux. Franchises accordées par Charles V, roi de France, aux habitants d'Aix-la-Chapelle en l'honneur de Charlemagne, mars 1369 (publie un privilège qui a déjà été édité dans les Annales de la Société pour l'histoire d'Aix-la-Chapelle). — P.-M. Perret. Jacques Galéot et la république de Venise (biographie de ce capitaine napolitain au service de Charles le Téméraire, de Louis XI et de Charles VIII; en 1487, il entra en pourparlers avec la république de Venise, qui désirait le mettre à la tête de ses armées; ces négociations sont exposées ici tout au long. Mais, l'année suivante, il accompagna l'armée royale en Bretagne et fut blessé mortellement à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, dont il avait assuré le gain par ses conseils et sa bravoure). — S. Luce. Du Guesclin au siège de Rennes (d'après un acte du 6 déc. 1357 trouvé à Londres par M. Lemoine). — L. Delisle. Forme abrégée des noms Berengarius et Gerardus (note un grand nombre d'abréviations différentes pour le même nom, dans un registre écrit vers 1257, et sur lequel ont été consignées les fins de non recevoir opposées aux réclamations qu'avaient adressées aux commissaires royaux différents habitants de la sénéchaussée de Carcassonne). = Bibliographie. *Arbois de Jubainville.* Les noms gaulois chez César et chez Hirtius (touffu, confus, souvent téméraire; mais c'est le premier effort sérieux d'étymologie gauloise qui ait été fait en France). — *Deloche.* Le jour civil et les modes de computation des délais légaux en Gaule et en France depuis l'antiquité jusqu'à nos jours (remarquable). — *Esmein.* Le mariage en droit canonique (excellent et très instructif, même pour l'histoire politique). — *J. du Teil.* Le village de Saint-Momelin, 640-1789. — *Jannesson.* Monographie et histoire de la commanderie de Saint-Jean-des-Prés à Montbrison en Forez.

2. — La Révolution française. 1892, 14 février. — AULARD. La proclamation de la République en 1792 (la royauté a été abolie le 21 sept. et la République décrétée le lendemain 22; à cette date, une seule assemblée électorale de département sur 84 s'est prononcée formellement pour la République; la plupart des autres n'ont pas discuté la forme du futur gouvernement; c'est Paris qui fit adopter le mot de République. L'abolition de la royauté fut décrétée au milieu des applaudissements; la proclamation de la République passa pour ainsi dire inaperçue). — BRETTE. La séance royale du 23 juin 1789; ses préliminaires et ses suites, d'après la correspondance de Barentin et le journal de l'abbé Coster; suite. — M. TOURNEUX. Trois journaux de Paris pendant la Révolution (Journal des états généraux, le Logographe et le Courrier français. Description bibliographique); fin en mars. — Une lettre de Bernardin de Saint-Pierre à Grégoire (du 3 oct. 1792, par laquelle il félicite l'évêque de Loir-et-Cher de faire partie de la Convention à laquelle il venait d'être élu). = 14 mars. AULARD. Les philosophes et la Révolution (note chez les philosophes du XVIIIe s. les sentences ou raisonnements d'où sont nées les théories anti-chrétiennes de la Révolution). — BUSSIÈRE. Le constituant marquis de Foucauld de Lardimalie; 1er art. — DOUARCHE. La justice à Agen pendant la Révolution.

3. — Bulletin critique. 1892, n° 4. — *Du Teil.* Le village de Saint-Momelin, 640-1789 (agréable recueil de dissertations).— *Canet.* La liberté de conscience; sa nature, son origine, son histoire et sa pratique dans nos sociétés contemporaines (sujet traité avec autant de compétence que d'orthodoxie). = N° 7. *Bouvier.* Histoire de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif de Sens (L. Duchesne : les légendes des saints Savinien et Potentien, de saint Altin et de saint Eodald ne sont pas antérieures au XIe s., et c'est faire preuve d'absence d'esprit critique que de les invoquer dans une histoire des origines de l'église de Sens). — *Westermarck.* The history of human marriage (bon). — *A. Sorel.* Mme de Stael (charmant; mais pourquoi l'auteur n'a-t-il pas osé appeler les choses et les gens par leur nom? Il fallait des mots grossiers pour parler dignement de cette femme!).

4. — Journal des Savants. 1892, févr. — Ern. RENAN. L'Essénisme (compte-rendu des ouvrages de M. Lucius sur le sujet. M. Lucius a le tort de ne pas laisser à Philon la paternité du traité *Quod omnis probus liber;* il a raison en déclarant que ce traité ne peut être mis à profit comme source pour l'histoire de l'Essénisme; c'est une brillante fantaisie où se reflète uniquement l'âme pure et désintéressée de Philon. Le tableau que l'auteur allemand trace des Esséniens est vrai en général; la plupart des singularités de l'Essénisme s'expliquent par des exagérations du judaïsme orthodoxe). = Mars. R. DARESTE. Le droit romain privé dans les comédies de Plaute (analyse de l'intéressant ouvrage de M. Costa). — H. WALLON. Mémoires du général baron de

Marbot. — BERTHELOT. Sur les traductions latines des ouvrages alchimiques attribués aux Arabes; 2e art. : l'alchimie d'Avicenne.

5. — Revue critique d'histoire et de littérature. 1892, n° 6. — *Kuenen.* De chronologie van het perzische tijdvak der joodsche geschiedenis (M. Vernes réplique au savant hollandais qu'il ne peut être question d'une « histoire juive » avant l'époque des Machabées). — *Traube.* Untersuchungen zur Ueberlieferungsgeschichte rœmischer Schrifsteller (Valère Maxime et Cornélius Nepos à l'époque carolingienne). — *Bærckel.* Adam Lux (incomplet; ajoute pourtant beaucoup de faits nouveaux et intéressants à la biographie de ce Rousseauiste mayençais, victime de la Terreur). = N° 7. *Rockhill.* The land of the Lamas (notes de voyage très instructives). — *Abbé Tougard.* La persécution iconoclaste, d'après la correspondance de saint Théodore Studite. — *L.-G. Pélissier.* Documents annotés : lettres de Ménage à Magliabecchi et à C. Dati. = N° 8. *M. Frænkel Jacob.* Ein arabischer Berichterstatter aus dem x Jahrh. über Fulda, Schleswig, Soest, Paderborn und andere deutsche Stædte (extraits de la cosmographie arabe de Kazwini, auteur du XIIIe s.). — *Clérambray.* Épisodes de la Révolution. Le mystère de Forges-les-Eaux; le suicide de Paris (bon). = N° 10. La constitution d'Athènes par Aristote (annonce de sept traductions nouvelles de ce traité en allemand, en anglais et en italien; les deux meilleures sont celles de M. Kenyon et du Dr Poland). — *Sandys.* Démosthène; discours contre la loi de Leptine (excellente édition). — *Ravaisson.* Les archives de la Bastille, tome XVII. — *Sorel.* L'Europe et la Révolution française. 4e partie : 1794-95. = N° 11. *A. Loisy.* Histoire du canon du Nouveau Testament (remarquable). = N° 12. *Lefmann.* Franz Bopp; sein Leben und seine Wissenschaft (1er vol. d'une très instructive biographie). — *Aug. Longnon.* Œuvres complètes de François Villon (biographie très fouillée du poète). — *Baguenier-Désormeaux.* Un conventionnel choletais : M.-L. Talot, adjudant général (bon). = N° 13. *Ph. Berger.* Histoire de l'écriture dans l'antiquité (excellent). — *P. Cottin.* Rapports inédits du lieutenant de police René d'Argenson, 1697-1715. — *Hærnes.* Die Urgeschichte des Menschen nach dem heutigen Stande der Wissenschaft (travail remarquable de vulgarisation). = N° 14. *Ph. Berger.* Histoire de l'écriture dans l'antiquité (art. de J. Halévy défendant ses théories contre les opinions contraires de l'auteur). — *Petrie.* Tell el Hesy; Illahun, Kahun, Guroh (M. Maspero résume les découvertes archéologiques faites par M. Petrie dans ses fouilles en 1890, et qui ont mis au jour de véritables trésors).

6. — Bulletin de correspondance hellénique. 1891, janv.-juillet. — LECHAT. Terres cuites de Corcyre; collection de M. Constantin Carapanos. — HOMOLLE. Comptes et inventaires des temples déliens en l'année 279. 2e article : inventaires des temples. — DESCHAMPS et COUSIN. Inscriptions du temple de Zeus Panamaros; suite : les prêtrises, les fêtes locales. = Mars-juin. CLERC. Fouilles d'Ægae en Éolide (objets

trouvés dans les tombeaux, figurines en terre cuite, instruments, poteries, verreries, médailles). — Fougères. Fouilles au gymnase de Délos (plan général de l'édifice; description de ses différentes parties; les textes éphébiques, publiés et commentés de manière à former un traité sur l'organisation de l'éphébie). — Homolle. Inscription de Couphonisi (inscription délienne gravée vers l'an 250). — Babelon. Les monnaies et la chronologie des rois de Sidon, sous la domination des Perses Achéménides. — Jamot et Deschamps. Inscriptions de la Grèce du Nord (décrets de proxénie; honneurs rendus à des juges étrangers venus à Hypata pour y régler des différends entre les citoyens; etc.). — Homolle. Inscriptions d'Athènes provenant du Téménos, du Démos et des Charites (une de ces inscriptions intéresse l'histoire des relations extérieures d'Athènes, et en particulier la situation politique de la Crète au IIIe siècle). — Radet. Notes de géographie ancienne; suite : Cydrara et Callatabi. — Jamot. Fouilles à Thespies et à l'hiéron des Muses de l'Hélicon. — Legrand et Doublet. Inscriptions d'Eubée. — Couve. Inscription d'Oréos (liste de proxènes). — Lampros. Un tétradrachme de Nabis, tyran de Sparte. — Cousin. Inscriptions d'Asie mineure : Djebi et Eski-Hissar, anc. Stratonicée. = Juillet-décembre. G. Radet. Inscription de Kios en Bythinie (datée de 109 ap. J.-C.; donne une liste de magistrats municipaux, une liste de fonctionnaires éphébiques et un catalogue d'éphèbes). — Joubin. Inscription d'Oropos (décret provenant de l'Amphiaraion; mais il est difficile d'en déterminer le sens). — G. Perrot. Les vases d'or de Vafio (trouvés à Mycènes dans une tombe; ils sont sans doute le chef-d'œuvre de l'orfèvrerie mycénienne; du moins ils n'ont rien à voir avec l'Égypte, ni la Phénicie, ni la Syrie septentrionale). — V. Bérard. Inscriptions d'Asie mineure (provenant de : Magnésie du Méandre, Alinda, Mylasa, Iasos, Halicarnasse, Telmessos, Araxa, Kibyra, Eriza). — Giannopoulos. Inscriptions de l'éparchie d'Almyros. — Radet et Paris. Inscriptions d'Amorgos (décrets de nature diverse et inscriptions religieuses). — Homolle. Observations épigraphiques.

7. — **Revue archéologique.** Janv.-fév. 1892. — Deloche. Études sur quelques anneaux et cachets de l'époque mérovingienne; suite. — Le Blant. Notes sur quelques formules cabalistiques (compare les formules tirées de l'*Enchiridion Leonis papae* avec des superstitions encore vivantes dans les campagnes; indique plusieurs recueils où sont consignées des formules magiques).

8. — **Mélanges d'archéologie et d'histoire.** 1891, déc. — Novati et Lafaye. Le ms. N. C de Lyon (recueil de mélanges, surtout de lettres du XVe siècle, écrites par des humanistes comme le Pogge, Léonard Aretin, etc.). — Toutain. Épigraphie africaine. I : inscriptions inédites d'Afrique. — H. Omont. Note sur les mss. du *Diarium italicum* de Montfaucon. — Toutain. Note sur l'île de la Galite, Tunisie. — Dorez. Recherches et documents sur la bibliothèque du cardinal Sirleto. — André. Théâtre et forum d'Ostie.

9. — Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques. 1891, n° 1. — PILLOY. La question franque au Congrès de Charleroi (il y a identité des cimetières de la Wallonnie et de ceux du nord de la France. Les sépultures fournissant des objets de style carolingien ou ripuaire sont du VIIe, VIIIe ou IXe s.). — PITRE DE LISLE. Découverte d'un théâtre romain à Bouzy, Loiret. — VAYSSIÈRE. Fragment d'un compte de Gilles le Tanneur, argentier de Charles Ier, duc de Bourbonnais en 1448. — Marquis DE CROIZIER. Les monuments de Samarkand de l'époque des Timourides. — ECK. Le cimetière mérovingien de Templeux-la-Fosse, Somme. — HÉRON DE VILLEFOSSE. Rapport sur les découvertes de M. de la Martinière au Maroc (43 inscriptions, dont 42 de Volubilis). — CARTON et CHENEL. Thuburnica (auj. Henchir-Sidi-Ali-bel-Gassem. Topographie et épigraphie de cette colonie romaine; 64 inscriptions). = N° 2. CAGNAT. Chronique d'épigraphie africaine (48 inscriptions; suite dans le n° 3). — CARTON. Essai de topographie archéologique de la région de Souk-el-Arba. — BABELON. Une monnaie de Massinissa. — WAILLE. Note sur un portrait de Juba II. — S. REINACH. L'inscription de la mosaïque d'Orléansville. — MOLARD. Réparation et reconstruction des églises de Saint-Michel de Tonnerre et de Saint-Pierre de Molesmes (par l'abbé Étienne II de Nicey; onze actes de 1502 à 1516). — DELOYE. Note relative à la date de la dédicace de la cathédrale d'Avignon (un acte contenu dans un martyrologe du XIe s. la fixe à 1069). — GIBERT. Découverte d'un miliaire d'Antonin près d'Aix en Provence. — BAZIN. Plans de Vienne et Lyon gallo-romains d'après les monuments antiques, les ruines et les comptes-rendus de fouilles (important mémoire avec deux plans). — PAGART D'HERMANSART. Inventaire des reliques, joyaux et ornements de la chapelle de Notre-Dame des Miracles à Saint-Omer, en 1559. = N° 3. LEDAIN. Essai de classification chronologique des châteaux féodaux en Poitou du XIe au XIIIe s. — DE MÉLY. Visite aux trésors de Saint-Maurice d'Agaune et de Sion. — WAILLE. Note sur les fouilles de Cherchel. — DUTILLEUX. Note sur un cimetière franc à Andrésy, Seine-et-Oise. — LHUILLIER. La sculpture sur bois dans les églises de la Brie. — ECK. Fouilles du cimetière mérovingien du Chêne-d'Huy à Vaudancourt, Oise. — MAÎTRE. Découverte des thermes de Curia, Loire-Inférieure. — HANNEZO. Notes sur Sullectum et sa nécropole. — ESPÉRANDIEU. Inscriptions romaines du Kef, de Teboursouk et des environs (188 inscriptions).

10. — Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques. 1890, n° 1. — D. FLAMARE. Le pape Clément V à Nevers (en 1305. Le pape accorda à l'évêque Jean de Savigny une contribution de 10,000 l. t. à lever sur 70 abbayes et 10 prieurés). — FILLET. État des revenus de l'évêché de Die vers 1474. — PÉLISSIER. Documents sur la première année du règne de Louis XII tirés des archives de Milan (d'avril 1498 à août 1499; 80 documents très intéressants émanés pour la plupart des ambassadeurs et des espions milanais).

— J. Gauthier. Un épisode de la Révocation de l'Édit de Nantes (abjuration de 154 protestants internés à Besançon). — Pélicier. Une émeute à Châlons-sur-Marne sous Philippe IV, 1306-1307 (sur le fait des monnaies). — Roserot. Les abbayes du département de l'Aube. Additions et corrections au *Gallia christiana* (Beaulieu, Clairvaux et Larrivour). = Nos 2 et 3. M. de Richemond. Journal inédit d'un curieux du XVIIe s. : Élie Richard fils, avocat au Parlement (récit d'un voyage fait en 1707 de la Rochelle à Paris). — A. Leroux. Petite chronique de Limoges, 1370-1671 (33 mentions sur un calendrier contenu dans le cartulaire du Consulat de Limoges). — Habasque. La domination de la reine de Navarre à Agen en 1585 (très curieux récit de la tentative faite par Marguerite pour se faire une petite souveraineté à Agen et aux environs, souveraineté dont elle fut délogée par le maréchal de Matignon). — Jadart. Nicolas Bacquenois, le premier imprimeur de Reims, 1552-1560. — Finot. Les subventions accordées aux littérateurs et aux savants par les gouverneurs des Pays-Bas au XVIIe s. — Requin. Documents inédits sur les origines de la typographie (cf. *Rev. hist.*, XLIII, 464). = No 4. F. André. Mémoire adressé au roi en 1484 par les habitants de Troyes pour obtenir le rétablissement dans leur ville des foires supprimées à Lyon. — Malet. État des dépenses faites par la ville de Chartres pendant les troubles et pendant le siège de la dite ville, 1er oct. 1567-18 avril 1568. = 1891, no 1. Boucher de Molandon. Guillaume Érard, l'un des juges de la Pucelle (complète ce qu'on savait de l'attitude odieuse d'Érard au procès et surtout des missions qui lui furent ensuite confiées par les Anglais. Il mourut à Rouen le 27 mai 1439). — Guibert. Quelques notes sur la culture des propriétés collectives au XIIIe s. (la terre de la Déliade confiée par la communauté de Saint-Martial de Limoges à un religieux pour l'exploiter. Droits d'usage de la communauté bourgeoise de Saint-Léonard de Noblat). — Id. Usages particuliers ayant trait au serment. — Dufayard. Rapport sur une mission historique en Italie (documents sur Lesdiguières dans les archives de Turin). — Leroux. Règlement du collège Saint-Michel de Paris (1568) confirmé en 1571 (collège destiné aux étudiants cimonniens). — Isnard. Mémoire inédit sur la peste de Digne en 1629. — Moland. Les évêques de la Corse, additions à l'*Italia sacra* (21 évêques inconnus, documents nouveaux sur 5 évêques et 3 vicaires généraux). — Bougenot. État officiel de la dépense faite pour représenter Psyché devant Louis XIV en 1671. = Nos 2-3. Cazalin de Fondouce. Estat de tous les revenuz et rentes des Estats du Roy d'Espaigne en 1573. — De Flamare. Les anciennes chartes de la collégiale de Tannay (cinq chartes de 1201, 1235, 1259, 1313, 1325). — Vidal. Notes sur l'abbaye de Saint-Michel de Cuxa (notes sur les abbés Amélius de Brassac, 1351-1356, César Borgia, 1493-1499, François de Montpalau, 1653-1668, etc., et liste rectifiée des abbés de 960 à 1790). — Finot. L'hôtel des comtes et des comtesses du Hainaut (très intéressante notice d'après les comptes de l'hôtel de 1295 à 1429). — On trouvera dans le Bulletin,

pour chaque année, le compte-rendu du Congrès des Sociétés savantes.

11. — Revue de l'Histoire des religions. 1892, n° 1. — MASPERO. Sur l'Ennéade; bulletin critique de la Religion égyptienne. — P. PARIS. Bulletin archéologique de la Religion grecque.

12. — Revue générale du droit. 1892, janv.-févr. — DINGELSTEDT. Le droit coutumier des Khevsoures; suite et fin. — VIGNEAUX. Essai sur l'histoire de la *praefectura urbis* à Rome; suite (persécutions contre les chrétiens au IIe siècle).

13. — Le Correspondant. 1892, 10 janvier. — A. PERQUER. La Chine, la Russie et l'Angleterre. — Abbé KANNENGIESSER. Janssen, le grand historien catholique d'Allemagne (intéressant article, mais qui exagère encore ce qu'il y a de partial et d'outré dans la thèse de Janssen. Pour lui, Luther est au début un gamin qui est devenu un réformateur parce qu'on a pris au sérieux ses espièglerie). = 10 février. Mémoires de Talleyrand. Le duc de Choiseul; fin (détails sur le rôle de la Dubarry; sur l'affaire des îles Falkland et la chute de Choiseul. Jugement d'ensemble très sévère sur Choiseul. Considérations remarquables sur les dangers d'une alliance franco-russe). — H. DE KERHOANT. La Bulgarie et le prince Ferdinand (article très favorable au gouvernement bulgare actuel). — H. JOLY. Le socialisme chrétien (conclusions). — BOURLOTON. Comment finirent les régicides; fin (après avoir terminé la revue des destinées des régicides, dont 21 seulement ne demandèrent ni n'obtinrent de mesures de clémence, et dont le dernier survivant, Thibaudeau, mourut en 1854 sénateur de l'Empire, M. Bourloton ajoute : « Le bloc conventionnel, qu'on s'imaginait du bronze le plus résistant et le plus pur, s'effrita de lui-même au moindre choc, et le dernier morceau vint précisément rouler aux pieds de celui qui n'est pour eux que l'*homme de décembre* »). = 25 février. DE LANZAC DE LABORDE. La Belgique française, 1795-1814 (trop rapide). — Abbé KANNENGIESSER. Le clergé et l'école primaire en Prusse (exposé très complet de la question de 1763 à nos jours). — A. PERQUER. La Chine, la Russie et l'Angleterre; II. = 10 mars. Duc D'AUMALE. M. le Prince à Bruxelles, 1653-1657. Affaires et négociations (curieux détails sur les relations de Condé avec Christine de Suède). — FRANQUEVILLE. La magistrature anglaise (intéressante esquisse des origines de la magistrature actuelle et des principes qui règlent la situation et le rôle des juges). — BOURLOTON. La chute des portefeuilles (énumération des crises ministérielles de 1815 à 1849 et de 1871 à 1892). = 25 mars. THUREAU-DANGIN. La France et l'Italie à la veille de la Révolution de 1848 (analyse excellente de la campagne diplomatique prudente suivie en Italie en 1847 par M. Guizot et par notre ambassadeur, Rossi, qui réussirent d'abord à contenir l'Autriche sans encourager les révolutionnaires italiens dans l'affaire de Ferrare).

14. — Revue des Deux-Mondes. 1892, 15 février. — Duc DE BROGLIE. Études diplomatiques; suite : paix d'Aix-la-Chapelle; signature

des préliminaires de paix; fin le 15 mars : dernières négociations, le traité (récit presque entièrement renouvelé d'après les pièces d'archives. — Montre comment l'alliance anglo-prussienne, d'une part, et austro-française, d'autre part, devait sortir de la guerre de la Succession d'Autriche). — Liard. L'enseignement supérieur pendant la Restauration. — Edm. Plauchut. Les anciennes provinces de France : le Berry. — suite. Fin le 1er avril (notes de voyage rédigées par un homme qui paraît ne savoir d'histoire que ce qu'il a autrefois appris dans ses classes). = 1er mars. Duc d'Aumale. La rencontre du faubourg Saint-Antoine (chapitre du tome VI de l'*Histoire des Condés* qui vient de paraître). — G. Boissier. Les jeux séculaires d'Auguste (d'après une inscription trouvée récemment dans le Tibre; elle sert de commentaire au poème d'Horace, qu'elle fait mieux comprendre). = 15 mars. Bikélas. La littérature byzantine (à propos du Manuel de Krumbacher). — G. Duruy. La Révolution à Toulon; le club des Jacobins, l'esprit public et l'émigration (d'après Taine; utilise aussi des documents des archives municipales de Toulon). — Eug. Muntz. Athènes au moyen âge (d'après l'ouvrage de Gregorovius). — G. Bapst. Histoire d'un cabinet minéralogique : le cabinet d'histoire naturelle des princes de Condé. — Vicomte E.-M. de Vogüé. Chateaubriand (à propos de sa récente biographie par M. de Lescure). = 1er avril. E. Lavisse. Le Grand Frédéric avant l'avènement. 2e partie : l'idylle de Rheinsberg. — A. Geffroy. Du progrès de la science archéologique et de l'exégèse à Rome (à propos du Guide de Helbig et du Vulci de Gsell).

15. — Académie des inscriptions et belles-lettres. Séances. 1892, 27 janv. — Schlumberger. Trois bulles d'or du roi roupénien Léon II de la Petite-Arménie, et note sur un sceau de Léon V (ce dernier, mort en exil, fut enterré à Saint-Denis; on le désigne à tort comme étant Léon VI). = 5 février. Foucart. Inscriptions grecques copiées à Siwas (elles fixent l'emplacement de la ville de Sébastopolis et donnent d'utiles renseignements sur les institutions de cette cité). — Luce. Deux documents inédits relatifs à frère Richard et à Jeanne d'Arc. — A. Lefranc. Guillaume Postel et sa détention à Saint-Martin-des-Champs, 1562-1581 (il avait été condamné à la prison par le Parlement, à cause de ses écrits et surtout de son livre « les Merveilleuses victoires des femmes, 1553, » où il prédisait la venue d'un messie féminin). = 19 février. Flamand. Recherches sur les « pierres écrites » du sud-oranais. — J. Halévy. Biographie d'un gouverneur de Jérusalem, vers la fin du xve s. av. notre ère : Arad-Hiba. — G. Bapst. Le théâtre en Italie au xvie et au xviie siècle. — Robiou. Religieux de la Grèce et de l'Orient au siècle d'Alexandre. = 4 mars. Schlumberger. Amulettes d'époque byzantine ancienne destinées à être portées au cou comme préservatif contre les maladies. — Maulde-la-Clavière. Étude sur les instructions diplomatiques au moyen âge. = 11 mars. Mas Latrie. Note sur l'*officium robariae* ou « bureau de la piraterie » institué à Gênes au xiiie s. = 18 mars. Héron de Villefosse. Frag-

ment d'inscription latine appartenant aux actes des frères arvales. — Marquis DE VOGÜÉ. Les fouilles du P. Delattre à Carthage. — POGNON. Sur le pays d'Achnounnak. — S. REINACH. Note sur l'origine lydienne des Étrusques.

16. — Académie des sciences morales et politiques. Compte-rendu. Tome XXXVII, 1892, févr. — DONIOL. Lord Shelburne et ses ouvertures pour la paix de 1783 (ouvertures décisives, parce que lord Shelburne voulait sérieusement une paix honorable, suivie d'un traité de commerce). — BAPST. L'opinion publique et le théâtre au XVIe s. = Mars. R. DARESTE. Le droit criminel dans les lois de Platon.

17. — Société nationale des Antiquaires de France. 1892, 10 février. — M. PROU lit un mémoire sur les monnaies dans les lois saliques et ripuaires. = 17 février. M. OMONT lit une communication sur le projet de transport en France de la colonne de Pompée de la plage d'Alexandrie; dans ce projet, rédigé par le consul de France au Caire, il était proposé de réédifier la colonne en France et de la surmonter d'une statue de Louis XIV. = 2 mars. M. l'abbé DUCHESNE lit un mémoire sur les textes les plus anciens relatifs à la légende de sainte Valérie. Cette sainte était païenne encore lorsqu'elle fut fiancée; mais, ayant été convertie, elle fit vœu de chasteté et refusa de se marier lorsque le moment en fut arrivé. Son fiancé, furieux, la tua, mais, s'étant depuis converti à son tour, il édifia ses concitoyens par ses vertus et fut après sa mort enterré avec sainte Valérie dans la crypte la plus vénérée du pays, celle de saint Martial, l'apôtre du Limousin. M. l'abbé Duchesne pense que cette légende repose sur des monuments réels, car les tombeaux de sainte Valérie et de son fiancé ont été vus dans la crypte avant le temps où les légendes furent transcrites. — M. Germain BAPST fait une communication sur les ballets à la cour de France au XVIe et au XVIIe siècle; il montre combien les personnages les plus grotesques et les plus monstrueux y étaient tenus par le roi ou par les plus grands seigneurs; un seul personnage historique paraît dans les représentations : c'est Jeanne d'Arc, dans un costume du XVIe siècle, avec une large toque à panaches blancs et tunique à plis répétés et à crevés. = 9 mars. M. le pasteur FROSSARD communique le résultat de ses recherches sur les coutumes locales fort anciennes et encore en usage dans les vallées des Pyrénées; il signale particulièrement le filage de la laine à la main avec la quenouille et les chaussures de morceaux de cuir non façonné. = 16 mars. M. MAZEROLLES démontre la fausseté de l'opinion généralement admise qui attribue à Nicolas Briot, au commencement du règne de Louis XIII, la découverte de la frappe des médailles au balancier. Dès le commencement du XVIe s., la presse était en usage en Allemagne, où Henri II envoya l'étudier; en 1551, à la suite des études faites sur place, le nouvel outillage était établi et fonctionnait à Paris, mais la routine de la cour des monnaies fit délaisser ces procédés perfectionnés jusqu'au XVIIe siècle, et ils ne

furent en usage que pour les médailles. — M. l'abbé Duchesne annonce que M. Saint-Gérand, curé de Tipza (Algérie), a fouillé auprès de cette ancienne ville romaine une basilique romaine dont le pavé contient plusieurs inscriptions en mosaïque; l'une d'elles est l'épitaphe d'un évêque Alexandre, l'autre commémore les travaux qu'il fit exécuter dans cet édifice, où pourraient bien avoir été réunies les sépultures des anciens évêques de Tipza. = 23 et 30 mars. M. Babelon lit un mémoire sur les monnaies frappées par quelques Grecs réfugiés en Asie mineure sur le territoire de l'empire perse; ces monnaies sont celles de Thémistocle à Magnésie, de Georgien à Gambrium, d'Euripthénès à Pergame. Il entre dans quelques détails généalogiques sur ces familles d'exilés réfugiés en Perse et auxquelles le roi de Perse avait, comme à Thémistocle, donné le droit de frapper monnaie avec les privilèges inhérents au titre de despote héréditaire qu'il leur avait concédés. — M. Ulysse Robert lit un mémoire sur les monastères espagnols de Cluny au moyen âge. — M. Héron de Villefosse signale un certain nombre de monogrammes du Christ sculptés en relief sur des murs de plusieurs églises de la Loire et du Lot-et-Garonne.

18. — **Société de l'histoire du protestantisme français.** Bulletin. 1892, n° 2. — O. Douen. La Réforme française est-elle fille de la Réforme allemande? 1er article : Lefèvre d'Étaples et Luther (les écrits de Lefèvre ne trahissent aucune dépendance de Luther; il devança Luther et alla dès l'abord plus loin que lui). — N. Weiss. Courte et triste histoire d'un galérien : Jean Boulard, de Vitry-le-François, 1685-1687. — Lelièvre. Les registres protestants; fin : Congénies, Junas, Souvignargues, Boissières. — Weiss. Bossuet et les protestants en Sorbonne. = N° 3. Ch. Read. Les préoccupations persistantes de Louis XIV au sujet des huguenots en 1699 : l'abbé de Camps, l'abbé Fleury; suite (publie une longue et curieuse note adressée au roi par l'auteur de l'Histoire ecclésiastique). — O. Douen. La conversion de Farel (Farel a professé avant Luther les principaux dogmes luthériens. La Réforme est née en France des livres de Lefèvre et non de Luther; c'est à Farel qu'elle doit son caractère distinctif). — E. Rott. Les idées confessionnelles de Henri de Navarre à la veille de la paix de Nemours, juin 1585 (publie une lettre inédite de Henri de Navarre aux Cantons suisses, où, derrière les réticences, on voit déjà paraître la nécessité politique de la conversion future). — A. Lods. Le dernier chapelain de l'ambassade de Suède à Paris : Ch.-Chr. Gambs, 1759-1822 (Gambs était né à Strasbourg. Pendant la Terreur, laissé seul à l'ambassade suédoise, il ne cessa d'expédier à son gouvernement des dépêches où il dissimulait le plus souvent ses sentiments et la vérité, de peur des Jacobins, et, en effet, c'est d'après ses dépêches interceptées que la présente publication a lieu).

19. — **Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux. 1891,** n° 4. — J.-F. Bladé. L'Aquitaine et la Vasconie cispyrénéenne depuis

la mort de Dagobert Ier jusqu'à l'époque du duc Eudes; suite et fin. — A. Duméril. Aperçus sur l'histoire de l'empire romain depuis la mort de Tibère jusqu'à l'avènement de Vespasien (simple paraphrase de Tacite).

20. — Annales de la Société d'émulation de l'Ain. Tome XXV, 1892, 1er trim. — Truchelut. Études sur les usages ruraux de la Bresse et de la Dombes (à l'époque actuelle; mais peut aider à l'intelligence du passé). — Tardy et Brossard. Étude de l'« habitat » en Bresse, c'est-à-dire des dispositions que présentent les bourgs, villages, hameaux et habitations isolées dans cette partie de notre pays.

21. — Bulletin d'histoire ecclésiastique. 1892, mars-avril. — Abbé Perrassier. Un Romanais pèlerin de Rome en 1750. — Abbé Lagier. La Révolution dans les Terres-Froides, Isère, de 1785 à nos jours; suite : chap. v : 1793. — Abbé Fillet. Histoire religieuse de Saint-Julien-en-Vercors; suite.

22. — Revue de Champagne et de Brie. 1892, janvier. — E. C. Histoire et cartulaire du prieuré de Notre-Dame et Sainte-Marguerite de la Presle-les-Ecry, aujourd'hui Asfeld; 1re partie (histoire). — Rosenot. Répertoire historique de la Haute-Marne. 1re partie, bibliographie; chap. ii : monographie des communes, hameaux, écarts, etc. — Comte D. de R. Les archives des actes de l'état civil de Châlons-sur-Marne. — Goffart. Précis d'une histoire de la ville et du pays de Mouzon, Ardennes; suite : histoire militaire jusqu'au xvie siècle; suite en févr. — H. Jadart. Nicolas Colin; sa vie, ses œuvres et sa bibliothèque (Colin, trésorier du chapitre de Reims, mort en 1608; l'inventaire de sa bibliothèque a été dressé aussitôt après sa mort). — Babeau. Le château de Charmont en 1737 (d'après un inventaire inédit).

23. — Société Éduenne. *Mémoires.* Nouvelle série, t. XVIII, 1890. — M. Pellechet. Catalogue des livres de la bibliothèque d'un chanoine d'Autun, Claude Guilliaud, 1493-1551 (catalogue descriptif, dressé avec un soin extrême, de 443 volumes conservés au grand séminaire d'Autun et provenant d'un don de 3,000 volumes fait en 1550 au chapitre d'Autun par le chanoine et théologal Claude Guilliaud. En 1790, il y en avait encore 1,200. Ces beaux incunables, formant un fonds précieux d'ouvrages théologiques, comprennent quelques pamphlets calvinistes et luthériens. Guilliaud a inscrit sur chacun d'eux le prix d'achat). — Bulliot. La mission et le culte de Saint-Martin d'après les légendes et les monuments populaires dans le pays éduen (très curieux pour l'histoire des superstitions populaires et de la survivance du paganisme). — Virey. L'architecture romane dans l'ancien diocèse de Mâcon (Blanot, Donzy-le-Perthuis, Massy, Vinzelles, Bourg-de-Thizy, Uchizy, Iguerande, Saint-Laurent de Cotte, Burgy, Jalogny, Saint-Georges de Thizy, Saint-Hippolyte, Chazelles, Chissey, Péronne, Chardonnay, Saint-Oyen, Le Villars, Chidde, Clessé, Lys, La Vineuse, Pierreclos, Saint-Martin de Lizy, Flagy, Taizé, Donzy-le-Royal, Saint-Nicolas de Beaujeu, Avenas, Loché,

Saint-Laurent en Brionnais, etc.). — A. de Charmasse. Origine de la milice bourgeoise à Autun (date de 1524; lutte contre les *Aventuriers*). — Bulliot. Note sur le champ aux orfèvres à Autun et sur les découvertes archéologiques qui y ont été faites.

24. — Revue de Saintonge et d'Aunis. Vol. XII, 2e livr., mars 1892. — Les mansions romaines en Saintonge. — Associations saintongeaises du desséchement des marais de Blaye et de Blanquefort; Jacques Michel. — Ambroise-Eulalie de Maurès de Malartic, maréchal de camp, maire de la Rochelle, député aux états généraux.

25. — Société des antiquaires de l'Ouest. Bulletin. 1891, 4e trim. — L.-Col. de Fouchier. Les statuts de la corporation des bouchers de Châtellerault, rédigés en 1520.

26. — Revue historique et archéologique du Maine. 1892, 1er sem. — R. Triger. Claude Chappe et le centenaire du télégraphe. — Dom Piolin. Le théâtre chrétien dans le Maine au cours du moyen âge; suite. — Abbé Angot. Les droits de sépulture dans le Maine, l'Anjou et la Touraine aux xive et xve s. — Abbé Ledru. La recluse Renée de Vendômois (après avoir été graciée par Charles VIII, Renée fut condamnée par le Parlement à la réclusion perpétuelle dans le cimetière des Saints-Innocents à Paris). — Abbé Péries. L'ancien collège du Mans à Paris.

27. — Bulletin d'histoire et d'archéologie du diocèse de Dijon. 1888. — Ch. Aubertin. Notice sur la sépulture de Guigone de Salins, veuve de Nicolas Rolin, chancelier de Bourgogne. — Abbé C. Morillot. Sur l'emploi des clochettes chez les anciens et depuis le triomphe du christianisme (fin en 1889). — Abbé Garnier. Ode sur la mort de Bossuet. — R.-E. Gascon. Notice sur l'église de Fontaine-Française. — Abbé Choiset. Gémaux et les reliques des saints Jumeaux. — Saulieu et l'église Saint-Andoche (ms. du chanoine Moreau). — P. Ferrand. Saulieu et sa situation en 1700. — Liste des membres du clergé qui ont comparu à l'assemblée des trois états à Dijon (8 mars 1789). — Origine de l'église de Saulon-la-Chapelle. — A. Corot. Extrait des registres de la paroisse de Verdonnay. — Divers. La question de saint Bénigne (suite de cette controverse en 1889). — Un curé bourguignon vicomte et seigneur justicier (1260-1790). — C. Huot. Quelques réflexions à propos de légendes. — L. Pingaud. La Bourgogne en 1797. — Abbé Garnier. Documents pour servir à l'histoire du diocèse et des évêques de Dijon (suite en 1889 et 1890). — Abbé Boualier. Glossaire étymologique des noms de lieux du département de la Côte-d'Or (suite). — Instruction sommaire de ce qui s'observe au petit séminaire établi à Dijon pour les enfants de qualité (1677). — Deux épisodes de l'histoire d'Aignay. = 1889. Lettres de Claude Nicaise à Huet et à G. Bonjour, pub. par L.-G. Pélissier. — Abbé Quillot. Notes sur la confrérie de Saint-Yves à Nuits. — Les doyens de Saulieu. — Abbé Bussey. Un confesseur de la foi. — Deux inscriptions de l'église de Pichanges. — Abbé Lesour.

L'ancien carmel de Dijon. — Érection de la paroisse de Baigneux-les-Juifs. — O. Langeron. L'ancien couvent des Dominicains ou Jacobins de Dijon (suite en 1890). = 1890. E. Bergeret. La corporation des maîtres menuisiers et tourneurs de la ville de Nuits. — Saint-Antide. — C. Huot. Le sire de la Haute-Gessine. — L. Pingaud. Voyages des curés de Plombières et de Vielverge dans l'Allemagne du Nord et la Suède pendant la Révolution (1794-1795). — Les ecclésiastiques de la Côte-d'Or détenus à Dôle en 1792. — Abbé Chomton. Saint Bernard et le château de Fontaines-lès-Dijon (notice historique et archéologique). — Abbé J. Thomas. Les anciens livres liturgiques imprimés du diocèse de Langres.

28. — Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze. *Bulletin.* Tulle, 1891, 1re livr. — G. Mougenc de Saint-Avid. Espagnac (bonne notice sur cette paroisse). — R. Fage. La prise de Tulle et son occupation par l'armée du vicomte de Turenne, 1585-1586 (fin des pièces justificatives). — Abbé A. Lecler. Quelques erreurs sur le lieu de naissance des papes Clément VI et Grégoire XI (ce lieu est Roziers, près Maumont, arr. de Tulle). — Cartulaire d'Uzerche, publ. par J.-B. Champeval (continuation; suite dans la livr. suiv.; pièces 230 à 314, du xe au xiie s.). — Défense des Pénitents bleus de Tulle contre l'attaque de M. Dumirat, curé de Saint-Pierre (1738), publ. par l'abbé Poulbrière. — Pièces relatives à certaines chapellenies (xviie s.), publ. par le même. — Procès-verbal d'un conflit de préséance survenu, le 16 juin 1610, à l'occasion du service funèbre d'Henri IV, entre les officiers du sénéchal et les officiers de l'élection de Tulle, publ. par M. A. Reynau. = 2e livr. J.-B. Champeval. Encore les exilés à Tulle (le chevalier d'Arcq et Faulconnier). — L. de Nussac. Notes pour servir à la monographie de Saint-Victour (suite dans la 3e livr.). — G. Clément-Simon. Histoire du collège de Tulle (fin de cet excellent travail, 1791-1887; pièces justificatives dans la livr. suivante). — Charte de Robert d'Ussel, seigneur d'Eygurande, févr. 1254, publ. par le baron d'Ussel. — Vidimus de 1343 de la charte de 1264 confirmant les privilèges de la ville d'Ussel, publ. par le même. — Coutumes et franchises de Beaulieu (1296), publ. par A. Hugues (fin dans la 3e livr.). = 3e livr. E. Decoux-Lagoutte. Hommes illustres de Treignac : Guillaume de Treignac, 6e prieur de Grandmont, et Léonard Champeils, jésuite, mort en 1669. — R. Fage. Dictionnaire des médecins limousins (lettres A à D). — Mémoire sur la baronnie de la Roche-Canillac (depuis 1315), publ. par l'abbé J.-B. Poulbrière.

29. — Revue historique du département du Tarn. 16e année, 1891, juil.-août. — E. Cabié. Dates de quelques chartes albigeoises des xie et xiie s. — Aug. Vidal. Révolte des Albigeois contre l'évêque Louis d'Amboise, 1491 (continuation; suite en sept., fin en nov.). — E. C. Sur l'abbé de Camps, auteur d'une Histoire de l'église d'Albi (1643-1723). — Règlements de police municipale de la ville de Castres (1373,

1375). = Sept. Inventaire du mobilier du château d'Ambres en 1744, pub. par E. Cabié. = Oct. Ch. Portal. La charte de Réalmont (texte et commentaire de la charte de la ville neuve de Réalmont, donnée par Guillaume de Cohardon, sénéchal de Carcassonne, en 1272, ratifiée par Philippe VI en 1342 et confirmée par Charles VI en 1388). = Nov.-déc. Deux lettres du conventionnel Lasource (1793), publ. par Ch. Portal. — Ch. Portal. Le fonds Mazens aux archives du Tarn (238 registres de notaires compris entre 1456 et 1693). — Anonyme. Arfons, notes historiques.

30. — Revue de l'Anjou. Nouvelle série, 1888, t. XVI, Angers, Germain et Grassin (Cf. *Revue hist.*, XXXVIII, 400). — Thorode. Notice de la ville d'Angers, publiée et annotée par l'abbé E. Longin (se continue dans les volumes suivants). — A. Joûbert. Une révolte dans les prisons du roi à Angers en 1652. — J. Elain-Lacroix. Notice historique sur l'hôpital de Pouancé. — E. Queruau-Lamerie. Notice sur le théâtre d'Angers; suite : le théâtre d'Angers sous le Consulat et l'Empire (fin dans le volume suivant : le théâtre de la Restauration; appendice sur le théâtre révolutionnaire). — A. de Villiers. L'enseignement de la médecine à Angers au xve s. — A. Joûbert. Les seigneurs du fief de Lambroise (1436-1789). — Baron S. de la Bouillerie. Journal de M. de Gramont pendant l'émigration, 1791-1803 (fin dans le volume suivant). = T. XVII. Eusèbe Renaudot. La guerre entre Louis XIII et Marie de Médicis, 1619-1620 (étude soignée qui se continue dans les volumes suivants). — H. Castonnet-Desfosses. François Bernier; ses voyages dans l'Inde. — M. Le 14e régiment de dragons à Angers (1802-1803). — A. Joûbert. Les archives angevines de Naples. — Dom Paul Piolin. Dom Joachim Le Contat, prieur de Saint-Aubin d'Angers et de Saint-Pierre de Bourgueil-en-Vallée (1607-1690). — A. Joûbert. Un recueil de plaidoyers inédits d'avocats angevins (1680-1730). = 1889, t. XVIII. L. de la Sicotière. Étude critique sur la *Vendée angevine* de M. C. Port. — J. Denais. Le portefeuille d'un curieux, notes et documents sur l'histoire, la littérature et l'archéologie angevines (dédicace de l'église abbatiale de Chaloché, 1223; la confrérie de Saint-René en l'église d'Angers, 1513-1521; les Casaques blanches au passage de la Loire, 1568; entrée de François d'Alençon, duc d'Anjou, à Angers, 1578; les courses de pelotes par les nouveaux mariés à Beaufort, 1765; etc.). — Ad. Lair. David d'Angers et la statue de Beaurepaire. — A. Joûbert. Les étudiants allemands de l'Académie protestante de Saumur et leur maître de danse (1625-1642). — C. Ballu. Notice sur les seigneurs de Lambroise au xviiie s. — C. Port. La Vendée angevine, lettre à M. de la Sicotière. — E. Queruau-Lamerie. La Rossignolerie pendant la Révolution. — Dom Paul Piolin. L'ancienne Université d'Angers; note additionnelle. — A. Joûbert. Étude sur les comptes de Macé Darne, maître des œuvres de Louis Ier, duc d'Anjou et comte du Maine, 1367-1372 (d'après le ms. add. 21201 du British Museum; suite dans les vol. suiv.). = T. XIX. J. Denais. Le portefeuille d'un

curieux (suite; l'épitaphe du poète Jean Olivier, évêque d'Angers; les murailles et les portes de la ville de Beaufort, 1545-1779; etc.). — Dom Paul Piolin. Voyage de saint Hugues, évêque de Lincoln, à travers l'Anjou et le Maine en 1199. — A. Bruas. Lettre d'un conscrit angevin de 1812. = 1890, t. XX. H. Castonnet-Desfosses. Jean Bodin; sa vie et ses œuvres. — E. Queruau-Lamerie. Une victime de la Révolution : M. Huau de la Bernardrie, curé de Saint-Clément de Craon. — Bruley. Un angevin d'autrefois : René Thibault-Chambault, échevin d'Angers et conseiller perpétuel (1744-1811). — A. Joûbert. Négociations relatives à l'échange de Charles, duc d'Orléans, et de Jean, comte d'Angoulême, captifs en Angleterre, contre des seigneurs anglais faits prisonniers à la bataille de Poitiers (1421). — G. Hautreux. Recherches historiques sur la paroisse de Chazé-Henry. = T. XXI. A. Baguenier-Désormeaux. Un conventionnel choletais : Michel-Louis Talot, adjudant général (1755-1828). — Anonyme. Notes sur Montjean. — E. Queruau-Lamerie. Lettre de Doussault, de Craon, à Savary, député au conseil des Cinq-Cents. — Lettres inédites de l'abbé Bernier (an III-an XI), publ. par A. Joûbert. — Dom Paul Piolin. Un janséniste angevin : le P. Herbault, de l'Oratoire (1707-1791).

31. — Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou, publiée par la Société des Bibliophiles bretons. Vannes, Lafolye. 1890, juin. — A. Lallié. Épisodes de la Terreur à Nantes les 13, 14 et 15 frimaire an II. — Du Boishamon. Un gentilhomme breton au xviiie s. : Marie-Antoine de Bedé. — J. Trévédy. Marion du Faouët (continuation; fin en sept.). — J.-M.-V. Kerviler. Souvenirs d'un vieux capitaine de frégate (continuation; suite en juil., sept., nov., mars et août). = Juillet. Rapport de La Chevardière et Minier à la commune de Paris (15 mai 1793), publ. par A. Joûbert. — O. de Gourcuff. Un ouvrage apocryphe de l'abbé de Bellegarde. — J. Merland. Description de la fête donnée, le 1er décembre 1781, par le commerce nantais à l'occasion de la naissance du dauphin. = Août. B. Pocquet. Débuts du duc d'Aiguillon en Bretagne : les états de 1756 (intéressant; fin en sept.). — Documents inédits sur l'histoire de la ville de Dinan, publ. par A. de la Borderie (six documents compris entre 1598 et 1635). = Sept. Documents pour servir à l'histoire de l'île de Noirmoutier sous Louis XIV, publ. par A. Joûbert. = Oct. A. Lallié. Les sociétés populaires à Nantes pendant la Révolution (1790 et 1791; fin en nov.). — O. de Gourcuff. Bibliographie des ouvrages de Mousnier de Querlon (fin en nov.). = Déc. Documents relatifs à la prise de Noirmoutier par les Hollandais et à la mise en liberté des otages détenus dans les prisons de l'amirauté de Rotterdam (1674-1675), publ. par A. Joûbert. = 1891, janvier. Marcel Planiol. L'esprit de la coutume de Bretagne. — Trois lettres de rémission du xve s. (1446, 1474, 1487), publ. par A. Joûbert. = Févr. Lucien Merlet. Catherine de Thouars, femme de Gilles de Retz (1404-1462). — A. de la Borderie. La Bretagne et son histoire, leçon d'ouverture du cours d'histoire de Bretagne professé à la Faculté des lettres

de Rennes. = Mars. A. de la Borderie. Érispoé, roi de Bretagne (851-857). — J. Trévédy. Siège de Crozon (1594). Anglais et Espagnols en Bretagne (suite dans les livr. suiv.; fin en nov.). — A. de la Borderie. Épisodes de la guerre de Bretagne sous Charles VIII (lettres de rémission de 1489 et 1491). = Avril. A. de la Borderie. Origines de la ville de Dinan et de ses seigneurs (suite en juin). — Menu du diner du roi Jacques II d'Angleterre dans son second passage à Angers (8 juil. 1692). = Juin. Albert Macé. Leperdit, maire de Rennes. La légende et l'histoire (suite en juil., août et sept.). = Juil. René Merlet. Guerres d'indépendance de la Bretagne sous Nominoé et Érispoé, 841-851 (fin en sept.). — A. de la Borderie. Antoine Dupuy. = Août. L'abbé Y.-M. Lucas. Les recteurs de Plouézec (Côtes-du-Nord). = Sept. B. Pocquet. L'Opposition aux états de Bretagne : la tenue de 1760 (suite en oct.; fin en nov.). — G. de la Vieuxville. Descente des Anglais en Bretagne. = Oct. Fragments d'un livre de raison du xviie s. publ. par M. du Boishamon. = Nov. A. Joûbert. Souvenirs des Cent-Jours en Maine-et-Loire. — Michel de Monthuchon. Notice sur MM. Michel des Essarts (1732-1794). = Déc. Abbé Hamard. Un prélat oublié : François Kirwan, évêque irlandais, mort en odeur de sainteté à Rennes en 1661. — Ch. de Calan. Les milices gardes-côtes de Bretagne en 1666. — C. de la Chanonie. Le costume dans les armées royalistes.

32. — Revue de Gascogne. 1892, févr. — Bladé. Histoire de la Gascogne; préface : les trois historiens Oihénart, Marca et Hauteserre, suite en avril : Monlezon. — Espérandieu. Les inscriptions des Lactorates; inscriptions religieuses; n°s 12-17; suite en mars : n°s 18-26, et en avril : 27-29 (avec de bons dessins reproduits d'après des photographies). = Mars. Tholin. Laressingle (type de village fortifié; description minutieuse avec de bons dessins hors texte). — Barrière-Flavy. Testament d'Arnulphe de Montesquiou, 1568. = Avril. R. P. Delbrel. Un évêque du temps de la Révolution : L.-A. de la Tour du Pin Montauban, archevêque d'Auch, précédemment évêque de Nancy, et, après le Concordat, archevêque-évêque de Troyes, 1744-1802. — Abbé A. Breuil. Les églises de l'Armagnac d'après une enquête de 1546; fin.

33. — Revue de l'Agenais. 1891, 11e et 12e livr. — Ph. Lauzun. Les couvents de la ville d'Agen avant 1789. La Visitation; fin. — Momméja. Pieds d'or; essai de mythologie gasconne; fin. — Mémoires du capitaine Jérôme-Étienne Besse, ancien soldat de la Grande-Armée (réimpression du *Mémorial agenais* en 1834). = 1892, livr. 1-2. Ph. Lauzun. Le Refuge ou maison du Bon-Pasteur à Agen (maison où l'on enfermait les filles de mauvaise vie). — Tholin. La ville d'Agen pendant les guerres de religion du xvie s.; suite. — Mémoires du capitaine Jérôme-Étienne Besse, ancien soldat de la Grande-Armée; suite.

34. — Revue africaine. 1891, 3e trim. — Bourjade. Notes chronologiques pour servir à l'histoire de l'occupation française dans la région d'Aumale, 1843-1847; fin. — P. P. L'expédition espagnole de 1541

contre Alger (traduction, par Venture de Paradis, d'une Histoire des Barberousses par un auteur arabe anonyme). — FAGNAN. L'histoire des Almohades, d'après Abd-el-Wahid Merrâkechi (traduction de cet ouvrage, écrit en l'an 621 de l'hégire; l'auteur était contemporain et familier des derniers Almohades, et son témoignage mérite confiance).

---

35. — Jahrbuch der Geschichte, Sprache und Litteratur von Elsass-Lothringen (publ. par le Vogesenclub). Strasbourg, 7e année, 1891. — BECHSTEIN. Les monuments sur le Donon (restes d'un cimetière qui servait en même temps de centre religieux; ils sont de l'époque gallo-romaine). — O. WINCKELMANN. Un protecteur du commerce en Alsace au XVIe s. (détails sur les projets du palatin Georges-Jean de Veldenz-Lützelstein relatif à des routes à travers les Vosges et à un canal entre Rhin et Moselle). — ENSFELDER. Le vieux château de Reichenstein près de Reichenweiher. — SCHRICKEN. Les armes de Strasbourg au temps de Napoléon. — RATHGEBER. Extraits d'une chronique de famille alsacienne (relatifs à la guerre de Trente ans, 1618-1637). — MARTIN et LIENHART. Un projet de dictionnaire des patois alsaciens.

36. — 13r Jahresbericht des Vereins für Erdkunde zu Metz (pour 1890-91). — FRÆNKEL. Histoire des rapports entre Allemands et Slaves (la plus grande partie des peuples appelés aujourd'hui Slaves est d'origine finnoise, tartare ou mongole et est incapable d'adopter la culture de l'Europe occidentale). — KIRCHHOFF. Les contrastes entre les peuples du nord et du sud de l'Allemagne. — F. VON HELLWALD. La Hongrie et sa population.

---

37. — Messager des sciences historiques de Gand. 1891, 4e livr. — BÉTHUNE DE VILLERS. Musée lapidaire des ruines de Saint-Bavon (suite de l'inventaire des dalles déterrées dans les écluses de l'Escaut et de la Lys). — L. ST. La cour du roi de Lindre. Cour d'amour en Flandre au XVIIe s. (suite, V. R. H. XLVIII, 180). — GALLET-MIRY. L'administration provinciale en Flandre sous les périodes espagnole et autrichienne (suite : les États de Flandre; les fonctionnaires et employés de la province; la réforme de 1754 et ses causes; composition nouvelle des États; la députation et l'actuaire; opposition des chefs-villes et du clergé). — P. CLAEYS. Le bourreau de Gand; suite : traitement et indemnités. — A. D'HERBOMEZ. L'évêché de Tournai-Noyon, 532-1146 (étudie les causes pour lesquelles les deux diocèses de Noyon et de Tournai furent unis; l'histoire des efforts tentés pour les désunir et la séparation. Travail fait avec soin d'après les vies des saints, le *Gallia christiana* et d'autres recueils de documents originaux). = Comptes-rendus : *Gilliodts van Severen*. Coutumes des petites villes et seigneuries enclavées dans le quartier de Bruges (excellent).

38. — Analecta Bollandiana. 1891, n° 1. — LAMY. Acta beati Abrahæ Kindunaiæ monachi (texte arménien édité pour la première

fois d'après des mss. de Paris et de Londres). — Bulletin des publications hagiographiques de 1890 (études critiques intéressantes, notamment sur le travail de Gladstone : *The English church under Henri VIII*, sur la dissertation de Jos. Halévy : *les Sources relatives à la persécution des chrétiens du Nedjran*, les *Questions mérovingiennes* de J. Havet, etc.). — Acta S. Theognii episcopi Betuliæ, Paulo Elusensi et Cyrillo Scythopolitano auctoribus ex codice parisino Coisliniano n° 303 nunc primum græce edita. = N° 2. J. Legris. Vie de saint Saens, abbé au diocèse de Rouen, VIIe s. (précédée d'une intéressante dissertation sur les sources et la chronologie). — Catalogus codicum hagiographicorum bibliothecæ civitatis Brugensis (description de 15 mss. provenant pour la plupart de l'ancienne abbaye des Dunes). — J. Legris. Saint Ribert, abbé au diocèse de Rouen, VIIe s. (reconstitution de la biographie du saint d'après la chronique de Fontenelle, Orderic Vital et les martyrologes). = N° 3. F. van Ortroy. Vie du bienheureux martyr Jean Fisher, cardinal, évêque de Rochester (I. Dissertation préliminaire; *a*, manuscrits anglais et latins de la première vie du B. Fisher; *b*, composition et sources; *c*, époque de la rédaction de la vie anglaise; *d*, l'auteur de la vie anglaise. II. Texte anglais et latin du XVIe s.).

39. — Annales de la Société archéologique de Bruxelles. 1891, n° 1. — A. Debehault et de Loë. Les Francs Saliens dans le Brabant, leurs invasions, leurs établissements et leurs sépultures (travail fait d'après les sources, mais surtout basé sur des présomptions toponymiques et étymologiques). — A. de Loë. Les tombelles historiques des environs de Wavre et de Court-Saint-Étienne. = N° 3. P. Combaz et Dornon. Les premiers remparts de Louvain (intéressante étude d'architecture militaire médiévale). — De Raadt. Henri de Varick, vicomte de Bruxelles. — E. Michel. De l'importance des voyages au moyen âge. — De Raadt. La maison des douze apôtres à Bruxelles (recherches sur l'histoire de cet hospice, qui fut érigé au XVe siècle et dura jusqu'en 1784).

40. — Le Muséon. 1891, n° 5. — Les religions de la Chine (suite : le culte des morts, rites des funérailles et du deuil). — T. de Lacouperie. Sur deux ères inconnues de l'Asie antérieure (330 et 251 av. J.-C. Travail fait d'après une biographie chinoise de Mahomet). — E. Wilhelm. L'expédition de Ninos et des Assyriens contre un roi de la Bactrie. — A. Roussel. Étude sur le Mahabharata. — R. de la Grasserie. Essai de rythmique comparée. — A. van Hoonacker. Zorobabel et le second temple. = Comptes-rendus : *L. de Monge*. Études morales et littéraires, épopées et romans chevaleresques, t. II (remarquable). = 1892, n° 1. De Harlez. Un philosophe poète du IVe siècle, Tchuang-Tze. — A. Roussel. Les dieux de l'Inde brahmanique. — A. Schils. Les ordres monastiques de l'islamisme (il y en a 32 dont l'auteur donne la liste; il étudie dans un premier article le noviciat de ces ordres). — C. H. L'âge de Néhémie et d'Esdras (rend compte de la discussion qui s'est produite

sur ce sujet entre Kuenen, professeur à l'Université de Leyde, et van Hoonacker, professeur à Louvain; ce dernier soutient avec raison que la date de l'arrivée d'Esdras est l'année 398).

41. — Le magasin littéraire de Gand. 1892, n° 1. — A. DE RIDDER. La première invasion française en Belgique (bonne synthèse d'après les travaux d'A. Sorel). = N° 2. A. SAVINE. Don Juan aux Pays-Bas (résumé fait d'après les correspondances du XVIe s.).

42. — Revue belge de numismatique. 1892, 1re livr. — Th. ROEST. Essai de classification des monnaies du comté puis duché de Gueldre. — J. ROUYER. Description des jetons intéressant les Pays-Bas dont les coins sont conservés à l'hôtel des monnaies à Paris (suite). — V. LEMAIRE. Étude sur les procédés de fabrication des monnaies anciennes. — Fréd. ALVIN. Léopold Wiener, graveur en médailles, et son œuvre (1823-1891). — DE JONGHE D'ARDOYE. Biographie de don Pedro d'Alcantara, empereur du Brésil et numismate. = Comptes-rendus : *J. Béthune*. Méreaux des familles brugeoises (prouve une somme immense de travail). — *De Raadt*. Jacques Le Roy, baron de Brœchem, historien brabançon (médiocre).

43. — Revue bénédictine de l'abbaye de Maredsous. 1892, n° 1. — G. VAN CALOEN. Les Bénédictines du Saint-Sacrement; suite (détails sur la fondation des monastères de Bayeux, 1646, Arras, 1815, Paris, 1816, Rodez, 1825, Craon, 1829). — U. BERLIÈRE. Philippe de Harvengt, abbé de Bonne-Espérance (histoire du fondateur de cette célèbre abbaye des Prémontrés établie près de Binche en 1126-27). = N° 2. BERLIÈRE. Biographie de Janssen (détails intéressants sur la vie et les ouvrages de l'historien allemand, mort le 23 déc. 1891). = N° 3. BERLIÈRE. Note sur un ancien psautier manuscrit du prieuré d'Hastière (il s'agit d'un ms. du xe s. déposé à la bibliothèque de Munich et que Lechner a cru à tort être un livre liturgique du diocèse de Ratisbonne).

44. — Revue de Belgique. 1892, n° 1. — POTVIN. Biographie d'Émile de Laveleye (détails intimes et souvenirs personnels). = N° 2. CARLIER. Talleyrand et la Belgique (d'après les mémoires récemment publiés; c'est l'histoire de la Belgique en janv. et févr. 1831). — GOBLET D'ALVIELLA. Une nouvelle biographie de Keshub Chunder Sen (il s'agit du fameux réformateur religieux de l'Inde mort en 1885). — L. ERRERA. Biographie de J.-S. Stas.

45. — Revue générale de Belgique. 1892, n° 1. — C. WOESTE. Biographie de Victor Jacobs (beaucoup de détails intéressants sur l'histoire de la politique belge depuis vingt-cinq ans). — A. NYSSENS. Biographie de J.-J. Thonissen (étudie le juriste, l'homme politique et l'historien). = N° 2. UN BOLLANDISTE. Une leçon d'honnêteté scientifique donnée aux Bollandistes (M. H. Pirenne, dans son édition de Galbert de Bruges, avait constaté une lacune dans le texte de ce même chroniqueur publié par Henschen et Papebroch et avait émis la supposition que ces Bollandistes s'étaient fait scrupule d'insérer dans leur édition des attaques très violentes contre le clergé. Les Bollandistes actuels sou-

tiennent que leurs prédécesseurs n'ont pas connu le texte visé par M. P.). = N° 3. H. Pirenne. Réponse au Bollandiste (P. soutient qu'il n'a pas écrit à la légère et que, sans être aveuglé par d'étranges préjugés, comme l'avait insinué le Bollandiste auteur de l'article précédent, on peut considérer comme probable l'hypothèse qu'il a émise. Dissertation très intéressante, très claire et infiniment plus courtoise que celle de son contradicteur). — De la Vallée-Poussin. Biographie de Philippe Gilbert (mathématicien éminent, membre de l'Institut de France, professeur à l'Université de Louvain, mort le 4 févr.). — J. Leclercq. La question arménienne (compare la situation intérieure de l'Arménie à celle de la Pologne). — A. de Ridder. Biographie de Janssen (étude sur la vie et les ouvrages du savant historien allemand décédé récemment à Francfort).

46. — Het Belfort. 1891, n° 12. — Th. Sevens. Courtrai à la fin du xive s. (étude d'histoire locale sans importance).

---

47. — Neues Archiv. Bd. XVII, Heft 2. — Seebass. Les mss. des sermons et des lettres de Columba de Luxeuil. — Plath. Origines de la « Visio Wettini » de Walafrid (une lettre du Formulaire de Reichenau, p. 376, n. 25 de Zeumer, a été adressée par Walafrid à l'ami de son père, Adalgis, en réponse à une lettre de ce dernier qui l'engageait à composer la « Visio Wettini; » elle a été écrite entre novembre 824 et avril 825). — V. Krause. Les actes du synode de Tribur en 895; suite (description des mss.). — Sackur. Chronologie des œuvres de polémique de Geofroi de Vendôme. — W. Wattenbach. Description d'un ms. contenant des poésies du moyen âge (c'est un ancien ms. de la bibliothèque des Jésuites du collège de Clermont, qui, de Cheltenham, vient de passer à Berlin). — Th. Mommsen. Les lettres des papes dans Bède (contre Ewald qui refusait de croire que les lettres insérées par Bède dans sa chronique aient été réellement copiées sur les registres du Latran). — Duemmler. Sur les poésies de Paul Diacre. — Traube. Encore un mot sur la biographie de Maiolus. — Lippert. Sur Gui de Bazoches et Aubri de Troisfontaines (Gui et Aubri ont emprunté plusieurs passages aux « Genealogiae » écrites au xiie siècle par un abbé de Foigny; autres emprunts faits par Aubri à Flodoard et à la « Genealogia comitum Flandriae » de Lambert de Saint-Omer). — Schæfer. Date de deux lettres de Grégoire VII (dans la nouvelle édition de Jaffé, les n°s 48[illegible] et 4810 devraient prendre la place des n°s 4901 et 4905). — Gundlac[illegible]. Sur les lettres de Columba (réplique aux critiques de Seebass). — Chroust. Un diplôme inédit de Henri IV (en 1062). — Bresslau. Quat[illegible] diplômes inédits de rois, du xie et du xiie siècle : 1050, 1052, 1068 et 116[illegible].

48. — Mittheilungen des k. deutschen archæologischen Instituts. *Rœmische Abtheilung*. Bd. VI, Heft 1, 1891. — Michaelis. Histoire de la collection des antiques au Capitole jusqu'à l'inauguration du musée en 1734. — Mau. Miscellanea Pompeiana (observations sur la

asilique de Pompéi). — Huelsen. La topographie de Rome (rapport ur les fouilles de 1889-90; art. de 77 p. avec de nombreuses dissertaons archéologiques et épigraphiques, et des inscriptions). = Heft 2. h. Mommsen. Les fastes du collège des « sex primi ab aerario » (ces agistrats étaient à la tête des « apparitores » qui étaient employés au ésor et aux archives de la Rome antique; reconstituent leurs fastes aprés les fragments qui en restent). — A. von Domaszewski. Le Praectus equitatus (restitue et interprète l'inscr. du *C. I. L.*, III, suppl. 7247, où ce fonctionnaire est signalé pour la première fois). — Mau. e portique du forum à Pompéi. — Ihm. Tabulae lusoriae Romanae omplète et rectifie le recueil qu'il avait déjà formé de ces tablettes). = Heft 3. Six. Un portrait de Pyrrhus, roi d'Épire (n° 6150 du Musée ational de Naples). — Milani. Antiquités trouvées récemment à Vérone tatue de Drusus, etc.). = *Athenische Abtheilung*. Bd. XVI, Heft 3, 891. — Kontoleon. Inscr. de Skaptoparene en Thrace; texte latin et rec. — Th. Mommsen. Commentaire sur cette inscr. — Id. Inscr. 'Apamée Kibotos (complète *C. I. G.* 3957 et 3902b). — Judeich. 27 insriptions d'Ionie. — Dœrpfeld. Les temples grecs (la plupart des emples grecs et romains étaient éclairés non par une lumière tombant u toit, mais uniquement par les portes). — Wilhelm. Cinq inscripons de Messène. — Meister. Remarques sur l'inscription rhodienne rchaïque publiée par Selivanov. — Diamantaras. Inscr. d'Antiphellon n Lycie. = Heft 2. Thumb. Inscriptions des îles grecques (dont 20 de 'héra). — Conze. Hermes Cadmilos. — Weber. Le cours souterrain du ycos près de Colosses en Phrygie (ce qu'en dit Hérodote, t. VII, p. 30, epose en partie sur une erreur. Topographie de Colosses). — A. Brueckner. Le royaume de Pallas (fils de Pandion, roi d'Athènes, de qui le ème Pallene tirait son nom; ce dème était placé dans la localité ctuelle de Koropi. Détails sur le gouvernement de Pisistrate). — Selivanov. Supplément aux inscriptions rhodiennes publiées par lui-même.

49. — Hermes. Bd. XXVI, Heft 3, 1891. — H. von Arnim. Les euvres de Dion de Prusa; leur origine et leur classement. — Soltau. Chronologie des campagnes des années 212-206 en Espagne (étude sur es sources utilisées par Tite-Live; la principale fut Claudius Quadrigarius qui, à son tour, a utilisé Polybe et l'annaliste Acilius. Dans la composition de la 3e et de la 4e décade, n'a jamais utilisé qu'une source; c'est seulement quand cette base lui manquait qu'il s'adressait ailleurs. Il n'a pas suivi Polybe pour les affaires de la capitale romaine, mais seulement pour les affaires de Grèce; il ne l'a utilisé pour la guerre d'Afrique qu'à défaut de toute autre source). — Boissevain. Les sources de Zonaras pour l'histoire des empereurs romains de Nerva jusqu'à Alexandre Sévère (Zonaras a mis à profit non l'ouvrage complet de Cassius Dion, mais l'épitomé de Xiphilin). — Hœck. Le roi des Odryses Hebrytelmis (addition au mémoire de l'auteur sur le royaume des Odryses en Thrace au tome XXVI de *Hermes*, p. 76. Commente une inscr. de l'an 386-385 publiée par Lolling dans le Δελτίον ἀρχαιολογίκον, V, 203, et qui

nous fait connaître ce roi). — DITTENBERGER. Διόνυσος δημοτελής (ce surnom signifie que le culte de Dionysos, après avoir été restreint à une seule famille, passa ensuite à toute la communauté de la ville). — Heft 4. WELLMANN. Alexandre de Myndos (reconstitue son œuvre zoologique et parle des fragments qui ont été conservés de son traité Θαυμάσια). — KIESSLING. Sur Tacite, IV, 43 (réunit les passages de Sénèque et de Porphyrion sur le rhéteur Volcacius Moschus mentionné par Tacite).

50. — Neue Jahrbücher für Philologie und Pædagogik. — Bd. CXLIII, Heft 7, 1891. — G.-F. UNGER. Les fastes capitolins; du degré de créance qu'ils méritent; suite et fin au fasc. suivant (très important). = Heft 8-9. BURESCH. Les oracles pseudo-sibyllins et l'édition qu'en a entreprise Rzach (critique sévère de cette publication). — BLASS. Inscr. grecques archaïques (commente les deux inscr. de Céphallénie publiées par Frœhner dans la *Rev. arch.*, 1891, d'après la coll. Tyszkiewicz). — B. SCHMIDT. Antiques formules de conjuration (recueil étendu de pareilles formules). = Bd. CXLIII-CXLIV, Heft 10, 1891. — MELTZER. Sur l'histoire de la troisième guerre punique (l'obligation faite aux Carthaginois en 149 de s'établir à plus de 80 stades de la mer leur fut imposée par Scipion Nasica, qui appliquait dans cette circonstance les idées de Platon au quatrième livre de ses Lois). — W. SCHWARZ. Sur la magistrature romaine des « potamophylacia » (le « praefectus potamophylaciae » commandait la flotte du Nil; il était chargé de maintenir l'ordre sur les rives du fleuve et de protéger les différentes stations pour les impôts situées sur le fleuve. Cette fonction existait déjà au temps des Pharaons). — LIEBENAM. Sur la biographie de Germanicus; 1re partie (le portrait que Tacite nous trace de ce prince n'est pas fidèle; en particulier ses campagnes en Germanie se sont passées autrement que Tacite nous le rapporte). — A. RIEDER. Les idées politiques, morales et religieuses de Pausanias le Périégète.

51. — Philologus. Bd. L, Heft 1, 1891. — STAHL. Cratippe et Thucydide (réplique à l'art. de W. Schmid au tome XLIX; attaque les vues de Herbst sur l'origine de l'œuvre de Thucydide; Cratippe n'a pas été du même temps que Thucydide, mais avant lui). — TUEMPEL. Analyse et critique de Diodore, V, 55 (hypothèses relatives à l'origine des traditions différentes recueillies par Diodore sur l'histoire primitive de Rhodes). — BUSOLT. L'athénien Kallias, fils de Kalliadès (collaborateur actif de Périclès dans ses réformes politiques, d'après les décrets des années 435-434 et 433-432, rendus sur sa proposition. *C. I. A.*, I, 32a, et IV, 33 et 33a). — A. MOMMSEN. Usages suivis dans la célébration de la fête « Skira » à Athènes, et sur l'origine des « Skira » (dans cette fête, il s'agissait tout d'abord d'une circonstance toute technique : l'amélioration du sol au moyen d'engrais calcaires, γῆ σκιράς; la préparation de cet engrais fut de bonne heure entourée de formes religieuses et mystérieuses, et mise en étroit rapport avec le culte de Déméter et

d'Athéna). — ZIELINSKI. La légende d'Érysichthon, condamné à mourir de faim pour avoir offensé Déméter (il y eut une rivalité entre Déméter et Poseidon pour la possession du principal sanctuaire de Triopium en Carie et pour la possession du territoire Carien; l'auteur identifie Poseidon avec Érysichthon). — CRUSIUS. Fragment d'un chant gravé sur la base antique d'une statue (interprète une inscr. publiée par Ramsay dans le *Bull. de corr. hell.*, VII, 1883, p. 277; elle est accompagnée de signes que l'auteur a reconnus pour des notes de musique). — ID. La constitution d'Athènes (soutient l'authenticité de l'écrit d'Aristote contre Cauer). — NEUMANN. La prétendue communication entre la mer Caspienne et la mer Rouge (on croyait généralement dans l'antiquité que ces deux mers communiquaient; Bède tenait encore à cette théorie). — WIEDEMANN. Le culte de Persée en Égypte (Hérodote en parle, II, 91, trompé sans doute par le fait qu'une certaine région de la haute Égypte portait le nom de « Pers »). = Bd. L, Heft 2. G.-F. UNGER. Eudoxe de Cnide et Eudoxe de Rhodes (biographie détaillée du mathématicien et chronologiste Eudoxe de Cnide, qui vivait vers 420-367; il fit son voyage en Égypte vers 395. Détails sur ses rapports avec Platon; 2° la Γῆς περίοδος, souvent utilisée dans l'antiquité, n'est pas l'œuvre de cet Eudoxe, mais d'un autre, Eudoxes de Rhodes, qui écrivit en 260-250 av. J.-C.). — BORNEMANN. Recherches sur la 8e ode pythique de Pindare et sur l'ère des Pythiades. — W. SCHMID. Recherches sur la biographie et les écrits de Lucien. — PETSCHENIG. Corrections au texte d'Ammien Marcellin. — MANITIUS. L'imitation des poètes romains au moyen âge (Juvénal et l'Ilias latina). — H. FISCHER. La coiffure des Suèves (interprète le passage de la *Germania*, chap. XXXVIII). = Supplementband VI, Hælfte 1, Theil 1, 1891. Alb. MUELLER. Les publications scientifiques récentes sur l'histoire du théâtre en Grèce, 1886-1890 (bibliographie et critique). — RUDOLPH. Les œuvres d'Athénée et ses sources (Athénée a surtout exploité la Παντοδαπὴ ἱστορία de Favorinus, qui était un riche lexique rangé par ordre alphabétique; les articles de ce lexique furent remaniés par Athénée sous forme de propos de table. Élien, Diogène de Laerte et peut-être Oppien ont encore utilisé ce travail de Favorinus. Élien n'a pas puisé dans Athénée). — CRUSIUS. La collection des Parœmiographi graeci; les mss., la critique du texte et les sources.

52. — Zeitschrift für deutsche Philologie. Bd. XXIV, Heft 3. — JÆKEL. La principale déesse des Germains du groupe istévon (Nehallenia-Aiwa, originairement déesse à la fois de la vie et de la mort; après César cette notion se dédoubla et aboutit à une double divinité, l'une de la vie, du mariage et de la fécondité, l'autre de la mort. Chez les Marses, elle reçut le nom de Tamfana). — ZINGERLE. Prédication du XVIIe siècle (d'après les sermons du capucin Conrad de Salzbourg, publiés en 1683; ils sont importants pour l'histoire des mœurs).

53. — Jahrbücher für protestantische Theologie. Jahrg. XVIII,

Heft 1, 1891. — Kabisch. Les sources de l'apocalypse de Baruch (ce livre comprend un noyau primitif auquel sont venus s'incorporer plusieurs chapitres d'origine hétérogène. C'est un contemporain de Papias qui a composé l'ouvrage dans la forme où nous l'avons). — Fr. Gœbbes. Nouvelles recherches hagiographiques (surtout d'après les ouvrages d'Aubé et de Le Blant, et concernant la persécution de Claude II; les actes des martyrs Laurent, Prisca de Rome, Marius, Quirinus et autres, sont faux; quant à ces martyrs, aucun d'eux, sauf Prisca, n'a existé). — Kosak. Revue bibliographique de la littérature biblique apocryphe chez les Slaves.

54. — Der Katholik. 1891, déc. — Rady. Histoire des reliques de sainte Élisabeth de Thuringe; fin (après la défaite des princes protestants dans la ligue de Smalcalde, Philippe de Hesse dut rendre ces reliques en 1548 à l'ordre Teutonique, qui les fit emmurer en un lieu secret; on les a retrouvées en 1854 dans l'église de Sainte-Élisabeth à Marbourg). — Knœpfler. Sur l'histoire du duc Albert V de Bavière (contre l'art. de J. Janssen dans la précédente livraison du *Katholik*). = 1892, janvier. Schepers. La propagande catholique en Angleterre et ses progrès au XIXe siècle; suite en février. — Paulus. Johannes Fabri de Heilbronn (dominicain contemporain de Luther, adversaire énergique du protestantisme. Détails sur ses ouvrages de polémique); suite en février. — Wassermann. Les années de disette et les monastères dans l'ancien temps (grands services rendus par les monastères dans les temps de disette ou de cherté). — Weber. Histoire de l'Église catholique en Irlande (d'après le nouvel ouvrage de Bellesheim); suite en février et mars. — Falk. Sur la biographie du cardinal Nicolas de Cues (ses épitaphes à Rome et à Cues; de l'hôpital qu'il fonda à Cues; des mss. relatifs à son activité en Allemagne). = Février. Revue des publications récentes publiées par des membres de la Société de Jésus sur la littérature et la science. = Compte-rendu : *Lechner*. Mittelalterliche Kirchenfeste und Calendarien in Baiern (important). = Mars. Bellesheim. H. Edw. Manning, archevêque de Westminster et cardinal. 1er art.; suite en avril. = Avril. Lesker. Prédications protestantes à Rostock à la fin du XVIe siècle; idées sur les conséquences de la réforme (des plaintes de ces prédicateurs contre les mauvaises mœurs de leur temps, l'auteur tire la conclusion que ces mauvaises mœurs avaient été produites par la réforme). — A. Zimmermann. Le comté de Derby et le gouvernement d'Élisabeth d'Angleterre (à l'occasion de l'ouvrage de Cox : *Three centuries of Derbyshire Annals*). — Knœpfler. L'élection de Grégoire VII (contre les résultats auxquels est arrivé C. Mirbt).

55. — Neue kirchliche Zeitschrift. Jahrg. II, Heft 12. — Seeberg. L'apologie d'Aristide (parle d'une traduction syriaque nouvellement découverte de cet ouvrage. L'apologie a été composée entre 140-145 après J.-C. Son importance pour l'histoire de l'Église et du dogme). — Wandel. L'historien Flavius Josèphe et ses rapports avec le christia-

nisme (il a tu volontairement un certain nombre de faits importants pour enlever au christianisme ses appuis historiques; certains passages, où il est question des chrétiens, sont interpolés. Le témoignage de Josèphe pour les origines du christianisme est de mince valeur).

56. — Theologische Studien und Kritiken. Jahrg. 1892, Heft 2. — MARTI. Études sur le prophète Sacharja; 1er art. (origine des idées juives sur Satan, qui a été imaginé par le prophète Sacharja; son nom signifie « l'accusateur. » Le prophète lui a mis dans la bouche la protestation que ses ennemis lançaient contre ses idées; les écrits bibliques postérieurs ont adopté cette image de Satan et en ont fait la personnification du mauvais esprit). — WENDT. Recherches sur les sources des Actes des apôtres. — BACHMANN. Le « Corpus juris » des Abyssins (important pour l'histoire de l'Église orientale. Détails sur les anciennes sources canoniques contenues dans ce recueil de décisions juridiques). = Heft 3. DRÆSEKE. Grégoire de Nazianze et ses rapports avec Apollinarius de Laodicée et ses partisans. — ROESCH. Élie (les renseignements fournis par la Bible sur Élie sont de l'époque postérieure à l'exil et de mince valeur).

57. — Jahrbuch für Gesetzgebung, Verwaltung und Volkswirtschaft im deutschen Reich. Jahrg. XVI, 1892, Heft 1. — BREYSIG. Les finances de Brandebourg dans la seconde moitié du XVIIe siècle (bien administrées, elles donnèrent de brillants résultats : de 1640 à 1647 les revenus montèrent de 600,000 thalers à 1,900,000).

58. — Deutsche Revue. 1891, mars-août. — La vie du comte Roon; suite : 1867-1871 (documents importants sur la guerre franco-allemande, le siège de Paris et la fondation de l'empire allemand). — T. VON BUNSEN. La correspondance de Bunsen avec E. Moritz Arndt (publie 22 lettres d'Arndt, 1846-59, intéressantes pour l'histoire de ces années). — La Révolution française et son importance pour l'état moderne; suite (événements de 1792-96, étudiés surtout au point de vue économique et social). — MÆHLY. La civilisation de la Grèce antique (rien de nouveau). — C. FRIEDRICHS. Le développement historique du droit (note les rapports étroits des faits de l'ordre économique et social avec les institutions juridiques). = Juin-août. G. VON BUNSEN. Bancroft considéré comme politique.

59. — Deutsche Rundschau. 1892, mars. — L. VON HIRSCHFELD. L'héritier du trône de Mecklembourg et ses négociations avec le gouvernement français; second article (séjour de Frédéric-Louis à Paris, pendant les derniers mois de 1807; sa correspondance à ce moment. Il réussit enfin à obtenir le retrait des troupes françaises que Soult commandait); fin en avril (efforts stériles du prince héritier pour obtenir un agrandissement de territoire à l'entrevue d'Erfurt). = Avril. R. PREUSS. Lettres de Carlisle à Varnhagen von Ense, 1835-1857.

60. — Germania. Jahrg. XXIV, 1891, Heft 2. — ROTH. Poèmes historiques du temps de la guerre de Trente ans. — EHRISMANN. Revue

bibliographique des publications relatives à la philologie germanique parues en 1887; suite. Nos 291-1630. = Heft 3. L. Schmidt. Arminius et Siegfried (contre les hypothèses de Jellinghaus. Le nom du chérusque Arminius est d'origine germanique avec un costume romain; il est sans doute tiré de « Hermino » ou de « Herminner »).

61. — Nord und Süd. 1891, oct. — Hirt. François Bopp. — Alf. Hillebrandt. Zoroastre et le Zendavesta. = Nov. F. Dahn. Moltke considéré comme éducateur (considère l'ouvrage du feld-maréchal sur la guerre franco-allemande comme le meilleur livre de tous les temps et le plus moral). = Déc. Cille. L'arbre de Noël et son histoire (ses rapports avec la mythologie germanique). — Bluemner. Tableaux de la vie populaire dans la Grèce ancienne (traduction des poèmes d'Hérondas avec commentaire). — Michael. La dynastie de Hanovre sur le trône de la Grande-Bretagne (expose l'influence qu'exerça cet événement sur la politique intérieure et extérieure de l'Angleterre). = 1892, janvier. J. Caro. Henri de Sybel (sa biographie, son rôle politique et son œuvre historique). — B. Stern. Koutaïs, l'ancienne capitale du royaume d'Imérétie au Caucase (son état actuel; histoire abrégée du royaume). — G. Winter. Importance nationale du roi Frédéric II de Prusse (l'auteur déplore que le roi ait été si profondément étranger à la littérature nationale du XVIIIe s. et qu'il l'ait jugée en termes si méprisants). = Février. G. Zernin. Le Général comte A. de Werder; 1re partie, 1806-1866; suite en mars : 1866-1871. = Mars. A. Chroust. La vie des étudiants aux universités allemandes du moyen âge (organisation des universités en nations, facultés, bourses, enseignement, promotions, droits et privilèges des étudiants, etc.).

62. — Die Nation. 1891, 26 déc. — Schwalb. Hellénisme et christianisme (à propos de l'ouvrage de feu Hatch, d'Oxford, intitulé : *The influence of greek ideas and usages upon the christian church*). = 1892, 9 janv. Alfred Stern. Un chapitre de l'histoire de l'unité allemande (parle avec beaucoup d'éloges de l'ouvrage de Meinecke : *Die deutschen Gesellschaften und der Hoffmann'sche Bund*, 1814). = 16 janv. *Krauss.* Tuisko-Land, der arischen Stæmme und Gœtter Urheimath (remarquable étude de mythologie et de linguistique comparées). — *Dierauer.* Geschichte der schweizerischen Eidgenossenschaft. Bd. II bis 1516 (très remarquable pour le fond et pour la forme). = 20 janv. Gildemeister. Les mémoires de Talleyrand. = 27 février. *Dr C. Hilty.* Politisches Jahrbuch der schweizerischen Eidgenossenschaft. 6e année.

63. — Preussische Jahrbücher. Bd. LXVIII, Heft 6, 1891. — H. von Wiese. Le lieutenant général F.-W. comte de Gœtzen (commandait en Silésie en 1807; il opposa une résistance opiniâtre à Napoléon. En 1809, il fit tout pour déterminer le roi de Prusse à faire alliance avec l'Autriche contre Napoléon. La maladie l'enleva bientôt après au service actif, et il mourut en 1820. Ses rapports avec Gneisenau. D'après les papiers laissés par le comte). — F. von Schulte. L'élection pontifi-

cale d'après les décisions de Pie IX. = Bd. LXIX, Heft 1, 1891. ROHRBACH. Les patriarches d'Alexandrie. 1er art.; fin dans Heft 2 (jusqu'en 451 ; biographie des principaux patriarches et exposé des hérésies qui se sont produites en Égypte). = Heft 2. VON LILIENTHAL. La révolution au Chili ; ses causes et ses péripéties.

64. — Festschrift zum 50 jæhr. Jubilæum des Vereins von Alterthumsfreunde im Rheinlande. Bonn, 1891. — LŒSCHKE. Sur la Minerve de Phidias (d'après une réplique de la tête de cette statue trouvée à Cologne. La statue de Zeus olympien fut érigée vers 450; Phidias est mort en 438, ou peu après). — DUENTZER. L'Ara Ubiorum et le camp romain dans l'oppidum Ubiorum (l'autel avait été érigé en l'honneur de Rome et d'Auguste, comme celui de Lyon. Détermine l'emplacement où il se trouvait et où était le camp romain). — SCHAAFFHAUSEN. Les Celtes (rapports des Celtes avec les Gaulois et les Germains, d'après l'archéologie, la craniologie et la linguistique; l'auteur n'arrive pas à des résultats précis). — VON VEITH. Arbalo et Aliso (Aliso se trouvait à Hattern sur la Lippe, à l'embouchure du ruisseau Stever. L'autel de Drusus est identique au moderne Düvelstein = « Pierre du diable, » situé près de Borken, au s.-o. de Cœsfeld. Détails sur les campagnes de Drusus en Germanie). — J. KLEIN. Tablettes en plomb romaines du musée provincial de Bonn.

65. — Zeitschrift des Münchener Alterthumsvereins. N. F. Jahrg. III, Heft 3-4, 1891. — ARNOLD. Le castellum romain de Vetonianis à Pfünz, près d'Eichstædt (résultat de fouilles opérées dans ces dernières années). — ID. Restes du Cambodunum romain (d'après les recherches récemment entreprises à Kempten). — ENGLERT. Objets préromains, romains et alémanniques trouvés dans les environs de Dillingen. — KUPPELMAYR. Récentes acquisitions du musée national à Munich. — WITTMANN. Les archives de Wunsiedel dans le Fichtelgebirge (mentionne ou publie 260 actes de 1326 à 1832).

66. — Schriften des Vereins für Geschichte des Bodensees und seiner Umgebung. 1891, Heft 20. — H. VON BODMAN. Les châteaux impériaux des rois allemands au IXe et au Xe siècle (leur construction ; organisation de la cour du roi. Liste des diplômes concédés par les empereurs et rois franconiens au château de Bodman, sur le lac de Constance, de 839 à 912). — PIPER. Restes de châteaux du moyen âge près du lac de Constance (surtout de celui de Bodman). — VON TAFEL. Histoire primitive de la famille des seigneurs de Bodman, 764-1525. — STŒCKLE. Histoire de la presqu'île de Mettnau, près de Rudolfzell, depuis le IXe s. (avec des extraits d'actes de 1610 à 1665). — SAMBETH. Le décanat rural d'Ailingen-Theuringen dans l'ancien diocèse de Constance; fin (sur les statuts ecclésiastiques).

67. — Sammlung von Vortrægen des Mannheimer Alterthumsvereins. 3e série, 1891. — CHRIST. Mannheim considéré comme village; droits des Palatins dans la forêt, sur les eaux et les prairies des

environs (d'après des pièces d'archives, en partie inédites, du XIVe au XVe s.). — SEUBERT. Mannheim il y a 150 ans (destruction de la ville par les troupes françaises, en 1688, et sa reconstruction depuis 1720; situation de la ville vers 1740). ID. Mannheim sous l'Électeur Charles-Théodore (la cour, la vie intellectuelle et littéraire, le commerce, etc., vers 1775).

68. — Mittheilungen aus dem Stadtarchiv von Kœln. Heft 20, 1891. — KEUSSEN. Les Rotuli de l'université de Cologne (cette université a souvent envoyé en cour de Rome des « rotuli, » ou pétitions pour demander l'obtention de bénéfices et privilèges; il y en a sept pour les années 1387-1431. Texte du rotulus de l'année 1403). — HANSEN. Le « Processus informationis de vita et moribus » de l'archevêque de Cologne Gebhard (quand Gebhard de Truchsess fut élu en 1579, la cour de Rome soumit le candidat à un rigoureux examen, surtout au point de vue de ses relations avec les Protestants. Publie le procès-verbal de cette enquête, d'après les archives du Vatican et de Cologne). — KEUSSEN et HANSEN. Liste des chroniques et autres textes semblables conservés aux archives d'État à Cologne (212 pièces). — KORTH. Inventaire des documents trouvés dans les papiers d'A. Fahne, qui se rapportent à l'histoire de Cologne (119 pièces de 1219 à 1748). — HŒHLBAUM. Engagement à des capitalistes de Cologne des joyaux de la couronne du comté de Hainaut-Hollande (2 chartes de 1356 et 1357). — KEUSSEN. Mss. des archives municipales de Cologne (1° un mémoire sur l'art militaire « Bellifortis, » composé par Kyeser; 2° Institutes, novelles et constitutions du droit romain; 3° un exemplaire du Miroir de Souabe).

69. — Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins. Bd. XIII, 1891. — GREVING. Histoire du monastère des chanoines réguliers de Saint-Augustin à Aix-la-Chapelle, 1421-1802 (récit très détaillé, d'après des documents inédits). — W. VON MIRBACH. Les comtes de Juliers; suite (le comte Guillaume V, 1328-1336). — E. VON OIDTMANN. La seigneurie de Schlossberg à Birkesdorf; 1365-1794 (publie un très intéressant inventaire d'un ancien propriétaire de cette seigneurie en 1646). — SCHOLLEN. Les anciens registres des paroisses dans le département d'Aix-la-Chapelle. — FROMM. Frédéric II, roi de Prusse, à Aix-la-Chapelle, 26 août-9 sept. 1742 (le roi y prit des bains; il s'y rencontra avec Voltaire. La population se montra mal disposée pour le roi, à cause de son alliance avec la France). — H. LOERSCH. Les statuts de la confrérie des orfèvres, 16 avril 1573. — KEUSSEN. Histoire des pèlerinages aux reliques d'Aix-la-Chapelle (publie un texte de 1359). — LOERSCH. Étudiants d'Aix à Leipzig, 1409-1600.

70. — Zeitschrift für vaterlændische (westfælische) Geschichte und Alterthumskunde. Bd. XLIX, 1891. — ILGEN. Les institutions municipales et la justice à Herford (d'après une charte inédite de 1250, qui détermine le plus ancien droit de cette ville. Recherches approfondies sur l'origine de ses institutions municipales; importantes pour

l'histoire municipale en Allemagne). — Hoogeweg. Étudiants westphaliens aux universités étrangères; 1er art. (extraits des matricules de Bologne, 1289-1561). — Bahlmann. Le prix du blé fixé administrativement dans l'évêché de Munster, 1559-1760. — Darpe. La fraternité des « fratres kalendarum » dans la ville de Nienberg (statuts, membres et bienfaiteurs de cette confrérie jusqu'en 1600. Tableau des revenus, d'après les sources inédites). — Finke. Sur l'authenticité des plus anciens statuts synodaux de l'évêché de Munster (on fait remonter à l'année 1279 les statuts d'un synode tenu, à ce qu'on prétend, par Eberhard, évêque de Munster; Wilmans a soutenu qu'ils avaient été fabriqués au xve s.; c'est une erreur : les statuts sont authentiques; il faut les rapprocher de ceux qui ont été promulgués dans deux synodes tenus par le même évêque après 1282. Wilmans a eu tort également de repousser comme apocryphes les statuts d'un synode tenu par l'évêque Ludwig en 1317). — Heldmann. Les possessions du landgrave de Hesse dans la partie westphalienne de l'archevêché de Cologne; suite : 1563-1600. — Schrader. Documents sur l'histoire de l'ancienne abbaye bénédictine de Marienmünster; fin, 1481-1518. — Thiemann. Le château de Ravensberg.

71. — Zeitschrift des Harz-Vereins für Geschichte und Alterthumskunde. Jahrg. XXIV, Hælftes 1891. — Krieg. Contributions à l'histoire de la ville d'Ellrich dans le Harz. 774-1813. — Hœlscher. Histoire du monastère augustin de Saint-Georgenberg, près de Goslar, 1099-1527 (publie une relation inédite sur la destruction de ce monastère par les bourgeois de Goslar en 1527). — Zimmermann. Origine du poème satirique intitulé « Départ de Cassel » (sur la fuite du roi Jérôme, abandonnant Cassel en 1812; il a été composé par le comte de Bülow, qui, de 1808 à 1811, avait été ministre des finances du roi Jérôme, et remplacé dans ces fonctions par le général Bongars. Biographie du comte; réimpression du poème). — Id. Le prof. Rothfischer à Helmstedt, 1721-1755 (d'abord moine bénédictin à Ratisbonne, il se convertit en 1751 au protestantisme, puis il fut nommé professeur à l'université brunswickoise de Helmstedt; attaques dont il fut l'objet de la part des catholiques; efforts du cardinal Quirini pour le ramener au catholicisme). — L. von Wintzingerode-Know. Histoire des écoles primaires dans l'ancien district de Wintzingerode, du xvie au xixe s. — Osswald. Histoire de la justice criminelle dans la ville impériale de Nordhausen, 1498-1657 (important pour l'histoire des mœurs). — Sello. Luttes des margraves de Brandebourg avec les évêques de Halberstadt et les archevêques de Magdebourg, 1238-1245. — Grube. Petrus Hovet, confesseur du duc Henri de Brunswick (publie une lettre de 1567 intéressante pour l'histoire de la contre-réforme en Brunswick). — Jacobs. Acquisitions prussiennes dans le Harz, 1657-1659. — Reinecke. Où était situé le monastère de Hornburg mentionné en 877? (Hornburg, sur l'Ilse, près de Halberstadt).

72. — Zeitschrift des Vereins für thüringische Geschichte

und Alterthumskunde. N. F. Bd. VII, Heft 3-4, 1891. — Dobenecker. Origine et importance des fonctions de landgrave de Thuringe (cette charge fut créée vers 1130, d'abord pour exercer les droits souverains de la justice au nom du roi. Le pouvoir suprême en matière judiciaire permit au landgrave de s'emparer du pouvoir suprême sur le pays. Histoire détaillée de la Thuringe, de l'époque mérovingienne au XIIIe s.). — E. Lorenz. La destruction du royaume thuringien en 531 (critique approfondie des sources). — Walther. Sur la biographie de la comtesse Catherine de Schwarzbourg (étude critique sur la relation de la rencontre de la comtesse avec le duc d'Albe en 1547; l'auteur émet des doutes sur l'authenticité de cet événement. Détails biographiques sur la comtesse). — Lippert. La mort d'Herminafrid, roi des Thuringiens (publie le passage de la chronique de Spangenberg qui s'y rapporte). — Giefel. Sur l'histoire de la guerre des paysans en 1525 (publie une relation contemporaine). — Nicolai. La peste à Allstadt en 1681.

73. — Neues Archiv für sæchsische Geschichte und Alterthumskunde. Bd. XII, 1891. — Schwabe. Le duc Georges de Saxe, gouverneur de la Frise (la Frise fut donnée par l'empereur Maximilien au duc de Saxe Albert en 1498; après lui, son fils Georges prit le gouvernement du pays. Des difficultés financières et l'opposition des habitants de la Frise le forcèrent, en 1515, à céder la Frise à Charles d'Autriche au prix de 100,000 florins). — G. Wolf. La politique de l'Électeur Auguste de Saxe, 1568-1570 (désireux d'abord de soutenir le prince d'Orange contre l'Espagne, il voulut amener les cercles de l'Empire, surtout ceux de la basse Saxe et du Rhin, à entraver le passage des troupes du duc d'Albe et à empêcher ses levées de troupes. Pendant un temps, l'empereur Maximilien lui-même se montra enclin à ce projet. Frédéric, Électeur palatin, voulait établir une union entre les princes protestants de l'Allemagne, l'Angleterre, le Danemark et la Suède, afin de défendre contre l'Espagne les Huguenots de France et les Pays-Bas protestants; l'Électeur de Saxe préféra s'associer à la politique de l'empereur). — Lippert. L'« Arbre généalogique de Saxe » (sous ce titre de « Sæchsisches Stammbuch, » on a publié en 1889 une collection de portraits saxons du XVIe s. Ce manuscrit est de 1546). — Ermisch. La ville de Freiberg en Saxe au moyen âge (sorte de « promenade archéologique » dans cette ville à la fin du moyen âge). — Hassel. La Saxe et les préliminaires de la paix de Bâle en 1794-95 (important article fondé sur des documents inédits. Entraînée dans les projets de la Prusse, la Saxe chercha cependant à prendre une position intermédiaire entre l'Autriche et la Prusse. Détails sur les événements militaires des années 1794-95. Après la conclusion de la paix de Bâle, l'Électeur essaya d'y gagner l'Autriche. Sur le refus de l'empereur, elle continua la guerre contre la France de concert avec l'Autriche). — Velter. Jac. Schenck et son séjour à Leipzig, 1541-1543 (cet important partisan des réformateurs luthériens s'était brouillé avec Luther et Mélanchthon; il dut, en conséquence, résigner son emploi de prédicateur de la cour auprès de

l'Électeur de Saxe et s'établir à Leipzig; il en fut encore chassé par les persécutions des luthériens). — Issleib. La capitulation de Wittenberg en 1547 (après la défaite de Mühlberg, Wittenberg fut assiégé par l'armée impériale et forcé de se rendre le 19 mai 1547). — Ksothe. Additions aux régestes de l'empereur Charles IV préparés par Huber (17 pièces).

74. — **Mitteilungen des Vereins für Geschichte von Annaberg und Umgegend.** Jahrg. I, 1888. — Kaeberer. Histoire de l'ancien droit municipal d'Annaberg. = Jahrg. II, 1890. Finck. Relations du voyage de l'Électeur Jean-Georges II de Saxe en Bohême et du voyage du prince électoral Jean-Georges III à Wurzbourg en 1671. — Wolf. Invasion des troupes autrichiennes dans le Erz-Gebirge Supérieur, au temps de la guerre de la succession de Bavière en 1778-79 (d'après des documents inédits). — Buchwald. Les souffrances de la guerre de Trente ans dans l'Erzgebirge saxon (d'après des pièces inédites des archives de Zwickau).

75. — **Forschungen zur brandenburgischen und preussischen Geschichte.** Bd. IV, Hälfte 2, 1891. — Von Niessen. L'acquisition de la Nouvelle-Marche par les margraves de Brandebourg (expose en détail la marche en avant des margraves au delà de l'Oder, depuis 1242, et leurs luttes avec les ducs de Pologne et de Poméranie. Les margraves ascaniens ont déployé dans cette conquête un remarquable talent pour la colonisation). — Liesenhang. Les institutions municipales de Perleberg (ces institutions, qui remontent au XIIe siècle, sont fort originales. Expose en détail la rivalité entre le Conseil et les corporations, l'aristocratie bourgeoise et les ouvriers, enfin les conflits entre les guildes des tisserands et des tailleurs, du XIIIe au XVe s.). — Stœlzel. L'organisation du tribunal aulique pour la marche de Brandebourg en 1526 (rien de semblable n'a jamais existé). — F. Hirsch. L'Électeur Frédéric-Guillaume I de Brandebourg et ses rapports avec Magdebourg jusqu'en 1666 (la ville avait été promise à l'Électeur aux traités de Westphalie; mais elle se réclama de ses privilèges de ville libre et refusa l'hommage demandé par l'Électeur. C'est seulement après de longues négociations, 1650-1666, que l'Électeur réussit à entrer en possession). — Koser. Le trésor d'état prussien de 1740 à 1756. — O. Hermann. Le journal du major prussien Gaudi sur les événements de la guerre de Sept ans (conservé aux archives de l'état-major prussien; l'auteur expose dans quelles circonstances et d'après quelles sources il a été composé, ce qu'il vaut et le profit qu'on en a déjà tiré. Le jugement de Gaudi sur Frédéric II est partial; ses sources sont en général de médiocre valeur. Il ne faut employer ce journal qu'avec une grande circonspection). — Tschirch. Une attaque du poète Klopstock contre Frédéric II dans sa « Republik der Gelehrten. » — Koser. Sur le règne de Frédéric-Guillaume II de Prusse (d'après les rapports de l'ambassadeur brandebourgeois L. F. de Beulwitz, en 1786-1787; ils parlent en détail de la personne du nouveau

monarque prussien et des partis à la cour de Prusse). — Sello. Histoire du costume en Brandebourg du xive au xviie s. (d'après des documents inédits). — Id. De prétendus prodiges arrivés dans la Nouvelle-Marche en 1415.

76. — Zeitschrift der westpreussischen Geschichtsvereins. 1891, Heft 29. — Simson. Dantzig pendant la guerre entre la Pologne et l'ordre Teutonique, 1454-1466 (récit très détaillé, d'après les archives municipales. Défend la ville contre les reproches qu'on lui a faits pour son alliance avec la Pologne).

77. — Baltische Studien. Jahrg. XLI, 1891. — O. Bluemcke. La Poméranie pendant la guerre de Sept ans du Nord; fin (de 1568 à la conclusion de la paix. La guerre a eu pour résultat de rattacher d'une façon durable la Poméranie à la Souabe). — Fuchs. Disparition de la classe des paysans dans la Poméranie suédoise (1° la politique agraire de la ville de Greifswald au xvie et au xviiie s.; 2° la corvée sur les domaines du roi de Suède dans l'île de Rügen au xviiie s.). — Brunk. Contribution à une histoire de l'école de Falkenburg au xviie et au xviiie s. — Rachfahl. Histoire du différend pour la succession du duché de Stettin, 1464-1472 (explications sur le mémoire de P. Gœthgens sur les rapports entre le Brandebourg et la Poméranie, de 1440 à 1470).

78. — Beitræge zur Geschichte der Stadt Greifswald. Heft 3, 1892. — Pyl. Colons rhénans et westphaliens en Poméranie et dans l'île de Rügen (art. très détaillé. Les noms de nombreuses familles appartenant à la noblesse poméranienne et au patriciat de Stralsund et de Greifswald les font remonter à une origine westphalienne et rhénane. Le nom de Greifswald vient sans doute de celui de « Gripswald, » nom d'un fief près de Kaiserswerth, sur le Rhin, transporté en Poméranie).

79. — K. preussische Akademie der Wissenschaften zu Berlin. Sitzungsberichte. Stück 42-43. — Kirchhoff. D'une inscription votive métrique en dialecte éolien de la Troade (ve s. av. J.-C. Remarques sur l'alphabet éolien). — U. Kœhler. Le discours d'Hypéride contre Philippidès (il a été prononcé dans l'hiver de 336-335; interprète les fragments de ce discours qui ont été publiés par Kenyon, dans ses *Classical texts*, 1891, p. 42, et qui se rapportent à l'histoire des luttes entre les amis et les ennemis des Macédoniens à Athènes). = Stück 51-52. Harnack et C. Schmidt. Fragment copte d'une apocalypse d'origine gnostique (d'après un ms. de Berlin). — C.-J. Gebhardt. Leibniz et Pascal (publie une lettre sur le séjour de Leibniz à Paris, en 1679).

80. — K. Bayerische Akademie der Wissenschaften. Abhandlungen der historischen Classe. Bd. XIX, Abtheil. 3, 1891. — H. Simonsfeld. Une colonie allemande à Trévise au moyen âge (elle existait déjà sans doute au xive et même au xiiie s. et s'occupait d'industrie; elle s'organise vers 1440 sous le nom de « schola theutonicorum » et se donne des statuts soigneusement élaborés. L'époque de son plus grand éclat fut de 1480 à 1520; elle existait encore au commencement du xviiie s.

'extes des statuts avec une liste des membres jusqu'à 1680 et plusieurs ocuments). — W. Preger. L'organisation des Vaudois français au plus ncien temps (1° recherches sur la valeur des témoignages fournis par ernard Gui, David d'Augsbourg, les actes de l'Inquisition de Carcas-nne et du Languedoc, qui se rapportent aux Vaudois; 2° ce qu'étaient s « Perfecti, » les « Insabatati, » les « Sandaliati, » les « Credentes, » « Majoralis, » les hospices vaudois et leur organisation, les chapitres énéraux de la secte. L'auteur défend ses idées contre les critiques de . Möller et de H. Haupt. Publie un traité « de vita et actibus paupe-m de Lugduno » que Dœllinger avait édité déjà d'après d'autres mss.). - F. von Reber. Construction des palais carolingiens. 1er art. (Charle-agne, pour ses constructions à Aix-la-Chapelle et ailleurs, a imité le alais de Ravenne, imité à son tour du palais impérial de Byzance. tude sur ces prototypes de l'architecture carolingienne).

81. — K. Sæchsische Gesellschaft der Wissenschaften. bhandlungen der philologisch-historischen Classe. Bd. XIII, n° 3, 91. — Ratzel. Les arcs des peuples africains. = Berichte über die erhandlungen. 1891, Heft 2-3. W.-H. Roscher. La statue équestre de ules César sur le forum Julianum et l'ἵππος βροτόπους d'une monnaie Gordien III (César se fit ériger une statue équestre sur le forum ulianum; on en a également trouvé une à Nicée, qui est caractérisée ar ce fait que les pieds de devant du cheval ont la forme de pieds umains; cette représentation se retrouve sur des monnaies de Nicée montre que César fut identifié avec la divinité Men-Mithras, honorée n Bithynie et en Phrygie. Détails sur le culte de cette divinité lunaire).

82. — K. Gesellschaft der Wissenschaften zu Gœttingen. bhandlungen. Bd. XXXVII, 1891. — P. de Lagarde. Études sur l'his-ire des Septante (et aussi sur la chronologie de Clément d'Alexandrie). - E. Wuestenfeld. L'Imâm el Schâfii et ses partisans (suite de la bio-raphie, et bibliographie des Schafites aux IVe et Ve siècles de l'hégire. nportant pour l'histoire de la littérature et de la religion islamites). — Veiland. Mathias de Neuenburg et son activité littéraire (1° suite de chronique de Jacques de Voragine composée par Mathieu; il y a uti-sé le « fragmentum historicum incerti auctoris » et résumé sa propre ronique plus détaillée. 2° Recherches approfondies sur la biographie Berthold de Bucheck, évêque de Strasbourg, composée par Mathias vec beaucoup de négligence. 3° Texte de la Continuation de Jacques Voragine. 4° Des renseignements fournis par Mathias dans sa chro-ique détaillée sur l'histoire des évêques de Bâle; ils sont empruntés une histoire perdue de ces évêques de 1262 à 1325). — Weiland. Le s. viennois de la chronique de Mathias de Neuenburg (publie le texte omplet de ce ms., qui est important pour la critique du texte de la chro-ique et pour la distinction des diverses rédactions).

---

83. — Archæologisch-epigraphische Mitteilungen aus Œster-

reich-Ungarn. Jahrg. XV, Heft 1, 1892. — Wilhelm. Remarques s[illegible]r les inscriptions grecques (interprète et commente 10 inscriptions publié[illegible] dans ces dernières années). — Szanto. La distribution des satrapi[illegible] après la mort d'Alexandre le Grand. — Pick. Le monument d'Adam[illegible] Klissi dédié à Trajan, sur des monnaies de Tomis. — Benndorf. Orn[illegible]ments de cheval romains au Musée de Turin. — Hula. Histoire du co[illegible]lège des Frères arvales (la réorganisation de ce collège par Auguste e[illegible] lieu avant 21 av. J.-C.). — Bormann. Trois inscriptions de l'Ombr[illegible] (publ. au t. XI, 2e partie, du *C. I. L.*). — Kubitschek. Carnuntum (re[illegible]titution d'une inscription funéraire grecque en vers jusqu'ici inédite[illegible]. — Von Premerstein. Inscription funéraire de Pettau. — Muehsterbe[illegible] et Patsch. Résultats archéologiques d'un voyage en Istrie et dans l[illegible] îles voisines (inscriptions, monnaies, vases antiques, etc.). — Nowot[illegible]. Inscription provenant de Gunskirchen en Haute-Autriche (elle nous fa[illegible]t connaître un municipe romain jusqu'ici inconnu, celui d'Ovilava, con[illegible]tué en municipe par Hadrien et par Caracalla en colonie. Recherch[illegible]s sur les routes militaires des Romains en Haute-Autriche). — Von Pr[illegible]merstein. Une inscription votive de l'époque d'Auguste (interprète u[illegible]e inscription de Rome publiée pour la première fois dans les *Not. d. S[illegible]*, 1890, p. 388). — Kubitschek. Poids romains trouvés en Dalmatie. — Skorpil. Inscriptions antiques de Bulgarie (7 inscriptions grecques [illegible]t romaines).

84. — K. Akademie der Wissenschaften zu Wien. *Sitzun[illegible]berichte. Philosophisch-historische Classe.* Bd. CXXII, 1890. — V[illegible] Rockinger. Les mss. du Miroir de Saxe; 15e section (en tout, l'auteu[illegible] a décrit 465 mss.). — Schnuerer. Les coutumiers locaux en Basse-A[illegible]triche (avec des notices sur un certain nombre de pièces d'archives [illegible]de familles nobles et de villages). — Kukula. L'édition des œuvres [illegible]de saint Augustin par les religieux de Saint-Maur; suite (détails intére[illegible]sants sur les efforts de la Société de Jésus pour en empêcher la publ[illegible]ication et jeter sur les religieux le soupçon de jansénisme). — Buh[illegible]ler. Inscriptions indiennes récemment trouvées; leur importance po[illegible]ur l'histoire de la poésie artistique en Hindoustan (cette poésie s'est dév[illegible]eloppée, non après, mais avant le début de l'ère chrétienne. La vie inte[illegible]llectuelle dans l'Inde n'a pas été ruinée pendant les deux premiers siècl[illegible]es de notre ère par une invasion des Scythes et d'autres peuples). — Wahrmund. L'histoire des élections pontificales d'après les archiv[illegible]es romaines (il y a plusieurs années, l'auteur avait traité la question d[illegible]de savoir jusqu'à quel point des princes séculiers avaient eu, depuis l[illegible]le XVIIe siècle, le droit d'exclure certains candidats lors d'une élection[illegible]on pontificale. Il y apporte ici des renseignements nouveaux tirés d[illegible]e mémoires qu'il a trouvés dans les archives romaines et qui se rapporten[illegible]t aux élections d'Innocent X et d'Alexandre VII. Extraits relatifs au[illegible] sujet tiré des mémoires du P. Valentini, du cardinal Albizzi, du car[illegible]dinal de Lugo et autres écrits de ce genre. Discute les opinions de[illegible] Sægmüller sur les conclaves du XVIIe et du XVIIIe s.). = Bd. CXXIII[illegible]

Jul. Schlosser. Contributions à l'histoire de l'art au moyen âge primitif (étant donnée la rareté des monuments artistiques de la période carolingienne, l'auteur cherche à reconstituer l'art carolingien à l'aide de sources littéraires. Détails sur l'histoire de l'antique architecture chrétienne, sur l'organisation des chantiers de construction, sur l'emploi des modèles, sur le plan d'un palais au moyen âge primitif, la décoration intérieure des basiliques chrétiennes primitives, les plus anciens portraits du moyen âge, les artistes les plus importants de l'époque franque, la statue équestre de Théodoric à Aix-la-Chapelle, etc.). — M. Buedinger. Les jeux romains et le patriarcat romain (1° explications sur le poème 68 de Catulle; 2° rapports de Salluste avec Catulle; 3° Salluste et son histoire de la conjuration de Catilina, ses idées politiques, ses rapports avec le patriciat; 4° âge et origine des jeux romains sous la République. Le jeu dit de Troie remonte aux plus anciens temps; il s'appelait à l'origine truia, et par contresens on lui donna une origine troyenne). — Schenkl. Bibliotheca patrum latinorum Britannica; suite (description des mss. d'écrivains ecclésiastiques et de classiques latins conservés dans les bibliothèques anglaises. Nos 391-682). — H. R. von Zeissberg. Deux années d'histoire belge, 1791-1792 (récit très détaillé de 266 p.; l'auteur se propose, non de discuter, mais de compléter Borgnet et Juste à l'aide des riches matériaux fournis par les historiens belges, et aussi de présenter les choses au point de vue autrichien). — Mussafia. Études sur les légendes de Notre-Dame au moyen âge; suite (décrit huit mss.).

85. — Archiv für œsterreichische Geschichte. Bd. LXXVI, 1re moitié, 1890. — Zwiedineck-Suedenhorst. L'alliance d'Augsbourg contre la France en 1686 (négociations préliminaires, d'après des documents inédits; publie une lettre de Torcy à l'ambassadeur suédois H. de Snolsky, du 18 juin 1688). — Turba. L'expédition de Charles-Quint contre Alger (on a reproché à l'empereur d'avoir fait manquer l'expédition par sa faute; il n'en est rien. Recherches détaillées sur les sources et sur leur valeur. Publie plusieurs pièces tirées des archives de Vienne et de Florence). — Zweybrueck. Lettres de Marie-Thérèse et de Joseph II (22 pièces des années 1760-1765 relatives au mariage de Joseph II avec sa première femme, Isabelle de Parme, et avec la seconde, Josèphe de Bavière, tirées des archives princières de Salm). — Von Krones. Joseph, baron de Simbschen, et la place de l'Autriche sous la question serbe (1807-1810; d'après les souvenirs mss. du baron, alors général autrichien commandant les confins serbes. Détails importants sur le soulèvement des Serbes contre la Turquie depuis 1804 et sur la rivalité d'influence de l'Autriche et de la Russie en Serbie. Négociations du baron avec les insurgés serbes. Simbschen voulait que l'Autriche appuyât la Serbie, mais les rapports de son gouvernement avec Napoléon et la Russie l'empêchèrent de bouger. L'influence des Russes l'emporta donc, et ils occupèrent Belgrade en 1811). = 2e partie. Tangl. Études sur le « Liber fundationum » du monastère

de Zwettl (étude sur l'auteur, sur le ms. composé vers 1325, sur les données historiques qu'il contient, sur leurs sources, sur la manière dont le « Liber » a été utilisé. Les chartes qui s'y trouvent ont été copiées avec soin, et par là il mérite un haut degré de confiance). — Von Helfert. Fin de la domination française en Italie en 1814 (lutte de Murat contre les troupes autrichiennes depuis février 1814 et occupation de la haute Italie par les Autrichiens. Organisation du gouvernement autrichien en Lombardie; tentative pour renverser la domination autrichienne par un complot militaire à Brescia et à Milan et pour rétablir le royaume d'Italie sous la protection française). — Bachmann. Élection de Maximilien Ier (article détaillé dirigé contre Ulmann. L'empereur Frédéric III ne s'est jamais opposé à l'élection de son fils Maximilien; bien avant 1485, il en avait eu l'idée. Des négociations préliminaires à l'élection). — A. von Jaksch. L'introduction de l'ordre des chevaliers de Saint-Jean en Carinthie et la commanderie de Pulst (surtout d'après les archives de l'ordre de Malte à Prague. Histoire des établissements de l'Ordre en Carinthie depuis 1214 et de la commanderie de Pulst de 1292 à 1889). = Bd. LXXVII, 1re partie, 1891. Losert. La ville de Waldshut sur le Rhin et ses rapports avec le gouvernement de l'Autriche antérieure en 1523-26 (important article sur la guerre des paysans et sur la Réforme sur le Rhin supérieur, d'après des documents inédits recueillis par Jos. von Beck pour l'histoire des anabaptistes; les différends de la ville avec le gouvernement vinrent, non de la part qu'elle prit au soulèvement, mais de l'inclination des gens de Waldshut pour le protestantisme. Du rôle joué dans ce différend par Balthazar Hubmaier, un des fondateurs de l'anabaptisme; dès 1523, il s'agita en faveur des revendications socialistes des paysans; l'auteur prépare un travail critique sur ses récits et ses doctrines). — F. von Krones. Le feldzeugsmeister Joseph, baron de Simbschen, 1810-1818; suite (procès intenté à ce général, sa condamnation et sa réhabilitation; on l'avait faussement accusé de malversations, de corruption, d'entente avec les insurgés serbes).

86. — Mittheilungen des Instituts für œsterreichische Geschichtsforschung. III Ergänzungsband, Heft 3. Innsbruck, 1892. — G. Seeliger. Les registres de la cour royale en Allemagne jusqu'en 1493 (1° des registres qui sont parvenus jusqu'à nous et de leur importance comme source au XIVe s., sous Robert le Palatin, sous Sigismond et Albert et sous Frédéric III; 2° comment les diplômes royaux étaient transcrits sur les registres; 3° les registres au service de l'administration). — A. Nissl. L'édit de Clotaire en 614 (ce n'est guère, comme l'annonce une note en tête de l'article, que l'esquisse d'un mémoire que l'auteur laissa inachevé à sa mort. Étudie les points suivants : 1° les lois ecclésiastiques dans l'empire d'Orient; 2° le droit oriental dans l'empire d'Occident; 3° efforts dans le même sens accomplis par l'Église franque; 4° l'édit de Clotaire est une réponse de l'État franc aux prétentions de l'Église). — E. von Ottenthal. Les registres de la chancellerie d'Eu-

gène IV. — Kurze. La plus ancienne chronique de l'évêché de Magdebourg (l'archevêque Tagino, mort en 1012, composa une chronique allant au moins jusqu'en 1004 et qui a été utilisée par Thietmar et les annalistes de Nienburg; puis il a été remanié probablement par Bruno, abbé de Magdebourg et frère de Thietmar. Publie le texte de ce remaniement). = Bd. XIII, Heft 1. Tangl. Les taxes de la chancellerie apostolique du XIIIe au milieu du XVe siècle (avec de curieux documents inédits publiés en appendice). — Scheffer-Boichorst. Note sur l'histoire du moyen âge (17. Débuts de la Querelle des investitures sous Henri IV; le prétendu diplôme de Charles le Gros pour Aix-la-Chapelle, et le droit du roi lors de l'élection de Nicolas II; les synodes de Sutri et de Rome et le commencement des hostilités; remarques critiques sur la « Disceptatio synodalis » de P. Damien. 18. Décision du tribunal aulique dans le procès de l'abbaye de Beaupré en 1174; publie les textes relatifs à cette affaire. 19. Frédéric III de Zollern-Nuremberg fut-il seigneur d'Osterhofen? Épisodes de la guerre de succession de Méranie. 20. Le vicaire Jean Kungstein, chroniqueur du XIVe siècle). — Herzberg-Fraenkel. Une fantaisie sur le calendrier au XIVe s. — O. Redlich. La patrie de Walther von der Vogelweide (publie une charte qui tend à confirmer que le poète naquit en Tirol et qu'il tire son nom du Vogelweiderkof dans le Laiener Ried près de Klausen). — Heyck. Lettres de Maximilien II et de Rodolphe II à Lazare Schwendi. = Bibliographie. *J. Ficker*. Untersuchungen zur Rechtsgeschichte (très longue analyse de ce livre qui commence une série de recherches approfondies sur l'histoire du droit dans la Germanie primitive et chez les peuples germaniques et romans : mariage, parenté, héritage). — *Cipolla*. Di Rozone, vescovo di Asti, e di alcuni monumenti inediti che lo riguardano (important pour l'histoire du pouvoir épiscopal à Asti au XIIe s.).

87. — Blætter des Vereins für Landeskunde von Niederœsterreich. Neue Folge. Jahrg. XXIV, nos 1-12, 1890. — Lampel. Georges I prévôt de la chartreuse de Gaming (vers 1412; l'auteur le défend des accusations portées contre lui). — Györy de Nadudvar. L'empereur Charles VI et l'hommage des villes de la Basse-Autriche en 1712 (important seulement pour l'histoire du cérémonial). — Wolfsgruber. Histoire des ermitages des Camaldules sur le Kahlenberg de Vienne (fondés en 1633). — Plesser. Pierres païennes de sacrifices dans la Basse-Autriche. — Schalk. Un inventaire des revenus de la prévôté capitulaire de Saint-Étienne à Vienne, 1391-1403. — Documents sur l'histoire de Medling; suite (nos 14-23, 1503-1565). — R. Mueller. Noms de lieu autrichiens; suite. — Hammerl. Les « Kuruczes » en Basse-Autriche, 1703-1706 (le nom de « Kuruczes » désigne les Hongrois soulevés contre l'Autriche, que commandait François Rakoczy). — Sturzer. Documents sur l'histoire des paroisses de la Basse-Autriche au XIVe et au XVe siècle (tirés des archives romaines). — Haas. Bibliographie des ouvrages relatifs à l'histoire de la Basse-Autriche en 1890.

88. — Festgabe des Vereins für Landeskunde von Niederœs-

terreich (à l'occasion du 25e anniversaire de sa fondation. 1864-1889). Vienne, 1890. — MAYER. Ce que la Société a fait pour l'histoire de la Basse-Autriche depuis sa fondation.— FRIESS. La reine Élisabeth, femme du roi d'Allemagne Albert Ier, 1262-1313 (biographie détaillée qui intéresse également celle d'Albert Ier).

89. — Wiener Studien. Jahrg. XIII, 1891, Heft 1. — LADEK. L'authenticité de deux actes relatifs à Démosthènes et à Démocharès dans les « Vitae decem oratorum » du pseudo-Plutarque (ces textes sont authentiques). — P. VON BIENKOWSKI. Études critiques sur la chronologie et l'histoire de la guerre de Sertorius, 1re partie; fin dans Heft 2. — SZANTO. L'injurie verbale dans le droit attique. = Heft 2. KUBITSCHEK. Critique de l' « Itinerarium Antonini » (mss. de l'Itinéraire; leurs rapports, leur valeur pour l'établissement du texte; l'auteur en prépare une édition). — J. JUNG. Les rapports personnels de Tertullien avec les diverses provinces de l'empire romain (montre l'influence considérable exercée au IIIe s. ap. J.-C. par l'Afrique et sa population, et les rapports entretenus par cette province avec les autres et l'Empire). — WOTKE. La source grecque de l' « Inventio sanctae crucis » (publiée d'après un ms. du Vatican). — WESSELY. Fragment d'un traité grec sur l'optique. — ID. Comment s'écrivait en Égypte le nom de l'empereur Pescenninus Niger.

90. — Wiener Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes. Bd. V, Heft 3, 1891. — BUEHLER. Origine de l'ère « gupta-valabhî » observée dans l'Inde (l'ère « gupta » doit le surnom de « valabhi » à ce fait que, d'après la tradition populaire, la fin de la maison royale de Valabhi coïncida avec son commencement). — BUEHLER. Inscriptions indiennes qu'il faut lire de bas en haut. = Compte-rendu : *Abel Mechitarean*. Geschichte der Concilien der armenischen Kirche (bon). = Bd. VI, Heft 1, 1892. LEUMANN. La légende hindoue de Citta et Sambhuta; suite du texte. — JENSEN. Noms propres élamites de dieux et de personnes. — F. MUELLER. Les inscriptions persanes de Hudziabad (commente et rectifie les textes publiés par Westergaard et Haug. Le pahlvi est une langue purement iranienne). — GOLDZIHER. Le Chatib chez les anciens Arabes (c'était l'orateur, le porte-parole de la tribu; il joua un rôle important). — KIELHORN. Origine de l'ère « gupta valabhi » (complète les arguments présentés par Buehler). = Bd. V, Heft 4, 1891. DHRUVA. Notes sur deux plaques de cuivre (inscriptions relatives à Moulavâja, roi de Goujarat; intéressantes pour fixer la chronologie de son règne). — BUEHLER. Remarques sur le ms. sanscrit trouvé dans la ville souterraine de Mingai (date du Ve s. ap. J.-C.; important pour l'histoire de la paléographie indienne). — KARABOUCK. Les inscriptions du Sinaï publiées par Euting (critique très sévère de cette édition).

91. — Zeitschrift für die œsterreichischen Gymnasien. 1891, Heft 8 et 9. — SIMON. Abréviations dans des inscriptions grecques (collection de 609 abreviations, avec des remarques sur leurs formes, sur

l'abréviation de certaines formes verbales et casuelles; etc.). = Heft 10-11, 1891. Ammann. Le poème de Jorig Pleyer sur la mort de l'empereur Maximilien Ier (publie le texte d'après une ancienne impression inconnue jusqu'ici. Le poème de Weyler sur la mort de Maximilien a été composé d'après celui de Pleyer).

92. — Beitræge zur Kunde Steiermærkischer Geschichtsquellen. Jahrg. XXIII. Graz, 1891. — Dr P. Joachimsohn. Lettre d'Erlbach sur le supplice de Baumkircher, 25 avril 1471. — J. Wastler. Règlement de la confrérie des peintres fondée par Peter de Pomis à Graz, 1622. — Marie von Platzer. Rapport sur le voyage de l'évêque de Bamberg Ernest de Mengestorff en Styrie, en route pour la Carinthie, aller et retour, 1588. — H. von Zwiedineck-Suedenhorst. Sur l'histoire de la guerre de 1809 en Styrie (analyse des papiers de l'archiduc Jean aux archives du comté de Méranie, à Graz; avec un certain nombre de pièces données *in extenso*). — Luschin von Ebengreuth. Extraits des comptes des collecteurs pontificaux dans l'archevêché de Salzbourg, 1317-1319.

93. — Mittheilungen des historischen Vereins für Steiermark. Heft 39. Graz, 1891. — Prof. Bidermann. Rapports de la Styrie avec le royaume slavon-croate au xvie et au xviie s. (retrace, surtout à l'aide de pièces d'archives, les rapports de la Styrie avec ce royaume, ou mieux avec les habitants du territoire qu'on a l'habitude d'appeler ainsi, depuis la bataille de Mohacs et la mort du roi Louis II. Établissement d'institutions militaires permanentes sur ce territoire; organisation des confins militaires de l'Esclavonie). — Joh. Schmutz. Histoire du village et de la paroisse de Saint-Stephan de Leoben; 2e partie : xviie-xixe siècle (histoire de la seigneurie et du château de Kaisersberg jusqu'à nos jours; de la paroisse et du village; données statistiques et carte). — Fr. Ilwoll. Karl Schmutz; sein Leben und Wirken (biographie d'un des érudits qui ont le plus fait pour la géographie et l'histoire de la Styrie, 1787-1873).

94. — Académie des sciences de Cracovie. *Bulletin international. Comptes-rendus des séances de l'année* 1891. Novembre. — *Finkel.* Bibliographie de l'histoire de Pologne (bibliographie très complète, comprenant plus de 120,000 numéros. La première partie seule est parue; elle contient les sources, avec des « Notions préliminaires » sur les archives, les bibliothèques et les sciences auxiliaires; la préface est rédigée en polonais et en français, mais l'ouvrage même est entièrement écrit en polonais). — *Piekosinsky.* La législation du roi Casimir le Grand. = Déc. *Korzenowski.* Orichoviana; opera inedita et epistulae Stanislai Orzechowski, 1543-1566. Vol. I (Orzechowski, un des meilleurs écrivains politiques dont s'honore la littérature polonaise, fut le publiciste le plus avancé du parti catholique, bien qu'il ait soutenu d'ardentes polémiques avec son évêque, en partie au sujet du célibat des prêtres, qu'il réprouvait. Ce tome I contient 110 opuscules ou lettres de lui). — 1892, janv. Collectanea ex archivo collegii historici (contient

les mémoires suiv. : *Ulanowsky*. Acta capitulorum Cracoviensis et Plocensis selecta, 1438-1525; documents de premier ordre pour l'histoire de la politique intérieure de la Pologne au xve s. — *Bostel*. Tarif des marchandises et travaux pour le palatinat de Cracovie, 1565. — *Id*. Comptes du trésor de la couronne, 1629. — *Id*. Les Juifs du territoire de Léopol et du district de Zydaczow en 1765. — *Blumenstock*. Compte-rendu de recherches faites à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg et note sur les mss. juridico-historiques qui s'y trouvent).

---

95. — The english historical Review. Vol. VII. Janv. 1892. — John E. Gilmore. La Babylonie sous les Grecs et les Parthes (article de huit pages seulement où l'auteur a noté les rares indications que lui fournissaient les textes anciens sur le sujet). — J. H. Round. L'introduction du service de chevalier en Angleterre; suite (le fief normal de chevalier consistait en un bien-fonds de 20 l. par an; il n'avait point pour base le système anglo-saxon des cinq hides de terres qui constituaient la propriété d'un thegn. Le service de chevalier a été exigé dès le commencement de la conquête, des évêques et des abbés tout aussi bien que des seigneurs laïques). — Miss Toulmin Smith. La prédication populaire en Angleterre au xive siècle (intéressant résumé des derniers travaux sur Jacques de Vitry et Nicole Boson). — R. W. Ramsey. Élisabeth Claypole (biographie d'une des filles de Cromwell, qui épousa John Claypole en 1646 et qui mourut, chérie de tous ceux qui la connaissaient, le 6 août 1658). — R. E. Holmes. Un dernier mot sur Hodson (Hodson fut un brillant officier dans l'armée anglaise des Indes au moment de la révolte des cipayes. Fut-il, comme on l'a dit, un mauvais sujet, un pillard, un concussionnaire, ou est-il sans reproche? L'auteur de l'article plaide pour la culpabilité. Réponse à l'article sur Hodson qui a figuré dans le « Dictionnaire de biographie nationale »). — J. B. Bury. Les Helladikoi (les Helladikoi étaient les habitants du thème du Hellas, sans qu'aucun sens défavorable s'attachât à leur nom). — Petriburg. L'excommunication de la reine Élisabeth (publie deux documents sur ce sujet). — Prothero. Un livre de raison du xviie s. (recettes et dépenses de William Freke, 1614-1630). — Firth. Lettres relatives à la dissolution du dernier parlement de Cromwell, 1658. — Macray. Un voyageur allemand en Angleterre en 1683 (Jacob de Melle, de Lubeck, dont le journal a été publié en 1890 par le Dr K. Curtius). — Boulger. Récit contemporain de la bataille de la Hougue. — Garnett. Une histoire d'Angleterre par un non-jureur (John Lindsay, 1763). = Comptes-rendus : *Headlam*. Election by lot at Athens (excellent). — *Mahaffy*. The greek world under roman sway, from Polybius to Plutarch (recueil d'essais, souvent ingénieux, sur des sujets qui peuvent le mieux intéresser le grand public; des lacunes considérables et des erreurs). — *Pijper*. Geschiedenis der boete en biecht in de christelijke kerk. 1re partie (remarquable étude sur les institutions de la pénitence aux premiers siècles du christianisme). — *Ch. O. O'Conor*

Don. The O'Conors of Connaught; an historical memoir (instructif; mais il y a trop de généalogie et pas assez d'histoire). — *Lamond.* Walter of Henley's Husbandry, together with an anonymous husbandry, seneschaucie and Robert Grosseteste's rules (publication des plus intéressantes pour l'histoire de l'exploitation rurale dans les manoirs en Angleterre). — *G. Burnett* et *J. G. Macray.* Rotuli scaccarii regum Scotorum. Vol. XIII : 1508-1513. — *Bridgett.* Blessed Thomas More (œuvre de grande patience et d'intelligence, écrite avec un enthousiasme parfois exagéré). — *J. Gairdner.* Letters and papers, foreign and domestic. Henry VIII. Vol. IX, 4e partie, 1537. — *R. de Hinojosa.* Felipe II y el conclave de 1559 (bon). — *J. Hungerford. S. J.* Acts of english martyrs hitherto unpublished (bon). — *H. Cl. Hamilton.* Calendar of state papers. Ireland. Vol. V, 1592-96. — *Partsch.* Philipp Clüver der Begründer der historischen Länderkunde (excellent). — *Miles.* The correspondence of W. A. Miles on the french revolution, 1789-1817. — *L. Pingaud.* Correspondance intime du comte de Vaudreuil et du comte d'Artois pendant l'émigration, 1789-1815. — *O'Connor Morris.* Great commanders of modern times (insuffisant).

96. — The Academy. 1891, 28 nov. — *Craufurd.* General Craufurd and his light division (bonne contribution à la guerre d'Espagne). — *Grætz.* History of the Jews, trad. par Bella Lœwy. 2 vol. (cette traduction ne comprendra que cinq volumes, au lieu de onze dans l'original ; on y a supprimé toutes les notes au bas des pages. Est-ce un gain ?). = 5 déc. *Fr. de Paravicini.* The early history of Balliol college (excellent). — *A. Clark.* The colleges of Oxford (histoire résumée des 22 collèges d'Oxford, chacun par un auteur différent; l'ensemble forme un livre charmant autant qu'instructif). = 12 déc. *M. Stephens.* History of the french Revolution. Vol. II (œuvre très solide et approfondie). = 26 déc. *Lord Rosebery.* Pitt (intéressant, surtout pour faire connaître l'auteur du livre). — *G. Stokes.* Pocoke's tour in Ireland in 1752 (remarques intéress.; mais pourquoi l'éditeur n'y a-t-il ajouté ni index ni table ?). = 1892, 9 janv. *Froude.* The divorce of Catherine of Aragon (l'auteur a perdu son temps à vouloir « débarbouiller un vilain »). = 16 janv. *W. Connor Sydney.* England and the English in the eighteenth century (composé avec critique et maturité d'esprit). — *Rogers.* The industrial and commercial history of England (difficile à lire, mais plein de choses). — *Cunningham.* Earl Canning (bonne biographie d'un des « Rulers of India »). = 30 janv. *Gardiner.* History of the great civil war. Vol. III, 1647-1649 (excellent; sur un sujet tant de fois traité, l'auteur a su faire un livre neuf, impartial, qu'anime un sentiment rare de la vie dans ses manifestations humaines les plus variées). = 6 févr. *Hannay.* Rodney (bon). — *Ch. Wall.* The tombs of the kings of England (bon). — *Wise.* Rockingham castle and the Watsons (bon). = 20 févr. *Launsburg.* Studies in Chaucer; 3 vol. (excellent). — *Siborne.* Waterloo letters' (curieux). = 5 mars. *W. D. Hamilton.* Calendar of state papers. Domestic series, 1645-47. — Les origines de l'histoire persane, art. par

H. Howorth sur la conquête de l'Elam vers l'an 600 et sur le pays d'où venaient alors les Perses.

97. — **The Athenaeum**. 1891, 28 nov. — *Lord Rosebery*. Pitt (ce petit livre est un modèle d'arrangement, une mine de renseignements et un remarquable exemple d'un jugement sain appliqué à la biographie politique). — *Syud Ameer Ali*. The life and teachings of Mohammed; or the spirit of Islâm (remarquable, surtout comme état d'esprit de l'auteur, musulman à idées très avancées, sorte de protestant de l'Islam, qui paraît disposé à rejeter toutes les superfétations de l'Islamisme et à n'accepter que ce qui se trouve formellement dans le Coran). — *Whaley*. The parish of Askrigg, in the county of York. — *J. Brown*. History of Sanquhar, Dumfriesshire. — *Legge*. Ancient churchwarden's accounts in the parish of North Elmham, 1577-1589. = 5 déc. *H. Compton*. A master mariner : life and adventures of captain R. W. Eastwick (amusante histoire d'un corsaire des guerres de la Révolution et de l'Empire). = 26 déc. *Maitland*. The court baron (texte fort curieux et très bien mis en œuvre, sur la justice rurale au XIVe s.). — *Baildon*. Select civil pleas. Vol. 1, 1200-1203 (précieux documents concernant le « placitum civile » décrit par Glanville). = 1892, 2 janv. *W. Stebbing*. Sir Walter Raleigh (biographie très consciencieuse et neuve). — Calendar of the patent rolls preserved in the P. R. O. 1327-1330. — The historical mss. Commission, the Rutland papers, 2e partie. — *Neilson*. Per lineam valli (on admettait généralement l'opinion du Dr Bruce que le mur d'Hadrien avait été bâti d'un coup, au même moment et pour un but unique. M. Neilson a prouvé au contraire que ce fut une œuvre de longue haleine, que certaines parties ont été construites à la hâte, comme pour une fortification provisoire. Il sera désormais impossible de parler du mur d'Hadrien sans recourir à ce remarquable mémoire). = 9 janv. *O. Pike*. Year book 15 Edward III. — *Warner*. Giraldi Cambrensis opera, tome VIII (contient le « Liber de principis instructione ; » la préface est pleine d'intérêt). = 16 janv. *Cox*. Three centuries of Derbyshire annals, as illustrated by the records of the quarter sessions (beaucoup de faits curieux pour l'histoire locale). — *H. S. Skeats*. History of the free churches of England 1688-1891. = 23 janvier. *Hertslet*. The map of Europe by treaty, showing political and territorial changes which have taken place since 1814. Vol. IV. 1875-1891 (transcription intégrale de tous les traités affectant la carte politique de l'Europe, d'après les « Livres bleus »). — *Shaw*. Minutes of the Manchester presbyterian classis, 1646-1660. — *Id*. Materials for an account of the provincial synod of the county of Lancaster, 1646-1660. = 30 janvier. *Marquis of Lorne*. Viscount Palmerston (apporte des renseignements nouveaux, mais se perd un peu dans les discours du premier ministre. Ouvrage difficile à lire). = 6 févr. *Sir H. S. Cunningham*. Earl Canning (biographie remarquable d'arrangement et de style. Ce gouverneur général de l'Inde était en fonction au moment de la révolte des Cipayes). — *Kerly*. An historical sketch of the equitable juridiction of the court of

chancery (bon). — *Brown*. History of Nottinghamshire (bonne compilation). — *Winsor*. Chr. Colombus, and how he received and imparted the spirit of discovery (contestable en bien des points. Il paraît bien, par exemple, que les descriptions des Zeni ne puissent être appliquées à l'Amérique, car elles se rapportent aux plus septentrionales des Hébrides). = 20 févr. *J. Gairdner*. Letters and papers of the reign of Henry VIII; vol. XII : 1536-1537. — *R. W. Goulding*. Louth old corporation records (excellent). — La topographie de l'Odyssée. = 27 février. *Everard*. History of Thomas Farrington's regiment, 1694-1891. = 5 mars. *Jehson*. The platform; its rise and progress (confus et touffu, mais beaucoup à apprendre sur la législation et les mœurs électorales en Angleterre depuis un siècle et quart). — *J. Julian*. A dictionary of hymnology. = 12 mars. Le lieu de naissance et la famille de Wyclife (il tire son nom de Wycliffe-sur-Tees, où sa famille occupait un certain nom. Quant au lieu dit Spreswell, où naquit l'hérésiarque, il se peut que Leland l'ait exactement cité; ce serait un hameau, disparu aujourd'hui, situé à un mille de Wycliffe et tout près de la Tees). = 19 mars. *Vinogradoff*. Villainage in England (savante et brillante étude sur un sujet obscur et difficile, surtout pour un étranger. Connaît bien les sources, mieux encore l'inédit que l'imprimé. Malgré sa science et sa pénétration, l'auteur n'a pas résolu le problème que nous posent toujours l'origine du système de tenure agricole et l'organisation manoriale. D'ailleurs, l'auteur n'a donné dans sa traduction que deux des quatre études qui composent son œuvre primitive; il n'a parlé ni du « Domesday book » ni de « l'époque saxonne. » Doit-on encore espérer qu'il nous les donnera un jour dans une langue abordable pour les Occidentaux?).

98. — The Contemporary Review. 1892, janvier. — Lanin. Le tsar persécuteur (il s'agit de la secte dite des « Stundistes, » qui a commencé de se répandre vers 1860 dans la Russie méridionale et qui n'a cessé de recruter des adhérents malgré les vexations de toute espèce dont ils sont l'objet de la part de l'Église orthodoxe et du gouvernement). — Sir C. Gavan Duffy. Conversations et correspondance avec Thomas Carlyle.

99. — The Nineteenth century. 1892, janvier. — R. B. Brett. Lord Rosebery et M. Pitt (analyse de la biographie de Pitt par lord Rosebery). = Février. Dr Jessopp. Castle Acre (les Iceni et l'occupation romaine; les Anglo-Saxons dans l'Anglie orientale; leur forteresse élevée à un angle du camp romain; Castle Acre donné par Guillaume le Conquérant à Guillaume de Varenne, dont le fils élève les imposantes fortifications du château. Fondation du prieuré de Castle Acre. Les ruines du château et du prieuré sont fort intéressantes. Il faut se hâter de les protéger contre une dernière invasion, celle des touristes).

100. — Imperial and Asiatic quarterly Review. T. II, juillet-octobre 1891. — Les relations de l'Angleterre avec Manipour, 1883-1891. — R. Sewell. Notes et souvenirs de sir Walter Elliot. — Wassa

Pacha et sir Patrick Colquhoun. Les Pélages et leurs descendants actuels. — Rev. Rabbi H. Gollancz. Le Talmud et la dignité du travail. — Procès-verbaux du neuvième congrès des orientalistes, 1891. — Dr H. W. Bellew. Ethnographie de l'Afghanistan. — Dr H. Schlichter. Les côtes de l'Océan indien dans l'antiquité. — Flinders Petrie. L'épigraphie dans les fouilles de l'Égypte. — R. A. Sterndale. Migrations asiatiques dans le Pacifique sud. — Sir E. N. Braddon. Histoire de la Tasmanie.

101. — Journal of the Gypsy lore Society. Vol. I, 1889, avril. — Bataillard. Origine de l'immigration des Bohémiens dans l'Europe occidentale au xve s.; suite en juil. et en oct.; fin en janv. 1890. — Marq. Colocci. Les Bohémiens dans les Marches d'Ancône pendant les xvie, xviie et xviiie s. — Ibbetson. L'origine des Gypsies (ils viennent d'Égypte). = Oct. Édits vénitiens relatifs aux Bohémiens des xvie, xviie et xviiie s. = Vol. II, 1890, avril. Les « Bohémiens » de Callot. — Matériaux pour l'étude des Gypsies réunis par M. J. Koussavine. — David Mackitchie. Les Bohémiens en Écosse sous les Stuarts; suite en juil. et en oct.; fin en janv. 1891.

---

102. — Political science Quarterly. 1890, déc. — Ch. Gide. L'économie politique en France. = 1891, mars. Osgood. Les idées politiques des Puritains (les doctrines calvinistes dans la Nouvelle-Angleterre); suite en juin. — Ashley. L'histoire de l'industrie et du commerce en Angleterre par W. Cunningham (analyse de cette œuvre remarquable; discussion de certains points, par exemple de la prétendue suppression des « craft-guilds » par Édouard VI. Rogers aimait à affirmer que ce roi, en confisquant les biens de ces guildes, les avait ruinées, et que la destruction de ces associations charitables avait conduit à la loi des Pauvres; cette opinion ne tient pas devant l'examen des textes. En ce qui concerne N. Oresme et son traité des monnaies, l'auteur, suivant en cela Roscher, lui attribue une autorité qu'il ne possède pas. Endemann a prouvé en effet que les idées fondamentales d'Oresme sont tirées d'Azo et d'Accurse et que, par eux, elles remontent à Bartole et à Bardus). = Sept. F. J. Goodnow. Le writ de « Certiorari » (ce writ est un des principaux moyens qu'il y ait aujourd'hui aux États-Unis pour soumettre l'action administrative au contrôle des tribunaux. Histoire de ce writ en Angleterre; son mécanisme actuel.

103. — The Nation. 1891, 29 oct. — *Westermarck*. The history of human marriage (beaucoup d'hypothèses, de théories bâties sur des faits insuffisants, mais ingénieux et instructif). — *Steven*. Facsimiles of mss. in european archives relating to America. Vol. X (beaucoup de paperasse inutile; méthode fort discutable. Cet amoncellement de documents photographiés n'ajoute rien de nouveau à l'histoire; leur utilité consiste uniquement à montrer dans quel milieu s'agitent les hommes qui marquent dans l'histoire d'un pays). = 26 nov. *Bruce*. Life of general

Houston, 1793-1863 (biographie faite à coup de ciseaux, sous la direction de Houston lui-même, alors qu'il préparait sa candidature à la présidence des États-Unis). = 3 déc. *Stephens*. A history of the french Revolution. Vol. II (très consciencieux). — 17 déc. *Lassen*. Den Struensee'ske process (très important). = 24 déc. *S. F. Miller*. Lectures on the constitution of the United states (remarquable). = 1892, 7 janv. *S. A. Drake*. The battle of Gettysburg, 1863 (bonne collection de faits). = 28 janv. *Schouler*. History of the United states of America; vol. V, 1847-1851 (fin de ce remarquable ouvrage). = 3 mars. *E. E. Hale*. The story of Massachusetts (monographie qui fourmille d'erreurs). — Life and letters of gen. Th. J. Jackson, Stonewall Jackson (intéressants détails sur l'homme même fournis par sa femme; apporte peu de nouveau pour la vie militaire du général « Mur de pierre, » qui ne prenait personne pour confident de ses plans, de ses espoirs ni de ses ambitions). = 10 mars. *Rodway*. History of British Guiana; vol. I, 1668-1781 (bon).

104.— Rivista storica italiana. Anno VIII, fasc. 4, oct.-déc. 1891. — G. Capasso. L'histoire des papes (analyse rapide des travaux de Pastor, Bonghi, Sægmüller et Wahrmund). — G. de Leva. La guerre du pape Jules III contre Ottaviano Farnèse; depuis l'ouverture des négociations avec la France jusqu'à l'accord du 29 avril 1552. = Comptes-rendus : *J. Beloch*. Campanien. Geschichte und Topographie des antiken Neapels und seiner Umgebung (seconde édition où il n'y a de changé que l'éditeur, et où il n'y a de nouveau qu'un appendice). — *J. B. Bury*. A history of the later roman empire, 395-800 (plan assez bien conçu et exécuté). — *A. Duffo*. Le origini di Cuneo (important; les points essentiels sont désormais fixés). — *A. d'Ancona*. Origini del teatro italiano (édition revue et augmentée de cet ouvrage remarquable). — Campagne del principe Eugenio di Savoia (traduction de l'ouvrage allemand, entreprise par ordre du roi Humbert). — *C. Fano*. I primi Borboni a Parma (l'auteur a réuni beaucoup de faits nouveaux, présentés d'une façon très agréable). — *L. Fumi*. Il duomo d'Orvieto e i suoi restauri. — *P. Cesare*. Storia della città di Viterbo. 2 vol. (fait sans critique). — *A. Ciscato*. Storia di Este dalle origini al 1890 (consciencieux, mais on se noie dans les détails). — *O. Tommasini*. Scritti di storia e critica (recueil très agréable d'articles qui s'adressent surtout au grand public).

105. — Archivio storico italiano. 1891, disp. 4. — Venturi. Les controverses du grand-duc Léopold Ier de Toscane et de l'évêque Scipione de' Ricci avec la cour de Rome; suite et fin (désireux d'associer les évêques à ses réformes, Léopold convoqua à Pistoie un synode dont le saint-siège refusa toujours d'accepter les décisions; il les condamna même formellement en 1794. Biographie de Ricci après la mort de Léopold II; il mourut lui-même en 1810). — Fr. Cerasoli. Quelques documents inédits relatifs au concile de Trente (concernant les dépenses

faites par la cour de Rome lors de la réunion du concile en 1561). — Eug. Müntz. Publications françaises sur l'histoire de l'art en Italie. = Bibliographie : *Fr. Delitzsch*. Geschichte des Babyloniens und Assyriens (c'est l'ancienne histoire de Mürdter entièrement remaniée). — *Ferrai*. Lorenzino de' Medici e la società cortigiana del cinquecento (excellent). — *S. Bongi*. Annali di Gabriel Giolito de' Ferrari (les Gioliti ont été de célèbres imprimeurs vénitiens et en même temps des propagateurs éclairés de la littérature nationale au XVIe siècle).

106. — Archivio storico lombardo. 1891, 31 déc. — A. Medin. Les Visconti dans la poésie de leurs contemporains. — L. Zerbi. Les fortifications de Monza avant 1325. — Romano. La paix de 1402 entre Milan et les Carrarais (publie le texte de ce traité, avec analyse et commentaire). — L. Beltrami. Sur la valeur des terrains à Milan dans les premières années du XVIe siècle. — Vignati. Le décret de François Ier, roi de France, ordonnant la construction de l'église et du monastère de la Victoire à Zivido, près de Melegnano (Marignan), 15 janv. 1518. = 1892, 31 mars. Pagani. Quelle rivière est l'« Atis » et de quel pays sont les « loca montana » de Wippon (l'interprétation de Cipolla est inadmissible. L'auteur corrige *Atis, Aitis*, en *Utis, Uitis*, nom antique d'un ruisseau qui, en 1736 encore, contournait les murs de Ravenne, le Montone; ces « loca montana » doivent être cherchés dans les environs de Modigliana, dans l'Apennin ravennate). — Zerbi. Le château de Monza et ses fours. — G. de Castro. Le comte Pompeo Litta Biumi, d'après des lettres inédites (pour l'histoire du « Risorgimento »). — P. Ghinzoni. La bataille de Morat contée par l'ambassadeur milanais auprès du duc de Bourgogne, témoin oculaire. — Cappelli. Angelo Decembrio (publie une supplique adressée par cet humaniste, frère de Pier-Candido, au duc de Ferrare, où il raconte comment il fut, près de Toulouse, dépouillé de ses livres et vêtements par le comte d'Armagnac, 1467). — Christophe Colomb a-t-il étudié à Pavie? (oui, d'après le témoignage de F. Colomb et de Las Casas). = Bibliographie : *Romano*. Cronaca del soggiorno di Carlo V in Italia dal 26 luglio 1529 al 25 apr. 1530. — *Carta*. Codici, corali e libri a stampa miniati della biblioteca nazionale di Milano; catalogo descrittivo (excellent). — Statuti della Società dei Mercanti di Monza, ora per la prima volta messi a stampa (ces statuts sont de 1331). — *Costantini*. Il cardinale di Ravenna al governo di Ancona e il suo processo sotto Paolo III (l'auteur laisse uniquement la parole aux documents). — *Luzio*. Francesi e Giacobini a Mantova, 1797-1799 (curieuse histoire anecdotique).

107. — Archivio storico siciliano. Nouv. série, anno XVI, 1891, fasc. 1-2. — Lagumina. Études sur la numismatique arabo-normande en Sicile (des « rubai » ou « tareni » d'or frappés en Sicile sous les rois normands; l'auteur renverse beaucoup de résultats considérés jusqu'ici comme acquis). — Pennavaria. Souvenirs archéologiques et palethnologiques; commentaire sur les fouilles opérées dans le pays des « Cento-

pozzi » et de Buttino, près de Raguse. — Colomba. Contributions à l'histoire de l'élément chalcydique de l'Occident; archéologie de Léontium. — Siragusa. Nouveaux documents du xive siècle relatifs à Messine. — J. Carini. Anecdotes siciliennes (recueil de 107 notes, dont beaucoup comptent seulement quelques lignes).

108. — Archivio della R. Società romana di storia patria. 1891, vol. XIV, fasc. 3-4. — G. Levi. Le cardinal Ottaviano des Ubaldini d'après sa correspondance et d'après d'autres documents (publie et commente 25 lettres, de 1243 à 1262, importantes pour l'histoire des rapports du saint-siège avec les villes italiennes. Le cardinal figure en bon lieu dans la chronique de Salimbene, et Dante en parle dans son poème; ces documents ajoutent au commentaire du poète et du chroniqueur). — Manfroni. La marine pontificale durant la guerre de Corfou, d'après des documents inédits tirés des archives du Vatican. — Pelaez. Vision de sainte Francesca romana; texte en dialecte romain du xve s., revu sur le ms. original, avec des notes grammaticales et un glossaire (c'est une vision des peines de l'enfer et indirectement une satire des mœurs du temps). — Pagnotti. La vie de Nicolas V écrite par Giannozzo Manetti; étude préparatoire à une nouvelle édition critique (avec un appendice sur les œuvres inédites ou déjà publiées de Giannozzo Manetti). — Monaci. Anciens statuts en langue vulgaire du château de Nemi.

109. — Archivio storico per le provincie napoletane. Anno XVI, fasc. 4. — Del Giudice. Riccardo Filangieri au temps de Frédéric II, de Conrad et de Manfred; suite. — Faraglia. Essai de description topographique de l'Abbruzze au moyen âge; suite et fin. — Ceci. Les églises et les chapelles abattues ou à abattre pour l'assainissement de Naples. — V. B. Histoire du royaume de Naples, de 1040 à 1468; fin. — Capasso. Plan de la ville de Naples au xie s. — Fortunato. La capitulation d'Atella en 1496, note chronologique.

110. — Nuovo archivio veneto. 1891, anno I, n° 4. T. II, 2e part. — Malamanni. Un journaliste vénitien au xviiie s. (Domenico Caminer, historien et journaliste également médiocre et fécond dans ses deux métiers; on parle surtout de sa fille, Bettina, morte en 1796, et de ses amours). — Pinton. La plus ancienne église de Piove di Sacco, note archéologique. — Monticolo. Le « capitulaire » ou statut de la corporation des peintres à Venise, composé en déc. 1271, et de ses additions, 1271-1311 (en latin). — Biadego. L'église de Saint-Luc à Vérone. — Carini. Une lettre inédite de l'abbé Gius. Furlanetto (au cardinal A. Maï, 3 juil. 1843; il y donne une liste des mss. et objets d'art conservés aux archives capitulaires de Cividale du Frioul). — Pellegrini. La Valle Serpentina dans les histoires de Marzagaia (au xive s.; cette vallée est une partie de celle de la Piave avec Bellune et Feltre). — Brown. Inventaire des papiers d'État et mss. relatifs aux affaires d'Angleterre qui existent dans les archives et dans les collections de Venise. — Le

testament de Giampietro de' Proti, 1412 (simple note sur ce document publié pour le mariage Mattiello-Cini).

111. — Giornale ligustico. 1891, nov.-déc. — Sabbadini. Vie de Guarino de Vérone; suite et fin (mort en 1460; son dernier grand ouvrage fut une traduction de Strabon que lui commanda le pape Nicolas V). = 1892, janv.-févr. G. Sforza. Francesco de Pietrasanta, évêque de Luni (des documents non douteux prouvent que Francesco ne naquit, ni à Milan, ni à Parme, ni à Naples, mais à Pietrasanta; son père, Gui, dut mettre en gage sa bibliothèque quand il fut élu à l'évêché de Luni-Sarzana. Il mourut en 1457). — G. Claretta. La veuve de l'historien génois Luca Assarino (Ottavia, fille de Giambattista Battezzati; elle épousa en secondes noces C. A. Balmazza d'Avigliana). — Pacini. Énigmes étrusques.

112. — Studi e documenti di storia e diritto. Anno XIII, fasc. 1-2. — G. Wilpert. Les représentations christologiques dans la catacombe de Saint-Pierre et Saint-Marcellin. — Cozza-Luzi. Une lettre inédite de saint François de Sales (à l'évêque de Chalcédoine, premier aumônier de Madame, 28 déc. 1620). — Alibrandi. Recherches sur l'origine du refus de donations entre époux. — Talanno. Les origines du christianisme et la pensée stoïcienne; suite. — Cerasoli. Commentaire de P. P. Muziano relatif aux fonctionnaires de la commune de Rome au XVIe s. — Ciccotti. Les institutions publiques de la Crète; suite. — Celani. De la « gens Sabella, » ms. inédit d'Onofrio Panvinio; suite et fin.

113. — Atti della R. Accademia dei Lincei. 1891, 4e série. Rendiconti, vol. VII, 1er semestre, fasc. 2. — Pigorini. L'Italie septentrionale et centrale à l'époque du bronze et au premier âge du fer. = Fasc. 4. Comparetti. Le Kalevala et la poésie traditionnelle des Finlandais. = Fasc. 8. Guidi. Documents abyssins (lettres des rois d'Abyssinie Jean IV Takla Haimanôt et Melek II, importantes au point de vue historique et philologique). — Lampertico. Les rives des fleuves à l'époque romaine (et les magistrats chargés de leur entretien). = Fasc. 10. Le « De viris illustribus » de Pétrarque (présentation à l'Académie de l'ouvrage de M. P. de Nolhac). — Tocco. Écrits inédits de Giordano Bruno (analyse de l'édition préparée par MM. Vitelli et Tocco). = 2e semestre, fasc. 1. Neubauer. Textes hébraïco-italiens concernant les femmes. = Fasc. 5. Zannoni. Une représentation allégorique à Bologne en 1487 (donnée à l'occasion du mariage d'Annibale Bentivoglio avec Lucrezia d'Este). — Fasc. 12. Gamurrini. D'une inscription étrusque en plomb trouvée près de Campiglia-Marittima (texte). = Classe des sciences morales, historiques et philologiques. Vol. IV, 1re partie. Mémoires, 4e série. Vol. I, 1888. Nic. Morelli. Rapport sur les fouilles exécutées dans la Pollera caverne située au pays de Finale, prov. de Gênes. — Al. d'Ancona. Trésor de Brunet Latin mis en vers italiens (peu de temps, sans doute après le moment où parut le Trésor; important pour l'histoire littéra-

et en particulier pour la légende de Mahomet). — C. Merkel. L'opinion des contemporains sur l'entreprise italienne de Charles Ier d'Anjou (important mémoire où abondent les citations les plus variées et les plus instructives). = Notices sur les fouilles. Nous devons nous contenter d'annoncer les tomes VI (1889), VII (1890) et IX (1891), car il est impossible de les analyser brièvement.

114. — Bullettino dell' Istituto storico italiano. N° II. Rome, 1892. — C. Cipolla. Recherches sur l' « Anonymus Valesianus II » (étudie les deux mss., celui du Vatican et celui de Berlin, autrefois à lord Ashburnham; celui du Vatican existait encore à Vérone au xive s., où il fut utilisé par Jean de Vérone pour ses *Historiae imperiales;* le ms. de Berlin est une compilation de morceaux extraits d'une source historique plus étendue). — L. A. Ferrai. Le « De situ urbis Mediolanensis » et l'église de Saint-Ambroise au xe s. (fait ressortir le grand intérêt que présente un ms. du xiie s., postérieur par conséquent à celui d'après lequel Muratori a donné son édition, mais plus correct et plus complet).

---

115. — Boletin de la R. Academia de la Historia. Tome XIX, fasc. I-VI, juil.-déc. 1891. — Telésforo Gómez Rodriguez. Soulèvement de la ville d'Arévalo contre sa donation par Charles-Quint à Germaine de Foix et première campagne militaire de Saint-Ignace de Loyola (1516-1517). — Juan Vilanova. Histoire primitive de Jumilla, Murcie (notes sur quelques recherches archéologiques; la planche est dans le vi^e fasc.). — Luis Jiménez de la Llave. Carthagène des Indes. Bulles et documents inédits relatifs à l'érection de sa cathédrale en 1538 (longue lettre de Jerónimo de Loaisa, premier évêque de Carthagène des Indes, sur l'organisation du diocèse). — Fidel Fita. Épigraphie romaine de Talavera de la Reina (notes tirées d'un travail ms. de D. José Maria de la Paz Rodriguez). — Le « Fuero » municipal de Nájera (note sur un travail ms. de D. Constantino Garrán présenté à l'Académie et reproduit à la suite de cette note. L'auteur donne le texte latin et la traduction espagnole de ce « fuero », remontant au commencement du xie s., ainsi que le texte des différentes confirmations jusqu'au xve s. Important). — F. Fita. Le « Fuero » de Brihuega (note critique sur un travail de D. Juan Catalina Garcia et discussion de la date attribuée par l'auteur à ce « fuero »). — Juan Catalina Garcia. Cavernes préhistoriques de Perales de Tajuña. — Francisco Codera. Trois nouveaux mss. arabes (acquis par l'Académie). — Note favorable d'une commission de l'Académie pour appuyer auprès du gouvernement la pétition des Bénédictins de Santo Domingo de Silos pour l'impression du cartulaire de l'abbaye. — P. de Madrazo. Tolède; guide artistique et pratique, par le vicomte de Palazuelos (appréciation favorable). — M. Menéndez y Pelayo. Rapport sur l'unique mémoire (insuffisant) présenté à l'Académie sur le sujet mis au concours : *Jovellanos como cultivador de los estudios históricos.* — Fidel Fita. Écrits de Fr. Bernal Boyl, ermite de Monserrat (note sur une traduction, imprimée en castillan-aragonais, des

écrits de l'abbé Isaac, permettant de compléter ou rectifier le texte publié par l'abbé Migne dans le t. LXXXVI de la *Patrologie grecque*. Correspondance latine, en grande partie inédite, entre Fr. Boyl et D. Arnaldo Descós, 1484-93). — Cesáreo FERNANDEZ DURO. Quelle est, dans les Lucayes, l'île à laquelle Colomb donna le nom de « San Salvador? » (l'île de Watling). — Les cartographes mallorquins : Angelino Dulcet, Jafudá Cresques (fin du XIVe s.). — Fidel FITA. Lettres inédites de D. Arnaldo Descós de la collection *Pascual* (lettres à divers personnages (1483-95), notamment à Pierre Dagui, avec quelques notes sur la biographie de ce dernier). — « Cartua-puebla » de Monterreal dans la province de Pontevedra. Diplôme inédit des rois catholiques (26 janv. 1497). — M. J. DE LA ESPADA. Correspondance du Dr Benito Arias Montano avec le licencié Juan de Ovando (de 1568 à 1573. C'est un supplément, qui n'est pas sans intérêt, à ce qui a été déjà publié de cette correspondance). — Francisco CODERA. Copie du t. (XV) de Aben Çaid à la bibliothèque de l'Académie. — Cesáreo FERNANDEZ DURO. Conquête du Rio de la Plata, 1535-1555 (note sur un ouvrage de D. Luis L. Dominguez). — J. VILANOVA. Objets préhistoriques de Arganda del Rey. — C. PUJOL Y CAMPS. Numismatique antique de l'Aragon (note sur deux trouvailles numismatiques). — J. FACUNDO RIANO. Note sur un article anglais relatif à « l'Invincible Armada » de C. Fernández Duro. — L. JIMÉNEZ DE LA LLAVE. Inscription romaine inédite du Villar del Pedroso. — F. FITA. Inscriptions romaines inédites. — *Variedades* : F. FITA. Fray Bernal Boyl et Christophe Colomb. Nouvelle collection de lettres royales, dont quelques-unes inédites. — Fr. Jorge et le second voyage de Christophe Colomb. — Bulle inédite d'Eugène III (11 mars 1151, publ. d'après un livre du Dr Rieu). — L. JIMÉNEZ DE LA LLAVE et Fr. TIRSO LÓPEZ. Inscriptions romaines inédites. — F. FITA. Deux lettres autographes de San Miguel de los Santos. — Fr. Bernal Boyl, abbé de Cuxá. — C. FERNANDEZ DURO. Remarques relatives au t. III des documents de l'île de Cuba de la *Coleccion de documentos inéditos de Ultramar*. — F. FITA. Fr. Felipe de Barberieri et l'inquisition de Sicile (diplôme inédit du roi D. Juan II, 10 déc. 1477). — Testament inédit de D. Martin Garcia, seigneur d'Oñaz et de Loyola, frère aîné de saint Ignace. — Fr. Bernard Boyl. Nouvelles données biographiques. — Dans les *Noticias : Conquistas de las islas Filipinas*, 2e part., par le P. Fr. Casimiro Diaz, le P. Fr. Tirso López, éditeur. — *Historia del Santo Oficio de la Inquisicion en Chile*, par J. E. Medina. — *Historia de la compañia de Jésus en Chile*, par le P. Francisco Enrich. — Nouvelle publication de la revue du Dr D. R. Chabas, *El Archivo*. — Publication du *Diccionario biográfico y bibliográfico de escritores y artistas catalanes del siglo XIX* de D. A. t. Élisa de Molins. — *Vida de San Luis Gonzaga*, du P. Virgilio Cepari trad. par le P. Juan de Acosta, notes du P. Cecilio Gômez Rodeles. — A. Delbret, *le Clergé français réfugié en Espagne pendant la Révolution* (cf. *Revue des études religieuses*,... sept. 1891). — *Historia del Nuevo Mundo* por el P. Bernabé Cobo. — Notices épigraphiques.

116. — El Archivo. Revista de ciencias historicas. Tomo V, academo V. Noviembre 1891. — F. Dauvila. Archéologie valençaise. Tombeaux de la calle del puerto (description des tombes découvertes au mois de mai 1890). — F.-J. Simonet. La femme arabo-espagnole. — P.-Fr.-L. Galiana. Papiers érudits (réimpression). — R. Chabas. Çeid-Abu-Çeid (étude sur les Arabes de Valence. — Miscellanées (notices).

---

117. — Russische Revue. 1891, Jahrg. XXXI, Heft 4. — Brunnhofer. Ce que la Russie doit faire et ce qu'elle se propose de faire pour l'archéologie dans l'Asie centrale. — Obst. Oscar Ferdinandowitch Heyfelder (notice nécrologique sur un des généraux russes les plus distingués, mort en 1890).

118. — Revue historique. T. III. — L'enseignement de l'histoire universelle aux universités russes, par N. Karéiev. — La propriété foncière en Angleterre au xvie siècle, par M. Kovalevsky. — L'État et l'Église dans la Russie moscovite. L'Oligarchie et la noblesse, par E. Belov. — Les « vysloujennyia vottchiny » dans l'État moscovite aux xvie et xviie siècles, par A. Lappo-Danilevsky. — L'enseignement de l'histoire dans les écoles suisses, par A. Sapojnikov. — La littérature historique « pour le peuple » en Russie, par N. Roubakine. — Historiographie russe en 1891, par A. Brando. — Chronique historique, etc.

---

119. — Oversigt over Videnskabernes Selskabs Forhandlinger. 1891, cah. 1. — Joh. Steenstrup. Études sur les chansons populaires danoises au moyen âge. = Cah. 3. J.-L. Heiberg. Les premiers manuscrits grecs de la bibliothèque papale.

120. — Videnskabernes Selskabs Skrifter. 6e série. Historisk-philosophisk Afdeling. Vol. III, cah. 2. — Chr. Blinkenberg. Inscriptions funéraires érétriennes.

121. — Historisk Tidsskrift. 6e série, vol. III, cah. 2. — C. Nyrop. Le comte Valdemar Christian en Russie, 1643-1645 (ce fils du roi Christian IV fut envoyé à Moscou, accompagné d'une grande ambassade, afin d'épouser la fille du tzar Michel, mais le projet échoua, surtout pour des causes religieuses). — Jul. Petersen. Christian Johann Berger (célèbre médecin, disgracié à la chute de Struensée, mort à Kiel en 1789). — A. Heise. Le surnom de l'évêque Jeno Andersen « Bœldenak » (signifie : chauve). — E. Holm. Négociations avec la Russie en 1724-25 sur la question de Gottorp. — S.-A. Sœrensen. Jacob Dannefer. — M. Mackeprang. Bibliographie historique, 1890.

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — M. Alfred Maury, décédé le 12 février dernier, à l'âge de soixante-quinze ans, s'était fait une place à part, parmi les érudits de notre temps, par l'étendue et la variété de ses connaissances. A une époque où le développement des sciences condamne les savants et les érudits à se cantonner dans des domaines de plus en plus étroits, il avait su, grâce à d'heureuses facultés, réaliser le type, destiné à devenir de plus en plus rare, du savant encyclopédique. Il apportait à tous les genres d'études une curiosité d'esprit vraiment extraordinaire que ni l'âge ni la maladie ne purent affaiblir. Après avoir, à ses débuts, touché aux mathématiques, à la médecine et au droit, il s'était tourné définitivement vers l'érudition. Pendant plus de cinquante années, il en parcourut en tous sens le vaste champ, sans s'interdire plus d'une excursion dans le domaine de la philosophie et dans celui des sciences. Une forte culture classique, la connaissance de la plupart des langues modernes, une immense lecture, une prodigieuse mémoire lui permirent d'aborder successivement les sujets les plus divers et de faire paraître, sur les matières les plus variées, des travaux souvent nouveaux, toujours au courant de la science, et dont aucun n'a été inutile. Collaborateur de Guigniaut, qu'il devait remplacer plus tard au Collège de France, dans la traduction des derniers volumes de la *Symbolique* de Creutzer, c'est à l'histoire des religions que se rapportent ses premiers et ses plus importants travaux, notamment son *Histoire des religions de la Grèce antique,* exposé de l'évolution des idées religieuses chez les Grecs, qui parut en trois volumes de 1857 à 1859. C'est son ouvrage le plus considérable, mais peut-être trouvera-t-on une pensée plus personnelle et des recherches plus originales dans d'autres travaux de moindre étendue, dans son *Essai sur les légendes pieuses du moyen âge,* qui fut son œuvre de début (1843), dans son joli volume sur *les Fées du moyen âge,* dans ses études sur l'histoire de la magie et de l'astrologie, dans ses *Croyances et légendes de l'antiquité,* et surtout dans son volume *le Sommeil et les Rêves,* qui, pour être étranger aux études historiques, ne s'en rattache pas moins, par un lien visible, à quelques-unes des œuvres qui précèdent. Après ces travaux d'histoire des religions et des légendes, ce sont les études de géographie, d'anthropologie et d'ethnographie qui ont occupé la plus large place dans les préoccupations scientifiques de M. Maury. Sans parler de ses rapports annuels à la Société de géographie sur les progrès des sciences géographiques, il suffira de rappeler son mémoire sur *les Forêts de la Gaule et de l'ancienne France,* qui, pour n'avoir pas épuisé complète-

ment ce vaste sujet, n'en renferme pas moins sur la matière une abondante réunion de faits et de textes, et son livre *la Terre et l'Homme*. Dans ce volume devenu classique, et qu'aucun autre que lui n'eût peut-être été en état d'écrire, il a condensé les notions les plus essentielles de physique du globe, de géologie, de géographie botanique et zoologique, d'anthropologie, d'ethnographie, de linguistique générale et d'histoire des premières civilisations. Continuateur du *Musée de sculpture ancienne et moderne* de Clarac et demeuré très attentif au mouvement archéologique, il rédigea, à l'occasion de l'Exposition de 1867, un rapport très complet et très impartial sur les récents progrès de l'archéologie en France. Élu, en 1857, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, il paya largement sa dette académique par la publication de deux agréables volumes sur deux des *Académies d'autrefois*, l'ancienne Académie des sciences et l'ancienne Académie des inscriptions. Académicien dans l'âme, il laisse des Mémoires destinés à ne voir le jour que dans quelques années et qui seront sans doute d'un vif intérêt pour l'histoire anecdotique des Académies d'aujourd'hui. La variété que l'on rencontre dans ses travaux se retrouvait dans son enseignement au Collège de France, où, pendant trente ans, il aborda tour à tour les sujets les plus divers de l'histoire ancienne et de l'histoire moderne, y compris l'archéologie préhistorique. Ce rapide résumé de l'activité scientifique de M. Maury serait incomplet si nous ne mentionnions encore sa collaboration suivie au *Journal des Savants*, à la *Revue des Deux-Mondes*, à la *Revue archéologique* et à divers autres recueils, et aussi sa participation laborieuse aux travaux d'un grand nombre de Commissions, dont il émerveillait les membres par les prodiges de sa mémoire. Après avoir occupé successivement les postes de sous-bibliothécaire de l'Institut et de bibliothécaire des Tuileries, il fut appelé, en 1868, à la direction des Archives nationales. Il a laissé dans ce grand établissement, avec le souvenir de sa bienveillance et de son aimable simplicité, celui du courage et du sang-froid dont il fit preuve pendant les événements de 1871. Parmi les travaux exécutés sous son administration, il convient de mentionner particulièrement l'*Inventaire sommaire et Tableau méthodique des fonds conservés aux Archives nationales*, intéressant essai de reconstitution sur le papier des divers fonds d'archives si malheureusement disloqués, il y a cent ans, par le Bureau de triage des titres. E. L.

— M. de Quatrefages-Bréau, décédé le 17 janvier dernier à l'âge de quatre-vingt-deux ans, avait publié plusieurs ouvrages remarquables sur l'anthropologie; nous citerons seulement : *Histoire de l'homme* (5 vol., 1867-68); *les Crânes des races humaines* (1875); *Hommes fossiles et hommes sauvages* (1884).

— M. Henri-J.-L. Baudrillart, mort le 24 janvier à l'âge de soixante-onze ans, était un historien et surtout un économiste; on lui doit une *Histoire du luxe privé et public depuis l'antiquité jusqu'à nos jours* (4 vol., 1878-1880).

— M. Pierre Cornélis DE WITT, petit-fils de M. Guizot, est mort le 1er février dernier à l'âge de trente-cinq ans; on lui doit deux ouvrages sur *Louis de Geer* et sur *l'Invasion prussienne en Hollande en 1787* qui avaient été remarqués.

— M. l'amiral JURIEN DE LA GRAVIÈRE est mort le 4 mars dernier à l'âge de quatre-vingts ans. C'était, comme on sait, un très fécond écrivain; l'histoire navale de tous les pays et de tous les temps avait trouvé en lui un chroniqueur intarissable, prolixe, instructif quand même, car la grande pratique qu'il possédait de son métier lui donnait une compétence particulière dans toutes les parties de l'art et de la tactique navale. Son premier ouvrage : *les Guerres maritimes sous la République et l'Empire*, parut en 1847; au moment de sa mort, il racontait les luttes maritimes de Gueux néerlandais contre l'Espagne. Sur l'histoire contemporaine, il abondait en souvenirs et anecdotes qu'il semait à tout propos, et qu'on ne devra pas négliger.

— M. HOMOLLE, directeur de l'École française d'Athènes, a été élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné le prix Duchalais (numismatique du moyen âge) à M. Ad. BLANCHET : *Numismatique du moyen âge*, 2 vol. et atlas.

— L'Académie française a décerné : 1° sur le concours Thiers : un prix de 2,000 fr. à M. G. CAVAIGNAC : *la Formation de la Prusse contemporaine;* un prix de 1,000 fr. à M. le marquis DE COURCY : *l'Espagne après la paix d'Utrecht, 1713-1715*, et une mention honorable à M. le baron VILLIERS DU TERRAGE : *Toussaint Rose, marquis de Coye;* 2° sur le concours Langlois, un prix de 700 fr. à M. DE LA VILLE DE MIRMONT : traduction des *Argonautiques* d'Apollonius de Rhodes. — Le prix Bordin est accordé à M. Ch. RAVAISSON-MOLLIEN, pour son ouvrage sur les manuscrits de *Léonard de Vinci;* une mention honorable à M. E. TEUX, auteur de l'*Histoire de la maison militaire du Roi de 1814 à 1830*. — Sur le prix Marcellin Guérin, 1,500 fr. sont attribués à M. F. BUISSON, pour ses 2 volumes sur *Sébastien Castellion;* 1,000 fr. à M. RICARD, pour la publication des *Mémoires du cardinal Maury;* 500 fr. à M. PICAVET, pour sa thèse sur *les Idéologues;* une mention à M. MÈGE, pour son livre sur *Gaulthier de Biauzat*.

— La Société des études historiques avait mis au concours (prix Raymond) pour 1892 la question suivante : « Étudier le régime des lettres de cachet dans une province, une intendance ou une généralité de l'ancienne France; » elle a couronné le mémoire de M. Frantz FUNCK-BRENTANO, intitulé : *les Lettres de cachet dans la généralité de Paris*. M. F. Funck-Brentano va remanier ce mémoire pour en faire un livre sur les lettres de cachet en général. Il était mieux que personne qualifié pour un pareil travail, car c'est lui qui a mené à bien l'énorme tâche du classement et de l'*Inventaire des Archives de la Bastille*, dont la première partie vient de paraître et forme dans le Cata-

logue général des manuscrits le t. IX du Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de l'Arsenal (Plon, Nourrit). Il a fait précéder cet inventaire d'une intéressante introduction où il donne les détails les plus précis sur la formation et la dispersion des Archives de la Bastille fondées en 1660, détruites en 1789, et qui contenaient : 1° les papiers de la Bastille et du donjon de Vincennes de 1659 à 1775; 2° la majeure partie des papiers de la lieutenance de police de 1717 à 1775; 3° quelques documents venant de la maison du roi. Malgré les pertes subies par ce dépôt pendant le pillage qui suivit la prise de la Bastille, la plus grande partie subsiste aujourd'hui, et le fonds le plus important a trouvé à l'Arsenal, après y avoir été laissé pendant des années dans un abandon lamentable, une installation décente. M. F. Ravaisson ne put qu'entreprendre le classement, au milieu de difficultés sans nombre, et M. Funck a eu l'honneur de l'achever.

— M. Ostrogorski a consacré un très intéressant volume à une étude d'histoire et de législation comparée sur *la Femme au point de vue du droit public* (A. Rousseau). Il y étudie successivement les lois de succession au trône et les lois de régence dans les divers pays de l'Europe, les tentatives faites pour donner aux femmes des droits électoraux, soit dans les élections politiques, soit dans les élections municipales, la part prise par les femmes au self-government local, leur admission aux fonctions et charges publiques, leur participation aux droits publics et même aux droits quasi-publics attachés à la capacité civile. Il n'aborde pas les questions de droit privé proprement dit. Ce travail, très soigneusement fait, très méthodiquement disposé, a un grand intérêt juridique et historique.

— A l'occasion du 80e anniversaire du vénérable M. J. Derenbourg, MM. Carrière et H. Weil ont publié deux plaquettes qui offrent un intérêt historique. L'opuscule de M. Carrière est consacré à *Moïse de Khoren*, l'historien arménien du ve siècle. L'étude des généalogies patriarcales données par cet auteur permet à M. C. de démontrer que le soi-disant Mar Abbas Katina que Moïse cite comme une de ses sources a été inventé par lui. M. Weil examine à nouveau la question de la mutilation des Hermès (*les Hermocopides et le peuple d'Athènes*) et montre que ce sacrilège avait pour but d'attester et d'assurer la solidarité des membres d'une conspiration ayant pour but la destruction du régime démocratique au profit de l'oligarchie.

— Le t. XI des *Mémoires du marquis de Sourches*, publiés par MM. le comte de Cosnac et E. Pontal (Hachette), s'étend de janvier 1708 à juin 1709. Ce sont toujours les nouvelles militaires qui forment le principal intérêt de ces mémoires.

— Le t. II des *Documents sur la Société des Jacobins*, publiés par M. Aulard pour la *Collection de documents relatifs à l'histoire de Paris pendant la Révolution française* (Quantin), comprend la période de jan-

vier à juillet 1791. M. Aulard a trouvé des comptes-rendus très vivants des séances dans deux journaux, le *Journal de la Révolution* et le *Lendemain*, le premier partisan, le second ennemi des Jacobins. Il a utilisé aussi les souvenirs d'Oelsner, dont la *Revue historique* donnera prochainement une traduction. Il a reproduit des pamphlets anti-jacobins très curieux. Ce recueil, qui sera peut-être un peu volumineux, sera une source des plus précieuses pour l'histoire révolutionnaire.

— M. E. de Roberty est un des penseurs les plus originaux de notre temps. Parti du positivisme, il s'est dégagé du credo d'Aug. Comte pour chercher à établir sur la psychologie la légitimité d'une philosophie qui, sans abandonner le terrain des faits scientifiques, serait pourtant autre chose qu'une pure généralisation scientifique et oserait s'élever aux causes premières. On trouvera le développement de ces idées dans deux volumes publiés récemment à la librairie Alcan : *la Philosophie du siècle. Criticisme, positivisme, évolutionnisme* (in-8°), et *Agnosticisme, essai sur quelques théories pessimistes de la connaissance.* M. de R. voudrait chasser du domaine intellectuel et moral la notion de l'inconnaissable pour ne conserver que celle de l'inconnu. Il y parviendra difficilement, car la connaissance de la totalité infinie des choses est de sa nature inconnaissable à des êtres finis, et quel que soit l'accroissement des réalités connues, l'homme sera toujours aussi éloigné de la connaissance de la réalité totale, n'y ayant point de commune mesure entre le fini et l'infini. Tous les problèmes qui touchent, soit à l'essence, soit à la cause première, soit à la fin dernière des choses, échappent par leur nature même à la connaissance certaine, soit scientifique, soit philosophique. Ce seront toujours des objets de foi.

— M. E. d'Eichthal a donné sous le titre : *Socialisme, Communisme et Collectivisme, coup d'œil sur l'histoire et les doctrines* (Guillaumin), un résumé très clair du développement des théories socialistes. On y trouvera en particulier un exposé et une critique très solide du socialisme agraire d'Henri George.

— Le second volume de la traduction des *Lois du Progrès déduites des phénomènes naturels* (Alcan), de M. R. Federici, étudie surtout le progrès intellectuel et moral et cherche à expliquer la relation des alternatives de progrès et de décadence avec le progrès total.

— M. le comte de Cholet vient de publier un agréable *Voyage en Arménie, Kurdistan et Mésopotamie* (Plon, Nourrit).

— M. Aug. Longnon faisait paraître, il y a dix-neuf ans, ses premières recherches sur F. Villon, dont il a le premier éclairci les origines. En 1876, il publiait son Étude biographique sur F. Villon (cf. *Rev. hist.*, II, 183). Aujourd'hui, il nous donne une édition critique des *Œuvres complètes de F. Villon* (Lemerre, in-8° écu), avec introduction bio-bibliographique, variantes, lexique et index à la fois critique et explicatif. Dans les notices biographiques et topographiques de cet index, M. Longnon a éclairci un grand nombre de points obscurs des œuvres

Villon, qui auraient encore besoin, pour être lues avec tout le fruit le plaisir souhaitables, de bien des commentaires. Dans cette édition, M. L. a montré comme toujours ses rares qualités d'érudit et de tique, il n'a pas cherché à grossir le bagage de son auteur avec des dits plus ou moins certains. Il s'en est tenu aux attributions incon-tées; car on peut ranger dans cette catégorie les quatre pièces qu'il ce sous la rubrique de *Poésies attribuées*. M. Buvanck, à qui l'on doit à la découverte de deux poésies de Villon que M. L. a reproduites, s annonce qu'il en tient d'autres en réserve, et il publie en atten-t une ballade qu'il croit de Villon, et qui, en effet, ne serait pas igne de lui (*Un Poète inconnu de la société de F. Villon. Le Grant-cle derrière, poème du XVe s. Suivi d'une ballade inédite de F. Villon a dame*. Champion, 61 p. pet. in-4°). On lira avec plaisir le poème blié par M. B., qu'il a accompagné d'une introduction intéres-te et de notes où il rapproche les vers de son poète anonyme d'autres s du xve s.

— Le Comité des travaux historiques a mis en distribution deux *tionnaires topographiques* : celui de la *Marne*, par M. A. Longnon, celui de la *Drôme*, par M. Brun-Durand. Le dictionnaire de M. Lon-n est un modèle du genre, tant en ce qui concerne l'introduction en ce qui concerne le texte lui-même. Il est strictement topogra-ique. En dehors de l'énumération de toutes les formes datées d'un me nom (ce relevé est d'une richesse merveilleuse), il ne donne pas utres indications que celle de la circonscription administrative et ligieuse à laquelle appartenait le village ou la paroisse, celle de la utume qui y était suivie, celle du vocable de l'église et celle du pré-ntateur à la cure. L'introduction nous indique d'abord d'après quels incipes l'auteur a adjoint aux noms des communes ceux d'un certain mbre de lieux dits, dont la forme décèle, soit une origine ancienne, it une origine offrant un intérêt historique. M. Longnon analyse suite toutes les différentes origines étymologiques auxquelles se rat-chent les noms de lieux de la Marne (gauloise, gallo-romaine, romaine, rmanique, romane et française). Enfin la géographie historique des partements est traitée avec sobriété, mais avec une grande précision avec une constante préoccupation de la topographie, soit dans le levé des voies romaines, soit dans l'indication des pays, soit enfin ns l'énumération des communautés rattachées aux circonscriptions liciaires, financières et ecclésiastiques de l'ancien régime.

Le *Dictionnaire de la Drôme* est moins riche au point de vue linguis-que et moins précis au point de vue des renseignements topogra-iques. M. Brun-Durand a voulu en accroître l'utilité historique et ographique en donnant des renseignements sur le débit, la lon-eur et la largeur des rivières, sur les anciens fiefs, sur les établisse-nts monastiques et hospitaliers, sur les églises, sur les chartes muni-ales, sur le chiffre de la population à diverses époques. Il fait une rte d'histoire de chaque localité importante. Nous ne nions pas l'in-

térêt de ces détails, et le dictionnaire de M. Brun-Durand est très intéressant à consulter; mais sa méthode laisse place à l'arbitraire, et il risque qu'on lui reproche de donner tantôt trop, tantôt trop peu.

— Trois nouveaux volumes ont paru à la librairie Hachette dans la collection des *Grands Écrivains français : Alfred de Vigny,* par Maurice Paléologue; *Stendhal,* par E. Rod; *Rutebeuf,* par L. Clédat. Le Vigny de M. Paléologue se distingue par les mêmes qualités délicates que nous avons signalées dans son Vauvenargues, par le don de faire comprendre les âmes. Peut-être l'appréciation littéraire de l'œuvre de Vigny aurait-elle pu être plus précise, plus pénétrante; mais il eût été difficile de mieux peindre l'homme, de mieux indiquer la nature et les motifs de son influence et de l'admiration qu'il inspire. Le Stendhal de M. Rod nous a un peu déçus; on attendait plus du sujet et de l'auteur. C'est une esquisse agréable, d'un ton aimable et fin; mais ce n'est pas mûrement approfondi; c'est écourté et pourtant prolixe; cela manque de force et parfois de justesse. L'admirable article de M. Faguet sur Stendhal, paru le 1er février dans la *Revue des Deux-Mondes,* a rendu plus sensible ce qui manque au livre de M. Rod. Le Rutebeuf de M. Clédat est un dépouillement consciencieux et méthodique des œuvres du poète du XIIIe siècle au point de vue des mœurs et de l'histoire de son temps. A ce point de vue, son petit volume sera bien venu des historiens. L'auteur y a rattaché des notions sommaires et claires sur la littérature du moyen âge et en particulier sur les formes diverses de la poésie lyrique. On peut se demander si un auteur du moyen âge devait entrer dans la collection des Grands Écrivains; en acceptant la tâche un peu ingrate de parler de Rutebeuf, M. Clédat a visé surtout à être exact et utile; il y a réussi.

— La Congrégation des Rites a fait paraitre en 1884 une édition du bréviaire romain destinée à servir de type aux futures réimpressions. M. l'abbé Ul. Chevalier a fait dans l'*Université catholique* (Lyon), quelques remarques curieuses sur le texte de ce livre liturgique; il montre sans peine qu'il n'a pas été établi d'une manière scientifique et qu'il y aurait lieu dans une nouvelle édition de tenir compte des travaux de l'érudition moderne, notamment en ce qui touche les homélies des Pères dont beaucoup sont mal à propos attribuées à tel ou tel auteur.

— On consultera avec fruit la *Bibliographie des ouvrages concernant la vie et le culte de saint Rémi,* de M. H. Jadart (Reims, 1891, in-8°); elle pourrait être plus complète pour les manuscrits; c'est ainsi que nous connaissons un certain nombre de copies, d'une antiquité respectable, de la vie de saint Rémi par Hincmar; M. Jadart aurait pu trouver l'indication de plusieurs exemplaires de cet ouvrage dans les catalogues des manuscrits des bibliothèques départementales.

— M. l'abbé Arbellot poursuit, avec une persévérance digne d'une meilleure cause, ses efforts pour démontrer l'apostolicité des églises de Gaule. Dans une brochure de 27 p., il a repris l'examen des *Sources de*

l'histoire des origines chrétiennes de la Gaule dans Grégoire de Tours (Limoges, Ducourtieux). M. A. n'a pas l'air de se douter que presque tous les documents sur lesquels il raisonne ou déraisonne, y compris même les textes de Grégoire de Tours, appartiennent au domaine de la légende et non à celui de l'histoire.

— M. E. Jullien a consacré une intéressante brochure à la question de *la Fondation de Lyon* (Lyon, Storck, 82 p. in-12). Il la place en 43, et fait remarquer que le décret du sénat rendu entre le 14 avril et le 29 mai désignait Lépide et Munatius Plancus pour créer la colonie de Lyon. Il explique comment la mise hors la loi de Lépide laissa à Plancus seul l'honneur de la fondation, et, si le sénat laissa les Allobroges chasser de Vienne les colons qui furent ensuite établis à Lyon, c'est qu'il avait dans les Allobroges des alliés.

— M. L. Pillet, vice-président de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, vient de publier l'Histoire de cette académie de 1820 à 1880, suivie de tables des 36 premiers volumes des « Mémoires » et des 6 premiers volumes des « Documents » (Chambéry, impr. savoisienne, 343 p. in-8°).

— En appendice à un charmant récit d'une *Excursion en Corse*, le prince Roland Bonaparte a dressé une liste bibliographique d'ouvrages sur la Corse classée par ordre chronologique de publication des ouvrages, liste qui sera consultée avec fruit par ceux qui s'occupent de la géographie et de l'histoire de cette île.

— M. A. Loisy, à qui ses ouvrages sur l'histoire du canon de l'Ancien et du Nouveau Testament ont déjà donné une place très honorable parmi les savants qui s'occupent de critique sacrée, vient de fonder, sous le titre : *l'Enseignement biblique* (14, rue d'Assas. Prix : 20 fr. par an), une revue bi-mensuelle de critique biblique qui mérite d'être encouragée par tous ceux qu'intéresse une branche d'études depuis longtemps négligée en France. L'article qui remplit le premier numéro est le commencement d'une histoire du texte et des versions de la Bible et donne une idée très favorable de l'entreprise de M. Loisy. La chronique est consacrée aux inscriptions de Tell-el-Amarna.

— M. Félix Clérembray a publié, sous le titre : *le Mystère de Forges-les-Eaux* (Rouen, Lestringant, 48 p. in-8°), une brochure fort bien faite où, après avoir donné une bonne notice sur Le Peletier de Saint-Fargeau et raconté sa mort, il prouve par un document indiscutable que Philippe-Nicolas-Marie de Pâris, l'assassin, s'est suicidé le 29 janvier 1793 à Forges-les-Eaux (Seine-Inférieure).

Belgique. — M. Paul Bergmans, secrétaire-adjoint de la *Biographie nationale*, a publié, dans les Mémoires in-8° de l'Académie royale de Bruxelles, une intéressante *Étude sur l'éloquence parlementaire belge sous le régime hollandais* (1815-1830), 56 p. Bruxelles, Hayez; Gand, C. Vyt.

— M. Prosper Poullet, avocat à Louvain, vient de causer une agréable surprise aux érudits et aux travailleurs en leur donnant la seconde partie du t. II resté inachevé de *l'Histoire politique nationale* (origines, développements et transformations des institutions dans les anciens Pays-Bas) de feu son père, M. Edmond Poullet, professeur à l'Université catholique de Louvain. Cet excellent ouvrage, quoiqu'il s'arrêtât à Marie de Bourgogne (1477), avait été jugé digne du prix quinquennal de 5,000 fr. pour le meilleur ouvrage sur l'histoire nationale. M. Prosper Poullet, en s'aidant des notes retrouvées dans les papiers de son père et en se livrant pendant une dizaine d'années à un travail opiniâtre, a ajouté environ 300 pages, rédigées avec le plus grand soin, fidèles au plan primitif et conçues dans le même esprit que l'œuvre malheureusement interrompue par la mort. Il y a joint une table alphabétique très complète des termes techniques et la préface qu'Edmond Poullet destinait à son livre une fois achevé.

— Parmi les nombreux opuscules qu'a fait naître la revision imminente de la constitution belge de 1831, il faut en signaler trois qui sont des œuvres sérieuses : *la Revision de la constitution belge*, le dernier écrit du regretté Émile de Laveleye (Bruxelles, Vander Amvera, 69 p.) *la Revision*, vue générale d'une réforme constitutionnelle, par M. Émile Banning, directeur général au ministère des affaires étrangères (Bruxelles, Falk, 58 p.), et *le Referendum en Suisse*, par M. Simon Deploige, avocat, précédé d'une lettre sur le *Referendum* en Belgique, par M. J. Vanden Heuvel, professeur à l'Université de Louvain (Bruxelles, Soc. belge de librairie, xxxv-190 p.).

— Notre collaborateur M. Paul Fredericq, professeur à l'Université de Gand, a fait paraître presque en même temps deux nouveaux fascicules des travaux de son cours pratique. L'un, intitulé *De secte der Loïsten of Antwerpsche Libertynen (1525-1545)*, est l'œuvre de M. Julius Frederichs, professeur d'histoire à l'athénée d'Ostende, et traite d'une secte aussi bizarre que peu connue qui a existé à Anvers au xvie siècle et a été violemment reniée par Luther en même temps que réprimée énergiquement par le gouvernement de Charles-Quint. L'autre fascicule contient la première partie de l'histoire de l'inquisition néerlandaise avant sa réorganisation sous Charles-Quint (*Geschiedenis der Inquisitie in de Nederlanden*), par M. le professeur P. Fredericq; ce premier volume embrasse les origines et l'organisation de l'inquisition épiscopale et papale aux Pays-Bas pendant le xie, le xiie et le xiiie siècle. Sur beaucoup de points, ce livre complète les travaux de C. Schmidt, J. Ficker, Julien Havet, H. Ch. Lea et C. Henner (Gand, Vuylsteke; la Haye, Nyhoff). L'ouvrage est accompagné d'une carte politique et d'une carte ecclésiastique des Pays-Bas au moyen âge.

— M. Martin Philippson, ancien professeur de l'Université libre de Bruxelles, a fait paraître récemment les deux premiers volumes d'une très remarquable *Histoire du règne de Marie Stuart* (Paris, Bouillon).

— M. Henri PIRENNE, professeur à l'Université de Gand, a rédigé un rapport très étendu, au nom du jury quinquennal d'histoire nationale, sur les publications des années 1886-1890 relatives à l'histoire de la Belgique (Bruxelles, Extrait du *Moniteur belge*).

— M. Alph. DE VLAMINCK a consacré une étude curieuse aux *Origines de la ville de Gand* (Mémoires de l'Académie royale de Belgique; Bruxelles, Hayez).

LIVRES NOUVEAUX. — *De Potter* et *Broeckaert*. Geschiedenis van Wetteren. Gand, Ad. Hoste, 287 p. — *F. di Martinelli*. Diest in den patriottenbijd. Gand, Siffer, 252 p. — *G. Kurth*. Les origines de la civilisation moderne. 3e édition, 2 vol., 380 et 389 p.; Bruxelles, Société belge de librairie. — *L'abbé G. Monchamp*. Galilée et la Belgique, essai historique sur les vicissitudes du système de Copernic en Belgique (XVIIe et XVIIIe s.). Société belge de librairie, 346 p. — *L. Frank*. Essai sur la condition politique de la femme. Paris, Rousseau, 598 p. — *E. Geudens*. Het hoofdambacht der meerseniers te Antwerpen. Anvers, de la Montagne, 180 p. — *Edm. Vander Straeten*. Les billets des rois en Flandre. Gand, J. Vuylsteke, 186 p. — *J. P. Waltzing*. Le recueil général des inscriptions latines et l'épigraphie latine depuis cinquante ans. Louvain, Ch. Peeters, 156 p.

Grande-Bretagne. — Avec M. Edward Augustin FREEMAN, l'Angleterre a perdu un de ses meilleurs historiens. Des trois amis qui ont remué avec un labeur si opiniâtre et si fécond le champ de l'histoire d'Angleterre : MM. Stubbs, Green et Freeman, l'évêque d'Oxford reste seul. Green, le plus brillant, est parti le premier; Freeman le suit après dix ans, comme lui en pleine activité intellectuelle, après avoir, comme lui, péniblement disputé sa vie à la maladie.

M. Freeman naquit près de Birmingham en 1823. Après avoir étudié, puis enseigné pendant quelques années à Oxford, il se maria (1847) et se retira dans la vie privée, d'abord dans le comté de Monmouth, puis dans celui de Somerset, près de Leeds, où il passa trente années. Il vécut là, « loin des avantages et des distractions d'une capitale et d'une université, travaillant dans sa maison à lui, au milieu de ses livres à lui, au cœur du royaume d'Ina et d'Alfred, où chaque pas rappelle au souvenir la grande lutte qui fit de la Bretagne l'Angleterre » (*Norm. Conq.*, V, préf.). Car Freeman avait au plus haut degré l'orgueil de sa race. Il se considérait comme un descendant direct et pur de ces hardis Teutons dont les invasions triomphantes donnèrent à l'Europe la liberté politique, et il reconnaissait avec enthousiasme ses lointains ancêtres dans certains cantons suisses, où il avait vu encore en pratique les libres institutions de l'âge patriarcal. Il était insulaire par conviction autant que par caractère, et, quand on agita sérieusement la question du tunnel sous la Manche, il s'y déclara nettement opposé [1], par crainte d'une invasion rapide et délétère de l'élément étranger. Il n'aimait pas

1. Voir dans la 4e série de ses *Historical essays* (1892) l'article intitulé « Alter orbis. »

la France et le lui donna discrètement, mais clairement à entendre à l'heure où tant de convictions s'affirmèrent avec éclat[1]; il raillait volontiers l'érudition allemande et se gaussait des pédants qui s'empressent d'adopter dans tout problème la solution proposée par « le dernier livre allemand sur la question. » Il était et prétendait rester un Anglais. Son patriotisme, il est vrai, ne fut jamais agressif; mais ses longs voyages, sa culture générale, la vaste intelligence qu'il avait des questions de politique générale et de leur développement historique ne le protégèrent pas contre ses préjugés de race et de milieu.

Il fut conduit à l'histoire par une double passion : d'abord par l'archéologie; ses premiers livres traitèrent de l'architecture, surtout de l'architecture religieuse en Angleterre au moyen âge[2]; puis par la politique : les grands événements de l'histoire contemporaine lui inspirèrent plusieurs ouvrages. La guerre de Crimée lui fit écrire une histoire des Sarrasins[3]; et la guerre civile des États-Unis, cette histoire de gouvernement fédéral qui ne dépasse pas le premier volume, consacré à la Grèce et en particulier à la ligue achéenne[4]. Ce sont sans doute les bouleversements dont l'Europe centrale fut le théâtre pendant ces trente dernières années qui lui donnèrent l'idée de composer (1881) l'*Histoire générale de l'Europe par la géographie politique*, qu'une traduction française a répandue chez nous (A. Colin, 1886). Il prenait feu moins facilement pour les questions de politique intérieure; s'il a dit son mot dans les débats relatifs à la Chambre des lords, ce fut surtout pour retracer les origines de cette institution, dont il aimait à vieillir encore la respectable antiquité. L'enthousiasme pour le passé de sa patrie, la curiosité toujours en éveil pour les plus grandes affaires du temps présent, impriment à ses œuvres un caractère d'originalité qu'elles ne doivent ni à ses idées, ni à son style. Elles lui permettent d'animer les pays et les gens dont il parle; ses lectures, aussi étendues que variées, éveillent sous sa dictée (car il dictait souvent, en arpentant en long et

1. Le premier volume de ses *Historical essays*, publié en 1871, portait pour épigraphe ces vers de Pierre de Langtoft, dont l'application est transparente :

Gallorum levitas Germanos justificabit;
Italiae gravitas Gallos confusa necabit;
Succumbet Gallus, aquilae victricia regna
Mundus adorabit; erit urbs vix praesule digna!

2. *A history of architecture* (1849); *An essay on window tracery* (1850); *A history of Llandaff cathedral* (1852); *History and antiquities of S. David's* (1852; en collaboration avec M. Basil Jone, aujourd'hui évêque de S. David). Ajoutez de nombreux articles sur les antiquités religieuses dans l'*Archæologia Cambrensis*; et dans son volume de mélanges intitulé : *Towns and districts* (1883), la *History of the cathedral church of Wells* (1870), etc.

3. *History and conquests of the Saracens* (1856). Ajoutez : *The ottoman power in Europe* (1877).

4. *History of the federal government, from the foundation of the achaian league to the disruption of the United states* (1863).

en large son cabinet de travail) les rapprochements les plus inattendus, parfois étranges ou de mauvais goût, parfois saisissants; à défaut d'élégance et de correction, elles donnent à son style ce qui est une partie au moins de l'art de bien dire, le mouvement.

Ces qualités, et aussi ces défauts, brillent dans ses deux œuvres principales : son Histoire de la Sicile, qu'il laisse inachevée après le t. III (tout récemment paru; sur les t. I et II voy. *Rev. hist.*, XLVIII, 140), et son Histoire de la conquête normande. Si l'on veut chercher quelles ont été les idées maîtresses de Freeman, sa philosophie de l'histoire, c'est dans ces deux ouvrages peut-être qu'on le trouvera le mieux. Il pensait qu'un peuple reste au fond lui-même à travers les âges; placé par la nature dans une situation géographique immuable, l'histoire se répète sans cesse pour lui sans qu'il change. La situation de la Sicile au milieu de la Méditerranée faisait d'elle une sorte d'intermédiaire entre l'Occident et l'Orient; elle était donc marquée pour devenir une sorte de champ-clos où se joueraient les destinées de l'Europe, et d'autre part aussi le meilleur observatoire pour embrasser l'ensemble des conflits dont la Méditerranée a été le théâtre depuis les temps les plus reculés de l'expansion phénicienne jusqu'aux plus récents succès de l'expansion anglaise. L'idée n'est pas neuve, et le rôle joué par la Sicile est fort exagéré; c'est Rome et l'Italie qui, en réalité, l'ont joué. Néanmoins, la part de vérité que renferme ce paradoxe l'a mis sur la voie d'une œuvre à coup sûr intéressante, où il pouvait déployer la variété de ses connaissances dans le domaine de l'antiquité et du moyen âge, de l'histoire politique et des institutions, de l'archéologie et de l'art. Sa Conquête de l'Angleterre par les Normands est achevée, autant que Freeman pouvait finir quelque chose; elle procède d'idées semblables : le peuple anglais est resté lui-même dès les forêts de la Germanie et jusqu'à nos jours. La conquête normande, loin de changer le cours de ses destinées, leur a imprimé l'élan décisif, et le Conquérant est le premier des hommes d'État anglais [1]. La constitution anglaise s'est développée sans secousses violentes, par un progrès continu que les révolutions politiques n'ont pu altérer [2]. Au service de ses théories générales et de ses vues particulières, il a mis une érudition et une faconde intarissables; les notes au bas des pages ne lui suffisaient pas, il lui fallait encore accumuler, à la fin de chaque volume, une masse de dissertations et de discussions sur des points de détail [3]. Que tout y soit passé à

1. *Norman conquest*, V, p. 333 et suiv. Cf. *William the conqueror* (*Twelve engl. statesmen*, 1888).

2. *Growth of the english constitution* (1872); cet ouvrage a été traduit en français.

3. *Norman conquest*, 5 vol. (1867-1876), plus un vol. de table (1879); *The reign of William Rufus and the accession of Henri I* (1882, 2 vol.). Ce volumineux ouvrage était depuis longtemps dans la pensée de Freeman. Il avait déjà concouru en 1846 pour un concours dont le sujet était : « Les effets de la conquête de l'Angleterre par les Normands. » Il n'eut pas le prix.

la loupe d'une critique jalouse de la plus minutieuse exactitude, Freeman le croyait peut-être, et il souffrait impatiemment qu'on le contredît; mais le public moins prévenu auquel s'adressent ses grands ouvrages sait qu'il est prudent de revoir après lui les textes qu'il invoque. En outre, son récit prolixe et encombré de répétitions fatigue; on ne peut s'empêcher de regretter que Freeman n'ait pas possédé quelque chose de la précision éloquente d'Augustin Thierry. Il attaque souvent, et non sans raison, sa fausse conception de la conquête normande et les défaillances de son érudition; il aurait gagné à prendre de lui quelques leçons de style. On consulte sa « Conquête, » on ne la lit pas.

L'impression dernière que laisse l'œuvre de Freeman est très mélangée. On ne sait s'il faut plus s'étonner des défauts ou admirer les qualités. Comme penseur, comme écrivain, on ne peut le mettre au premier rang; son érudition, si abondante, n'est pas assez sûre pour qu'on s'y confie, comme à celle de M. Stubbs, par exemple. C'est un grand excitateur d'esprits; mais avec tant de dons éminents, il nous laisse le regret qu'on ne puisse l'appeler un grand historien.

Depuis 1884, Freeman était professeur d'histoire moderne (Regius professor) à l'Université d'Oxford, où il remplaçait M. Stubbs, nommé évêque de Chester (auj. à Oxford). Quel a été son rôle et son influence dans sa chaire? A lire les leçons qu'il a publiées [1], on peut croire que l'homme vaut surtout par ses livres. D'ailleurs, sa mauvaise santé le tint souvent éloigné de ses auditeurs, et il lui arriva de faire lire par un autre telle leçon écrite sur les bords de la Méditerranée [2]. Il voyageait beaucoup. Il connaissait bien la France et l'Italie, qu'il avait parcourues dans tous les sens en historien-archéologue [3]. Il était allé en Espagne, pour suivre sur les lieux mêmes les luttes des Carthaginois et des Romains, lorsque la petite vérole et la bronchite l'arrêtèrent à Alicante : en quelques jours tout fut fini (16 mars). Il avait soixante-neuf ans [4]. Il a été remplacé à Oxford par M. Froude, très supérieur à Freeman comme écrivain, mais bien inférieur comme érudit et comme historien. Freeman aurait vu sans doute avec chagrin sa chaire occupée par un homme dont il avait sans relâche combattu les thèses paradoxales.

Ch. B.

1. *The method of historical studies* (1886); *Four Oxford lectures* (1888).

2. Ainsi une leçon sur « certains points de l'histoire du Brésil et du Portugal, » qui fut écrite à Bordighera et lue « by deputy » en février 1890.

3. La France est honorablement représentée dans la 4e série des *Histor. essays* (1892). Pour l'Angleterre, il y a aussi un volume de mélanges intitulé : *English towns and districts* (1883).

4. M. Freeman a réuni quelques-uns des nombreux articles semés dans les revues anglaises en 4 volumes d'*Historical essays* (Macmillan). La liste de ces articles pourra être utile, en même temps qu'elle montre la souplesse et la variété de son talent. Tome I (1871) : éléments mystiques et romantiques dans la primitive histoire d'Angleterre; continuité de l'histoire d'Angleterre (sur

— M. C.-A. Fyffe, auteur d'une excellente Histoire de l'Europe contemporaine en trois volumes, est mort le 19 février dernier, âgé de quarante-sept ans.

— Le *British Musæum* vient d'achever le classement et le catalogue de son importante collection de brochures et de placards relatifs à la Révolution française.

— La Société pour l'histoire d'Oxford, fondée en 1883, a déjà publié près de 20 volumes : *Register of the university of Oxford,* par le Rév. C. W. Boase, vol. I, 1449-63, 1505-71 (1884); vol. II en 4 parties, par le Rév. A. Clark, 1571-1622 (1887-89); *Remarks and collections of Thomas Hearne,* 3 vol., 1705-1712, publiés par M. C. E. Doble (1884-88); *The early history of Oxford,* 727-1100, par M. James Parker, avec une introduction sur l'origine mythologique de la ville et de l'Université (1884-85); *Memorials of Merton college,* par l'honorable G. Brodrick (1885); *Magdalen college and king James II,* 1686-88, documents réunis et publiés par le Révérend J. R. Bloxam (1886); *Elizabethan Oxford,* réédition de pièces devenues très rares, par le Révérend C. Plummer (1° Nicolai Fierberti Oxoniensis academiae descriptio, 1602; 2° L. Hutton : Sur les antiquités d'Oxford; 3° la Reine Élisabeth à Oxford en 1566 et en 1592; 4° Apollinis et Musarum eidyllia, par Joh. Sandford, 1592); *Letters of Richard Radcliffe and John James, of Queen's*

l'ouvrage de Vaughan, *Revol. in engl. hist.*); relations entre les couronnes d'Angleterre et d'Écosse (au XIIIe s.); saint Thomas de Cantorbéry et ses historiens; le règne d'Édouard III (à propos du livre de Longman); le saint-empire romain (à propos de Bryce); Francs et Gaulois; les sièges de Paris aux temps anciens (art. paru le 1er janv. 1871). Frédéric Ier, roi d'Italie; l'empereur Frédéric II; Charles le Téméraire; le gouvernement présidentiel. — Tome II (1873, 2e édit., 1880) : la Grèce ancienne et l'Italie du moyen âge; Homère et l'âge homérique, d'après M. Gladstone; les historiens d'Athènes; la démocratie athénienne; Alexandre le Grand; la Grèce pendant la période macédonienne; archéologie primitive de Rome; l'histoire romaine de Mommsen; Sylla; les Flaviens. — Tome III (1879) : premières impressions de Rome; les empereurs illyriens et leur pays (en appendice : place de Dioclétien dans l'histoire de l'architecture); Trèves et les panégyristes du IVe s.; les Goths à Ravenne; la race et le langage (aspect géographique de la question d'Orient): l'empire byzantin; premières impressions d'Athènes; la Grèce au moyen âge et à l'époque moderne; les Slaves du Sud; cycles siciliens (sorte de programme de son histoire de la Sicile, écrit en 1879); les Normands à Palerme. — Tome IV : Carthage; les villes en France et en Angleterre; Aquae Sextiae; Orange; Augustodunum; Périgueux et Cahors; les sires d'Ardres; certains points de l'histoire du Brézil et du Portugal; Alter orbis (c'est l'Angleterre qui est un « second univers »); cycles historiques; les « âges » d'Auguste (sous l'empire de quelles circonstances politiques le génie fleurit-il le mieux?); guerres civiles en Angleterre; la bataille de Wakefield; prospérité nationale et réforme; le cardinal Pole et l'archevêque Parker; bourgs déchus; le cas du doyen d'Exeter (en 1839); formation des républiques; constitution de l'empire allemand; noblesse; la Chambre des Lords.

college, 1749-83, publ. par M. Evans; une nouvelle édition de la *History of the city of Oxford* de Wood, 2 volumes, par le Rév. A. Clark (1889-90); deux séries de *Collectanea* contenant : des lettres relatives à Oxford au xive s.; un catalogue de la bibliothèque d'Oriel college au xive s.; le journal de John Dorne, libraire à Oxford, 1520; un procès d'All souls college contre lady Jone Stafford, 1587; un livre de raison de J. Wilding, de Merton college, 1682-88; une lettre du Dr Wallis contre Maidwell, 1700; le marché d'Oxford, par O. Ogle; l'Université d'Oxford au xiie s., par T. E. Holland; les Dominicains à l'Université, par H. Rashdall; des notes sur les Juifs d'Oxford, par M. Neubauer; des extraits du « Gentleman's Magazine » concernant Oxford, 1731-1800, etc. Une des dernières publications de feu M. Rogers : *Oxford city documents, financial and judicial*, 1268-1665, appartient à l'exercice de 1890-91.

— On saura gré à M. E. Castelot de la peine qu'il a prise en traduisant l'*Interprétation économique de l'histoire* par Th. Rogers, un des derniers ouvrages du célèbre historien et économiste que l'Angleterre vient de perdre, celui où il a le mieux résumé ses idées et les faits sur lesquels reposent ses théories (Guillaumin, xvi-455 p.). Cette traduction n'est pas littérale. Rogers avait d'abord professé les chapitres qui composent son livre et il les avait publiés en leur gardant le caractère de leçons avec leur prolixité et leurs répétitions presque inévitables. Le traducteur a élagué ces superfluités; il a bien fait. Nous croyons sa traduction appelée à rendre de grands services et à stimuler chez nous le goût des études économiques, trop négligées par nos historiens. On regrettera qu'il n'y ait aucune note, mais c'est le défaut des livres de Rogers, qui procédait volontiers par voie d'affirmations souvent tranchantes et parfois contestables.

— Voici un livre qui paraît s'être égaré en arrivant à la *Revue historique* : *Guillotine the Great and her successor*, par M. Graham Everitt (Ward et Downey, 1890, xiii-302 p. in-8°). Bien qu'il y soit question de guillotine et de la « reine-guillotine, » de Saint-Just et de Simon Linguet, de Quiberon et du 18 brumaire, c'est à peine un livre d'histoire : c'est une série d'essais humoristiques sur quelques épisodes bien connus de la Révolution française; il n'a rien à apprendre à des Français.

Allemagne. — M. Bernard ten Brink, l'érudit historien de la littérature anglaise, est mort à Strasbourg, à l'Université de laquelle il enseignait depuis sa fondation, le 29 janvier dernier, à l'âge de cinquante et un ans. Il a été remplacé par le prof. Brandl. — Le 7 février est mort, à Ravensburg en Wurtemberg, le Dr W. Muller, âgé de soixante-douze ans; il dirigeait la revue intitulée : *Geschichte der Gegenwart* (1868-91); il donna aussi une seconde édition de l'histoire universelle composée par Becker et composa une série de portraits de personnages contemporains : Guillaume Ier, Bismark, Moltke, etc. — Le

2 mars est mort à Munich le Dr Fr. von Loeher, ex-directeur des archives de l'État bavarois; c'était un des historiens les plus féconds de l'Allemagne. On lui doit entre autres : *Jakobæa von Baiern und ihre Zeit*, 2 vol., 1864; *Archivlehre* (1891) *Sicilien und Neapel*, 2 vol., 1864; il était le fondateur et le directeur de l'*Archivalische Zeitschrift* (1876-90); il avait soixante-quatorze ans. — Le 6 mars est mort le Dr L. Val. Schmidt, professeur de philologie classique à l'Université de Marbourg, âgé de soixante-deux ans; on lui doit une *Ethik der Griechen*, 2 vol., 1882, et de nombreux articles sur la philologie et les antiquités classiques. — Le 18 mars est mort le Dr Ad. Gaspary, professeur à l'Université de Gœttingue, auteur d'une excellente histoire de la littérature italienne (1885, 1888); il n'avait que quarante-trois ans. Il a été remplacé par le Dr C. Appel.

— Le Dr Dehio, professeur de l'histoire de l'art à Kœnigsberg, a été nommé à Strasbourg à la place de Janitschek. — Le prof. Stimming de Kiel remplace à Gœttingue Brandl nommé à Strasbourg. — Le Dr W. Roscher, professeur d'économie politique à Leipzig, a été mis à la retraite. — Le Dr E. Sackur s'est « habilité » pour l'histoire à l'Université de Leipzig.

— La commission d'histoire badoise a décidé de publier la correspondance du prince-abbé Martin Gerbert de Saint-Blaise, les sceaux et les armoiries des villes et villages badois. — Le prof. C. Buecher, de Carlsruhe, a été nommé membre ordinaire de la commission.

— La Société des sciences de Gœttingue a élu comme membres étrangers M. l'abbé Duchesne, de Paris, et M. Max Mueller, d'Oxford, et comme membres correspondants M. W. Frœhner à Paris et M. Ch. Gross à Cambridge (Mass. É. U.).

— La Société de la haute Lusace à Gœrlitz a mis au concours une étude sur les confréries spirituelles dans la haute Lusace (terme, fin janvier 1894; prix : 300 m.).

— Une excellente contribution à l'histoire de l'historiographie byzantine est fournie par un mémoire d'Edwin Patzig : *Johannes Antiochenus und Johannes Malalas* (programme du Thomas-Gymnasium de Leipzig, 1892). En ce qui concerne Johannes Antiochenus, l'auteur montre que les fragments d'Antiochenus contenus dans le recueil d'extraits constitué par ordre de l'empereur Constantin Porphyrogénète n'appartiennent que pour une faible partie à cet historien et qu'ils ont été interpolés au xe siècle. Au contraire, ce qu'on appelle les *Excerpta Salmasiana*, publiés par Saumaise, d'après un ms. de Paris, représentent le texte authentique d'Antiochenus. Dans la seconde partie, l'auteur détermine l'époque où vécut Malalas; il expose sa situation politique et religieuse, et montre que la chronique qui nous a été conservée sous son nom lui appartient en entier.

— Le livre que M. R. Schmitt, privat-docent à l'Université de Greifs-

wald, vient de publier sur les combats de Trautenau (*Die Gefechte bei Trautenau am 27 u. 28 juni 1866*. Gotha, Perthes), est une preuve de l'intérêt passionné que les professeurs d'universités prennent chez nos voisins aux choses militaires. C'est un livre de 270 pages que M. S. a consacré à une étude critique, très claire du reste, de ces deux jours de combats qui ont exercé une si grande influence sur l'issue de la campagne de Bohême, et où les indécisions de Benedek ont obligé les Autrichiens à reculer après avoir le premier jour eu l'avantage sur leurs ennemis, très bravement, mais très imprudemment conduits. Ici, comme en mainte autre rencontre, les Prussiens n'ont dû leur succès qu'à la décision de leur offensive. Un curieux appendice réfute les légendes répandues en Allemagne sur la prétendue trahison du maire de Trautenau.

— Depuis 1892, paraît chez Oldenburg, à Munich, un *Kritischer Jahresbericht über die Fortschritte der romanischen Philologie*, dirigé par C. Vollmœller.

— Sur le monastère bénédictin de Limbourg en Palatinat, W. Manchot a donné une excellente monographie historique et archéologique, avec de nombreuses illustrations (Berlin, Wasmuth, 1892, 90 p. in-4° et 4 pl.).

— Une histoire très détaillée de l'hôtel de ville de Nuremberg a été publiée par l'archiviste de la ville, Ernst Mummenhoff, aux frais de la ville et de la Société historique de Nuremberg (Nuremberg, Schrag, 1891, 365 p.). L'ouvrage est richement illustré et contient en grand nombre des documents publiés en appendice.

— Vient de paraître à la librairie Brügel (Ansbach) : Ludwig Huberti, *Studien zur Rechtsgeschichte der Gottesfrieden und Landfrieden*. Le t. I porte en sous-titre : *Die Friedensordnungen in Frankreich;* le tome II : *Die Verbreitung des Gottesfriedens ausserhalb Frankreich;* et le tome III : *Die Gottesfrieden und Landfrieden in Deutschland.*

Autriche-Hongrie. — L'illustre savant hongrois Paul Hunfalvy, qui vient de mourir, le 30 novembre dernier, compte surtout par ses travaux de philologie comparée touchant les langues altaïques, et principalement les langues ougriennes (finnois, mordve, tcheremisse, vogoule, ostiake)[1]. Il est l'auteur de la fameuse théorie qui fait du hongrois une

1. Ouvrages de M. Hunfalvy dans cette branche : *Tájékozás a magyar nyelvtudományban* (Idées sur la philologie hongroise). — *A Török, magyar és finn szók összehasonlitása* (Des mots turcs, hongrois et finnois comparés entre eux) — *A dakota nyelv* (l'Idiome dakota). — *A vogul föld és népe* (la Terre de Vogoules et ses habitants). — *A vogul teremtés mondája* (la Légende de la création chez les Vogoules). — *Finn olvasmányok* (Lectures en finnois). — *A Kondai vogul nyelv* (l'Idiome vogoule de Konda). — *Az éjszaki osztják nyelv* (l'Idiome des Ostiakes du Nord). — Voyez aussi deux recueils périodiques dirigés par M. Hunfalvy, le dernier jusqu'en 1878 : le *Magyar nyelvészet* (Philologie hongroise) et les *Nyelvtudományi Közlemények* (Bulletin philologique)

langue intermédiaire entre le turc et le finnois, se rattachant d'une part au mordve, de l'autre au vogoule et à l'ostiake. M. Vámbéry, comme on sait, range au contraire le hongrois parmi les langues turco-tartares. La guerre des deux écoles n'est pas terminée, et, pour la soutenir, M. Hunfalvy laisse après lui toute une phalange de jeunes linguistes groupés autour de sa bannière. M. Hunfalvy ne doutait pas que l'étude des langues altaïques ne fût la mission spéciale des philologues hongrois, celle où leurs efforts pourraient le mieux servir la science. Loin de s'y confiner, toutefois, il a poussé plus d'une pointe sur le terrain des langues indo-européennes ou sémitiques[1]. Il s'est aussi occupé de mythologie et d'ethnographie[2], sciences fort propres, disait-il, à fournir des lumières aux philologues. En fait d'ethnographie, il est même allé de sa personne étudier sur le vif les restes d'anciennes tribus ougriennes, sur les bords de la mer Baltique[3]. L'ethnographie historique l'intéressait particulièrement. De là son livre[4] sur les origines des diverses races juxtaposées sur le sol hongrois. Il y bat en brèche nombre d'opinions qu'on acceptait sur la foi des vieux chroniqueurs. Le mouvement salutaire qui s'est produit en Hongrie pour dégager la vérité historique du fonds obscur des légendes a eu pour point de départ le livre de M. Hunfalvy.

Parmi les questions qu'il soulève, deux surtout sont épineuses. M. Hunfalvy y est revenu. Il a traité à part, en premier lieu, l'origine des Sékeils[5], en s'élevant contre les traditions qui rattachent les Hongrois aux Huns; son travail a fait naître d'importantes recherches. Quant à l'autre question, celle de l'origine des Roumains, elle est devenue la grande préoccupation de ses dernières années. Ses nombreux écrits sur ce sujet[6] renferment une critique sévère des annalistes hongrois antérieurs au XIVe siècle, et le mettent par là en contradiction

1. Voyez les deux recueils cités dans la note précédente.
2. Mêmes recueils.
3. *Utazás a Balti-tenger vidékén* (Voyage aux environs de la mer Baltique), 1871. Paru en allemand quelques années plus tard.
4. *Magyar ethnographia* (Ethnographie hongroise). Paru aussi en allemand.
5. *A székelyek* (les Sékeils ou Sicules).
6. *A rumun nyelv* (la Langue roumaine), 1878. — *Die nationale Kampf gegen das ungarische Staatsrecht* (la Lutte nationale contre le droit public de la Hongrie), 1880. — *Die Rumänen und ihre Ansprüche* (les Roumains et leurs prétentions), 1883. — *Hogyan csinálódik némely historia?* (Comment se fabrique parfois l'histoire), 1885. — *Neuere Erscheinungen der rumänischen Geschichts-schreibung* (Nouveautés chez les historiens roumains). Vienne, 1886.

M. Hunfalvy projetait en outre un grand ouvrage sur l'histoire roumaine : il n'en a achevé que le premier volume, qui paraîtra bientôt. — Consultez encore deux recueils périodiques édités en allemand par M. Hunfalvy : l'*Ungarische Revue* (Revue hongroise) et les *Litterarische Berichte aus Ungarn* (Nouvelles littéraires de Hongrie). On y trouve d'utiles indications sur le mouvement intellectuel dans ce pays.

avec la plupart des historiens de son pays, sans compter les foudres qu'il s'est attirées en contestant la descendance romaine des Valaques. Du reste, M. Hunfalvy ne craignait pas la lutte; on le trouvait toujours sur la brèche, pour défendre ce qu'il croyait la vérité.

Il avait la passion de la vérité scientifique. Il y joignait l'impartialité du jugement, beaucoup d'ardeur au travail, de rares facultés d'analyse, une sagacité merveilleuse, presque trop subtile.

M. Hunfalvy jouissait d'une grande autorité dans le monde savant. Il était membre de la Société philologique de Paris et d'une foule d'autres sociétés étrangères. Tout récemment, on célébrait avec pompe le cinquantième anniversaire de sa nomination à l'Académie hongroise. Il est mort presque au sortir de cette fête. Il avait quatre-vingt-un ans.

Il était fils de pauvres cultivateurs. Son père, un Allemand du comitat de Szepes, s'appelait Hunsdorfer. Ces Allemands sont les Alsaciens de la Hongrie, très attachés à leur patrie actuelle, et sans grand souci de leurs origines. M. Hunfalvy, patriote hongrois dans la force du terme, n'a pas pu souffrir que son nom demeurât allemand : c'est sous une forme hongroise qu'il l'a rendu célèbre [1].

Au sortir de l'école primaire, il risquait fort d'en rester là, en fait d'instruction : par bonheur, son assiduité et son amour des livres le firent admettre dans un lycée. Il s'y distingua et devint le favori de ses maîtres. D'éminents professeurs de faculté, dont plus tard il suivit les cours, le traitèrent de même en camarade plutôt qu'en élève. Ses études achevées, il vécut misérablement de leçons : temps d'épreuve auquel mit fin son entrée dans une famille en qualité de précepteur. Il y remplit sa tâche avec zèle, non sans travailler à part lui. Reçu avocat en 1838, au lieu d'exercer, il se mit à écrire des articles de revue et de journaux [2]. Il approfondissait en même temps la jurisprudence, et put accepter en 1842 une chaire de droit.

Sa réputation de professeur ne tarda pas à s'établir. On venait de loin pour l'entendre. Il reçut même la visite de Petőfi, le grand poète national, en tournée dans ces parages. Petőfi parle de lui comme d'un maître adoré de ses élèves. Rien n'était plus vrai.

M. Hunfalvy ne se borna pas à enseigner le droit : il écrivit aussi sur cette matière [3]. En outre, les affaires politiques se compliquant, il s'y lança avec ardeur. C'est ainsi qu'après six ans de professorat, il fut envoyé comme représentant à la mémorable diète de 1848.

Quand la rupture eut éclaté entre la diète et la cour, il n'en resta pas moins ferme à son poste, et jusqu'à la fin de la guerre. Il appartenait pourtant au parti modéré, et fit dans la presse une active propa-

1. Il fut imité en cela par son frère cadet, Jean Hunfalvy, le géographe bien connu, mort aussi depuis peu.

2. Dans l'*Athenæum* et le *Pesti Hirlap*.

3. *Magyar váltó és kereskedelmi törvények* (Législation commerciale, etc., de la Hongrie).

gande en faveur de la paix. Incarcéré néanmoins après la chute de la cause nationale, il obtint en 1851, grâce à d'honorables influences, la place de bibliothécaire en chef de l'Académie. Cette place lui donnait l'indépendance matérielle. Dès lors commença sa vraie carrière, sa carrière de savant. Nous n'y reviendrons pas.

Le gouvernement s'est honoré en nommant M. Hunfalvy, il y a peu d'années, membre de la chambre haute.

C'était un homme aimable, se plaisant aux vers, aux compagnies intimes. Le succès ne l'a point gâté. Heureux, comme enfant, sous l'humble toit de son père, il est resté modeste au sein de la gloire et des honneurs, épris d'idéal jusqu'à son dernier jour.

A. DE GÉRANDO.

Italie. — M. Ant. MANNO vient de faire paraître dans la *Biblioteca storica italiana,* publiée par la Commission d'histoire de Turin, les t. II et III de son admirable *Bibliografia storica degli stati della monarchia di Savoia* (Turin, Bocco). Ces deux vol. contiennent le commencement de la bibliographie relative à l'histoire locale, classée par noms de lieux. Ils comprennent les lettres A B et le commencement de C. Ce qui explique cet énorme développement, c'est que M. Manno publie un catalogue de tous les noms géographiques, qu'ils fournissent ou non matière à bibliographie. Quant à la bibliographie proprement dite, elle est d'une extrême minutie, renvoyant même aux ouvrages généraux où sont traités des points d'histoire locale. La bibliographie des Alpes occupe 46 pages à deux colonnes, celle d'Alexandrie 56, celle d'Asti 61. Dans la préface du tome II on trouvera une touchante notice sur Vincenzo Promis.

— M. C. CAVAGNARO a essayé, dans son volume *Gli Ebrei in Egitto* (Gênes, tip. Sambolini), de discerner les éléments historiques des récits du Pentateuque sur le séjour des Hébreux en Égypte. Il nous semble manquer des connaissances spéciales nécessaires pour ce travail.

Espagne. — Le P. Bernard GAUDEAU, S. J., docteur ès lettres, a publié (Retaux-Bray, 1891) ses deux thèses de doctorat, toutes deux relatives à l'histoire littéraire d'Espagne. Sa thèse française, intitulée : *les Prédicateurs burlesques en Espagne au XVIIIe s.; étude sur le P. Isla,* se lit avec intérêt, surtout dans la première partie, où l'auteur nous retrace la vie du célèbre auteur de « Fray Gerundio. » Signalons le chapitre IX, où se trouve exposée et discutée avec clarté la « question du Gil Blas. » La seconde partie de l'ouvrage est consacrée à l'étude du roman « Fray Gerundio. » Le P. Gaudeau explique, par la décadence extrême de l'éloquence de la chaire en Espagne au XVIIIe siècle, l'origine de cette satire, qui souleva tant de colères chez les uns et excita tant d'admiration chez les autres, et qui, malgré ses détracteurs, malgré la sentence même de l'Inquisition, fut le principe d'une réforme absolue dans les mœurs oratoires des prédicateurs castillans. Une bibliographie fort importante figure à l'appendice. La thèse latine, *De Petri Joannis Perpiniani vita et operibus*

(1530-1566), est d'un intérêt plus spécial. Le P. Perpiñan S. J., né à Elche, professa avec éclat la rhétorique en Portugal, à Rome, à Lyon et à Paris, où il mourut. Le P. Gaudeau a fait suivre l'exposé de sa vie et l'examen de ses œuvres d'un appendice, dans lequel il a publié quelques-unes de ces œuvres restées inédites. Ce travail sera utilement consulté par ceux qui s'occupent de l'histoire de l'enseignement dans l'Université de Paris.

Russie. — M. A. Tratchevsky vient de faire paraître le tome II de la *Correspondance diplomatique entre la Russie et la France au temps de Napoléon Ier* (Société historique impériale). Il comprend les années 1803 et 1804 (nov.) et compte 316 numéros. La presque totalité des pièces est en français, avec traduction russe. Ces pièces émanent principalement de Markoff, d'Oubril, de Woronzof, de Czartorisky, d'Hédouville, de Talleyrand, de Rayneval et de Lesseps. On y trouvera toutes les négociations relatives à la question de Malte, à la rupture de la paix d'Amiens, et à la rupture des relations diplomatiques entre la France et la Russie, en septembre 1804. On y verra nettement la part très réelle qu'eurent à cette dernière rupture les procédés violents et insolents de Bonaparte et l'enlèvement du duc d'Enghien, alors que M. Tatistcheff n'y voit que des prétextes servant à couvrir l'intention déjà arrêtée de rompre avec la France. Les documents publiés par M. Tratchevsky permettent de reconstituer toute l'histoire de cette période, sur laquelle M. Tatistcheff a passé assez rapidement. Notons en passant que l'audience de congé de Markof, placée par Tatistcheff le 8 décembre, doit avoir eu lieu le dimanche 15/27 novembre; donc ce n'est pas son discours à Bonaparte qui a empêché l'envoi de la lettre de celui-ci du 6 décembre. Cette lettre, qui répondait à une lettre d'Alexandre du 16/28 octobre (et non du 17, comme imprime Tatistcheff), fut sans doute arrêtée par le fait que la Russie, au lieu de nommer un nouvel ambassadeur à la place de Markof, laissa simplement à Paris M. Oubril comme chargé d'affaires.

Finlande. — En parlant de la littérature historique de la Finlande pendant les deux dernières années, il ne faut pas oublier l'ouvrage (en russe) de M. K. Orbine, *Pokorenie Finliandii* (la subjugation de la Finlande, Saint-Pétersbourg, 1899). L'auteur s'est servi des sources inédites que renferment les archives de Saint-Pétersbourg et de Moscou; cependant il commet les erreurs les plus curieuses en même temps que l'impartialité de l'historien lui fait entièrement défaut. Le titre même est fait pour offenser les Finlandais, et révèle la tendance de l'ouvrage, à savoir que la Finlande est un pays subjugué par la Russie sans aucun droit politique ou autonome. La partialité de l'auteur se fait voir partout; c'est ainsi, par exemple, qu'au point de vue du droit public, il attribue plus d'importance aux proclamations des généraux russes pendant la guerre de 1808-1809, qu'aux confirmations et manifestes, données plus tard par l'empereur et grand-duc Alexandre Ier aux états de la Finlande.

Le livre de M. Ordine n'a pas pu échapper aux traits d'une critique la fois minutieuse et écrasante renfermée dans l'ouvrage de M. J.-R. ANIELSON, *l'Union de la Finlande avec l'empire russe* (1890, en finnois, édois, allemand et russe; l'édition russe n'a pas obtenu la permission se vendre en Russie). L'auteur prouve que c'est de propos délibéré e l'empereur Alexandre a accordé à la Finlande une constitution et e position autonome dans l'empire russe. — Il y a encore d'autres blications, suscitées par le livre de M. Ordine, savoir : *le Présent et passé de la Finlande,* par un Russe, M. Vl. GOLOVINE, qui soutient les oits constitutionnels de la Finlande, et une brochure : *l'Empereur xandre II, grand-duc de Finlande,* par M. G. GROTENFELT.

— A l'occasion du deux cent cinquantième anniversaire de l'Uni-rsité finlandaise, fondée en 1640 à Abo par le soin du comte Pierre ahe, gouverneur général de Finlande, et transportée, en 1827, à Hel-gfors, ont été publiés divers ouvrages sur l'histoire de l'Université. s *Procès-verbaux du consistoire de l'Université d'Abo,* 1640-1664 (publiés trois volumes, 1883-1887, par la Société historique finlandaise), pré-tent de riches matériaux pouvant servir à éclaircir les commence-nts de l'Université. M. V. LAGUS vient de publier les trois premières raisons d'un grand ouvrage : *Album studiosorum Academiæ Aboensis CXL-MDCCCXXVII,* qui sera d'une grande importance pour l'histoire la civilisation de notre patrie. Trois des « nations » ou « sections, » se répartissaient les étudiants de l'Université, ont publié des « his-res de nation » : M. A.-H. SNELLMAN *l'Histoire de la nation ostrobot-nne* (en finnois); M. G. GRANFELT *l'Histoire des nations de la Fin-de occidentale* (en suédois); et M. K.-O. LINDEQVIST *l'Histoire de la tion tavastienne de l'Université* (en finnois).

— Le tome XI de la Revue de la Société historique, *Historiallinen kisto,* vient de paraître (1891). Parmi les articles, il faut mentionner ui de M. J.-V. RUUTH, « les Sceaux des francs-tenanciers finlandais commencement des temps modernes. » L'auteur prouve que le mbre des familles ayant des armoiries a été beaucoup plus considé-ble qu'on ne l'a cru jusqu'ici. D'ailleurs, à côté de la noblesse offi-lle, il y en avait déjà au moyen âge une autre, dont les membres ient néanmoins généralement considérés comme nobles et appelés ntilshommes. M. K.-R. MELANDER publie des remarques sur les poids les mesures de la Finlande aux XVIe et XVIIe siècles. M. K.-G. LEIN-AG publie des notices très intéressantes sur les étudiants finlandais ns les collèges des Jésuites. A Rome, Olmütz, Braunsberg, des jeunes ns finlandais furent élevés, à la fin du XVIe siècle, pour le service de réaction catholique dans leur patrie; parmi eux, quelques-uns, par emple Jean Jusoila, Olaus Sundergott, embrassèrent avec ardeur la i catholique. M. Ruuth étudie l'ancienne frontière longeant la rivière Kymi, qui sépara, au XIIIe siècle, la Finlande suédoise du pays des réliens, alors alliés de Novgorod.

— L'histoire de la Finlande la plus ancienne a été traitée dans plus d'une étude importante. M. Y.-K. Yrjô-Koskinen étudie, en s'appuyant sur la sociologie comparée, « l'état social des tribus finnoises à la fin des temps payens » (*Suomalaisten heimojen yhteiskunta-järjestyksestä pakanuuden loppu-aikoina*. Hels., 1890). Dans cet ouvrage, l'auteur démontre qu'à cette époque reculée les Finnois étaient déjà un peuple agricole ayant certains commencements d'ordre social. Au sein des tribus finnoises fixées au midi du golfe de Finlande, savoir : les Esthoniens et les Livoniens, il y avait, au temps de la conquête faite par les chevaliers allemands, des doyens, les *seniores*, et des princes, les *principes*, par exemple l'esthonien Lembitu, le livonien Kaupo, qui gouvernaient toute une province. Chez les Finnois de Finlande on trouve déjà aux temps du paganisme des traces de l'appropriation individuelle du sol; aussi cite-t-on, dans des protocoles datant du moyen âge le plus reculé, des assemblées régionales (*kerájât*), et qui sont évidemment un héritage des temps encore plus reculés. — M. Hj. Appelgren vient de publier une étude archéologique, *Suomen muinaislinnat* (les Fortifications payennes de Finlande. Hels., 1891), où il prouve qu'il y a en Finlande des restes de plusieurs fortifications datant des temps du paganisme. Ces fortifications n'étaient que des pentes rapides ou des sommets de montagnes, fortifiés d'une espèce de remparts de pierres, et qui servaient de refuge à la population attaquée par l'ennemi. — La thèse de M. A.-V. Forsman, *Suomen kansan pakanuuden-aikainen nimistô* (les Noms du peuple finnois aux temps du paganisme), traite également des questions d'histoire. L'auteur prouve que les Finnois ont eu des noms propres de personnes d'origine finnoise; il prétend en outre qu'ils ont eu même une espèce de baptême payen.

— Une recherche fort intéressante, embrassant un domaine assez peu étudié jusqu'à nos jours, a été publiée par M. O.-A. Forsström, sous le titre de « Notices sur l'état de l'Ingrie au temps de la domination suédoise » (*Kuvanksia Inkerisamaan oloista Ruotsin vallan aikoina*. Hels., 1890). L'auteur y montre qu'en Ingrie l'état des choses au XVIIe siècle offre quelque analogie avec celui de la Sibérie et de l'Amérique occidentale de nos jours. Des malfaiteurs s'y réfugièrent ou bien y furent envoyés des autres parties de la Finlande et de la Suède. D'abord la confession orthodoxe l'emporta sur la confession luthérienne; cependant les choses changèrent de face après que la population orthodoxe, ayant pris, en 1656, les armes pour faire cause commune avec la Russie, avait dû s'enfuir pour échapper à la vengeance des Suédois victorieux.

— Une époque importante de l'histoire ecclésiastique se trouve éclaircie par la recherche de M. J.-S. Pajula sur « l'État de l'Église de Finlande au temps de la querelle liturgique » (*Suomen kirkon tilasta Liturgisen riidan aikoina*. Hels., 1891).

— L'histoire topographique s'est enrichie de deux recherches remarquables, l'une traitant le passé de l'ancienne, l'autre de la nouvelle

capitale du pays. M. Ch. DE BONSDORFF examine « l'Histoire de la ville d'Abo au XVIIe siècle, » I (Hels., 1889), M. E. EHRSTRÖM « l'Histoire de la ville de Helsingfors depuis 1640 jusqu'à la guerre de courte durée » (Hels., 1890). L'histoire d'une commune rurale est décrite dans l'ouvrage de M. A. VARÉN, « l'Histoire de la commune de Keuru » (en Tavastie).

— La collection de documents la plus importante pour l'étude de toute l'histoire de Finlande au moyen âge, *Registrum Ecclesiæ Aboensis eller Abo domkyrkas svartbok* (Hels., 1890, XXXIII-667 p. in-4°), a été publiée par le directeur des archives publiques M. R. HAUSEN. Elle contient des lettres concernant l'Église de Finlande depuis 1229 (date des 7 bulles du pape Grégoire IX) jusqu'en 1515. Elles sont publiées d'après une copie faite à la fin du moyen âge pour la cathédrale d'Abo, copie d'autant plus précieuse que les manuscrits de toutes les lettres qu'elle contient ont été perdus.

Suisse. — M. le Dr Louis SIEBER, bibliothécaire de l'Université de Bâle et ancien président de la Société d'histoire de cette ville, est mort le 21 octobre dernier à l'âge de cinquante-huit ans. C'était, selon le témoignage unanime de ses amis, un de ces hommes qui, faisant bien tout ce qu'ils font, comptent moins encore par ce qu'ils ont fait que par ce qu'ils ont été. Cf. *Zur Erinnerung an Dr L. Sieber*. Bâle, Schweighæuser, 47 p. in-8°.

— M. Gustave DE BONSTETTEN, archéologue bernois à qui l'on doit un *Recueil d'antiquités suisses* (1855-1860) et des cartes archéologiques des cantons de Berne, de Fribourg et de Vaud, est mort le 9 mars à l'âge de soixante-seize ans.

— M. Jean BERNOULLI vient de publier, sous les auspices de la Société d'histoire de Bâle, le tome I (1198-1268) d'un recueil de documents relatifs à l'histoire suisse tirés des archives du Vatican : *Acta pontificum helvetica, etc.* Bâle, Reich, 1 vol. in-4° de XVI-533 pages.

— M. Georges DE WYSS a repris, dans une « Feuille du jour de l'an » de la bibliothèque de Zurich, — *Das Reichsland Uri in den Jahren 1218-1309*, 15 p. in-4°, — quelques-unes des questions qu'il avait déjà traitées dans son discours du 25 juillet dernier (cf. *Revue*, t. XLVIII, p. 221).

— Le tome X des *Quellen zur Schweizergeschichte* renferme, sur l'histoire des Grisons pendant le XIVe et le XVe siècle, deux cents documents tirés des archives centrales de la maison de Thurn et Taxis, à Ratisbonne, et publiés avec une courte introduction par M. H. WARTMANN : *Rætische Urkunden, etc.* Bâle, Gehrig, 1 vol. in-8° de XVI-556 pages.

— M. le professeur J. DIERAUER a publié, il y a quelque temps, la seconde partie de son histoire de la Confédération suisse : *Geschichte der schweizerischen Eidgenossenschaft*. Bd. II (bis 1516). Gotha, Perthes, 503 p. in-8°. Ce volume, digne à tous égards du précédent (cf. *Revue*, t. XXXV, p. 454), est divisé en deux livres, dont l'un a pour titre :

Essor de la vie nationale (1415-1474), tandis que l'autre expose en cinq chapitres la part que les Suisses ont prise, de 1474 à 1516, aux affaires générales de l'Europe.

— M. le professeur H. Fazy vient de publier une intéressante notice sur l'*Alliance de 1584 entre Berne, Zurich et Genève* (extrait du *Bulletin* de l'Institut national genevois, t. XXXII).

— La Direction des archives fédérales a fait paraître le tome VI (1685-1700) de l'*Inventaire sommaire des documents relatifs à l'histoire suisse conservés dans les archives et bibliothèques de Paris*, par M. Édouard Rott.

— M. le Dr J. Strickler a inséré dans le tome VI (1891) du *Politisches Jahrbuch der Schweizischen Eidgenossenschaft* un très curieux mémoire sur les écrits d'utilité publique et les revues politiques de la Suisse.

— M. Edmond Pictet a publié, sur la vie et les travaux de *Charles Pictet de Rochemont*, député de Genève auprès du congrès de Vienne, etc., un volume plein de faits et de documents (Genève, H. Georg, x-545 p. in-8°), qui éclaire d'un jour très vif les missions diplomatiques de Charles Pictet et les affaires auxquelles il a été mêlé. Ce sera sans doute, pour quelques lecteurs, de la petite histoire à côté de la grande; mais, si petite qu'elle soit, cette histoire ne laisse pas d'avoir son intérêt, puisqu'il s'agit du rétablissement de l'indépendance genevoise, des frontières de la Suisse et de la neutralisation de la Savoie du Nord.

— Le tome II (1830-1838) du livre de M. B. van Muyden : *La Suisse sous le pacte de 1815* est consacré à l'étude du mouvement libéral, qui renversa en nombre de lieux l'ancien régime (ch. I), agita profondément les cantons de Neuchâtel, de Bâle et de Schwyz (ch. II-IV), provoqua, sans y réussir, un essai de revision du pacte fédéral (ch. V) et eut pour conséquence indirecte de faire remettre à chaque instant sur le tapis, par les puissances voisines, l'éternelle question du droit d'asile (ch. VII-XI). C'était l'époque où M. Thiers écrivait à M. de Montebello de « parler fort » à la diète et de la menacer, au besoin, d'un blocus hermétique (1836); l'époque aussi (1838) où le roi Louis-Philippe, qui, sous la Terreur, avait trouvé un refuge sous les Grisons, réclamait avec insistance de la Suisse l'expulsion du prince Louis-Napoléon Bonaparte, alors citoyen de Thurgovie, depuis empereur des Français. Toutes ces vieilles chicanes sont exposées par M. van Muyden avec une conscience qui semblerait peut-être excessive, si l'historien n'était obligé de montrer qu'il y a de certains procédés en face desquels les petits peuples sont forcément plus susceptibles encore que les grands.

Danemark. — M. Édouard Holm a obtenu le prix A. S. Œrsted pour ses importants ouvrages sur l'histoire de Danemark-Norvège au XVIIIe siècle.

L'un des propriétaires-gérants, G. Monod.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

LA ROYAUTÉ FRANÇAISE

ET

LE SAINT EMPIRE ROMAIN

AU MOYEN AGE.

La théorie du saint empire romain n'est pas encore achevée. Aussi surprenante que puisse paraître cette assertion, elle n'est que trop fondée. C'est qu'en effet certaines questions subsidiaires, dont l'importance était grande dans les conceptions du moyen âge, ont été négligées par les historiens modernes. Ainsi le dernier théoricien du saint empire n'a pas cru devoir prendre en considération la situation juridique du roi de France devant l'empereur germanique[1]. Il en résulte que sa reconstruction, pour si savante qu'elle soit, n'est pas complète. C'est justement de cette situation du roi de France et de son royaume, c'est de l'ensemble des faits, des sentiments et des doctrines qui s'y rattachent, que nous voudrions traiter ici avec quelque développement. Il nous faut pour cela remonter au berceau même du saint empire.

Quand l'empire d'Occident se dissout, à la fin du IXe siècle, il a déjà devant la conscience des contemporains les caractères essentiels que formuleront les juristes du XIIe siècle au profit de l'Empire restauré, et que l'historien moderne peut ramener aux suivants[2] :

En premier lieu, l'Empire est une magistrature politique qui

1. Dans son beau livre sur *Le saint empire germanique*, M. J. Bryce, qui a consacré tout un chapitre à l'Italie, n'a pas vu que la France avait également droit au sien.

2. M. Paul Viollet a parfaitement indiqué quelques-uns de ces caractères dans son *Hist. des instit. politiques*, I, 258, 264, 266, etc. On nous permettra de les préciser de nouveau, pour donner une base ferme à notre étude.

continue celle des césars de Rome et de Byzance. Comme la leur était le couronnement de l'œuvre de conquête qui avait construit l'*imperium romanum,* celle des Carolingiens est le couronnement de l'œuvre de reconstruction qu'avaient rendue nécessaire les désastres du ve siècle.

Puisqu'elle est une continuation, il n'y a pas à se préoccuper outre mesure de la légitimité de son origine. Sur ce point, d'ailleurs, elle est en règle avec le droit, car elle a été instaurée par Léon III et acclamée (élue, disent ses partisans) par le peuple romain à la faveur de l'interrègne de cinq années qui suivit à Constantinople la mort de Constantin V.

La source d'où elle dérive est nouvelle : cette magistrature prétend venir de Dieu. Et, en effet, selon la doctrine des théologiens, tout pouvoir émane d'en haut, toute royauté chrétienne est sainte par elle-même comme la royauté d'Israël. Ceux qui élisent l'empereur (peuple ou sénat) ne sont que les instruments dont Dieu se sert pour faire connaître celui qu'il a marqué de son sceau.

S'il en est ainsi, quel est alors le rôle réservé au pape? Que peut-il donner à l'élu de Dieu, qu'il n'ait pas déjà? — Peu de chose en somme : le pape est seulement chargé de manifester à la chrétienté par un acte religieux sensible (l'onction ou le couronnement) le caractère mystique de l'empereur. Et c'est là, en effet, tout ce que Charlemagne reçut du pape Léon III, aux fêtes de Noël de l'an 800.

C'est là aussi tout ce que le pape accorda. Mais, sous les successeurs de Léon III, ce rôle modeste du pontife romain se modifia insensiblement. La plupart des successeurs de Charlemagne ayant été non pas élus, mais associés par leurs pères à l'Empire, les papes n'eurent plus à manifester l'œuvre des électeurs : ils confirmèrent seulement ce qui avait été voulu par l'empereur régnant. Mais ce droit de confirmer avait pour corollaire inévitable le droit d'infirmer, je veux dire de refuser l'onction religieuse qu'on demandait. Le pape acquit ainsi un droit de sanction limitatif du droit d'association qu'avaient usurpé les empereurs. Il devint par là, aux yeux des contemporains, la vraie source du droit impérial.

D'ailleurs, l'Empire est aussi une magistrature ecclésiastique. Et c'est là son troisième caractère aux yeux des hommes du xe siècle. Or, devant la théologie catholique, qui subordonne si

soigneusement le laïque au prêtre et réserve à celui-ci seulement le sacerdoce religieux, la souveraine magistrature ecclésiastique ne pouvait être conférée que par le pape. Même en faisant dériver tout son droit impérial de celui des césars romains, chefs suprêmes de la religion, comme le voulurent les juristes du XIIe siècle, l'empereur carolingien ne pouvait pas ne point modifier selon la doctrine catholique le caractère de cette portion de sa souveraineté, c'est-à-dire ne point renoncer à tout pouvoir religieux, pour ne conserver qu'une fonction ecclésiastique. Quand il voudra plus tard définir cette fonction, il s'intitulera surveillant ou protecteur de l'Église, avoué du saint-siège, rien de plus. Il est donc exact de dire qu'il n'y a pas, devant la doctrine catholique de ce temps, d'empereur légitime sans l'intervention du pape[1].

Unies en un même prince, la magistrature politique et la magistrature ecclésiastique lui donnent la *plenitudo imperii*, la *plenitudo imperatoriae dignitatis*. La première est, pendant près d'un siècle, héréditaire en fait dans la descendance mâle de Charlemagne. Par la raison que nous avons dite, l'autre, à l'instar de toutes les fonctions ecclésiastiques, reste viagère, en sorte que l'intervention du pape est chaque fois nécessaire pour donner au nouveau titulaire de la magistrature politique la *plenitudo imperii*.

Charlemagne, comme déjà Charles-Martel et Pépin, sont tenus en Italie pour des Germains de Germanie[2], que leurs victoires sur les ennemis de l'Église et leur œuvre de restauration politique ont désignés, ainsi que leur peuple, pour être les instruments du règne du Christ sur le monde.

Le siège effectif de l'Empire est à Aix-la-Chapelle : c'est là que Louis le Débonnaire a établi sa capitale, et c'est pour possé-

1. Viollet, *Hist. des instit. politiques*, I, 266. — Cependant, je n'irai pas jusqu'à dire « qu'il n'y a pas davantage de pape sans l'intervention de l'empereur. » Outre que cette théorie me paraît contraire à la doctrine catholique, quoique conforme à certains faits de l'histoire des IXe et Xe siècles, elle revient à ceci, que deux pouvoirs différents mais nécessairement égaux se peuvent engendrer réciproquement, ce qui est un paralogisme.

2. Il est incontestable que, dans l'esprit des Italiens du VIIIe siècle, le terme *Franci* est devenu éponyme et s'applique fréquemment à l'ensemble des peuplades de la Germanie. Refuser de voir en Charlemagne un Franc de Germanie, parce que son acte de naissance n'a pas été retrouvé, ou esquiver la question de race en prétendant que sa « patrie légale » est la Gaule, est une mauvaise plaisanterie, qui rend inintelligibles la conduite de la papauté et l'histoire du saint empire pendant la seconde période de son existence.

der cette ville que Lothaire I, roi d'Italie, se fait attribuer, en même temps que la couronne impériale, la bande de territoire qui conduit de la Méditerranée à la mer du Nord.

Cependant tous les successeurs de Charlemagne ne s'astreignirent pas à résider à Aix-la-Chapelle. Louis II préféra Pavie; Charles le Chauve et Charles le Gros préférèrent Paris. D'ailleurs, aucune de ces villes n'a jamais exercé dans l'Empire l'action gouvernementale qu'emporte l'idée de capitale d'un État. Il en sera de même jusqu'à la fin du moyen âge.

A la mort de Bérenger (924), l'Empire disparaît pendant près de quarante ans. Seulement il subsiste deux choses de grande conséquence : au delà du Rhin et en Italie, on conserve précieusement la foi au caractère germanique de l'Empire du IXe siècle; — en deçà du Rhin, les Francs recueillent non moins précieusement les traditions carolingiennes, c'est-à-dire le souvenir du grand empereur qui a été leur roi. Ces traditions poussent de fortes et profondes racines, à tel point que, même pour les chroniqueurs germaniques de ce temps, le terme de carolingien s'applique uniquement aux habitants, au pays, au roi, à la langue de la France occidentale sur laquelle, à plusieurs reprises, règnent encore des Carolingiens authentiques.

Traditions germaniques et traditions carolingiennes, ce sont là deux facteurs importants de l'histoire que nous aurons à raconter. C'est de leur conflit que naîtra, au XIIe siècle, la rivalité de la France avec l'Allemagne. Quant à la question de savoir laquelle de ces deux traditions a le plus de valeur pour légitimer la possession de l'empire politique, nous répondrons dès maintenant, hardiment : celle des deux à qui la papauté donnera la préférence.

*
* *

Avant d'aborder notre sujet, il importe de déblayer le terrain de tous les souverains qui, pendant le moyen âge, se sont décorés du titre d'*imperator*. Nous ne tiendrons compte de ce titre et de son synonyme *basileus* que dans leurs applications légales, pour autant qu'ils ont réellement été portés par des souverains ou qu'ils figurent dans leurs protocoles. Mais ils furent souvent donnés par les écrivains du moyen âge à des princes qui n'y ont jamais prétendu. C'est alors simplement une marque d'honneur, qui ne préjuge en rien des dispositions politiques de celui à qui on la confère. Ainsi Clovis, Pépin, Charles le Chauve avant son élec-

tion, Charles le Simple, Eudes, Robert, et peut-être d'autres encore, sont gratifiés du nom d'*empereur* par divers écrivains ecclésiastiques[1]. Il n'y a point à faire état de ces flatteries.

Empereurs par usurpation. — D'un article de la loi des Wisigoths, d'ailleurs obscur[2], il semble résulter que quelques-uns de leurs rois prirent le titre d'*imperator*. Ce fut en tout cas après la déposition d'Augustule[3]. Mais en pareille matière la revendication ne peut créer le droit. Il est bien évident que les Wisigoths de Toulouse n'avaient point qualité pour se dire les héritiers de l'Empire, puisque Byzance subsistait. Nous classerons donc ces rois wisigoths au nombre de ceux qui ont pris le titre d'empereur par usurpation.

Pépin le Bref[4] et Charlemagne avant son couronnement[5] se sont également, à quelques reprises, attribué le titre d'*imperator*. Mais on ne saurait, à notre avis, voir dans ce fait autre chose que l'affirmation de leur rôle de chefs de guerre victorieux, sous un nom qui répondait mieux que celui de patrice à leurs instincts militaires. De prétendre qu'ils songeaient déjà à relever l'empire d'Occident, alors qu'ils rendaient si volontiers hommage à Byzance, il n'y a point de fondement.

Quand Charles le Gros mourut, en 888, Bérenger de Frioul et, en compétition avec lui, Gui de Spolète et Arnoul de Germanie prirent chacun le titre d'empereur d'Occident. Aucun d'eux ne pouvait se prévaloir d'une élection parfaitement régulière. Mais Bérenger, qui survécut à ses rivaux, aurait eu quelque raison de se croire le légitime successeur de Charles le Gros si l'empire n'avait été, de propos délibéré, transféré par Léon III des Grecs aux Francs.

L'usurpation ne pouvait manquer de se produire aussi en Orient, et c'est ce que nous constatons dans ce titre de *basileus* pris par les chefs des Bulgares et Valaques dès le xe siècle, et ordinairement traduit par *imperator*. C'est la première manifestation de l'ambition slave à l'encontre du souverain qui règne

1. Voy. Ducange-Henschel, *Glossarium*, III, 773.
2. Lib. 12, tit. 2, parag. 13.
3. On place communément à la fin du ve siècle ou au commencement du vi^e^ la première rédaction de la *lex Wisigothorum*.
4. *Pippinus imperator*, sur un sceau mentionné par M. de Wailly, *Éléments de paléographie*, I, 348.
5. De Wailly, *Éléments*, I, 270.

à Constantinople[1]. Les zupans de Serbie en héritèrent au XIVe siècle[2].

C'est certainement aussi à l'empire de Constantinople qu'en veulent les premiers rois normands de Sicile, Roger I et Roger II, s'il est vrai qu'à la fin du XIe siècle ils se soient intitulés *imperator*[3]. Ils sont souverains d'un pays où l'hellénisme s'est perpétué, où la chancellerie rédige ses actes en grec et les date suivant l'ère de Constantinople, et ils ont à plus d'une reprise battu les empereurs grecs. En outre, ils relèvent féodalement du pape. N'est-ce pas assez pour expliquer leur prétention?

Empereurs par droit de continuation historique. — Assez différent le cas de Baudouin de Flandre, élu en 1204 empereur de Constantinople par un collège électoral composé de six Français et de six Vénitiens. Baudouin continue, par droit de conquête, l'empire d'Orient, et ses successeurs n'ont point de doutes sur la légitimité de cette substitution d'une dynastie à une autre, bien que les empereurs grecs règnent toujours à Nicée, à Trébizonde et à Thessalonique.

C'est aussi par droit de conquête que Mahomet II s'installe à Constantinople en 1453 et revendique le nom et les prérogatives politiques du *basileus* grec sur toute la région des Balkans jusqu'à l'Adriatique. Mais Mahomet ni ses successeurs ne sont chrétiens; aux yeux de l'église grecque, ils ne peuvent donc être les légitimes successeurs de Constantin Paléologue, roi et pape de la chrétienté orientale. C'est sûrement sous l'influence de ce sentiment qu'au commencement du XVIe siècle Ivan IV s'attribue le titre de *csar*, qui n'est qu'une forme contractée de *cesar*[4]. Le slavisme ne peut plus, comme autrefois, s'attaquer à l'hellénisme

1. Voy. les exemples donnés par Ducange-Henschel, *Glossaire*, III, 772. — En 1245, Innocent IV, écrivant au roi Coloman, le qualifie *imperator*, et ce titre est encore donné par les Vénitiens à Suvestislav vers 1323. (Voy. M. de Mas Latrie, *Trésor de chronologie*, p. 1759.)

2. M. de Mas Latrie (*Trésor de chronologie*, p. 1762) en donne plusieurs preuves pour Étienne Ourosch IV, 1350, et Étienne Ourosch V, 1358. Le premier se dit même « empereur des Romains, » dans un chrysobulle de 1350.

3. Ducange-Henschel n'en fournit pas d'exemple, mais le fait est affirmé par Dezobry et Bachelet (*Dictionnaire*, au mot *empereur*) et semble bien confirmé par ce que nous rappelons plus loin.

4. Ces prétentions du slavisme s'appuient, comme on sait, sur une prétendue charte par laquelle Alexandre le Grand aurait légué son empire à la race slave par amour pour Roxelane.

politique, mais, au nom de l'hellénisme religieux, il s'attaque au mahométisme triomphant pour prendre tôt ou tard sa place.

Empereurs par protestation. — Au premier rang, nous placerons les rois anglo-saxons d'Angleterre : Edgar (959), Canut (1015), qui se titrent *basileus, imperator;* — Édouard le Confesseur (1042), qui, pour ne laisser aucun doute sur la source de son droit, ajoute dans ses actes : *in onomate summi Kyrios;* — enfin, Étienne qui, en 1136, se dit *ex gratia supernae miserationis sedulus imperator*[1].

Certes, les rois d'Angleterre ne prétendent point régner sur la chrétienté ni faire de leur domaine le centre politique du monde nouveau, mais ils entendent le maintenir indépendant de toute autorité étrangère et protestent contre toute puissance limitative. C'est un fait bien connu de l'histoire du moyen âge que l'Angleterre est toujours restée en dehors du saint empire romain de la nation germanique. Mais pourquoi ces rois sentent-ils le besoin d'afficher la même indépendance à l'égard de l'empire grec? Est-ce qu'ils lui attribuent la légitimité historique et redoutent de sa part ces mêmes revendications à l'hégémonie politique qu'a proclamées le premier chef de l'empire d'Occident? Cette explication paraîtra peut-être plausible, si l'on remarque que le titre de *basileus* apparaît en Angleterre avant la seconde restauration de l'empire d'Occident.

Dans cette catégorie des empereurs par esprit de protestation, il faut placer les princes de la maison de Courtenay, qui, jusqu'à la mort du dernier de la race, Jacques de Tarente, en 1383, se posèrent en légitimes héritiers de Baudouin II, chassé de Constantinople en 1261. Ce Jacques de Tarente était si fort persuadé de

1. Ducange-Henschel, III, 773, et de Wailly, I, 267, 287. — Dans sa *Dissertation XXVII, de la Prééminence des rois de France*, Ducange explique ainsi cette bizarrerie : « Comme les Grecs refusèrent et envièrent souvent ce titre de *Basileus* aux empereurs françois et alemans, les rois anglo-saxons affectèrent particulièrement de le prendre, laissant celui de *rex*, comme on peut recueillir de leurs histoires et de leurs patentes. » L'explication n'est guère concluante. Celle de M. J. Bryce (*Le saint empire*, p. 185) est plus admissible : « La prétention à la suprématie [sur les deux branches de la race saxonne], s'il y en eut jamais une, fut repoussée par Edgar, lorsque, exagérant le style pompeux de quelques-uns de ses prédécesseurs, il s'intitula « Basileus et imperator de Bretagne, » semblant réclamer par là sur toutes les nations de son île, mais sans droit légal, une souveraineté semblable à celle que l'empereur romain revendiquait sur les États de la chrétienté. » Mais l'explication ne vaut que pour Edgar.

son droit qu'il le légua à Louis d'Anjou[1], mort à son tour en 1384.

Comme l'Angleterre, l'Espagne s'est tenue, pendant tout le moyen âge, en dehors du saint empire. Les rois de Castille, au XIe siècle et plus spécialement dans la première moitié du XIIe, s'intitulent fréquemment *imperator Hispaniae*, *imperator Hispaniarum*[2]. Leur puissance ne répond guère, cependant, à l'importance de ce titre, car il s'en faut de beaucoup qu'elle s'étende sur toute la péninsule.

Dans l'état de nos connaissances, les prétentions de ces divers souverains du moyen âge ne dépassent guère le milieu du XIIIe siècle[3] et n'ont eu ni ampleur ni durée. Le vrai débat[4] pour l'*imperium romanum* est plus tardif et il est ailleurs. Après s'être joué au Xe siècle entre les Italiens et les Francs de Germanie, il est rouvert par les Francs de France, assez timidement, dans la première moitié du XIIe siècle, et très franchement à la fin du XIIIe siècle[5]. C'est l'histoire de ce débat que nous allons maintenant étudier d'aussi près que possible, parce qu'elle éclaire la politique étrangère de nos rois pendant tout le dernier moyen âge.

*
* *

C'est la croyance au caractère germanique de l'Empire qui incita le saxon Otton I à demander au pape Jean XII, en 962, la couronne de Charlemagne, et c'est aussi cette croyance qui détermina le pape à accorder ce qu'on lui demandait[6]. Il est à

1. Voy. le testament de Jacques de Tarente, publ. par M. Bisson de Sainte-Marie dans la *Bibl. de l'Éc. des chartes*, 1884, p. 189.

2. Ducange-Henschel en cite de nombreuses preuves, III, 773. — Pour Ferdinand de Castille, qui prit le même titre en 1053 et s'en démit bientôt sur les remontrances de l'empereur Henri III, nous savons directement qu'il voulait affirmer par là son indépendance vis-à-vis de l'Empire (ibid.).

3. Sauf celle des Courtenay, mais cette prétention n'est appuyée d'aucun pouvoir effectif.

4. Nous ne considérons point comme telles les prétentions rivales des empereurs d'Orient et d'Occident à représenter légitimement, chacun en ce qui le regardait, l'ancien *imperium romanum*. Ce débat resta toujours une querelle de chancellerie.

5. S'il ne s'est pas perpétué en Italie, c'est que les Carolingiens n'y ont pas laissé de représentants et que ce pays n'a jamais possédé une royauté nationale.

6. On pourrait objecter qu'au milieu du Xe siècle la royauté germanique était le seul pouvoir un peu fort de l'Europe occidentale, et qu'être fort c'est être en bonne voie de devenir « l'élu de Dieu; » mais la persistance avec laquelle la papauté a maintenu la couronne impériale dans la nation germanique nous paraît le résultat d'une conception fort ancienne et qu'on ne peut négliger sans motifs.

remarquer que les Carolingiens de France ne protestèrent point contre l'événement. Ils admettaient donc que le pape avait fait de sa prérogative le meilleur usage, tout au moins un usage légitime. Quel était donc leur lot? Il était plus modeste. Après la déposition de Charles le Gros, « une théorie politique s'est formée, en vertu de laquelle les descendants de Charlemagne ont droit à tous les trônes occupés jadis par lui[1]. » Bien que cette prétention s'étende parfois[2] jusqu'à l'Empire, dans la réalité les rejetons de Charlemagne visent avant tout la royauté de chacune des parties de l'Empire où ils sont établis et où ils ont assez à faire pour être reconnus. Charles de Lorraine, frère de Lothaire, qui fut opposé à Hugues Capet par les partisans de la légitimité dynastique, ne songea jamais à contester à Otton II son titre impérial ; et pourtant Charles de Lorraine était le seul descendant direct de Charlemagne, et il possédait Aix-la-Chapelle depuis 877.

A la fin du xe siècle, les ducs saxons rois de Germanie possédaient l'Empire en fait, avec l'agrément du pape, sans que nul y contredît ; les ducs lorrains représentaient seuls la postérité mâle de Charlemagne, sans prétendre néanmoins à autre chose qu'à la succession du dernier carolingien de France ; les ducs capétiens se faisaient appeler comme Charlemagne *reges Francorum;* les ducs de Franconie étaient *duces Francorum.*

Les situations se simplifièrent bien vite. La postérité mâle de Charlemagne disparut en 1006 avec le fils de Charles de Lorraine ; les ducs de Franconie renoncèrent à tout droit exclusif sur l'héritage de Charlemagne. Quand il leur échut, en 1024, ils songèrent à peine à justifier par leur nom de Francs une possession incontestée et laissèrent bientôt imprudemment substituer les termes de *germain* ou de *teuton* au terme de *franc.*

Les rois des Germains et ceux des Francs restent donc seuls en présence. Les premiers ajoutent à leur titre celui d'empereur, avec le consentement du pape. Ils se tiennent et sont tenus par leurs contemporains pour les successeurs de Charlemagne. Les autres n'ont qu'un seul titre, *rex Francorum,* qui fut celui de Charlemagne ; qu'une croyance, c'est qu'ils occupent le trône du grand

1. M. Bardot, dans ses *Remarques sur un passage de Richer,* nous semble avoir trop facilement prêté aux Carolingiens des sentiments qui étaient surtout le propre des chroniqueurs et des lettrés préoccupés de légitimité historique. Cf. Marius Sepet, dans la *Revue des Questions historiques,* VII, p. 462.

2. Avec Arnulph, en 887, avec Charles le Simple, en 911.

roi des Francs et règnent sur son peuple. Il y a nécessairement un conflit en germe dans ces idées et ces prétentions, et peut-être Adalbéron l'entrevoyait-il lorsque, par dévouement à l'empire des Ottons, il travaillait si adroitement à substituer les Capétiens aux Carolingiens. Mais il n'était pas en son pouvoir d'effacer les souvenirs qui s'attachaient aux noms.

Quoi qu'il en soit, après la restauration de 962, l'*imperium romanum* est, au sens concret du mot et à tenir compte de la réalité des choses plus que des théories, une triade politique, dont la Germanie, l'Italie et la France sont, à des titres différents, les membres égaux. Au XIIe siècle, la réalité n'aura pas encore changé; seulement, la conquête aura déjà fait entrer nominalement dans l'Empire des populations slaves et hongroises, en même temps que la prétention du souverain s'affirmera en paroles d'y rattacher l'Espagne, l'Angleterre et le Danemark comme legs de Charlemagne[1].

Aussi les successeurs d'Otton I, qui ont définitivement ressaisi le titre impérial, agissent-ils dans la France occidentale presque aussi souvent que dans l'Italie; ils ont des entrevues répétées, soit avec le Carolingien Lothaire, soit avec les premiers Capétiens[2], pour se concerter avec eux sur les affaires du moment. S'ils rencontrent quelque opposition à leurs desseins, ils franchissent le Rhin, aussi délibérément que les Alpes, et poussent leurs troupes jusqu'en Champagne, jusqu'en Normandie[3]. La

1. « *Nobis submittuntur Francia et Hispania, Anglia et Dania.* » Lettre de Conrad III († 1152) à Jean de Constantinople dans Otton de Frisingen, d'après M. J. Bryce (p. 241). Nous n'avons pu retrouver ce passage. Mais ce n'est, semble-t-il, que le résumé du suivant : « *Francia et Hispania, Anglia, Dania caeteraque regna imperio nostro adjacentia, quotidiana legatione sua, cum debita reverentia et obsequio nos frequentant, ad ea quae imperii nostri mandata sunt se prompta esse tam obsidibus quam sacramentis affirmantes.* » Lettre de Conrad III à l'empereur Jean de Constantinople dans Otton de Frisingen, *De rebus gestis Friderici imperatoris* (p. 206, édit. de 1569). Dans l'*Histoire de Charlemagne* du pseudo-Turpin (fin du XIe s.), Charlemagne est appelé *imperator Romanorum, Gallorum et Theutonicorum* (p. 2 de l'édit. Castets).

2. Avec Hugues Capet à Rome en 983; avec Robert le Pieux à Domrémy en 1006 et sur les bords de la Chiers en 1023; avec Henri Ier sur les bords de la Chiers en 1043, à Yvoix en 1049 et 1056; avec Louis VII à Metz en 1147. — Nous fixons l'entrevue de 1006 à Domrémy sur la foi de M. Wolfgang Michael, *Die Formen des unmittelbaren Verkehrs zwischen den deutschen Kaisern und souveränen Fürsten* (1887).

3. En 978, 1033, 1124.

papauté elle-même ne pense pas autrement sur la relation de la France avec l'Empire. Pendant sa longue lutte contre les empereurs franconiens, le pontife romain, inquiété dans ses États, se transporte, non point en Sicile, encore moins en Espagne, mais en France, et il convoque à Reims, à Troyes, à Vienne[1] plusieurs conciles, composés exclusivement d'Allemands, d'Italiens et de Français.

Même sentiment parmi les populations. Celles de Germanie se savent de la langue de Charlemagne. Comment, dès lors, ne feraient-elles point partie de l'Empire? Celles de Gaule, — grâce à la survivance du nom de Francs qu'elles se donnent et du nom de Karlingiens que leur attribuent leurs voisins[2], — ne pensent pas autrement en ce qui les concerne et ne connaissent plus la distinction que nous faisons entre le peuple conquis et le peuple conquérant. Les sujets de Lothaire ont beau être des Celtes romanisés, des Welches par le sang, ils sont de vieille date soumis à un prince qui s'intitule *rex Francorum;* ils suivent encore la destinée de sa famille; ils sont donc Francs eux-mêmes, et la France, la Karlingie, ne saurait être exclue de l'Empire fondé par le grand empereur franc. D'ailleurs, les protocoles de chancellerie

1. A Reims en 1049, à Troyes en 1107, à Vienne en 1113. — En droit, Vienne relevait immédiatement de l'Empire, mais elle bénéficiait comme Lyon du voisinage de la France et de la protection intéressée de son roi. C'est à Lyon qu'Innocent IV résidera pendant les sept années de son exil (1244-1251).

2. Voy. dans la *Revue historique*, XLVI, p. 70-72, l'article de M. F. Lot, *Origine et signification du mot carolingien*, article qui est reproduit dans *Les derniers Carolingiens*, du même auteur. — Qu'on nous permette de nous arrêter sur la conclusion de cet article pour en contester la justesse : « N'est-il pas curieux, dit M. F. Lot, de voir les Allemands, du xe au xiie siècle, identifier la France, ses habitants, ses coutumes, sa langue même, avec la race carolingienne? N'est-ce pas la réponse la plus éclatante qu'on puisse faire à ceux qui ont voulu voir des Allemands dans Charlemagne et ses descendants? » Curieux en effet, mais autrement que ne le pense l'auteur de cette conclusion. L'identification que laissent voir les chroniqueurs allemands du xe siècle est l'expression d'un sentiment qui, à cette date, peut se traduire ainsi : les Welches de Gaule, et par suite leur pays, sont un acquêt de la race teutonique, fait jadis par les Francs et administré maintenant par les descendants de Charlemagne. La Teutonie reste donc le pays souche des empereurs, non seulement parce que les Francs en sont originaires, mais aussi parce qu'elle possède Aix-la-Chapelle, la ville impériale par excellence après Rome. Nous ne voyons pas qu'on puisse expliquer autrement la conduite de Jean XII en 962, la sécurité que montrent les Ottonides dans la possession de l'empire, ni la résignation avec laquelle les Carolingiens de Gaule acceptèrent la restauration de cet empire au profit des ducs de Saxe.

l'affirment : nul ne cherche au delà. Rédigés en latin, les actes publics dissimuleront longtemps encore, par la répétition des formules du passé, l'état vrai de la chrétienté politique et imposeront leurs conceptions mortes à tous ceux qui mettent la main aux affaires.

Mais que pensent en cette matière Hugues Capet et ses successeurs immédiats? La réponse est certaine. Ils n'ont absolument aucun doute sur la légitimité de l'organisme politique que nous venons de constater. En tant que ducs de France élevés au rang de rois des Francs, ils ont hérité, devant leur propre conscience comme devant l'opinion publique, du droit incontestable de la dynastie carolingienne de Gaule à voir son fief former partie intégrante de cet Empire, dont le titre a été transféré jadis des Grecs aux Francs[1]. Les Capétiens considèrent les empereurs carolingiens comme leurs « glorieux prédécesseurs » et professent en toute sincérité les idées romaines et carolingiennes qu'ils tiennent des évêques et des barons qui ont fait l'élection de 987. Entre Hugues Capet et Louis le Fainéant, il n'y a pas la moindre opposition de principes dynastiques. L'un continue l'autre légitimement, puisqu'il est duc de France, et il comprend de la même manière que son prédécesseur l'exercice de la royauté. Il n'y a peut-être pas, dans toute l'histoire de l'Europe, de plus curieux exemple de la puissance des vocables et de leur tyrannie. Comme aux temps préhistoriques, les *nomina* vont devenir des *numina*.

Jusqu'à la Réforme, la France sera considérée par les théoriciens politiques comme faisant partie du saint empire au même droit que la Germanie et l'Italie. Au temps du grand interrègne, Jordan d'Osnabruck assigne à notre pays une des trois places d'honneur dans sa conception de la catholicité, le vrai cadre du saint empire; car, après avoir attribué l'exercice de l'autorité impériale à la Germanie, celui du sacerdoce à l'Italie, il reconnaît à la France (sans daigner faire mention des autres pays), non point, certes, la part de l'héritage de Charlemagne à laquelle elle pré-

1. Cette théorie est relatée par la Chronique de Moissac, par celles d'Ekkehard et de Sigebert de Gembloux, et plus particulièrement par celle d'Otton de Frisingen : *Ab Urbe quippe ad Graecos, a Graecis ad Francos, a Francis ad Longobardos, a Longobardis iterum rursus ad Theutonicos Francos derivatum.....* (Chronici proaemium). — Il est plus d'une fois question de cette *translatio*, dans les auteurs du moyen âge, à des points de vue différents. Voy. l'*Hist. littéraire de la France*, XXVIII, 245, XXX, 316 et 543.

tend, mais du moins le sceptre des arts et des sciences[1]. A la fin du même siècle, les notaires apostoliques se répandent d'Italie en France et s'intitulent sans hésitation *notarii apostolica et imperiali auctoritate,* sans que, d'ailleurs, le pouvoir royal s'y oppose[2]. En 1303, Boniface VIII, déjà engagé dans la lutte contre Philippe le Bel, lui rappelle sans ménagement que son royaume est membre de l'Empire, et que lui, par conséquent, est vassal de l'empereur[3]. L'auteur, quel qu'il soit, de la fameuse bulle *Ne pretereat* (controuvée, il est vrai, en tant que document pontifical, mais qui n'en a pas moins été rédigée en 1331[4]) déclare que désormais l'Italie, la Germanie et la France devront former trois États indépendants l'un de l'autre. Ils n'en formaient donc qu'un, jusque-là, aux yeux de l'auteur et de ses contemporains. Dans la curieuse fresque de Santa Maria Novello de Florence, qui est de 1340-1350[5], le roi de France, seul des souverains de l'Europe, figure à côté de l'empereur. Il y a plus encore : lorsque l'empereur Robert prépara, sur la fin de l'année 1401, son expédition d'outre-monts pour aller prendre à Rome la couronne impériale que lui contestait Wenceslas, Robert, disons-

1. Chronica qualiter imperium romanum translatum fuit in Germaniam, composée vers 1260, dans le *Sylloge tractatuum* de Schard. Cette réputation persista longtemps. Dans les *Mittheilungen aus dem Stadtarchiv von Kœln* (1884, Heft 6) je trouve mentionné : 1° avis des professeurs en droit canon de l'université de Montpellier sur une sentence d'interdit prononcée à l'occasion de violences exercées contre des ecclésiastiques de Cologne (Montpellier, 21 déc. 1340) ; — 2° avis de cinq professeurs de l'université de Montpellier sur la valeur et la portée des privilèges accordés en déc. 1252 par le souverain pontife à la ville de Cologne (29 juin 1341).

2. De Wailly, *Éléments,* I, 215.

3. « Rex Romanorum omnes universaliter reges precellit et hoc dicemus signanter, non obstante superbia gallicana, qui dicunt quod non debent subici romano imperio, sed mentiuntur per gulam, quia subesse debent sicut omnia alia regna » (Bulle du 30 avril 1303, plusieurs fois imprimée. Voy. Potthast, *Regesta pontif.*, à la date). Les termes diffèrent quelque peu de ceux que Pfeffinger, cité par M. J. Bryce (p. 323) met dans la bouche du pape : « Nec insurgat superbia Gallicorum quae dicat quod non recognoscit superiorem : mentiuntur quia de jure sunt et esse debent sub rege Romanorum et imperatore. »

4. Voy. M. Paul Fournier, *Une fausse bulle de Jean XXII,* dans la *Revue des quest. historiques,* 1889, t. XLVI, p. 573 et ss.

5. Cette fresque est longuement décrite par M. Bryce, *Le saint empire,* p. 151. — Si l'Italie n'est point représentée, c'est qu'elle n'a pas de souverain national.

nous, nomma son propre fils, le palatin Louis, vicaire de l'Empire en Germanie, Gaule et Arélat[1], pour le temps où lui-même demeurerait en Italie[2]. Cet acte de 1401 serait même la dernière manifestation officielle que nous puissions relever de la suzeraineté à laquelle prétend l'empereur sur les trois parties du saint empire, si nous ne devions rappeler que, jusqu'au siècle dernier, l'archevêque-électeur de Trèves a porté le titre d'archichancelier de Gaule[3], bien que sa juridiction s'exerçât seulement sur le royaume d'Arles, tout comme l'archevêque-électeur de Cologne est archichancelier d'Italie, bien que la Lombardie seule le reconnaisse. L'empereur lui-même s'intitule encore au XVIIIe siècle *invictissimus ac gloriosissimus moderator Germanorum, Gallorum et Italorum*[4].

Est-ce à dire que l'empereur puisse exercer en France, au XIIe ou au XIIIe siècle, toutes les prérogatives de la souveraineté temporelle? Nullement. S'il est roi en Germanie, en Arélat et en Lombardie, il ne l'est pas en France plus qu'en Italie. Ses droits sont limités à un petit nombre de cas d'intérêt général. Mais, par l'Arélat et la Lombardie, il retient un lambeau de l'empire direct de Charlemagne sur la Gaule et l'Italie, et nous pouvons dire, en raisonnant par analogie, qu'il eût revendiqué non moins énergiquement l'Espagne, si Otton II ou quelqu'un de ses successeurs eût récupéré la marche de Barcelone.

Le pays des Francs occidentaux fait donc partie au moyen âge, en droit et en fait, du saint empire romain. Ses rois, à la différence de ceux d'Angleterre et d'Espagne, n'ont jamais répudié formellement cette solidarité; seulement, dès le XIIe siècle, ils remplissent plus vis-à-vis de l'empereur les obligations personnelles de leur situation. De la subordination acceptée pendant plus de cent ans, ils passent à la conscience de leur égalité vis-à-

1. Nous demandons grâce pour ce terme d'Arélat, d'un emploi si commode.

2. Acte daté d'Augsbourg, 13 sept. 1401, dans les *Deutsche Reichstagsacten*, V, 22. — Il est bon toutefois de remarquer qu'à cette date rien n'était encore moins certain pour Robert que la reconnaissance de son titre d'empereur par la cour de France. C'est donc certainement par calcul que, contrairement aux usages de la chancellerie impériale depuis le XIIe siècle, il invoque son droit de suzeraineté sur la France.

3. Ulrich de Richenthal (*Chronik des Constanzer Concils*, édit. Buck, p. 16) prétend même que sa juridiction s'étend sur l'Espagne, « ween es dem roemischen Rich not ist. »

4. Goldast, *Coll. constit.*, I, 3.

vis des chefs des Francs orientaux, et bientôt à l'ambition de gouverner eux-mêmes l'Empire dont ils sont membres.

*
* *

Aussi longtemps que les mains puissantes des dynastes de Saxe et de Franconie tinrent les rênes de l'Empire, la royauté française ne put point en effet ne pas leur reconnaître la prééminence légale, avec toutes ses conséquences. Mais bientôt ses dispositions intimes changèrent. Quand l'Allemagne eut essuyé l'humiliation de Canossa et que l'élan des croisades eut tiré le royaume capétien de son effacement séculaire, on vit tout à coup planer au-dessus des Francs de France le souvenir endormi du premier empereur d'Occident. C'est en 1085 que l'abbaye de Saint-Denis prétendit, pour la première fois, avoir reçu de Charles le Chauve les reliques que Charlemagne avait rapportées de Constantinople à Aix-la-Chapelle[1]. C'est à Saint-Denis même que l'auteur anonyme de la *Chanson du pèlerinage de Charlemagne*, composée vers la même époque, place la scène de départ de son héros, et c'est à Paris qu'il le fait revenir après ses exploits en terre sainte[2]. « La pensée du grand empereur dominait tellement les premiers croisés qu'ils le crurent même ressuscité exprès pour prendre part à leur expédition[3]. » Aussi toutes sortes d'audaces s'agitent autour de l'incapable Philippe I[4]. Elles ne font que croître sous ses successeurs. Louis VI et Louis VII, en s'attribuant le titre d'*imperator augustus*[5], Philippe II, le surnom

1. La *Descriptio qualiter Carolus Magnus clavum et coronam Domini a Constantinopoli Aquisgrani attulerit qualiterque Carolus Calvus hec ad Sanctum Dionysium retulerit* est de l'année 1085 (voy. M. Gaston Paris, *Romania*, IX, 31).

2. M. Gaston Paris, *ibid.*, IX, 3, 6, 36, 43, 49, etc.

3. M. Gaston Paris, *ibid.*, IX, 16.

4. Le fait que Hugues de Vermandois, frère de Philippe Ier et l'un des chefs de la première croisade, est qualifié de « frère du roi des rois » par l'historien grec Anne Comnène, nous paraît significatif. (Voy. la Dissertation XXVII de Ducange, *De la prééminence des rois de France*.....) Cependant un doute surgit dans notre esprit. Ducange rappelle que chez les historiens du Bas-Empire ὁ τῶν Φράγγων ἀρχηγὸς se doit entendre de l'empereur d'Occident. N'y a-t-il point apparence dès lors qu'Anne Comnène a été induit en erreur et a tenu Hugues de Vermandois pour un frère de l'empereur ?

5. De Wailly, *Éléments*, I, 334 et 335. Malheureusement l'auteur ne fournit pas la date des diplômes de Louis VI où ce titre se rencontre. Nous dirons plus loin pour quelles raisons nous supposons cette innovation postérieure à 1125, c'est-à-dire à la chute de la maison de Franconie. — Charlemagne avait

d'*Auguste,* font certainement plus que protester, comme les rois de Castille, contre une suzeraineté étrangère : ils entendent rappeler leur droit naturel à être tenus pour les descendants de Charlemagne[1]. Ils l'étaient peut-être bien par les femmes[2]. Mais, si la preuve est douteuse pour les cinq premiers Capétiens, il importe assez peu ; car, pour acquérir incontestablement le bénéfice de cette descendance, Louis VII épousa, en 1164, Alice, fille d'un comte de Champagne issu du sang de Charlemagne, — et Philippe-Auguste, né de ce mariage, prit pour femme, en 1180, Isabelle, descendante d'Ermengarde, fille de Charles de Basse-Lorraine[3]; mais, aux yeux de l'historien moderne non plus qu'à ceux de la papauté du moyen âge, ces alliances ne peuvent faire oublier qu'en somme les Capétiens ne parlaient point la langue de Charlemagne, qu'ils ne régnaient pas sur son pays d'origine, qu'ils ne possédaient même point Aix-la-Chapelle. Il est vrai que ces *deficit* importaient fort peu à des gens qui tenaient Charlemagne pour Français et roi des Francs et qui croyaient qu'il avait résidé à Paris[4].

C'est au XIIe siècle et dans la littérature de langue française que le cycle carolingien a produit la surprenante floraison que l'on sait. C'est sous le règne de Philippe-Auguste et sans doute à son instigation que l'*Histoire de Charlemagne* du pseudo-Turpin fut traduite en français. C'est également sous ce roi qu'un chanoine de Troyes, Pierre Comestor, chancelier de l'église de Paris, découvre, dans ses *Histoires scolastiques,* qu'un ange a

pris déjà ce surnom d'Auguste que les empereurs d'Allemagne ont porté pendant tout le moyen âge et traduit par « Mehrer des Reichs, » comme si *augustus* venait d'*augere.*

1. Cette prétention correspond à celle que le collège des électeurs allemands manifestait d'être le successeur du *senatus populusque romanus,* prétention que le sénat et le peuple de la Rome nouvelle contestent à partir d'Arnaud de Brescia.

2. Hugues Capet était fils de Béatrice de Vermandois, elle-même fille d'Herbert de Vermandois, issu du sang de Charlemagne. (A. de Barthélemy, *les Origines de la maison de France*, dans la *Revue des questions historiques*, XIII, 123.)

3. M. Paul Viollet a déjà relevé la signification de ces deux mariages dans une lecture faite à l'Académie des Inscriptions, le 2 octobre 1891 (voir le procès-verbal de la séance).

4. Il y avait eu, à la fin du IXe siècle, une première tentative de fonder le droit impérial sur la descendance carolingienne, lorsque Gui de Spolète et Bérenger de Frioul, qui n'appartenaient à la famille de Charlemagne que par les femmes, demandèrent et obtinrent le titre d'empereurs.

donné à Charlemagne le prépuce de Jésus-Christ. C'est vers la même époque qu'un artiste inconnu traduit en couleurs, sur un vitrail de la cathédrale de Chartres, l'histoire de l'empereur apportant à Aix-la-Chapelle les reliques de la passion — et qu'un autre sculpte sur un chapiteau de la basilique de Saint-Denis la figure même de Charlemagne[1]. Au XIIIe siècle, un nouveau pas est accompli dans la même voie : les rois de France ceignent à leur sacre l'épée dite de Charlemagne et portent un sceptre d'or surmonté d'une statue de cet empereur[2]. Le trésor de Saint-Denis, qui conserve ces deux précieux insignes, n'ose encore y ajouter la couronne de Charlemagne.

Une autre preuve de ce désir de ressusciter la tradition carolingienne se peut tirer du soin qu'ont pris les Capétiens de relever ou d'affermir certaines institutions caractéristiques. Ainsi, à défaut du couronnement à Rome, ils vont recevoir à Reims (la ville du légat-né du saint-siège et du primat de la Gaule Belgique) l'onction du sacre qui les élève au-dessus des autres souverains de la chrétienté[3]. Ils ont dans Saint-Denis, où reposent bon nombre de Carolingiens, le même sanctuaire que les empereurs régnants à Aix-la-Chapelle ou à Spire. Le « carolide[4] » Philippe-Auguste[5] est chanoine de Saint-Denis et de Reims comme Henri VI l'est de Saint-Pierre de Rome et de Sainte-Marie d'Aix-la-Chapelle. La résurrection de la légende prétendue carolingienne des douze pairs de France a les mêmes visées et le mérite de soutenir avec avantage la comparaison avec les sept électeurs de l'Empire, dont l'institution se régularise à la même époque.

Certes le parallélisme entre la royauté française et la royauté

1. A. Lenoir, *Musée des monuments français*, I, pl. 514.

2. Voy. M. Courajod, dans le *Procès-verbal de la Société des antiquaires de France*, 3 juin 1891. — Félibien, *Hist. de Paris*, pl. 4.

3. Le plus ancien témoignage relatif à la sainte ampoule a été retrouvé par M. L. Delisle dans un petit poème, en l'honneur de saint Remi, que Gui de Basoches adressa à l'archevêque de Reims entre 1162 et 1175 (*Bibl. de l'École des chartes*, 1891, p. 451).

4. C'est le nom que Guillaume le Breton, dans sa *Philippide*, donne à Philippe-Auguste.

5. Nous relevons la *Commemoratio Philippi regis Francie* (au mois de juin) dans un nécrologe de l'abbaye des Prémontrés de Weisenau, près Ravensburg, dans la Haute-Souabe, fondée en 1145 (Mone, *Zeitschrift*, VIII, 322). Il s'agit certainement de Philippe-Auguste (cf. *ibid.*, IX, 73), mais pour quelle raison?

germanique[1] n'est point parfait, mais il est cependant très sensible[2]. Et comme il ne saurait s'établir en faveur d'aucune autre royauté d'Europe, force nous est de conclure que les Capétiens ont eu l'idée fixe, à partir du XIIe siècle, de faire montre des prérogatives qu'ils tiennent des Carolingiens occidentaux pour les opposer aux prérogatives que les rois de Germanie ont reçues des Carolingiens orientaux.

Et qu'on ne dise pas que ce sont là des questions de mots et des analogies sans conséquence : les titres et les formules avaient alors dans les relations internationales une importance très grande[3]. Un évêque de Bamberg nous donne raison, qui, au milieu du XIVe siècle, se plaint comme d'un abus de ce que le nom de Francia désigne exclusivement la France de Gaule[4]. Nous savons, d'autre part, qu'Otton I, duc de Saxe, Henri II, duc de Bavière, Conrad II, duc de Franconie, eurent grand soin, après leur avènement à l'Empire, de s'intituler *rex Francorum*[5]. Mais justement, au commencement du XIIe siècle, ce nom de *Francs* et de *Francia* disparaît complètement de l'histoire d'Allemagne par la chute du duché de Franconie (*Frankenland*[6]), qui suivit la

1. Remarquer que les rois de France ne songent pas un seul instant à regarder face à face l'*imperium romanum*. Ils ne le voient qu'à travers l'*imperium* du Franc Charlemagne et ne remontent pas au delà.

2. Il serait possible, je crois, de le pousser plus loin et de justifier cette assertion de M. J. Flach que « le prestige qui a permis aux Capétiens de refaire l'unité de la France, c'est en grande partie dans les grands souvenirs laissés par Charlemagne, dans les grands services rendus par lui, qu'ils l'ont puisé. » (*Revue critique*, 1890, p. 291.)

3. Beaucoup plus grande que de nos jours, en raison de l'inaptitude intellectuelle où étaient les hommes de ce temps à mettre des faits précis sous les mots. Ces questions de race et de langue, dont les historiens modernes embarrassent leurs théories, pesaient d'un fort petit poids dans les préoccupations du moyen âge. Les différences dynastiques, religieuses, géographiques et juridiques étaient seules vivement senties.

4. Léopold de Babenberg († 1363) dans Schard, *Sylloge tractatuum*, cité par Bryce, p. 414. — Les publicistes à la dévotion du roi de France savaient tirer parti de ce fait. Raoul de Presles, dans un traité que nous rappellerons plus tard, dit expressément : « Il semble que le roy de France soit pareil à l'empereur quant à la loi et franchise de sa juridiccion. Car le royaume de France ot juridiccion avant que n'ot le royaume des Theutoniciens, c'est-à-dire des Allemans. » (Dans Goldast, *Monarchia*, I, 44.)

5. De Wailly, *Éléments*, I, 273, 284, 343 et 305. — Par contre, le Franconien Henri IV appelle notre Philippe Ier « roi des Celtes » dans une lettre qu'il lui adresse. (Voy. Sigebert de Gembloux dans Struve, *Bibliotheca*, I, 856.)

6. En 1125, quand la Franconie se fondit dans la Souabe. — C'est probable.

d'Henri V[1]. Le titre de *rex Francorum* (comme aussi le de *Francia*) ne se retrouve plus en Europe que dans les ›coles de la chancellerie capétienne. En y ajoutant le titre *perator augustus,* Louis VI montre bien ce qu'il pense de lroit et de celui du premier Staufen.

s hommes du moyen âge ne voyaient pas comme nous les ences profondes qui séparent une même institution selon les s et les lieux. Eux, qui se représentaient Alexandre, Hector sar sous le heaume et la cotte des chevaliers, étaient tout ırés intellectuellement à attribuer à Charlemagne les traits lesquels ils connaissaient Louis VII ou Philippe-Auguste. à tirer les conséquences pratiques de cette assimilation, il ıvait pas loin. Cependant, ce dernier pas ne fut point si vite chi qu'on pourrait le croire. Barberousse et Frédéric II étaient grands pour qu'on osât encore se hausser à leur stature riale. C'est du dehors que vinrent les premières suggestions : 025, au milieu des embarras qui suivirent l'avènement de ad II, il s'était trouvé un parti de princes et de prélats ita- pour offrir à notre Robert le Pieux la couronne de l'Empire[2]. 198, à la mort d'Henri VI, ce furent des princes allemands songèrent à la transporter sur la tête de Philippe-Auguste. ımoins, de l'appui donné par Philippe-Auguste à Philippe de be et de l'attitude prise par Louis IX dans la dernière phase lutte du sacerdoce contre l'Empire, il résulte seulement que et l'autre roi furent plutôt du parti de l'empereur, comme se fussent, eux aussi, sentis intéressés à repousser les empié-

seulement après cette date que Louis VI prit ce nouveau titre d'*impera- ugustus*. Voy. ci-dessus, p. 255, note 5.

I. F. Lot parle (dans l'art. cité) d'un poème du XIIe siècle composé dans sein de flatter la maison de Franconie. Or, ce poème versifie certain ge du *Panthéon* de Godefroi de Viterbe (chapelain de Conrad III, petit- Henri IV de Franconie), où les termes *Franconia* et *Francia* sont à des- approchés.

›ans son traité de *Formula imperii romani*, un jurisconsulte italien du ›ècle, Alciat, attribuant, comme tous ses prédécesseurs, à Grégoire V et on III la constitution du collège électoral, ajoute que la préférence mon- ux Allemands irrita beaucoup les Gaulois et les Italiens (Bryce, p. 295, Alciat se trompe en parlant ici de Grégoire V et d'Otton III. Mais s'il a illi quelque part, dans un texte du XIe siècle peut-être, la protestation il parle, ne serait-ce pas à l'occasion des événements de l'année 1025? Le st d'importance et mériterait d'être tiré au clair.

tements de la papauté sur l'Empire. Louis IX songe si peu à se substituer aux princes allemands dans la possession de la couronne impériale qu'il n'autorise même pas Robert I d'Artois à l'accepter, quand elle lui est offerte par le pape en 1240[1]. Il néglige même de se dire, comme ses prédécesseurs du XIIe siècle, successeur de Charlemagne, et laisse à la vaillance de Frédéric II la tâche difficile de soutenir ce rôle[2]. Il y a, durant les deux premiers tiers du XIIIe siècle, comme un temps d'arrêt dans le développement de l'ambition que nous avons saisie au début des croisades[3].

S'il est nécessaire d'exprimer à l'aide d'un terme précis la situation juridique du roi de France vis-à-vis de l'empereur à ce moment du moyen âge, on n'en peut trouver de meilleur, à notre avis, que celui de *roi exempt*. De même qu'il y a dans la catholicité allemande des « évêques exempts[4], » c'est-à-dire relevant directement du pape et non soumis aux archevêques provinciaux, tout en restant hiérarchiquement au-dessous d'eux, de même, dans le saint empire romain, le roi de France, placé hiérarchiquement au-dessous de l'empereur, est indépendant vis-à-vis de

1. Le refus est même fier : *Credimus dominum nostrum regem Galliae, quem linea regii sanguinis provexit ad sceptra Francorum regenda, excellentiorem esse aliquo imperatore quem sola electio provehit voluntaria. Sufficit domino comiti Roberto fratrem tanti esse regis.* (Discours à l'empereur d'un ambassadeur de saint Louis, d'après Mathieu Paris, cité par M. Himly, *De imperio*, p. 57.) — Dœllinger (*Das Kaiserthum Karls des Grossen*, cité par M. J. Bryce, p. 284) a remarqué que la théorie de la *translatio imperii*, formulée par Innocent III vers 1200, n'acquit force légale que quand, quarante ou cinquante ans plus tard, elle fut insérée dans le Digeste du droit canon. Il serait instructif de rechercher si l'offre de 1240 est ou non postérieure à cette insertion.

2. Je trouve singulier que, dans la célèbre inscription de Montmajour près Arles, attribuée au XIIIe siècle par M. Paul Meyer (*Romania*, I, 58), Charlemagne soit appelé simplement *Carolus magnus Francorum rex*. N'y aurait-il point dans la prétérition du titre d'*imperator augustus* une inspiration de Charles d'Anjou, comte de Provence, destinée à donner plus de relief au titre *Francorum rex?* (Voy. plus loin ce que nous disons de ce prince et cf. Sternfeld, *Karl von Anjou als Graf der Provence*, *passim*.) Je sais bien que la victoire sur les Sarrasins, visée dans l'inscription de Montmajour, est de 736. Mais, puisqu'on transporte à Charlemagne ce qui appartient à Charles Martel, comment hésite-t-on à faire de celui-là l'empereur d'Occident?

3. Dans ses Enseignements à son fils, saint Louis, qui recommande toute révérence à l'égard du pape, ne fait même pas allusion à l'empereur. Cette omission nous paraît significative.

4. Bamberg, Breslau, Camin, Laybach.

ui et ne relève comme lui que du pape ou de Dieu, suivant les iècles. Il va sans dire que cette relation, toute personnelle et fort ifférente de la relation territoriale, n'est nulle part documentée t qu'elle ne fut jamais régularisée. Elle n'est point la conséquence 'un contrat accepté des deux parties; elle n'est pas même claire-nent conçue par les hommes du temps, car le terme *rex exemp-us* ne se rencontre, à notre connaissance, dans aucun texte. 'ette relation est le résultat de l'évolution qui fait que la royauté rançaise grandit politiquement, avec l'aide de la papauté, pen-ant que la royauté germanique, qui a accaparé l'Empire, dure-nent frappée à deux reprises par cette même papauté, déchoit eu à peu du haut rang qu'elle avait occupé au XIe siècle et, de ouveau, au XIIe.

Cependant, l'analogie que nous venons d'établir n'est point bsolue : il y a même une différence essentielle à noter. Le dio-èse d'un évêque exempt ne faisait partie territorialement d'au-une province ecclésiastique, tandis que le royaume de France nous l'avons prouvé précédemment) resta toujours compris, au noyen âge, dans les limites du saint empire. Mais cette anomalie tait voulue. S'ils eussent brisé l'unité purement formelle de la riade que nous avons constatée à la fin du Xe siècle, les rois de 'rance eussent perdu le bénéfice qu'ils espéraient tirer un jour de a place que leur royaume occupait théoriquement dans le saint mpire. Cette subtile distinction entre le royaume et la royauté xplique seule les faits et les idées qui font l'objet de cette étude.

*
* *

L'attitude que prirent les rois de France vis-à-vis des empe-eurs, après le grand interrègne, fut la conséquence logique de 'état d'esprit que nous avons constaté chez les successeurs de Louis VI et de Philippe-Auguste. La papauté, qui jadis avait ransféré l'empire des Grecs aux Francs, venait de se montrer isposée à le transférer des Francs de l'Est à ceux de l'Ouest, si ort grandis dans l'opinion des contemporains par le règne de aint Louis[1]. Bien plus, l'avènement de Richard de Cornouailles t d'Alphonse de Castille, qui n'étaient pas même princes du saint empire, avait prouvé que les grands électeurs eux-mêmes ne con-

1. Voy. les preuves qu'en donne Ducange dans sa Dissertation XXVII, *De la prééminence des rois de France.....*

sidéraient pas la couronne impériale comme nécessairement liée à la nation germanique. L'idée d'une nouvelle application, possible et légitime, de la *translatio imperii* est donc acquise pour la chrétienté, et nul ne croit plus que le roi de France avoir le droit d'en profiter. A toutes les raisons que nous connaissons, tirées de son titre, de son sacre, de sa descendance, de la position de son royaume dans l'Empire, Philippe III sait d'ailleurs en ajouter d'autres. Le pays des Francs occidentaux ne s'est-il pas montré plus puissant en œuvres méritoires que celui des Francs orientaux? N'a-t-il pas à maintes reprises conduit seul l'Europe chrétienne à la croisade[1]? N'a-t-il point, au commencement du XIIe siècle, prêté appui à la papauté contre ses ennemis? Louis IX n'a-t-il point montré que l'accord du sacerdoce et de l'Empire pouvait se faire en France mieux qu'en Germanie? Pourquoi donc le souverain pontife ne relèverait-il pas, au profit des Francs de France, alliés à tant d'autres rois, la couronne qu'il a relevée deux fois déjà en faveur des Francs de Germanie?

Il n'est point au pouvoir de l'historien de prouver que toutes ces idées aient également existé dans l'esprit de Charles d'Anjou lorsqu'en 1273 il recommanda son neveu Philippe III à la cour de Rome pour la succession d'Alphonse de Castille. Mais elles ont, plus ou moins consciemment, déterminé sa conduite[2]. S'il n'en

1. A notre sens, c'est un fait très instructif de voir Urbain II prêcher la croisade en France pendant toute une année sans mettre le pied en Allemagne. En 1247, le moine Wilbrand est chargé de prêcher en Frise la croisade que prépare saint Louis (voy. les *Monum. Germaniae*, XXIII, 540). Ce simple fait est un précédent à noter pour expliquer comment, en 1270 et 1281, les *judices et universitates* de la Frise orientale s'adressent au roi de France pour se faire payer de leurs débiteurs flamands (Arch. nat., J. 526, pièce n° 1). Au XVe siècle encore, on verra Pie II préférer un instant le roi de France à l'empereur d'Allemagne pour la conduite de l'expédition projetée contre les Musulmans.

2. Voy. d'ailleurs, dans les *Doc. historiques* publiés par Champollion-Figeac (t. I, p. 652), la *Relation d'une entrevue entre les ambassadeurs du roi Philippe le Hardi et le pape Grégoire V, en* 1273, *touchant les prétentions dudit roi à l'empire des Romains, suivie de l'avis du roi de Sicile sur le même sujet*: « ..... Se li [rois] prent garde au fait de ses ancessor, il ne se puet escuser de servise Deu faire. Voiés sum pere, qui fu li predu con sent, qui fu deux fois otremer. Li rois Loys mes peres fu an Aubigois et au revenant fu mors croisez d'outremer. Li rois Philippes fu avec le roi Richart..... Or, diront auqun, ce est legier a dire, mais fors a faire, que li roi [de France] poisse justicier et avoir au pais l'ampire. Je monstre que ce est trop legier. Il a alience ou linage a sis rois, de Catelle, d'Arragun, de Navarre, d'Angleterre, de Cesile, d'Ungrie

était pas ainsi, on ne s'expliquerait guère que Charles d'Anjou (celui-là même qui, dès 1250, substituait en Provence son influence à celle de l'Empire[1] et qui, en 1268, évinçait si cruellement les Hohenstaufen de l'Italie méridionale) ait délibérément demandé au pape d'empiéter sur les attributions légales des grands électeurs[2]. — La demande fut d'ailleurs éludée et Rodolphe de Habsbourg choisi par la diète de Francfort.

C'est vers cette époque que Beaumanoir, dans ses *Coutumes de Beauvoisis* (1283), Guillaume Durand, dans son *Speculum judiciale* (vers 1290), et l'auteur, quel qu'il soit, des prétendus *Établissements* de saint Louis déclarent formellement, pour la première fois, que le roi de France ne relève en rien de l'empereur. Les légistes, que la royauté appelle maintenant auprès d'elle, professent la même opinion, et, comme ils sont gibelins d'inclination, ils chercheront bientôt dans le roi de France le principal représentant de la société politique contre les prétentions de la curie romaine.

C'est qu'en effet, sous l'action des misères du grand interrègne, si bien nommé *die kaiserlose, die schreckliche Zeit*, la notion de l'Empire s'était rétrécie, en Allemagne même, de la manière la plus franche. Jordan d'Osnabruck distingue déjà nettement la catholicité de l'Empire quand il dit : *imperium quatuor habet parietes, hoc est quatuor imperii sedes : Aquisgranum, Arelatum, Mediolanum, Romam*[3], sans oser y comprendre cette France qu'il estime tant[4]. Son contemporain Humbert de Romans, dans un écrit présenté au concile de Lyon en 1274, demande que l'empereur renonce à l'Italie, se contente de l'Allemagne et y établisse un pouvoir héréditaire[5]. Jordan, en parlant

por la raison du roi d'Ungrie qui a la file au roi de Secile. Si que il n'i a que faire aliance a un poi d'Alemans, et li rois a bien de quoi, et a l'Esglise qui tout li abendonne..... »

1. Voy. M. Paul Fournier, *le Royaume d'Arles et de Vienne.....*, p. 180 et ss.

2. Ce fait a été mis en pleine lumière par M. Johann Heller dans sa brochure *Deutschland und Frankreich in ihren politischen Beziehungen*, 1270-1291, et raconté de nouveau par M. Paul Fournier dans le travail que nous venons de citer, p. 476-483.

3. *Chronica*, déjà citée.

4. Voy. ci-dessus, p. 252.

5. Cet écrit semble perdu, mais Raynald nous en a conservé un passage instructif dans ses *Annales ecclésiastiques*, 1273, § 6, citées par M. P. Fournier : « De imperio vero consulit ut eo vacante vicarius constituatur, vel rex Teuto-

du droit divin de l'Empire, montre bien qu'il le juge malade[1]. Ceux qui ne veulent désespérer de la vieille conception ottonienne en sont réduits à prophétiser, sur le ton de l'inspiration religieuse, la venue d'un « empereur franc, » qui doit soumettre l'univers à ses lois[2]. Rodolphe de Habsbourg et Adolphe de Nassau n'ayant point répondu à l'attente du monde et ne pouvant prétendre d'ailleurs à ce titre de Franc, il y avait tout lieu de croire que le *rex Francorum* revendiquerait pour lui le bénéfice de cette prophétie.

Le pape s'étant dérobé en 1273, c'est du côté des grands électeurs que Philippe le Bel se tourna résolument quand, à son tour, il voulut ajouter la couronne de l'Empire à celle de France. Il n'est point absolument certain qu'il la leur ait demandée à la mort de Rodolphe de Habsbourg (1292), ni même à celle d'Adolphe de Nassau (1298). Mais il en prépara sûrement le dessein sous Albert d'Autriche, pour gagner un appoint dans la lutte déjà ouverte contre Boniface VIII. Dans cette mystérieuse entrevue qu'il eut à Quatre-Vaux, le 8 décembre 1299, avec Albert d'Autriche, en présence des grands électeurs[3], — entrevue qui frappa si vivement l'imagination des peuples qu'il y est encore fait allusion dans le cours du XVe siècle[4], — Philippe avait offert à l'em-

nie deinceps per successionem non per electionem fieret, et quod contentus ille Germania sua, Italiam uni vel duobus regibus ex consensu praelatorum et communitatum eligendis permitteret. »

1. Dans son *De prerogativa romani imperii* composé vers 1280. Voy. G. Waitz, *Des Jordanus von Osnabruck Buch über das rœmische Reich* (Gœttingen, 1869).

2. Dans Jordan, *Chronica*, déjà citée, et dans une petite Chronique bavaroise de la fin du XIIIe siècle (*Monum. Germ.*, XXIV, 285). Cette prophétie, qui sera reprise un siècle plus tard, sous Wenceslas, et appliquée à notre Charles VI, comme nous le verrons plus loin, nous paraît une adaptation de celle qu'on trouve dans la *Vita Antichristi*, compilation d'Adso, moine de Moutier-en-Der (vers 950).

3. Nous l'avons étudiée dans nos premières *Rech. critiques sur les relations politiques de la France avec l'Allemagne* (p. 103 et ss.), mais sans en bien voir le caractère ni en mesurer toute l'importance. — Nous ne répugnerions pas à l'idée que, dès 1299, Philippe le Bel, jugeant Albert d'Autriche incapable de résister jusqu'au bout à Boniface VIII et prévoyant que le rôle lui incomberait bientôt, à lui Philippe, de prendre en main la défense des prérogatives du pouvoir temporel, avait déjà arrêté tout le plan de sa lutte contre Boniface, y compris le transfert du saint-siège et l'acquisition de la couronne impériale.

4. Elle est rappelée en 1459 par Philippe de Bourgogne. Voy. Gobelinus, cité par Muller, *Reichstagstheatrum*, pars III, p. 643.

reur, en lutte avec le pape, son appui effectif[1], lui demandant consentir en retour à la cession de la Lombardie[2], ou, tout au oins, de l'Arélat[3]. Il y a, dans une demande aussi exorbitante, quoique l'empereur Henri VI eût jadis investi Richard d'Aneterre de ce royaume, — autre chose que le désir de reculer la nite de la France. Si nous voyons juste, il y avait le dessein, — us prétexte de se constituer le portier des Alpes, pour arrêter à guise l'afflux de l'argent français vers Rome[4], — de prendre ed dans l'Allemagne, par l'une de ses annexes, pour bénéfier ensuite de la qualité de prince du saint empire germanique[5]. lbert ayant refusé le royaume d'Arles, pour des raisons sans ute péremptoires, Philippe le Bel ne se tint point pour battu et avisa de réclamer — sous couleur de douaire à constituer en veur de sa fille Blanche, fiancée à Rodolphe, fils d'Albert, — territoire d'entre la haute Meuse et le moyen Rhin, qui lui fut cordé. Ici encore, il y a en projet plus qu'un agrandissement territoire : Philippe veut se rapprocher des électeurs et tirer à i, le cas échéant, cette région du Rhin, où, selon la légende, la osse de saint Pierre avait été retrouvée, pour indiquer qu'il y ait union entre la papauté romaine et le peuple des Francs.

1. Cette offre n'est nulle part documentée; mais la présence des grands électeurs prouve déjà que des intérêts généraux et de premier ordre furent discutés dans cette entrevue de Quatre-Vaux. La suite des événements confirme ailleurs notre hypothèse.

2. La demande relative à la Lombardie n'est rien moins que prouvée. Nous nduisons de ce fait qu'elle fut conseillée au roi par Pierre Du Bois dans un émoire postérieur de quelques mois, il est vrai, à l'entrevue de Quatre-aux, mais qui semble en reprendre les questions : nous parlons du *De abbreatione guerrarum*, dont M. de Wailly a fixé la date aux derniers mois de année 1300 (*Bibl. de l'École des chartes*, VIII, p. 273. Cf. les *Mém. de l'Acad. s inscript.*, XVIII, p. 445 et ss.).

3. *Chronicon Sancti Petri Erfurtensis* (dans Mencken, *Scriptores*, III, 311), nfirmé par le *De abbreviatione*, déjà cité, de Pierre Du Bois (d'après M. de ailly, *Mémoires*, XVIII, 439). — Ce serait une reprise des projets du duc Anjou sur cette annexe de l'Empire aux environs de 1282 (voy. P. Fournier, *Royaume d'Arles et de Vienne*, p. 245 et ss.). En 1283, Philippe le Hardi tient de Martin IV l'autorisation de lever des décimes dans l'Arélat pour subnir aux frais de la guerre contre Pierre d'Aragon, ennemi de l'Église (*ibid.*, 8-499).

4. On sait que Philippe IV répondit à la bulle *Clericis laicos* en interdisant exporter à Rome l'or et l'argent du royaume. Cette interdiction est du milieu l'année 1296.

5. C'est une suite de cet amoindrissement de la notion géographique de Empire, dont nous parlions tout à l'heure.

Cette revendication de la Lorraine et de l'Alsace est très nettement exposée par Guillaume de Nangis et l'anonyme de Saint-Denis[1], mais elle n'est pas expliquée. Nous ne saurions admettre cependant qu'elle ait été faite sous la forme où ces deux chroniqueurs nous la présentent. Nous conjecturons que, pour prix de son appui contre le pape, Philippe le Bel demanda simplement que le domaine utile du comté d'Alsace (accordé comme douaire à sa fille) et du duché de Lorraine (fort mêlé déjà aux affaires de France) lui fussent dévolus à une date ultérieure. Dans ces limites, l'approbation des grands électeurs serait possible[2]. Néanmoins, cette revendication pourrait encore être révoquée en doute, si certaines bulles de Boniface VIII, réconcilié avec Albert d'Autriche, n'en corroboraient indirectement la réalité. Par celle du 30 avril 1303[3], le pape relève Albert d'Autriche de tous ses serments antérieurs, ce qui était le relever de ceux qu'il avait pu faire à Quatre-Vaux; par celle du 31 mai suivant[4], il délie de tout serment de fidélité, pouvant porter préjudice à l'empereur, les prélats, seigneurs, communes et universités des diocèses d'Aix, Arles, Vienne, Embrun, Tarentaise, Lyon, Besançon, des provinces de Bourgogne et Lorraine, des comtés de Provence, Bar, Forcalquier, etc., c'est-à-dire justement des territoires qui venaient d'être convoités par Philippe le Bel, et sur lesquels, depuis Philippe-Auguste, le roi de France avait souvent pris pied. Si la revendication de Philippe IV est contestée, la bulle du 31 mai devient inexplicable.

A ce débat pour l'Empire, qui se poursuivait si ouvertement entre la France et l'Allemagne, Boniface VIII trouva bientôt, dans l'excès de son courroux contre Philippe le Bel, une solution qui n'a jamais été représentée depuis lors[5]. Il offrit à Albert d'Au-

1. *Recueil des hist. de France*, XX, 581 et 666. — Cf. le *De abbreviatio* de Pierre Du Bois (1300), cité par M. de Wailly dans les *Mém. de l'Acad. inscript.*, XVIII, 440.

2. L'état d'esprit des grands électeurs à l'égard du pape nous paraît, à ce époque, fort semblable à celui sous l'influence duquel ils déclarèrent, en 13 que l'Empire était indépendant de la papauté.

3. Dans Kopp, *Gesch. der eidg. Bünde*, II, 322, et dans Chmel, *Archiv f Kunde œsterr. Gesch.-Quellen*, II, 233.

4. Publ. par Boutaric dans les *Notices et extraits des mss.*, XX, 147, n° 17.

5. Du moins pendant le moyen âge. Par contre, nous avons rencontré a Archives de l'État à Munich (sous la cote Frankreich, n° 1, sign. K 284) u proposition assez analogue du comte palatin à l'empereur d'Allemagne po

triche, déjà empereur, le trône de France[1]. Que serait-il advenu si Albert eût accepté?

C'est donc assez impérieusement qu'à la mort d'Albert d'Autriche (1308), Philippe le Bel sollicita la couronne impériale. Villani affirme même que le roi de France entendait remettre *l'Empire aux mains des Francs* [*occidentaux*], *comme il l'était au temps de Charlemagne*[2]. Philippe IV se croyait, lui aussi, descendant du grand empereur, et l'on sait que son principal inspirateur, le juriste Pierre Du Bois, la plus curieuse figure de ce règne, avait été « nourri des poésies populaires de la geste carolingienne, auxquelles il attribuait une pleine valeur historique[3]. » Toutefois, Philippe ne sollicita point les électeurs pour lui-même, comme on le lui conseillait[4], mais pour son frère Charles de Valois. Certes, en s'effaçant ainsi, il faisait preuve de sagesse politique, car il est hors de doute que le collège électoral n'eût jamais consenti à se donner un maître si puissant. Au contraire, avec Charles de Valois, qui n'était pas même héritier présomptif de la couronne de France, le collège pouvait espérer que la tradition d'un chef sans puissance effective se perpétuerait dans l'Empire. Mais il y avait dans l'effacement du roi un autre calcul que nous croyons découvrir. Ce nom de Charles semble, en effet, avoir éveillé, chez les princes qui le portèrent et dans leur entourage même, des souvenirs fort archaïques. Sans insister sur le rôle de Charles d'Anjou, que nous avons rappelé tout à l'heure, nous verrons bientôt que Charles IV le Bel, Charles V le Sage, Charles VI l'Insensé, Charles VII le Victorieux, même Charles VIII ont tous

soumettre la France à l'Empire (s. date, écriture du XVIe s.) : *Pfœlzgravischen Anschlag an Ihre Kayserliche Majestæt wie man Frankreich unter das Reich bringen kœnnte.* Nous ignorons si ce document a été imprimé.

1. Voy. Johannis Stamdelii *Chronicon*, dans les *Scriptores rerum boicarum*, I, 513 : « Bonifacius Albertum ducem Austriae regem Romanorum..... in imperatorem confirmat [1303], eidem subjiciens regnum Francie, sicut alia regna. » Nous n'avons trouvé nulle part confirmation de ce fait; mais il répond trop bien à l'esprit des deux bulles rappelées plus haut pour qu'on puisse le rejeter d'emblée.

2. Villani, *Chronica*, VIII, col. 101.

3. Voy. la notice consacrée à Du Bois par M. E. Renan dans l'*Hist. littér. de la France*, XXVI, 473 et 485. [Il y aurait peut-être des réserves à faire sur l'influence qu'on accorde à P. Du B. Cf. Langlois, dans la préface du *De recuperatione terrae sanctae*, p. XV-XVII. — N. de la R.]

4. Voy. le *Mémoire* de Pierre Du Bois à Philippe le Bel pour l'engager à se faire créer empereur (mai 1308), publ. par Boutaric dans les *Notices et extraits des mss.*, XX, 2e part., p. 186.

élevé des prétentions à l'Empire que ne manifestèrent point les rois du nom de Philippe, Jean ou Louis, qui succédèrent à Philippe-Auguste. C'est donc, sous une nouvelle forme, la reprise, dès le XIVe siècle, des ambitions de Louis VI et de Louis VII.

Les circonstances semblaient alors on ne peut plus favorables à la royauté française. Si la papauté avait moralement ruiné l'empire germanique, la royauté franque venait d'abaisser la papauté, et c'est avec l'aide des Colonna, chefs du parti gibelin, que les représentants de Philippe le Bel avaient si fort malmené Boniface VIII. N'y avait-il point là, pour les grands électeurs, comme autant d'indications providentielles, d'invitations à transférer l'Empire à ces Francs de l'Ouest, qui se montraient si capables de soutenir ses prérogatives contre les exigences du pouvoir spirituel? — Ces vues durent être, en quelque mesure, celles de Philippe le Bel, puisqu'il s'adressa avec tant de confiance à ces grands électeurs[1], en se recommandant de Clément V, au lieu de recourir, comme le conseillaient les politiques[2], à l'omnipotence du souverain pontife. De la défiance que montra Philippe pour ce dernier moyen, on pourrait induire une certaine crainte de refaire la scène de la nuit de Noël 800, de relever la tiare au-dessus des couronnes et de reconstruire d'une main ce qu'il avait abattu de l'autre[3]. D'ailleurs, quoique le nom d'Empire

1. Pour les sources, voy. nos *Recherches critiques*..... déjà citées, p. 125 et s. Depuis cette publication, M. Pœlmann a publié dans les *Forschungen zur deutschen Geschichte* (XVI, 361) deux lettres de Philippe le Bel à l'électeur de Bohême (*Zwei ungedruckte die Kœnigswahl von* 1308 *betreffende Briefe Kœnig Philipp's IV*), qu'il date des 20 mai et 9 juin 1308, d'après la copie qu'il a trouvée dans le ms. lat. 10919 de la Bibliothèque nationale. Mais la vraie date de la première lettre est 27 mai, comme nous l'avons indiqué dans nos *Recherches critiques* (p. 126, note 1), d'après la minute du Cartulaire 170 des Archives nationales.

2. Voy. le *Mémoire* de Pierre Du Bois (mai 1308) déjà cité. Du Bois va jusqu'à conseiller au roi d'exiger du pape la suppression du collège électoral. — La conduite de Philippe semble prouver que, comme l'affirment certains contemporains, il avait, dès 1305, fait marché avec Bertrand de Goth, lui promettant de le faire élire pape, à la condition qu'à son tour le pape emploierait son autorité à faire nommer Charles de Valois empereur.

3. Philippe le Bel entendait sûrement subordonner la papauté à l'Empire. Entre cette conception et celle des XI-XIIe siècles, qui symbolise le pouvoir ecclésiastique par le soleil et le pouvoir séculier par la lune, Dante met la transition en représentant les deux pouvoirs comme deux soleils éclairant le monde (*Purgatoire*, XVI, 108, composé vers 1301). Il est vrai que Dante était gibelin. — Dans la *Questio in utramque partem sive de potestate ecclesiastica*, composée à l'occasion du différend de Philippe le Bel avec Boniface, il est clairement

désignât déjà moins une institution qu'un État, les grands électeurs étaient toujours en droit les légitimes dispensateurs de la couronne impériale. Il fallait au moins éprouver leurs dispositions.

En cette même année 1308, Philippe le Bel, concurremment avec les négociations entamées en Allemagne, en ouvrait d'autres auprès des Vénitiens, pour faire attribuer à Charles de Valois la couronne de Constantinople[1]. N'y aurait-il point là une tentative de relever l'empire d'Orient par les mêmes voies qui l'avaient fondé en 1204, c'est-à-dire par une élection faite en dehors de tout pouvoir constitué, avec le seul secours des Vénitiens? Notre conjecture paraîtra sans doute bien près d'être une vérité, si l'on se souvient que Charles de Valois croyait très sincèrement, comme époux de Catherine de Courtenay[2], avoir des droits au trône de Constantinople, mais sans apparence de les faire admettre[3]. Comme il n'y a point, à cette date, d'interrègne à la faveur duquel Philippe le Bel pût, par surprise, faire entrer son frère dans les rangs des empereurs byzantins, il n'est point déraisonnable de supposer qu'il songeait à refaire, sur nouveaux frais, l'élection de 1204. Les renseignements que les documents du temps fournissent sur cette affaire sont si rares et si peu explicites[4] que l'on est fondé à admettre l'existence, non point d'une négociation diplomatique régulière, mais d'une intrigue politique secrètement conduite avec les Vénitiens.

Nous savons d'ailleurs aujourd'hui que, sous l'inspiration de Pierre Du Bois, Philippe le Bel caressait bien d'autres projets. Fonder en Asie un royaume en faveur de Philippe le Long[5], faire

professé que le roi de France ne tient son royaume que de Dieu (*Hist. littér. de la France*, XXX, 542).

1. Voy. la lettre de Clément V, du 22 oct. 1308, publ. par Leibnitz, *Mantissa*, II, 243. — Il n'y est point dit que l'initiative de ces négociations ait été prise par le roi; mais cette conjecture se fonde pour nous sur ce que nous savons des projets de Philippe le Bel à ce moment.

2. Leur mariage, préparé d'assez longue main, avait eu lieu en 1301.

3. Catherine de Courtenay était morte en janvier 1308.

4. Voy. pourtant les textes rappelés ou publiés par nos confrères H. Moranvillé et Omont dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (1890, p. 63 et ss.), à la suite d'un article sur *les Projets de Charles de Valois sur l'empire de Constantinople*.

5. *Mémoire* de Pierre Du Bois au roi sur ce projet (1308), publ. par Baluze, *Vitae paparum*, II, 186 et ss., et attribué pour la première fois à notre auteur par M. de Wailly (*Mém. de l'Acad. des inscript.*, XVIII, 484). L'idée avait été émise déjà par Du Bois dans son *De abbreviatione* (1300) et dans son *De recuperatione* (1306). En 1308, il trouve un nouvel argument : « Quae [terra Baby-

triompher en Sicile, comme en Hongrie et en Espagne[1], la cause des princes français, donner au roi de France la direction générale de la chrétienté temporelle[2], rien ne semblait impossible. De si vastes ambitions pourraient paraître chimériques, si l'on ne se souvenait que Philippe le Bel avait, à cette date, osé l'un des plus grands attentats que le moyen âge ait vus; que sa puissance autant que la faiblesse de l'Empire rendaient les oppositions peu redoutables, et qu'en somme il ne faisait que se porter héritier ou protecteur, à Byzance des droits de la maison de Courtenay, à Jérusalem de ceux des Lusignan, en Hongrie[3] et en Sicile de ceux de la maison d'Anjou, en Castille, enfin, de ceux d'Alphonse de Lacerda.

Cependant, une difficulté se présente. Si Charles de Valois prenait la couronne de Constantinople et recevait celle de Rome, il devenait en fait et en droit le chef suprême de la chrétienté. De quelle manière Philippe le Bel exercerait-il alors cette action dirigeante qu'on lui conseillait de prendre et qu'il n'était pas homme à dédaigner? Ce n'est pas en tant que roi des Francs, ni même en tant que chef de cette famille capétienne dont les provins occupaient déjà, plus ou moins définitivement, tant de trônes[4]. — Nous ne voyons qu'une solution à cette difficulté; si elle est juste, elle prouvera que, tout en laissant à Pierre Du Bois le mérite d'avoir conçu, ou tout au moins conseillé ce grand dessein politique, il faut reconnaître au roi de France, comme précédemment

lonis et Ægypti] si capta esset, valeret domino plus quam regnum Franciae valere consuevit, quoniam omnes incolae terrarum sunt servi et terra est multum fertilis » (p. 190).

1. Voy. le *De abbreviatione*, inédit, mais longuement analysé en 1847 par M. de Wailly dans les *Mém. de l'Acad. des inscript.*, XVIII, 447 et 448. — Remarquer que, comme époux de Jeanne de Navarre, Philippe le Bel avait déjà des intérêts au delà des Pyrénées, et se souvenir que le royaume de Portugal était aux mains d'une dynastie française.

2. Voy. le *De recuperatione* publ. par Bongars dans les *Gesta Dei*, et tout récemment par M. Ch. V. Langlois (1890).

3. Voy., dans les *Mittheilungen des Instit. für œsterr. Gesch.* (VI, 398), un mémoire attribuant à 1304 (et non 1303) le traité conclu entre Philippe IV et Wenceslas II de Bohême en faveur de Charles d'Anjou et publié par Palacky, *Formelbücher*, I, 322, et Emler, *Regesta bohemica*, II, 856. Ce mémoire est intitulé : *Die Zeit des Bundesvertrages K. Wenzels II v. Bœhmen mit dem K. Philipp IV v. Frankreich gegen Albrecht I.*

4. Nous avons vu plus haut (p. 262, note 2) qu'en 1273 déjà le roi de Sicile tirait parti de ce fait auprès du pape.

déjà, la supériorité de l'homme d'État dans l'application des moyens.

La solution à laquelle s'arrêta Philippe le Bel dut consister à imposer par avance à Charles de Valois l'engagement de se désister, s'il était élu, de sa qualité d'empereur des Romains en faveur du roi, pour ne conserver que celle de *basileus* des Grecs, que l'on traduisait maintenant volontiers, non plus par *empereur*, mais par *roi*, dans les chancelleries d'Occident. Charles n'eût plus été dès lors que le vassal de Philippe, au même titre que les rois français de Sicile, de Castille et de Hongrie une fois rétablis. L'empire romain eût été reconstitué dans son unité primitive, sans la division en deux branches qu'avait introduite Valentinien, et qu'on paraît d'ailleurs avoir oubliée au moyen âge. Il eût été reconstitué au profit d'un soi-disant descendant de Charlemagne, considéré lui-même comme le seul successeur de Constantin. Il n'aurait point eu sa capitale à Constantinople, puisque Léon III avait transféré l'empire des Grecs aux Francs; mais il l'aurait eue à Paris ou à Aix-la-Chapelle, en sorte que la restauration carolingienne eût été complète. Certes, ce nouvel empire romain n'eût renfermé ni l'Angleterre, ni l'Afrique, ni certains districts de l'Asie, mais il eût renfermé d'autres peuples qui en étaient originairement absents : slaves et hongrois convertis au christianisme, de telle sorte que l'Empire eût bien réellement coïncidé avec la chrétienté dans son sens le plus étendu; car c'est une curieuse remarque à faire qu'aux yeux de Pierre Du Bois les Grecs schismatiques d'Orient faisaient aussi partie de la chrétienté, bien qu'insoumis au pape[1].

Cette vaste conception[2] ne reçut pas même un commencement de réalisation. Les Vénitiens ne se prêtèrent pas aux desseins de Philippe le Bel; Clément V se récusa; les grands électeurs se hâtèrent de porter leurs voix sur Henri de Luxembourg. Les princes français de Sicile, d'Espagne et de Hongrie se trouvèrent ainsi abandonnés à eux-mêmes.

Quoi qu'il paraisse des projets de Philippe le Bel, ils n'avaient

1. Voy. le *De recuperatione*, déjà cité.

2. Elle n'a été reprise que par Charles-Quint et Napoléon sur des bases d'ailleurs fort différentes et beaucoup plus larges. Philippe II, Louis XIV même (bien qu'il ait aspiré à l'Empire) n'ont jamais visé au delà de la catholicité proprement dite. — Voy. ce que nous disons plus loin des projets de monarchie universelle attribués à Charles VI.

rien d'absolument irréalisable[1]. Grâce à la présence de princes français sur les principaux trônes de l'Europe, on évitait les répugnances que des dynasties nationales eussent éprouvées pour une suzeraineté étrangère. En retenant la papauté en chartre privée[2], on lui ôtait toute envie de se dire supérieure à l'Empire; on rétablissait même, au moins en apparence, cet accord de la puissance séculière avec la puissance ecclésiastique, qui avait été un instant obtenu au temps d'Innocent III et d'Otton IV[3].

Malgré tout, il était décidément trop tard pour restaurer, au profit du roi de France, l'universalisme politique du passé[4]. La liquidation du moyen âge était déjà commencée pour l'Empire et allait bientôt s'accomplir pour la papauté. D'ailleurs, en fait comme en droit, les dynastes allemands avaient ressaisi pour

1. M. de Wailly (mém. cité, p. 477) n'est pas de cet avis, car il prétend à cette occasion que « l'auteur sort de la réalité quand il expose son plan de monarchie universelle. »

2. Nous n'aborderons pas la question de savoir jusqu'à quel point le transfert de la papauté à Avignon fut inspiré par les projets de Philippe sur l'Empire. La question ne nous paraît pas encore susceptible d'une solution précise, bien que ce que racontent les chroniqueurs de la mystérieuse entrevue de Poitiers entre Bertrand de Goth et Philippe puisse faire croire à une préméditation de la part de celui-ci. Nous rappellerons seulement que Boniface VIII revendiquait encore pour la papauté le droit de transférer l'Empire à qui bon lui semblerait : *Et attendant hic Germani quia, sicut translatum imperium ab aliis ad ipsos, sic Christi vicarius successor Petri habet potestatem transferendi imperium a Germanis in alios quoscunque, si vellet, et hoc sine juris injuria.* (Discours prononcé dans le consistoire de 1303, au moment de confirmer l'élection d'Albert roi des Romains. Dans Baluze, additions au traité de P. de Marca, *De Concordia sacerdotii et imperii*, lib. II, c. 3.)

3. L'historien est tenté de chercher dans le *De monarchia* du Dante, composé vers 1310, la trace du prestige que la branche occidentale de la race franque croyait posséder dans le monde. Ce serait mal s'adresser. Depuis l'intervention brutale de Charles de Valois en faveur des Guelfes de Florence en 1301, Dante était l'adversaire de ce prince. Son hostilité se révèle dans la manière presque injurieuse dont il parle des origines de la maison de France dans le traité que nous venons de rappeler.

4. Avec les deux traités de Jean d'Osnabruck et d'Humbert de Romans, que nous avons déjà cités (p. 263), le *De monarchia* inaugure une littérature spéciale qui prouve que les penseurs de ce temps sentaient vivement le besoin de raffermir et de préciser les notions générales sur lesquelles reposait l'édifice politique du moyen âge. Le *De ortu et fine imperii romani* d'Engelbert, abbé d'Admont, dans la Haute-Autriche, fut également composé vers 1310; le *De translatione imperii romani* de Landolphe de Columna, chanoine de Chartres, vers 1320; le *De translatione imperii de Marsile de Padoue*, vers 1330. Au xve siècle, on aura le *De potestate imperatoris et papae* d'Antoine de Roselles, vers 1435; le *De ortu et auctoritate imperii romani* d'Eneas Sylvius, etc.

eux-mêmes, en 1273, l'exercice du pouvoir impérial, et ne paraissaient point disposés à le lâcher. Philippe le Bel vit peut-être ces obstacles sur le tard de son règne. Ses successeurs, moins perspicaces, ne renoncèrent point à l'ambition qu'il leur avait inspirée. Nous allons exposer par quels moyens nouveaux ils essayèrent de la satisfaire.

*
* *

L'acte d'omnipotence que Philippe le Bel n'avait voulu ou n'avait osé demander au pape d'Avignon, celui-ci fut sur le point de l'accomplir quelques années plus tard, en 1323, en faveur de Charles le Bel. Au cours de sa longue querelle avec Louis de Bavière, Jean XXII songea en effet, un moment, à l'emporter de haute lutte en transférant de sa propre autorité la couronne de Louis de Bavière au roi de France[1]. Il en résulta, semble-t-il, un véritable soulèvement de l'opinion publique en Allemagne, et c'est avec le secours des seuls ducs d'Autriche que Charles le Bel dut préparer son élection.

Nous rencontrons ici une nouvelle tentative de se passer des membres du collège électoral. Léopold d'Autriche avait effectivement promis au roi de France de lui amener un certain nombre de princes allemands, d'ailleurs ennemis de Louis de Bavière, de l'assemblée desquels devait sortir, par acclamation, l'élection de Charles le Bel au trône du saint empire. C'eût été renouer la pratique du XIe siècle si elle eût pu l'être légitimement en dehors du collège électoral ; mais c'était encore reconnaître le droit de la nation germanique et de ses princes à être tenus pour les continuateurs du sénat et du peuple romain.

De cette franche mais vaine tentative de 1323-24, la royauté française passe avec Philippe de Valois à des voies détournées. Lorsqu'en novembre 1333 Louis de Bavière eut pris le parti de se démettre de l'Empire en faveur d'Henri de Bavière son cousin, Philippe VI, d'accord avec Jean de Bohême, le roi aveugle, promit de reconnaître le futur empereur et même de lui consentir, pour les frais de son élection, un prêt de 300,000 marcs[2]. Ce prêt

1. Voy. nos premières *Recherches critiques*, p. 163 et ss.

2. Acte daté de Francfort, 7 déc. 1333, imprimé d'après une copie de Dupuy, dans un curieux ouvrage anonyme (peut-être du cardinal Maury), intitulé : *Histoire de la vacance impériale tirée de mémoires authentiques* (Paris, 1790, p. 224-237). Suit (p. 237-239) l'acte de garantie fourni au roi de France par Jean de Bohême, tant en son nom qu'en celui de ses héritiers et successeurs.

n'était point fait à fonds perdu; il était bel et bien hypothéqué sur certains domaines de l'empire germanique, qui s'appelaient les diocèses d'Arles, Avignon, Orange, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Marseille, Valence, Die, Embrun, Vienne, Genève, Lyon, Besançon en partie, Viviers, Sion, Lausanne, Cambrai, et sur la Provence, le Dauphiné, l'Albonnais, le Faucigny, la Savoie, la Bresse, le comté de Bourgogne. En se gardant de rassembler tous ces domaines sous le nom collectif d'Arélat, Henri de Bavière montre bien qu'il entend se réserver la couronne de ce royaume et ne laisser au roi de France que les droits utiles, et ce, pour un temps seulement. Mais, qui ne voit que, dans l'esprit de Philippe, l'avantage de ce prêt reposait sur la quasi-certitude qu'Henri de Bavière ne serait jamais en état de restituer l'énorme somme qu'on lui avançait? — Par malheur, en dépit de toutes les chances du moment, les grands électeurs, dont l'approbation est pourtant stipulée dans l'acte du 7 décembre, se refusèrent bientôt à accepter la démission de Louis de Bavière. Henri ne put être élu, et ses conventions avec Philippe VI demeurèrent lettre morte[1].

Le lecteur se rappelle le sens que nous avons attribué, quelques pages plus haut, aux efforts de Philippe le Bel pour tirer à lui cette même région d'au delà du Rhône et plus tard la région d'au delà de la Meuse; nous y avons vu un moyen pour lui de devenir membre direct de l'empire germanique, au sens étroit de cette dénomination, afin de prendre place dans le concert des princes allemands. A nos yeux, le contrat du 7 décembre 1333 entre Philippe de Valois et Henri de Bavière a même portée et ne vise nullement à étendre le royaume de France jusqu'aux Alpes. La réunion de l'Arélat à la couronne de France eût été purement personnelle, à peu près comme l'est aujourd'hui celle de la Hongrie à la maison de Habsbourg. A l'appui de cette considération, nous ferons remarquer que Philippe de Valois, quelque dix ans plus tard, travailla de nouveau et réussit cette fois à acquérir pour

Poissy, 16 fév. 1334. Ces deux actes sont traduits *ibid.*, p. 291 et 305. — A remarquer que Bodin a connu cet acte. Il en parle, quoiqu'assez inexactement, dans son traité *De la République*, pour montrer le parti que le roi de France peut en tirer pour l'agrandissement de son royaume.

1. Nous avons déjà exposé ces faits dans nos premières *Recherches critiques*, p. 189 et ss., mais sans en apprécier toute la portée. Le contrat du 7 déc. 1333 ne nous était connu que par une copie fautive que l'on trouve dans le ms. franç. 6537 de la Bibliothèque nationale; l'acte de garantie de Jean de Bohême nous avait échappé.

son petit-fils cette situation de membre de l'empire germanique[1] en Dauphiné, 1349[2]. Nous rappellerons aussi que l'empereur Charles IV (fort au courant, comme on sait, des projets de la maison de France) ne manqua point de restaurer l'autorité impériale, si fort amoindrie depuis Frédéric II, sur l'Arélat, en se faisant couronner roi d'Arles en 1365 et en octroyant par forme gracieuse, en réalité pour affirmer son droit supérieur[3], le titre de vicaire de l'Empire en Dauphiné au fils du roi de France, 1378[4].

Après l'échec de 1333, les Valois semblent renoncer à leur ambition. Si Jean le Bon en fut possédé, du moins ne l'a-t-il jamais ouvertement manifestée. Même réserve apparente chez Charles V, assez occupé lui aussi des Anglais. D'ailleurs, le trône de l'Empire était passé à la dynastie amie des Luxembourg, et la Bulle d'or, en régularisant la procédure des élections impériales, avait singulièrement modifié les caractères primitifs de l'Empire et rendu les compétitions étrangères plus difficiles. A deux reprises les grands électeurs avaient opposé, par simple inertie, une résistance inattendue; et quant à la papauté d'Avignon, elle

1. C'est à ce titre, si nous ne nous trompons, qu'en déc. 1356 le dauphin Charles signa à Metz la bulle d'or promulguée quelques jours plus tard à Nuremberg. — Devenu roi, Charles V conserva quelque temps encore le titre de dauphin de Viennois (de Wailly, *Éléments*, I, 276), ce qui n'était peut-être que dans l'espérance d'atteindre ainsi le but poursuivi par Philippe IV et Philippe VI : le roi de France prince du saint empire germanique. En tout cas, ce fait pourrait bien expliquer comment, vers 1366, l'empereur Charles IV, accordant une commune aux habitants de Romans, délègue le roi de France pour faire exécuter ses lettres (dans Prou, *Étude sur les relations politiques du pape Urbain V avec les rois de France Jean II et Charles V*, p. 151).

2. Philippe VI avait d'abord demandé à Benoît XII de couronner son fils roi de Vienne, 1335. Mais Benoît refusa (d'après Albert de Strasbourg, dans Urstisius, *Scriptores*, II, 125). Cf. nos premières *Recherches critiques*, p. 250. — Dans le premier acte de cession du Dauphiné au fils du roi de France, qui est de 1343, se trouve cette clause instructive que le Dauphiné ne pourra être uni au royaume de France qu'au cas où le roi deviendrait empereur.

3. Nous nous séparons donc, dans l'appréciation de cet acte, de M. Paul Fournier, qui le cite et le commente dans son récent ouvrage sur *le Royaume d'Arles et de Vienne* de 1138 à 1378. Nous avons d'ailleurs tout récemment développé notre théorie dans nos *Nouvelles recherches critiques sur les relations politiques de la France avec l'Allemagne*, p. 336 et ss.

4. En 1390, le dauphin porte ce titre de vicaire impérial (Arch. nat., J. 288, cité par Noël Valois dans l'*Annuaire de la Soc. hist. de France*, 1889, p. 228). Il est encore question de ce vicariat pour le dauphin vers 1424 (voy. Chevalier, *Choix de doc. sur le Dauphiné*, p. 286).

aussi s'était montrée assez peu dans la main. Aussi bien, son omnipotence en ces matières était comme brisée depuis que le collège électoral, en haine de Jean XXII, avait déclaré que la dignité impériale provenait de Dieu seul, et qu'eux, les électeurs, étaient les vrais et seuls instruments de son choix (1338). Toutefois l'obsession de l'idée impériale subsistait dans l'esprit du roi de France et elle se trahit bientôt indirectement. A partir de Charles V, en effet, on constate un renouveau de la tendance du roi à se dire le légitime héritier de Charlemagne[1]. Il est malaisé de préciser sous quelles influences elle se reforma, et elle ne laisse point que de dérouter l'historien au lendemain des désastres du règne de Jean le Bon. Cependant, la difficulté n'est pas si grande. De même que la politique agressive de Louis VI, vis-à-vis de l'empereur, avait pris naissance peu après l'humiliation de Canossa, et celle de Philippe IV après l'anarchie du grand interrègne, de même celle de Charles V succède à la lutte, si dissolvante pour l'Allemagne, de Louis de Bavière contre la papauté. Et puis, la fréquente suspension du *Romfahrt*[2] pouvait paraître une renonciation des empereurs à l'idée de représenter plus longtemps l'empire romain, tout au moins une renonciation à la direction du parti gibelin; la substitution de Francfort à Aix-la-Chapelle pour lieu de couronnement[3], une récusation de la tradition carolingienne; l'avènement de la dynastie de Luxembourg, française par la langue, un encou-

1. Voy. le raisonnement de Raoul de Presles dans son *Traité de la puissance pontificale et impériale ou royale*, rédigé sur l'ordre de Charles V (Goldast, *Monarchia*, I, 49, 44) : « Item, celi qui conferme l'eleccion d'autruy ne doit pas de droit estre son subject, ne dessous li. Or est-il ainsi que au roy Challemaine fu donnee puissance et du Pape et du Senna de confermer le Pape et de ordener le siege de Romme. Et par consequent le roy de France ne doit point estre son subgect..... Car toutes les raisons qui sont pour l'empereur sont aussi pour le roy de France, lequel est empereur en son royaume. » Cf. *ibid.*, p. 48, l'art. 5, où l'auteur affirme que le roi de France ne tient son royaume que de Dieu. — On retrouve les mêmes idées, les mêmes théories dans le *Somnium viridarii*, composé vers 1370-74 et attribué faulivement à Philothée Achillin par Goldast, qui l'a inséré dans le recueil déjà cité (I, 58) : le roi de France est « vicaire de J.-C. en sa temporalité ». Voy. aussi, dans *l'Arbre des batailles* d'Honoré Bonnet, le chap. 83 : « Coment l'on pourra soutenir que le roi de France ne soit sujet de l'empereur. » L'auteur écrivait sous Charles V.

2. Sous la plupart des empereurs qui suivirent Frédéric II. — On a fort justement remarqué qu'il n'est pas une seule fois question de Rome ni de l'Italie dans la bulle d'or de Charles IV.

3. De par la bulle d'or, 1356. Néanmoins, le couronnement se fit encore fréquemment à Aix-la-Chapelle.

ragement pour le roi de France à poursuivre le but depuis si longtemps visé.

A l'appui de ces considérations, nous rappellerons seulement que Charles V accorda en 1369 des lettres de franchise aux négociants d'Aix-la-Chapelle, en mémoire de Charlemagne[1], — qu'il se fit fabriquer un sceptre surmonté d'une statue de cet empereur[2], — qu'il fit réformer le rituel du sacre dans un sens carolingien[3], à ce point que, dès lors, la couronne royale est dite celle de Charlemagne[4], — et enfin que les érudits de sa cour eurent grand soin d'invoquer la loi salique pour justifier le principe de succession établi en 1316 et 1328[5]. C'est une restauration de la tradition franque[6] au profit de la maison de Valois et en haine des empereurs d'Orient[7]. Il est à remarquer qu'elle se produit peu après

1. L'acte en a été publié dans la *Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins*, I, 159, et tout récemment dans la *Bibl. de l'École des chartes*, LII, p. 587. Sur la foi de communications que nous devons à l'obligeance de M. R. Pick, archiviste de la ville d'Aix-la-Chapelle, nous ajouterons que cette franchise fut confirmée par Charles VI en 1399, par Henri III en 1582, par Henri IV en 1597 et par Louis XIV en 1672.

2. Procès-verbal de la Société des antiquaires de France, du 8 mai 1889. — Dans *l'Invent. du mobilier de Charles V*, publ. par M. Labarte, on trouve sous l'art. 256 la mention d'une coupe d'or « qui fut Charlemaigne. » Dans les *Mandements de Charles V*, publ. par M. L. Delisle, figure sous la date du 23 nov. 1377 (p. 761) l'ordre de paiement des « hez et chemises du livre *les Gestes de Charlemaine.* »

3. Il y aurait une instructive étude comparative à faire entre ce rituel de 1365 encore manuscrit (*Tiberius*, VIII, de la bibliothèque Cottonienne, à Londres) et celui de saint Louis, que Labbe a publié dans son *Alliance chronol.*, I, 619. Sous saint Louis, on ne paraît point s'aviser encore que la couronne du sacre soit celle de Charlemagne.

4. L'*Hist. littér. de la France* rappelle (XXIV, 185) que Boccace a, en 1374, qualifié Charles V de Sicambre, et elle voit dans cette appellation un terme d'injure. Est-ce bien ainsi qu'il faut interpréter l'intention du grand poète italien ?

5. Cf. la *Revue historique*, 1891, XLV, p. 213.

6. Sur ce mouvement d'idées politiques, que nous ne prouvons que par d'assez rares indices, il y aurait sans doute beaucoup à recueillir, moins dans les chartes et les chroniques que dans la littérature et les compilations érudites du temps, et même dans les monuments figurés. Nous voyons qu'à Péronne, en 1468, Louis XI et le duc de Bourgogne jurent la paix « sur la croys de saint Charlemagne » (*Jean de Reilhac*, I, 259). D'où venait cette croix? Est-elle mentionnée avant le règne de Charles V?

7. Honoré Bonnet, qui écrivait son *Arbre des batailles* sous Charles V, dit expressément : « Or devez scavoir qu'il ne doit estre sur terre que un seul empereur, combien que celui de Constantinoble extime estre seul empereur ;

que les romans du cycle de Charlemagne ont pris fin, et qu'elle trouve créance jusqu'en Italie, dans les rangs du parti guelfe[1].

Si l'empereur Charles IV, assistant à une séance du parlement de Paris en 1378, est invité à s'asseoir à la place d'honneur, c'est par pure courtoisie, en l'absence du roi. Il n'a point d'illusion à se faire à cet égard; car, dès son arrivée en France, bien que l'usage fût que l'empereur montât un cheval blanc, quand il visitait les pays de l'Empire, Charles V a eu grand soin de lui faire tenir un cheval noir et de se réserver le destrier blanc.

Charles V a donc pour le moins nourri l'espoir de faire entrer un jour ou l'autre la couronne impériale dans sa maison (même la tiare, au dire de quelques-uns[2]) et cet espoir pourrait bien être la vraie raison de ses nombreuses alliances avec les féodaux allemands. Sous Charles VI, la prétention n'est plus dissimulée et semble même s'inspirer, avec Louis d'Orléans, des anciens projets de Philippe le Bel[3]. Elle trouve comme toujours des encourage-

mais non est; il n'est fors seulement que ung roy et luy ne porte que une seule couronne. » Cette opinion a son pendant sur le terrain ecclésiastique, s'il est vrai que les ambassadeurs envoyés par Charles V à Urbain V, en 1366, pour le détourner de rétablir le saint-siège à Rome, aient prétendu que le centre de l'Europe chrétienne n'était pas à Rome, ni à Constantinople, mais à Marseille, l'empire grec étant un pays schismatique (voy. l'*Hist. littér. de la France*, XXIV, 481).

1. « Gloriosissimus et enim princeps Karolus magnus Pipini filius a quo vestra et clarissima regalium Francie progenies derivant. » (Lettre des Florentins à Charles VI, 20 sept. 1384, publ. par M. P. Durrieu, dans son étude sur *la Prise d'Arezzo par Enguerrand VII de Coucy* (*Bibl. de l'École des chartes*, t. XLI, p. 180.)

2. Le fait est affirmé dans une bulle d'Urbain VI, du 6 sept. 1383 (citée plus loin), dans une autre bulle de Boniface IX, de fév. 1391 (d'Achery, *Spicil.*, I, 766), dans une lettre du palatin Robert, de 1397 (citée plus loin), et dans le *Chronikon* de Zantfliet (Martène, *Ampl. coll.*, V, 350). Mais ce sont là autant d'adversaires du roi de France. Aussi, en dépit du prestige dont Charles V jouissait dans la chrétienté, sommes-nous fort enclin à contester la véracité de ce fait. Nous ne voyons là qu'une fable de moines (peut-être par exagération des vues que l'on prêtait au roi de France sur la couronne impériale), assez semblable à celle qui eut cours, quelque 130 ans plus tard, en Allemagne sur le compte de Maximilien Ier. La preuve directe, indispensable en pareil cas, fait défaut, et les chroniqueurs français sont muets à cet égard.

3. Le Strasbourgeois Nicolas Becher écrit, en juin 1403, de Paris, où il se trouve alors : « Ulterius refertur quod si nos de nostra obediencia non velimus laborare ad unionem ecclesie, tunc dux Aurelianensis vi armorum et violencia intendit practicare cum aliis sue obediencie ut Benedictus Romam intret..... ut ipse dux Aurelianensis coronetur a Benedicto cum adjutorio Medio-

ments dans les maux intérieurs de l'Allemagne, aussi grands que jamais sous le règne de Wenceslas. Seulement, pour la quatrième fois, cette prétention transforme ses moyens d'action dans un sens qui répond mieux à la conception que le roi de France se fait plus fermement que jamais de son droit à l'Empire. « Je sais bien, » disait le doyen de Reims à Charles VI[1], « que votre couronne n'est pas comme les autres, qu'elle est héréditaire, que vous ne la tenez de personne. Vous êtes empereur en votre royaume; vous ne connaissez sur terre aucun souverain *in temporalibus*. » Et Jean de Montreuil se faisait, après tant d'autres, le théoricien de cette doctrine, l'historien de ses origines. Son « Épilogue des gestes de Charlemagne[2], » sa lettre aux habitants d'Aix-la-Chapelle[3] en font foi : « *Debui si potuissem, volui si vacasset, celebris et antiquae laudis viri, me dudum e Guelria redeunte ac transeunte per Aquas visitanteque sacram aedem nostri sanctissimi atque beatissimi Caroli magni quondam regis Francie et omnium tunc imperatoris catholicorum, sciscitari a vestris circumspectionibus et quaerere quam ob cau-*

lanensis in imperatorem universalis mundi dominum. » (*Deutsche Reichstagsacten*, V, 396.) — Cf. le *Chronikon* de Twinger von Kœnigshoven, dans les *Chroniken der deutschen Stædte*, IX, 604. — Le continuateur de la *Chronique* de Kœnigshoven écrit, vers la même époque : « Der Herzog von Orlentz sprach, das tiische Land gehorte hie vor an die Krone zu Franckenrich. Harumbe wolte er es wider gewinnen an die Krone zu Franckenrich und gap dem Marggrafen von Baden und ettelichen andern Herren gros Guet, daz sie ime gelobent und swurent beholfen zu finden..... » (Mone, *Quellensammlung*, I, 255.) — Se rappeler aussi que, dès 1385, on avait conçu le projet de marier Louis d'Orléans avec l'héritière de la Hongrie (Jarry, *Louis d'Orléans*, p. 22).

1. A l'occasion du concile tenu à Paris en 1406.

2. Bibl. nat., ms. lat. 13062 et 18337. Voy. Antoine Thomas, *De Johannis de Monsterolio vita et operibus* (Paris, 1883, p. 14) : « Breve summarium est in quo gesta Caroli magni cum vera tum fabulosa commemorantur judicio et scientia parum certis. »

3. Écrite vers 1401. Publiée par Martène, *Ampl. collectio*, II, 1406. — La *Speier. Chronik* mentionne un fait qui nous paraît pouvoir être rappelé ici. L'auteur raconte que, quand l'empereur Frédéric III vint se faire couronner à Aix-la-Chapelle, en 1442, on célébra des danses en sa présence : « Dem Konig zu Lob und zu Eren uff dem Rathuss ; und do worent vil schoner jung Frauwen und Frauwen, wol 10 Hertzogenyn und vil Greffinen und Fryen und besunder vil Frantzoser Frowen. » (Dans Mone, *Quellensammlung*, I, 375.) Mais nous soupçonnons que ces Françaises étaient des Bourguignonnes que Philippe le Bon avait, dans un dessein politique, envoyées aux fêtes du couronnement impérial.

sam factum est quod super sanctuario seu coopertura capistis ejusdem Caroli dignissimi quae usque ad spatulas inclusive protenditur, arma Francie in fimbriis solum et superficie tenus depingantur : in reliquiis autem partibus superioribus predicti sanctuarii armis per omnia depictis imperii. Quasi gallicum regnum modicum aut nihil esset et agentibus Alemannis regnum ipsum Francie Carolus suo adjecisset imperio, et non potius viribus Francorum atque potentia imperium acquisisset et proprium fecisset dominicalium. » Aussi le sentiment populaire prophétisait-il alors, sous l'inspiration de quelque moine exalté, qu'un roi de France, du nom de Charles, « prince tres bials, grans et bien taillié, » ceindrait à Rome la couronne impériale, pour aller ensuite la déposer à Jérusalem sur le mont des Oliviers[1]. Cette prédiction, que Gilles le Bel a recueillie, s'appliquait naturellement à Charles VI, dans l'esprit des partisans que ce prince possédait en Italie et en Allemagne[2]. Peut-être n'y aurait-il pas à faire grand état de son contenu si l'opinion que Charles VI aspirait à la monarchie universelle ne se retrouvait dans les écrits de trois adversaires du même roi : le pape Urbain VI, dans une bulle adressée à Wenceslas, 1382[3]; le comte palatin du Rhin, dans une curieuse consultation de l'année 1397[4], et le pape Boniface IX,

1. Froissard-Kervyn, XXI, p. 365. Voy. ci-dessus, p. 264, ce que nous disons des origines de cette prophétie.

2. Sur l'offre de la couronne impériale au roi de France en 1389 et 1391 voy. M. le comte de Circourt (*Revue des questions historiques*, 1889). L'auteur rappelle qu'à la fin de 1392 Galéas Visconti admettait encore l'éventualité de l'élection du roi de France à l'Empire.

3. Rome, 6 sept. 1382, dans Pelzel, *Urkundenbuch*, I, 53 : « ..... Utinam tibi notum esset, prout notum erat clare memorie Karolo [de Moravia], quantum gallica natio semper ad imperium suspiravit, de papatu quid loquamur? Notum adeo est quod nulla potest tergiversatione celari, nedum papatum nedum imperium sed universi orbis monarchiam vellent Gallici usurpare, si facultas eorum desideriis responderet..... » — Cette citation prouve que M. Jarry (*ouvr. cité*, p. 64) a tort de voir dans la lettre de Florence à Bologne, du 21 mai 1389, le premier document où il soit fait mention des visées de Charles V à l'Empire.

4. « Timetur enim quod ipsi (sc. reges Franc.) querunt vos (sc. Wenceslaum Romanorum regem) uno modo et alio supplantare; nec hoc est novum quia tempore atavi vestri Henrici imperatoris semper quesierunt trahere ad se imperium. Et nunc in principio istius schismatis, quia cardinales ibi fecerunt antipapam in territorio comis Fundorum, ipsi miserunt prius ad regem Francie, patris istius qui nunc est, dicentes quod si placebat sibi, ex quo non habebat

dans une bulle adressée quelques années plus tard à l'empereur Robert[1].

A quel point la cour de France avait conscience de son prestige et de son autorité, on le constate clairement par ce simple détail qu'en décembre 1400, le duc de Bourgogne Philippe le Hardi, qui exerçait le gouvernement pendant la maladie de Charles VI, osa proposer l'arbitrage du roi (en réalité son propre arbitrage), entre Wenceslas et Robert, compétiteurs à l'Empire[2]. C'était le renversement de tout l'ordre féodal[3].

Néanmoins, la théorie en subsistait toujours, et, au XVe siècle encore, nous voyons la supériorité légale de l'empereur reconnue, ou tout au moins acceptée par le roi de France dans trois circons-

uxorem, ipsi valebant eum eligere in papam. Et tunc ipse existens papa potuisset facere filium imperatorem et transferre imperium de Alemannia in Franciam, quod et factum fuisset, nisi quia rex ita lœsus erat in brachio sinistro quod nullomodo potuisset celebrare. » (Dans Martène, *Thesaurus*, II, 1172, et dans les *Deutsche Reichstagsacten*, III, 54.) La première assertion de ce texte est exacte. Quant à la seconde, nous avons dit tout à l'heure (p. 278, note 2) ce que nous en pensions. — N'est-il point curieux de constater qu'au XIVe s. une paralysie du bras gauche paraît un obstacle dirimant à l'exercice du souverain pontificat, alors qu'aujourd'hui elle n'est point considérée comme incompatible même avec les fonctions d'empereur-soldat?

1. Du 1er octobre 1403, citée plus loin. — Cf. deux lettres du même aux princes et villes de l'Empire, 22 février et 21 août 1409, dans les *DRTA*, VI, 466, et dans la *Frankfurts Reichscorrespondenz*, I, 144.

2. Dans Martène, *Thesaurus*, I, 1659. — Un autre duc de Bourgogne, Philippe le Bon, semble avoir voulu préciser à son profit la théorie qui faisait de Charlemagne l'ancêtre direct des Capétiens. On lit en effet, dans un mémoire présenté par le duc à Sigismond, vers 1433, le passage suivant : « Trois [ducs de Brabant] ensuivans furent empereurs et roys de France, desquelz Charlemaine en estoit l'un. » (*Bull. de la Comm. d'hist. de Belgique*, 1878, V, p. 461.) — Les ducs de Brabant prétendaient en effet descendre d'Ermengarde, fille de Charles de Lorraine, compétiteur de Hugues Capet, de race carolingienne. Voy. la *Geneal. ducum Brabantiæ ampliata* composée en 1270-71 (*Monum. Germ.*, XXV, 395, cités par M. F. Lot dans l'article dont nous avons parlé précédemment).

3. Il y a de ce renversement une autre manifestation plus énorme encore. L'archevêque-électeur de Cologne dès 1378, l'archevêque-électeur de Mayence vers 1408 se reconnurent vassaux du roi de France, ainsi que plusieurs autres princes allemands de moindre situation. M. Ficker a déjà étudié ces anomalies dans son mémoire *Vom Heerschild*, p. 75. Nous y sommes revenu en détail dans nos *Nouvelles recherches critiques*, chap. VI. — Cf. la lettre n° CXXVII d'Eneas Sylvius, 5 juillet 1454, où l'auteur se plaint que les titres de pape et d'empereur ne soient plus que de vains mots. Chaque État, dit-il, a son prince; chaque prince ses intérêts particuliers.

tances, où, d'ailleurs, il ne pouvait guère en être autrement : lorsque Sigismond s'entremit pour réconcilier la France avec l'Angleterre, 1416; plus tard, lorsque le concile de Bâle décerna à Sigismond, comme avoué de l'Église, la présidence d'une de ses sessions, 1433; enfin, lorsque Philippe de Bourgogne demanda à Frédéric III l'octroi d'une couronne de roi, 1447.

*
* *

Ces moyens nouveaux que nous avons annoncés[1] consistèrent, d'une part, à prendre directement pied dans l'empire germanique par l'Italie, à l'aide du parti gibelin[2]; d'autre part, à se rapprocher insensiblement de la papauté romaine pour gagner son appui. Ces deux moyens furent pratiqués successivement.

Il ne faut point oublier en effet que la notion du saint empire romain, — fort restreinte sous sa forme concrète, puisque l'Empire ne comprenait plus en réalité que l'Allemagne avec ses annexes immédiates[3], — ne pouvait se passer théoriquement d'un semblant d'union avec l'Italie. Il est donc naturel que le roi de France, soucieux de gagner la couronne impériale, songe à s'établir pour son propre compte sur cette terre, sœur aînée de l'Allemagne[4], au lendemain du jour où la papauté, ayant réintégré son domicile historique, va rendre à Rome toute son importance

1. Nous les avons étudiés en détail dans nos *Nouvelles recherches critiques sur les relations politiques de la France avec l'Allemagne*, 1378-1461.

2. Ce dessein avait été conçu déjà par Philippe le Bel, qui (nous l'avons rappelé en son lieu, p. 265) avait revendiqué successivement la Lombardie, l'Arélat et la Lotharingie. A remarquer que Boniface IX, dans son encyclique de fév. 1391 (d'Achery, *Spicil.*, I, 766, déjà citée), croit devoir disculper son prédécesseur de l'accusation portée contre lui d'avoir voulu ravir l'Arélat (c'est-à-dire le Dauphiné) à la maison de France : « ..... impii perversores falsis litteris, quibus eumdem Urbanum voluisse auferre domui Francie regnum Arelatense fingebant, [electionem antipapæ] temere extorserunt. »

3. L'acte de nomination par Wenceslas de Sigismond de Hongrie comme vicaire de l'Empire (Prague, 19 mars 1396) énumère à trois reprises les diverses parties de l'Empire : l'Italie (c'est-à-dire la Lombardie), le royaume d'Arles, le Dauphiné de Vienne, la Provence, les duchés de Brabant et Lorraine, les comtés de Bourgogne, Savoie, Flandre, Forcalquier et Genève (*Deutsche Reichstagsacten*, II, 427). — Nous avons dit plus haut (p. 254, note 2) par quelles raisons l'empereur Robert y faisait entrer la Gaule en 1401.

4. « Properet nunc nobilis Germania ad adjuvandum ejus nobilem germanam Italiam..... » (Bulle d'Urbain VI à Wenceslas, 6 sept. 1382, dans Pelzel, *Urkundenbuch*, I, 53.)

dans la constitution du saint empire romain. « Avec l'empereur Henri VII, dit un historien anglais, l'histoire de l'Empire en Italie est close[1]. » Oui, mais pour se rouvrir presque immédiatement, sous prétexte des droits du roi des Francs occidentaux à l'Empire.

Il faut se souvenir en outre que, depuis le milieu du XIIIe siècle, les rois de France exerçaient sur Florence une sorte de patronage honorifique[2] et que, de son côté, la maison d'Anjou faisait les plus grands efforts pour substituer, dans l'Italie méridionale, son influence à celle de l'empereur et peser de là sur la conduite de la chrétienté. A trois reprises, 1273, 1313 et 1334[3], les rois de Naples-Anjou étaient intervenus directement auprès de la papauté pour modifier par elle les affaires allemandes, conformément aux intérêts français. Ces antécédents étaient certainement connus à la cour des Valois. L'historien ne doit donc pas les perdre de vue.

A supposer que Charles V n'eût point tenu compte de ces indications, ou bien qu'il eût hésité à orienter sur l'Italie la politique de sa dynastie, son successeur y eût été fatalement conduit. La promesse d'un royaume d'Adria faite par un pape d'Avignon au duc d'Anjou en 1379[4], le testament de Jeanne de Naples léguant son royaume à ce même duc d'Anjou en 1380, le partage des domaines de Galéas Visconti proposé au roi de France par les Florentins en 1389, le mariage du duc d'Orléans avec Valentine de Milan en cette même année 1389, enfin la mise volontaire des Gênois en la main de Charles VI au mois d'octobre 1396[5] pous-

1. J. Bryce, *Le saint empire germanique.....*, p. 345.

2. Voy. Abel Desjardins, *Négociations avec la Toscane*, I, p. XIII.

3. Voy. : 1° l'avis de Charles de Sicile à Grégoire V sur l'opportunité d'élire Philippe III empereur (cité ci-dessus, p. 262); — 2° le mémoire présenté par Robert de Naples à Clément V en 1313 pour l'inviter à refuser tout consentement à l'élection du nouvel empereur (publ. par Bonaini, *Acta Henrici VII*, p. 233 de la 1re partie); — 3° le mémoire présenté par le même Robert à Jean XXII en 1334 pour l'exhorter à rompre la combinaison par laquelle on préparait l'avènement de Henri, duc de Basse-Bavière, à l'Empire que l'abdication projetée de Louis de Bavière allait rendre vacant (publ. par Carl Muller, *Der Kampf Ludwigs des Baiern*, I, p. 394).

4. Renouvelée en 1393-94. Ce royaume devait comprendre Ravenne, Bologne, Ferrare, la Romagne, la Marche d'Ancône, Pérouse et quelques districts adjacents (voy. M. Paul Durrieu, *le Royaume d'Adria*, dans la *Revue des questions historiques*, juillet 1880).

5. Les récents travaux de MM. Paul Durrieu, Faucon, E. Jarry, de Circourt, Moranvillé ont projeté beaucoup de lumière sur ces événements de la fin du XVe siècle. Mais nous ne voyons pas qu'aucun de ces érudits ait signalé, dans

sèrent irrésistiblement la politique française dans les voies préparées par les antécédents que nous avons rappelés[1]. Cette poussée eût vraisemblablement atteint son but sans les désastres de la guerre contre les Anglais. Le dauphin Louis ne fera qu'y obéir lorsqu'il essaiera, en 1446, de se tailler sur les deux versants des Alpes une principauté qui devait englober le Dauphiné, la Savoie et une partie du Milanais[2] en attendant le reste. Mais il n'était réservé qu'à Charles VIII d'en subir tous les entraînements.

Ce souci de gagner l'Italie pour arriver à l'Empire fut sans résultat effectif, mais il eut pour conséquence d'amener insensiblement le roi de France à reconnaître le rôle historique de Rome dans la conception du monde catholique, c'est-à-dire à se détacher peu à peu d'Avignon, lorsqu'il devint manifeste que son pape était moins puissant que l'autre. Il influa grandement sur la conduite de Charles VI dans l'affaire du schisme, détermina peut-être son attitude vis-à-vis des conciles réformateurs du XVe siècle et pesa sûrement d'un grand poids sur la résolution que prit Charles VII de se prononcer en faveur d'Eugène IV. Charles VII joua, au milieu du XVe siècle, comme Sigismond quelques années plus tôt, un véritable rôle international au lieu et place de l'empereur. Les chroniqueurs du temps le reconnaissent d'ailleurs en lui faisant honneur de l'extinction du schisme[3]. La papauté s'en

le rôle joué par la royauté française en Italie, une tentative détournée pour se frayer un chemin à l'Empire.

1. Cf. le passage suivant d'une bulle de Boniface IX à l'empereur Robert, 1er oct. 1403 : « ..... Venerabilibus fratribus sacri imperii electoribus crebro scripsisse meminimus ut, — attentis periculis que ex tanta socordia Wentzeslai prefati ecclesie atque imperio et christiane religioni jugiter ingruebant, et signanter cum Gallici, quos semper animadvertimus ad usurpacionem vel saltem divisionem ecclesie et imperii totis studiis totisque conatibus inhiare, — imperialem civitatem Januensem in ipsius Italie faucibus positam occupassent, eundem Wentzeslaum ad veniendum in Italiam..... ut e manibus nostris imperiale diadema reciperet et ad occurrendum ne predicti Gallici pedem in eadem Italia firmioribus radicibus validarent..... excitarent. » (Dans les *Deutsche Reichstagsacten*, IV, 108.)

2. *Bibl. de l'École des chartes*, 1883, p. 179.

3. Robert, comte palatin du Rhin (père de l'empereur du même nom), avait déjà nettement conscience du profit moral que trouvait le roi de France à prendre en main les affaires générales de l'Europe. Consulté en 1397 sur l'opportunité d'une entrevue de Wenceslas avec Charles VI pour terminer le schisme ecclésiastique, il se prononce contre ce projet : « Primo quia fama ibit per mundum de illo vestro colloquio, et exinde magnificatur rex Francie quia

montra elle-même reconnaissante. Elle attribua à Charles VII le titre de roi très chrétien (1457) et alla jusqu'à lui offrir la conduite de la croisade qu'elle préparait contre les Musulmans (1459). Double innovation, qui put paraître à l'empereur comme une diminution de son rôle naturel dans la chrétienté[1].

Heureusement pour Frédéric III, Charles VII, dans l'affaire de la croisade, se montra tout à fait inférieur à la tâche, alors que l'intérêt de son ambition, l'opinion publique, l'inertie de l'empereur, la jalousie du duc de Bourgogne, non moins que la confiance de Pie II, lui faisaient un pressant devoir de prendre, comme ses prédécesseurs du XIIe siècle, ou tout au moins de donner au dauphin, la conduite de l'expédition. Il y a apparence qu'il en eût rapporté, d'une manière ou d'une autre, soit par acclamation des grands électeurs en conflit avec Frédéric III, soit par l'intervention du pape, cette couronne de l'Empire, qui lui avait été offerte déjà en 1446[2] et qui semble l'avoir été encore en 1461[3].

La conséquence de la curieuse histoire que nous venons de raconter, c'est la grande considération que témoigne Georges Podiebrad[4] au successeur de Charles VII; c'est aussi la duperie

dicet mundus : Ecce quam magnus est dominus rex Francie; locutus est alias cum rege Anglie..... » (Dans Martène, *Thesaurus*, II, 1172, et dans les *Deutsche Reichstagsacten*, III, 54.)

1. Se souvenir qu'en 1400 l'empereur d'Orient vint en personne demander secours contre les Musulmans, non pas à l'empereur, mais au roi de France (*Chronique du Religieux de Saint-Denis*, II, 758). — Nous avons étudié tous ces faits en détail dans nos *Nouv. recherches critiques*.....

2. Voy. le *Rapport* de Walter de Schwarzenberg (18 mars 1446), que nous citons dans nos *Nouv. recherches critiques*....., d'après l'original manuscrit aux Archives de Francfort (*Reichssachen*, LVI, n° 4233) : « ..... damit das rœmische Riche den Franzosen nit also heyme gegeben werde. »

3. Voy. le *Rapport sur la diète d'Egra* (mars 1461), impr. dans les *Fontes rerum austriac.*, XLIV, p. 69 : « Item, zu gedencken des Anbringens..... des Reichs halben, antreffend den jungen Konig zu Franckrick (le dauphin?) und ander mehr, die auch nach dem Reich stellen, als mein Herr von Sachsen des eigentlich wol bericht ist. »

4. « Georges Podiebrad ne rêvait à rien moins qu'à instituer une espèce de tribunal formé par les principaux souverains de l'Europe, devant lequel chacun d'eux pourrait porter ses plaintes, soit contre les agressions des autres souverains, soit contre celles de ses propres sujets, soit contre celles de l'Église. Il avait, dans l'espoir de réaliser ce projet, trop humanitaire pour le temps, envoyé à Louis XI, en 1464, une ambassade dont il nous est resté en langue tchèque une curieuse relation. Il suppliait le roi de France, à titre de roi très chrétien, au nom de son dévouement à l'intérêt général, de convoquer une

à laquelle se prêta naïvement Charles VIII lorsqu'il négocia avec André Paléologue, despote de Morée, en 1494, la cession de l'empire de Constantinople. Malgré sa date, ce fait appartient encore, par ses origines et par le défaut de conséquents, à l'histoire du moyen âge. La compétition de François Ier relève, au contraire, de l'histoire moderne ; nous ne nous en occuperons donc pas.

*
* *

Dans la conduite générale des rois de France vis-à-vis de l'empereur durant le moyen âge féodal, le fait caractéristique, c'est tout d'abord l'esprit d'indépendance des premiers à l'égard des seconds. Non point que la royauté française demande à sortir de l'*imperium romanum;* elle s'insurge seulement contre la forme qu'il a reçue depuis l'alliance de Jean XII avec Otton I. Elle reconnaît à l'empereur une primauté de rang, mais non de juridiction. C'était au fond contester sa raison d'être. Plus qu'aucun autre pouvoir, la royauté française se met déjà en travers de l'histoire politique de l'Europe et prélude aux audaces de Philippe le Bel dans l'histoire ecclésiastique ; et le vrai motif de cette insurrection, c'est tout simplement que les Francs occidentaux s'arrogent un droit à gouverner l'Empire, supérieur à celui des Souabes, des Bavarois ou des Luxembourgeois. De ce point de vue, qui est, je crois, le seul vrai, l'immixtion des Capétiens et des Valois dans les affaires d'Allemagne s'explique et perd le caractère d'audacieuse intrusion qu'on lui a si souvent attribué. Bien loin de combattre l'idée du saint empire romain, comme on l'a prétendu, ils se sont crus destinés à la sauver et à rallumer « le charbon éteint. »

Cette primauté de rang parut en tout cas quelque chose d'assez glorieux pour tenter l'ambition du roi de France chaque fois qu'il se sentit plus puissant que son voisin de Germanie. Philippe III et ses successeurs la recherchèrent par des moyens fort divers, mais cependant avec un réel esprit de suite. On ne peut guère prévoir ce qui fût advenu du triomphe des vastes desseins de Philippe le Bel. Peut-être eût-il rendu à l'Empire la force et le prestige qu'il avait possédés sous Henri III ou Henri IV. Appuyé sur son propre royaume, riche des ressources qu'il en tirait, le roi de France,

assemblée de rois et de princes..... » (Louis Léger, *Hist. de l'Autriche-Hongrie*, p. 206 de la 1re édition.)

empereur de la chrétienté, eût probablement arrêté pendant quelque temps la décadence du saint empire. C'est tout ce qu'on peut oser dire. Mais, sous Charles VI déjà, les mêmes prévisions n'ont plus la même vraisemblance. Le succès n'eût été bien sûrement que relatif; le roi de France n'eût pu songer à restaurer l'empire romain dans ses formes du xe siècle[1] : les nationalités parvenues à l'existence rendaient cette tâche impossible. Charles VI eût tout au plus rattaché nominalement à son sceptre l'Italie du Nord et du Sud, et l'Allemagne proprement dite; mais, comme ces deux pays eussent certainement repris contre lui la guerre qu'il avait menée contre l'Allemagne, le roi de France n'eût possédé, au bout de peu de temps, qu'un titre hiérarchiquement plus élevé que tout autre. Il eût ainsi occupé en droit ce premier rang qu'il avait conquis en fait depuis le grand interrègne. Sa puissance n'en eût pas été augmentée, mais celle de la maison d'Autriche ne serait sans doute jamais née.

Nous n'aurons garde de poursuivre cette question. Si rien n'est plus facile que de multiplier les considérations de ce genre, rien n'est moins aisé que de les justifier. A tout prendre, notre histoire nationale est assez glorieuse pour que nous n'ayons pas à regretter l'absence d'un titre qui eût fatalement créé à ses détenteurs des devoirs extra-nationaux. Il faut plutôt déplorer que la poursuite de ce titre ait pendant si longtemps hanté l'esprit des rois de France et si souvent inspiré leur politique générale au détriment des intérêts immédiats du pays.

Quant au rôle de la papauté dans ce long conflit, il paraîtra toujours illogique vis-à-vis du roi de France et singulièrement

1. On ne peut donc à notre sens accepter sans restrictions les conclusions du brillant article de Mme Mary Darmesteter : *The French in Italy and their Imperial Policy*, dans la *Quarterly Review* : « La possession de l'Italie [à la fin du xive siècle] était, aux yeux de la France, le premier pas vers une monarchie européenne, à laquelle on se proposa plus d'une fois d'ajouter l'empire de l'Orient. Avant le développement de l'idée de nationalité, c'est l'idée de monarchie qui domina le moyen âge; c'était la théorie de la paix assurée par la suprématie incontestée d'un État souverain. Depuis la chute des Hohenstaufen, le saint empire romain n'était plus le digne dépositaire des devoirs et des responsabilités de la *monarchia*. Et à qui une pareille monarchie revenait-elle plus naturellement qu'au successeur de Charlemagne? Aussi, toutes les fois que l'invasion anglaise cessait pour un instant d'occuper ses forces, le roi de France se remettait à rêver de Charlemagne et ses hommes d'État à murmurer le mot de *monarchia*. »

partial à l'égard des empereurs d'Allemagne, si l'on ne comprend qu'aux yeux de cette papauté Charlemagne était un Germain. Le peuple associé à sa gloire, c'était donc moins le rameau franc greffé sur le tronc celte que les rameaux franconiens, saxons, souabes, bavarois, qui habitaient au nord des Alpes et parlaient allemand. Langue, région, c'étaient là des notions concrètes qui, au moyen âge, suppléaient à la notion de race, dont on a tant abusé depuis lors. Elles ont plus pesé dans la balance de la papauté romaine que les traditions carolingiennes, dont les rois de France faisaient si grand cas.

Alfred LEROUX.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

ARISTOTE.

LA CONSTITUTION D'ATHÈNES.

ΑΘΗΝΑΙΩΝ ΠΟΛΙΤΕΙΑ [1].

Il y a aujourd'hui un an bien compté qu'éclatait la nouvelle qu'on venait de découvrir parmi des papyrus conservés au British Museum le texte presque complet de l'Ἀθηναίων Πολιτεία d'Aristote. Nous

1. Bibliographie. — F. G. Kenyon, Ἀθηναίων Πολιτεία. *Aristotle on the Constitution of Athens*. London and Oxford, 1891. La troisième édition vient de paraître. Ἀθηναίων Πολιτεία. *Fac-simile of papyrus CXXXI in the British Museum*, 22 pl. in-fol. Londres et Oxford, 1891. — H. van Herwerden et J. van Leeuwen J. F., *De republica Atheniensium Aristotelis qui fertur liber* Ἀθηναίων Πολιτεία, post Kenyonem ediderunt. Accedunt manuscripti apographum, observationes palaeographicae cum tabulis IV, indices locupletissimi. Leyde, Sijthoff, 1891. — G. Kaibel et U. de Wilamowitz-Moellendorff, *Aristotelis* Πολιτεία Ἀθηναίων *ediderunt*. Berlin, Weidmann, 1891. — C. Ferrini, *Aristotele, la Costituzione degli Atheni, testo greco, versione italiana, introduzione e note*. Milan, 1891. — Th. Reinach, *Aristote, la république athénienne, traduite en français pour la première fois*. Paris, Hachette, 1891. — B. Haussoullier, *Aristote, constitution d'Athènes*, traduction française. Bibliothèque de l'École des hautes études. 89e fascicule. Paris, Bouillon, 1891. — Herman Hagen, *Des Aristoteles wiedergefundene Schrift von der Staatsverfassung der Athener, zum erstenmal übersetzt;* dans la Schweizerische Rundschau, 1891, nos 4, 5, 6. — G. Kaibel u. Ad. Kiessling, *Aristoteles Schrift vom Staatswesen der Athener, verdeutscht* von... Strassburg, Trübner, 1891. — Fr. Poland, *Staat der Athener übersetzt*, dans la Langenscheidtsche Bibliothek, nos 78 et 79 des œuvres d'Aristote. Berlin, Langenscheidtsche Verlagsbuchhandlung, 1891. — F. G. Kenyon, *Aristotle on the Athenian Constitution translated with Introduction and notes*... London, George Bell and Sons, 1891. — E. Poste, *Aristotle on the Constitution of Athens translated*. London, Macmillan and Co, 1891. — Thomas, J. Dymes, *Aristotle's Constitution of Athens translated for english Readers*. London, Seeley and Co, 1891. — G. Oreste Zuretti, *Aristotele. La Costituzione di Atene, tradotta*. Torino, E. Lœscher, 1891. — Fr. Cauer, *Hat Aristoteles die Schrift vom Staate der Athener geschrieben?* Ihr Ursprung

n'avons cependant pas le sentiment de venir trop tard en entretenir les lecteurs de la *Revue*. Le livre retrouvé a en effet occupé d'une façon si continue les savants de tous pays qu'il semble que c'est hier seulement qu'on entendait les exclamations de surprise et de joie qui ont accueilli son apparition. On n'a pas cessé de s'en occuper, soit qu'on en épurât le texte ou qu'on traitât la question d'authenticité, soit qu'on en donnât des traductions ou qu'on fût déjà impatient d'en tirer parti pour notre connaissance de l'histoire d'Athènes et des institutions athéniennes. Tous ces travaux n'ont pas permis à l'attention de se détourner un seul instant, si bien que la découverte de Londres est encore la question du jour et qu'on peut laisser sur la couverture de l''Αθηναίων Πολιτεία la mention « vient de paraître. »

I.

Nous savions par le témoignage des anciens qu'on attribuait à Aristote la description des constitutions d'un grand nombre de cités grecques ou barbares. De toutes ces Πολιτείαι celle qui nous intéresse était, dès l'antiquité, la plus connue et la plus lue : on s'en convainc en constatant que sur les 230 fragments des constitutions qui nous sont parvenus, celle d'Athènes en contient 94 à elle seule. Nous la connaissions par ces fragments d'abord[1], puis par un papyrus de Berlin, déchiffré d'abord par Blass en 1885[2], et où Bergk[3] reconnut un fragment de l''Αθηναίων Πολιτεία[4]. Tous ces fragments viennent prendre leur place dans le texte retrouvé.

On ignore à quel moment sont entrés au British Museum les papyrus parmi lesquels a été retrouvé celui qui nous rend la constitution d'Athènes ; à plus forte raison n'est-il pas question de savoir d'où ils venaient. Et, à vrai dire, les Anglais, — peut-on leur en vouloir

und ihr Wert für die ältere athenische Geschichte. Stuttgart, 1891. — P. Meyer, *Des Aristoteles Politik und die* 'Αθηναίων Πολιτεία. Bonn, 1891. — Ad. Bauer, *Literarische und historische Forschungen zu Aristoteles* 'Αθηναίων Πολιτεία. München, 1891. — Julius Schwarcz, *Aristoteles und die* 'Αθηναίων Πολιτεία *auf dem papyrus des British Museums*. Leipzig, 1891. — Th. Gomperz, *Die Schrift vom Staatswesen der Athener und ihr neuester Beurtheiler, eine Streitschrift*. Wien, 1891. — P. Cassel, *Vom neuen Aristoteles und seiner Tendenz, Bemerkungen*. Berlin, 1891.

1. Val. Rose, *Aristotelis qui ferebantur librorum fragmenta, collegit...* Leipzig, Teubner, 1886.

2. *Hermes*, XV, p. 366.

3. *Rheinisches Museum*, XXXVI, p. 87.

4. H. Diels, *Ueber die Berliner fragm. der* 'A. Π. *des Arist. mit 2 Tafeln. Aus den Abhandl. der K. Akad. der Wissensch. zu Berlin*, 1885.

beaucoup ? — ne semblent nullement disposés à dissiper un mystère qui peut contribuer à leur conserver le monopole de ces résurrections des œuvres de l'antiquité. La seule chose qui eût pu les décider à sortir de leur mutisme à cet égard eût été le soupçon de falsification; mais sur le papyrus on peut considérer toute fraude matérielle comme impossible.

Le texte de l''Αθηναίων Πολιτεία est écrit sur le verso d'un papyrus composé de quatre morceaux d'inégale longueur qui, selon l'éditeur anglais, ont dû former originairement quatre rouleaux distincts. Les trois premiers, qui sont désignés chacun par une lettre, offrent une longueur totale de $4^{m}75$, le quatrième est à l'état fragmentaire. Le tout est divisé en trente-huit colonnes inégalement réparties entre les quatre rouleaux. La première ligne du texte, une fin de phrase qui nous apprend la condamnation et l'exil d'un γένος qui n'est autre que celui des Alcméonides et la purification de la ville par Epiménide, est précédée d'un grand espace laissé en blanc et ne portant aucune trace d'écriture; si le commencement du livre nous manque, la faute n'en est donc pas aux mutilations qu'a subies notre manuscrit, mais à celles qui défiguraient déjà celui dont il dérive : le copiste espérait pouvoir une fois ou l'autre combler la lacune. Au milieu de la dixième colonne, on rencontre un autre texte, de la même main, mais écrit en sens inverse et qui occupe la fin de la colonne et la onzième tout entière; c'est un argument de la Midienne de Démosthènes, évidemment antérieur au texte de l''Αθηναίων Πολιτεία.

L'écriture est une onciale, tantôt nettement onciale, tantôt lâchée et tendant à la cursive. M. Kenyon y a distingué quatre mains différentes. Mais, comme il constate des ressemblances entre la première et la quatrième, et qu'il relève les mêmes traces d'ignorance dans la deuxième et la troisième, nous sommes fort tentés de ramener, avec MM. Kaibel et de Wilamowitz, ces quatre mains à deux, celle du *dominus* et celle du *scriba mercennarius*.

Nous avons dit que le texte de l''Αθηναίων Πολιτεία est écrit sur le verso du papyrus, c'est-à-dire sur le côté qui présente les fibres verticales. Wilcken, en effet, a établi[1] qu'on écrivait tout d'abord sur le côté présentant la disposition horizontale; or, sur ce côté-là nous lisons des comptes de recettes et dépenses datés de la onzième année du règne de Vespasien; ce document, écrit sur le bon côté de la feuille, était évidemment le premier occupant, et il a fourni un *terminus post quem* pour la copie qui occupe le verso : Vespasien fut proclamé empereur en juillet 69. L'année égyptienne commençant

1. Wilcken, *Recto und verso. Hermes*, XXII.

avec le mois Thouth, le 29 août de l'année romaine, le 29 août 69 inaugurait donc la deuxième année du règne de Vespasien, et la onzième participe ainsi des années 78 et 79. Le texte de l'Ἀθηναίων Πολιτεία est donc postérieur à cette date. L'est-il de beaucoup? On ne dispose pas d'un papier d'affaires aussi longtemps qu'il a quelque importance, aussi longtemps qu'il est valable, et le texte d'Aristote n'a été écrit au dos de ces comptes que lorsqu'ils furent devenus lettre morte et qu'on n'eut plus d'intérêt à les garder; cela nous fait descendre de quelques années. Mais, d'autre part, une fois ces comptes inutiles et bons à mettre au panier, il serait fort peu vraisemblable qu'ils se fussent conservés et qu'ils eussent attendu le *dominus* parcimonieux qui devait y transcrire la constitution d'Athènes. On a donc pu sans témérité dater de la fin du Ier siècle après J.-C. l'unique manuscrit de l'Ἀθηναίων Πολιτεία.

II.

Nous avons vu que le commencement nous manque, mais nous lisons au chapitre 41[1] que l'auteur faisait l'histoire intérieure d'Athènes depuis Ion : au point où commence notre texte, on a déjà traité l'époque d'Ion et celle de Thésée, on vient de raconter l'exil des Alcméonides et la purification d'Athènes, et, au moment de nous parler de Dracon, l'auteur nous fait d'abord un tableau de l'état social et politique d'Athènes au VIIe siècle. La misère des cultivateurs, serfs des grands propriétaires qui se partagent le sol et soumis à la contrainte par corps, est exposée avec une simplicité saisissante. C'est à cet état de choses que devait remédier la constitution de Dracon. Malheureusement, celle qui nous est donnée sous son nom au chapitre 4 est à rejeter. Elle n'a pas trompé longtemps l'érudition moderne : déjà, en avril 1891, M. Headlam[2] démontrait que cette constitution ne pouvait être de Dracon. En effet, on y voit figurer les stratèges, les prytanes, charges qu'on ne retrouve pas au chapitre 7 dans la liste des magistratures du temps de Solon; de plus, Dracon aurait employé pour le recrutement des magistrats le tirage au sort avec impossibilité de remplir deux fois une charge avant que tous les candidats fussent sortis, système que, dans la Politique[3], Aristote qualifie de δημοτικός et dont l'Athènes du VIIe siècle n'avait que faire.

1. La division en chapitres, qui suit d'ailleurs la division naturelle du sujet, est de M. Kenyon.
2. *Classical Review*, 1891, p. 166-168.
3. Politique 1298, A, 10.

Si l'on rapproche encore de ces anachronismes deux dispositions qui conviennent beaucoup mieux à l'époque des Quatre Cents qu'au VIIe siècle, savoir l'attribution des droits politiques aux seuls citoyens pouvant s'armer et les amendes infligées aux conseillers en cas d'absence d'une séance (amendes qui, pour le dire en passant, sont évaluées en drachmes, tandis que nous trouvons dans Pollux[1] une amende établie par une loi de Dracon et évaluée encore en têtes de bétail), on est amené à cette hypothèse que cette constitution est l'œuvre d'un Athénien du Ve siècle, partisan du régime oligarchique mitigé et désireux de donner à son idéal constitutionnel le prestige des antiques traditions. C'est la solution qu'a proposée M. Headlam, et c'est celle qui a rallié le plus grand nombre de suffrages. Il y a cependant certaines choses à retenir de ce chapitre : d'abord le fait jusqu'ici ignoré que Dracon avait fait une constitution (θεσμοί au chap. 7), car on a peine à suivre M. Reinach quand il déclare apocryphes tous les passages qui, avant ou après ce chapitre 4, unissent le nom de Dracon à l'idée d'une réforme politique[2]. Un autre renseignement qui nous est donné par l'Ἀθηναίων Πολιτεία sur Dracon est qu'il n'était pas, comme on le croyait, archonte éponyme quand il fit ses lois, puisqu'il nous est dit qu'il les établit sous l'archontat d'Aristaichmos.

Mais, quelle qu'elle fût, la constitution de Dracon ne diminua en rien ni la misère du plus grand nombre ni les troubles qui en résultaient, et, après de longues dissensions, les nobles et le peuple étant tombés d'accord pour charger Solon, célèbre déjà par ses élégies, de ramener la paix dans le pays, il fut nommé archonte. Solon, allant d'abord au plus pressé, commença par interdire la contrainte par corps, puis il prononça l'abolition de toutes les dettes (σεισάχθεια); c'était évidemment soulager la misère du peuple, mais pour un temps seulement : ce n'était pas attaquer le mal par sa racine. Sa constitution, fondée sur les quatre classes censitaires, répartissait inégalement les magistratures entre les trois premières de ces classes, la quatrième n'ayant accès qu'à l'assemblée et aux tribunaux. Les tribus étaient comme auparavant au nombre de quatre, chacune ayant son roi et comprenant trois trittyes et douze naucraries. Les naucraries étaient

1. Pollux, IX, 61.

2. Chap. 3 : ἦν δ' ἡ τάξις τῆς ἀρχαίας πολιτείας τῆς πρὸ Δράκοντος τοιάδε, il supprime les mots τῆς πρὸ Δράκοντος. Chap. 41, pour arriver, tout en supprimant Dracon, au chiffre de 11 μεταβολαί, il est obligé de compter comme une révolution le premier établissement, celui d'Ion, la fondation même de l'État athénien. Par contre, au chapitre 7, on ne voit pas pourquoi il a laissé subsister la phrase : « les lois de Dracon furent abrogées, excepté celles sur le meurtre. »

en somme des communes; elles existaient dès avant Solon; il ne fit que les utiliser pour la levée des contributions qui se faisait sous la surveillance du naucrare. Il institua un conseil de quatre cents membres; quant à l'Aréopage, il conservait la garde de la constitution, restant la plus haute autorité de la cité, ayant le droit d'infliger des amendes ou d'autres peines et jugeant souverainement de tout attentat contre la démocratie. Solon inaugura encore pour la désignation des archontes un mode combiné d'élection et de tirage au sort. Mais, de toutes les réformes, celles qui paraissaient à Aristote inspirées de l'esprit le plus démocratique sont l'abolition de la contrainte par corps et le droit de poursuite et d'appel au peuple donné à tout citoyen athénien. Solon termina son œuvre par une réforme économique, portant la mine de 70 drachmes à 100 et mettant les poids et mesures en rapport avec cette nouvelle valeur.

Sa constitution mécontenta tout le monde, aussi bien le peuple, qui attendait un partage des terres, que les nobles, qui avaient rêvé un retour aux antiques institutions : harcelé de récriminations de tous côtés et ne voulant pas modifier sa constitution, il quitta Athènes et se mit à voyager. Mettant en lumière le caractère désintéressé du législateur qui, alors qu'il aurait pu, en s'appuyant sur un des partis, arriver à la tyrannie, a préféré se les aliéner tous les deux et se soumettre ensuite à un exil volontaire, Aristote cite (chap. 12) plusieurs fragments de Solon, dont un assez considérable. Quelques vers sont nouveaux, le reste nous était déjà connu par des citations de Plutarque et d'Aristide.

Le départ de Solon ne calma ni le mécontentement ni l'agitation, et les quarante premières années du VIe siècle sont une période de troubles constants. On trouve deux années sans archontes, puis un archonte, Damasias, qui reste en charge plus de deux ans : on le chasse par la force et on élit à sa place un collège de dix archontes, cinq eupatrides, trois cultivateurs et deux artisans; mais les divisions continuent : trois partis partagent la population; les Paraliens, habitants des côtes, ont à leur tête Mégaclès, c'est le parti modéré; Lycurgue, à la tête des Pédiéens, habitants de la plaine de l'Attique, tendait à l'oligarchie; les Diacriens ou Montagnards étaient conduits par Pisistrate, qui cherchait à profiter de la popularité qu'il avait acquise dans la guerre contre Mégare pour arriver à la tyrannie. Il y réussit comme on sait : s'étant blessé lui-même, il réussit, malgré les avertissements de Solon aux Athéniens, à se faire donner une garde du corps avec laquelle il s'empara de l'Acropole; c'était en 560; cinq ans après, à en croire notre texte, il était chassé par les deux autres partis coalisés contre lui, et ce ne serait que onze ans plus

tard que Mégaclès, brouillé avec son propre parti, et sur la promesse de Pisistrate d'épouser sa fille, le ramena en triomphe sous la conduite d'une grande et belle femme costumée en Athéna. Mais, n'ayant pas tenu sa promesse de mariage, privé ainsi de l'appui de Mégaclès, il ne put se maintenir longtemps et dut fuir de nouveau. Cette fois il essaya la force pour ressaisir le pouvoir et il y parvint grâce aux secours des Thébains et des chevaliers qui occupaient le pouvoir à Érétrie. Une fois réinstallé, il dépouilla le peuple de ses armes par un stratagème et put régner en paix jusqu'à sa mort. D'ailleurs, Aristote n'accorde que des éloges à son gouvernement; il s'efforçait de maintenir sur leurs champs les populations de la campagne, faisant aux agriculteurs pauvres des avances d'argent, établissant des juges des dèmes, afin d'éviter aux cultivateurs toute occasion de venir à la ville; bienveillant avec le peuple et ne refusant point son amitié aux grands, il se fit bienvenir de tous.

Les données de l'Ἀθηναίων Πολιτεία sur la chronologie de Pisistrate sont en contradiction avec celles de la Politique; de plus, elles sont suspectes par elles-mêmes, car elles n'accordent qu'une durée d'une année à la troisième tyrannie de Pisistrate qui semble pourtant avoir été la plus longue. On n'est d'accord que sur la date de l'avènement et celle de la mort; pour les dates des deux exils et des deux retours intermédiaires, il y a presque autant d'avis que d'opinants.

Après la mort de Pisistrate, le pouvoir passa à Hippias. Aristote dit seulement qu'il était sérieux et avait le goût des affaires publiques, mais il laisse bien entendre que ce n'est pas lui qui fut cause du soulèvement qui renversa la tyrannie. Ce fut Thettalos, fils que Pisistrate avait eu d'une femme d'Argos, qui donna lieu au mécontentement et provoqua la tentative malheureuse d'Harmodius et d'Aristogiton. Mais après cet attentat, qui coûta la vie à Hipparque, la tyrannie d'Hippias devint ombrageuse, il perdit bientôt l'affection des Athéniens; le nombre des proscrits et des mécontents qui attendaient hors d'Athènes une occasion propice pour renverser les tyrans grossissait toujours. Enfin, après plusieurs échecs, ayant réussi, par l'intermédiaire de l'oracle de Delphes, à s'assurer l'alliance de Lacédémone, ils entrèrent dans Athènes et firent les tyrans prisonniers.

La tyrannie à terre, il s'agissait de savoir qui la remplacerait. Isagoras, ami des Pisistratides, l'emporta un instant grâce à l'appui des Spartiates, mais le peuple l'assiégea lui et les siens dans l'Acropole; il dut capituler, laissant la place à son rival, l'Alcméonide Clisthènes, qui avait pris la tête du parti populaire.

La tyrannie avait de fait abrogé les lois de Solon en ne s'en servant pas, et Clisthènes eut à réorganiser l'État. Ses réformes font

l'objet des chapitres 21 et 22. Les citoyens seront désormais répartis en dix tribus, comprenant chacune un morceau de ces trois zones de l'Attique, qui, après Solon, nous l'avons vu, avaient servi de cadres à trois partis politiques : le rivage, la plaine et la montagne. L'idée politique de Clisthènes est en effet de briser les anciens moules afin de mêler davantage les citoyens et d'éviter le retour des anciennes séditions. C'est ainsi qu'il remplace les naucraries de Solon par les dèmes et les naucrares par des démarques; c'est la même organisation avec une division différente. Quant aux γένη, aux phratries et aux sacerdoces, institutions d'ordre privé, il est acquis aujourd'hui qu'il n'y changea rien. Enfin, la loi sur l'ostracisme, qui fut appliquée pour la première fois deux ans après Marathon, achevait de donner à la constitution un caractère nettement démocratique. Cette tendance trouve un contrepoids dans le regain d'influence et d'autorité que prend l'Aréopage à ce moment; il le devait à sa conduite pendant les guerres médiques; il avait en effet, à un moment où les généraux perdaient courage, réussi à trouver des vaisseaux et mis les Athéniens en état de vaincre à Salamine. Cette organisation démocratique, tempérée par l'influence du vénérable conseil, obtient les éloges d'Aristote; c'est en effet l'époque la plus glorieuse d'Athènes, celle où, avec Thémistocle pour général et Aristide pour conseiller, elle enlève à Sparte l'hégémonie maritime et fonde la conspiration de Délos. Mais c'est malheureusement aussi l'époque où le peuple commence à attendre tout de l'État. A la fin du chapitre 24 se trouve une curieuse énumération de tous les gens qui vivaient aux dépens de la cité. Il n'y a pas là moins de vingt mille hommes. Aussi voyons-nous qu'Athènes, une fois à l'apogée de sa gloire, ne s'y maintient pas longtemps; cet Aréopage qui avait fait Salamine est peu à peu miné; en 462, dix-huit ans après cette glorieuse victoire, on le réduit à néant en le dépouillant de toutes les attributions grâce auxquelles il était encore le gardien de la constitution, et cela au profit soit du conseil, soit des tribunaux ou de l'assemblée. Il y a à ce sujet au chapitre 25 le récit de tout un stratagème de Thémistocle, qui aurait assisté Éphialte dans sa lutte contre l'Aréopage. Le malheur est qu'en 462 Thémistocle n'était plus à Athènes. La date traditionnelle de son exil est 471; on aurait pu lui opposer ce témoignage de l'Ἀθηναίων Πολιτεία, mais M. Fr. Cauer a démontré fort ingénieusement (Fr. Cauer, *Hat Aristoteles.....*) qu'en tout cas dès 465 Thémistocle n'était plus à Athènes.

Après l'affaiblissement de l'Aréopage, la démocratie va se développant de plus en plus. Cinq ans après la mort d'Éphialte, l'accès à l'archontat est accordé à la troisième classe censitaire (zeugites). Les

guerres enlevaient à Athènes ses meilleurs citoyens, et ceux de création récente qui les remplaçaient allaient pour la plupart grossir les rangs du parti populaire, de ce δῆμος qu'Aristophane nous représente à la merci des démagogues.

Périclès essaye bien de réagir en faisant décider que nul ne jouira des droits de citoyen s'il n'est pas né de père et de mère athéniens. Ce n'en est pas moins son nom qui nous amène au seuil de l'époque démagogique : c'est lui en effet qui, pour contrebalancer les largesses de Cimon, chef du parti modéré, instituait le salaire des tribunaux, et il dépouille encore l'Aréopage du peu qui lui restait. Aussi, dès qu'il ne fut plus là pour contenir le peuple par son influence, la décadence marcha à grands pas. Après Périclès, ce fut Cléon; après le salaire des tribunaux, ce sera le diobole.

Ce régime durait depuis plusieurs années lorsque, après la bataille des Arginuses, le texte dit qu' « on fut forcé de renverser le régime démocratique et d'établir le gouvernement des Quatre Cents. » L'Ἀθηναίων Πολιτεία jette un jour tout nouveau sur toute cette partie de l'histoire d'Athènes. Trente commissaires, chargés sur la proposition de Pythodoros de rédiger une constitution, décident la gratuité des magistratures, sauf pour les archontes et les prytanes, pendant toute la durée de la guerre. Les droits politiques seront réservés aux citoyens qui peuvent s'armer; ils devront être au moins cinq mille. Ils auront en outre le droit de traiter avec qui ils voudront. Puis les Cinq Mille désignent à leur tour cent d'entre eux pour rédiger une constitution. Ce sont ces cent qui, ayant fait d'abord pour le temps à venir une constitution démocratique à souhait, établirent pour le moment présent une constitution d'après laquelle le conseil, composé de quatre cents membres, nommait lui-même tous les magistrats : constitution provisoire, disait-on, mais qu'on espérait bien maintenir indéfiniment. Après quatre mois de pouvoir, à la suite de la défaite d'Érétrie et de la défection de l'Eubée, les Quatre Cents étaient renversés et les Cinq Mille reprenaient la direction des affaires. Mais le peuple ne tarda pas à leur enlever le pouvoir, bien qu'Aristote accorde des éloges à leur gouvernement, et l'on retomba dans les errements de la démagogie : condamnation des dix stratèges vainqueurs aux Arginuses, rejet des propositions de paix de Sparte; le peuple — on dirait un enfant gâté, capricieux, impatient et aveugle — semble vouloir la ruine d'Athènes... Voici le désastre d'Aegos-Potamos : Lysandre, maître d'Athènes, établit par vote contraint le gouvernement oligarchique des trente tyrans. Ils se montrèrent d'abord fort modérés, se faisant bienvenir par une série de mesures qui semblaient dictées par le seul désir d'améliorer la constitution, mais ce

n'était que pour asseoir leur pouvoir : quand ils se sentirent bien en selle, ils inaugurèrent un régime de terreur, frappant sans égard pour personne tous ceux qui leur portaient ombrage ou dont ils convoitaient la fortune. Théramène, ce personnage dont le caractère et le rôle sont si difficiles à déterminer, mais qu'Aristote place parmi les meilleurs hommes d'État d'Athènes, Théramène, disons-nous, ayant voulu leur faire des remontrances, ils le firent tomber sous le coup de deux lois expressément dirigées contre lui et le mirent à mort. Puis ils enlevèrent les armes à tous les citoyens, sauf aux trois mille, à qui seuls ils avaient reconnu les droits politiques. Mais l'armée qu'ils avaient envoyée contre les émigrés, qui, maîtres déjà de Phylé, venaient encore de prendre Munychie, ayant été battue, ils furent renversés par leurs propres partisans et remplacés par dix commissaires. Ceux-ci ne tardèrent pas à être renversés à leur tour, car, ceux de Phylé et de Munychie ayant de nouveau battu les troupes de l'oligarchie (ils avaient vu venir à eux tous les partisans de la démocratie), dix commissaires nouveaux furent nommés, qui rétablirent la démocratie, conclurent la paix avec Sparte et réglèrent la trêve entre les deux partis. Ceux des partisans des Trente qui voudraient quitter Athènes habiteraient Éleusis sans perdre leurs droits de citoyen ; on oublierait toutes les haines passées, et chaque parti aurait à rendre les sommes qu'il avait empruntées pour la guerre ; mais on fit mieux encore, puisqu'on s'associa pour rendre aux Lacédémoniens l'argent qu'ils avaient prêté aux Trente. Enfin, deux ans après cet accord, les Athéniens restés à Athènes se réconciliaient avec ceux d'Éleusis et la paix était enfin rétablie.

C'est ici que s'arrête la première partie du livre, l'Histoire de la constitution d'Athènes. Au chapitre 41, il nous en est donné un résumé, la liste sommaire des onze changements que subit cette constitution depuis l'établissement d'Ion : gouvernement de Thésée ; constitution de Dracon ; constitution de Solon ; tyrannie de Pisistrate ; constitution de Clisthènes ; puissance de l'Aréopage ; Éphialte, ruine de l'Aréopage, commencement de la démagogie ; les Quatre Cents ; restauration de la démocratie ; les Trente, puis les Dix ; le régime qui dure aujourd'hui encore.

La seconde partie, qui commence au chapitre 42, est un exposé des institutions d'Athènes au temps d'Aristote. Comme elle se prête par sa nature même plus difficilement à l'analyse, nous nous bornerons à en donner le sommaire [1]. Nous le prenons dans la traduction

1. Nous renvoyons pour l'étude de la seconde partie à l'article que lui a spécialement consacré M. Dareste dans le *Journal des Savants* de mai 1891.

que M. Haussoullier vient de publier de l'Ἀθηναίων Πολιτεία ; il n'est guère possible d'en faire un autre ni surtout un meilleur.

Chapitre 42. Du droit de cité. — Inscription sur le registre civique. — L'éphébie.

Chapitre 43. Les magistratures. — Fonctions conférées par le sort ou par l'élection. — Le Conseil et les Prytanes. — Ordre du jour du Conseil et de l'Assemblée du peuple.

Chapitre 44. Le Conseil. — L'Épistate des Prytanes. — Les Proèdres et l'Épistate des Proèdres. — De l'élection des fonctionnaires militaires par l'Assemblée du peuple.

Chapitre 45. Fonctions judiciaires. — Affaiblissement du pouvoir judiciaire du Conseil. — Du droit de juridiction exercé par le Conseil sur les fonctionnaires. — De l'examen des conseillers et des neuf archontes par le Conseil. — Des délibérations préalables du Conseil.

Chapitre 46. Fonctions administratives. — Inspection de la marine. — Inspections des édifices publics.

Chapitre 47. Rapports du Conseil avec les autres fonctionnaires. — Les trésoriers d'Athéna. — Les Polètes et les adjudications publiques. — De l'adjudication des domaines sacrés. — Des paiements.

Chapitre 48. Les Apodectes. — Les Logistes. — Les Euthynes.

Chapitre 49. Inspection des chevaux des cavaliers. — Des cavaliers éclaireurs. — De l'infanterie légère. — Du recrutement des cavaliers. — Des plans des architectes et des modèles de péplos. — Des victoires et des prix des Panathénées. — Des infirmes.

Chapitre 50. Magistratures conférées par le sort (suite). Les dix commissaires pour l'entretien des temples. — Les dix Astynomes.

Chapitre 51. Les dix Agoranomes. — Les dix Métronomes. — Les trente-cinq inspecteurs du commerce des grains. — Les dix inspecteurs du port marchand.

Chapitre 52. Les Onze. — Jugement des flagrants délits. — Des actions introduites par les Onze. — Les cinq introducteurs. — Des actions qui doivent être jugées dans l'espace d'un mois et introduites par les introducteurs. — Des actions jugées dans le mois et introduites par les Apodectes.

Chapitre 53. Les Quarante. — Leur compétence. — Leurs rapports avec les Arbitres publics. — Les Arbitres publics. — Désignation des Arbitres : les Éponymes des classes. — Des poursuites contre les Arbitres. — Des Éponymes des classes et du service militaire.

Chapitre 54. Les cinq Agents-Voyers. — Les dix Logistes et les dix Synégores. — De la reddition des comptes. — Des Greffiers. —

Le greffier-archiviste de la Prytanée. — Le Greffier des lois. — Le Greffier lecteur : il est électif. — Des Sacrificateurs. Les dix Commissaires des sacrifices. — Les dix Sacrificateurs de l'armée. — L'Archonte de Salamine et le Démarque du Pyrée.

Chapitre 55. Les neuf Archontes. — Du mode de désignation des neuf Archontes. — De l'examen des neuf Archontes. — De la prestation du serment.

Chapitre 56. Des assesseurs de l'Archonte, du Roi et du Polémarque. — De l'Archonte. — Fonctions administratives de l'Archonte : désignation des chorèges; organisation des processions et des fêtes. Compétence judiciaire de l'Archonte : des actions données par l'Archonte. — De la protection des incapables.

Chapitre 57. Le Roi. — Fonctions administratives du Roi : célébration des mystères; organisation des fêtes. — Compétence judiciaire du Roi : actions d'impiété et contestations entre familles sacerdotales et entre prêtres. — Affaires de meurtre. — Compétence de l'Aréopage et des tribunaux ordinaires.

Chapitre 58. Le Polémarque. — Fonctions administratives du Polémarque. — Compétence judiciaire du Polémarque; ses rapports avec les métèques, isotèles et proxènes.

Chapitre 59. Les Thesmothètes. — Formation des tribunaux. — Compétence des Thesmothètes; leurs rapports avec l'assemblée du peuple. — Compétence judiciaire : actions criminelles. — De l'examen des magistrats. — Des exclusions et des condamnations prononcées par les dèmes et par le Conseil. — Des autres actions données par les Thesmothètes. — Du tirage au sort des tribunaux et des juges.

Chapitre 60. Magistratures conférées par le sort (fin). — Les Athlothètes. Fonctions administratives. — De l'huile des oliviers sacrés. — Des prix donnés dans les concours des Panathénées.

Chapitre 61. Magistratures conférées à l'élection. — Fonctions militaires. — Les dix Stratèges. — Répartition des fonctions entre les Stratèges. — De la surveillance des Stratèges par le peuple. — De l'autorité des Stratèges. — Des Taxiarques. — Des Hipparques. — — Des Phylarques. — De l'Hipparque de Lemnos. — Des intendants de la Paralos et de l'Ammonias.

Chapitre 62. Magistratures (fin). — Du mode de tirage au sort. — Des salaires des fonctionnaires. — Des fonctions qui pouvaient être remplies plusieurs fois.

Chapitre 63. Les tribunaux. — De la désignation des juges. — Du mobilier nécessaire à la répartition des juges dans les tribunaux. —

Des conditions à remplir pour être juge. — Du moyen de reconnaître l'identité des juges. — De l'utilité des tablettes des juges.

Colonne 31. Organisation des tribunaux (suite). — Formation de la liste de service. — Combinaison du tirage au sort des tablettes et du tirage au sort des cubes. — Répartition des juges dans les tribunaux appelés à siéger.

Colonne 32. Comment le juge sait dans quel tribunal il doit siéger. — Les bâtons. — Le jeton de présence.

Colonnes 33-34. Fragments.

Colonne 35. Description de la procédure (suite). — Les bulletins de vote.

Colonnes 36 et 37. Les amphores où l'on recueille les votes. — Le vote. — Le compte des votes et la proclamation du vote. — Vote sur l'évaluation de la peine. — Le paiement du salaire.

III.

Voilà donc ce que nous rend le papyrus de Londres. Est-ce bien l'Ἀθηναίων Πολιτεία d'Aristote? La question d'authenticité est ici pour ainsi dire à deux degrés. Ce dont nous sommes certains, c'est que nous avons bien là le livre qui était pour les anciens l'Ἀθηναίων Πολιτεία d'Aristote. Cela ressort de la comparaison avec les fragments antérieurement connus. Sur ces 91 fragments, 78 se retrouvent dans l'Ἀθηναίων Πολιτεία, et, sur les 13 autres, 7 appartiennent aux parties qui ne nous sont pas rendues, et 6 sont des passages où l'on citait Aristote sans mentionner l'ouvrage auquel on empruntait la citation; ils ont donc pu être attribués par erreur à l'Ἀθηναίων Πολιτεία.

Mais, déjà avant la découverte de Londres, et jugeant sur les seuls fragments, on avait douté de la perspicacité des anciens. Les adversaires de l'authenticité le prenaient de très haut : Rose[1] semble s'attaquer à un ennemi condamné d'avance. Aujourd'hui la découverte du texte complet semble avoir renversé les positions; le ton de l'attaque est tout différent. On sent, en lisant les brochures de M. Julius Schwarcz et de M. Fr. Cauer que leurs auteurs n'ignorent pas qu'ils se prennent à forte partie.

La première question à résoudre quand on s'occupe de l'authenticité d'un ouvrage est celle de la date de sa composition. Pour l'Ἀθηναίων Πολιτεία, on peut la fixer avec une très grande approximation. Le dernier archonte mentionné est Céphisophon (ch. 54), qui est de

1. Val. Rose, *Aristoteles Pseudepigraphus*. Leipzig, 1863.

l'année 329/8; l''Αθηναίων Πολιτεία est donc postérieure à cette date. D'autre part, un *terminus ante quem* nous est donné par un détail précis : au chapitre 46, à propos de l'entretien de la flotte par les soins du conseil, il n'est question que de vaisseaux à trois et à quatre rangs de rames. Or, dans les inventaires de la marine athénienne[1] qui nous sont conservés par les inscriptions, on voit figurer à partir de l'an 325/4 des quinquérèmes : les galères à quatre rangs ne sont pas d'introduction beaucoup plus ancienne; elles apparaissent pour la première fois en 330/29, et l'auteur les a mentionnées : si donc il n'est pas question des quinquérèmes, c'est que l'ouvrage a été achevé avant l'introduction de cette nouvelle espèce de navires, nous pouvons dire avant 325. L''Αθηναίων Πολιτεία a donc été composée entre 328 et 325, au moins deux ans avant la mort d'Aristote.

M. Cauer reconnaît qu'il y a dans l'ouvrage retrouvé quelques passages où de bonnes sources sont mises en œuvre avec jugement; mais il relève d'autre part que l'auteur a peu ou même n'a pas du tout utilisé les meilleures sources qu'il eût à sa disposition : les documents officiels; puis il cherche à prouver qu'il accepte sans critique beaucoup de choses fausses ou sans valeur, et qu'il applique aux bonnes sources une intelligence insuffisante. Ce n'est pas dans un article comme celui-ci qu'il convient d'entreprendre une réfutation de l'opuscule de M. Cauer. Disons seulement qu'en ce qui concerne le reproche de n'avoir pas utilisé les bonnes sources, M. Cauer nous semble se placer à un point de vue faux. Ainsi, de ce que cinq fragments des lois de Solon rapportés par Plutarque ne se trouvent pas dans l''Αθηναίων Πολιτεία, Cauer conclut que l'auteur n'a pris que très à la hâte connaissance des tables de Solon. Rien de moins nécessaire que cette conclusion : Aristote n'avait pas dans une histoire générale des modifications de la constitution d'Athènes à entrer dans autant de détails qu'un biographe de Solon. Or les autres faits qu'il apporte à l'appui de son affirmation ne valent que pour autant qu'ils s'appuient à celui-là.

M. Cauer relève une contradiction de tendances entre la politique d'Aristote et l''Αθηναίων Πολιτεία. Celle-ci serait favorable à la démocratie. Il ne cite malheureusement pas assez de textes illustrant ce désaccord : pensera-t-on, en effet, qu'il fut un bien zélé partisan de la démocratie, cet Athénien qui déclare (ch. 28) que, de tous les hommes d'État athéniens, les meilleurs après les anciens semblent avoir été Nicias, Thucydide et Théramène? Cette opinion, que M. Cauer n'est pourtant pas seul à défendre, ne peut tenir devant

1. C. I. A. 807 b, 67-69. — 808 d, 22 et 39. — 809 d, 62 et 90.

une comparaison suivie des deux ouvrages : nul n'a mieux répondu à ceux qui affirment la contradiction que M. Haussoullier dans la traduction qu'il a publiée de l'Ἀθηναίων Πολιτεία. Il a en effet donné en note de tous les passages qui le comportent, et ils sont légion, le renvoi et le plus souvent le texte même de tous les passages de la Politique qui traitent du même sujet ou dont le rapprochement est intéressant à un titre quelconque; et c'est comme une démonstration continue qui accompagne pas à pas le texte de l'Ἀθηναίων Πολιτεία. Il y a des contradictions avec certaines données de la fin du second livre de la Politique, mais ce n'est là qu'un argument de plus contre l'authenticité de cette partie du traité d'Aristote, déjà mise en doute par Susemihl dans son édition, et plus récemment par M. Weil[1] et M. Diels[2].

Puisque la brochure de M. Cauer nous amène à parler des sources qu'Aristote a pu utiliser, nous en dirons quelques mots. On sait que les auteurs anciens ne se croyaient nullement tenus de citer les sources dont ils se servaient. Aussi ne nous étonnerons-nous pas de voir que l'Ἀθηναίων Πολιτεία ne cite expressément qu'Hérodote (une fois seulement au ch. 14, et pour un détail insignifiant) et Solon. Un seul passage (ch. 18) témoigne de la connaissance de Thucydide, et c'est un passage qui le contredit. On a pu se convaincre encore qu'Aristote avait utilisé les travaux des atthiodographes Androtion et Cleidèmos, en rapprochant du nouveau texte certains fragments de ces auteurs, mais ils ne sont pas les seuls qu'Aristote ait pu mettre à profit. Démon, Phanodèmos et d'autres encore avaient aussi écrit des Atthides. Quant aux documents officiels (inscriptions, lois, décrets), nous remarquons que, si l'auteur n'en donne pas pour la période ancienne, à mesure qu'il se rapproche de son temps il les cite textuellement et entre dans plus de détails (voir au ch. 29 le décret de Pythodoros et l'amendement de Clitophon, instituant la commission des trente commissaires; au ch. 30, la constitution qu'ils élaborent pour la forme; au ch. 34, celle des Quatre Cents; au ch. 39, l'accord entre les partis réconciliés). Et d'ailleurs, pour ce qui est des époques antérieures, les citations copieuses de Solon, pour n'être pas des documents officiels, n'en sont pas moins une source tout aussi considérable. Il ne faut pas oublier, d'autre part, que l'Ἀθηναίων Πολιτεία n'est pas un ouvrage isolé, mais qu'elle faisait partie d'une étude comparée d'un grand nombre de constitutions. Cela étant, il n'y a rien d'étonnant à ce qu'Aristote se soit borné à citer

1. *Journal des Savants*, 1891, p. 208.
2. Zwei Funde, *Archiv für Geschichte der Philosophie*, 1891, p. 481.

les textes les plus intéressants, notamment ceux qui avaient trait aux mouvements qui avaient abouti à la constitution de son temps.

IV.

Après l'enthousiasme volontiers aveugle des premiers moments et la réaction de scepticisme qui suivit, on doit maintenant, avec plus de sang-froid, reconnaître que l'Ἀθηναίων Πολιτεία nous apprend un certain nombre de choses entièrement nouvelles, qu'elle fixe beaucoup de notions jusqu'alors indécises et confirme bien des hypothèses. C'est ainsi que, dès les premiers mots, la phrase tronquée par laquelle commence le papyrus suffit pour que nous puissions nous convaincre que les troubles de Cylon avaient eu lieu avant la législation de Dracon, alors que la tradition était que Cylon avait profité du mécontentement causé par cette législation[1]. Au chapitre 3, une explication vraiment historique de la ruine de la royauté nous en montre le démembrement progressif au profit de l'archontat. Nous avons vu dans notre analyse que si la constitution qui nous est donnée sous le nom de Dracon est à rejeter, il n'en est pas moins constant, grâce à l'Ἀθηναίων Πολιτεία, qu'il avait fait une constitution : nous l'ignorions. Mais nous avons plus de données nouvelles encore sur Solon : d'abord cette information de Suidas est confirmée, que Solon a le premier réuni les archontes en les faisant siéger en commun dans le θεσμοθετεῖον ; à propos de la réforme monétaire : la confondant avec la σεισάχθεια, on avait dit qu'elle n'avait d'autre but que d'alléger les dettes. Or, nous voyons (chap. 6) que c'est par l'abolition pure et simple des dettes que Solon commença son œuvre, et que ce n'est qu'après avoir élaboré sa constitution qu'il passe à cette réforme non seulement des monnaies, mais des poids et mesures ; elle était simplement destinée à faciliter les relations commerciales. Quand avait-on commencé à employer le sort dans la nomination des archontes ? On avait parlé de Périclès, d'Aristide, on était même remonté jusqu'à Clisthène ; on n'osait pas aller plus haut : au chapitre 8 de l'Ἀθηναίων Πολιτεία il est dit que Solon institua pour la désignation des archontes un tirage au sort entre quarante candidats élus par les quatre tribus. Toute l'histoire de l'archontat est d'ailleurs singulièrement éclairée par le livre retrouvé ; ainsi, d'après le chapitre 22, sous l'archontat de Télésinos (487), les archontes étaient encore pris parmi les pentacosiomédimnes seuls, tandis qu'au chapitre 23 nous voyons pour la première fois un archonte pris dans les rangs des zeugites : Mné-

1. Busolt, *Griech. Gesch.*, I, p. 498, A 8.

sithéidès (457). L'histoire de l'Aréopage fait également des progrès : la juridiction qu'il exerçait dès l'époque de Dracon et avant lui, aussi bien que l'autorité considérable qu'il exerça pendant les dix-sept années qui suivirent les guerres médiques sont pour nous des nouveautés. Mais la partie de l'histoire d'Athènes qui gagne le plus à la découverte de Londres est peut-être la période de la réaction oligarchique des Quatre Cents et de la restauration qui la suivit.

Nous avons tiré tous ces exemples de la première partie du livre, parce que, dans un article aussi général que celui-ci, il serait disproportionné d'entrer dans le détail de l'apport de la seconde partie, qui semble, par la nature même de son sujet, plus exclusivement réservée aux études spéciales ; signalons cependant le chapitre 62, qui nous donne d'intéressantes informations sur le salaire des magistrats.

Mais ce ne sont pas seulement des faits isolés que nous trouvons dans l'Ἀθηναίων Πολιτεία, et c'est certainement une grande fortune que d'avoir l'appréciation d'un esprit comme celui d'Aristote et de tenir nos informations d'un homme qui connaissait Athènes et ses institutions comme un Athénien, mais qui a pour nous l'avantage de ne pas être Athénien lui-même. Nous trouvons dans son livre une vue d'ensemble, une conception philosophique de l'histoire d'Athènes : à l'origine, l'Aréopage, l'auguste sénat, est l'autorité suprême; le peuple n'a aucun droit. L'histoire intérieure d'Athènes va être en grande partie l'histoire de l'évolution qui aboutira à la disposition contraire : l'Aréopage dépouillé de toutes ses prérogatives et le peuple souverain maître par l'assemblée et par les tribunaux. Pour Aristote, le plus beau moment d'Athènes est cette époque où l'Aréopage, entouré d'un prestige nouveau après les guerres médiques, reprend, au moins de fait, son ancienne prépondérance, et la décadence commence pour lui dès le milieu du ve siècle, au moment où l'Aréopage tombe sous les coups d'Éphialte.

Si l'on songe qu'un tel livre est loin d'avoir tout donné quand on a pris connaissance de son contenu propre, de ce que son auteur a voulu transmettre par lui, mais qu'on pourra tirer encore une foule d'indications, soit de ce qui se lit entre les lignes, soit de comparaisons avec d'autres textes ou d'autres passages du livre lui-même, ou surtout, pour la seconde partie, avec les inscriptions, et qu'il y a là matière pour plusieurs années à des travaux entièrement nouveaux, on reconnaîtra que l'Ἀθηναίων Πολιτεία n'a pas trompé les espérances qu'elle avait fait naître et qu'elle n'a pas démérité de l'accueil qui lui a été fait il y a un an.

J. Bérard.

UNE COLLECTION

DE LETTRES DE PHILIPPE DE MAIZIÈRES.

(Notice sur le ms. 499 de la bibl. de l'Arsenal.)

(*Suite et fin.*)

IV.

Venons maintenant aux lettres, qui sont la partie de beaucoup la plus précieuse pour la vie de Maizières. Elles sont au nombre de dix-neuf. Nous les examinerons par ordre chronologique pour montrer ce qu'on en peut tirer de nouveau.

Il y a d'abord un groupe de cinq lettres relatives aux événements de 1364. Philippe avait été envoyé en Lombardie avec Pierre Thomas et deux ambassadeurs du roi de France pour négocier le traité entre l'Église et Bernabò de Milan, neveu de Jean Visconti, qui depuis des années faisait une guerre acharnée à l'Église pour la possession de Bologne et de quelques châteaux. Le chancelier s'y conduisit avec son zèle accoutumé : il a fait l'histoire de sa mission dans la vie de Pierre Thomas. Il courut plusieurs fois le risque d'être assassiné par les aventuriers que la conclusion de la paix devait affamer; il fut en danger un moment dans la ville même de Bologne, soulevée contre les négociateurs. Grâce cependant à son énergie et à la patience de son compagnon, ils réussirent à vaincre la résistance de Bernabò, à conclure un traité entre lui et l'Église. Bientôt le cardinal de Cluny[1] vint recevoir la garde de la ville comme légat apostolique (7 février 1364), et Philippe partit pour Venise. Il était encore à Bologne, avec Pierre Thomas et le notaire pontifical Desideratus[2],

1. Androuin de la Roche, abbé de Cluny de 1351 à 1361, fut élu cardinal à cette date. Bernabò, dont il était « grande amico » (*Cron. di Bologna*, Muratori, *R. Ital. script.*, XVII, p. 485), employa tous ses efforts pour le faire nommer à la place de son ancien ennemi le cardinal Albornoz. Après la conclusion de la paix, nommé légat apostolique, il reçut les clés de Bologne de la main de Maizières. Il mourut à Viterbe.

2. La réponse (28 janvier 1364) est dans Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, III, p. 745, note 1.

le 24 janvier, quand il écrivit une lettre au doge. Il arriva à Venise au milieu de l'émotion produite par la révolte de l'île de Crète[1]. Philippe de Maizières était présent à l'arrivée des nouvelles (*vestro cancellario tunc Veneciis presente vobiscum illico*); mais, dans l'histoire de ses négociations avec Bernabò, il ne parle pas de cette excursion à Venise, qui interrompit probablement son action diplomatique. Quel chemin prit-il après son départ de Venise? Arrivé à Milan, partit-il pour l'Allemagne? Alla-t-il de nouveau à Bologne, où la paix, qu'il avait négociée, fut conclue par le cardinal de Cluny le 3 mars 1364? Il avait vu en même temps quelque part le comte de Savoie, et il rapportait au sénat ses propositions pour réduire les rebelles de Crète[2]. Il resta peu de temps à Venise : il y trouva le doge assez mal disposé pour le passage. Alléguant la révolte de la Crète, Cornaro déclarait qu'il lui était impossible de donner des navires au roi, il insistait aussi sur le danger de provoquer les Sarrasins, sur l'incertitude du paiement et l'absence des ambassadeurs que devaient envoyer les princes de l'Occident. Les Vénitiens refusèrent donc de faire face à leurs engagements. Ce fut, d'après ce qu'en dit Maizières, Pierre Thomas qui sauva la situation. Il parvint à faire nommer une commission de deux clercs et de deux laïques pour examiner les exigences du roi. Il y eut parfois plusieurs conférences par jour; à la fin, l'habileté du prélat décida la question en sa faveur. Malgré la mort du roi de France et du légat, cardinal de Périgord, le doge Laurent Celsi consentit à livrer des vaisseaux pour 2,000 soldats, avec leurs chevaux, leurs armes et leurs écuyers, la moitié de la paie étant à la charge des Vénitiens, l'autre moitié à celle du roi. La destination de l'expédition demeura inconnue[3]. C'était un succès, car les offres faites par le doge dans sa lettre du 28 janvier[4] étaient moins avantageuses : il se déclarait prêt à livrer, vers le milieu du mois de mars, des vaisseaux pour seulement 1,000 chevaliers qui, en outre, seraient employés à réduire les insurgés de Crète (*pro eundo ad partes Crete*). Après l'arrangement de l'affaire du passage, le doge écrivit au pape

1. Ibid., p. 746 : « De mense presenti februarii Venecias accesserunt, » d'après une lettre du doge à Urbain V (26 février 1364).

2. Ibid., p. 743. Le doge l'avait annoncée au roi par une lettre du 11 octobre 1363, dans laquelle il le prie d'interrompre toutes relations entre ses sujets et les rebelles. Le roi n'avait pas encore reçu le message quand il demanda la livraison des navires par une lettre du 20 octobre, datée de Calais. La réponse du doge (29 novembre) déclare ne pas pouvoir donner les navires, même au mois de mars, à cause de la révolte.

3. *Vita S. Petri*, ch. LXXVIII.

4. Mas Latrie, III, p. 745, n. 1.

(le 26 février 1364) : d'après lui, les ambassadeurs chypriotes avaient demandé les vaisseaux, mais à leurs frais (*suis sumptibus et expensis*), de sorte qu'en réduisant de moitié les dépenses royales, il aurait donné un exemple d'abnégation pour la cause de la croisade[1]. La même lettre parle des nouvelles apportées par les ambassadeurs sur le pape et sur sa clémence. Le passage est obscur, car on ne connaît aucun voyage de Philippe ou de l'archevêque à Avignon postérieur à la semaine sainte de 1363. Ces nouvelles étaient-elles communiquées par des lettres, ou bien Maizières serait-il allé de Bologne pour consulter le pape sur l'affaire du traité? c'est ce qui, tout en étant très possible, ne peut pas être affirmé jusqu'à nouvelles preuves. Au mois de mars, Maizières quitte Venise. On ne connaît pas le but de son voyage : en tout cas, il n'accompagna pas son ami, Pierre Thomas, à Avignon[2]. Le 26 mars il était à Milan.

Sauf la dernière, les cinq lettres mentionnées plus haut sont de mars 1364. Deux viennent du cardinal de Cluny : elles sont adressées, la première au roi de Chypre (fol. 146 r°), la seconde à Charles IV, empereur d'Allemagne (fol. 146 r° et v°). Dans la première (9 mars), le nouveau légat apostolique en Lombardie remercie le roi pour les bons offices de ses ambassadeurs, qu'il recommande chaleureusement à sa faveur[3]. L'autre, qui porte la même date, parle de Philippe dans les termes les plus flatteurs : *vir utique industria et fide preclarus, discrecione preditus et multe solicitudinis providencia circumspectus* (fol. 146 v°). Le légat le recommande à l'empereur, qui pourra entendre de sa bouche le détail des négociations. Philippe avait-il l'intention de partir pour la cour de Charles IV? Employa-t-il à ce voyage une partie de l'année 1364, quand on perd sa trace[4]? C'est ce qu'on ne peut pas affirmer.

Ce qui rend la question plus difficile, c'est que Philippe remercie le cardinal pour une de ces lettres, celle au roi de Chypre (fol. 144 v°). Ce n'était donc pas à sa demande que les lettres furent écrites, comme le ferait croire le ton de la seconde. Le cardinal connaissait-il l'intention

1. Mas Latrie, III, p. 746.

2. Il dit lui-même, dans la *Vita S. Petri*, qu'il se sépara de son compagnon à ce moment. D'autre part, le *Songe du vieil pèlerin* donne de très nombreux détails sur les pays du centre de l'Europe. D'après l'*Oratio tragœdica* (Mazarine, n° 1651), il alla jusqu'en Norvège (fol. 158 v°).

3. « Suis semper brachiis contineat commendatos eosdem, ac suis specialis benivolentie favoribus liberalitate regia prosequatur » (fol. 146 v°).

4. Revint-il à Venise en octobre avec son roi? Il s'y trouvait dans sa suite le 28 janvier de l'année suivante (Mas Latrie, II, 254). La *Chronique de Bologne* déjà citée ne mentionne que des voyages entre Milan, Cologne, le Modénais et la résidence du cardinal Albornoz.

de Philippe de partir pour l'Allemagne et était-ce de son propre mouvement qu'il le recommanda si chaleureusement à Charles IV? C'est très peu probable, mais, comme la lettre de remerciement au cardinal existe et qu'elle se trouve dans notre recueil, il faut bien en tenir compte. Cette dernière lettre est peu importante : on y retrouve le style entortillé de presque toutes les lettres de Maizières. Il s'appelle lui-même « un brin de paille desséché » (*stipula exsiccata*); il déclare n'avoir jamais réussi à produire quelque fruit qui ne soit pas imparfait, et il déclare que le légat lui prête des qualités que ce dernier désirerait peut-être lui reconnaître [1].

Un peu plus tard, le 28 mars, Bernabò crut devoir recommander, lui aussi, les deux ambassadeurs au roi de Chypre. Les termes sont à peu près les mêmes. La lettre est datée de Milan (fol. 146 v°).

Reste la dernière de ces cinq lettres, la plus longue et la plus importante (fol. 145 v°-146 r°). Elle est adressée par Philippe au comte de Savoie, le 26 mars, de Milan. On a vu plus haut que Maizières avait tout récemment rendu visite au comte, dont il communique les intentions au doge par la lettre de Crémone. Ces intentions, il ne pouvait pas les avoir connues au moment où il avait vu pour la première fois le comte, à Avignon [2], parce qu'elles se rapportaient à un événement aussi récent que la révolte de l'île de Crète. Ce n'était pas non plus par lettres qu'il pouvait avoir communiqué avec Amédée VI : c'était lui-même qui était allé vers lui avec son inséparable Pierre Thomas; ils l'avaient trouvé très bien disposé pour la croisade et de plus décidé à réduire d'abord à l'obéissance les révoltés de Crète [3]. La présente lettre confirme encore le fait de cette entrevue du chancelier avec le comte : il dit n'avoir pas reçu de lettres d'Amédée *postquam recessi a vobis*. Mais, sans doute, des intrigues s'étaient formées aussitôt après le départ de Maizières, à l'effet de dissuader le comte; c'est justement pourquoi Philippe lui écrit; il veut être renseigné sur les bruits relatifs au retard de l'expédition. Il se plaint de n'avoir reçu du comte qu'une seule lettre arrivée par l'intermédiaire d'Aron Spinola; la réponse de Maizières, tombée sans doute dans les mains des ennemis de la croisade, aura été détruite. Il supplie le comte de lui écrire le plus tôt possible, en adressant ses lettres à Spinola à la cour

1. Elle doit avoir été écrite au moins après le mois de janvier 1365, quand le chancelier a pu se rencontrer avec son maître et lire le contenu de la lettre de remerciements.

2. Sur la croisade postérieure du comte, cf. le livre de Datta, *Spedizione in Oriente di Amadeo VI* (Torino, 1826).

3. « Pro sancto passagio faciente non modicum apparatum, *invenerant* dispositum. »

de Bernabò, où Philippe se trouve momentanément, pour qu'il puisse informer le roi de ses nouvelles intentions. Le ton de la lettre est assez sévère : Philippe applique à Amédée la comparaison de celui qui, en labourant, tourne la tête et qui n'est pas digne de commander, il cherche à exercer une pression sur son esprit en prenant la chrétienté entière à témoin de son serment, qu'il a fait connaître lui-même partout, en Angleterre comme en Prusse, et, nous l'avons vu plus haut, à Venise. Pour l'encourager, il lui parle de son succès dans la négociation relative au passage et l'assure qu'il trouvera dans cette ville tout ce que le roi lui a promis par son envoyé. Il analyse les clauses du traité avec la république : elles sont les mêmes que dans la *Vita S. Petri*. Il y ajoute cependant quelques détails; ainsi, il parle de la flotte qui devait stationner, du commencement de mai jusqu'au milieu du mois de juin, à Otrante ou à Brindisi; il note la promesse de fournir, au roi et à ses frais, des galères armées pour lui-même et pour sa suite, l'engagement pris par les Vénitiens de fournir des vaisseaux pour les autres croisés et celui d'empêcher les particuliers de renchérir les prix de transport. Les vaisseaux seront payés par le roi à un taux raisonnable (*pro foro competenti*). Il déclare au commencement de la lettre qu'il avait eu l'intention de l'aller voir encore une fois, pour lui communiquer certaines prières du doge et ses remerciements pour ses offres de service, mais qu'il a été empêché, lui-même, par la nouvelle de la prochaine arrivée du roi et son ami, l'archevêque, par son départ pour Avignon[1], de sorte qu'il se borne à lui envoyer la lettre ducale.

Cette fin demande quelques explications. Le roi de Chypre avait, en réalité, l'intention de venir à Venise le plus tôt possible. La mort du roi Jean coupa court à ses projets. Il assista à ses funérailles (2 mai 1364) et au couronnement de Charles V (19 mai). Il employa l'été en pérégrinations à la recherche d'alliés introuvables. Quand il se décida à se rendre à Venise au mois d'octobre, c'était trop tard et la croisade échoua[2]. Il fallut d'abord faire la paix avec les Génois, qui refusaient d'entrer en relations avec lui et qui maltraitèrent son envoyé, Pierre Thomas. Cela fait, l'expédition d'Alexandrie put partir (mai 1365). Le comte de Savoie ne se trouvait pas au nombre des croisés : il avait été retenu dans son pays par la révolte du

1. Il y fut nommé patriarche de Constantinople et légat à la place du cardinal du Périgord, mort en 1363 (*Vita*, ch. LXXX).

2. Déjà, le 26 avril 1364, le doge écrivait à son ambassadeur à Alexandrie que la prolongation du séjour de Pierre en France rendait la croisade impossible. La mort de Jean n'arriva que plus tard (*Bibliothèque de l'École des chartes*, XXXIV, p. 72).

marquis de Saluces et la présence de mercenaires anglais dans le Canavèse[1].

Bientôt après la retraite d'Alexandrie viennent se placer trois lettres, dont on ne peut pas indiquer très précisément la date : elles sont adressées au chapitre de l'église de Notre-Dame d'Amiens, à l'évêque d'Arras et à Boniface de' Lupi. Elles sont toutes les trois parmi les plus importantes du recueil.

Une observation tout d'abord : la lettre au chapitre d'Amiens (fol. 144 r° et v°) offre une réelle valeur littéraire. Malgré les allégories continuelles qui surchargent le style, bien que l'auteur se compare à un « arbrisseau » (*arbuscula*) et qu'il parle sérieusement de sa transplantation en Orient, il s'y trouve de véritables morceaux de style qui comptent parmi les plus beaux qu'ait jamais écrits Maizières. Il parle sans cesse de sa patrie première, la France, qu'il appelle « son premier champ ; » il en déplore les malheurs et les humiliations (*vepres, labruscas, locustam*). De plus, il donne le titre de « mère » à l'église même de Notre-Dame, il parle avec une profonde émotion des moines, ses anciens camarades, de son maître, saint Firmin. Il ne peut pas entendre « les chants de Sion » sans se souvenir des cantiques qu'il voudrait entendre encore une fois résonner dans son église bien-aimée; malgré le témoignage formel de Becquet, on peut douter que Maizières ait été chanoine à Notre-Dame, mais il paraît fort probable que Philippe a été élevé dans cette église et par les chanoines de Notre-Dame. En effet, s'il dit *mater nostra* en parlant d'elle, il n'appelle jamais les chanoines ses frères ou ses compagnons, mais toujours *domini et patres mei*. Enfin, il se recommande aux prières des chanoines et à l'évêque d'Amiens qu'il appelle son prélat naturel (*prelatus meus naturalis*) : c'était alors l'ancien chancelier Jean de Cherchemont, évêque de 1327 à 1372[2]. Il demande aussi les prières du chapitre pour son roi et ses entreprises et il finit en offrant ses services pour eux et leurs serviteurs.

La lettre doit avoir été écrite après la prise d'Alexandrie. Philippe se dépeint comme habitant au milieu des grands de la terre et ne pouvant visiter ses pères bien-aimés. En parlant du roi de Chypre, il le nomme, comme dans le discours aux Vénitiens, *alter Machabeus*,

1. Delaville Le Roulx, *La France en Orient au XIVe siècle*, p. 141.

2. Son successeur, Jean Roland, fut un des grands amis de Maizières pendant son séjour aux Célestins. Il lui envoya le traité *Salve super sancta parens*, où l'on rencontre les mêmes choses, dans les mêmes termes à peu près, sur ses premières années passées sous la surveillance des chanoines de Notre-Dame (Bibl. nat., lat. 14454, fol. 19 et suiv.). Cf. surtout la prosopopée de la ville d'Amiens et les discours qu'adresse la *vetula* à son *fils* (fol. 24-25).

il parle des nombreuses victoires qu'il a remportées sur les Sarrasins (*mirabiliter ac multipliciter*) sans le secours des Occidentaux : il est prêt encore à combattre pour la foi chrétienne. La plupart de ces indications seraient tout à fait inadmissibles si on plaçait la lettre avant la prise d'Alexandrie. L'attaque heureuse de Satalie était plutôt une expédition particulière qu'une véritable croisade, et puis c'était la première de ce genre, tandis que la lettre parle de plusieurs conquêtes du roi. Ensuite, Philippe n'aurait eu aucune raison de se plaindre des princes de l'Occident, puisque le roi ne pensa pas même à demander leur secours pour attaquer Satalie : ce n'est qu'après Alexandrie que le chancelier insiste avec douleur sur cette indifférence des chrétiens de l'Occident, pour le sort de leurs frères en Terre sainte et celui de leur défenseur, le roi de Chypre. C'est donc vers 1365 ou 1366 que la lettre a dû être écrite[1].

La seconde lettre de cette période (fol. 146 v°-147 r°) est adressée par Philippe à son frère, l'évêque d'Arras. Lebeuf la croit écrite à l'occasion de l'élection de ce dernier au siège épiscopal, pendant le séjour du chancelier à Avignon, en 1363[2]. Mais Gérard de Dainville ayant été élu le 26 juillet 1362, les félicitations de son frère seraient singulièrement tardives. Les allusions aux victoires de Pierre Ier sont encore de nature à combattre cette hypothèse. Les négociations pour le passage sont mentionnées comme durant depuis longtemps déjà (*sancti passagii jamdudum indicti*) : Philippe n'aurait pu parler de la sorte aussitôt après l'arrivée du roi en France. Il quitta lui-même bientôt la cour de Rome et la ville d'Avignon pour négocier à Milan la paix de Lombardie. Ce ne pouvait pas être non plus pendant un de ces voyages à la cour du pape qu'il semble avoir faits pendant les négociations avec Bernabò. Le chapitre concernant les victoires du roi serait trop développé pour un prince distingué seulement par la facile victoire de Satalie. Les Sarrasins ne pouvaient pas être aussi effrayés par ce seul fait d'armes que les représente Maizières : d'après lui, si le roi, réduit à ses propres moyens, a pu leur infliger des pertes sérieuses, une attaque commune de tous les Occidentaux parviendrait facilement à leur reprendre la terre sainte. Il est vrai qu'il y est mention d'une *transfretatio* qui ressemble à celle de 1365, mais, si Gérard de Dainville quitta le siège d'Arras pour celui de Thérouanne en 1368, et s'il n'y eut point de négociations sérieuses et prolongées pour le passage en cette même année,

1. Cependant on trouve des termes semblables sur les expéditions de Pierre Ier dans les bulles antérieures à 1365.

2. *Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. XVII, p. 496.

il ne faut pas oublier le manifeste de Pierre en 1366 et le voyage de Maizières à Venise, et, nous l'avons vu plus haut, assez probablement, à Avignon aussi. Ce serait peut-être pendant ces négociations qu'il écrivit sa lettre à Gérard.

Elle est extrêmement importante pour déterminer les parents de Maizières. Tout d'abord, Gérard de Dainville est bien son demi-frère, comme le disait déjà Lebeuf sur la foi de cette lettre, mais malheureusement sans le dire et sans la citer. Le passage suivant ne laisse plus aucun doute sur la question : « Illa afinitatis fraternalis caritas que per copulam vestre genitricis et mei genitoris dudum refloruit atque condam nostrorumque meorum progenitorum consanguinitas visceraliter me cogunt, etc. » C'est donc le mariage de la mère de Dainville avec le père de Maizières qui est la source de leur parenté. Vers la fin de la lettre, il parle de deux neveux[1] sur lesquels — le fait est assez curieux et encore inexpliqué — il s'exprime très dubitativement (*duos juvenes nepotes habeo vel credo habere*) auxquels le pape vient de donner l'expectative de quelques prébendes et que Philippe recommande à son frère. Nous connaissons le nom d'un de ces neveux auquel Philippe dédia plus tard son *Epistola sapiens ad Joannem Meserium, canonicum Noviodunensem, nepotem suum.* Comme son nom l'indique, ce Jean de Maizières était le fils d'un frère du chancelier. On ne sait rien sur son autre neveu[2].

La troisième lettre est une lamentation sur la mort d'un certain chevalier Jacques de Rubeis de Parme (fol. 151 v° et r°). On retrouve un personnage du même nom (Jacques Rossi), mort en 1418, évêque de Naples. Celui dont la mort est pleurée par Maizières dans cette lettre n'est connu que par ce qu'il en dit. C'était un « athlète de la foi chrétienne, » parent de celui auquel la lettre est adressée, et que Maizières appelle « *frater carissimus*, » Boniface de Lupis, qui est plus connu que son parent[3]. Celui-ci aurait, paraît-il, assisté à la

1. Ils sont mentionnés aussi dans la lettre au cardinal d'Angleterre; voir ci-dessous.

2. Un « Guido de Maxeriis » (Guy de Maizières), licencié en décrets et chanoine de Boulogne, figure parmi les témoins du procès de Pierre de Luxembourg (1390). Il en était le *cubicularius*. Son âge, quarante-quatre ans, la similitude du nom, sa profession ecclésiastique, les relations qu'eut plus tard Philippe lui-même avec le saint rendent très probable l'hypothèse qu'il pourrait bien être ce second neveu du chancelier. (Voy. *Acta Sanct.* de juillet, t. I, p. 525, et les réponses des témoins, *passim.*) Un autre Guy était peut-être le père de Philippe. (Bibl. nat., *Cabinet des titres*, pièce orig., titre Maizières.)

3. Son nom était de' Lupi. On rencontre un condottière de ce nom, Diotisalvi Lupi, mort en 1461 à Venise, un Mattei Lupi (1380-1454); notre personnage était parmésan. Il prit part, comme mercenaire, à la guerre de Florence contre Pise, en 1363.

prise d'Alexandrie, et il se serait rangé parmi ceux qui conseillaient de rester; il prit part aussi à l'affaire de Candelore (1366). Maizières déclare l'avoir *vu* à ce combat; il y assistait donc aussi[1] avec ceux qui s'étaient embarqués sur les vaisseaux de Moustri (*nostris enim terga vertentibus, meis oculis videntibus*). Le reste de la lettre est composé de belles phrases et de jeux de mots tout à fait curieux dans une lettre de condoléance : on ne peut s'imaginer le nombre de calembours funèbres suscités par le nom du malheureux. Il y est appelé *rubicundus* et tout ce qui avait rapport à *rubens* et à *rubeus*. Maizières finit en déclarant qu'il prendra soin des enfants de Jacques comme des siens propres[2]. Avait-il lui-même des enfants ou était-ce seulement une manière de parler? Le droit de cité qui lui fut conféré à Venise s'étend aussi à ses enfants. On ne trouve cependant aucun Maizières de Santerre après lui, et tous ses biens ont été laissés aux Célestins. La lettre a donc été écrite après la bataille de Candelore, quand Jacques était encore vivant, et un certain temps même après, parce que le combat n'y est pas représenté comme très récent : elle daterait de 1367 ou de 1368[3]. Deux lettres suivent dans le manuscrit comme réponse à la précédente. La première (fol. 152 v°-153 r°) se retrouve aussi dans les *Senilia* de Pétrarque (liv. XIII, ép. 2); le nom du mort n'y est pas mentionné entièrement; la date est du 18 novembre. L'autre (fol. 152 r°-153 v°) est du 1er novembre; elle porte aussi le nom de Boniface de Lupis, qui parle d'*une seule* lettre de Maizières « *rhetorico fonte repleta.* » Est-il possible que le même individu ait répondu à deux reprises et à si peu d'intervalle à une seule et même lettre? C'est donc vraiment à Pétrarque qu'on doit attribuer la première, dont le style n'a rien qui la distingue de celui des autres *Senilia*. Ce qui est important cependant pour la vie de Maizières, c'est qu'il a connu, — quand et comment? c'est ce qu'il est impossible de savoir, — le poète des *Rimes* et des *Triomphes*, qu'ils ont été tous les deux les amis de Jacques de' Rossi et que cette amitié commune contribua peut-être à rapprocher le grand lyrique et le mystique chancelier du royaume de Chypre.

1. Cf. Machaut, *Ibid.*, p. 121.

2. « Pro relictis namque filiis clare fame tanti militis, cujus dolore languco corde puro, me offero in obsequium filiorum tanquam propriorum liberorum. »

3. Ce même Jacques de' Rossi avait été l'ami de Pierre Thomas; on le rencontre au chevet du mourant. (*Vita*, p. 1020 des *Acta Sanct.*, janvier, t. II. Un *Jacobus Rubeus*, qui est probablement le même, combattait à la Solara, dans l'armée de Bernabò. Il fut pris par les confédérés; il prit service aussitôt dans l'expédition de Pierre Ier.

Deux autres lettres datent de 1368 : l'une au cardinal de Pologne, évêque d'Albano (fol. 154 v°-155 r°), l'autre à Thomas de Farignan, général des Mineurs (fol. 144 v°-145 r°). La première est peut-être une des plus riches en détails du recueil entier. Maizières parle du départ du roi avec son fils le comte de Tripoli, qui l'accompagnait, sur huit galères vénitiennes, avec une suite de plus de 500 hommes, le 23 septembre (la lettre est écrite le 28 du même mois). Il s'exprime amèrement sur le traité imposé par le pape à son maître : il le nomme le plus infâme des traités qui aient été jamais conclus entre chrétiens et Sarrasins, tout en déclarant ironiquement que, du moment où le pape l'exige, le roi n'a rien à objecter. Il a entendu dire cependant que l'intention des Sarrasins était de ne pas l'observer; du reste, que la volonté de Dieu soit faite. Il comptait aller lui porter à Avignon un récit plus détaillé de ces circonstances[1]. Des affaires particulières et celles du roi à Venise l'en ont empêché : il en trouvera cependant le temps si les intérêts mêmes du roi sont en jeu. Son frère n'a qu'à le lui faire connaître.

L'autre lettre est adressée au général des Mineurs Thomas de Farignan[2]. La lettre entière contient beaucoup moins de choses que le titre, qui est passablement long[3]. Le contenu est très hyperbolique et allégorique, et rien moins qu'intelligible.

Cinq autres lettres datent de l'année 1370. Leur importance est décisive pour le séjour de Maizières à Venise avant et après le meurtre de Pierre Ier, séjour qu'on ne soupçonnait pas même jusqu'aujourd'hui.

La lettre adressée par Maizières à A. d'Anximo (fol. 142 v°-143 r°), protonotaire et secrétaire du pape, expose sa conduite après l'assassinat. L'abbé Lebeuf n'en a lu que le titre et tout au plus le commencement. Philippe y remercie le secrétaire pour la promotion au siège abbatial du Mont-Cassin de son ami le prieur des ermites de Saint-Mathieu de Murano[4]. Il parle ensuite du mauvais état de l'église de

1. Il semble bien qu'il n'y alla plus, le meurtre du roi ayant bientôt suivi, et puis la mort d'Urbain (déc. 1370).

2. Lebeuf, *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XVII, p. 502.

3. Le voici : « Collacio brevis cancellarii ad generalem fratrum minorum qui per aliquos fratres minores per invidiam coram papa Urbano accusatus fuit de heresi pro quo multa passus pacientissime tolleravit et in fine tamquam innocens et sanctitate vite laudabilis a papa Urbano honorifice liberatus. » Sur les accusations portées contre Thomas de Farignan et leurs causes, voy. Wadding, *Annales Minorum*, année 1368, et l'épître des *Senilia* que lui adressa Pétrarque à ce sujet. Élu en 1367, il fut suspendu de ses fonctions pendant un mois (1368). Déclaré innocent, il devint plus tard cardinal et patriarche de Grado.

4. Il est question d'André de Murano, bénédictin de la congrégation des Camal-

Saint-André de la même ville et des réparations à y faire : il a été prié par quelques nobles vénitiens d'intercéder auprès du pape. Le messager qui apporte cette lettre, un certain Jean Bono, est lui-même un moine de Saint-André. Puis il décrit le triste état du royaume de Chypre après l'assassinat du roi : celui-ci y est appelé « *lacrimabilis memorie,* » et le titre de roi est donné à son fils Pierre Ier (*Juvenculus rex*). Le royaume, ainsi que l'île de Rhodes, serait en danger, à cause des Infidèles probablement, et aussi à cause de l'inimitié des Génois, qui s'empareront bientôt de Famagouste. Il y est question aussi d'une expédition, sur laquelle Maizières n'aurait rien à écrire à celui qu'il appelle le protecteur des rois de Chypre. Des ambassadeurs chypriotes se trouveraient à la cour de Rome pour cette affaire, et Philippe s'offre à venir lui-même si les circonstances l'exigeaient. On se souvient, en vérité, que, au moment de sa mort, Pierre Ier avait été déjà élu roi d'Arménie et qu'il méditait une nouvelle expédition transmarine qu'il n'arriva pas à exécuter. Ses ambassadeurs négociaient probablement le consentement refusé jadis par le pape, et c'est à eux que fait allusion notre lettre.

La lettre suivante (fol. 143 r° et v°) est adressée à un évêque de Thérouanne que Lebeuf croyait être Gilles Ascelin. Or, nous avons vu que la lettre a été certainement écrite après le meurtre du 17 janvier 1369, dans cette année même ou dans l'année suivante, comme celle à Anximo. Elle est donc adressée au frère de Maizières, à ce même Gérard de Dainville, auquel il écrivait précédemment comme évêque d'Arras. Il arriva au siège de Thérouanne en 1368. Il le console sur la mort de plusieurs cardinaux et il exprime l'angoisse qu'il ressentit, craignant que son frère ne se trouvât parmi ces prélats, bien qu'il soit rassuré sur son état de grâce. Puis il vient à sa situation personnelle, qui, dit-il, est médiocre. Il est encore à Venise, où il habite dans une *cellula*. Est-ce une véritable cellule monastique, ou Maizières emploie-t-il ici une de ces expressions allégoriques qu'il aime tant? La première hypothèse est la plus probable : il aurait habité alors ce couvent des Verbérés, auquel il fit cadeau d'un morceau du bois de la vraie croix. On a vu plus haut la manière dont on doit entendre le jubilé dont parle Philippe. Il se décrit comme passant son temps de la même manière que ses ancêtres (?), parce que les jours présents sont mauvais. La même lettre nous le montre correspondant avec le régent Jean de Lusignan, qui lui témoignait la même confiance dont il jouissait auparavant auprès de Pierre Ier. En terminant,

dules (le ms. porte *Calmanensis;* Lebeuf reproduit le mot en déclarant ne pas connaître une congrégation de ce nom), promu à cette dignité en 1370.

il se recommande aux prières de son frère. En ce qui concerne les affaires de Chypre, il parle de la bonne santé du jeune roi, que son oncle traitait avec beaucoup de bienveillance. Les ambassadeurs se trouvent encore à Avignon : il répète ce qu'il avait dit dans la lettre précédente sur son propre voyage en cour de Rome. Le ton qu'il emploie pour parler du régent n'est pas aussi sévère que dans ses écrits postérieurs ; il est plutôt assez conciliant. Cependant, il ne manque pas de faire observer ironiquement que l'état du royaume est tranquille, si tranquille qu'il ne s'y attendait pas (*usque modo quod non credebam*). Il parle dans les mêmes termes de la paix des Vénitiens et des Génois avec le soudan, paix désastreuse pour les intérêts de la chrétienté. On reconnaît le vrai Maizières, l'éternel enthousiaste, dans ces doléances et dans le ton douloureux avec lequel il s'écrie qu'il n'y a plus personne pour travailler pour le Christ (*qui zelet pro Christo*).

M. de Mas Latrie a publié, dans une note au décret de cité vénitienne de Maizières[1], un extrait d'un ancien livre vénitien (*Miracoli della croce santissima della iscuola di San Giovanni Evangelista in Venezia*) où il est parlé de l'offre d'un fragment de la vraie croix faite à cette église par « el nobel homo e insigne M. Philippo di Masseri, cavallier e dottissimo cancellier del regno di Hierusalem e di Cipro. » Ce décret porte la date de 1371. Maizières avait offert son présent à l'église l'année précédente, 22 décembre 1370. Il prêta serment devant la foule, après la messe, la tête nue, à genoux et sans manteau, qu'il croyait à l'authenticité de la relique. Il déclara l'avoir reçue de Pierre Thomas, auquel elle avait été offerte par les chrétiens de Syrie en 1360. Or, dans le recueil de nos lettres, il en est une qui porte ce titre : « *Quomodo dictus cancellarius Cipri cuidam confraternitati seu scole beati Iohannis apostoli et evvangeliste Veneciarum preciosissimum lignum crucis optulit cum oratione devotissima sancte crucis* (fol. 141 v°). » C'est évidemment au même événement qu'elle fait allusion. Reste un point qui fait difficulté : si le chancelier offrit *en personne* le morceau de croix, à Venise même, s'il accomplit toutes les cérémonies dont parle le fragment cité par M. de Mas Latrie, comment cette *lettre* peut-elle s'expliquer ? Elle est adressée même « aux vénérables hommes le gardien, les doyens et les frères du chapitre des Verbérés de Saint-Jean-l'Évangéliste[2]. » C'est qu'en réalité cette lettre n'en est pas une à proprement parler. D'après le

1. *Bibliothèque de l'École des chartes*, XXXIV, 75.

2. « Magne devocionis et providencie venerandis viris gardiano decanis nec non et omnibus in Christo fratribus scole verberatorum preciosissimi Johannis apostoli et evvangeliste. »

titre, qui ne ressemble pas aux autres, un récit de la manière dont Maizières offrit son présent devait précéder une *Oracio devotissima sancte crucis*. Or, nous n'avons que cette *Oracio* : elle a l'air d'avoir été le serment même de Maizières, le petit discours dont il accompagna l'offre de la croix. Cette hypothèse est confirmée par la manière tout à fait insolite dont Philippe intercale son nom : il vient aussitôt après l'adresse « *Philippus de Maseriis miles infimus et cancellarius regni Cipri quanquam indignus.* » Du reste, ce discours a son importance pour le séjour de Maizières à Venise en indiquant les relations du chancelier avec le chapitre de Saint-Jean. Il la nomme toujours : *scola nostra;* il parle de lui-même comme d'un « *minimus vester frater;* » il remercie les moines pour l'accueil bienveillant qu'ils lui firent à son arrivée dans leur couvent, où il vit cette belle croix miraculeuse, ornée d'or et de pierres précieuses, à laquelle il offrit son fragment de sainte croix (*bonam quantitatem venerabilem ligni sancte crucis*). Peut-être l'église de Saint-Jean est-elle cette cellule dont parle le chancelier dans une lettre précédente : il y aurait élu demeure pendant son séjour de 1370 jusqu'à son départ pour Avignon.

La lettre à l'évêque de Trévise[1] (fol. 143 v°-144 r°) est de beaucoup moins importante; elle porte sa date : le 8 février. Elle dut être écrite en 1369 ou en 1370, années qu'il passa uniquement à Venise. Il n'assista pas même au meurtre du roi[2] : celui-ci l'avait laissé à Venise en partant (23 septembre 1368); il est probable qu'il y resta jusqu'à son départ pour Avignon. Cela admis, on comprend parfaitement comment Maizières échappa au couteau des assassins de Pierre et pourquoi le régent lui témoigna tant de bienveillance : il devait connaître les vrais sentiments de Philippe à son égard, mais il craignait d'indisposer encore un ennemi puissant et actif, et qui, de plus, était hors de son pouvoir. C'est pendant ce séjour, le dernier qu'il fit à Venise, que Maizières entreprit avec François, neveu de l'évêque de Trévise, ce voyage à la chartreuse de Monteuil (*Montolio*) qu'il décrit dans la lettre présente. Dans ses autres voyages à Venise, il était trop pressé et trop absorbé par les affaires pour se permettre de semblables passe-temps. Sa lettre est du reste assez insignifiante : Maizières réclame l'attention du prélat pour les moines de la chartreuse et pour leur prieur Jérôme de Paule, et il expose les moyens qu'il pourrait employer pour leur venir en aide.

1. C'était Pierre de Boanis, évêque de 1359 à 1374, célèbre par sa piété. (Ughelli, *Italia sacra*, t. V, 487-88.)

2. Il le déclare lui-même dans la quatrième partie de l'*Oratio tragædica*.

La lettre au comte de Bedford, sire de Coucy (fol. 153 v°-154 v°), est extrêmement difficile à dater. Le contenu en est tout à fait vague : c'est une réponse à une lettre antérieure du comte. Maizières parle d'une certaine affaire d'Italie que Bedford aurait entreprise, et il le traite assez sévèrement en lui faisant observer qu'il n'est qu'un étranger encore en Italie (*peregrinus et advena*). Le ton très pieux qui y domine, bien qu'il caractérise jusqu'à un certain point tout ce qu'a écrit Maizières, ferait croire qu'elle a été écrite pendant sa retraite aux Célestins, d'autant plus que Philippe proteste contre le titre de *pater* qui lui est donné par le comte[1].

Le titre même de la lettre au cardinal de Bologne, Angelico Grimoard (fol. 155 r° et v°), montre l'époque où elle a été écrite. Philippe lui offre en termes emphatiques ses consolations pour la mort de son frère Urbain I (décembre 1370). Il parle de la douleur ressentie à la nouvelle de cette mort, douleur qui réveilla celle de l'assassinat de Pierre Ier. Il fait l'éloge des vertus du défunt, qu'il appelle un autre Platon ; il loue son zèle pour la croisade. Enfin il explique naïvement la cause de sa douleur en parlant de la faveur que lui avait toujours montrée le défunt et les *pinguia beneficia* qu'il donna à ses neveux.

Deux autres lettres, les dernières, sont écrites au cloître même des Célestins. La première (fol. 145 v°-148 r°) est adressée à deux autres solitaires de Colombiers, Jean de Monte-Calvo (?) et Raoul de Saint-Grégoire, seigneur de la Bastide, qui s'y étaient retirés avec leurs femmes, circonstance pour laquelle Philippe les loue particulièrement[2]. On y trouve des détails sur la manière dont il vivait au cloître des Célestins : il n'y était pas à vrai dire moine, et il s'en plaint, tout en déclarant qu'il ne se sent pas la force d'endosser ce vêtement, qu'il ne prit que dans son tombeau. Il loue l'abnégation de ses amis, il se traite lui-même assez sévèrement de célestin avorté[3]. Il se représente comme les gênant par ses habitudes profanes et empêchant leurs pratiques de dévotion[4]. Il parle avec douleur de toute sa vie antérieure, de ses années passées au milieu des cours, parmi les vains

1. Lebeuf la croyait écrite par Philippe avant de quitter la France (en 1364 ; cf. ibid., p. 498), quand Bedford, neutre entre son beau-père et le roi de France, combattait en Lombardie pour le pape ; mais Philippe était loin d'être alors un vieillard, et le titre de *pater* ne pouvait lui être donné.

2. Elle porte pour souscription : « Scriptum in cellula mea sub umbra Celestinorum, zelator vester Philippus de Maseriis cancellarius Cipri quondam vocatus, nunc vero Celestinorum solitarius. »

3. « Nichilominus tamen ipsorum sanctorum Dei Celestinorum abortivus. »

4. « Cerimonias ipsorum sanctas sepe impediendo ac nimis laice inter eos conversando. »

tracas du siècle; il maudit toute cette grande vanité qui disparaît comme l'écume au souffle du vent; il se représente spécialement favorisé par Dieu, élevé par lui au-dessus de sa condition et employant trente années au milieu du bruit des armes et des ivresses de la volupté terrestre, se réveillant devant le tombeau seulement et ouvrant ses yeux effrayés devant le spectacle anticipé de ses peines futures, repenti de la onzième heure. Malgré les affectations et les paraboles continuelles, surtout celle du figuier stérile, qui occupe une bonne partie de la lettre, ses paroles respirent une profonde douleur et un grand effroi devant la mort; il y a des passages d'humilité et de repentir qui rappellent le ton douloureux de son testament. S'il n'y a pas beaucoup à glaner dans cette lettre pour sa vie extérieure, elle est à coup sûr un document précieux sur l'état de son âme pendant sa retraite aux Célestins. Il en fut distrait une seule fois par les demandes d'un ancien ami, Frédéric Cornaro, frère du doge Marc Cornaro, mort le 13 janvier 1367. On connaît la conduite des Vénitiens pendant la guerre des Génois contre l'île de Chypre, guerre qui se termina par la prise de Famagouste, ce premier grand coup porté à la prospérité des Lusignan. Le régent demanda le secours de la république pour libérer Janot de Lusignan, prisonnier à Gênes, et reconquérir Famagouste; le doge s'excusa par une lettre du 6 février 1391, tout en protestant de son amitié pour les Chypriotes. Une demande d'argent dans ce même but fut reçue assez froidement par les Vénitiens, qui exigèrent comme garantie le succès de l'expédition (*quod illam..... possit ducere ad effectum*)[1]. Une autre réponse du 28 décembre 1394 (la première date du 8 décembre) impose la même condition. C'était Janot de Lusignan qu'on devait envoyer à Venise pour conduire les négociations, qui n'aboutirent à rien.

Dès le premier moment, la république avait pensé à faire conclure la paix entre ses deux voisins. C'est dans ce sens que Frédéric Cornaro écrivit à Maizières (fol. 160 v°-163 r°), auquel il offrit le rôle de médiateur. La réponse du chancelier est extrêmement importante. Elle est écrite le 28 février, sans qu'on puisse déterminer exactement l'année. Elle est postérieure au voyage de Philippe à Avignon et à Milan (septembre 1375), mentionné dans la lettre[2], et à la mort de Charles V, qui y est appelé *inclite memorie*. C'est tout ce qu'on en peut dire. Le chancelier commence par faire l'histoire des négociations pour

1. *Collection des documents inédits. Mélanges historiques*, IV, 1882, pp. 365-66.
2. Et même de beaucoup postérieur, puisqu'il séjourne quelque temps à la cour de Jean Galéas. (Monstrelet, *Chroniques*, édit. de la Société de l'Histoire de France, t. I, p. 325.)

la paix ; il reproduit à peu près complètement une des deux lettres que lui avait envoyées Cornaro et qui portait la date du 30 novembre ; il la reçut le 16 février suivant. Dans cette lettre, Cornaro lui parlait des offres faites aux Génois par lui-même et Amédée de Savoie. Ceux-ci se contentèrent de répondre qu'ils admettraient la médiation du comte si le roi de Chypre envoyait ses ambassadeurs. Cornaro en informa aussitôt le roi, et, après avoir appris que les Génois n'admettraient pas la médiation de Venise ou du duc de Milan, l'allié du roi, il se hâte d'écrire une lettre flatteuse à Maizières, où, tout en lui rappelant ce qu'il devait aux Lusignan, il le représentait comme seul capable de mener à bonne fin ces négociations. Philippe répondit en s'excusant. Tout d'abord le traité serait impossible, les Génois sont trop opiniâtres et trop fiers de leurs dernières victoires pour consentir à une paix. S'il y a, dit-il, dix hommes à Gênes qui soient partisans de la paix, il y en aura cent qui rêveront de la conquête intégrale de l'île de Chypre. A l'appui de son jugement, il invoque des antécédents assez curieux, qu'on ne trouve pas ailleurs et qui servent à illustrer les voyages que Maizières fit à Avignon et à Milan en 1375. Lebeuf les connaissait d'après cette même lettre[1] ; il cite aussi les comptes d'Auxerre, où il est parlé de « deux poz de vins et deux pains » donnés au chancelier qui accompagnait le duc d'Anjou comme « chevalier maistre d'hostel. » A Avignon, Grégoire XI appela les ambassadeurs génois pour mettre un terme à la guerre. Un certain nombre de cardinaux assistaient Maizières dans ses négociations. Les Génois furent inexorables : ils refusèrent même l'offre du roi de France de leur donner 100,000 francs. On dut se séparer. Maizières parle aussi des efforts de Charles IV d'Allemagne et de Bernabò tout aussi inutiles. Encore une observation : Lebeuf considère le voyage de Philippe à Milan comme la suite de celui qu'il fit à Avignon ; il lui donne pour but la réconciliation de Bernabò avec l'Église. A la vérité, après la paix de Lombardie, les hostilités recommencèrent (1370-1371). La chose n'est pas si certaine : Philippe dit *alia vice* en parlant du voyage à Milan, et il se pourrait bien que le voyage à la cour de Bernabò fût tout autre que celui qu'il fit à Avignon[2].

Après avoir parlé de ces négociations, Philippe montre que l'obstination des Génois doit être accrue par leurs victoires et par la mort de tous ceux qui avaient intercédé pour le royaume de Chypre. Il

1. Lebeuf, *Ibid.*, p. 508. Toutes les références aux travaux de Lebeuf se rapportent au second mémoire. Le premier contient surtout l'analyse des œuvres de Maizières.

2. Cf. Monstrelet, *Ibid.* Il aurait été envoyé cette fois par le duc de Bourgogne, Philippe, qui admirait sa piété et son ardeur pour la croisade.

s'excuse sur sa vieillesse et sur le temps assez long où il n'a pas eu les yeux sur les affaires de l'île. Il parle des convenances qu'il froisserait en quittant son couvent et de la défiance que ne peuvent manquer de témoigner les Génois à l'ancien chancelier de Chypre.

Cette lettre de Maizières est la dernière du recueil.

On voit le nombre de détails historiques que peuvent fournir au biographe de Maizières les quelques lettres contenues dans le ms. de l'Arsenal. Elles donnent des détails précieux sur une période de sa vie tout à fait inconnue, celle qui s'écoule entre le mois de septembre 1368 et son arrivée à Avignon (février 1372); elles contribuent en outre à élucider beaucoup de questions relatives à ses parents et à ses relations. On y trouve aussi plus vivant qu'ailleurs et plus coloré son caractère mystique et actif, plein de contradictions bizarres et d'antagonismes curieux. Un pareil travail serait à faire pour ses grands ouvrages; ils ajouteraient encore aux détails que viennent de donner ces lettres.

Nicolas Iorga.

JOURNAL ET CORRESPONDANCE

DE

LA REINE CATHERINE DE WURTEMBERG.

1813 — 1814 — 1815.

(Suite.)

La proposition du roi de Wurtemberg et la conduite du prince royal ayant fait comprendre à Catherine ce que l'on tramait contre elle et contre son mari, elle ne songea plus qu'à rejoindre ce dernier. Jérôme, de son côté, partit pour la Suisse et gagna Trieste, dans les États autrichiens.

Catherine quitta l'hôtel du cardinal Fesch dans la nuit du 17 au 18 avril, accompagnée du comte de Fürstenstein et de la comtesse de Bocholtz, et se dirigea vers Orléans. Arrivée à Étampes, elle y trouva un message du roi, la prévenant qu'il se rendait à Berne, où il lui donnait rendez-vous.

La reine continua sa route, rencontra à Dijon l'empereur Napoléon se rendant à l'île d'Elbe, en reçut les derniers embrassements, et, étant parvenu enfin à se réunir à son mari, tous deux vinrent à Trieste, après avoir passé quelque temps à Ekensberg, où Catherine reprit le 1er août son journal. Nous allons continuer à en extraire ce qui nous a paru présenter de l'intérêt.

Le 1er août 1814. — La grande-duchesse (*Élisa*) nous a raconté deux anecdotes assez intéressantes pour que je les inscrive dans mon journal; la première est au sujet de la feue reine de France Marie-Antoinette, la voici. La grande-duchesse la tient de M. de la Tour du Pin, qui avait été attaché longtemps à Mme Élisabeth, sœur cadette du roi Louis XVI. Mme de la Tour du Pin, âgée de douze à treize ans, avait reçu, en survivance, la place de dame pour accompagner, chez Mme Élisabeth; elle était chanoinesse de Saint-Denis, ce qui lui avait procuré cet avantage. Un jour donc, se trouvant chez Mme Élisabeth, la reine y vint et proposa à Mme Élisabeth d'aller se promener ensemble à Trianon; la princesse accepta, objectant cependant qu'elle avait eu le dessein de se promener à cheval. La reine lui dit que rien ne l'en empêcherait à Trianon et qu'elle n'aurait qu'à y faire venir ses chevaux. Cette dernière caressa aussi beaucoup Mme de la Tour du Pin et dit à la princesse : « Prenons la petite avec nous et nous n'aurons pas besoin d'autre dame. » Mme Élisabeth y consentit; les trois dames se mirent en calèche et furent conduites par M. le duc de Coigny; personne que lui ne les accompagna, pas même un piqueur. Arrivées à Trianon, elles descendirent de calèche, Mme Élisabeth pour monter à cheval, la reine pour se promener. Cette dernière enjoignit à la petite l'ordre de ne pas s'écarter du hameau où elles avaient mis pied à terre et qu'elle allait revenir. En disant cela, la reine prit le bras de M. le duc de Coigny et s'éloigna. Au bout d'un quart d'heure, Mme de la Tour du Pin, commençant à s'ennuyer, oublia l'ordre intimé par la reine et se promena; elle alla même jusqu'au temple[1]; elle voulut y entrer, mais cela lui fut impossible, car il était fermé de tous les côtés. Elle revint donc au hameau et attendit tranquillement le retour de la reine et de la princesse. La première revint une demi-heure après, mais l'étonnement de Mme de la Tour du Pin fut grand en voyant (tout enfant qu'elle était) la reine à moitié déshabillée et dans un grand désordre. Une heure après, la princesse Élisabeth revint de sa promenade; on se remit en voiture et on retourna à Versailles. Le soir, Mme de la Tour du Pin fut ramenée chez sa mère, où il y avait une petite société; là, la petite personne raconta, dans le plus grand détail, tout ce qui lui était arrivé et tout ce qu'elle avait vu. La mère, à ce récit, fut très embarrassée, intima à sa fille de se taire et lui donna deux ou trois soufflets en la renvoyant. Mme de la Tour du Pin,

1. C'est probablement du pavillon octogone qu'il s'agit.

en âge de réfléchir et ayant un peu d'expérience, devina pourquoi sa mère l'avait traitée aussi sévèrement. Neuf mois après, la reine accoucha de la duchesse d'Angoulême actuelle.

Seconde anecdote. — Des amours de la reine de Suède, femme de Gustave III, avec M. le comte de Monck.

M. le comte de Monck fut un jour accosté par le favori de Gustave III, qui, après les premières civilités d'usage, lui dit : « Vous êtes si bel homme que vous avez inspiré, à Stockholm, la plus grande passion à une très jolie femme, qui désire beaucoup faire votre connaissance, mais, ayant un mari très jaloux, il faut qu'elle prenne beaucoup de précautions, et, si vous voulez hasarder l'aventure, je me charge de vous y mener, mais à une seule condition, c'est que vous ne ferez aucune espèce de démarche pour savoir qui c'est ni pour la voir; voulez-vous, à ces conditions, vous engager dans cette aventure? Je suis prêt, moi, à vous en faciliter les moyens, mais rappelez-vous bien que ce n'est qu'à ces deux conditions que vous pourrez être reçu. » M. de Monck fut étonné de cette proposition et eut un moment peur de s'engager dans une pareille aventure, croyant peut-être qu'on voulait le mystifier et l'engager dans quelque coupe-gorge; mais, en y réfléchissant, son amour-propre en fut cependant flatté (quel homme ne l'eût pas été à sa place?). Il consentit donc à se rendre sous ces conditions chez cette dame; ils partirent donc tous deux pour Stockholm. Le soir, le favori en question fut chercher notre héros et lui recommanda encore le secret le plus inviolable, et, de plus, lui remit un bracelet de la dame en question, avec une tresse de ses cheveux, en lui disant : « Voyez comme elle vous aime, car, sans vous avoir jamais parlé, elle vous donne déjà un gage de son attachement pour vous; cependant, j'y mets, moi, une condition : c'est que vous me remettrez le bracelet dès que vous serez l'amant heureux. » Monck s'y engagea, et tous deux partirent pour leur périlleuse aventure. Il le conduisit, par mille détours, jusqu'à une petite porte derobée; là, il lui fit encore faire mille détours, et, enfin, il l'emmena dans un grand salon qui lui parut une antichambre. « Restez là, » lui dit le favori du roi, « je vais savoir si la dame est visible. » Il frappa à la porte après ces mots et on lui permit d'entrer; peu de secondes s'écoulèrent quand notre héros fut introduit. Le favori du roi lui dit encore avant d'entrer qu'après une couple d'heures il reviendrait le chercher.

M. de Monck, en entrant dans la chambre qu'on lui indiqua, fut fort étonné de voir qu'aucune lumière n'éclairait cet appartement; un son de voix très doux l'engagea de s'asseoir à côté du lit. On lui assura que depuis longtemps on avait désiré faire sa connaissance, mais qu'un mari jaloux et qui s'absentait très rarement l'avait empêchée de le voir plus tôt; enfin, son mari ayant été pour quelque temps à la campagne, cette absence lui donnait la faculté de le pouvoir. M. de Monck, aussi charmé de l'esprit que du son de voix qui lui adressait des choses

si flatteuses, fut transporté et ne trouva pas d'expression pour en témoigner sa reconnaissance, mais il se saisit d'une main charmante qu'on lui présenta et la couvrit de baisers.

Cependant, nos héros de roman s'en tinrent, pour cette nuit, à ces démonstrations d'amour, et M. de Monck, après quelques heures d'une conversation pleine d'agrément et qui était ornée par un esprit aussi cultivé que spirituel, fut obligé de quitter la dame, avec l'amour le plus violent, quoiqu'il ne l'eût jamais vue.

De retour chez lui, le souvenir de tout ce qui lui était arrivé lui fit faire mille réflexions, et il ne put encore concevoir qui était la dame qui, sans le connaître, sans lui avoir jamais parlé, avait pu ainsi se prendre d'une belle passion pour lui. Mais il se promit bien de poursuivre cette aventure, dont la fin donnait par avance déjà quelques jouissances. Nos amants continuèrent donc leurs intrigues pendant plusieurs jours; M. de Monck, enfin lassé de voir que rien ne lui faisait découvrir l'objet de sa vive passion, résolut coûte que coûte de s'en éclaircir. A cet effet, il se promena toute la journée dans la ville de Stockholm; après avoir passé plusieurs heures à cette recherche, il découvrit enfin la petite porte par où le favori du roi le faisait entrer tous les soirs. Rien n'égale le bonheur qu'il éprouva, et il se promit bien, la nuit suivante, d'en faire son profit, car la petite porte était une de celles du palais. L'heure du rendez-vous arrivée, il s'y rendit, toujours, comme de coutume, accompagné du favori du roi, qui, cependant, commençait à s'impatienter de ce que le roman n'était pas encore à sa fin. M. de Monck entra chez sa dame plus joyeux qu'à l'ordinaire, et, après mille protestations de part et d'autre d'un attachement sans bornes, notre héros devint dès ce moment-là l'amant le plus heureux et le plus fortuné. Ne pouvant plus, après ce premier instant de bonheur, retenir plus longtemps la certitude qu'il avait acquise que c'était la reine elle-même, il lui dit : « Votre Majesté m'a rendu le plus heureux des mortels, mais je ne sais à quoi attribuer l'honneur qu'elle a bien voulu me faire en me prenant pour amant. »

La reine, car c'était effectivement elle, ne put revenir de son étonnement de ce qu'elle était ainsi reconnue. Cependant, elle ne dissimula pas davantage et avoua au comte de Monck que depuis longtemps elle avait conçu pour lui une très grande passion. Dès lors, l'obscurité de la chambre cessa, et le comte de Monck se persuada que, s'il avait l'amante la plus tendre, elle était aussi la plus belle. Il lui montra que le bracelet qu'elle lui avait envoyé ne l'avait pas quitté depuis le moment que le favori l'en avait mis en possession. La reine le reprit, et ainsi se termina cette nuit de délices pour les deux amants.

Après quelques jours, le favori, encore plus impatienté, demanda au comte de Monck : « Enfin, êtes-vous l'amant favorisé ou non? J'ai des soupçons que vous l'êtes; si cela est, je ne demande que de me rendre le bracelet, comme nous en sommes convenus. » M. de Monck fut fort embarrassé et se sentit pris; il lui répondit que le bracelet se trouvait

chez lui et qu'il le lui remettrait. La nuit suivante, la reine déclara au comte de Monck qu'il fallait qu'ils se séparassent; il en fut au désespoir et ne voulut jamais y consentir.

Le lendemain, la reine lui écrivit un billet où elle le conjura et où elle lui dit que tous deux couraient les plus grands risques s'il ne consentait à s'absenter pour un mois, que pendant ce temps-là elle travaillerait à son retour et à lui procurer une place avantageuse à la cour. Vaincu par ces raisonnements et par ceux que lui fit le favori, qui lui dit qu'il y allait même de sa vie s'il restait plus longtemps à Stockholm, il se rendit dans ses terres, il y resta pendant plusieurs mois, au bout desquels il fut rappelé par le roi à la cour. Il y occupa une place très avantageuse et fut depuis ce moment-là pendant dix années l'amant caché de la reine. Avant cette époque, la reine avait donné le jour à Gustave IV, depuis détrôné par le duc de Sudermanie, le roi actuel.

M. de Monck, par son esprit et ses moyens, devint par la suite l'ami du roi Gustave III et a conservé sa confiance jusqu'au dernier moment de sa mort tragique. M. de Monck n'a jamais su positivement si le roi avait donné les mains à son intrigue avec la reine, mais tout le lui a fait supposer; l'entremise du favori du roi, par laquelle cette intrigue a été commencée et conduite, ne laissa plus aucun doute sur la vérité de ce soupçon. Tout le monde sait que le roi ne pouvait avoir d'enfants.

Gustave IV, prenant les rênes du gouvernement, assigna à M. de Monck une pension de cent mille francs, somme très considérable pour la Suède. Le duc de Sudermanie, après avoir détrôné son neveu et avoir forcé la reine mère à déclarer publiquement que son fils était un bâtard, envoya quatre frégates à la poursuite de M. de Monck, qui s'était sauvé de Suède. Ce fut l'empereur Napoléon qui lui facilita les moyens d'effectuer son évasion.

M. de Monck fut s'établir dans le duché de Massa, en Italie, où il s'est acheté une terre, dans laquelle il s'est retiré depuis quelques années. Je tiens cette anecdote de la grande-duchesse, à qui M. de Monck l'a racontée plusieurs fois.

Le 4 août. — Le roi a pris tout à coup la résolution d'accompagner la grande-duchesse jusqu'à Trieste; on ne lui a fait aucune difficulté de lui donner des passeports. Il sera six ou huit jours absent. Si les passeports que nous avons demandés au prince de Metternich arrivent dans cet intervalle, je me mettrai de suite en route pour Bologne; sinon, je me verrai obligée de faire ici mes couches, ce qui ne laissera pas de me faire beaucoup de peine; je suis bien affligée du départ d'Élisa; sa société était pour nous d'une grande consolation, son esprit aussi juste que vaste nous offrait de grandes ressources, et il est rare de nos temps de trouver quelqu'un qui raisonne avec calme et sang-froid sur les événements qui se passent, qu'on ne saurait trop apprécier une pareille personne; ils sont partis d'ici à trois heures du soir; je les ai accompagnés jusqu'à deux lieues d'Ekensberg et je les ai quittés tous deux le cœur bien

gros, car je ne me sépare jamais de mon bon Jérôme sans en ressentir une bien vive peine; cependant, j'ai été bien aise que ce voyage lui procure quelque distraction, car il en a bien besoin; notre triste position doit lui paraître encore plus cruelle qu'à moi; l'homme en général, et surtout un jeune homme de trente ans qui a été roi, ne peut s'accoutumer facilement à vivre comme un simple particulier et à en prendre les goûts, les habitudes.

Élisa a passé cinq semaines avec nous; elle est arrivée à Ekensberg le 28 juin, un dimanche, et en est repartie le 14 août, un jeudi. Après avoir quitté mes voyageurs, j'ai été au spectacle à Gratz, et je suis revenue à dix heures; je me suis couchée de suite.

Le 7 août. — Nous avons eu un orage épouvantable cette nuit; je me suis réveillée en sursaut, rêvant que la foudre était tombée sur le château d'Ekensberg; je me suis vue entourée de flammes; il avait fait une telle impression sur mon imagination que j'ai eu toutes les peines du monde à me persuader du contraire. A mon réveil, j'ai reçu une estafette du roi, qui me mande que, n'étant arrivé à Cilli que vingt-quatre heures après son départ, ce qui fait trente-six heures, il ne pourra arriver que dimanche, le 7, dans la matinée à Trieste et qu'il désire beaucoup pousser son voyage jusqu'à Venise; que, par conséquent, il ne pourra être de retour que samedi ou dimanche prochain à Ekensberg; il me mande de plus que de vivre ensemble avec moi et sa chère Élisa devient de jour en jour un besoin de plus pour son cœur.

Je me suis entretenue pendant longtemps aujourd'hui avec M. de Gaïl sur la grande révolution qui se trame en France. En voici les détails. Le prince d'Eckmühl doit faire donner l'ordre, qui sera expédié des bureaux du ministère de la guerre, dont on a gagné le secrétaire général, à la garnison de Vincennes, à un jour fixe, de se rendre à telle heure aux Tuileries; le gouverneur est gagné, le faubourg Saint-Antoine aussi par un nommé Parrain, qui y a distribué deux cent mille francs; on enverra, pendant quelques heures seulement, des troupes sur toutes les routes de Paris pour empêcher qu'aucun voyageur n'y entre pendant ce temps; à un signal convenu, les troupes entreront aux Tuileries, s'empareront de tous les Bourbons et proclameront le roi de Rome empereur, l'impératrice Marie-Louise régente et un conseil de régence composé du vice-roi[1], qui doit être président, de M. de Talleyrand, du duc d'Otrante (Fouché), de Carnot, Lafitte, du duc d'Eckmühl, du maréchal Ney. Cette révolution doit s'opérer sans aucune effusion de sang : on se couchera avec le gouvernement des Bourbons, on se réveillera sous celui des Napoléons. Dès que la chose sera terminée, on enverra des courriers à tous les membres de la famille pour qu'ils rentrent au plus vite en France et qu'ils fassent valoir alors leurs droits; il y a à Vincennes une garnison de 2,000 hommes, 100 canons, 3,000 fusils et 2,000 piques, armes

1. Eugène, vice-roi d'Italie.

qui seront toutes distribuées dans le faubourg Saint-Antoine. Le prince vice-roi a connaissance du complot; il paraît même que c'est lui qui fournit les fonds nécessaires pour faire réussir la chose; Isabey, peintre, et Corvisart, premier médecin, ont été envoyés tous deux à Aix, en Savoie, pour soumettre ce plan à l'impératrice. L'un des deux doit, à son retour, passer à Munich pour en conférer avec le vice-roi; maintenant, la grande question est de savoir si l'impératrice y donnera les mains sans l'autorisation de l'empereur Napoléon. Aura-t-elle assez de fermeté, de caractère, de courage, pour le faire sans en parler à sa famille? Voilà certes des questions à résoudre; l'Autriche même voudra-t-elle y participer aussi longtemps qu'un Bourbon vivra? Ne tâchera-t-elle pas d'éloigner ou même d'exclure la famille tout en reconnaissant le petit-fils? J'en ai peur, car le cabinet de Vienne craint l'influence des moyens de la famille. Pour les autres, rien n'est à redouter; l'empereur de Russie a dit à plusieurs reprises : « Les Bourbons ne se soutiendront pas en France, mais, une fois que je ne serai plus, les Français feront ce qu'ils voudront, je ne m'en mêlerai plus. » Le roi de Prusse doit avoir dit la même chose; ainsi, il n'y a plus qu'à savoir la conduite que tiendra l'Autriche, cabinet faible, soupçonneux, que le ministre actuel gouverne entièrement. On dit que c'est un homme sans moyens, sans talents, mais dont l'influence est inouïe, ayant une peur vraiment panique, même de l'ombre de l'empereur Napoléon, et redoutant par la même raison toute la famille, excepté la reine de Naples, qui a été autrefois sa maîtresse et qu'il soutiendra sur son trône contre l'Angleterre, la France, l'Espagne, le roi de Sicile. C'est en sacrifiant les intérêts du reste de la famille qu'il croit pouvoir la maintenir. J'expliquerai un jour toute l'intrigue de cet amour; la révolution qu'on médite aujourd'hui en France doit éclater dans moins d'un mois[1].

Le 8 août. — J'ai appris que le comte de Bining, gouverneur civil de Gratz, était revenu de Vienne; j'ai envoyé de suite Gaïl pour s'informer s'il n'aurait pas reçu quelque ordre au sujet de nos passeports et pour ceux de la grande-duchesse; mais le prince de Metternich ne lui en avait pas même parlé, à ce qu'il dit; il est donc probable que le prince de Metternich a voulu avoir l'air de l'ignorer, la chose ne lui ayant été dite de la part de la grande-duchesse que verbalement. Dans l'après-dîner, j'ai reçu une lettre de Malding pour M. de Luchesini; il lui mande qu'il a été à Baden trouver lui-même le prince de Metternich, pour lui demander les passeports pour la grande-duchesse, et que celui-ci lui avait répondu que, depuis le 29 juillet, il les avait expédiés. Si cela était vrai, les passeports auraient dû arriver dix fois pour une; il me paraît plus probable que le prince de Metternich, embarrassé aux différentes demandes de la grande-duchesse au sujet de nos passeports, a mieux aimé ne pas [les envoyer].

1. La suite des événements devait donner un cruel démenti, pour la reine, à tout ce prétendu complot.

Le 9 août. — Le comte de Bining sort de chez moi; il vient de m'apporter une lettre du comte de Metternich à mon mari; je l'ai ouverte et lue (comme j'en avais reçu l'autorisation du roi avant son départ); son contenu est que l'empereur désire, par des considérations très importantes, et qui, sous plusieurs rapports, se lient aux propres intérêts du roi, ainsi qu'à ceux de sa famille, que mon mari remette encore l'exécution de ce projet de voyage; que l'empereur, dit-il, ne se croit pas en droit de l'engager à se rendre directement à Rome sans que le saint Père n'en soit prévenu et qu'il entrevoit des inconvénients de plusieurs genres à notre établissement à Bologne pendant l'occupation provisoire des légations, mais que l'empereur ne demande pas mieux que de faire tout ce qui pourrait nous être agréable; il nous proposerait donc de nous fixer momentanément à Trieste, en attendant que nous puissions nous rendre en Italie, si je devais nourrir quelques préjugés contre le climat de Gratz et si l'époque de mes couches se trouvait tellement rapprochée que je croyais ne pas pouvoir attendre la réponse de Sa Sainteté sur une lettre que l'empereur venait de lui adresser. J'ai de suite envoyé M. de Gaïl avec cette lettre au roi, mais j'espère que je ne me déplacerai pas et que je ferai mes couches ici, le congrès devant s'ouvrir définitivement du 10 au 15 septembre; les choses peuvent prendre jusque-là une autre face et peut-être notre sort sera-t-il amélioré, quoique j'en aie peu d'espoir.

Le 10 août. — Je me promenais dans le jardin ce matin quand le comte de Malsburg est arrivé; j'avoue qu'en le voyant j'en ai eu une frayeur épouvantable et je me suis doutée qu'il m'apportait la nouvelle que le roi était parti pour Bologne; ce que les lettres dont Malsburg était porteur m'ont confirmé. Le roi voulait que je me misse de suite en route, ne pouvant concevoir que l'on me refuserait des passeports; mais, comme le comte de Bining m'a refusé formellement de m'en donner au delà de Trieste pour M. de Gaïl, disant que les ordres du gouvernement à ce sujet étaient précis, je ne me suis même pas exposée à les demander, mais j'ai conjuré le roi de revenir le plus promptement possible, lui soumettant que je craignais que cette démarche ne lui nuise auprès du gouvernement autrichien, le seul qui, dans ces moments critiques, nous ait cependant donné un asile et une protection; il est donc urgent, dans la position où nous nous trouvons, de le ménager, quoique je sois intimement convaincue que notre situation triste et pénible ne peut changer de face si les affaires de France ne changent. Mais, enfin, le faible doit plier quand c'est la force qui domine et qu'on ne peut rien lui opposer. La crainte de l'Autriche est de voir que notre famille est aimée, chérie en Italie; elle craint que les moyens, l'esprit du roi ne lui rallient un parti et qu'elle ne se déclare pour lui[1]. Voilà pourquoi elle veut l'en tenir éloigné jusqu'après le congrès, qui décidera irrévocablement du sort de cette nation; le cabinet de Vienne est si ombra-

1. Encore une illusion de la reine.

geux, si méfiant, qu'il n'a vu dans l'arrivée de la grande-duchesse à Gratz qu'un motif de méfiance de plus de nous, croyant qu'elle n'était venue que dans l'intention d'engager mon mari à se rendre en Italie et de tâcher d'y opérer une révolution en notre faveur; c'est pour cela que le gouvernement l'a vue d'un très mauvais œil et que, depuis ce moment-là, on nous a mis plus d'entraves, plus de gêne dans les moindres choses. Si le roi avait dix à douze millions, j'aurais été la première à lui conseiller une révolution en Italie, mais, quand on ne peut soutenir par de l'argent ou par des armées de pareils projets, il faut se tenir tranquille et ne pas même tenter, je dirai même ne point en donner le soupçon. Le roi n'a cependant jamais eu cette idée; c'est une justice que je dois lui rendre; mais, ennuyé de Gratz, qui est bien l'endroit le plus insipide que je connaisse, se croyant prisonnier, le gouvernement mettant des entraves jusqu'à ne pas vouloir permettre qu'on envoie un courrier où on veut, le désir de se réunir à sa famille dans un des plus beaux pays et climats de l'univers, voilà ce qui l'a engagé à prendre le parti d'aller droit à Bologne, d'y attendre les passeports et la résolution du cabinet de Vienne. Le seul espoir que je nourris encore est que j'espère que, d'après ma lettre et mes représentations, il retournera de suite ici et que peut-être le directeur de la police à Trieste n'aura pas osé lui délivrer des passeports sans une permission du gouvernement. Le comte de Malsburg est retourné de suite auprès du roi.

Le comte de Malsburg vient de revenir de chez le comte de Bining. Il est quatre heures de l'après-dîner; il lui a refusé positivement des passeports, même jusqu'à Trieste, pour lui comme pour un courrier et n'importe quel individu de ma maison, disant que les ordres de sa cour ne le lui permettent pas; il a même été au point de dire au comte de Malsburg que, si M. de Gaïl n'avait pas été chargé par moi des dépêches du prince de Metternich au roi, il ne lui aurait point encore délivré de passeport. Le comte de Malsburg lui ayant alors fait l'observation que, cependant, il avait ordre de me délivrer de suite les passeports pour Trieste si je les voulais, il a répondu : « *Oui, si la reine veut s'en aller d'ici avec toute sa maison et aller s'établir pour le moment à Trieste;* alors je suis autorisé à lui en délivrer; mais je ne pourrai lui en donner si elle voulait simplement y aller pour faire une course. » Il a tancé d'importance le directeur de l'administration de la police d'avoir donné un passeport au roi jusqu'à Trieste sans en avoir été autorisé par le cabinet de Vienne. Je me suis donc vue obligée d'écrire au roi par estafette pour l'informer de tout ceci; mais le comte de Bining a poussé la rigueur si loin que j'ai été obligée de le faire adresser à un négociant à Trieste pour que celui-ci la fît parvenir au roi n'importe où il serait. Toutes ces mesures, à ce qu'en dit le comte de Bining, ne sont que momentanées, et, après le congrès, nous serons libres d'aller et de faire ce que nous voudrons. Ce moment n'en est pas moins pénible pour nous, et je ne vois pas qu'en changeant de domicile et allant nous établir à Trieste cela puisse rien changer de cet esprit

d'inquisition, de méfiance, qui règne dans le cabinet de Vienne; il eût été à désirer que le roi n'eût pas eu l'idée d'aller à Bologne sans passeport du gouvernement; je crains, je le répète, que cette démarche de sa part ne lui attire des désagréments et ne jette un louche sur sa conduite qui pourra lui nuire; le gouvernement autrichien ayant été le seul qui nous ait donné asile et protection, il me semble qu'il faudrait le ménager dans le moment actuel et supporter seulement encore quelques semaines cette position, quoique très pénible et bien vexatoire, j'en conviens, mais le faible doit plier quand on ne peut y opposer la force[1].

Le 17 août. — J'ai reçu hier au soir une lettre pour le roi de M. Filleul qui lui mande qu'on a trouvé pour la valeur de 12 à 15,000 francs de mes diamants; ce sont des plongeurs qui les ont découverts; on les avait cachés dans la Seine vis-à-vis les Invalides; la lettre est datée du 3 août 1814. Je suis partie ce matin à onze heures d'Ekensberg; je suis arrivée à une heure et demie du matin à Marburg, où j'ai couché; le pays m'a paru beau et bien aéré. De droite et de gauche, il se présente de beaux châteaux qui appartiennent presque tous à des gentilshommes styriens. Le peuple fait horreur : à peine est-il habillé, et ils ont l'air de bêtes; leurs maisons sont bâties en bois et les toits en chaume, la plus affreuse misère se présente là sous l'aspect le plus hideux, et l'on ne peut qu'être étonné de voir un pays aussi cultivé, aussi abondant, habité par des peuples qui font horreur de l'espèce humaine. Mais le gouvernement autrichien met sa gloire à l'abrutir de plus en plus par le servage rigoureux qu'il exerce vis-à-vis de lui. C'est cependant là un gouvernement qu'on appelle sage et paternel en ce siècle! ô hommes!...

Le 18 août. — Je suis partie à 10 heures du matin de Marbourg.

Le 17 septembre. — Voilà encore une bien grande lacune dans mon journal, mais, ayant effectivement été prise par les douleurs de l'enfantement dans la nuit du 22 au 23 août, je n'ai pu le continuer; j'ai été dans les maux pendant trente-six heures et n'ai pu accoucher qu'avec le forceps; ce que j'ai souffert ne se laisse pas exprimer; c'est M. Vacca qui m'a délivrée avec toute l'habileté d'un homme de talent; c'est le 24 août, à midi, que je suis accouchée d'un fils bien portant et bien joli[2]. Si on eût retardé d'un quart d'heure l'opération, mon enfant en aurait été la victime, car, depuis quinze heures, il était au passage et ne pouvait avancer. Jusqu'au sixième jour, je me suis très bien portée, mais tout à coup mon lait a disparu, et il s'est jeté dans le bas-ventre et dans la matrice; à cela une suppression s'est jointe, et j'ai depuis ce moment, jusqu'au dixième jour, souffert l'impossible et été dans le plus grand danger. Enfin, pour rappeler le lait, j'ai dû nourrir pendant

1. Voyez dans Schlossberger les notes des 11, 13, 14, 15 et 16 août relatives à l'accouchement de la grande-duchesse.

2. Le prince Jérôme Napoléon, mort en 1847.

huit jours et mettre des sangsues. Ces remèdes ont été efficaces, car aujourd'hui, le vingt-quatrième de mes couches, je me porte à merveille; j'ai adopté l'enfant que j'ai nourri : c'est une petite fille jolie comme un cœur, qui était aux Enfants trouvés; on ne connaît ni son père ni sa mère, ce sera donc moi qui lui en tiendrai lieu; elle s'appelle Christiana.

Les soins, l'affection, la tendresse que le roi m'a témoignés dans cette circonstance ne sortiront jamais de ma mémoire; une garde-malade des plus attentives, des plus soigneuses n'aurait pas pu m'en donner de pareils. Le moment où j'ai été délivrée, il en était si joyeux, si content que, dans les premiers instants, il ne s'occupait que de moi et non de l'enfant; il avait l'air de revivre après une longue agonie; il n'était pas présent à l'opération et il n'aurait pu soutenir la vue de cet appareil, mais, deux secondes après ma délivrance, il est venu. Il croyait que j'y succomberais, quoique j'aie montré, à ce que tous les assistants ont dit, beaucoup de force d'âme et de courage; moi-même je croyais mourir en couches. J'y étais toute préparée; il n'y aurait eu que l'idée de me séparer de mon cher Jérôme qui aurait pu troubler mes derniers moments. Je n'oublierai jamais aussi les soins amicaux que la grande-duchesse (Élisa) m'a donnés; elle est venue nous rejoindre ici à Trieste après dix jours de couches, c'est une abnégation de soi-même bien rare de nos temps. Elle avait emmené avec elle Mme de Fingerlein, qui, depuis cinq mois, soignait l'éducation de sa fille Napoléone; c'est une femme charmante sous tous les rapports, et je désire pour la grande-duchesse qu'elle la conserve.

La comtesse de Bocholtz est partie, hier 16, pour rejoindre sa famille. La pauvre femme était bien affligée : elle ne m'avait pas quittée depuis six ans; c'est une personne respectable et qui s'est parfaitement bien conduite dans ces derniers événements. Mlle Bengerde, ma première femme, n'ayant pu se résoudre à me suivre en Italie, et ayant prétendu que mes femmes étaient trop impertinentes envers elle, m'a aussi quittée; c'était une bonne personne et qui avait beaucoup d'esprit; j'ai été peinée de me séparer d'elles deux.

Le 18 septembre. — Nous avons fait une course sur mer. J'ai oublié de remarquer que le comte de Furstenstein est revenu de Paris le 15; il nous a apporté les mêmes nouvelles que nous savions déjà; il est toujours question de renvoyer les Bourbons et de remettre le roi de Rome. A Paris, l'on ne doute pas que cette révolution ne réussisse. Fouché a même dit au comte de Furstenstein que lord Castelereagh, ministre des affaires étrangères en Angleterre, l'avait assuré que l'Angleterre ne s'en mêlerait point. Le duc de Berry avait été envoyé à Londres pour demander au prince régent l'éloignement de toute la famille Bonaparte du continent et pour qu'elle fût reléguée en Amérique. Le prince régent a répondu qu'il existait des traités et qu'il les tiendrait religieusement. Le duc de Berry est donc retourné à Paris

très peu satisfait de sa négociation; on dit cependant qu'au congrès il sera question d'éloigner l'empereur Napoléon de l'île d'Elbe, car l'on craint qu'il ne soit trop rapproché des côtes de l'Italie.

Le 19 septembre. — J'ai écrit aujourd'hui à mon père et à l'empereur de Russie pour tâcher de les intéresser tous deux à notre sort. J'ai rappelé au dernier les promesses qu'il m'avait faites lors de mon dernier séjour à Paris. Comme ils doivent se rendre tous deux au congrès, j'ai cru de mon devoir de faire une dernière tentative, le titre sacré de mère m'en imposait la loi.

Le 20 septembre. — Mon fils devient de jour en jour plus beau; il fait toute notre consolation.

Le 21 septembre. — Toute la journée je m'occupe de mon fils.

1815.

Jérôme et Catherine étaient encore à Trieste lorsqu'ils apprirent le débarquement de Napoléon à Cannes, en mars 1815.

L'ex-roi de Westphalie, décidé à tout braver pour rejoindre son frère, essaya de tromper la police autrichienne. Il y parvint, s'embarqua sur un petit navire, et, à la suite de mille dangers, après avoir vu Murat à Naples, il fut assez heureux pour arriver à Paris.

Catherine, restée à Trieste, lui fit tenir la curieuse lettre ci-dessous.

Catherine au roi Jérôme.

Trieste, 28 mars 1815.

Mon cher ami, ce n'est qu'aujourd'hui qu'il s'est présenté une occasion pour te donner de mes nouvelles et les détails des événements qui se sont passés ici depuis ton départ. J'ai envoyé le 26, à midi, la lettre que le comte de Wickemberg écrivait au directeur de la police pour lui faire connaître ton départ.

M. le directeur de la police n'étant pas chez lui au moment où on la lui portait, elle n'a pu lui être remise que vers les deux heures de l'après-dîner; une demi-heure après, le comte de Wickemberg reçut la réponse marquée n° 1; je délibérai avec M. Abatucci pour savoir si nous ne devions pas le laisser dans l'erreur où il paraissait être; mon avis était de l'y laisser, celui de M. Abatucci ne l'était pas; et je me suis laissé vaincre par son raisonnement, depuis je m'en suis repentie. J'envoyai donc le comte de Wickemberg au directeur de la police pour lui dire qu'il n'avait sans doute pas compris le sens de la lettre et que S. M. le roi était parti ce matin.

Le directeur de la police, à ce que m'a dit le comte de Wickemberg, n'en a point paru étonné; il a demandé quand et comment tu avais effectué ce départ; à quoi le comte de Wickemberg, selon les instructions que je lui avais données, a répondu qu'il l'ignorait entièrement,

il a paru en douter; mais il a assuré le comte de Wickemberg, à plusieurs reprises différentes, qu'il ignorait absolument les mesures de précautions que son gouvernement devait prendre à notre égard, et qu'il ne pouvait y croire, n'ayant reçu aucun ordre à ce sujet du cabinet de Vienne. Je lui ai même fait dire que deux lettres anonymes que nous avions reçues depuis plusieurs jours nous parlaient dans le même sens, et il n'a pas voulu y ajouter foi. Après la conversation qu'il eut avec le comte de Wickemberg, il a demandé à me voir, je l'ai reçu et je lui ai répété les mêmes choses que j'avais chargé le comte de Wickemberg de lui dire de ma part. A tout cela il ne m'a répondu autre chose, sinon : « Je suis dans l'ignorance parfaite des mesures que mon gouvernement doit prendre à votre égard; j'aurais désiré que le comte de Hartz n'eût fait cette démarche qu'après en avoir instruit ma cour. » A cela je lui répondis : « Mais, M. le directeur de la police, vous oubliez qu'hier encore vous avez refusé au roi mon époux les moyens de l'en informer par le refus que vous avez fait de l'envoi d'un courrier. » — « Ah! c'est donc à cet effet, me répond-il, que vous vouliez l'expédier? Je suis fâché de n'en avoir point été averti, mais les circonstances actuelles ne pouvaient me permettre, ainsi qu'au gouvernement de Trieste, de vous satisfaire sur ce point. » Il me dit de plus : « Je suis fâché que M. le comte de Hartz ait choisi Naples pour son futur séjour. Pourquoi n'a-t-il pas choisi toute autre résidence dans les États autrichiens? » — « Mais vous oubliez, M. le directeur de la police, qu'il n'y a pas quinze jours encore qu'on a refusé des passeports au roi mon époux pour faire une simple course à Venise; au reste, M. le directeur de la police, le roi mon époux, en se rendant à Naples, a voulu donner une preuve de plus à S. M. l'empereur que rien dans sa conduite, depuis qu'il était retiré dans ses États, n'avait pu donner lieu aux mesures qu'on était intentionné de prendre, connaissant les rapports de bonne intelligence qui existaient entre les deux cours. » — « Mais, m'objecta-t-il, depuis les dernières démonstrations de S. M. le roi de Naples, il ne paraît pas que cette harmonie soit très intime, et je crains que ce soit justement le séjour que M. le comte de Hartz a choisi à Naples qui n'indispose le plus ma cour. » — « J'ignore, M. le directeur de la police, » fut ma réponse, « quelles sont les démarches qu'a faites la cour de Naples, et je vous assure bien que le roi mon époux en est tout aussi peu instruit que moi; il sera sans doute inutile de vous donner l'assurance positive que le départ du roi mon époux n'a été motivé que sur la lettre du comte de Wintzingerode, sur les bruits publics qui se débitaient ici de son enlèvement de vive force, et enfin sur votre refus de permettre qu'il expédiât un courrier au prince de Metternich. Je puis encore ajouter que nous sommes tous aussi étrangers aux événements qui se passent en France, et que nous n'en avons connaissance que par les gazettes et par les bruits publics, car vous savez mieux que moi, M. le directeur de la police, que nous ne recevons que les lettres que vous voulez bien nous passer. »

Ainsi finit une conversation qui a duré un quart d'heure, et la journée s'est passée tranquillement.

Le 27, à quatre heures de l'après-midi, le comte de Wickemberg fut mandé à la police, le directeur lui remit l'écrit n° 2. Il exigea, non seulement de le lire en sa présence, mais encore de signer qu'il l'avait lu; il s'est refusé de prendre aucun engagement avant d'avoir pris mes ordres. Dans cette conversation avec le comte de Wickemberg, le directeur de la police s'est permis de le menacer de prendre des mesures fâcheuses s'il ne signait pas, ainsi que les autres personnes de notre maison, l'écrit qu'il lui présentait; sur les représentations très vives du comte de Wickemberg que de tels procédés pourraient le compromettre, étant hors de toute bienséance, il s'en est excusé en disant toujours qu'il ne faisait qu'exécuter les ordres précis qu'il avait reçus du gouvernement de Trieste, et que, personnellement, il n'y était pour rien. Il exigea de plus que dans la journée il fallait qu'il eût une réponse; après avoir pris lecture de cet écrit et l'avoir communiqué à M. Abatucci, je pris la résolution de faire écrire la note sous le n° 3 par M. de Stölting, et je chargeai le comte de Wickemberg de la lui lire et de la lui remettre.

Au moment que le comte de Wickemberg allait se rendre chez le directeur de la police, je reçus le billet sous le n° 4, et c'est ce qui me fit rouvrir ma lettre au prince de Metternich et y ajouter le post-scriptum.

Après une demi-heure d'entretien, le comte de Wickemberg revint et déclara au nom de M. le directeur qu'il allait prendre les ordres supérieurs à ce sujet et qu'il le priait en conséquence de ne point sortir de la maison; une heure après, le comte de Wickemberg fut de nouveau mandé à la police, où le directeur lui dit que cet écrit ne lui suffisait pas et qu'avant minuit (il en était alors onze) il fallait que lui et tous les autres messieurs attachés à notre maison eussent signé la formule suivante sur la note n° 2 :

« Je promets de ne quitter Trieste sans la permission de la police et de me présenter deux fois par jour à la direction. »

Tu sens bien, mon cher ami, que je n'ai pas donné cette déclaration, mais, forcée au dernier point par les menaces de M. le directeur de la police, j'ai dû autoriser ces messieurs de signer l'engagement qu'on exigeait d'eux, afin de prévenir de plus graves inconvénients.

Depuis toutes ces vexations, ma maison est entourée de soldats et de gens de police.

L'homme de M. Hamel nous a vendus; la police a eu connaissance du projet qu'il devait mettre à exécution. Le directeur de la police a dit au comte de Wickemberg qu'il tenait dans son portefeuille tous les papiers relatifs à cette affaire; de plus, je me suis convaincue moi-même que cet homme a eu peur et qu'il a craint de se compromettre; ainsi, d'après cette conduite-là, tu n'es plus tenu à aucun engagement envers lui; heureusement, les 1,000 florins ne lui ont pas été comptés,

n'ayant jamais voulu se rendre à l'invitation de M. Abatucci de se rendre chez lui.

J'ai cru qu'il était nécessaire et urgent même d'informer de suite le prince de Metternich des procédés indignes dont on use envers moi et envers les personnes de notre maison, et, à cet effet, j'ai envoyé ce matin, à une heure, une estafette au prince de Metternich, avec la lettre dont la copie est ci-incluse.

J'ai en même temps donné connaissance au baron de Linden de cette affaire en lui écrivant la lettre dont je t'envoie également la copie.

M. Abatucci ne désespère cependant pas de trouver encore les moyens de me faire partir, mais quand et comment? c'est ce que nous ne pouvons décider.

D'après une lettre du baron de Linden, en date du 21, il paraît que la cour de Vienne est toujours dans l'intention de nous faire quitter Trieste, mais il est tout aussi vrai que les courriers se perdent entre ces deux villes, car ils ne sont pas arrivés, ce qui me ferait presque croire que le prince de Metternich, tout en ayant l'air d'accéder peut-être aux réquisitions des alliés, veut nous faire comprendre par cette conduite de chercher à nous y soustraire.

Les lettres anonymes viendraient à l'appui de ce raisonnement, car elles nous prédisaient qu'on voulait nous conduire à Prague. Tu seras assez étonné de voir que mon très cher père a fait des démarches pour nous offrir, *dans le cas actuel*, un asile chez lui; dans aucun cas, mais surtout dans les circonstances présentes, je ne voudrais profiter de ses bonnes dispositions, ne serait-ce seulement que pour lui donner la satisfaction de s'être raccroché à nous depuis les succès de l'empereur N...

Les nouvelles et les on dit depuis hier sont : 1° que l'empereur N. est arrivé le 17 à Fontainebleau, le 18 à Paris, qu'il s'est porté sur le Rhin, que Fouché est à la tête du gouvernement provisoire et que le maréchal Davoust est gouverneur de Paris; 2° que la légation française à Vienne a tenté d'enlever le roi de Rome au nom de Louis XVIII, mais l'entreprise a heureusement échoué; 3° l'impératrice Marie-Louise a voulu se soustraire de Schönbrunn; elle était déjà en voiture pour rejoindre l'empereur N., lorsque son auguste père l'a fait arrêter; depuis ce moment, elle est gardée à vue et ne peut plus faire un pas sans être suivie.

Ces deux dernières nouvelles paraissent positives.

J'oubliais de te dire, mon ami, que nous ne pouvons plus sortir sans être escortés par des affidés de la police; il paraît surtout qu'on se méfie de M. de Stölting, car, hier, deux agents de police ont été chez lui, mais, n'y étant pas, ils ont fait mander aujourd'hui à la police l'hôte chez lequel il loge, qui, étant malade, n'a pu s'y rendre.

Je te dirai que j'ai fait aujourd'hui un acte d'autorité, que j'ai renvoyé l'ancienne nourrice de notre fils et le portier de la maison, ayant eu connaissance de plusieurs bavardages qu'ils avaient tenus; j'ai

ordonné que Micheur ferait l'office de portier jusqu'à ce que nous en ayons un autre.

Envoie-moi une autorisation comme quoi M. Labrosse doit, sur ma signature, me délivrer les fonds dont nous pourrions avoir besoin; tu as oublié de la signer avant ton départ.

Du 29 au matin (mars). — M. de Gaïl est arrivé hier soir à sept heures; il nous a apporté l'heureuse nouvelle que l'empereur a fait son entrée triomphale le 20 à huit heures du soir à Paris. Le lendemain, M. de Gaïl s'est présenté à son lever; S. M. l'a très bien accueilli, ayant appris qu'il était à Paris chargé des affaires du roi de Westphalie; il lui a permis de partir sur-le-champ et de nous apporter la nouvelle.

Tout ce que M. de Gaïl me raconte de la marche de l'empereur, de ses progrès rapides en France tient de la magie, du prodige; jamais rien de pareil ne s'est vu! Quel génie! quel homme! on serait presque tenté de dire que c'est un Dieu! Pas une goutte de sang répandue, sa seule présence a tout fait, a tout électrisé, a opéré ce miracle. Les gens les plus fidèles, les plus dévoués aux Bourbons n'ont pu résister à son approche. Quelle grandeur d'âme que celle qu'il montre! quelle modération! Au lever, il a dit : « Marmont, Augereau ont trahi la patrie, c'est à la nation à les juger; Berthier a trahi l'amitié, c'est à elle à lui pardonner. »

Fouché est ministre de la police, Davoust ministre de la guerre; c'est le seul des maréchaux, ainsi que Ney, au départ de M. de Gaïl, qui s'était prononcé pour l'empereur, mais l'entraînement était tel que les autres se sont sans doute déclarés à l'heure qu'il est.

Joseph, avec ses enfants, est arrivé à Paris.

Les Bernois ont voulu l'enlever au nom de Louis XVIII.

La reine y était depuis deux mois pour faire lever les séquestres de leurs terres, chose qu'elle n'avait pas obtenue.

Fouché a dit verbalement à Gaïl : « Dites au roi qu'il tâche de rejoindre l'empereur le plus tôt possible. » Voilà la seule commission qu'il ait eue à te transmettre.

Pourras-tu te rendre auprès de l'empereur? Dis-le-moi et comment pourras-tu effectuer ce voyage?

Ne te risque pas de le faire par terre, tu serais pris indubitablement. M. de Gaïl a eu toutes les peines du monde à passer, on l'a même arrêté à Milan, tu le serais donc à plus forte raison.

Éliza ainsi que le prince Félix viennent d'être conduits à Brünn en Moravie; ils ont passé lundi à Goritz; ils étaient escortés par un officier autrichien; ils ont laissé leurs enfants à Bologne. Tu verras par là qu'on nous traite absolument comme des prisonnières; que je suis donc heureuse de te savoir parti et en sûreté maintenant! Tu n'as pas d'idée des mesures rigoureuses qu'emploie ici le gouvernement contre moi; un procès-verbal que je viens de faire dresser par M. Stölting te mettra au fait d'une scène que je viens d'avoir avec le directeur de la police.

Enfin hier, en sortant pour me promener, ma voiture a été assaillie par une douzaine de soldats et de mouchards, et j'ai vu le moment où ils me défendraient de sortir. Toute cette conduite, ces avanies inimaginables m'ont obligée d'écrire une seconde lettre au prince de Metternich, dont je joins copie; il m'est impossible de supporter plus longtemps de pareils traitements, qui sont contre tout droit des gens; il n'y a que l'arrivée de Gaïl et les heureuses nouvelles qu'il nous a apportées qui aient pu faire diversion un moment à l'amertume à laquelle mon âme est en proie depuis ton départ.

Tu te rappelleras au reste, mon cher ami, que je t'ai prédit tout ce qui m'arrive; ne fais cependant point de coup de tête, il faut se soumettre à la nécessité et aux circonstances; si l'on exige à force armée que je quitte Trieste, il faudra bien céder; dans ce cas-là, je demanderai à aller à Brünn rejoindre Éliza; son amitié pour toi et pour moi me fera supporter avec résignation notre séparation.

Je ne vois pas les moyens, quelque bonne volonté et quelques soins que mette M. Ab., de pouvoir me soustraire aux espions qui entourent jour et nuit ma maison.

Peut-être la nouvelle de l'entrée de l'empereur à Paris fera-t-elle changer le ton de la cour de Vienne, opinion que je ne partage pas; je crois plutôt qu'elle nous gardera tous comme otages, à commencer par l'impératrice et le roi de Rome, pour forcer l'empereur à abdiquer en faveur de son fils, car il paraît, d'après toutes les lettres qu'on reçoit de Vienne, que le système d'acharnement et les principes établis par les alliés doivent exister toujours.

Il est quatre heures et demie, et le comte de Wickemberg revient de la police, où on lui a de nouveau signifié que je devais me conformer strictement aux ordres du gouvernement de Trieste, et que si je ne le faisais pas l'on verrait les mesures fâcheuses auxquelles on serait obligé de se porter. D'après cette déclaration, j'ai chargé le comte de Wickemberg d'écrire la lettre n° 5. Le directeur de la police n'y a pas répondu.

9 heures du soir. Le directeur de la police sort d'ici; il est venu suivi du même officier et demanda de nouveau à me voir, en disant cependant qu'il entrerait seul dans mes appartements; contrainte par la force, je l'ai reçu; il m'a fait des excuses d'être obligé de prendre de telles mesures, mais que le gouvernement les lui avait ordonnées, que lui personnellement était fâché de devoir les prendre. Je ne lui ai répondu autre chose que :

« Monsieur, vous avez la force en main, vous pouvez donc me traiter comme vous le voulez, mais je vous observerai que vos mesures sont hors de toutes règles de bienséance et je doute que la cour de Vienne vous approuve; au reste, Monsieur, comme de mon plein gré et de ma propre volonté je me constitue prisonnière dans ma maison, vous pouvez venir aux heures que vous voudrez. » Là-dessus, je lui ai fait une inclination et je me suis éloignée.

Il résulte donc de tout ceci, mon ami, que je suis réellement prisonnière d'État, que deux fois par jour le directeur de la police, avec le

même officier, viendra pour s'assurer de ma présence et de celle de notre fils, que je ne puis plus me promener, ni à pied, ni à cheval, ni en voiture, sans être accompagnée d'un officier, que ma maison est entourée, ainsi que les rues attenantes, d'un essaim de militaires et d'agents de police et qu'on ne me laisse d'autre liberté que celle de pouvoir me lever, de me coucher et manger à l'heure qui me convient. Voilà les traitements auxquels je suis en butte; je te laisse à penser dans quel état ils me mettent.

Il vient de se passer le comble de l'indécence : un agent de police a mis une échelle contre la porte de la maison pour regarder à travers les vitres et voir ce qui s'y passait; nos gens, s'en étant aperçus, ont voulu le chasser; il a de suite tiré un couteau, appelé du secours, et une douzaine de ses sbires sont accourus; heureusement que nos messieurs, entendant le bruit, ont accouru au secours de nos gens et les ont dispersés.

Du 30 au matin. — Cette nuit, une vingtaine d'agents de police ont entouré notre maison, et pas un chien n'aurait pu en sortir.

Le directeur de la police est venu.

Il est positif que le vice-roi est passé ici le 28, qu'il s'est embarqué à Dinna sur une petite barque. Les on dit sont :

Que le roi de Naples a marché.

Que les alliés viennent de publier un manifeste qui dit qu'ils retiendront toute la famille Napoléon prisonnière et comme otages, et que si, dans l'espace d'un mois, les Français ne livraient pas Napoléon, ils feraient marcher un million d'hommes.

Je bénis Dieu, malgré les outrages auxquels je suis en butte, de te savoir en lieu de sûreté.

Donne-moi, je t'en prie, de tes nouvelles et dis-moi comment le roi de Naples t'a reçu et le parti que tu comptes prendre? Je te le répète, si je suis absolument contrainte de quitter Trieste, je demanderai à aller à Brünn rejoindre Éliza; je ne veux point me séparer de ta famille, quel que soit son sort; je veux partager avec eux leurs peines et leur bonheur, si nous pouvons encore en espérer.

M. Labrosse fait, je crois, des difficultés pour délivrer les fonds qu'il a; il craint que les événements en France n'aient influé sur ceux que tu as chez Perregaux et chez Zerleder; desquels dois-je donc faire usage pour l'entretien de notre maison?

J'ai autorisé M. Ab. à louer la maison que tu as achetée pour 8,000 florins; c'est à huit pour cent; il dit que l'affaire est bonne et sûre; et comme, dans tous les cas, et quels que soient les événements, nous ne pouvons plus nous établir à Trieste après la conduite outrageante qu'on tient envers moi, j'ai cru l'affaire trop bonne pour la rejeter. J'ai de même fait cesser tous les travaux à la petite campagne de Plattnen.

Il est impossible pour le moment que M. de Gaïl aille te rejoindre. Ab. et moi avons cherché tous les moyens imaginables pour l'envoyer, mais la surveillance est telle qu'il ne pouvait l'effectuer ni par terre ni par mer, et il ne faut pas, dans le moment actuel, nous exposer à faire

arrêter quelqu'un de notre maison, pour qu'on prenne encore des mesures plus violentes que celles que l'on se permet déjà vis-à-vis de nous.

La disparition du vice-roi, ton départ les exaspère, et c'est à cela que j'attribue la conduite indigne qu'ils tiennent envers nous. Mais sois sûr, mon ami, que dès que j'entreverrai la possibilité de t'expédier Gaïl je le ferai.

Forcée de quitter Trieste et les États autrichiens, la reine Catherine dut se réfugier dans les États du roi son père. Elle lui écrivit de Gratz, le 12 mai 1815[1] :

Mon très cher père, M. de Geismar m'a apporté la lettre dont vous m'avez honorée, ainsi que celle qui renferme les dispositions de l'empereur d'Autriche. Il m'est pénible d'être obligée de vous dire, mon très cher père, que votre lettre a déchiré mon cœur; j'aurais cru pouvoir espérer que, dans un moment aussi douloureux pour moi, je ne devais lire que les expressions de la tendresse paternelle. J'ignore quels sont les torts que j'ai eus envers ma famille; je croyais jusqu'à présent avoir prouvé que le respect pouvait me faire garder le silence; je me suis même abstenue de toutes réflexions et de toutes plaintes quand on est allé jusqu'au point d'attaquer l'honneur du roi mon époux. D'après cela, je croyais avoir satisfait à tous les devoirs religieux de mon cœur. Ne pouvant suivre la volonté du roi mon époux, je ne cède qu'à la force.

La douleur que j'éprouve de voir outrager mon rang et mes droits d'épouse sera diminuée par la pensée qu'elle me conduit dans les bras d'un père que je n'ai jamais cessé d'aimer et de respecter; mais, avant d'entrer dans vos États, mon cher père, veuillez bien entendre la répétition du serment que je fais, qu'aucune force ne me séparera du roi mon époux, quel que puisse être son sort. Je me fie à votre parole donnée; c'est celle d'un roi, c'est celle d'un père. La mort ou mon époux est la devise de ma vie.

Maintenant, lisez encore dans le cœur de votre fille; si j'éprouve quelque répugnance à me rendre dans vos États, ce n'est pas le souvenir fatal des lettres que vous m'avez écrites et qui ne respirent malheureusement que la haine contre celui auquel ma destinée est liée. La seule grâce que je vous demande, c'est que le nom du roi mon époux ne soit jamais prononcé devant moi, ni devant mon fils, par personne de ma famille, car je ne supporterais jamais qu'on renouvelât les propos que m'a tenus contre lui le prince royal à Paris et d'autres inculpations qu'on a répétées dans vos premiers salons.

Mais je retrouve un père que je n'ai pas vu depuis longtemps; il tâchera de calmer l'affliction de son enfant.

J'arrive seule dans votre pays, puisque vous me séparez de ceux qui, pendant de longues années et dans les événements les plus affreux de

1. Schlossberger, II, 176.

ma vie, m'ont servie avec la fidélité la plus rare, la plus pure, et le dévouement le plus exemplaire.

Je me tais, ma situation parle assez.

Bientôt, mon cher père, je serai dans vos bras, vous retrouverez votre fille tendre et respectueuse, mais aussi vous la retrouverez toujours épouse et mère.

Le roi de Wurtemberg ayant assigné pour résidence, ou plutôt pour prison, à sa fille le château de Gœppingen, la reine, à peine y fut-elle installée, écrivit à son mari, le 6 juin 1815 :

Mon cher ami, depuis le 26 mai dernier, jour où je suis arrivée ici, c'est la première occasion qui se présente pour pouvoir te donner de mes nouvelles, car tu t'imagineras bien que je n'ose confier aucune lettre aux postes de ce pays; sans qu'on m'en ait donné la défense absolue, l'on m'a fait comprendre cependant que toute correspondance et communication avec le pays ennemi était un crime très grave puni d'une peine capitale. Comme je crois être en pays ennemi, je corresponds avec pays ami, et cette défense ne peut donc me regarder.

Tu peux être sûr que je chercherai tous les moyens imaginables pour te donner de mes nouvelles aussi souvent que possible. *Avis au lecteur.*

Tu ne peux te faire d'idée de ce que j'ai souffert en apprenant par les gazettes, le lendemain de mon arrivée ici, que la frégate qu'on t'avait envoyée avait été prise; on nous assurait même que vous aviez tous partagé son sort. En revanche, la joie que j'ai eue en lisant la nouvelle officielle de ton arrivée en France a été inexprimable, et elle m'a presque entièrement guérie de l'indisposition que j'ai eue depuis mon départ de Gratz et qui avait été augmentée par la fatigue du voyage. J'espère que depuis ton arrivée à Paris tu auras eu de mes nouvelles et que tu seras maintenant au fait de mes malheurs.

Je n'ai point encore vu mon père; les hôtes qui sont venus le voir ces jours derniers l'ont empêché de venir ici. Cependant, il compte me rendre sa visite après-demain 8. Je n'ai vu ma tante (la duchesse Louis) qu'avant-hier pour une couple d'heures. Il n'a été question de rien entre nous; c'est une première condition que j'ai faite, en entrant dans le pays, que personne ne parlerait jamais, ni devant moi, ni devant notre fils, ni devant ma maison, de toi, de notre famille ou de politique.

Mon père a fait meubler à neuf les appartements que j'occupe; ils sont beaux et commodes; le petit chou demeure tout à côté de moi; on lui avait donné un grand appartement, mais qui se trouvait dans l'aile opposée, et j'ai préféré lui en donner un très médiocre, mais sous l'aile maternelle.

Je crois avoir prévu tes intentions en déclarant que je voulais vivre à nos frais comme dans tout autre pays.

Aucune personne de ma maison ne peut se rendre à Stuttgart sous quelque prétexte que ce soit; M. de S. n'a pu obtenir d'y aller, pas même pour y arranger des affaires de fonds. — A dix heures du soir, tout le monde doit être rendu au château. Il y a ici trente hommes de

la garde royale, dont neuf font le service journalier. Aucun de mes gens n'ose ni parler ni écrire librement. M. de Brusselle est l'organe de toutes ces dispositions et vient tous les matins entre six et sept heures apporter les nouvelles. Je me suis fait une loi de ne le recevoir que lorsqu'il est porteur d'ordre de son maître. C'est un homme extrêmement fin et très intrigant et qui, sous le masque de la bonhomie, cache la ruse et l'astuce; il voudrait s'immiscer dans nos affaires, mais il n'y réussira pas.

Les chevaux et les équipages sont arrivés hier en bon état; surtout les chevaux de selle se portaient à merveille et ont excité la curiosité et l'envie sur toute la route.

L'on a désigné M. de Brusselle comme devant faire les fonctions de grand maître et chef de la maison; j'ai répondu qu'il pouvait l'être de celle que le roi avait désignée pour faire le service auprès de moi, mais que moi je ne pouvais le reconnaître comme tel, n'ayant pas été approuvé par toi; aussi ne dîne-t-il pas avec moi, prétention qu'il avait cependant et qu'on lui avait ordonné de manifester. J'ai fait une exception pour M. d'Unruhe; c'est l'amitié que je lui porte qui m'y a engagée, surtout parce qu'il n'a aucune fonction auprès de moi.

Tu te figureras facilement que je suis journellement en butte à des désagréments, mais je suis ferrée à glace et inébranlable dans mes principes. Je ne vois personne et je me suis fait la loi de ne recevoir que celles que je ne pourrais refuser. Je suis surveillée, aussi bien que les personnes qui nous sont attachées, aussi minutieusement que possible.

D'après tout cela, tu peux te faire une idée de ma position et des vœux que je forme pour notre bonheur et notre prompte réunion.

Tu me comprendras assez et tu suppléeras à tout ce que la prudence me défend de dire.

Rappelle-moi au souvenir de toutes les personnes de notre famille; je pense sans cesse à toi, à elles et à l'avenir, surtout dans des moments aussi importants que les présents.

Je ne puis assez te prier, mon cher ami, de me donner de tes nouvelles, ne serait-ce que pour me dire que tu te portes bien; voilà près de deux mois que je n'ai pas eu de lettres de toi, la dernière étant du 9 avril. Pense que les événements pourraient donner lieu à ce qu'on me forcerait de quitter même mon séjour actuel pour m'éloigner davantage; je ne puis douter de ce que je te dis ici.

Ne t'inquiète pas à l'égard de ma santé; les accidents que j'éprouve ne sont pas dangereux pour le moment, et, avec le calme, du repos et l'usage des eaux, les médecins m'assurent que je serai remise dans quelque temps entièrement; ainsi, mon bon Fifri, je te défends d'avoir la moindre crainte; je te promets aussi de bien me soigner pour l'amour de toi.

Notre petit Fifi se porte bien et grandit à vue d'œil; il devient de jour en jour plus gentil.

Baron Du Casse.

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

Moyen age. — Époque franque. — Le VIe volume de l'*Histoire des institutions politiques de l'ancienne France,* intitulé : *les Transformations de la royauté pendant l'époque carolingienne* (Hachette), complète l'histoire des origines du régime féodal, la seule partie de son grand ouvrage que M. Fustel de Coulanges ait pu terminer. L'éditeur, M. Jullian, dit avec raison dans sa préface que, telle qu'elle est, cette œuvre est homogène et complète, et qu'elle présente un admirable mélange de grandeur et de simplicité. M. Jullian a en même temps, en quelques pages d'une brièveté éloquente, indiqué le caractère de cette œuvre, à la fois de science et d'art. M. Fustel appartenait à la grande école des historiens français, toujours soucieux de la composition et du style, mais en même temps il a voulu combattre les deux tendances auxquelles avaient cédé les historiens qui, dans la première moitié du siècle, avaient étudié les institutions de l'ancienne France, celle qui cherchait dans un antagonisme de races le secret de notre histoire, et celle qui trouvait dans les coutumes germaniques transplantées sur notre sol par les Francs les antécédents des libertés constitutionnelles. Il voulut réagir contre ces constructions systématiques et chercher dans les textes seuls l'explication et le sens du passé. M. Jullian aurait pu ajouter que cet élément de polémique, qui est visible à toutes les pages de son ouvrage et qui l'anime d'une vie singulière, le faisait, malgré lui, tomber dans une systématisation en sens inverse, d'autant plus que ce n'est pas seulement ses devanciers français qu'il combat, mais aussi les historiens allemands qui ont donné une importance extrême à l'élément germanique dans l'histoire franque, tout en prétendant, eux aussi, être les dociles serviteurs des textes. M. Jullian fait remarquer que M. Fustel avait étudié avec soin tous ses devanciers, et qu'il avait même formé le projet de résumer dans une préface toutes les théories proposées avant lui sur l'invasion barbare et les origines de la féodalité; mais il a tort de s'étonner qu'on ait reproché à M. Fustel « d'affecter d'ignorer les œuvres de ses devanciers. » C'est affecter

d'ignorer les œuvres de ses devanciers que de ne les citer que pour les combattre et non quand on adopte des idées qu'ils ont les premiers exposées. Ainsi, dans son premier volume, M. Fustel ne parlait de Dubos que pour réfuter sa thèse sur la république armoricaine, bien qu'il reprit presque intégralement ses vues sur l'invasion. Ainsi encore, dans ses derniers volumes, il ne cite M. Sohm ou M. Roth que pour les critiquer, jamais pour leur attribuer le mérite d'avoir les premiers démontré telle ou telle vérité. Dans le tome VI, par exemple, M. Fustel insiste beaucoup sur le fait que les fonctionnaires subalternes du comté étaient nommés par le comte, le roi ou le « missus, » et le démontre par une longue discussion ; M. Sohm a été le premier à mettre ce même fait en pleine lumière.

La thèse soutenue dans le dernier volume de M. Fustel de Coulanges est la suivante : la monarchie absolue des Mérovingiens a été ruinée par ses excès, par les fréquentes minorités des rois, par le développement de la puissance de l'Église, et surtout par la formation d'une sorte d'aristocratie féodale composée de fonctionnaires et de grands propriétaires qui ont usurpé les pouvoirs de la royauté et qui ont, par le patronage et la fidélité, groupé les hommes libres autour d'eux, tandis qu'eux-mêmes devenaient les fidèles, non plus du roi, mais du maire du palais. Les maires se trouvèrent ainsi naturellement portés à prendre le titre de rois, puisqu'ils avaient la réalité de la puissance royale. La royauté carolingienne crut avoir restauré le pouvoir monarchique en rétablissant l'ordre dans l'administration, en s'unissant étroitement à l'Église, en ajoutant la couronne impériale à la couronne royale, et en revêtant par le sacre une majesté nouvelle. Mais la société tout entière avait déjà subi une modification profonde par la généralisation des liens de vassalité et du système de collation des terres en bénéfices ; en régularisant et en légalisant ces relations sociales, les Carolingiens hâtèrent la ruine de leur pouvoir tout en croyant le fortifier. Les fonctionnaires devinrent des vassaux exerçant à leur profit les droits régaliens, et les vassaux acquirent une indépendance de plus en plus grande ; quand la royauté fut affaiblie par les troubles civils et les guerres étrangères, elle devint le jouet de cette aristocratie féodale qui disposa à son gré de la couronne et dépouilla les rois de leurs droits.

Cette thèse, prise dans ses termes généraux, est vraie, et elle est poursuivie dans les moindres détails avec une abondance de preuves et une vigueur d'argumentation vraiment admirables. Le livre I sur l'affaiblissement de l'autorité publique sous les derniers Mérovingiens est particulièrement remarquable. Les chapitres IV et V du livre II sur le gouvernement des maires du palais sont aussi d'une

grande originalité; on peut également signaler l'intérêt et la force des chapitres IV et V du livre III sur la transmission du pouvoir royal et sur le titre d'empereur, les chapitres IV et V du livre V sur la féodalité sous Charlemagne et sur la dissolution de l'empire carolingien.

Il y aurait néanmoins à discuter beaucoup des assertions de M. Fustel si l'on entrait dans le détail de sa démonstration. Le principal défaut de cette démonstration est de prendre les mots : fonctionnaire, peuple, nation, pouvoir monarchique, dans le sens moderne que nous leur attribuons et par suite de donner une idée assez fausse de la nature des relations des rois francs avec leurs sujets. La citation d'une page, remarquable du reste, fera bien sentir, sans que nous y insistions, ce qu'il y a d'exagéré dans la pensée de M. Fustel : « Une des causes de l'établissement de la féodalité est le développement excessif de l'autorité monarchique et la disparition des libertés locales... Les rois mérovingiens sont plus absolus que n'avaient été les empereurs; ils conservent la centralisation dans les limites plus étroites de leur royaume. Plus d'assemblées provinciales; les curies ne subsistent que de nom, ne s'administrent plus; les corporations disparaissent ou s'effacent dans la pauvreté et l'obscurité; les églises sont de plus en plus dans la main du pouvoir. Les documents historiques ne marquent pas que des libertés nouvelles aient été apportées par les Germains; nous ne voyons pas plus d'assemblées nationales que sous l'Empire, et, quant aux « malls » locaux dont parlent les lois, ce sont les tribunaux du fonctionnaire royal entouré d'assesseurs, ce ne sont pas les réunions libres de la population. Cette centralisation, que les Mérovingiens avaient été impuissants à faire durer, fut reprise et rétablie par les premiers Carolingiens. Sous Charlemagne, la royauté fut omnipotente; aucun pouvoir national ne lui fut une limite; nul contrôle. Cette royauté put tout et fit tout. Elle ne se contenta pas de gouverner, elle administra. Le fonctionnaire royal, duc, comte, vicomte, centenier, scabin, fut partout, partout puissant, et rien à côté de lui. Aucun corps indépendant. Lisez les Capitulaires, vous n'y voyez figurer ni la nation, ni la province, ni la cité. Il n'existe qu'un monarque, des fonctionnaires et une population, un *populus;* cette population ne se réunit jamais qu'en présence du fonctionnaire, convoquée par lui, et pour recevoir ses ordres ou ses instructions. Sous Louis le Pieux et Charles le Chauve, vous retrouvez cette même toute-puissance du roi et des fonctionnaires royaux. C'est au moment même où la monarchie atteignit l'excès de la puissance et où elle avait tout mis sous elle qu'elle se brisa. Ce furent ses fonctionnaires eux-mêmes qui la renversèrent. Eux seuls, avec les évêques, avaient de la force. Ils la tournèrent

contre la royauté. La royauté fut renversée, non par une nation, non par un effort des provinces et des cités, mais par ses fonctionnaires seuls, par ses agents et par les évêques dont elle avait fait aussi ses agents et qu'elle avait habitués à être des chefs politiques. Ces fonctionnaires et ces évêques n'eurent pas même besoin de lui faire la guerre; il leur suffit de ne plus obéir; la monarchie n'avait rien à leur opposer, aucune population qui pût lui servir d'appui; ils furent les maîtres. »

Cette page, qui représente le souverain carolingien comme un Napoléon réduit à l'impuissance par ses préfets et ses évêques, me paraît donner une idée fausse de l'État franc, où, — à l'exception des « missi, » — il n'y eut jamais de fonctionnaires au sens que nous donnons à ce mot; où les *comites*, *episcopi* et *proceres* sont souvent désignés par le seul nom de *Franci* et considérés comme représentant la nation même, bien loin d'être opposés au *populus*, comme le veut M. Fustel.

La préoccupation obsédante de M. Fustel de ne laisser aucune place à un élément germanique quelconque apparaît dans le chapitre où il nie que les Carolingiens eussent un caractère plus germanique que les derniers Mérovingiens (oubliant que Charlemagne parlait allemand, s'habillait à la mode germanique, fit réunir les chants germaniques et rédiger une grammaire allemande), et s'appuie pour démontrer ce paradoxe sur des généalogies sans authenticité.

De même, il ne veut à aucun prix admettre que l'élévation de Pépin ait eu pour source l'élection, bien qu'il admette que la couronne devint élective au xe siècle[1] et que l'état politique du VIIe siècle ressemblait par bien des côtés à celui du xe. Pour écarter toute idée d'une élection en 751, il donne une importance très exagérée à la consultation du pape Zacharie, dont quelques critiques ont nié la réalité et dont, en tout cas, nous ne connaissons ni la nature exacte ni la portée. Sa préoccupation est telle à cet égard qu'il cite les textes inexactement. Voici ce qu'il dit, p. 239 : « Continuateur de Frédégaire : *Pippinus... cum consecratione episcoporum et subjectione principum sublimatur in regno.* Dans la *Clausula*, nous lisons : *Per manus sacerdotum Galliarum et electionem omnium Francorum in regni solio sublimatus est.* Même distinction de deux votes, le *per manus sacerdotum* est la *consecratio;* ce que le continuateur

1. Il y aurait beaucoup à dire sur l'exposé que fait M. Fustel des principes de succession au trône. Il n'a fait aucun usage ni aucune mention des lettres de Foulques de Reims, ni des écrits politiques d'Hincmar. Il aurait trouvé dans les premiers une théorie très nette sur l'action simultanée de l'hérédité et du principe électif dans la succession au trône.

de Frédégaire appelait *subjectio*, le copiste l'appelle *electio*. » Par malheur, M. Fustel a supprimé trois mots dans le continuateur et les a remplacés par des points. Ces mots sont : *electione totius Franciae*, et ce sont évidemment ces mots, non le *subjectione principum*, qui correspondent à l'*electionem omnium Francorum* de la *Clausula*. De sorte que le continuateur distingue, non deux actes, mais trois : *electio, consecratio* et *subjectio*. — Cet exemple est significatif et montre avec quelles précautions il faut vérifier les textes cités et interprétés par M. Fustel. Ces erreurs étaient d'ailleurs inconscientes, car plus haut il avait cité intégralement le texte. Mais le système était le plus fort.

M. H. Froidevaux a repris, dans sa thèse française de doctorat : *Étude sur la* « Lex dicta Francorum Chamavorum » *et sur les Francs du pays d'Amor* (Hachette), un sujet qui avait été abordé par M. Fustel de Coulanges dans *Quelques remarques sur la loi dite des Francs Chamaves*, mais qu'il avait laissé à M. Froidevaux, un de ses meilleurs élèves, le soin de traiter à fond[1]. Il y a deux choses à considérer dans cette thèse distinguée, où l'on retrouve la méthode de recherche analytique et les procédés d'exposition à la fois sobres et élégants dont M. Fustel donnait à ses élèves l'exemple et le précepte : une étude juridique sur les 48 articles de la *Lex* et une étude historique sur la date, le lieu d'origine et la nature de la *Lex*. La première de ces études est la partie la plus originale et la plus solide de la thèse. M. Froidevaux a très ingénieusement tiré d'un texte qui ne traite que de droit privé la preuve que les institutions de droit public y sont identiques à celles du reste de l'empire franc ; et il a vu avec raison dans le « *cum armis bannitus* » celui qui est convoqué, non par le roi pour l'host, mais par le comte pour service local. Il analyse ensuite le droit privé et le droit pénal. L'*homo Francus* est à ses yeux le possesseur riche en rapport avec le roi, placé au-dessus du simple ingénu. L'affranchissement *per hantradam* est un affranchissement dans l'Église, par la main du maître assisté de douze témoins et ayant des effets juridiques analogues à l'affranchissement *per cartam*. L'article 13 : « *Qui per cartam est ingenuus vir debet in omnia pertinere sicut alii Franci,* » doit se traduire : « L'affranchi par charte doit être dans la dépendance de l'Église, comme c'est l'usage chez les autres Francs, » et non « est libre comme les autres Francs. » M. Froidevaux donne, conformément à une indication de M. Lemonnier, une heureuse correction à l'article 42 sur

1. *Comptes-rendus de l'Académie des sciences morales et politiques*, janvier 1887, et *Nouvelles recherches sur quelques problèmes d'histoire*, p. 358 et s.

les successions. Le *Wargangen* de l'article 9 est, pour M. Froidevaux, un étranger au pays placé sous la protection royale. L'auteur n'est pas arrivé à donner une explication très satisfaisante des articles 26 à 29; mais il analyse d'une manière exacte et fine les autres dispositions relatives au vol.

Dans les chapitres où il étudie la date, l'origine et la nature de la loi, M. Froidevaux pouvait difficilement dire du nouveau, car la question avait déjà été retournée de toutes les manières. L'opinion de Baluze, qui en faisait un capitulaire, et celle de M. Pertz, qui y voyait un prétendu droit de Xanten, ont été réfutées depuis longtemps. Celle de Gaupp, qui y voit une loi des Francs Chamaves analogue aux lois salique et ripuaire, a été réduite à sa juste valeur par M. Sohm, qui y reconnaît une enquête faite vers 802-803 par les « missi » de Charlemagne sur les coutumes juridiques en usage dans le pays dit « de Amore[1]. » M. Froidevaux n'a pu que se rallier à l'opinion de M. Sohm, et ce qu'il y a ajouté est assez contestable. Il suppose que, de deux manuscrits que nous possédons, l'un, intitulé : *Notitia... de illis quae ammoneri debent,* serait le mémorandum des « missi; » l'autre, intitulé : *Notitia... de illa euva quae se ad Amorem habet,* serait le texte accepté par Charlemagne et ayant force de loi. Il me paraît évident que le premier titre est une corruption du second due à un copiste qui n'a pas compris le texte[2]. M. Froidevaux en outre, trop docile à la doctrine de son maître, s'élève avec force contre l'idée que cette *Euva* serait une loi populaire. Tout dépend de ce qu'on entend par loi populaire. Si, par ces mots, on entend : loi d'un peuple autonome, on a tort; si l'on entend, au contraire, une série de dispositions coutumières recueillies de la bouche même des habitants et des juges d'un pays, et qui représentent par conséquent le droit local particulier à ce pays, l'on a parfaitement raison. A ce titre, l'*Euva* de l'*Amor* peut être rapprochée de la loi des Frisons ou de celle des Saxons. Elle contient les réponses adressées à des questions faites par les « missi » de Charlemagne et constitue des *Capitula legi Ripuariae addita*. Ce n'est pas dans un autre sens que les auteurs allemands y voient un fragment de *Volksrecht,* et M. Froidevaux qui les critique est au fond d'accord avec eux. Et il a raison, car Éginhard, qui devait s'y connaître, nous dit,

1. M. Brunner, dans sa *Deutsche Rechtsgeschichte*, a reproduit les vues de M. Sohm.

2. M. Fustel, entraîné par son désir de démolir les théories de Gaupp, semblerait voir au contraire dans le *ad Amorem* une corruption d'*ammoneri* et tendrait à prendre le premier titre pour le seul bon.

en parlant des enquêtes législatives entreprises par Charlemagne : « Nationum, quae sub ejus dominatu erant, jura... describere fecit, » et les *Annales Laureshamenses* : « Fecit tradi unicuique legem suam. » L'*Euva* de l'*Amor* est sortie de ce travail de rédaction des anciennes coutumes nationales[1].

Reste la question du lieu d'origine. Ici encore M. Froidevaux, au fond, n'est pas en désaccord avec les derniers érudits allemands; il est même trop d'accord avec eux. Sans doute, il n'admet pas qu'on puisse affirmer l'exactitude de l'étymologie qui fait remonter le nom d'Hamaland au nom des Chamaves, mais il admet en un endroit que le nom d'Hamaland a la même origine que celui d'Amor (p. 187). Seulement, d'accord avec MM. Schrœder, Brunner, Sohm, il voit dans l'Amor un pays beaucoup plus étendu que le Hamaland et comprenant trois *comitatus* qui forment un ducatus, situé entre la Saxe, la Frise et le Maasgau. Comme après tout il ne nie pas que ce pays a été autrefois celui des Chamaves, comme il ne présente aucune hypothèse nouvelle pour expliquer la racine *Ham,* qui se trouve dans une foule de dénominations géographiques de ces régions, et comme enfin si l'on a cru devoir rédiger les coutumes des habitants de l'Amor en même temps que celles d'autres groupes de sujets de l'Empire, c'est qu'apparemment ces habitants avaient une originalité juridique reposant sur une tradition assez ancienne, on est un peu étonné de le voir, imitant la conclusion triomphante que M. Fustel a mise à son étude, déclarer qu'il ne reste rien des théories des érudits allemands. L'essentiel en subsiste. J'ai même dit qu'il les suit de trop près. Il admet en effet, par une fausse interprétation de l'article 44, qu'il y avait dans l'Amor trois comtés formant un duché. Or, s'il y avait eu trois comtés, il serait bien bizarre de les désigner par les mots : ipse comitatus, alius comitatus, tertius comitatus. L'article indique un délai de 14 nuits si le *senior* d'un lite cité en justice réside dans le comté même, un délai de 25 nuits s'il réside dans un comté voisin (*alius comitatus*), un délai de 42 nuits s'il réside dans un comté séparé du comté où le plaid doit se tenir par un autre comté (*tertius comitatus*). Il y a un délai de 84 nuits s'il réside dans un autre duché que le duché auquel l'Amor appartient, le *ducatus Ripuariorum,* nullement le duché de l'Amor, aussi imaginaire que le duc supposé de M. Froidevaux (p. 49-50). Cette question des *comitatus* et des *pagi* n'a pas porté bonheur à M. Froidevaux. Elle lui a fait émettre cette

1. M. Froidevaux présente encore une autre hypothèse, d'après laquelle on aurait ici un document rédigé par un praticien pour son usage personnel; mais il en a vu l'invraisemblance et il n'y insiste pas.

singulière hérésie : « On ne trouve jamais le mot *comitatus* comme équivalent du mot *pagus*. » En supprimant *ne* et en remplaçant *jamais* par *constamment*, on aura la vérité. Le Hamaland ou Hamarland, en particulier, était *pagus* et *comitatus*. Les deux textes des *Annales Bertinienses* (837-835), où se trouve *comitatus Hamarlant*, sont des transcriptions de chartes. A l'article 30 de la *Lex Chamavorum*, le *comes* est indiqué comme magistrat du *pagus*, et le *pagus* de l'article 30 est identique au *comitatus* de l'article 44. Je ne crois donc pas que M. Froidevaux ait réfuté définitivement l'hypothèse de l'identification de l'*Amor* avec l'Hamaland. La seule objection forte est que les mots *ad Amorem* semblent une désignation géographique plutôt qu'administrative et paraissent désigner *le pays de l'Amor*, soit rivière Hammer soit lac Aemmere; mais *in Amore* qui se trouve aux articles 26 et 28 semble, au contraire, désigner un *comitatus* déterminé.

En somme, quand on a fermé le livre de M. Froidevaux, on se dit que ce qui a reçu les plus rudes atteintes dans cette discussion, ce n'est pas les écrits de Sohm, de Schrœder ou même de Gaupp, mais bien celui où M. Fustel de Coulanges les a réfutés avec tant de hauteur. En effet, il reste prouvé que le texte discuté représente les coutumes locales d'une région qui fut habitée par les descendants des anciens Chamaves et dont le Hamaland forme la partie principale, sinon le tout; que les habitants de ce pays sont des Francs, mais des Francs dont les lois offrent certaines particularités, et que Charlemagne a fait rédiger ces coutumes particulières en même temps que celles des autres peuples de son empire restées jusque-là non écrites. Le seul tort de Gaupp a été, en attribuant à ce texte le nom de *Lex Francorum Chamavorum*, de donner à croire qu'au moment où il a été rédigé le nom de Chamaves existait encore et que les Chamaves formaient une tribu ayant conscience de son unité comme tribu, de prendre ainsi pour la loi d'un peuple ce qui n'était plus que les coutumes des habitants d'un comté, héritiers des usages d'une tribu oubliée.

G. Monod.

M. A. Leroux, archiviste de la Haute-Vienne, a publié, en 1882, des *Recherches critiques sur les relations politiques de la France avec l'Allemagne* de 1292 à 1378; un nouveau volume qui vient de paraître, intitulé : *Nouvelles recherches critiques*, renferme l'histoire des rapports des deux pays de 1378 à 1461 [1], du commencement du grand schisme à la mort de Charles VII; l'auteur espère pouvoir plus tard conduire cette histoire jusqu'aux guerres d'Italie. Le sujet choisi

1. Paris, Bouillon, in-8°, VIII et 368 p.

par le savant archiviste est important, mais difficile; depuis plusieurs années il a été l'objet en France d'un grand nombre de travaux parmi lesquels il convient de citer ceux de MM. Durrieu, de Circourt, L. Jarry, N. Valois, de Beaucourt, Tuetey, pour ne nommer que les plus importants. Les érudits d'outre-Rhin, de leur côté, ont publié beaucoup de textes inédits, un grand nombre de dissertations; enfin, les archives des villes ou des principautés allemandes renferment encore quantité d'actes importants à découvrir. M. Leroux, qui connaît parfaitement la littérature historique allemande, qui a, de plus, longtemps séjourné en Allemagne, a pu consulter bien des textes, bien des travaux restés inabordables à ses émules français. Aussi ce nouveau volume sera-t-il le bienvenu; il complète heureusement les recherches de nos écrivains nationaux et permet de mieux connaître les péripéties de ces longues et laborieuses négociations.

Le sujet, disons-nous, est important, mais extrêmement difficile. Si la diplomatie d'un Richelieu ou d'un Frédéric de Prusse est compliquée, on y sent tout au moins l'action d'un esprit supérieur qui dirige dans une certaine mesure les événements. Durant la période étudiée par M. Leroux, il en va tout autrement. La plupart des souverains, dont l'auteur analyse longuement les actes, sont des esprits de qualité inférieure, brouillons, versatiles, n'ayant aucune vue nette des choses, aucun projet arrêté. Leurs conseillers ne sont pas de meilleure trempe, ils écrivent beaucoup et longuement; mais cette prolixité cache une indécision déplorable, une incapacité absolue de s'arrêter à un projet bien défini et d'en poursuivre patiemment l'exécution. La politique religieuse de Charles VI, si versatile, si ondoyante, n'est ni meilleure ni pire que celle des contemporains de ce prince; ducs de Bourgogne et d'Orléans, empereurs, souverains pontifes, conçoivent comme lui chaque jour de nouveaux projets qu'ils abandonneront demain avec la même aisance. Seul, Charles VII, et l'éloge n'est pas petit, semble avoir vu clairement la conduite que lui imposaient les circonstances et a su la tenir avec fermeté, entraver le progrès de la puissance bourguignonne dans les terres d'Empire et préparer les futures conquêtes du royaume de France dans l'ancien royaume de Lorraine. Ces courtes remarques donnent une idée des difficultés du sujet choisi par M. Leroux. Il nous paraît l'avoir traité aussi bien que possible; fatalement ce livre devait présenter certaines obscurités et certaines lacunes, mais qui se chargerait de trouver, à quatre siècles de distance, des raisons plausibles à la conduite de tous ces faibles d'esprit qui conduisent le monde européen durant cent ans? L'auteur, très sagement, à notre avis, ne s'est pas astreint à suivre exactement l'ordre chronologique des événements, il a groupé

les faits par sujet. Un premier livre renferme la période de 1378 à 1407, et M. Leroux y étudie successivement les affaires du grand schisme, la lutte entre Wenceslas et Robert de Bavière, les entreprises de la France en Italie, les empiétements du roi de France sur la frontière allemande, la politique des ducs de Bourgogne et d'Orléans et les relations de ces princes avec l'Empire, enfin les relations réciproques de la France et de l'Angleterre avec la cour impériale. Le second livre s'étend de 1409 à 1430 : conciles œcuméniques et affaires de Bohême, intervention de Sigismond dans le conflit anglo-français, querelles entre l'empereur et les ducs de Bourgogne. Le troisième et dernier livre est consacré à l'étude de la politique française en Allemagne sous Charles VII ; le duc de Bourgogne est prince du saint-empire ; c'est là que le roi de France va le combattre, en s'alliant avec les ducs d'Autriche et de Lorraine, en préparant cette union avec les cantons suisses, plus tard si utile à Louis XI, en entrant en relations intimes avec les princes et les villes libres. Bientôt le duc de Bourgogne va se heurter contre une ligue du Rhin formée à l'instigation de la France ; en Italie, Gênes tombe sous la suzeraineté des Valois et le dauphin Louis cherche déjà à étendre sa domination dans le Milanais. Sur tous les points, en un mot, la France a repris sa marche en avant, interrompue par les désastres de la guerre de Cent ans ; le champ d'action de la politique européenne se resserre chaque jour, et la question d'Orient, cependant si aiguë et si pressante, n'occupe plus qu'une place secondaire dans les préoccupations des princes chrétiens. A. Molinier.

La thèse de M. Henri Sée sur *Louis XI et les villes* (Hachette)[1] marquera un progrès important dans la connaissance du règne de Louis XI, sur lequel aucun travail critique n'existe encore. Michelet a consacré à Louis XI un volume admirable, mais presque exclusivement composé avec les papiers de Legrand ; l'histoire politique y est à peu près seule traitée, et, en somme, le personnage de Louis XI y reste assez énigmatique. M. Sée a bien compris que Louis XI n'est point un grand politique à la façon de Richelieu, voyant clairement le but qu'il poursuit et y faisant prudemment, patiemment et constamment converger tous ses efforts ; qu'il est surtout un habile politique à la façon des tyrans italiens de son temps, intelligent, souple, actif, ingénieux, sans scrupules, souvent plus heureux que sage, travaillant au jour le jour, sans autre principe arrêté que de faire tout plier sous sa volonté et d'accroître ses domaines. M. Sée rappelle le mot que Chas-

1. La thèse latine de M. Sée traite *De judiciartis inquestis, praesertim coram regii judicibus, XIIIe saeculo agente.*

tellain applique à Louis XI : *l'universel Aragne*. Jamais comparaison ne fut plus juste. Le travail de l'araignée consiste à tisser, avec une rapidité incroyable, des toiles formées d'un nombre infini de fils, dont chacun est fragile, mais dont le nombre et l'étendue donnent la certitude de quelque prise. L'araignée reste cachée jusqu'au moment où elle croit tenir sa proie. Rien n'égale alors la promptitude, la hardiesse avec laquelle elle s'élance pour la saisir, rien, sinon la promptitude, l'apparente timidité avec laquelle elle s'enfuit au premier obstacle dès qu'un danger la menace. Si un coup de vent, un ennemi quelconque déchire sa toile, elle s'enfuit, l'abandonne, travaille au besoin à la détruire, sûre de revenir quand le moment sera propice, de recommencer son œuvre, de trouver en elle-même toutes les ressources nécessaires pour la mener à bien. Car, remarquez-le, c'est d'elle-même que l'araignée tire tout ce qui est nécessaire à son industrie. Elle n'a besoin de personne. Elle vit solitaire, retirée, à l'affût, toujours prête à saisir et à dévorer. On a beau ruiner son travail, à force de persévérance, d'activité silencieuse, de ruses et d'adresse, elle finit par triompher.

Louis XI n'a point été le roi démocrate qu'on a cru quelquefois. Rien n'égale l'indifférence dont il a fait preuve pour les souffrances des paysans et le peu de scrupule qu'il avait à accroître les tailles ou à laisser piller, brûler et dévaster les villes et les villages. Mais il avait besoin d'argent et d'obéissance; il vit que la bourgeoisie commerçante et industrielle était seule productrice de richesse et qu'en la flattant tout en la tyrannisant la royauté pouvait trouver chez elle les serviteurs les plus capables et les plus fidèles. Le rôle des villes allait en grandissant tous les jours. Maîtresse des villes, la royauté pourrait se rire des châteaux de la noblesse. Aussi Louis XI chercha-t-il à protéger le commerce et l'industrie. Il vit l'importance non seulement économique mais politique du commerce; mais ses efforts n'eurent que d'insuffisants résultats, parce que les temps étaient trop troublés et qu'ici comme ailleurs Louis XI oscillait constamment entre des principes différents, tantôt protectionniste à outrance, tantôt partisan de la liberté des échanges. Il se fit le protecteur de la bourgeoisie, multiplia les anoblissements, autorisa les bourgeois à acheter des terres nobles, accorda de nombreux privilèges aux villes, les associa, comme l'avait déjà fait Charles VII, à sa politique, leur demandant leur appui et les traitant en confidentes et en alliées; mais il n'avait aucun principe général sur le gouvernement des villes, et il suivait avec elles, selon les circonstances, la conduite la plus contradictoire, ou plutôt il n'avait qu'un principe : briser toutes les volontés qui pouvaient s'opposer à la sienne; il n'a

respecté ni la liberté des élections municipales ni les privilèges judiciaires et militaires des villes ; il les a accablées de réquisitions et de charges militaires et financières. Dans certains cas, il a été atroce et inintelligent dans ses rigueurs, à Arras, par exemple, d'où il a expulsé tous les habitants pour y établir des colonies d'artisans, transplantées par ordre de toutes les parties de la France, mesures qui d'ailleurs échouèrent absolument. Néanmoins, les villes trouvaient avantage à être sous la protection d'un roi qui avait des habitudes et des sympathies bourgeoises ; elles lui fournirent un appui précieux et désirèrent rester sous son autorité ou y entrer. Mais ce ne fut guère que la haute bourgeoisie qui gagna aux mesures prises par Louis XI, et il contribua à faire passer le gouvernement des villes dans la main d'une aristocratie bourgeoise, qui sacrifiait volontiers les libertés urbaines pour obtenir les faveurs royales.

M. Sée a bien montré tous les différents traits de cette politique de Louis XI à l'égard des villes, et ses recherches aux Archives nationales et à la Bibliothèque nationale, ainsi que dans les archives des départements, lui ont permis de mettre en lumière beaucoup de faits et de documents nouveaux. Je signalerai, comme particulièrement intéressant, le livre IV, qui traite des relations de Louis XI avec les villes nouvellement réunies à la couronne ou étrangères au domaine. La grosse difficulté du sujet résidait dans le plan à suivre. L'ordre méthodique adopté par M. Sée (1° Louis XI et l'organisation municipale ; 2° l'exploitation militaire et financière ; 3° rôle politique des villes du domaine ; 4° Louis XI et les villes étrangères au domaine ; 5° Louis XI et la prospérité matérielle des villes) ne lui a pas toujours évité les répétitions et a l'inconvénient de rendre à peu près impossible l'indication chronologique des modifications introduites par les circonstances dans la politique de Louis XI. Cela a une certaine gravité pour un roi dont toute la politique a été dirigée par les circonstances. M. Sée ne s'est pas dissimulé ces difficultés ; il a fait ce qu'il a pu pour les corriger. Si son travail reste incomplet, incertain et contradictoire sur certains points, il n'en est pas moins intéressant, nouveau et écrit d'une manière très attachante ; ce qui n'est pas un mince mérite en un pareil sujet.

Temps modernes. XVIe siècle. — On lisait il y a quelque temps, dans un compte-rendu de l'ouvrage de M. de la Ferrière sur *la Saint-Barthélemy* (C. Lévy), ces lignes surprenantes : « On est en droit d'affirmer que, en se laissant aller à provoquer de la part de Charles IX l'ordre de sang, Catherine de Médicis fut l'instrument inconscient des hommes d'État anglais... Dans sa préface, M. de la Ferrière revendique la paternité de cette découverte. » Et le critique

terminait son article en prédisant que bientôt l'Angleterre expierait l'assassinat de Riel, la mitraille de Quiberon et les arquebusades de la Saint-Barthélemy ! Je me figure la surprise qu'a dû éprouver M. de la Ferrière en voyant la déformation qu'a pu subir son idée en traversant certains cerveaux ; car, bien entendu, le soigneux éditeur des *Lettres de Catherine de Médicis,* dont le tome IV vient de paraître[1], le spirituel et charmant auteur d'essais historiques aussi émouvants et aussi amusants que des romans n'a jamais eu l'idée saugrenue d'accuser Élisabeth d'avoir poussé Catherine à massacrer les protestants ; mais il a eu le tort de donner une portée exagérée à la démonstration, fort intéressante d'ailleurs, de la relation indirecte qui existe entre la politique d'Élisabeth et la Saint-Barthélemy et d'employer à cette occasion le mot de *responsabilité.* « Une part de responsabilité, dit-il, celle-là indirecte, il est vrai, incombe à l'Angleterre, à sa politique égoïste et perfide. Nous sommes peut-être le premier à le dire et à en apporter les preuves. » Je ne suis certes pas disposé à me faire l'apologiste de la politique de l'Angleterre en général, ou de celle d'Élisabeth en particulier, à l'égard de la France. Cette politique a été le plus souvent inspirée par une jalousie mal justifiée et a été marquée par des actes nombreux de déloyauté. Mais je ne pense pas que Catherine de Médicis pût donner des leçons de loyauté à Élisabeth, et je ne saurais reprocher à celle-ci d'avoir eu une politique égoïste. C'était son premier devoir de reine de songer avant tout à l'Angleterre. Or, que lui demandait Catherine ? D'épouser un de ses fils et de faire la guerre à l'Espagne avec la France pour partager avec celle-ci les Pays-Bas. Or, Élisabeth, qui n'était ni catholique ni protestante au fond du cœur, mais qui avait des sujets catholiques et des sujets protestants, ne voulait pas se marier pour ne pas prendre trop ouvertement parti dans la question religieuse ; elle ne pouvait d'autre part admettre que les Flandres et l'Escaut tombassent entre les mains de la France, puisque, depuis le XIVe siècle, l'Angleterre avait toujours lutté pour empêcher la France d'y être maîtresse. Elle ne pouvait donc entrer dans les vues de Catherine et elle devait en même temps chercher à entretenir la mauvaise entente entre la France et l'Espagne. S'en suit-il que Catherine n'avait d'autre manière de sortir de cette situation que de se rejeter du côté de Philippe II, de faire assassiner Coli-

1. Ce volume contient les lettres de 1570 à 1574. L'introduction est pour la majeure partie la reproduction textuelle du volume sur la Saint-Barthélemy ; mais elle est d'un quart plus étendue et traite divers points de la politique générale laissés de côté dans le volume.

gny, qui avait entraîné Charles IX à intervenir aux Pays-Bas, et de faire ensuite massacrer tous les protestants? Il serait singulièrement paradoxal de le soutenir. M. de la Ferrière, du reste, montre bien lui-même que Catherine a été inspirée en cette circonstance par des mobiles très personnels, et qu'en faisant tuer Coligny, c'est surtout son influence sur Charles IX qu'elle a voulu reconquérir. Faire retomber sur Élisabeth une part quelconque de *responsabilité* dans les crimes de Catherine est donc un véritable abus de langage. C'en est un aussi que de dire en parlant de la Saint-Barthélemy : « La religion n'y fut pour rien. » La religion seule l'a rendu possible; car c'est elle qui a armé le bras des hordes de massacreurs fanatisés. C'est elle aussi qui a inspiré les apologistes du crime. On a félicité Catherine, non d'avoir sauvé l'État, mais d'avoir sauvé l'Église, et ces félicitations, venues de Rome même, ont établi entre l'Église et ce crime une solidarité qu'elle chercherait vainement à répudier. Cela posé, il n'en est pas moins certain que Catherine reste l'auteur responsable d'un massacre auquel la politique et non le fanatisme la poussait, et qui, s'il n'avait point été combiné d'avance, étant la conséquence de l'assassinat de Coligny, avait été pourtant plus d'une fois prémédité. M. de la Ferrière a montré, soit dans son livre, soit dans son introduction aux *Lettres*, d'une manière très intéressante et en partie neuve, comment les négociations avec l'Angleterre ont été mêlées aux affaires de Flandre, et aussi comment Catherine, avec une habileté supérieure, a su, après le massacre, reprendre les relations avec l'Angleterre et faire réussir la candidature du duc d'Anjou au trône de Pologne. Cette question de Pologne, qui ne tient que peu de place dans le livre, a, au contraire, été traitée avec détail dans l'Introduction. M. de la Ferrière a su, dans une large mesure, renouveler un sujet déjà bien des fois étudié et sur lequel les historiens, après des débats où la passion a nui souvent à la critique, semblent bien près de s'accorder aujourd'hui [1].

Le titre de la thèse de M. G. Weill : *les Théories sur le pouvoir royal en France pendant les guerres de religion* (Hachette), pourrait tromper sur la nature du sujet qui y est traité. On pourrait croire

1. M. Benno Hilliger a, dans le *Historisches Taschenbuch* (VIe série, t. XI), repris encore une fois la question de l'entrevue de Bayonne (*Katharina von Medici und die Zusammenkunft in Bayonne*), sur laquelle M. Erich Marcks, dans son excellent livre, semblait avoir tout dit (cf. *Rev. hist.*, XLI, 418). Il a insisté sur un point assez important. C'est que la principale préoccupation de Catherine en venant à Bayonne était moins encore la répression de l'hérésie que le désir d'arriver à une entente sur la réception des décrets du Concile de Trente, et surtout sur l'élection future du pape qui devait succéder à Pie IV.

qu'il s'agit des théories juridiques sur lesquelles étaient fondés au XVIe siècle la royauté et les droits du roi. Si M. Weill avait voulu traiter ce sujet, il n'aurait pas pu choisir la période des guerres de religion, car c'est surtout avant et après cette période qu'ont paru les grands ouvrages de jurisprudence relatifs à ces questions. Ce n'est pas un ouvrage juridique que M. Weill a voulu écrire; c'est un ouvrage historique. Il a voulu montrer de quelle manière les guerres de religion ont influé sur les idées politiques et quelles étaient les idées politiques qui guidaient ceux qui ont pris part aux guerres de religion. Aussi les pamphlets se trouvent-ils avoir pour lui autant et même plus d'importance que les écrits des jurisconsultes, car ceux-ci, représentant des traditions d'école et reproduisant des idées puisées dans le droit romain, sont, dans une certaine mesure, indépendants des conflits et des vicissitudes politiques. Toutefois, cette indépendance n'est que relative, et, si l'on trouve parfois chez eux le reflet des événements, ils ont aussi exercé une influence incontestable sur les idées et les théories des hommes d'action. L'absolutisme de François Ier trouve des théoriciens chez les jurisconsultes romanistes de l'École de Toulouse, comme aussi Dumoulin représente une tendance plus libérale et plus nationale, tandis que les ouvrages de Gui Coquille se ressentent des atteintes que les guerres civiles ont portées à l'idée de l'omnipotence royale. M. Weill n'a pu éviter de parler de Dumoulin, de Choppin, de Coquille; il aurait ajouté à l'intérêt et à la clarté de son livre s'il avait plus complètement et avec plus de précision dit dans son Introduction ce qu'était le pouvoir royal au XVIe siècle et quelles théories les jurisconsultes avaient formulées à son sujet. On aurait mieux saisi alors ce qu'il y a de vraiment instructif et nouveau dans le corps même de l'ouvrage, où il s'agit uniquement de montrer comment, pendant la seconde moitié du XVIe siècle, à la faveur des troubles civils, les catholiques et les protestants furent d'accord pour combattre, à des points de vue différents, l'omnipotence de la royauté.

On a souvent dit, non sans apparence de raison, que ce sont les bons rois qui ont établi le despotisme et que, si nous avions eu le bonheur d'avoir davantage de mauvais rois, peut-être la liberté politique se fût-elle fait une place dans la monarchie française. Charles VII a préparé le despotisme de Louis XI, Louis XII celui de François Ier, et Henri IV, en pansant les plaies des guerres civiles, a rendu le pouvoir royal plus absolu que jamais. Au contraire, sous les fils de Henri II, le mépris où tomba la royauté, le désir chez les protestants d'obtenir la liberté de conscience, le désir chez les catholiques d'avoir pour défendre leur foi un chef plus énergique qu'Henri III créent une

opposition politique qui met en question l'absolutisme royal sans d'ailleurs aller jamais, ainsi que le prouve M. Weill, jusqu'à mettre en question la royauté elle-même. Avant la Saint-Barthélemy, ce sont les protestants seuls qui soutiennent le droit de résistance à la royauté; mais, chose curieuse, ils se placent toujours sur le terrain politique plutôt que sur le terrain religieux; c'est au nom du bien public qu'ils réclament soit en faveur des États Généraux, soit en faveur des princes et des grands. Ils invoquent des traditions historiques, des libertés perdues, et, en réalité, c'est un reste plus ou moins conscient de prétentions féodales mêlé de quelques aspirations démocratiques qui s'agite en eux et les pousse. Je ne sais si M. Weill n'aurait pas pu analyser plus nettement qu'il ne l'a fait ces tendances complexes. Quant aux catholiques, ils se posent en défenseurs de la royauté, mais ils prévoient déjà que le cas pourrait se présenter où la conscience religieuse se trouverait en désaccord avec les devoirs des sujets. Après la Saint-Barthélemy et jusque vers 1585 environ, tous les partis, même le tiers parti, celui des politiques, sont d'accord pour vouloir une monarchie tempérée et limitée; mais, tandis que les réformés continuent à ne parler que du bien public et de la paix du royaume, obéissent à une tendance aristocratique et n'admettent le droit d'opposition que pour les classes dirigeantes, noblesse, magistrature et haute bourgeoisie, les catholiques ne mettent en avant que les intérêts de la religion et laissent percer des tendances démocratiques.

Quand la Ligue est définitivement formée et que la lutte éclate entre elle et la royauté, cette tendance démocratique s'accentue et pousse les ligueurs à prendre une attitude révolutionnaire, non qu'ils songent à supprimer la monarchie, mais ils contestent les principes sur lesquels la monarchie française repose, les règles de la succession au trône aussi bien que les droits du roi, et ils se font les apôtres du droit à l'insurrection et même du régicide. Pendant ce temps, les protestants, qui prévoient l'avènement d'Henri de Navarre, deviennent moins ardents dans leur opposition en attendant le moment où, l'accord étant fait entre le roi et les grands qui, seuls à leurs yeux, avaient le droit de lui résister, ils contesteront le droit même de résistance et se résigneront pour un temps à l'obéissance, tandis que les Gallicans formulent les théories qui concilient l'absolutisme royal avec le catholicisme. M. Weill a exposé d'une manière très vivante cette lutte de doctrines qui se mêle aux luttes des partis. Si les grandes lignes et les idées dominantes de son sujet paraissent parfois vagues et flottantes, c'est qu'il a voulu indiquer toutes les nuances, toutes les fluctuations de l'opinion; si son livre eût pu gagner à être encore mûri quelque temps et enrichi sur certains

points, il n'en est pas moins une intéressante et substantielle étude sur un point capital de l'histoire des idées politiques en France.

On a dit avec raison que le plus difficile, dans les temps de troubles civils, n'est pas de faire son devoir, mais de le connaître. Cela était surtout vrai dans les guerres civiles qui suivirent la Saint-Barthélemy, dans un temps où catholiques et réformés faisaient également appel aux troupes étrangères, où l'on ignorait si les huguenots étaient des belligérants ou des révoltés, où l'on voit les mêmes personnages passer, à quelques jours d'intervalle, de l'état de séditieux à celui de favoris du souverain, où les princes du sang eux-mêmes se partagent entre les partis opposés, où enfin la royauté qui combat les réformés en France est leur alliée en Flandre pour combattre les Espagnols. François de la Noue a été, plus que tout autre, victime de ces conflits de devoirs, car il était à la fois un protestant zélé, un sujet fidèle et un patriote au sens le plus complet et le plus moderne du mot, ne songeant qu'à réconcilier les partis pour mettre toutes leurs forces au service de la France, et trouvant dans son patriotisme le fondement de ses idées de tolérance religieuse. La Noue a, d'ordinaire, été mal compris ou méconnu par la postérité. Les uns, prêtant je ne sais quelle portée morale au surnom de *Bras de fer* que La Noue devait à la blessure reçue à Fontenay, qui l'avait obligé à se faire amputer le bras et à le remplacer par un bras mécanique, ont vu en lui le héros protestant par excellence, un soldat austère et rude, un caractère tout d'une pièce, sans peur, sans hésitation et sans reproche, comme Bayard, incapable de faillir ou de sourire; les autres, se fondant sur les incertitudes et les contradictions apparentes de sa conduite, soit au siège de la Rochelle en 1572, soit à Sedan en 1587, l'ont accusé de dissimulation, de fausseté, de faiblesse et même de trahison, soit à l'égard des protestants, soit à l'égard du roi, soit à l'égard des Guises. M. H. Hauser a, le premier, consacré à *François La Noue* (Hachette), dans sa thèse française de doctorat, une étude approfondie, et il a su juger avec beaucoup d'équité et de délicatesse psychologique son caractère et sa vie. Il a pu apporter une lumière à peu près complète sur les épisodes principaux de la carrière de La Noue, grâce aux recherches qu'il a faites dans les dépôts publics de Paris et de Londres, qui lui ont fourni de nombreux documents inédits et, en particulier, les lettres de La Noue qu'il a publiées en appendice. Il aurait pu enrichir sans doute encore son butin en explorant les dépôts de Bruxelles et de Simancas, mais je doute que ces recherches eussent en rien modifié ses conclusions. Le grand mérite du livre de M. Hauser est d'être vraiment une thèse; le sujet n'y est pas noyé dans l'histoire générale, et l'auteur s'est unique-

ment préoccupé de fixer tout ce qu'il est possible de savoir sur la vie de La Noue et d'analyser avec précision ses idées, afin d'arriver à un jugement sur son caractère et son intelligence. Il y est parvenu. S'il a dû laisser planer une certaine obscurité sur les débuts de La Noue, sur les causes et les péripéties de sa conversion, sur la nature de ses relations avec les Guises, sur son premier mariage, sur sa vie à Genève de 1586 à 1588, il a pu au contraire élucider pleinement les épisodes de la Rochelle, de la guerre de Flandre et de Sedan[1]. Les chapitres consacrés au premier et au dernier de ces épisodes sont même d'excellents morceaux de critique. L'affaire de la Rochelle est la plus curieuse. La Noue, après la Saint-Barthélemy, a le courage d'accepter une entrevue avec Charles IX, qui lui confie la mission de ramener dans son obéissance les Rochelois qui refusaient d'ouvrir leurs portes à leur gouverneur Biron. Il ne réussit pas dans sa mission, et, pour la mieux remplir, accepte, d'accord avec Biron, d'être capitaine des Rochelois, les dirigeant dans leur défense militaire, tout en négociant avec eux leur soumission; il risquait d'être accusé de trahison des deux côtés. Il le fut en effet, et, quand il vit qu'il ne pouvait obtenir un accord et que les Rochelois appelaient les Anglais, il rentra tranquillement au camp royal après avoir, du reste, tant qu'il était à la Rochelle, admirablement dirigé les opérations militaires. Pour comprendre cette conduite, incohérente en apparence, il faut se placer au point de vue des seigneurs du XVIe s., qui parfois combattaient dans les guerres civiles les uns contre les autres, sans se haïr, comme ils le faisaient dans les duels ou les tournois, et qui, tous les deux ou trois ans, se retrouvaient à la cour confondus dans la suite du roi après s'être fait une rude guerre. M. Hauser a très bien montré que La Noue a tout subordonné à la promesse donnée au roi de tout faire pour ramener la Rochelle à l'obéissance, et que personne dans le camp royal n'a pris ombrage de la voie singulière qu'il avait choisie pour atteindre son but. M. Hauser n'a pas moins finement observé comment La Noue avait cru pouvoir concilier ses devoirs de protecteur de Charlotte de la Marck, attaquée par les princes lorrains, avec la promesse faite à ceux-ci de ne point porter les armes contre eux. Il se borna à la défensive, cherchant à mettre fin à la querelle par un mariage. C'est sa passion pour la paix publique qui le poussa à conseiller à Henri IV de se convertir; et les raisons que donne M. Hauser en faveur de l'authenticité de la lettre

1. Pour les affaires de Flandre, cependant, il aurait été nécessaire de donner plus de détails sur la marche générale des événements où La Noue n'a été mêlé qu'au second plan.

de La Noue publiée par lui ici même, en 1888, nous paraissent très fortes, sinon dirimantes. Enfin, en combattant Mercœur, gendre de Martigues, qui lui avait sauvé la vie, il ne faisait qu'obéir à son roi. M. Hauser a très bien démêlé le trait de caractère qui plaça La Noue, à plusieurs reprises, dans des circonstances où sa conduite prête le flanc à l'accusation de duplicité : c'était sa candeur même[1], son incapacité à admettre la déloyauté chez autrui, la conviction de la droiture de ses intentions. Faut-il ajouter avec M. Hauser que cette candeur allait jusqu'à la faiblesse? Je ne saurais y souscrire. Il suffit de dire qu'il connaissait mal les hommes, et que les natures très droites et très consciencieuses sont celles dont la conduite est souvent le plus exposée à être mal jugée dans les temps de trouble moral où le devoir même est incertain. — Il y avait du chimérique dans la vertu même de La Noue, qui était supérieur à son temps; il y en avait dans son esprit comme dans son cœur. M. Hauser nous le fait voir dans le brillant chapitre consacré aux *Discours politiques et militaires* de La Noue[2], où le capitaine se montre sinon bon écrivain, du moins réformateur hardi et sagace, esprit large et cultivé, cœur désintéressé, généreux et tolérant, et, avant tout, conscience sévère, sans raideur ni fanatisme. La Noue est une âme noble, c'est aussi une âme aimable et délicate. M. Hauser l'a bien vu, et dit avec raison que, quand un pays a produit des La Noue et des L'Hospital, il n'est pas permis d'excuser au nom « des idées de l'époque » la cession du Havre aux Anglais ou la Saint-Barthélemy.

La thèse de M. Hauser est l'œuvre sagace et élégante d'un jeune professeur qui s'est proposé de résoudre les problèmes que soulève la biographie d'un héros des guerres de religion sans entrer dans l'étude de son temps. La thèse de M. Buisson, qui forme deux volumes de 440 et de 512 pages gr. in-8°, est l'œuvre longuement méditée et profondément étudiée d'un homme qui, après s'être donné une très forte préparation théologique, historique, philosophique et pédagogique, porte sans faiblir, depuis bien des années, le lourd fardeau de la réorganisation de notre enseignement primaire. Il a composé un des livres d'érudition les plus nourris, les plus instructifs, les plus intéressants que nous possédions sur le XVIe siècle, et, malgré l'énorme quantité de documents accumulés, de questions

1. La lettre à Walsingham sur le projet de mariage entre la fille de La Noue et Oratio Pallavicini nous montre cette candeur et cette droiture du vieux capitaine dans toute sa naïve originalité.

2. Ici encore on aurait pu désirer une étude plus approfondie des questions de tactique et d'organisation militaire.

critiques discutées, la sympathie passionnée de l'auteur pour son héros communique à son style un mouvement et une chaleur qui se maintiennent jusqu'à la dernière ligne. Ces deux volumes ne devraient pas être intitulés seulement : *Sébastien Castellion, sa vie et son œuvre,* 1515-1563 (Hachette), mais Sébastien Castellion, sa vie, son œuvre *et son temps.* Nous y trouvons, en effet, un tableau très vivant des études à Lyon et du groupe des humanistes de cette ville sous François Ier, quelques pages très piquantes sur Étienne Dolet avec qui Castellion, comme le prouve M. Buisson, n'eut pas de relations, un chapitre d'une importance capitale sur les rapports entre la Renaissance et la Réforme et sur le retour à l'orthodoxie d'une partie des premiers partisans de la Réforme, des études sur Strasbourg en 1540, sur l'enseignement et la pédagogie dans les collèges du XVIe s., et en particulier dans celui de Genève, sur la peste de Genève, sur la poésie latine du XVIe s., sur le supplice de Servet, sur les querelles de Calvin contre les libertins, sur David Georges et les derniers anabaptistes, etc., etc. La vie et la personne de Calvin tiennent naturellement une grande place dans l'ouvrage, et on pourrait en tirer plus d'un trait intéressant pour la biographie du réformateur. On ne se plaindra pas de ce que M. Buisson a donné au cadre du portrait de son héros presque autant d'importance qu'au portrait lui-même, car c'est seulement en étant placée dans son milieu que la figure de Castellion prend toute sa valeur. Cette valeur, M. Buisson l'a mise en pleine lumière, et, grâce à lui, Castellion tiendra désormais une place considérable dans l'histoire de l'humanisme et de la pédagogie, comme dans celle de la pensée religieuse. Ses *Dialogues sacrés* ont eu une influence durable en Allemagne et en Suisse comme livre élémentaire pour l'étude du latin. Comme traducteur de la Bible en latin et en français, Castellion ne s'est pas montré seulement latiniste accompli, il a fait preuve de connaissances hébraïques et grecques remarquables, d'un instinct critique qui fait de lui un précurseur de Richard Simon ; comme théologien et défenseur de la tolérance religieuse, Castellion est un esprit vraiment moderne. M. Buisson prononce à propos de lui le mot « *protestantisme libéral.* » C'est, en effet, le seul qui convienne. Castellion, très libre dans la critique des textes sacrés, ne l'est pas moins dans l'interprétation des dogmes. Il n'attache aucune importance aux formules dogmatiques et n'en accorde qu'à la vie chrétienne et aux sentiments chrétiens. Il combat énergiquement, au nom de la liberté humaine, la théorie de la prédestination. — Par ses écrits théologiques, presque tous publiés après sa mort, il a exercé une incontestable influence sur le socinianisme hollandais et, par là, sur l'unitairisme moderne.

Il est de ces hommes trop peu nombreux en qui l'esprit de la Renaissance et l'esprit de la Réforme se sont unis sans que l'un ait fait tort à l'autre, sans que l'humanisme ait tari en lui les sources de la foi et de la vertu chrétiennes, sans que l'austérité protestante lui ait fait délaisser le culte de l'antiquité et ait comprimé sa liberté intellectuelle. La lutte contre Calvin et Théodore de Bèze au sujet de la tolérance religieuse, son admirable Traité des hérétiques composé avec Lelio Socin, Curione, Borrhée et le marquis d'Oria, son *Contra libellum Calvini*, sont des œuvres qui méritaient d'être tirées de l'oubli et qui font de Castellion le véritable ancêtre de la glorieuse lignée des apôtres protestants de la tolérance religieuse. M. Buisson et M. Hauser, traitant chacun de leur côté de deux personnages bien différents, sont arrivés à une conclusion identique exprimée presque dans les mêmes termes. Si le XVIe s. a produit des Castellion, des La Noue et des L'Hospital, nous n'avons plus le droit, par un fatalisme indulgent, d'amnistier tous les crimes commis au nom de la religion, en rejetant toute la responsabilité sur « l'esprit des temps. » M. Buisson nous montre que Castellion n'était pas isolé et qu'il y avait autour de lui une foule d'hommes éminents et d'hommes pieux et bons qui pensaient et sentaient comme lui. Il a écrit un chapitre vraiment inédit de l'histoire de la Réforme.

Histoire du protestantisme a l'étranger. — L'histoire du protestantisme français à l'étranger est encore mal connue, surtout pour la période antérieure à la Révocation, pendant laquelle le calvinisme eut déjà ses réfugiés et ses églises de langue française sur sol étranger. M. F. de Schickler, à qui l'histoire du protestantisme doit tant de services, et en particulier la belle et commode installation de la bibliothèque protestante de la rue des Saints-Pères, vient d'entreprendre d'écrire l'histoire d'un des groupes les plus importants d'églises du refuge, celui de l'Angleterre[1] et des îles normandes. Les trois forts volumes qu'il a fait paraître ne comprennent encore que l'époque antérieure à 1685. Le troisième volume est tout entier consacré aux documents inédits et à une excellente table analytique. Bien que le sujet traité par M. de Schickler ne fût pas tout à fait neuf, après les ouvrages de MM. Southerden Burn, Durrant Cooper, Smiles et Agnew, on peut dire que M. de Schickler l'a entièrement renouvelé par l'emploi qu'il a fait, soit des documents d'archives publiés depuis quelques années en Angleterre par la *Huguenot Society*, soit des documents inédits conservés tant dans les dépôts publics d'Angleterre que dans ceux de France ou de Suisse, soit enfin

1. *Les Églises du Refuge en Angleterre.* Paris, Fischbacher, 3 vol. in-8°.

des documents provenant des églises wallonne et hollandaise. L'ouvrage de M. de Schickler n'est pas seulement une œuvre d'excellente critique et de sûre érudition, c'est aussi un livre d'une lecture très attachante. On sera surpris de tout ce qu'il nous apprend, non seulement sur l'histoire religieuse proprement dite et sur les vicissitudes de la foi réformée, mais aussi sur les relations de la France et de l'Angleterre, sur l'histoire politique intérieure et extérieure de l'Angleterre, sur le commerce, l'industrie, les lettres et les arts. Fondées sous Édouard VI, persécutées sous Marie, rétablies sous Élisabeth, mal vues sous Jacques Ier, attaquées sous Charles Ier, les églises du Refuge furent protégées sous Cromwell et, à partir de Charles II, s'unirent partiellement à l'Église établie. Le contre-coup de tous les événements de France se fait sentir dans ces églises; les guerres civiles, la Saint-Barthélemy, l'alliance de Mazarin et de Cromwell, les mesures préparatoires de la Révocation exercent une influence décisive sur leurs destinées. M. de Schickler a très bien su grouper les événements d'une histoire qui, par sa nature, offre un intérêt un peu disséminé. Les deux premiers épisodes, la fondation des églises par Jean de Lasco, leur réorganisation par Nicolas des Gallars et Jean Cousin, sont les plus captivants peut-être; mais le récit des luttes que les protestants eurent à soutenir pour obtenir le maintien de leurs privilèges industriels et commerciaux, celui des querelles religieuses qui attristèrent les églises, enfin les aventures de Jean-Baptiste Stouppe donnent au second volume de M. de Schickler un intérêt presque égal à celui du premier. Stouppe, pasteur à Londres, agent secret de Cromwell auprès des églises réformées de France, puis intercesseur des Vaudois auprès de Mazarin, rallié à Charles II après 1660, puis expulsé d'Angleterre pour son indocilité, entra dans l'armée française en 1672 et fut tué à Steinkerque en 1692, combattant comme brigadier, lui ancien pasteur et toujours protestant, dans les rangs de cette armée. On trouvera dans l'ouvrage de M. de Schickler beaucoup d'autres biographies curieuses. Espérons que ces trois volumes ne resteront pas isolés, et que nous pourrons bientôt suivre, après 1685, les destinées des églises françaises d'Angleterre.

L'histoire des réformés en Suède est moins brillante que celle des réformés en Angleterre. Leur nombre fut toujours peu considérable, et l'intolérance des luthériens suédois fit à leurs églises une situation précaire. Il n'y a pas plus de seize ans, les luthériens refusaient au pasteur réformé l'autorisation de prêcher dans une de leurs églises, alors que les réformés offraient aux catholiques leur temple pour y célébrer leur culte. M. Puaux, qui fut pasteur de l'église française de Stockholm de 1868 à 1871, a retracé, dans un très intéressant

volume, l'*Histoire de l'établissement des protestants français en Suède* (Fischbacher; Stockholm, Giron). Il pourrait presque être intitulé : Un chapitre de l'histoire de l'intolérance religieuse. Le premier calviniste établi en Suède, Beurrée, après avoir joui de la faveur de Gustave Wasa et d'Érick XIV et avoir attiré à Stockholm des réfugiés français au moment des guerres de religion, fut impuissant à leur obtenir la liberté du culte et périt victime des fureurs d'Érick XIV. La protection accordée par Christine à Saumaise et à Bochart n'eut aucune conséquence religieuse, et ce fut à un Wallon venu d'Amsterdam, Louis de Geer, que la Suède dut d'avoir à Finspong sa première église réformée, qui avait, il est vrai, le caractère d'une fondation privée et qui finit par disparaître lentement, étouffée par l'intolérance luthérienne. Après la révocation de l'Édit de Nantes, le gouvernement suédois, allié à la France, prit noblement la défense des persécutés, en qui il reconnaissait des coreligionnaires, mais sans offrir aux réfugiés d'autre avantage que la création d'une église luthérienne française. Le culte réformé ne pouvait se célébrer que dans des maisons particulières ou dans les chapelles des légations. Ni baptêmes, ni mariages, ni enterrements ne pouvaient être célébrés selon le rite réformé; mais, grâce à la protection de Guillaume d'Orange et à la tolérance relative de Charles XII, une communauté réformée put pourtant être instituée à Stockholm à la légation d'Angleterre, et, en 1724, la Suède invita les protestants français à venir chercher asile chez elle. Enfin, le 10 août 1741, la liberté de culte leur fut accordée. Depuis lors, grâce à des pasteurs de mérite, d'Artis, Voullaire, Mourier, Philippon, Appia, Catteau, Calleville, l'Église réformée eut une existence honorable, construisit un temple et une école; mais les réformés étaient loin d'être sur un véritable pied d'égalité avec les luthériens et la communauté voyait le nombre de ses membres diminuer de lui-même. De 1805 à 1819, le culte calviniste fut interrompu; il reprit en 1819, grâce à un Genevois, M. Giron, et depuis lors l'Église a continué à subsister; elle s'est même développée dans ces dernières années et a, sous les ministères de MM. Trottet et Rœhrich, jeté un certain éclat.

G. Monod.

XVIIIe siècle. — La thèse que M. Marion a consacrée à *Machault d'Arnouville* (Hachette, in-8°) est certainement un des meilleurs livres qui aient été écrits depuis longtemps sur l'histoire de l'administration française. Ce n'est pas une biographie de Machault, bien que l'auteur ait résumé brièvement tout ce qu'il était intéressant de savoir sur les origines et les dernières années du personnage; c'est vraiment, comme l'indique le sous-titre, une étude sur l'histoire du contrôle général des finances de 1749 à 1754. Cette étude, M. Marion

l'a conduite avec la meilleure méthode et la plus grande liberté d'esprit. Ses recherches ont été profondes, et il en a exposé les résultats avec une clarté qui ne laisse rien à désirer et même avec autant d'agrément qu'en pouvait comporter le sujet. C'est donc un livre excellent et que nul de ceux qui écriront désormais sur cette époque ne pourra se dispenser de consulter. L'affaire du vingtième a été la grande affaire de l'administration de Machault comme contrôleur général; c'est naturellement à elle que M. Marion a consacré la première et la plus importante partie de son livre. On sait dans quel état de délabrement se trouvaient les finances de l'ancien régime, délabrement qui, en rendant nécessaire la convocation des États Généraux, se trouve devenir la cause occasionnelle de la Révolution. Il provenait surtout de l'écart de plus en plus grand entre le rendement des impôts, très diminué par des privilèges qui étaient un reste du système féodal et que rien ne justifiait plus, et l'augmentation des dépenses toujours croissantes d'une monarchie qui était déjà constituée en état moderne. Dès 1695, on avait cherché de porter remède à cette situation et d'accroître le rendement des impôts en empiétant sur les privilèges par l'établissement de la capitation. Plus tard, en 1710, en 1733, en 1741, on fit un nouvel essai dans ce sens par la création des dixièmes. Dans les deux cas, on se heurta à une résistance aussi énergique qu'injuste de tous les privilégiés. Elles se produisirent de nouveau à propos du vingtième que voulait établir Machault, et, cependant, on peut dire qu'aucune des tentatives pour établir l'égalité devant l'impôt antérieures à la Révolution n'a été conduite avec plus de fermeté, d'habileté et d'esprit de suite. L'édit du vingtième, enregistré après remontrances, mais sans trop de difficultés, par le Parlement, ne rencontra qu'une très faible résistance dans les pays d'élection. Cette résistance grandit dans les pays d'états comme la Bourgogne, l'Artois, les petits pays d'états pyrénéens, et surtout la Provence; elle devint obstinée en Languedoc, où Machault dut dissoudre les états, et surtout en Bretagne, où on put craindre un instant une révolte à main armée. Mais ce fut quand il s'agit d'établir le vingtième sur les biens du clergé que Machault rencontra l'opposition la plus déterminée. Nulle partie de la nation n'était cependant à la fois plus capable de supporter les nouvelles charges et plus tenue d'y consentir. Sur un revenu annuel qu'on peut estimer au moins à 110 millions, en effet, il ne versait guère réellement dans les caisses de l'État qu'une somme de 3 millions, « un trente-cinquième environ des revenus ecclésiastiques, alors que les biens laïques, indépendamment des autres impôts, venaient d'être soumis au dixième et allaient l'être au vingtième » (p. 214). Machault mena

contre lui la lutte la plus vigoureuse, soutenu qu'il était par l'opinion publique, mais il ne trouva pas chez le roi, hanté de l'idée de racheter ses débauches par ses complaisances envers le clergé, l'appui qu'il aurait fallu. En somme, l'arrêt du 23 décembre 1751 donna gain de cause au clergé, et le renvoi de Machault fut encore son œuvre. Dans l'ensemble, le vingtième ne donna pas les résultats qu'on aurait pu en espérer, mais la netteté avec laquelle Machault en conçut l'idée, la fermeté habile qu'il apporta dans l'application suffisent à nous montrer en lui un des plus remarquables ministres de l'ancienne monarchie. Ce n'est pas au vingtième seul d'ailleurs que s'est bornée son administration. Il a tenté d'établir un système d'amortissement sérieux; renouvelé, à des conditions plus avantageuses pour l'État, le bail des fermes générales; restreint, par le fameux édit d'août 1749, le développement des biens de mainmorte. Ajoutons qu'il se montra partisan, à l'égard des protestants, d'une tolérance relative; qu'il fit adopter plusieurs mesures favorables au libre commerce des grains et au développement de l'élevage; qu'il apporta quelques adoucissements aux réglementations minutieuses dont souffrait l'industrie. L'analyse, forcément très sommaire, que je viens de faire du livre de M. Marion en montre tout l'intérêt, et j'ai déjà dit avec quel talent il était composé et il était écrit. Je n'en suis que plus à mon aise pour exprimer à son égard, non pas des critiques, mais des réserves. Machault a inspiré à son biographe la plus grande sympathie. Sans aller jusqu'à dire, avec Pierre Clément, que sa réforme « aurait, si elle avait réussi, prévenu la Révolution, » M. Marion n'est pas très loin de partager cette opinion. « Si la réforme de l'impôt, dit-il, avait été faite, » selon les vues de Machault, « avec l'opposition de leurs intérêts aurait disparu le plus grave élément de discorde entre les diverses classes de la nation, et l'on n'eût pas vraisemblablement assisté à la fin du siècle à cette violente explosion de colère contre les deux premiers ordres, auxquels la monarchie, en leur laissant leurs privilèges pécuniaires, avait laissé surtout le triste privilège de mériter d'être haïs » (p. 445). Que la monarchie ait eu tort de laisser aux nobles et au clergé leurs privilèges pécuniaires, j'en demeure d'accord avec M. Marion; mais son plus grand tort a été de ne leur laisser que ceux-là. Il est vrai, l'opposition faite aux projets de Machault par les parlementaires et le clergé était aussi stérile qu'odieuse, et, au point où en étaient les choses au milieu du XVIIIe siècle, on ne pouvait guère que la combattre comme il l'a fait. Mais il est permis de regretter que le développement de la centralisation et du pouvoir absolu, commencé sous François Ier, rendu définitif par Richelieu et excessif par Louis XIV, n'ait pas trouvé jus-

tement, dans les privilèges des différents ordres, le contrepoids qui lui faisait défaut. C'est à cela sans doute que pensait Montesquieu, quand il se déclarait partisan du privilège ecclésiastique lui-même, « barrière toujours bonne, lorsqu'il n'y en a point d'autre ; » parole profonde et telle qu'on se demande, en y réfléchissant, si l'égalité ne consiste pas dans l'harmonie des privilèges plutôt que dans leur absence, et si ceux-ci ne sont pas la condition essentielle de la liberté. Bien loin de penser ainsi, Machault a été, au contraire, le serviteur passionné de l'absolutisme royal et de l'omnipotence de l'État, un des héritiers les plus directs des légistes de François Ier, de Richelieu et de Louvois, un des précurseurs les plus convaincus du Comité de salut public et de Napoléon. Au total, il a été un des plus remarquables et des plus honnêtes représentants de cette classe de hauts fonctionnaires de l'ancienne monarchie, pour lesquels rien n'existait en dehors du roi personnifiant l'État ; il en a eu les qualités et les défauts ; son esprit était plus net que profond, plus méthodique qu'étendu ; il a été un administrateur de tout premier ordre, je le reconnais, mais un véritable homme d'État, non pas. La preuve en est dans sa conduite avec Dupleix, sur laquelle les explications de M. Marion ne me satisfont qu'à demi. Il ne s'agissait pas seulement de « choisir entre la conquête et le trafic » (p. 440), il s'agissait aussi de voir que celle-là devait précéder celui-ci, comme elle devait l'assurer à sa suite. C'est ce que ne sut pas comprendre Machault. Le meilleur appui qu'on pût donner à la Compagnie des Indes, ce n'était pas de soutenir par des subventions son commerce languissant, c'était d'assurer, par des secours en hommes et en argent, le succès de l'homme de génie qui essayait de lui conquérir des territoires qui devaient fatalement devenir pour la métropole un marché naturel.

Louis Farges.

Époque révolutionnaire et contemporaine. — C'est devenu aujourd'hui une sorte de lieu commun de dire que la question religieuse a été la vraie pierre d'achoppement de la Révolution ; que la constitution civile du clergé a jeté les catholiques dans la révolte et rendu impossible pour Louis XVI l'acceptation sincère des institutions nouvelles. Soit qu'on reproche aux Constituants d'avoir touché à l'Église, soit que, comme M. Quinet, on regrette qu'ils n'aient pas cherché à substituer le protestantisme au catholicisme, on est d'accord pour blâmer la Constitution civile, et plus encore la proscription du culte catholique qui accompagna, en 1793 et 1794, les tentatives pour établir d'abord le culte de la Raison, puis celui de l'Être suprême. Personne jusqu'ici n'avait étudié de près ce double essai de religion laïque, et Michelet avait été à peu près le seul à parler du culte de la Raison

avec une certaine sympathie. M. Aulard a trouvé qu'il y avait là un sujet d'étude intéressant et il nous donne un volume sur le *Culte de la Raison et le culte de l'Être suprême* (Alcan), qui, s'il n'épuise pas la question, l'élucide cependant d'une manière à peu près complète. Voici quelles en sont les conclusions générales : le culte de la Raison n'a jamais été l'objet de prescriptions législatives générales; on ne peut même pas dire que la Convention l'ait jamais officiellement patronné. Il s'est établi en beaucoup d'endroits presque simultanément, en province par l'influence des commissaires de la Convention, à Paris par celle de la Commune, et n'a été que la conséquence des mesures prises contre le culte catholique et des efforts faits pour obliger les prêtres constitutionnels d'abord au mariage, puis à l'abjuration du sacerdoce. D'après M. Aulard, ces mesures auraient eu pour cause la conviction que le clergé, même constitutionnel, était par nature hostile à la Révolution et que la défense nationale exigeait la suppression du culte. Le culte de la Raison, de son côté, a été essentiellement patriotique, beaucoup plus sérieux en province qu'à Paris, et ne s'est associé qu'exceptionnellement à un athéisme déclaré. C'est le panthéisme à la Diderot qui y domine, mais le spiritualisme déiste y prenait aussi part. Robespierre, pourtant, s'inquiétait du caractère de violente irréligion pris par le culte de la Raison, et il voyait dans les hébertistes des exagérés qui compromettaient la France à l'étranger et la troublaient à l'intérieur. De là son alliance avec Danton pour les détruire et l'établissement du culte de l'Être suprême, qui eut, lui aussi, le caractère d'un culte patriotique et qui, sans être très différent dans ses manifestations du culte de la Raison, donna aux âmes religieuses l'illusion d'un retour timide au christianisme. L'un et l'autre culte était d'ailleurs sans avenir, et, d'après M. Aulard, ils disparurent tous deux, ainsi que la Terreur, quand les dangers qui avaient suscité la Terreur cessèrent d'exister. Il y a un point de l'exposé de M. Aulard qui prête à plus d'une objection : les prétendues craintes que le clergé constitutionnel inspirait aux patriotes. Ce clergé était tout dévoué à la Révolution, et la lâcheté avec laquelle beaucoup de ses membres acceptaient la déchristianisation montre bien qu'il y avait peu à craindre de lui. L'idée de créer une église en harmonie avec la science et les idées nouvelles était en elle-même une idée juste et belle, mais la destruction violente du culte catholique, la persécution contre le clergé constitutionnel et les mesures violentes prises pour le contraindre à l'apostasie n'ont été que la manifestation d'une haine vulgaire et sauvage contre la religion que rien en fait ne justifiait, sinon le désir de mettre la main sur ce qui restait des trésors des églises. On ne voit pas qu'aucun homme vraiment supérieur se

soit occupé de donner au culte de la Raison une forme sérieuse et utile. Il reste, par les profanations et les persécutions odieuses dont il fut accompagné, un des plus tristes accès de cette folie qui fut le Terrorisme[1].

Le maréchal Macdonald, duc de Tarente, n'a joué qu'un rôle secondaire, mais il a montré, dans tous les commandements qui lui ont été confiés, du sang-froid, de la décision, des qualités solides plutôt que brillantes. Il n'était ni un patriote bien ardent ni même un militaire très passionné pour son métier; il paraît y avoir vu surtout une carrière où il a cherché avec honnêteté, conscience et talent la satisfaction de son ambition. Il a été, après l'abdication de Fontainebleau, le dernier à adhérer au gouvernement provisoire; il est resté fidèle à Louis XVIII après le retour de l'île d'Elbe et l'a accompagné jusqu'à la frontière; il ne l'a pas suivi à Gand ni n'a mis son épée au service de la France pendant les Cent jours. Grand chancelier de la Légion d'honneur pendant la Restauration, il n'a pas servi le gouvernement de Juillet. Tel il nous apparaît dans ses *Souvenirs* (Plon et Nourrit), publiés par M. Rousset, froid, correct, irréprochable, aisément mécontent, soupçonneux et jaloux. Mis à l'écart pendant les années les plus brillantes des campagnes de Napoléon de 1800 à 1809, il eut le chagrin de n'avoir à son actif aucun de ces succès éclatants qui mettent un général hors de pair, bien qu'il ait déployé à Otricoli et dans sa lutte contre Souvorov des qualités militaires de premier ordre, qu'il ait contribué à la victoire de Wagram et montré à Leipzig un véritable héroïsme. Il eut trop souvent le rôle ingrat et difficile de commander des arrière-gardes et de diriger des retraites. Il s'en acquitta d'une manière supérieure; mais ce sont là des mérites qui ne procurent point la gloire, et Macdonald n'était pas assez oublieux de lui-même pour n'en pas souffrir. Cette disposition d'âme contribue sans doute à donner à ses récits, très précis, très lucides, remplis de traits, de conversations qui portent le cachet de la sincérité et de la vérité, quelque chose de triste et de terne. Ceux qui voudront connaître la substance des Mémoires sous une forme plus brève et plus animée n'auront qu'à lire l'introduction de M. Rousset, qui en est simplement l'abrégé. Quelque excellent que soit cet abrégé, il fait un peu double emploi, et l'on aurait souhaité de l'éminent académicien quelque chose de plus : une étude critique sur les *Souvenirs* et sur le caractère et le rôle de Macdonald.

1. Voy. dans la *Revue Bleue* du 4 juin un remarquable article de M. Rambaud, où il complète et corrige avec autant d'équité que de profondeur le livre de M. Aulard.

M. Thureau-Dangin vient d'achever la publication de sa belle *Histoire de la monarchie de Juillet* (Plon, Nourrit) par la publication des tomes VI et VII. Quelles que soient les opinions particulières qu'on puisse avoir sur les mérites de cette monarchie et sur le régime politique et social qui s'est incarné en elle, quels que soient les jugements qu'on porte sur les hommes et les actes du gouvernement de Juillet, on ne refusera pas à M. Thureau-Dangin le mérite d'avoir une connaissance sûre, étendue et profonde du sujet qu'il traite, de juger les hommes et les choses avec force et élévation, de faire preuve dans tout son ouvrage, solidement et élégamment construit, de rares qualités d'écrivain. Ces qualités n'ont jamais mieux brillé que dans ces deux derniers volumes, qui traitent des années 1846, 1847 et 1848, qui sont, avec les années 1830-1833, la période la plus agitée et la plus dramatique du règne. Au moment où le ministère Guizot, auquel le roi est attaché comme à lui-même, semble assuré d'une majorité parlementaire indestructible, où le maréchal Bugeaud et le duc d'Aumale achèvent de conquérir et de pacifier l'Algérie, où les intérêts matériels trouvent leur satisfaction dans un rapide développement de l'activité commerciale et industrielle, la monarchie est ébranlée à la fois à l'intérieur et à l'extérieur; à l'intérieur, par le développement du socialisme, par les scandales où sont compromis les représentants du gouvernement et des classes dirigeantes, par la campagne des banquets réformistes; à l'extérieur, par la rupture de l'entente cordiale avec l'Angleterre et le rapprochement avec l'Autriche, conséquence des mariages espagnols, et par les mouvements libéraux et révolutionnaires qui agitent l'Europe au moment même où la France paraît chercher l'appui de M. de Metternich. Tous ces différents points ont été traités par M. Thureau-Dangin avec une précision lumineuse et avec un souci constant d'impartialité, en même temps qu'avec le désir de mettre en lumière ce qui, à ses yeux, justifie la conduite de Louis-Philippe et de M. Guizot. N'a-t-il pas poussé trop loin ce désir de justification? Chacun en jugera un peu d'après ses tendances personnelles. Pour ma part, il ne me semble pas qu'il ait fait bien justement le partage des responsabilités, qu'il ait suffisamment montré ce qu'il y avait de légitime soit dans les griefs de l'opposition soit dans les aspirations du parti démocratique. Son exposition a sans doute une allure tout objective; il raconte et ne fait point de plaidoyer à la Macaulay; mais, tandis qu'il note soigneusement du côté du pouvoir les circonstances atténuantes, il ne relève guère du côté de l'opposition que les circonstances aggravantes. Il pousse au noir ses jugements sur les adversaires de M. Guizot et de Louis-Philippe ou sur les écri-

vains socialistes, et la révolution de Février paraît presque, en fin de compte, un accident amené par l'excès de confiance du gouvernement et de l'opposition elle-même dans la solidité de la monarchie. Il ne remonte pas à la source de ces illusions, à l'étroitesse de la base sur laquelle reposait tout l'édifice politique, à ce *pays légal* qui cachait à tous les yeux la nation, qui rendait possible l'espèce de trahison que commettait M. Thiers en intriguant avec le ministère anglais contre M. Guizot, comme aussi l'aveuglement de M. Guizot et du roi à vouloir perpétuer un ministère conservateur en l'appuyant sur une majorité maintenue par une constante corruption électorale et parlementaire, et dont ils connaissaient le caractère factice et précaire. C'est d'ailleurs à l'impression d'ensemble laissée par le récit de M. Thureau-Dangin plutôt qu'à tel ou tel détail que s'adresse ma critique, car il lui serait facile de me renvoyer à telle ou telle page de son livre pour me montrer qu'il a indiqué ce qui me paraît y manquer. Il a bien indiqué, par exemple, que la politique de résistance et d'immobilité à l'intérieur était due au roi plus encore qu'à M. Guizot. Il aurait même pu ajouter que M. Guizot était personnellement prêt à une réforme électorale, et qu'il ne l'a différée que par l'impossibilité où il croyait être de la faire approuver soit par le roi soit par la majorité parlementaire. Si l'histoire intérieure de la fin du règne de Louis-Philippe me paraît prêter à certaines critiques, je ne saurais trop louer tout ce qui touche à la politique extérieure. Cette politique a été malheureuse dans ses dernières conséquences, mais M. Thureau-Dangin me paraît avoir montré excellemment qu'elle ne manqua ni d'habileté, ni de prévoyance, ni de noblesse; que la révolution seule l'empêcha de porter ses fruits. Il fait justement retomber sur lord Palmerston la responsabilité de la rupture avec la France, et il analyse d'une manière très vivante et très précise la conduite de M. Guizot dans les affaires italiennes, où il poursuivit la difficile tâche de contenir la Révolution tout en empêchant une action répressive de l'Autriche. Sur l'affaire du Sonderbund, où M. Guizot fut joué par lord Palmerston, il me semble qu'il y aurait lieu de se demander, ce que M. Thureau-Dangin ne fait pas, si la France avait aucun intérêt, malgré l'évidente iniquité de la conduite des radicaux suisses, à se mêler d'une affaire qui ne la regardait en rien; mais ici encore il défend avec raison M. Guizot contre l'accusation d'avoir subordonné la politique française à celle de l'Autriche. Non, en 1848, la vraie erreur de M. Guizot, et M. Thureau-Dangin le laisse entendre s'il ne le dit pas, a été de ne pas voir qu'à l'intérieur comme à l'extérieur la situation était tendue à craquer, et que la seule chose à tenter pour la détendre était de passer la main à un ministère

libéral. Mais était-ce possible, avec une majorité conservatrice, au moment même où M. Guizot venait pour la première fois de recevoir la présidence du Conseil, où les complications européennes pouvaient lui faire croire que la paix du monde était intéressée à son maintien aux affaires? Une retraite à un pareil moment n'aurait-elle pas été taxée de lâcheté, et si, comme la chose était fort possible, la Révolution eût éclaté quand même, ne l'accuserait-on pas aujourd'hui d'avoir été cause de la chute de la monarchie par sa défection, comme on l'accuse d'en avoir été cause par sa présence au ministère? M. Thureau-Dangin a très bien su faire comprendre, en particulier dans l'affaire des mariages espagnols, dans quels dilemmes M. Guizot s'est trouvé placé, et avec quelle hauteur, quelle modération de vues il envisageait toutes les questions. Peut-être les envisageait-il souvent plus en philosophe moraliste qu'en politique pratique. Il s'est trop cru chargé de maintenir en France et en Europe certains principes, ce qui est toujours dangereux et lui a nui comme à Metternich. C'est là un trait que M. Thureau-Dangin a négligé de signaler. Mais, s'il y a quelques touches à ajouter ou à corriger dans son tableau de ces dernières années du règne de Louis-Philippe, ce tableau n'en reste pas moins une toile de maître.

L'ouvrage de M. A. Leroy-Beaulieu sur *la Papauté, le Socialisme et la Démocratie* (C. Lévy) est un livre d'histoire, mais d'histoire de l'avenir, car il étudie, à vrai dire, le rôle que l'Église veut et doit jouer dans l'évolution sociale qui pousse la démocratie moderne à répartir mieux que dans le passé les peines et les profits du travail. M. Leroy-Beaulieu, sans donner du reste aucune adhésion doctrinale ni à l'autorité religieuse du souverain pontife ni aux dogmes de l'Église, pense que l'on aurait tort de repousser l'intervention offerte par la papauté, qu'elle peut jouer un grand et salutaire rôle dans les difficultés sociales d'aujourd'hui et surtout de demain, et qu'enfin l'esprit chrétien peut seul transformer la société sans la bouleverser. Nous croyons aussi que l'esprit chrétien, c'est-à-dire l'esprit de justice poussé jusqu'à l'oubli de soi et inspiré par l'idée du devoir plus encore que par celle du droit, est l'expression des plus nobles aspirations de l'humanité et doit être l'âme de toute rénovation sociale; mais il est permis de se demander si ce sera sous la forme du catholicisme que cet esprit chrétien fera son œuvre. Sans doute, le catholicisme est la seule Église chrétienne qui ait une forte organisation fondée sur l'unité et l'autorité; seul il peut exercer une action générale et permanente; sans doute aussi il a la conscience du rôle social qu'il peut jouer, et il a encore assez de prise sur les âmes pour les remuer et les conduire;

mais plusieurs raisons me paraissent s'opposer à ce qu'il accomplisse l'œuvre de réforme et de pacification sociales à laquelle M. Leroy-Beaulieu le convie. La première est qu'en prêchant la réforme sociale l'Église risque de s'aliéner les classes dirigeantes et conservatrices qui ont fait depuis longtemps sa force et qui la soutiennent par politique et par convenance mondaine bien plus que par piété. Beaucoup de bourgeois apprécient surtout dans l'Église une sorte de gendarme moral qui leur garantit la vertu de leurs femmes, la probité de leurs caissiers, l'obéissance de leurs ouvriers. Si l'Église prend une attitude franchement démocratique, ne perdra-t-elle pas une grande partie de son influence sur les classes riches et aisées, dont elle a pendant longtemps secondé et partagé la domination et l'égoïsme? et trouvera-t-elle en échange, dans les classes populaires, une clientèle égale à celle qu'elle aura perdue? Il est permis d'en douter. Il y a dans les masses populaires des préjugés bien forts contre l'Église. Elle aura beaucoup de peine (et c'est une seconde raison qui me paraît s'opposer à la réalisation des vœux de M. Leroy-Beaulieu) à faire croire à son désintéressement. M. Leroy-Beaulieu dit que la France actuelle « n'a rien à redouter du pape et des curés. » Je le crois aussi, mais je comprends aussi les craintes et les méfiances qu'ils inspirent. Je rends hommage avec lui au caractère et aux intentions de Léon XIII, qui semble véritablement animé dans tous ses actes par les pensées les plus élevées et les plus libérales et par une sainte pitié pour les souffrances humaines; mais je ne puis oublier ni l'espèce de nécessité interne qui oblige l'Église à être intolérante dès qu'elle peut exercer l'autorité, comme le prouve l'histoire du second Empire ou celle des crises du 24 mai 1873 et du 16 mai 1877, ni les efforts qu'elle fait tous les jours pour mettre le confessionnal au service de la politique, ni l'impossibilité où se trouvent les catholiques d'entreprendre une œuvre quelconque sans imposer leur credo à tous ceux qui veulent s'y associer, qu'il s'agisse d'un atelier dit chrétien, d'un cercle d'ouvriers ou d'un cercle d'étudiants. — Il y a incompatibilité radicale entre le catholicisme et l'esprit laïque. C'est son droit et c'est sa force, mais la société moderne est foncièrement laïque, et c'est ce qui me fait douter que le catholicisme puisse reprendre sur elle une action générale et durable. Je touche ici à la troisième raison, qui me paraît faire obstacle au rôle social de l'Église et dont M. Leroy-Beaulieu n'a pas plus parlé que des deux autres. Pour que l'Église pût agir profondément sur la société moderne, il faudrait qu'elle fût en harmonie d'idées avec elle; or, cette harmonie n'existe pas et ne peut exister. Depuis longtemps, tout le mouvement des idées se fait en dehors de l'Église,

contre l'Église, et celle-ci est obligée de rester obstinément attachée à des dogmes auxquels l'immense majorité des fidèles n'accorde plus qu'une foi très vague. On nous dit que l'Église peut se transformer. Elle peut sans doute modifier son attitude politique ; elle peut même devenir assez indépendante sur certaines questions de critique sacrée parce que c'est en la Papauté et non en la Bible que réside pour elle la principale autorité; elle peut même par voie d'interprétation laisser des idées modernes, celle de l'évolution par exemple, modifier certains dogmes comme celui de la création ; mais elle ne peut modifier ni l'ensemble de sa dogmatique, ni ses pratiques, ni son organisation, ni surtout renier le caractère surnaturel de son sacerdoce. Or, en dépit des velléités actuelles de rénovation religieuse, la pensée moderne s'écarte de plus en plus de la conception catholique et le nombre des vrais croyants va toujours diminuant. Je n'en veux pour preuve que le caractère même des tendances religieuses du jour. Elles ont leur source dans le scepticisme et se refusent à tout examen du dogme. Ce n'est plus ni *fides quaerens intellectum* ni *intellectus quaerens fidem.* Ce sont des âmes fatiguées et désabusées que l'impuissance de la raison et la sécheresse de la science poussent à chercher dans le mysticisme un asile et des consolations. Mais le mysticisme n'est pas la foi, et, pour que l'Église reprît la direction des consciences, il faudrait qu'elle prît aussi celle des intelligences. Ce n'est pas avec des fidèles comme M. Leroy-Beaulieu, M. de Vogüé ou M. Desjardins qu'elle pourra accomplir l'œuvre sociale, sublime et formidable, à laquelle quelques-uns la croient appelée. Voilà les raisons pour lesquelles, malgré les vues remarquables sur le rôle de la papauté exposées par M. Leroy-Beaulieu, je vois dans son ouvrage des *pia vota* que l'avenir ne me paraît pas destiné à voir réalisés. Je souhaiterais d'ailleurs de me tromper.

Histoire littéraire. — Les deux collections des *Grands Écrivains français* (Hachette) et des *Classiques populaires* (Lecène et Oudin), tout en semblant poursuivre parallèlement le même but, ne se répètent pourtant pas et se complètent parfois. Les Essais qui composent la série des *Grands Écrivains français* ont pour objet de résumer pour le public lettré qui connaît déjà les auteurs ce qu'il y a eu d'essentiel dans leur vie, dans leur œuvre et dans leur influence[1].

1. L'idée primitive de la collection était plus originale : elle était de choisir dans la littérature française les quarante plus grands noms, une sorte d'académie d'outre-tombe, et de confier le soin de parler de chacun d'eux à celui des écrivains d'aujourd'hui qui, par ses goûts et la nature de son talent, aurait paru le plus naturellement désigné. Ce plan n'a pu être exécuté qu'en partie.

Les volumes des *Classiques populaires* veulent faire connaître à la jeunesse les grands écrivains de tous les pays par l'analyse et de nombreuses citations de leurs œuvres accompagnées d'une biographie complète. Le talent littéraire a par suite moins d'occasions de se montrer dans ces volumes, dont les auteurs sont de plus tenus, vis-à-vis de leurs jeunes lecteurs, à une réserve parfois gênante. Deux volumes sur *Boileau* ont paru simultanément dans les deux collections, celui de M. Lanson dans les *Grands Écrivains*, celui de M. Morillot dans les *Classiques populaires*. On y trouvera, avec une nuance de sympathie plus marquée chez M. Lanson, avec plus de réserves chez M. Morillot, des jugements à peu près semblables sur cet honnête homme, excellent écrivain, critique de génie, qui mérite quelquefois, par sa verve et sa puissance d'expression satirique, le nom de poète. C'est que l'heure de la justice a sonné pour Boileau. Sa férule n'opprime plus personne, et les esprits les plus divers peuvent lui rendre le même hommage respectueux et libre. M. Morillot et M. Lanson me paraissent avoir tous deux trop laissé de côté le Boileau des épîtres ou plutôt le Boileau moraliste. Je sais qu'ils ont parlé de sa psychologie et de sa morale à propos de sa vie, et que les épîtres ne sont pas la partie la mieux écrite de son œuvre ni la plus originale; il me semble pourtant qu'il y avait lieu de chercher dans Boileau quelle idée la haute bourgeoisie du XVIIe siècle et Boileau lui-même se faisaient de la vie vertueuse et de la vie heureuse. M. de Lescure, qui a donné aux *Grands Écrivains*, sur *Châteaubriand*, un volume qui a le mérite de contenir quelques détails biographiques nouveaux, a su, dans le *Bernardin de Saint-Pierre* des *Classiques populaires*, tirer un très bon parti de la correspondance de Bernardin. L'*Hérodote* de M. Corréard est une excellente analyse de l'historien grec et sera mis avec profit dans les mains de nos lycéens. Le *Fénelon* de M. P. Janet, dans la collection des *Grands Écrivains*, est une étude très complète sur ce génie fuyant et ondoyant, mais si riche, si large, si clairvoyant même dans ses utopies, et qu'on sacrifie aujourd'hui un peu trop à Bossuet. Le *Saint-Simon* de M. Boissier, dans la même collection, est un digne pendant de sa *Madame de Sévigné*. On y trouvera, avec un portrait brillant et pénétrant de l'homme, la plus fine et la plus impartiale appréciation de l'historien, dont on est trop porté aujourd'hui à récuser toujours le témoignage après l'avoir trop servilement accepté. Le chapitre consa-

Le cadre académique a été tout de suite brisé, et beaucoup des auteurs auxquels on avait songé d'abord se sont dérobés.

cré à Mme de Maintenon et à Louis XIV me paraît une mise au point aussi juste que délicate.

Histoire étrangère. — Nous aurons occasion de revenir sur l'ouvrage de M. Moireau : *Histoire des États-Unis de l'Amérique du Nord* (Hachette), dont les deux premiers volumes nous conduisent depuis la découverte de l'Amérique jusqu'à 1800; mais nous ne saurions tarder à annoncer le travail le plus considérable qui ait encore été entrepris en France sur les États-Unis. Grâce aux ouvrages de Bancroft, de Hildreth, de Winsor, de von Holst, grâce aussi aux excellentes études de l'Université John Hopkins sur les institutions locales et aux nombreux travaux de détail parus ces dernières années sur les divers épisodes de la guerre d'indépendance, il est aisé à un étranger, sans même recourir aux sources, d'acquérir une connaissance complète et approfondie de l'histoire des États-Unis. M. Moireau connaît toute cette littérature, bien qu'il n'ait peut-être pas fait des publications de l'Université J. Hopkins tout l'usage désirable; il en a tiré un récit suffisamment développé, un peu froid, mais lucide et judicieux et qui, soit au point de vue de l'histoire de la colonisation, soit au point de vue de la guerre d'indépendance et de l'établissement de la constitution, ajoute beaucoup à ce qui se trouvait dans Laboulaye. On lira aussi dans M. Moireau des chapitres intéressants sur les mœurs, la littérature, la vie intérieure des États au XVIIIe siècle. — M. Moireau aurait pu néanmoins, en se servant des travaux de Holst, nous faire pénétrer plus profondément dans l'évolution des institutions américaines, tant celles des États particuliers que celles de la confédération, et examiner à un point de vue critique les vues diverses qui ont été exposées sur ce sujet. Peut-être y reviendra-t-il à propos de la présidence de Jefferson.

Nous devons aussi nous borner aujourd'hui à annoncer l'ouvrage considérable de M. Gaffarel : *Histoire de la découverte de l'Amérique depuis les origines jusqu'à la mort de Christophe Colomb* (Rousseau, 2 vol. in-8°), qui mérite un examen plus approfondi et plus compétent que celui que nous pourrions en faire. M. Gaffarel a jadis consacré sa thèse de doctorat à l'histoire des relations de l'Europe avec l'Amérique avant Colomb, et depuis lors il n'a pas cessé de s'occuper, avec un zèle et une intelligence toujours en éveil, de l'histoire de l'Amérique. L'ouvrage qu'il vient de publier se divise en deux parties. La première est consacrée aux précurseurs de Colomb, depuis la fabuleuse Atlantide jusqu'aux frères Zéni, en passant par les Phéniciens, les Irlandais et les Northmans. La seconde est une histoire des voyages de Colomb, de Vespucci, de Hojeda, de Nino, de Pinzon, de Lepe, des Bastidas, de J. de la Cosa, des Cortereal, de Cabral, des Cabot, des

Verazzano, de Cousin, d'Ango, etc. — C'est une véritable encyclopédie de la matière où l'on trouvera l'exposé intéressant et complet de toutes les questions délicates et controversées que soulève l'histoire de la découverte de l'Amérique. Disons que M. Gaffarel fait naître Colomb à Gênes et reporte nettement l'origine du nom d'Amérique à la *Cosmographiae Introductio* publiée en 1507 par le Gymnase vosgien de Saint-Dié, œuvre dont Waltzemüller usurpa indûment la paternité. G. Monod.

ITALIE.

PUBLICATIONS RELATIVES A L'HISTOIRE DU MOYEN AGE.

TROISIÈME PARTIE.

(Suite et fin.)

Sicile. — G. Cozza-Luzi a trouvé les dessins manuscrits de quelques célèbres inscriptions grecques de Sicile au XIIe siècle[1]. Pour l'histoire des Vêpres siciliennes, il faut signaler un travail de G. Sanesi; l'auteur a repris la question de Procida et prétend que ce célèbre conspirateur a contribué aussi au soulèvement de 1282; mais il admet, d'accord en ce point avec M. Amari, que ce soulèvement éclata d'une manière spontanée et en dehors de la conspiration[2]. Selon Di Giovanni, la famille Paruta vint à Palerme à la fin du XIIIe s., probablement de Pise[3]. Le tome IX de la série diplomatique des documents publiés par la Société d'histoire de la Sicile comprendra les diplômes du roi Frédéric III édités par G. Cosentino[4]; les deux premiers fascicules contiennent 208 documents allant jusqu'au 1er avril 1356. Pour l'histoire de l'administration, O. Mærker a étu-

1. *Delle epigrafi greche di Giorgio ammiraglio.* (Arch. sicil., XV, 22, 35.)
2. *Giovanni da Procida e il Vespro siciliano.* (Riv. stor. ital., VII, 489.) — Cf. G. Frosina Cannella : *Prima e dopo la guerra del Vespro, dentro e nei paesi di Sciacca, Castelvetrano, Mazara e Marsala; cenni storici.* Rome, tip. d. scienze matemat., 1889, XVIII-57 p. in-4°.
3. *I Paruta in Palermo e nella signoria del castello di Sala.* (Arch. sicil., XIV, 269.)
4. *Codice diplomatico di Federico III* (1355-77). Palerme.

dié la nature et l'extension des impôts sous Frédéric II, le mode d'exaction et les conséquences politiques[1]. Pietro Lanza di Scalea a commencé une série d'études sur l'histoire de Sicile au xive et au xve siècle, surtout au point de vue de l'histoire du costume[2]. Plusieurs documents publiés par A. Guarneri expliquent la puissance de la féodalité sicilienne[3]. Selon B. Lagumina, on avait vu à tort le nom d'un roi Guillaume dans une inscription de 1149 provenant de l'église de S. Michele Arcangelo[4]. Leonardo Di Giovanni a, dans un curieux travail, expliqué des vers publiés par G. Carducci et pense qu'ils forment le plus ancien « Giuoco a ballo » italien que l'on connaisse; il y est question de la Lombardie et de la Toscane[5].

Le xve siècle. — Comme d'habitude, nous commencerons en annonçant quelques travaux d'intérêt général. On a un écrit de G. Blandini sur la Tyrannie[6]; nous pouvons citer ici le second volume de l'Histoire des Papes de L. Pastor[7], dont une traduction italienne a été donnée par Clemente Benetti (Trente, tip. Artigianelli, 1890); par l'origine des nombreux documents utilisés par l'auteur, non moins que les faits dont il parle, son ouvrage intéresse vivement l'histoire politique de l'Italie. Il y a une seconde édition de l'histoire de la Renaissance italienne par J. Burckhardt[8]. Notons en passant la traduction en italien de l'Histoire de la littérature italienne par A. Gaspary[9]; la 1re partie du tome II contient les deux chapitres qui ferment

1. *Die* Collecta *in der Monarchia Sicula Kaiser Friedrichs II.* Heidelberg, Hornig, 1889, 16 p.

2. *Enrico Rosso e la confisca dei suoi mobili in Castiglione.* Palerme et Turin, Clausen, 1890.

3. *Un diploma di grazie e privilegi municipali concessi nel* 1393 *dai conti di Peralta alla città di Calatafimi.* (Arch. stor. sicil., XIV, 293.)

4. *Nota sulla iscrizione quadrilingue esistente nel Mus. naz. di Palermo.* (Ibid., XV, 101.)

5. *Di un giuoco popolare nel sec. XIII.* Palerme, tip. d. Giorn. di Sicilia, 1890.

6. *La Tirannido italiana nel Renascimento.* Catane, Galati, 1889. Mad. M. Robinson (*The end of the middle ages;* cf. *Rev. hist.*, XLIII, 175) parle du schisme d'Occident, sur lequel il faut aussi consulter L. Gayet : *le Grand schisme d'Occident* (Saint-Étienne, Boy, 1889); elle parle encore de Valentine Visconti, des vues de la France sur le duché de Milan, de Pierre de Médicis, des Malatesta de Rimini.

7. Voy. *Rev. hist.*, XL, 214, 384. Ajoutez H. Sauerland : *K. J. Dominici und sein Verhalten z. d. kirchl. Unionsbestrebungen* 1406-1425 (Zeitschrift f. kirchengeschichte, 1888, 3e fasc.).

8. *Geschichte der Renaissance in Italien*, remanié par H. Holtzinger, 261 gravures. Stuttgart, Ebner et Saubert. Trad. en anglais par S. G. C. Middlemore (Swan Sonnenschein, xv-560 p.).

9. *Storia della letteratura italiana.* Turin, Lœscher, 1890.

le XIVe siècle et les cinq chapitres composant l'histoire du XVe siècle. La seconde partie du volume a paru plus tard; on y parle du XVIe s. Gaspary a revu son ouvrage et a fait des additions en vue de cette traduction, que nous devons au professeur Vittorio Rossi. Le professeur Diego VALBUSA a terminé sa traduction de la « Renaissance » de G. VOIGT[1]. Sur les études classiques au temps de la Renaissance, il y a un bon travail de R. SABBADINI, qui a reconstitué avec soin l'histoire des écrivains de l'antiquité (Tacite, Cicéron, Pline, Corn. Népos, Varron, Horace, etc.) au XVe siècle; il l'a fait précéder de renseignements sur Sicco POLENTON, humaniste du Trentin, qui mourut au commencement de ce siècle[2]; son « De scriptoribus linguae latinae » est très précieux. Dans un autre travail, le même auteur a refait l'histoire encore obscure du séjour d'Emmanuel Chrysoloras en Italie, à Paris et à Londres[3]; il mourut à Constance en 1415.

Venise et territoires voisins. — La mort de Carmagnola est encore un mystère, malgré les études de Cibrario et de Battistella. Le vieux et brave condottière fut-il réellement trahi par la République? Federico STEFANI, érudit très versé dans l'histoire vénitienne, a publié sur les derniers temps du comte plusieurs documents précieux[4]; il en ressort qu'il se conduisit avec trop de lenteur et de manière à éveiller de graves soupçons quand on prépara deux attaques de vive force contre Crémone en 1426 et en 1431. Les rapports entre Venise et la France ont fait l'objet de deux bons travaux de P.-M. PERRET[5], où il a mis largement à profit des documents tirés des archives de l'État à Venise. En 1471, Venise envoya une ambassade à Moscou pour faire alliance avec Mohammed-khan de la Horde d'or contre les Turcs[6]. Selon G. BER-

1. *Il risorgimento dell' antichità classica*. Florence, Sanzoni, 1890.

2. *Storia e critica di alcuni testi latini* (Museo ital. di antichità, III, p. 319 sq.). Ajoutez E. Lombardo : *L'umanismo in Italia e in Germania*. Modica, Avolio, xv-31 p. Sur le cardinal Bessarion, zélé pour les études classiques, mentionnons un article de Glasschrœder sur son ambassade d'Allemagne en 1460 dans la *Röm. Quartalschrift f. christ. Alterthumsk.*, fasc. 4.

3. *L'ultimo ventennio della vita di Manuele Crisolora*, 1395-1415 (Giornale ligustico, XVII, p. 321). Ajoutez P. Castorima : *I tipografi e la tipografia in Catania* (Bibliofilo, XI, p. 128), et *Segno delle meretrici*, dans l'Arch. lomb., XVII.

4. *Nuovi appunti sul conte Carmagnola e sui documenti che lo riguardano*, dans les Atti de l'Istituto veneto, XXXVIII, p. 1143. Cf. *Trattato di colleganza* 1411 *tra Venezia e Sacile*. Sacile, Fudiga, 1889 (sans nom d'auteur).

5. *La première ambassade vénitienne à Louis XI* (Rev. d'hist. diplom., IV, 387) et *la Paix du 9 janvier 1478 entre Louis XI et la république de Venise* (Bibl. de l'École des chartes, LI, 111).

6. Pierling : *Un Vénitien à Moscou au XVe siècle* (Rev. des Quest. hist., XLVII, p. 596).

CHET, rien, quoi qu'on en ait dit, ne permet de croire que Christophe Colomb ait offert à Venise d'abord, et non à l'Espagne, son plan de navigation océanique[1]. — Un article de Ferd. GABOTTO sur l'influence de l'humanisme à Venise est très incomplet[2]. Pour l'histoire de l'imprimerie, nous pouvons citer plusieurs ouvrages[3]. Le duc DE RIVOLI et Ch. EPHRUSSI ont montré que, vers la fin du XVe siècle, il se forma à Venise un groupe de graveurs sur bois[4]. Émile MOLINIER a parlé d'objets de l'art décoratif conservés surtout au musée Correr[5]. Une poésie de Jacopo Corsi, composée en 1487, fournit des renseignements sur Roberto de Sanseverino, général vénitien[6]. Pour l'histoire et pour l'art à Venise, il y a un bon travail de A.-G. MEYER sur une sorte de grands monuments funéraires fréquents au XIVe et au XVe siècle[7].

L'Istrie et la Dalmatie ayant des relations intimes avec Venise, dont elles ont dépendu pendant longtemps, on peut signaler ici plusieurs ouvrages relatifs à ces pays. G. GIOVANNIZIO a publié plusieurs pièces (1444-1479) relatives à la famille dont il porte le nom[8]. Nicolò PAPADOPOLI a prouvé que la « moneta Dalmatiae » fut frappée en 1414 justement pour la Dalmatie[9]. Le second fils du célèbre Fr. Filelfo fut chancelier de la petite république de Raguse; aux affaires de sa charge se rapportent quelques documents des années 1460-65 publiés par Fr. GABOTTO[10]. La première invasion des Turcs dans le Frioul est de 1472[11]. On sait comment finirent les Carrarais : après avoir perdu

1. *Cristoforo Colombo a Venezia* (N. Antol., CX, p. 130).
2. *Il trionfo dell' umanismo nella Venezia del quattrocento* (Ateneo veneto, 14e série, II, p. 529).
3. C. Castellani : *I privilegi della stampa e la proprietà letteraria.* Riv. delle bibliot. de Florence, I, nos 8-10, 1888. Bernoni : *Dei Torresani, Blado e Regazzoni, celebri stampatori a Venezia e a Roma XV-XVI sec.* Milan, Hœpli, 1890, VIII-403 p. in-16.
4. *Notes sur les xylographes vénitiens du XVe et du XVIe s.* (Gazette des beaux-arts, 3e série, III, 494).
5. *Venise, ses arts décoratifs, ses musées et ses collections.* Paris, libr. de l'Art, 1889.
6. Vittorio Rossi : *Di una rimatrice e di un rimatore del sec. XV* (Giorn. stor. di letter. ital., XV, 183).
7. *Die venetianischen Grabdenkmæler der Frührenaissance* (Jahrb. d. k. preuss. Kunstsammlung, X, fasc. 2).
8. *Memorie storiche della famiglia Giovannizio* (Bollet. di archeol. e stor. dalmata, XIII, fasc. 2, suppl.).
9. « *Moneta Dalmatiae* » (Atti del Istit. Veneto, 6e série, VII, fasc. 9).
10. *Senofonte Filelfo a Ragusa* (Arch. stor. per Trieste, IV, 132).
11. Fr. Musoni : *Sulle incursioni dei Turchi in Friuli.* Udine, Patronato, 1890. V. Cian : *Due documenti sull' antica gastaldia di S. Donà di Piave.* San Donà, Bianchi, 1890.

Padoue, ils furent conduits à Venise et étranglés en prison; l'histoire de la chute de leur domination s'entremêle, non seulement avec celle de Venise, mais encore avec celle des Visconti de Milan, de Nicolas d'Este, seigneur de Ferrare, et de Fr. Gonzague de Mantoue. C'est cet écheveau politique que J. Raulich[1] a cherché à débrouiller, surtout à l'aide de documents tirés des archives de l'État à Venise. B. Brugi a traité de l'enseignement du droit à Padoue au xve siècle[2] et plus tard, ainsi que des « Regulae juris » de G. G. a Canibus[3]. H. Finke a attiré l'attention sur un avis donné par le célèbre Zabarella au sujet de la déposition de Venceslas[4]; il paraît que cet avis a été demandé à Zabarella par le pape Boniface IX. Une chronique de Vicence a été publiée par B. Baretaro[5]; quant à Vérone, l'auteur du présent bulletin a publié quelques documents[6]. Bien que Giovanni Costa, cet humaniste et poète exquis, appartienne au xvie siècle, on peut noter ici la monographie que lui a consacrée G. Cristofori[7]. Notons enfin un utile article de P. Orsi sur les pays de Venise et de Trieste[8].

Lombardie. — On a des renseignements, fournis par Fr. Glissenti, sur les Juifs de Brescia au xve et au xvie siècle; nombreuses et importantes sont les publications relatives à Mantoue. E. Motta a tiré des archives de Milan des renseignements sur un poète espagnol[9], mais il faut signaler avant tout les publications de R. Renier et A. Luzio. Le premier nous a parlé[10] de Pietro Adamo de' Micheli, imprimeur de la seconde moitié du xve siècle, et a publié plusieurs documents sur

1. *La caduta dei Carraresi, signori di Padova.* Padoue et Vérone, Drucker, 1890, 136 p.

2. *Per la storia della scuola giuridica Padovana* (Atti et mem. accad. d. Padova, 1889, vol. V, p. 225). G. Mazzoni : *Un libello padovano in rima del sec. XV.* Padoue, 1890.

3. *Ein Gutachten Zabarellas über die Absetzung des römischen Königs Wenzel* (Mittheil. d. Inst. f. œsterr. Geschichtsforch., XI, p. 631).

4. *Chronica* 1444-1532. Vicence, Raschi, 1890.

5. *Le antiche terracotte di S. Anastasia in Verona* (Arte e storia. IX, 28 févr. 1890). *Un documento di mezzadria del sec. XV* (Atti Accad. di agricolt. di Verona, 3e série, vol. LXVII); ce dernier document est de 1458.

6. *Giovanni Cotta, umanista.* Sassari, Azuni, 1890, xxv-77 p.

7. *Episodi di guerra alpina nella campagna veneto-tirolese del* 1487. Rovereto, 1889 (Annuar. d. soc. degli Alpinisti tridentini, vol. XIV).

8. *Gli Ebrei nel Bresciano al tempo della dominatione veneta.* Brescia, Apollonio, 1890.

9. *Giov. da Valladolid alle corti di Mantova e Milano* 1458-1473 (Arch. lomb., XVII, 938). G. Dall' Acqua : *Lettera di V. Della Scalona al marchese di Mantova Lod. Gonzaga* (au sujet des fêtes qui eurent lieu à Milan pour célébrer la paix entre cette ville et Venise. 1449). Pavie, Fusi, 11 p. in-4°.

10. *Il primo tipografo mantovano.* Turin, Bona, 1890.

ce personnage (1465-1481). En collaboration avec Luzio[1], il a étudié plusieurs points de l'histoire de Mantoue, en particulier cette remarquable princesse qui fut Isabelle d'Este, femme de Fr. Gonzague. Très distinguée tant au point de vue politique qu'au point de vue de la culture de l'esprit, Isabelle fut en relation avec beaucoup des meilleurs artistes de son temps; pendant qu'elle faisait ses délices des arts et des lettres, elle ne négligeait pas les affaires de l'État, et elle les dirigea longtemps pendant l'absence de son mari. Dans un travail sur Fr. Sforza à la bataille du Taro contre Charles VIII (Fornoue), les deux érudits ont refait l'histoire de cet événement, très important dans l'histoire italienne, et, aux nombreux documents déjà connus sur la bataille, ils en ont ajouté d'autres. Avec un article sur les rapports d'Isabelle avec la cour de Sforza, ils apportent une très utile contribution à l'histoire d'Italie, sans prétendre cependant rien apprendre de très nouveau. Ils montrent que Ludovic le More avait demandé pour lui Isabelle et qu'après un refus il demanda et obtint la main de sa sœur Béatrice. Isabelle, déjà fiancée à Fr. Gonzague, conserva avec sa sœur et engagea avec Ludovic d'excellentes relations d'amitié; elle fut à Milan aux fêtes données pour le mariage de Béatrice. On a intérêt et profit à lire les pages où se montre l'allégresse du More pour l'élection d'Alexandre VI, le récit des noces de Bianca avec Maximilien Ier, etc. Quand Béatrice mourut en couches (1497), le More en ressentit une grande douleur, et de ce moment commence pour lui une période rapide de décadence, sur laquelle Luzio et Renier nous apportent d'importants renseignements, ainsi que sur sa chute et son emprisonnement. Ils fournissent aussi, sur les Filelfo et leurs rapports avec les Gonzague, des documents nouveaux qui ajoutent encore à ce qu'on savait sur l'influence exercée à cette époque par la splendide cour de Mantoue sur l'histoire de la civilisation italienne. A D. Santoro nous devons la connaissance du livre, ignoré jusqu'ici, d'Équicola, écrit entre 1480 et 1490, et qui est intéressant pour l'état des mœurs italiennes au XVe siècle[2]. Antonini Bertolotti a publié de nombreux documents sur l'histoire de Mantoue; en ce qui concerne la musique, il ajoute passablement au travail de P. Canal[3]. W. Bade

1. *Fr. Gonzaga alla battaglia di Fornovo* (Arch. stor. ital., 5e série, VI, 205). *Dalle relazioni di Isabella d'Este Gonzaga con Lodovico e Beatrice Sforza* (Archiv. lomb., XVIII, 74). *Gara di viaggi fra due celebri dame* (Intermezzo d'Alexandrie, 20 mars 1890). *Il Filelfo e l'umanismo alla corte dei Gonzaga* (Giorn. stor. di letter. italiana, XVI, 119).

2. *Il « Nuovo Cortigiano » di Mario Equicola* (Fanfulla d. domenica, XI, n° 19).

3. *I carcerati in Mantova nel sec. XV* (Il mendico, 1890, n° 17). Id. : *la*

a parlé d'un buste de bronze de Ludovic III Gonzague[1]. Sur Lodi, on peut noter un article du très laborieux E. Motta[2]; il y a peu de chose à dire sur Pavie[3].

La série des livres à citer sur Milan est naturellement riche. Th. von Liebenau, à l'aide de documents nouveaux tirés des archives de Bâle, a fourni des détails sur l'expédition projetée de l'empereur Sigismond contre Milan[4]. Dans les États italiens, on professait d'ordinaire une vive inimitié contre les Turcs; en réalité, beaucoup de ces États, sauf peut-être le pape et Venise, eurent des rapports amicaux avec les ennemis de la chrétienté. Pour les Sforza, c'était une tradition de famille; on en retrouve la trace jusqu'aux temps de Bernabò et de Giangaleazzo Visconti. Filippo Maria Visconti traita avec les Turcs, comme avec les Hussites, pour être agréable à l'empereur Sigismond[5]. Avec Fr. Sforza furent en rapport Alberto Orlando, poète obscur, et le napolitain Porcellio[6]. E. Motta a publié[7] une lettre curieuse, datée de Rome 1452, où Robert, archevêque d'Aix, conseille à Fr. Sforza, duc de Milan, de rester dans l'alliance de Louis XI et de ne pas incliner vers Frédéric III. Il a commencé également[8] la liste alphabétique des architectes et ingénieurs au service des Sforza à l'aide de documents conservés aux archives de l'État à Milan. Sous le titre de « Variétés, » il a publié[9] des textes sur l'histoire milanaise au xive et au xve siècle. Fr. Sforza prit part à la guerre du « Bien public » en France au secours de Louis XI; les chroniqueurs milanais ont exalté l'importance de cette expédition (1465), tandis que les chroniqueurs français l'ont presque entièrement passée sous silence; P. Ghinzoni, le laborieux archiviste milanais, publie des

Musica in Mantova 1400-1600. Milan, Ricordi. Id. : *Figuli, fonditori e scultori in relazione colla corte di Mantova nei sec. XV-XVIII*. Milan, Bortolotti.

1. *Lodovico III Gonzaga, Markgraf von Mantua in Bronzebüsten und Medaillen* (Jahrb. d. k. preuss. Kunstsammlung. X, fasc. 1, 1890).

2. *Curiosità di storia Lodigiana della seconda metà del sec. XV* (Arch. stor. di Lodi, VII, 1888). *I duchi Sforza e la città di Lodi*. Ibid.

3. L. Beltrami : *Notizie sconosciute sulle città di Pavia e Milano al principio del sec. XVI* (Arch. lomb., XVII, 408), avec quelques notes pour le xive et le xve s.

4. *Ueber Justingers Relation betreffend den projektirten Feldzug K. Sigismunds gegen Mailand* 1413 (Aus f. schweiz. Gesch., 1889, fasc. 1-2).

5. Giacinto Romano : *Filippo Maria Visconti e i Turchi* (Arch. stor. lomb., XVII, 585). Bon article.

6. F. Gabotto : *Il Porcellio a Milano* (Bibl. d. scuole ital., II, 34).

7. Dans le Bollet. stor. della Svizzera ital., XI (1889), p. 104.

8. *Architetti ed ingegnori militari sforzeschi*. Ibid., XI et XII.

9. Bollet. stor. d. Svizzera ital., XI et XII.

documents qui s'y rapportent[1]. Sur Galeazzo Maria Sforza, nous avons plusieurs travaux à signaler. A. Maspes a publié un document de 1468 sur les honneurs à rendre aux ambassadeurs des États étrangers, en tête desquels sont les « orateurs » du pape[2]. P.-M. Perret a commenté les règles de Cicco Simonetta (Pavie, 4 juillet 1474) pour le déchiffrement des écritures secrètes[3]. Sur le mariage de Giangaleazzo, nous avons une monographie de G. Filippi[4]; il rappelle comment Francesco, le père de Giangaleazzo, après avoir pensé à donner à son fils Suzanne ou Dorothée Gonzague, préféra ensuite Bonne de Savoie pour se rendre agréable à la France; le mariage fut célébré en grande pompe à Milan et à Gênes. Giangaleazzo fut tué à l'église le 26 décembre 1476 par Andrea Lampugnano, Girolamo Olgiati et C. Visconti; le récit de cet assassinat nous a été conservé par une lettre très touchante de sa veuve écrivant au pape le jour même[5]. La biographie de Bianca Maria Sforza, femme de l'empereur Maximilien, a déjà été écrite par Felice Calvi[6]; Giovanni de Castro y a beaucoup ajouté. Dans la *Revue des Deux-Mondes* (15 nov. 1890 et 1er janv. 1891), Eug. Muntz a fait un tableau de la cour de Milan à la fin du xve siècle; il montre que la décadence de l'Italie commence vers 1490, quand elle se crut sûre d'elle et de ses forces. A ce moment, Milan était fort brillante, surtout au point de vue artistique, bien que, pour plusieurs raisons, elle ne tînt pas la haute place qui semblait réservée à une ville de 130,000 habitants. Léonard de Vinci en était l'éclat. On a beaucoup publié sur le grand artiste; nous signalerons seulement quelques opuscules d'Uzielli[7]. Dans l'un on voit quels rapports il

1. *Spedizione Sforzesca in Francia* (Arch. lomb., XVII, 314).

2. *Prammatica pel ricevimento degli ambasciatori inviati alla corte di Galeazzo Maria Sforza* (Ibid., XVIII, 146).

3. Bibl. de l'École des chartes, LI, 516.

4. *Il matrimonio di Bona di Savoia con Galeazzo Maria Sforza*, 1890 (sans nom de lieu).

5. L. Frati : *Una lettera della duchessa Bona di Savoia a papa Sisto IV* (Arch. lomb., XVII, 941). Ajoutez : *Ancora di G. M. Sforza, prigione nella Novalesa* (Arch. lomb., XVIII, 215); G. Benaducci : *Lettera inedita di Franc. Filelfo a G. G. M. Sforza* (Strenna Marchigiana, mars 1890); Th. Klette : *Die griechischen Briefe des Fr. Philelfo.* Greifswald, Abel, 1890, 181 p.; F. Gabotto : *Tre lettere di uomini illustri del sec. XV e XVI.* Pignerol, tip. Sociale, 1890, 16 p. in-16 (avec une lettre de B. Platina et une de C. Lascaris au duc, de 1473 et 1488).

6. *Il romanzo di una regina* (Ateneo veneto, 14e série, II, 657). W. Bode : *Ein Bildniss der zweiten Gemahlin K. Maximilians B. M. Sforza, von Ambrogio de Predis* (Jahrb. d. k. preuss. Kunstsamml., X, fasc. 2, 1889).

7. *Leonardo da Vinci e tre gentildonne milanesi* (Letteratura. Turin, V, n° 2). *L. da V. e le Alpi* (Bullet. du club alpin ital., XXIII). Cf. P. Müller-Walde : *L. V. Lebensskizze.* Munich, Hirt, 1890.

avait avec Béatrice d'Este, et dans l'autre il est question de ses voyages dans les Alpes. La construction de la cathédrale de Milan a été une des préoccupations de Ludovic le More; Muntz a publié la lettre qu'il adressa aux magistrats de Strasbourg pour leur demander des architectes[1]. Émilio Motta, en publiant trois inventaires de la bibliothèque des Trivulce[2], a rendu service à l'histoire de la culture milanaise au xve siècle; en appendice, il discute sur l'époque douteuse où naquit le célèbre Gian Giacomo Trivulzio et conclut en proposant l'année 1440. Sur l'historien milanais Bernardino Corio, F. Gabotto a fourni des documents nouveaux tirés des archives milanaises[3]. Terminons ce qui se rapporte à Milan en rappelant un autre travail de Motta sur l'« ars fustaneorum » et sur la fabrication du drap de futaine; on l'employa à Milan dès 1216; dans un document de 1383 on décrit les « signa » ou marques employées par Pietro de Preda et par son successeur Petrolo Tanzio[4].

A Côme nous retrouvons E. Motta[5]. Outre plusieurs documents tirés des archives de Milan pour l'histoire de la Suisse italienne à partir de la fin du xive siècle[6], on voit une mention particulière à son intéressant article sur l'histoire de Bellinzona dans ses rapports avec Milan à partir du xive siècle, mais surtout au temps de la domination des Sforza[7]. Sur les Sforza, notons encore un travail de Th. von Liebenau qui fournit aussi quelques renseignements sur Facino Cane[8]. Parmi les documents de la période 1477-1500 publiés par A. Denier, plusieurs concernent Milan ou, en général, les rapports entre l'Italie et la Suisse.

Piémont et Ligurie. — Ferd. Gabotto a parlé de divers couvents franciscains existant à Turin aux xiiie-xve siècles[9]. On connaît G. G.

1. *Les architectes alsaciens à Milan au XVe s.* (Revue alsacienne, XIe année, 1889).

2. *Libri di casa Trivulzio nel sec. XV*, avec des notes sur d'autres bibliothèques milanaises du xive et du xve s. Côme, Franchi, 1890, 60 p.

3. Di Bernardino Corio (Vita Nuova. Florence, II, 35).

4. *Medici Comaschi del Quattrocento* (Periodico della Soc. stor. di Como, VII, n° 2).

5. *Documenti svizzeri degli archivi milanesi* (Bollet. stor. Svizzera ital., XI et XII).

6. *I castelli di Bellinzona sotto il dominio degli Sforza* (Bollet. stor. d. Svizzera ital., XI et XII). Sur les relations de Milan avec Lugano, voir un art. d'E. Motta : *Gli arcipreti di Lugano* (Ibid., XI, 1889, p. 20).

7. *I Sax signori e conti di Mesocco* (Ibid., XI, p. 9; XII, p. 60).

8. *Urkunden aus Uri* (Der Geschichtsfreund, Einsiedeln, XLIV, 1889).

9. *L'introduzione dei Minori Osservanti in Torino nel sec. XV* (Misc. franc., IV, 161). Id. : *Studenti e male femmine in Torino nel sec. XV* (Giorn. ligust.,

Alione d'Asti, poète partisan des Français; il y a un travail de C. Vassallo sur lui et sur sa famille[1]; B. Cotronei, en examinant ses « farces[2], » a montré que, dans ces compositions théâtrales, l'Alione a puisé à des sources françaises. Outre un travail de S. Vuillermin sur Aoste[3], on peut citer un curieux document publié par Pietro Giacosa[4]; c'est un inventaire des objets qui se trouvaient, en 1511, dans la maison d'une famille aisée, mais non princière, de Frollasco. A l'infatigable L. T. Belgrano nous devons un document[5] sur les divisions civiles de Gênes au xve siècle. Le poète A. Astesano félicita le roi de France Charles VII de l'acquisition de Gênes dans un poème daté d'Asti, 23 mai 1458, qu'a publié P. Vayra[6]. Sur Christophe Colomb on peut signaler un bon travail de C. Desimoni où il est encore question de la banque de Saint-Georges[7]; parmi les documents qu'il cite, le plus ancien est de 1371. Très intéressant encore est le travail de M. Staglieno sur la vie d'Antonio Gallo, qui, dans son « Commentariolus » (*R. I. S.* XXIII), parle de Colomb[8]. L'excellent numismate G. Roggero a publié[9] une monnaie frappée par ordre de Fr. Sforza comme duc de Milan et seigneur de Gênes, et un ducat génois de 1442-43. Franc. Novati nous parle d'un humaniste génois ami de Pétrarque et de Coluccio Salutati[10]; il servit d'abord sa patrie, puis il passa à la cour de Gian Galeazzo Visconti. L'humanisme à Gênes a fait encore l'objet d'un bon travail de F. Gabotto[11], et P. Vayra a publié[12] plusieurs lettres du poète Antonio Astesano, où l'on parle de la situation littéraire et sociale de Gênes vers le milieu du xve s. Vigna a réuni une grande quantité de documents sur un couvent de

XVII, 316). C. Dionisetti : *La cappella della corte d'appello di Torino* (Misc. di stor. ital., XXIX, 187, avec des notes depuis 1430).

1. *Un nuovo documento intorno al poeta astigiano G. G. Alione* (Atti Accad. di Torino, XXVI).

2. *Le « farse » di G. G. Alione.* Reggio Calabria, Siclari, 1889.

3. *Le mandement de Graines et ses franchises aux XVe et XVIe siècles.* Aoste, Mensio, 1889, 336 p. in-16.

4. *Un inventario di un castello piemontese al prima del sec. XVI* (Misc. di storia ital., XXVIII, 603).

5. *Divisioni tra Fregosi* (Giorn. ligust., XVII, 145).

6. *Epistola di A. Astesano a Carlo VIII* (Giorn. lig., XVII, 311).

7. *Cristoforo Colombo ed il Banco di S. Giorgio* (Atti Soc. ligure, XIX, 583).

8. *Ant. Gallo e la famiglia di C. Colombo* (Giorn. lig., XVII, 367).

9. *Annotazioni numismatiche genovesi* (Riv. numism., II, 371, 507).

10. *Bartolo di Jacopo* (Giorn. lig., XVII, 23).

11. *A proposito di una poesia inedita di G. M. Filelfo a Tommaso Campofregoso* (Atti Soc. lig. di storia patria, XIX, 489).

12. *Epistole di A. Astesano a Genovesi* (Giorn. lig., XVII, 220, 286). Ajoutez : F. Gabotto : *Alcune relazioni di Francesco e di Giov. M. Filelfo colla Liguria.* Gênes, Sourds-Muets, 1890, 31 p. in-4°.

Gênes fondé en 1442[1]. A Monaco a régné pendant longtemps la famille génoise des Grimaldi[2].

Toscane. — H. von Geymuller et C. von Stegmann ont commencé une splendide publication sur l'architecture de la Renaissance en Toscane[3]. Comme aujourd'hui, pour élargir quelques rues étroites de Florence et pour assainir la ville, on songe à démolir beaucoup de vieilles maisons au centre de Florence, plusieurs érudits et amateurs des choses anciennes ont pensé à conserver le souvenir de cette partie de la cité; ils ont recueilli ces souvenirs en un volume[4] où l'on remarque les articles suivants : G. Carocci, « le centre de Florence en 1427 » et « le palais de la corporation de la laine; » G. Conti, « Histoire de quelques édifices du centre de Florence » et « les magistratures et monuments publics placés au centre de Florence; » Jodoco del Badia, « le tabernacle du xve siècle dans la rue des Cavalieri. » Jusqu'ici l'on savait peu de chose d'une conjuration ourdie à Florence pour donner Arezzo au condottière Piccinino; elle fut découverte, et les principaux conjurés furent décapités[5]. Quand, par la mort de F. M. Visconti, le duché de Milan resta vacant et que Fr. Sforza le convoita, Florence l'appuya dans la pensée qu'il pourrait rétablir l'équilibre des États italiens[6]. C. Errera a décrit un manuscrit de la Magliabecchiana[7] qui contient un pamphlet de Fr. Filelfo contre Côme le Vieux et Laurent le Magnifique; le Pogge, Niccolò Niccoli, etc., y sont fort maltraités. La vie de Laurent le Magnifique par W. Roscoe a été réimprimée[8]. G. Volpi prouve que le poème sur les joutes données par ce prince a été écrit par Luigi Pulci et non par Luca Pulci[9]. G. Hartwig a étudié Savonarole surtout au point de vue

1. *Storia cronologica del convento di S. M. di Castello* (Atti Soc. lig. di storia patria, XXI). L. T. Belgrano : *Di un codice genovese riguardante la medicina e le scienze occulte* (Ibid., XIX, 625).

2. Outre la grande publication de G. Saige, citons G. Livi : *I Grimaldi signori di Monaco nel sec. XV* (Illustr. italiana, XVI, 1889, n°s 45 et 48).

3. *Die Architektur der Renaissance in Toscana.* Munich, Bruckmann, fasc. 1-10. J. Ruskin : *Val d'Arno, three lectures on the tuscan art. directly antecedent to the florentine.* 2e édit. Londres, Allen, 256 p.

4. *Studi storici sul centro di Firenze.* Florence, Civelli, 1889, 133 p.

5. U. Pasqui : *Una congiura per liberare Arezzo dalla dipendenza dei Fiorentini* (Arch. stor. ital., 5e série, IV, 3-19).

6. Jordan : *Florence et la succession lombarde,* 1447-1450 (Mél. d'arch. et d'hist. de l'Éc. fr. de Rome, IX, 1-2).

7. *Le* « Commentationes florentinae de exilio » *di Fr. Filelfo* (Arch. stor. ital., 5e série, V, 193).

8. *Life of Lor. dei Medici,* p. p. W. Hazlitt. Londres, Routledge.

9. *Le stanze per la giostra di L. de' M.* (Giorn. stor. letter. ital., XVI, 361). E. Ridolfi : *Giovanna Tornabuoni e Ginevra de' Benci nel coro di S. M. No-*

moral[1]. Pasquale VILLARI vient de rééditer[2] quelques courts écrits sur Savonarole publiés dans ces dernières années (1884-1888). L'histoire de l'humanisme florentin s'est enrichie d'utiles publications. F. FLAMINI a composé la biographie de Leonardo Dati[3], né à Florence en 1408; il servit Calixte IV, Pie II et Paul Ier et mourut à Rome en 1472. Niccolò Niccoli a été bien plus célèbre que Dati; HOCHART en a parlé dans ses études sur Tacite, et aussi Gius. ZIPPEL, qui a raconté tout au long la vie (1364-1437) du paisible érudit au milieu de sa famille et de ses livres[4]. Après lui, Ambrogio Traversari contribua à répandre à Florence le goût des études[5]. Du fameux libraire Vespasiano da Bisticci, Vittorio ROSSI a publié trois lettres adressées à Côme et à Pierre de Médicis; elles concernent les livres et la bibliothèque des Médicis[6]. En 1877, C. GUASTI publia la correspondance d'Alessandra Macinghi, une des plus intéressantes, à coup sûr, du XVe siècle; Isidoro DEL LUNGO vient d'y ajouter[7] une lettre écrite en 1448. V. FINZI a publié quelques poésies d'un élégant versificateur[8]; il y est question de Borso d'Este. Benedetto Dei voyagea longtemps; il séjourna quelque temps à Milan et parcourut la France, la Flandre et l'Allemagne pour s'y livrer à la banque[9]. Sur Donatello, nous avons quelques publications à signaler, bien que nous soyons déjà loin de son centenaire, célébré avec tant d'éclat à Florence en 1887. Dans un discours prononcé alors à Florence et qu'il a publié[10], Villari a insisté sur l'imitation de la nature par Donatello; seulement alors on comprit que les anciens avaient étudié directement la nature, mais il faut donner aux œuvres d'art une valeur spirituelle que les anciens igno-

vella in Firenze (Arch. stor. ital., 5e série, VI, 426); cet article concerne surtout la vie et les œuvres du Ghirlandajo.

1. *Florenz und Girolamo Savonarola* (Deutsche Rundschau, XVI).
2. *Saggi storici e critici*, p. 297 et 327.
3. *Leonardo di Pietro Dati poeta latino* (Giorn. stor. lett. ital., XVI).
4. *Niccolò Niccoli*. Florence, Bocco, 1890.
5. A. Masius : *Ueber die Stellung des Kamaldulensis A. Traversari zum Papst Eugen IV u. zum Basler Concil*. Schmidt, 1888.
6. *Tre lettere di V. dei Bisticci*. Venise, Visentini, 1890.
7. Florence, Carnesecchi, 11 p.
8. *Poesie inedite di Tito Vespasiano Strozzi* (Rass. Emil., II, 300).
9. L. Frati : *Un viaggiatore fiorentino del Quattrocento* (Intermezzo. Alexandrie, 1890, n° 1). Sur le voyage de Giov. Ridolfi, florentin, à Milan, en 1480, voy. le *Zibaldone*. Florence, 1888, p. 43, 53 (Giorn. lig., XVII, 235). On trouve aussi d'utiles renseignements sur le XVe s. dans le Catalogue des papiers de Strozzi, publié en appendice dans l'Arch. stor. ital. Cf. *Lettere di Sabadino degli Arienti e Fr. Tranchedino a B. Dei* (Zibaldone, 1888, I, n° 11).
10. *Saggi*, etc., p. 395. Cf. C. de Fabriczy : *Nuovi appunti per la biografia di Donatello* (Arte e storia, VIII, n° 30).

raient. Sans parler de l'architecte Michelozzo[1] ni de l'orfèvre florentin Niccolò di Guardiagrele (1385-1462)[2], citons l'histoire de la peinture florentine par J. Meyer[3]. La Laurentienne est une des plus célèbres bibliothèques de Florence; elle remonte par ses origines à l'époque des Médicis[4]. Pour Sienne, plusieurs travaux se rapportent à saint Bernardino, qui, en prêchant dans toute l'Italie, a exercé une puissante influence au point de vue tant civil et social que religieux; Ad. Rossi[5] et G. Mazzatinti[6] ont publié de nouveaux matériaux pour sa vie. Quelques faits de la vie de Bruni d'Arezzo, curieux au point de vue moral, ont été publiés par H. Wotke[7].

Émilie, Romagne, les Marches, Ombrie et Latium. — Sur l'art en Émilie, nous devons d'utiles contributions à l'excellent et sympathique érudit Adolfo Venturi[8]; après avoir parlé de L. Mazzolino, peintre qui naquit à Ferrare vers 1481, il a disserté sur la sculpture à Modène et montré pourquoi les monuments romains y étaient si rares; c'est qu'ils n'avaient pas échappé aux ruines entassées au VIe et au VIIe siècle; aussi la sculpture ne recommença-t-elle à fleurir à Modène que dans la seconde moitié du XVe siècle. A cette époque appartient Guido Mazzoni, dont Venturi a longuement conté les rapports avec Charles VIII. Des documents nouveaux sur le mariage d'Hercule Ier d'Este avec Éléonore d'Aragon ont été publiés par L. Olivi[9]. E. Motta s'est occupé de Girolamo Alberti, qui, né à Venise, travailla, vers le milieu du XVe siècle et au delà, dans les hôtels de monnaie de Ferrare, Parme et Milan[10]. C'est dans une famille de Parme que vit le jour le condottière Brunoro Sanvitale, dont parle F. Gabotto[11]. Pour l'histoire de Bologne, il suffira de noter[12]

1. H. Stegmann : *Michelozzo di Bartolomeo.* Munich, Wolf, 1888, 64 p.
2. Florence, Patrometo, 1890.
3. *Zur Geschichte der florentinischen Malerei des XV Jahr.* (Jahrb. d. k. preuss. Kunstsammlung, XI, fasc. 1).
4. B. Podestà : *Documenti per la storia della libreria Laurenziana* (Riv. d. biblioteche, I, nos 11-12. Florence, 1888).
5. *Saggi della « Franceschina »* (Misc. francisc., IV, 146).
6. *S. Bernardino da Siena a Gubbio* (Ibid., IV, 150; cf. V, 33).
7. *Beiträge zu L. Bruni aus Arezzo* (Wiener Studien, XI, fasc. 2, 1889).
8. *Ludovico Mazzolino* (Rass. Emiliana, II, 5); Id. : *La scultura emiliana nel Rinascimento,* I. Modena (Arch. stor. dell' arte, III, 1).
9. *Le nozze di Ercole I d'Este con Eleonora d'Aragona* (Mem. d. r. Accad. di Modeno, 2e série, tome V).
10. *Gerolamo Alberti maestro di zecca in Ferrara, Parma e Milano* (Riv. numism., II, 401).
11. *Un condottiere e una virago del sec. XV* (Bibl. d. scuole ital., II, 193).
12. C. Ricci : *Bologna e i Bolognesi.* Bologne, Monti, 1889, 84 p. in-16. Gandini et Dallari : *Lo statuto suntuario di Bologna del* 1401 *ed il registro delle « vestio bollate. »* Bologne, Fava et Garagnani, 1889, 46 p.

deux publications. Pic de la Mirandole a été l'objet d'études nombreuses; MUNTZ soutient que le portrait qui se trouve avec son nom à la galerie des Offices à Florence représente Pierre de Médicis[1]. L'historien et archéologue Flavio Biondo est de Forli; G. MIGNINI a reproduit un de ses opuscules, très rare, où, entre autres choses, on parle de l'origine de la langue italienne et où l'on discute si, au temps des Romains, la langue vulgaire était essentiellement différente de la langue littéraire. Biondo soutient qu'il y avait une différence, mais non essentielle[2]. Parmi les publications relatives à Urbino, notons une poésie en l'honneur de Federico de Montefeltro publiée par G. ZANNONI[3]; elle est postérieure à 1458, mais nous en ignorons complètement l'auteur. A. SCHMARSOV a fait connaître un poème de Giovanni Santi, père de Raphaël, sur ce même Federico et annonce qu'il sera publié par A. Holtzinger[4]. Sur Foligno, Faenza, Sinigaglia, Sanseverino-Marche, Orvieto, etc., contentons-nous de quelques indications en note[5]. F. Gabotto a prouvé que la « canzone » inédite de Tommaso de Rieti, par A. Bertoldi (Arch. Marchig., IV, 49) et qu'on avait crue adressée à G. G. Visconti, le fut au contraire à F. M. Visconti, qui, le poète l'espère, réunira sous son sceptre toute l'Italie; il cherche à le défendre contre les accusations du Pogge. P. GHINZONI a fourni d'importantes indications biographiques sur Tommaso et porté la lumière dans ses rapports avec les Sforza[6]; contre Gabotto, qui l'avait cru de la famille des Cappellari, il montre qu'il était des Moroni. Fr. CRISTOFANI a publié, transcrite sur l'original, une chronique de Viterbe qui va de 1080 à 1450 et est importante surtout pour les XIIIe et XIVe siècles[7].

Italie méridionale et Sicile. — Le tome VII des « Fonti » publiés par l'Institut historique contient une chronique napolitaine impor-

1. *Le prétendu portrait de P. de la M. à la galerie des Offices* (Chronique des arts, XLI, 29 déc. 1888). G. Pagani : *Giov. P. della M. condannato da Innocenzo VIII e prosciolto da Alessandro VI* (Il Rosmini, V, fasc. 4).

2. *La epistola di F. Biondo « de locutione romana »* (Propugnatore, III, 135).

3. *Trionfo delle lodi di F. da M. duca di Urbino* (Ibid., III, 162).

4. *Giov. Santi, der Vater Raphaels* (Vierteljahrschrift f. Kultur-und-Litter. d. Renaissance, II, fasc. 2-4).

5. V. E. Aleandri : *L'antico statuto municipale di Sanseverino-Marche*, 1426. Sanseverino, Bellabalba, 1890, 32 p. *Statuti e regesti dell' opera di S. M. d'Orvieto* (Studî e doc. di stor. e diritto, XI, 1). A. Bellucci : *Statuti del monte di pietà di Rieti*, 1489. Pérouse, 1890.

6. *Ultime vicende di Tommaso Moroni da Rieti* (Arch. lomb., XVIII, 42).

7. *Cronaca inedita di Fr. Francesco di Andrea da Viterbo.* Foligno, 1888. E. Sconocchia : *Gli incunabuli della bibl. com. di Terni* (Unione liberale [Terni], année IX, n° 17).

tante, surtout pour la période qui commence à Jeanne I et se termine à Ferdinand Ier; l'auteur est Angelo de Tumilellis[1]. Elle a été éditée par C. Corsivieri qui, dans une courte préface, a conté la vie du chroniqueur : né en 1397, il assistait en 1417 au couronnement de Jeanne II. A la fin du volume ont été ajoutés plusieurs documents de 1459 à 1462. N. Barone fournit le dépouillement de ses documents diplomatiques[2]; il analyse beaucoup d'actes, du 25 octobre 1496 au 17 novembre 1498, relatifs aux rapports avec Ludovic le More, avec Venise, avec la France. Bien que ces analyses passent continuellement d'un sujet à l'autre, la lecture en est loin d'être inutile.

Au sujet d'Aquila et des Abruzzes, nous avons plusieurs publications; dans une d'elles, très curieuse, E. Bragagnolo[3] montre pourquoi l'Abruzze était soulevée à l'arrivée de Charles VIII, sollicité par deux exilés politiques; aussi le roi de France eut-il toujours une grande confiance dans cette province. Un célèbre théologien franciscain, né au XVe siècle et mort au XVIe, a été étudié par A. Tessier[4].

Parmi les documents que publie la Société d'histoire italienne, se trouve le recueil de documents relatifs à l'histoire juive, réunis par Bartolomeo et Giuseppe Lagumina[5]. Le fascicule paru en 1890 comprend les numéros 463-564 et contient des documents des années 1458-1474. C. von Morawski[6] a parlé de l'humaniste Johannes Sylvius Siculus, qui alla à Vienne en 1497 et se rendit en 1506 à Cracovie où il enseigna à l'Université; il fut un des plus zélés pour répandre le goût des études littéraires en Pologne.

C. Cipolla.

1. *Notabilia temporum di A. de Tumilellis da Sant' Elia.* Rome, 1890, avec un fac-similé.

2. *Notizie storiche raccolte dai registri* Curiae *della cancellaria aragonese* (Arch. napol., XV, 209-232). Cf. F. Gabotto : *Joviano Pontano e Ippolita Sforza duchessa di Calabria* (Vita nuova, II, n° 20), avec trois lettres de Pontano.

3. *Carlo VIII e l'Abruzzo* (Bollet. soc. stor. degli Abruzzi. [Aquila,] II, 1 juillet 1890). V. Balzano : *Lettere* [1476] *del magistrato bolognese al magistrato aquilano* (Ibid., I, 90). G. Rivera : *La dedizione degli Aquilani ad Innocenzo VIII* (Ibid., I et II), avec de nouveaux documents. E. Castri : *Genealogia di Serafino Aquilano* (Ibid., I, 66). G. Bracagnolo : *Statuto inedito* [1487] *di Rocca di Corno* (Bollet. stor. Abr., I, 59).

4. *Il p. Jacopo Panecotto* (Misc. franc., IV, 113, 1889).

5. *Codice diplomatico dei Giudei di Sicilia*, 1re partie, tome II. Palerme, Amenta.

6. *Beiträge zur Gesch. d. Humanismus in Polen* (Sitzungsber. d. k. Akad. d. Wissens. zu Wien. Phil.-hist. Classe, CXVIII, p. 1, 1889).

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

A. Bloch. **Phœnicisches Glossar.** Berlin, Mayer et Müller. 1891, 64 p.

Sous le titre un peu ambitieux de *Dictionnaire phénicien*[1], le regretté M. A. Levy de Breslau avait publié, en 1864, une petite brochure contenant le relevé des mots figurant dans les principales inscriptions phéniciennes alors connues. Cet inventaire se réduisait à bien peu de chose et présentait plus d'un article sujet à caution, soit pour le sens, soit même pour la lecture. Depuis, notre connaissance de la langue phénicienne a fait de sensibles progrès, grâce à la découverte de nombreuses inscriptions phéniciennes qui sont venues enrichir le lexique et surtout l'onomastique. M. Bloch a jugé que le moment était arrivé de reprendre la tentative de Levy, et c'est ce qu'il a fait en publiant son glossaire phénicien, qui, sous un titre plus modeste, se trouve être notablement plus substantiel que le « Dictionnaire » de son prédécesseur.

Sa tâche lui était singulièrement facilitée par l'existence du *Corpus Inscriptionum Semiticarum,* dont la partie phénicienne est aujourd'hui très avancée. M. Bloch a dépouillé consciencieusement le premier volume. Il n'a pu utiliser le fascicule 1 du second volume (suite des inscriptions de Carthage), paru avant l'impression de son travail. Peut-être eût-il mieux valu attendre l'achèvement de la publication entreprise par la Commission de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Mais alors le travail de M. Bloch aurait été rendu à peu près inutile par l'index détaillé qui la complétera. M. Bloch a préféré prendre les devants et faire une œuvre d'un caractère nécessairement précaire. Elle rendra d'ailleurs des services provisoires qui justifient une entreprise pouvant, au premier abord, sembler un peu prématurée. En ce qui concerne Carthage, M. Bloch a pu, à défaut du *Corpus,* qui n'a fait qu'entamer cette série considérable, utiliser le recueil des inscriptions carthaginoises de M. Euting. Il supplée ainsi dans une certaine mesure à cette lacune qui ne tardera pas à être comblée. Il a aussi, ce qui est plus important peut-être encore, mis à profit diverses inscriptions phéniciennes, dont quelques-unes du plus haut intérêt, découvertes sur différents points du monde antique postérieurement à la publication successive des fascicules du *Corpus,* et qui ne pourront y figurer que

1. *Phœnizisches Wörterbuch.* Cf. le supplément donné dans le fascicule 4 des *Phœnizische Studien* du même auteur.

plus tard, groupées dans un supplément, après l'achèvement de la partie phénicienne : les deux inscriptions d'Athènes, auxquelles M. Bloch donne les numéros *Atheniensis 8a* et *9a;* l'inscription de Masoub et celle de Tyr, que j'ai fait entrer au Louvre; la grande inscription de Tabnit, roi de Sidon, père du roi Echmounazar; trois inscriptions de Cypre, et enfin divers petits monuments d'une valeur moindre, notamment des cachets.

Le travail de M. Bloch est fait à la fois avec scrupule et réserve. Il enregistre pour les mots douteux les opinions divergentes des savants les plus autorisés, en évitant autant que possible de se prononcer. Les suggestions personnelles y sont rares et pas toujours convaincantes. Telle est, par exemple, l'explication que, s'inspirant d'ailleurs d'une hypothèse de M. Halévy, il propose, en s'y étendant complaisamment, pour l'élément BD dans les noms propres composés théophores, élément très controversé.

M. Bloch met avec raison en parallèle le nom du dieu *Rescheph* ou *Arsouph,* correspondant dans les inscriptions bilingues à celui d'Apollon, avec le double nom sémitique et grec de la ville de Palestine Arsoûf-'Απολλωνίας. Il aurait dû seulement compléter ce rapprochement que j'ai fait autrefois en rappelant d'un mot ce fait décisif : que *Rescheph* apparait comme entité éponyme, à la fois géographique et mythique, dans les listes généalogiques d'Ephraïm (la ville d'Arsoûf appartenait justement au territoire d'Ephraïm).

Il serait aisé de multiplier ces observations de détail. M. Berger, dans l'excellent article qu'il a publié sur l'ouvrage de M. Bloch dans la *Revue critique*[1], s'est chargé de ce soin, et l'on ne peut que souscrire à ses judicieuses critiques.

CLERMONT-GANNEAU.

Geschichte des Griechischen Volkes bis zur Zeit Solons, von Heinrich WELZHOFER. Gotha, Perthes, 1889, 256 p.

Ce petit livre, assez agréable à lire, fait partie d'une *Histoire générale de l'antiquité.* M. Welzhofer a entrepris de dessiner à grands traits l'évolution politique et sociale des peuples anciens de l'Orient et du monde classique. C'est ce qu'il ne faut pas oublier pour juger le présent volume consacré à l'*Histoire du peuple grec jusqu'au temps de Solon.*

Dans un ouvrage de ce genre, on n'a guère le droit de chercher du nouveau. Mais on peut demander à l'auteur d'être toujours exact. M. Welzhofer est en général bien informé. Il a seulement le tort de vouloir nous le prouver en semant çà et là, et comme au hasard, quelques notes. En fait de textes ou de bibliographie, il faut savoir prendre parti : donner tout l'essentiel ou rien du tout. Dans un livre de vulgarisation

1. 26 octobre 1891, p. 255.

comme celui-ci, puisqu'on ne pouvait être complet ni citer même l'indispensable, mieux eût valu sans doute s'interdire tout renvoi.

L'auteur étudie successivement, dans ses onze chapitres : les origines pélasgiques, cariennes et phéniciennes ; l'époque achéenne ; la migration dorienne ; l'histoire primitive d'Athènes et le rôle colonisateur des tribus éoliennes, ioniennes et doriennes ; l'organisation de la Laconie et la constitution dite de Lycurgue ; Homère et la civilisation homérique ; le rôle de l'oracle de Delphes et de l'amphictyonie delphique ; les jeux d'Olympie et les guerres de Messénie ; l'expansion de l'hellénisme aux VIIIe et VIIe siècles ; enfin l'histoire intérieure des états grecs jusqu'à la fin du VIIe siècle.

Ce sont bien là, en effet, la plupart des faits dominants aux premiers siècles de la civilisation hellénique. Il y en a d'autres, cependant, dont M. Welzhofer ne dit presque rien ou qu'il relègue trop au second plan : l'importance de la Crète et des îles asiatiques comme trait d'union entre l'Orient et la Grèce ; le rôle considérable de la mer et des Ioniens, qui contribuent beaucoup à préparer l'unité morale du peuple grec ; l'action des amphictyonies primitives de Calaurie et de Délos ; enfin le progrès de l'art et de l'industrie artistique, qui, à la fin du VIIe siècle, ont déjà créé l'ordre dorique, le vieux temple de Corinthe et l'Héraion d'Olympie, quelques-unes de ces curieuses statues où l'on croit reconnaître des Artémis ou des Apollons, sans compter tous ces vases, toutes ces figurines et tous ces bronzes qui peuplent aujourd'hui nos musées.

Mais, ce qui prête le plus à la critique dans cette *Histoire du peuple grec*, c'est l'agencement même de l'ouvrage. Il y a vraiment de l'arbitraire dans la succession et la composition des chapitres. Pourquoi étudier séparément la période achéenne (ch. II) et la civilisation homérique (ch. VI et VII), puisqu'en réalité c'est presque uniquement par Homère que nous connaissons les vieux Achéens ? Est-il logique de s'occuper (ch. IX) des jeux olympiques, dont le rôle social commence seulement au VIe siècle, avant de tracer le tableau de la colonisation hellénique aux VIIIe et VIIe siècles (ch. X) ? De même, on ne s'explique pas pour quelle raison l'histoire de Sparte et d'Athènes (ch. IV et V) précède la peinture de la civilisation homérique (ch. VI et VII). Enfin, plusieurs développements essentiels sont morcelés sans motifs apparents. Pour la colonisation, le lecteur doit se reporter successivement aux chapitres IV et X ; pour l'histoire de Sparte, aux chapitres V, IX et XI ; pour l'histoire d'Athènes, aux chapitres IV et XI. Ce procédé a d'autant plus d'inconvénients ici qu'il s'agit d'un temps dont nous connaissons seulement quelques grands faits ; car l'auteur s'arrête à la fin du VIIe siècle, c'est-à-dire justement à l'époque où commence véritablement l'histoire positive des Hellènes. Il y a là, évidemment, un défaut de composition, défaut grave surtout dans un livre de ce genre, où l'important est de mettre bien en relief les traits dominants de l'évolution d'un peuple.

Paul MONCEAUX.

Saggi sulle fonti della Epopea greca, par Arnaldo Foresti. Bologne, Zanichelli, 1889; 423 p. Prix : 4 l.

On éprouve quelque déception en lisant ces *Essais sur les sources de l'Épopée grecque*. Le sujet était fort intéressant. On s'attend à trouver dans ce livre quelques éclaircissements sur cette question délicate des origines historiques de l'Iliade et de l'Odyssée, sur la provenance, la transformation et la fusion des légendes, sur les événements réels qu'ont pu défigurer, mêler ou embellir les vieux poètes, sur la part qui revient aux diverses races dans la lente élaboration de l'épopée grecque. Ici, au contraire, l'on ne trouve que d'ingénieuses, trop ingénieuses études de mythologie comparée : çà et là évidemment des faits intéressants, des rapprochements curieux, mais aussi bien des rêveries, des affirmations téméraires que n'appuie aucun texte, presque aucun renvoi.

L'ouvrage commence par une longue introduction de 186 pages sur l'histoire, les progrès et les méthodes de la mythologie comparée, sur la lutte de la lumière contre les ténèbres, sur l'enlèvement des vaches, de l'ambroisie, de la nymphe ou des trésors, sur le mythe solaire de Jason, d'Ulysse ou d'Héraklès, sur les rapports de l'histoire et du mythe dans la genèse de l'épopée grecque. Puis viennent quatre études, à peine rattachées l'une à l'autre, sur l'Achilléide, sur la « cité épique, » sur les Dieux et les Héros, sur l'Enlèvement d'Hélène.

Dans tous les traits des légendes qu'il étudie, l'auteur s'attache à retrouver le souvenir de quelque phénomène physique. Prenons, par exemple, la légende d'Achille. D'abord, Achille est le soleil couvert de nuages. Les Myrmidons, ses sujets et ses compagnons, figurent le tonnerre. S'il naît à Phtie, c'est que « le soleil naît dans les eaux. » S'il est presque immortel ou du moins presque invulnérable, c'est que le soleil n'est pas près de mourir. S'il est élevé par Chiron, c'est que « le soleil est élevé par les eaux au milieu desquelles il naît. » Si on le cache à Scyros, c'est que « le soleil est conduit à travers les eaux du ciel dans l'obscurité. » S'il s'obstine à demeurer sous la tente, c'est que le soleil se couche tous les soirs. S'il se fâche de se voir enlever Briséis, c'est que « le nuage retient l'eau dans le ciel et obscurcit le soleil, lequel sera joyeux alors que sera délivrée la nymphe, c'est-à-dire quand le ciel redeviendra serein. » Et ainsi pour tout le reste.

M. Foresti a-t-il tort ou raison? C'est ce que je ne saurais dire, ni personne plus que moi, mais c'est ce qui n'importe guère ici. Toutes ces inventions de la mythologie comparée relèvent plus de l'imagination que de la science ou de l'histoire. En tout cas, et c'est là qu'est la vraie question, elles ne nous aident guère à démêler ni les origines ni le caractère de l'épopée grecque. Elles ont surtout le tort de ne tenir presque aucun compte de l'élément historique dans la genèse des légendes ni du génie poétique des Hellènes, et de réduire à rien leur part d'invention. L'épopée, cet original et vivant tableau de la civilisation primitive d'un peuple, n'est plus que le produit banal et comme la cristallisation d'un mythe solaire indo-européen.

Paul Monceaux.

Handbuch des Handelsrechts von L. Goldschmidt. T. I (1re partie : Histoire du droit commercial). Stuttgart, Enke, 1891. In-8°, XVIII-468 p.

Ce premier volume d'une nouvelle édition complètement remaniée du grand traité de droit commercial de M. Goldschmidt (professeur à l'université de Berlin) mérite d'être signalé aux lecteurs de cette Revue, car il est entièrement consacré à une introduction historique qui ne comprendra pas moins de deux gros volumes[1]. Nul n'était mieux préparé que M. G. par ses travaux antérieurs à concevoir sur un plan aussi vaste, et en faisant à l'histoire une si large place, la science du droit commercial, qui, envisagé dans son évolution à travers les siècles, joue un rôle de première importance dans l'histoire générale de la civilisation. On ne saurait trop féliciter l'auteur, et de la façon élevée dont il a compris sa tâche, et du soin avec lequel il a recherché les racines souvent lointaines des institutions juridiques. Aucun ouvrage antérieur ne donne, sous une forme relativement concise, un aussi grand nombre de renseignements utiles et ne présente un tableau aussi complet. Ajoutons que la bibliographie ancienne et moderne est donnée avec une abondance qui laisse peu à désirer.

Après un bref aperçu du droit commercial de l'Orient et de la Grèce, M. G. nous montre la pauvreté des dispositions du droit romain en cette matière et caractérise avec justesse les conceptions alors en vigueur (p. 58-96). Le monde romain n'a connu ni la libre concurrence, ni l'ardeur au travail, ni l'influence de la richesse mobilière. Les possesseurs du sol faisaient le commerce d'argent en se dissimulant derrière des prête-nom. A la puissance des capitalistes, les ouvriers et les commerçants libres essayèrent de bonne heure d'opposer la puissance de l'association, dont il n'aurait pas été hors de propos de parler un peu plus longuement. M. G. signale avec raison l'influence sur les relations commerciales des progrès du Jus gentium : il estime que ce fut un retour à l'ancien droit des peuples aryens, s'opposant aux idées exclusivistes du vieux droit romain.

La plus grande partie du volume est consacrée au moyen âge. On pourra trouver que le développement des divers chapitres est un peu inégal, que le paragraphe consacré à l'Espagne (p. 201-211) est trop court à côté des développements abondants qui nous sont fournis sur l'Italie; qu'une mention devrait être accordée à l'influence des pèlerinages et des croisades, et qu'il eût été bon de parler des opérations de banque qui se firent dans les couvents après le démembrement de l'empire de Charlemagne, quand le peu d'industrie et de commerce que les villes avaient conservé sous les derniers carolingiens eut disparu. M. G. est trop bref sur la période antérieure au XIIe siècle, époque où une première organisation du travail libre apparait. A ce moment, trois faits

1. Le second volume sera spécialement consacré à l'Allemagne et aux pays du Nord.

surtout frappent son attention : 1° la formation d'associations urbaines, qui revêtent peu à peu un caractère constitutionnel et jouissent d'un droit spécial de marché. Ce fut de là que sortit un droit commercial particulier, qui conféra à tous ceux qui purent y participer la liberté personnelle, suivant la maxime « die Luft der Stadt macht frei, » et une liberté commerciale considérable; 2° la transformation de ces associations de commerçants et d'artisans en corporations dont les origines sont d'ailleurs multiples, car leur constitution se rattache à la réglementation des « officia » dans les Fronhœfe, à celle des associations religieuses (fraternitates), à des règlements émanés des rois, des comtes, des seigneurs, des autorités municipales; 3° la formation de gildes de marchands, ou de hanses, qui s'attribuent certains monopoles. Ces hanses, dont M. G. fait remonter l'origine aux conjurations dont il est parlé dans deux capitulaires de 779 (ch. XVI) et de 884 (ch. XIV) et aux Schutzgilden de l'époque païenne, apparaissent comme des sociétés commerciales très fermées, excluant impitoyablement les « Ungenossen. » M. G. eût pu rappeler ici que le développement de ces hanses fut un contre-coup du morcellement du territoire et de la souveraineté, morcellement qui, en rendant difficiles les voyages par terre, accrut l'importance du commerce maritime et fluvial. Il mentionne du moins l'influence des guerres privées, de la piraterie, du droit d'épave, de la multiplication des péages et de la confusion monétaire. Aussi est-ce dans les villes seulement (où s'élevèrent des halles qui devinrent le centre du commerce en gros) que s'élabora un véritable droit commercial, Jus mercatorium, déjà différent du Jus fori primitif. Le progrès du commerce maritime eut un effet encore plus important : d'un fond de coutumes et de traditions communes sortit une sorte de code international de la navigation, qui devint peu à peu commun à tous les peuples de la Méditerranée. Le souvenir du code maritime antique, la loi des Rhodiens, accepté par l'empire romain, ne s'était jamais complètement perdu. On en retrouve la preuve dans les fragments de ces fameuses tables d'Amalfi, sur l'authenticité et la valeur desquelles on n'est pas encore d'accord aujourd'hui. Puis la première renaissance du droit romain contribua à donner au droit commercial maritime, dans toutes les contrées baignées par la Méditerranée, un caractère juridique remarquable, en même temps qu'elle marqua une réaction assez vive contre la procédure canonique qui avait été appliquée jusqu'alors.

Le chapitre consacré au droit commercial de la France au moyen âge (p. 211-236) a pour nous un intérêt tout spécial. L'auteur, bien qu'on puisse relever quelques lacunes, est très au courant de la bibliographie du sujet[1]. C'est surtout le commerce des foires qui a attiré son attention; il nous annonce même qu'il ajoutera prochainement un complément

1. Je me permets de lui signaler une dissertation récente de M. Chassinet : *Essai historique sur les foires françaises au moyen âge* (Académie de Stanislas), année 1889, p. 211.

considérable au livre de Bourquelot, très insuffisant au point de vue juridique, en publiant une édition critique d'un important règlement conservé dans plusieurs manuscrits de la Bibliothèque nationale, « Les devisions des foires de Champaigne, » qui lui fournira l'occasion de donner sur la nature juridique des opérations qui intervenaient, les modes de paiement, les délais d'usage, etc., des indications nouvelles. J'aurais aimé voir M. G. remonter un peu plus haut que le xe siècle (p. 224); pourquoi ne pas citer au moins la lettre de Sidoine Apollinaire à saint Loup évêque de Troyes (Epist., l. VI, p. 4), prouvant qu'il subsistait en Champagne, au ve siècle, des *nundinae* assez fréquentées pour exiger un personnel de notaires spéciaux? Pourquoi ne rien dire de la coutume de « l'Étape » (Stapel, entrepôt), privilège possédé par diverses localités d'exiger l'exposition et la mise en vente par les marchands ambulants de leur cargaison pendant un certain temps. Les colporteurs voyageant souvent par groupes, les villes d'étape se procuraient ainsi de petites foires accidentelles. On voudrait aussi plus de détails sur la tenue des foires, sur la délivrance des lettres d'institution des changeurs, courtiers, mesureurs jurés, surtout sur le jugement des procès soulevés par les transactions foraines. Les foires du Midi, par exemple celles de Nîmes, qui détournaient une partie du trafic de l'Italie, méritaient aussi mieux qu'une simple mention.

Je n'ai pas à insister ici sur les développements considérables consacrés à l'étude des influences diverses du droit romain. Elles se manifestent surtout dans la théorie des contrats, qui nous fait assister à l'une des évolutions juridiques les plus curieuses à suivre à travers les siècles. Peut-être aurait-on pu accentuer davantage l'influence de l'Église, qui avouait ouvertement sa prédilection à la fois pour la procédure et pour la loi civile de Rome. Je tiens à signaler surtout les importants chapitres relatifs aux banques et au commerce d'argent. De toutes les branches du droit commercial, il n'en est pas une pour laquelle l'histoire soit d'un plus grand secours. M. G. a su faire jaillir la lumière d'un certain nombre de chartes peu utilisées jusqu'à ce jour (voy. notamment p. 349-354), et montrer avec beaucoup de sagacité les origines (plus lointaines qu'on ne l'avait longtemps cru) des assurances, et des assurances maritimes en particulier. L'assurance *mutuelle* a tenu une place importante dans le mouvement d'association du moyen âge. C'est dans la Méditerranée, au commencement du xive siècle, qu'a pris naissance l'organisation moderne de l'assurance moyennant une prime (d'ailleurs assez forte). Les registres d'une importante maison de Florence, les Francesco del Bene et Cie, ont fourni de précieux renseignements à M. G., qui n'a eu garde d'omettre la question si grave des rapports de l'assurance avec le prêt à intérêt.

La dernière partie du volume est consacrée à l'histoire du change et des titres au porteur. Nous y voyons quelle était l'importance pratique au moyen âge des titres au porteur et à ordre, qui remplacèrent dans une large mesure la représentation en justice si difficilement autorisée.

L'origine des titres à ordre remonte à l'époque mérovingienne. Quant à la lettre de change, elle précéda les tentatives d'unification monétaire et l'émission de la monnaie d'or. Il semble que son invention fut un résultat naturel du développement du commerce et des relations que les grandes foires avaient établies entre les négociants de pays éloignés. La lettre de change inaugure pour le commerce une ère nouvelle; elle émancipe la richesse mobilière et simplifie toutes les opérations commerciales; mais, en même temps, elle prépare la décadence des foires et diminue l'importance du change des monnaies. Le changeur s'efface devant le banquier.

Ces indications sommaires suffisent pour donner une idée de l'importance de ce remarquable ouvrage, que l'historien, comme le jurisconsulte, trouvera grand profit à consulter. Nous souhaitons vivement que l'auteur ne fasse pas trop longtemps attendre le second volume qu'il nous promet.

Depuis que ces lignes ont été écrites, M. Goldschmidt a publié dans la *Zeitschrift für Handelsrecht*, t. XL, le texte si intéressant des « Devisions des foires de Champaigne » avec les variantes des six manuscrits connus. Le meilleur est le manuscrit de notre Bibliothèque nationale (fonds franç. n° 12581, fol. 312) déjà incomplètement publié par Bourquelot en 1865. M. G. accompagne ce texte d'un excellent commentaire sur les six foires privilégiées des comtés de Champagne et de Brie (une à Lagny-sur-Marne, une à Bar-sur-Aube, deux à Provins et deux à Troyes) et sur les opérations commerciales qui s'y faisaient. Il insiste sur le rôle que jouait le « hare » (hare de dras, hare de cordoan, etc.). Ce terme, ordinairement mal compris, ne signifie nullement « halle », il correspond au vieil allemand « hera, hara, herot, haron, huron, » au vieil anglais « hare » ou « harie », au normand « haro ». C'est une sorte de proclamation faite à la fin de la foire par des sergents et qui joue un rôle important parce que c'est le point de départ de certains délais. Ainsi c'est quinze jours après « hare de dras » qu'il y a « droiz paiements »; et un mois après ce même hare « abatent li changeors », c'est-à-dire qu'on enlève les boutiques. Quatre jours « après changes abatuz prant on lestres de foire. » M. G. indique avec beaucoup de précision le sens de ces mots jusqu'ici mal interprétés. Toute sa dissertation est une excellente contribution à l'histoire de nos anciennes foires et de nos vieux usages commerciaux.

Georges Blondel.

W. Brœcking. **Die Franzœsische Politik Papst Leos IX.** — Ein Beitrag zur Geschichte des Papsttums im elften Jahrhundert. Stuttgart, G. J. Gœschensche Verlagshandlung, 1891. In-8°, IV-106 pages.

L'étude de M. B. mérite d'autant moins de passer inaperçue en

France que les ouvrages français relatifs au règne de Henri I, au pontificat de Léon IX et à l'histoire féodale et ecclésiastique de leur temps sont rares et insuffisants. Des recherches de M. Sœhnée sur Henri I et de celles de M. de Grandmaison sur Geoffroi-Martel, comte d'Anjou, nous n'avons encore que le programme, rédigé plus ou moins sèchement, dans les *Positions des thèses de l'École des chartes*. La biographie de Léon IX, qu'on doit à l'abbé Delarc, est loin d'être inutile aux historiens : on regrettera seulement qu'elle ne soit pas assez exactement au courant des travaux contemporains et qu'elle ait peu de valeur critique. Il faut y voir plutôt un recueil de textes traduits qu'une histoire proprement dite. Il est donc certain que, pour les événements et les personnages dont M. B. s'est occupé, la littérature historique d'outre-Rhin offrait plus de ressources que la nôtre. De solides et judicieux travaux comme les *Études* de Schwabe, les *Annales de l'Empire allemand sous Henri III* de Steindorff, le *Bérenger de Tours* de Sudendorf, l'*Histoire des conciles* de Héfélé, la *Politique des papes de Grégoire Ier à Grégoire VII* de Baxmann, l'*Histoire de l'Empire allemand* de Giesebrecht lui ont frayé la voie et rendu la tâche assez facile. M. B. a mis ses devanciers à profit, comme c'était son droit et son devoir, mais il s'est servi d'eux avec indépendance, en corrigeant leurs opinions quand elles ne lui paraissaient pas conformes aux faits. Une très brève *Introduction;* cinq chapitres consacrés 1° aux préparatifs du concile de Reims de 1049, 2° aux travaux du concile, 3° aux suites de ce concile et au synode romain de 1050, 4° aux conséquences de la politique suivie par Léon IX en France, et 5° aux derniers actes de cette politique; une conclusion développée; enfin un appendice de quelques pages, où l'auteur essaye (péniblement) de fixer la chronologie des relations de Léon IX avec le comte d'Anjou Geoffroi-Martel : tels sont les éléments de cette dissertation, contribution certainement très utile à l'histoire de la papauté et de la France pendant les années 1048-1054.

M. B. a exposé lui-même, dans sa conclusion, les résultats qu'il pense avoir obtenus d'après ses propres recherches. A son avis, Léon IX a été le premier pape qui ait eu véritablement une *politique française*. Il a montré à ses successeurs la voie qu'ils devaient suivre (et qu'ils ont suivie en réalité) pour assurer leur domination dans cette partie du monde chrétien. Le premier fait que cette politique ait mis en relief a été la faiblesse vraiment « pitoyable » de la royauté capétienne sous Henri I. Ce roi n'a pas pu ou n'a pas osé interdire à Léon IX l'entrée du territoire français : il n'a rien fait pour défendre ses propres partisans, victimes des sévérités pontificales; il a supporté, sans mot dire, que le pape disposât à son gré d'un des sièges archiépiscopaux situés dans les limites du domaine capétien immédiat; il a laissé la curie déposer un évêque qu'il avait choisi lui-même et le remplacer par un candidat dont il n'avait justement pas voulu. Bref, Léon IX a réussi à atteindre, en France, le but qu'il avait en vain poursuivi en Allemagne, c'est-à-dire à faire plier le pouvoir séculier devant l'autorité ecclésiastique. S'il

triompha aussi facilement du roi, chef de la hiérarchie féodale, les ducs et les comtes ne pouvaient guère s'opposer avec plus de succès aux progrès continus du saint-siège. Les moins dociles des souverains féodaux de la France à cette époque, le comte d'Anjou et le duc de Normandie, ont montré qu'ils n'étaient pas de taille à lutter contre la puissance pontificale. Pour la tenir en échec, il aurait fallu que les puissances séculières s'entendissent et formassent une coalition, qui alors n'était pas dans l'ordre des choses possibles. Tous les barons français, depuis le roi jusqu'au simple vicomte, n'avaient qu'un seul objectif politique, qui était d'agrandir leur propre domaine aux dépens du voisin, intérêt capital à leurs yeux, devant lequel s'effaçait toute autre considération. Ainsi s'explique l'impuissance de la royauté et de la féodalité devant la marche victorieuse du pontife romain. Le pouvoir civil lui-même étant incapable de résistance, à plus forte raison le clergé pouvait-il difficilement ne pas subir le joug que lui imposait la plus haute autorité ecclésiastique. Léon IX eut la ferme intention de mettre l'Église de France dans une dépendance étroite du Saint-Siège et fraya ainsi la voie à Grégoire VII.

Ces conclusions ne manquent pas de justesse, et nous croyons qu'elles sont, dans une assez grande mesure, autorisées par les faits. Cependant la forme trop absolue que M. B. leur a donnée et le plaisir qu'il semble prendre à faire ressortir la pusillanimité du Capétien Henri I pour l'opposer à la hardiesse de Léon IX et à la fermeté du Franconien Henri III ne nous permettent pas de les accepter sans réserve. La différence de situation entre le roi de France et l'empereur allemand était telle; le premier avait alors sur les grands vassaux et sur une partie importante du clergé épiscopal un pouvoir si inférieur à celui du second qu'au lieu de flétrir son inaction et ses reculades devant les empiétements du pape il faudrait peut-être s'étonner que, dans l'affaire du concile de Reims et dans celle de Bérenger de Tours, Henri I ait pu essayer la résistance et opposer aux projets pontificaux certaines mesures hostiles, qui en ont tout au moins gêné et retardé la réalisation. Il était plutôt brave de sa nature, et le prouva par tous les actes de sa vie, notamment dans sa lutte avec le duc de Normandie. Cette lutte absorbait alors toutes ses pensées et le peu de ressources dont il disposait. Pouvait-il, sans danger pour sa dynastie et pour lui-même, compliquer sa politique anti-normande d'une guerre ouverte avec le pape et suffire à ce double conflit?

Quant à la haute féodalité, elle a montré plus d'énergie dans la résistance que ne le prétend M. Brœcking. En réalité, Léon IX n'a pas eu le dernier mot avec Geoffroi-Martel, prince opiniâtre et d'humeur peu commode, qui a pu tenir un évêque emprisonné pendant sept ans. M. B. le reconnaît implicitement, mais il ajoute que, si le pape ne réussit pas tout à fait dans l'affaire d'Anjou, c'est qu'il ne voulut pas la poursuivre avec sa vigueur ordinaire, trouvant que, finalement, elle avait perdu de son intérêt pour la cour de Rome. La question est de savoir si le succès eût été possible et si le pape n'a pas été obligé

de se désintéresser d'un conflit dont l'issue lui paraissait douteuse. Quant au duc de Normandie, Guillaume le Bâtard, il respecta sans doute, pendant quelque temps, le veto que le pape avait mis à son mariage avec Mathilde de Flandre, mais il finit par passer outre, et peut-être plus tôt qu'on ne l'a dit[1], à coup sûr avant la mort de Léon IX.

Nous n'affirmons pas, assurément, que M. B. ait cédé à la tentation de déprécier la France et les Français du XIe siècle aux dépens de la vérité historique, mais l'allure générale de ses conclusions et certaines épithètes un peu forcées nous laissent, à cet égard, une demi-inquiétude. On se demande aussi s'il ne s'est pas systématiquement abstenu de citer les ouvrages français qui avaient trait à son sujet. Le livre de Delarc sur Léon IX n'est pas nommé une seule fois, ce qui est une exagération inadmissible. D'autre part, dans les passages où il est question des rapports du roi de France, au XIe siècle, avec l'épiscopat et de la distinction si importante à faire entre les évêchés *royaux* et *seigneuriaux*, M. B. (p. 5 et 8) se contente d'invoquer l'autorité de l'ouvrage de Warnkœnig et Stein, manuel encore utile, sans contredit, mais trop élémentaire et vieilli sur bien des points. La seule référence scientifique en pareille matière consistait à citer l'*Étude sur Robert le Pieux* de Pfister (1883), et surtout celle d'Imbart de la Tour sur les *Élections épiscopales du IXe au XIIe siècle* (1890). Si M. B. ne veut connaître que les livres allemands, au moins aurait-il dû se reporter, pour cette question des évêchés, à celui de Phillips sur le *Droit de régale en France* (1873). Nous admettons qu'un érudit allemand éprouve une légère satisfaction à traiter un sujet d'histoire de France sans sortir du cercle des livres écrits en sa langue; nous nous doutons que ce soit possible, surtout en ce qui concerne la période féodale et capétienne. Le travail de M. B. est sérieusement fait; il serait fâcheux à tous égards que l'auteur s'exposât, pour des références insuffisantes, à encourir le reproche d'ignorance ou de parti pris.

Achille LUCHAIRE.

L. Huberti. **Gottesfrieden und Landfrieden,** Rechtsgeschichtliche Studien. Erstes Buch : **Die Friedensordnungen in Frankreich.** Ansbach, Brügel et Sohn, 1892. 1 vol. in-8°, VI-593 pages.

La question des *institutions de paix* est une des plus importantes que l'historien du moyen âge puisse se poser. Elle est intimement liée aux

1. M. B. (p. 38) prétend que la date donnée par la Chronique de saint Martin de Tours pour le mariage de Guillaume et de Mathilde, 1053, est erronée et qu'il faut lire 1056, ce qui ferait ce mariage postérieur à la mort de Léon IX (1054). Mais cette assertion est contredite par la diplomatique de Guillaume le Conquérant. S'il faut en croire Duhamel (*Positions des thèses de l'École des chartes*, année 1864), Mathilde serait déjà qualifiée duchesse de Normandie dans une charte antérieure à 1053.

problèmes les plus graves que soulève l'étude des institutions féodales et ecclésiastiques de cette période. Il s'agit de savoir quels procédés ont employés les puissances directrices du moyen âge pour établir un peu d'ordre et de tranquillité relative dans un milieu social où la guerre sévissait à l'état de maladie constitutive, de fléau quotidien et permanent. Nous avons peine à nous imaginer cette société où, au rebours de ce qui se passe aujourd'hui, la paix tendait à être l'accident, l'exception; la guerre, la situation ordinaire et presque de règle. Une organisation aussi anormale n'a pu durer et se plier aux nécessités universelles de l'existence des peuples que parce que, de tout temps, de sérieux efforts ont été faits pour neutraliser les effets du fléau et opposer le remède au mal. La plus compréhensive et la plus efficace des institutions de paix a été la *royauté* elle-même, lorsqu'elle fut parvenue à imposer à tous, et dans toutes les parties du pays, le respect de son autorité et de sa justice. Mais le Roi n'est arrivé que tardivement à jouer, avec un succès réel, le rôle de souverain pacificateur. Dans les siècles antérieurs au XIIIe, époque de la reconstitution du pouvoir général laïque, il a bien fallu qu'un autre principe d'ordre prévalût et fît sentir son action bienfaisante au sein de l'anarchie féodale. Ce principe salutaire, la société du Xe, du XIe et du XIIe siècle l'a trouvé dans l'Église : et c'est précisément l'une des raisons par lesquelles se justifie le mieux la domination de la classe ecclésiastique au moyen âge. Un ouvrage comme celui de M. Huberti est fort utile pour nous aider à comprendre quelle infinie variété de formes a revêtue alors l'action pacificatrice de l'Église et quelle reconnaissance lui doivent, à cet égard, tous les esprits impartiaux qui s'intéressent, dans tous les âges, aux progrès moraux et matériels de l'humanité.

Cet ouvrage doit être d'autant mieux accueilli des médiévistes français que le seul livre qui ait été consacré chez nous à l'étude générale des institutions de paix, celui d'E. Sémichon[1], ne vaut que par les bonnes intentions de l'auteur. L'effort qu'il a déployé n'a abouti qu'à un résultat des plus médiocres. Viciées par l'exagération du point de vue catholique, dénuées de critique et de méthode, les recherches de Sémichon n'ont plus d'autre intérêt pour nous que de marquer une date dans la littérature relative au sujet[2]. En réalité, le livre français sur les institutions de paix au moyen âge est encore à faire. Nous n'avons rien à opposer, je ne dis pas à la récente publication de M. Huberti, mais même aux ouvrages antérieurs et beaucoup moins complets de Kluckhohn (1857) et de Fehz (1861). Quelques pages excellentes du livre de M. Pfister sur le règne de Robert II et quelques mémoires de sociétés savantes, où la question est traitée à un point de vue purement local,

1. *La Paix et la trêve de Dieu*. 2e édit. Paris, 1869, 2 vol. in-12.

2. Il faut une certaine dose de naïveté pour prendre la peine, comme le fait M. Huberti (notamment p. 304), de relever les erreurs de faits, de dates, d'appréciation, dont fourmille l'ouvrage de Sémichon.

voilà tout ce que nous pouvons mettre en regard de la longue liste d'ouvrages allemands, généraux ou particuliers, relatifs à la Paix et à la Trêve de Dieu, que M. H. nous a donnée dans sa Bibliographie (p. VIII). Il serait à désirer qu'un de nos jeunes historiens s'emparât de ce beau sujet, qui, s'il n'est plus neuf absolument, le serait encore pour la grande majorité du public français, et utilisât, de manière à nous en donner au moins la substance, les savantes recherches de nos voisins d'outre-Rhin.

Car le livre dont je parlais est encore à faire, même après M. Huberti. Sa publication, à vrai dire, n'est pas un livre, mais plutôt un ensemble de dissertations et de documents, disposé avec ordre et tel que le lecteur y trouve à la fois des idées générales sur les divers aspects de la question et des notions précises sur chacune des institutions de paix que l'Église a établies et propagées. L'auteur a cru devoir y insérer le texte in extenso de tous les documents sur lesquels s'appuient ses affirmations ; procédé certainement utile aux érudits, qui seront ainsi dispensés de toutes recherches, mais qui contribue encore à donner à son volume l'aspect d'un recueil de matériaux historiques plutôt que d'une histoire proprement dite. C'est une véritable encyclopédie, dans laquelle apparaissent juxtaposés les hautes généralités, les minuscules recherches de détail, les appréciations bibliographiques, les critiques de textes et les documents latins reproduits dans toute leur étendue. Ce que les érudits mettent d'ordinaire dans les notes ou rejettent en appendice, M. H. le place bravement dans son texte même. D'où l'étrange physionomie de ce volume, qui, comme un dictionnaire, sera consulté, feuilleté par les savants, beaucoup plus qu'il ne sera lu.

Mais il est certain qu'il faudra le consulter. En dehors de ces bizarreries extérieures, ce qui caractérise le premier volume de M. H. (destiné à être bientôt suivi de deux autres), c'est la conception très large, très complète et très raisonnée du sujet, auquel il semble vouloir consacrer exclusivement son activité scientifique. Après quelques considérations générales sur la paix et la guerre au moyen âge, l'auteur fait l'historique des premiers *établissements de paix,* dus à l'initiative du clergé et surtout de l'épiscopat, et des premières *associations de paix,* qui en ont été la conséquence (synodes de Charroux, 989, de Narbonne, 990, d'Anse, 994 ; édit de la paix du Puy, 990 ; synodes de Limoges, 997-998, et de Poitiers, 1000). De bonne heure, la royauté capétienne a compris, ne fût-ce que dans son intérêt propre, l'utilité de ces tentatives, et elle a aidé le clergé à en assurer le succès. Non seulement le roi Robert II a réuni, dans ses États, des assemblées ou conciles destinés à établir la paix (Orléans, 1010-1011, Héry, 1024, Poitiers, 1026), mais il a voulu participer à un plan de pacification générale qui s'étendit à la chrétienté entière, et, dans cette vue quelque peu chimérique, a eu une entrevue sur la Meuse avec l'empereur Henri II (1023), pleinement gagné à cette idée. Pendant ce temps, le clergé réalisait une conception plus pratique et faisait faire un progrès notable à l'associa-

tion de paix en la fondant sur le *serment*. La première association assermentée fut instituée en Bourgogne (synode de Verdun-sur-Saône, 1016), et l'usage s'en répandit bientôt dans les autres régions françaises, grâce aux efforts du roi Robert et du duc d'Aquitaine, Guillaume IV. On vit s'établir des *fraternités de paix* (comme celle d'Amiens et de Corbie en 1030) et des *confréries militaires*, destinées à assurer le respect de la paix (synode de Bourges, 1038). Il est vrai que certains évêques, peu amis des nouveautés et craignant peut-être (non sans raison) que ces ligues de la paix affectassent un caractère municipal, dangereux pour leur propre pouvoir, n'hésitèrent pas à réagir contre le courant qui emportait les esprits. Mais la résistance de Gérald de Cambrai eut peu d'imitateurs, et les institutions de paix continuèrent à se propager.

M. H. a traité, dans son second chapitre, de ce qu'il appelle l'*apogée du développement* de ces institutions. Il y étudie la *paix et la trêve de Dieu*. Dans la période antérieure au milieu du XIe siècle, il ne s'agissait que de la *paix*, à un point de vue absolu, et les mesures prises pour garantir l'ordre avaient conservé un caractère de généralité un peu vague, qui en rendait l'efficacité incertaine. A partir du règne d'Henri I, l'idée se répandit que l'institution de paix, directement inspirée d'en haut, avait une origine divine et devait, comme telle, s'imposer au respect de tous. Ce n'était plus simplement la paix, fait humain, mais la *paix de Dieu*, sacrée et inviolable, comme la volonté divine dont elle était l'expression. En même temps que l'institution se révélait au peuple sous un aspect nouveau, propre à en rehausser le prestige, elle gagnait en précision par ce fait qu'à la paix de Dieu, sauvegarde permanente étendue à tout ce qui était faible et incapable de défense, s'adjoignit la *trêve de Dieu*, qui limitait à certains jours de la semaine l'exercice légal ou illégal de la guerre. La *treuga Dei* régularisait en quelque sorte la brutalité féodale en la restreignant. M. H. a consacré avec raison une partie importante de son étude à l'examen des origines de cette institution, qui, en France, apparaît pour la première fois au concile d'Elne, de 1027, mais que la plupart des évêques, à dater de 1041, finirent par s'approprier. La paix et la trêve de Dieu, deux institutions étroitement connexes que la plupart des documents ne séparent pas, prirent dès lors un développement des plus étendus. A la fin du XIe siècle et pendant la plus grande partie du XIIe, elles achevèrent de se préciser et de s'organiser, au point que, dans certaines provinces et dans certains diocèses, où la *justice* et la *police* de la paix rencontrèrent peu d'obstacles, elles avaient l'allure d'une institution administrative, acceptée de tous et fonctionnant régulièrement sous la direction de l'évêque ou de son archidiacre.

L'influence exercée par la diffusion et la consolidation de la paix de Dieu a été considérable. M. H. l'étudie successivement sous ses aspects les plus divers. Il détermine, avec la précision la plus méritoire, la part qu'il faut attribuer à l'institution de paix dans le développement des libertés municipales et prend, comme textes de démonstration, les *Cou-*

tumes de Bigorre (1097) et les *Usages de Barcelone* (1068), qui se répandirent dans une grande partie du Roussillon. Il étudie ensuite la politique du saint-siège dans ses rapports avec la *paix* et n'a pas de peine à montrer quelle place importante elle a tenue dans les conciles réunis par les papes réformistes, à la fin du XIe siècle et au commencement du XIIe (concile de Rome, 1059, de Rome, 1074-75, de Clermont, 1095, de Latran, 1097-99, de Troyes, 1107, de Reims, 1119). Il était naturel que la sauvegarde de la paix s'étendit aux personnes et aux biens de ceux qui partaient pour la croisade : d'où la nombreuse série de dispositions nouvelles qui vinrent encore étendre l'institution en la rajeunissant. La formation de la confrérie de l'*Agnus Dei* ou de la paix de Notre-Dame (du Puy), en 1183, prouve jusqu'à l'évidence combien il y avait encore de vie et de ressort dans ce grand mouvement, deux siècles après que l'Église lui eut donné la première impulsion. La paix de Dieu était devenue, sous la direction de la papauté, une institution générale de l'Église chrétienne : ce qui explique comment les principes et les mesures d'application qu'elle comportait furent, au XIIe siècle, incorporés dans le droit canon.

Au XIIIe siècle, il se produit un temps d'arrêt, et la décadence de la *paix*, en tant qu'institution ecclésiastique, ne tarde pas à se manifester. Elle disparaît peu à peu de la législation pontificale, ou, du moins, ne se conserve plus que sous la forme de la protection accordée aux croisés (bulle d'Innocent III, de 1215, d'Honorius III, de 1217). Dans le midi de la France, où elle avait été si vivace, les dispositions qui lui étaient propres se confondent progressivement avec celles qui ont pour objet la poursuite des hérétiques et le maintien de l'orthodoxie (conciles de Montélimar, 1195, de Saint-Gilles, 1209, de Pamiers, 1212, de Montpellier, 1215 et 1224, de Toulouse, 1229, de Béziers, 1234, d'Arles, 1234). Les dernières mesures de pacification prises par l'Église apparaissent dans les conciles de Béziers, 1246, et de Valence, 1248. La *paix ecclésiastique* n'a plus raison d'être, parce que la *paix royale* l'a définitivement remplacée. M. H. est ainsi amené à consacrer la dernière partie de son volume aux établissements de paix que le moyen âge dut à l'autorité monarchique. Sous Louis VI, Louis VII et Philippe-Auguste, les dispositions pacificatrices prises par la royauté ont encore un caractère à demi ecclésiastique : elle ne fait guère que seconder l'action du clergé. Mais, quoi qu'en dise l'auteur, ce caractère n'existe plus guère dans la législation de saint Louis et de Philippe le Hardi. Leurs mesures de police générale ont déjà l'allure de celles que prend le pouvoir laïque restauré et agissant dans la plénitude de son indépendance. M. H. en poursuit l'étude jusqu'au règne de François Ier inclusivement, ce qui nous paraît assez inutile, car il n'y a pas de raison bien décisive pour ne pas pousser encore plus loin. Nous aurions préféré qu'il bornât son exposé au moyen âge proprement dit, en l'arrêtant à l'avènement du premier Valois.

Telle est, dans ses lignes générales, l'œuvre d'un érudit, à la fois his-

torien et juriste, à qui les conceptions synthétiques ne font pas défaut, et qui nous paraît également bien préparé au travail minutieux de la critique de détail. A ce double point de vue, elle rendra d'incontestables services aux savants français. M. H. connaît à fond les textes et les livres relatifs à son sujet. Son érudition est fort étendue, parfois même exubérante, à ce point qu'on peut lui reprocher de n'être pas assez sévère dans le choix des autorités qu'elle invoque. A quoi bon citer ou discuter les opinions émises par Capefigue dans son *Histoire de Philippe-Auguste,* ou par Vaublanc dans sa *France au temps des croisades?* Et comment un savant allemand peut-il attacher une valeur historique quelconque au passage interpolé d'Adémar de Chabannes relatif au dialogue de Hugues Capet avec Adelbert de Périgord : « Qui t'a fait comte? — Qui t'a fait roi? » Il est inexplicable que M. H. se donne la peine de reproduire cette anecdote légendaire dans son texte, en la citant, non pas même d'après l'édition de Waitz, mais d'après celle de dom Bouquet (p. 143). Ce sont taches légères, mais qui déparent un livre essentiellement instructif, produit de réflexions sérieuses et de recherches approfondies.

Achille Luchaire.

Geschichte von England, par M. Moritz Brosch. Gotha, Perthes, 1890-1892. Tomes VI et VII, xv[i] et 684 p.; xiv et 576 p.

L'histoire d'Angleterre que Lappenberg et, après lui, Pauli avaient commencé d'écrire pour la célèbre collection de Heeren et d'Ukert s'était arrêtée en 1858, au Ve volume et à la mort du roi Henri VII. Ce n'est qu'en 1890 que parut le VIe volume de cet ouvrage, continué par M. Brosch, et le VIIe volume a suivi de près son prédécesseur. Ils racontent les événements du xvie et du xviie siècle jusqu'à la seconde révolution d'Angleterre.

M. Brosch s'était fait connaître par plusieurs ouvrages se rapportant à l'histoire d'Angleterre, surtout par une biographie d'Olivier Cromwell, dont nous avons rendu compte dans cette *Revue* (n° de mai-juin 1887). De même que dans ce travail plus restreint, M. Brosch, dans les deux premiers volumes de son histoire plus vaste, se sert principalement de deux genres de sources : les *State-papers,* publiés par l'administration des archives d'Angleterre, et les dépêches inédites des ambassadeurs vénitiens, dont l'étude est facilitée à l'auteur par le fait de sa résidence à Venise. Or, si les *State-papers* offrent des richesses inépuisables pour la connaissance exacte et détaillée de l'histoire moderne de l'Angleterre, les ambassadeurs vénitiens sont, à cette époque et quant à la Grande-Bretagne, aussi mal renseignés que malveillants, de sorte que leurs récits sont fort sujets à caution. Nous en avons exposé les raisons et cité des preuves dans notre notice sur le *Cromwell* de M. Brosch. La conséquence de l'usage trop fréquent et trop absolu que cet historien fait de ces dépêches est que, surtout pour le xviie siècle, il est

fortement prévenu contre la famille des Stuarts et se place entièrement sur le terrain de leurs adversaires.

Mais, abstraction faite de ces circonstances, M. Brosch s'est appliqué avec zèle et avec sincérité à la recherche de la vérité historique. Nulle part il n'essaie d'imposer au lecteur par des jugements hasardés et passionnés; au contraire, chaque fois qu'une affaire ne lui paraît pas claire, il l'avoue avec franchise. Si sa connaissance de la littérature moderne concernant son sujet n'est nullement complète, la faute n'en est certes pas à son manque d'application, mais à son séjour dans une ville italienne de second ordre, où surtout les ouvrages allemands manquent souvent dans les bibliothèques publiques. Nous regrettons spécialement qu'il ne se soit pas servi des très importantes dépêches des ambassadeurs d'Espagne en Angleterre, publiées dans les *Documentos inéditos*. Il ne connaît pas non plus la biographie du cardinal Wolsey par Mandell Creighton, ni l'histoire de l'invincible *Armada* par Duro, travail indispensable pour son sujet, ni le livre de Schanz sur la politique commerciale de l'Angleterre, etc. Mais la quantité des matériaux qui s'offraient à l'auteur est en effet trop écrasante pour que l'on puisse lui reprocher avec beaucoup d'amertume d'en avoir négligé une partie, d'autant plus que, quant à ceux qu'il a réellement employés, il s'est donné la plus grande peine pour en tirer des conclusions vraies et exactes. M. Brosch y réussit souvent, sauf lorsque ses diplomates vénitiens le mettent dans une fausse voie. Il combat avec raison l'étonnante justification de Henri VIII, que Froude avait essayé de nous imposer; il démontre toute la cruauté de ce monarque contre ses épouses, son avidité insatiable, son égoïsme féroce, son manque absolu de justice et de moralité, non par de vagues accusations, mais par des faits indéniables. Il réduit également à sa juste valeur l'appréciation exagérée des capacités et du caractère de Wolsey, donnée dernièrement par un jeune historien allemand. Mais ses sympathies protestantes l'ont engagé à se former un jugement trop favorable sur Élisabeth Tudor : il va jusqu'à la comparer à Martin Luther, « dont elle était l'égale, dit-il (t. VI, p. 684), par sa prudence et par son héroïsme. » *Omne simile claudicat,* mais peut-être jamais une comparaison n'a été plus risquée que celle entre le rude, sincère et héroïque réformateur saxon et la cauteleuse, rusée et timorée Tudor. — M. Brosch est d'autant plus hostile aux personnages catholiques : Philippe II n'est pour lui qu'un tyran pervers et sanguinaire; le duc d'Albe, « un être totalement immoral » (t. VI, p. 537); Marie Stuart, « une femme ballottée entre la sensualité, la bigoterie, les désirs de vengeance et de domination » (t. VI, p. 498), et l'auteur accepte contre elle tout simplement le témoignage de ses adversaires les plus acharnés, tels que Bedford et Randolph.

Ceci touche au défaut capital du livre : M. Brosch ne nous donne pas un seul portrait bien net et bien dessiné d'un caractère quelconque. Pas un personnage historique ne nous apparaît complet et vivant dans cet ouvrage traitant l'époque la plus riche en grandes et puissantes

individualités. L'auteur se méfie de son propre jugement à un tel point qu'il lui supplée constamment par des emprunts faits à d'autres historiens, tant anciens que modernes. Il ne réussit pas mieux à nous donner une idée générale et suffisante de périodes entières, du développement intérieur, moral, intellectuel et économique de l'Angleterre pendant les deux siècles dont il s'occupe. Il dépeint vivement les détails politiques, mais il ne pénètre nulle part dans l'intérieur de l'âme, ni de l'âme individuelle ni de l'âme nationale.

Le premier volume (VI) est consacré aux Tudors; le second (VII) traite l'histoire des Stuarts sur le trône d'Angleterre. Dans la grande lutte entre la dynastie écossaise et le parlementarisme anglais, M. Brosch penche toujours de ce dernier côté; si, après le whig Macaulay, Ranke a exposé cette histoire du point de vue tory, notre auteur revient aux idées whigs. Ses amis vénitiens l'y amènent tout naturellement. Mais il se montre cette fois-ci beaucoup plus modéré et bien moins partial que dans son ouvrage antérieur sur Cromwell. Les immenses travaux de Gardiner sur l'histoire des deux premiers Stuarts, — autorité que M. Brosch suit peut-être trop exclusivement dans une partie considérable de son second volume, — ont d'ailleurs contribué à jeter un jour plus défavorable sur le caractère et les capacités de ces monarques et justifient ainsi le jugement de M. Brosch. Quant à Cromwell, il l'admire toujours, avec raison; mais le temps et des études ultérieures l'ont rendu infidèle au *hero-worship* absolu que, suivant l'exemple de Carlyle, il avait jadis voué au grand Protecteur. Le point sur lequel je ne suis pas d'accord avec l'auteur est surtout celui-ci : M. Brosch croit que Cromwell est toujours resté sincère dans ses convictions puritaines; je suis d'avis que la manière dont, pendant la seconde partie de sa carrière politique, Cromwell couvrait ses mensonges et ses tromperies évidentes de serments solennels et d'éruptions soudaines de piété extatique prouve que le maniement continuel des grandes affaires politiques et militaires lui avait démontré à la fois l'inanité des rêveries fanatiques et la grande efficacité des moyens religieux sur les masses. Ce n'est pas la place ici de développer cette idée, mais je ne doute pas que la plupart de ceux qui ont étudié la vie du grand chef puritain avec attention et dans les détails ne soient de mon opinion.

M. Brosch insiste avec raison sur le fait que la lutte entre Charles Ier et ses premiers parlements éclata surtout pour des raisons religieuses, c'est-à-dire à cause des penchants catholiques du roi. De même, les conseils de l'intolérant primat Laud amenèrent la guerre civile en Écosse, en 1637. Ce fut enfin la ferme résolution de Charles de ne pas sacrifier les institutions épiscopales qui, en 1646, empêcha la conclusion de la paix entre lui et les Écossais et la formation d'un nouveau grand parti royaliste dans la Grande-Bretagne. Il est fort intéressant de voir ainsi la chute du gouvernement absolu des Stuarts amenée par des causes plutôt religieuses que politiques, sous Charles Ier aussi bien que sous Jacques II. Les Stuarts auraient peut-être réussi, au moins

temporairement, à acquérir un pouvoir illimité, si leur despotisme politique ne s'était doublé du despotisme spirituel.

On accusait autrefois Richelieu d'avoir encouragé les Écossais dans leur révolte contre le roi ; M. Brosch, avec la plupart des historiens contemporains, rejette une telle supposition et constate que le grand cardinal, quoique adversaire du gouvernement anglais, s'est soigneusement abstenu de toute ingérence dans les affaires d'Écosse.

Les dépêches vénitiennes contiennent des renseignements particulièrement intéressants sur le court règne de Jacques II, la présence d'un nonce apostolique à la cour de Londres donnant au représentant de la république les moyens d'apprendre plus qu'autrefois des événements qui se passaient dans l'intimité du monarque. Ce qui est surtout intéressant, c'est la preuve réitérée de l'antipathie que le pape Innocent XI n'a pas cessé de montrer à ce souverain catholique, dans lequel il voyait surtout l'allié de Louis XIV que le pontife haïssait autant qu'il le craignait comme l'adversaire et l'oppresseur du saint-siège (t. VII, pp. 521, 523, 524). On dirait presque le pape allié à l'hérétique prince d'Orange pour tromper Jacques II et pour préparer sa ruine.

Bref, nous ne prétendrons pas que l'ouvrage de M. Brosch satisfasse à tout ce que l'on pourrait désirer d'une bonne histoire nationale d'un grand peuple. Mais c'est un livre honnête et utile, que nous espérons voir continué jusqu'au terme que l'auteur s'est fixé lui-même, c'est-à-dire jusqu'aux premières atteintes portées par Peel à la suprématie de l'aristocratie foncière.

M. Philippson.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

1. — **Revue des Questions historiques.** 1892, 1er avril. — P. Allard. Le Paganisme romain au IVe s. (insiste surtout sur les cultes orientaux qui faisaient concurrence au christianisme). — F. Vernet. Le pape Martin V et les Juifs (confirme par l'étude des actes de ce pape ce qu'on a dit de son esprit de tolérance et de justice envers les Juifs; catalogue des actes relatifs aux Juifs). — Gendry. Le conclave de 1774-1775 et la première année du pontificat de Pie VI. — L. Sciout. Le Directoire et la République de Berne, 1797-1799 (étude détaillée et très intéressante de la politique incohérente et oppressive suivie par le Directoire à l'égard des cantons suisses, qui aboutit à la Constitution unitaire de 1798). — Kurth. Le Concile de Mâcon et les femmes (si ce que raconte Grégoire de Tours, VIII, 20, est exact, c'est une question grammaticale et non théologique qui y aurait été discutée). — D. Plaine. La vie syriaque de saint Alexis et l'authenticité substantielle de sa vie latine (croit à la réalité historique du personnage de saint Alexis). — Vacandard. Les derniers travaux sur saint Bernard (sur les travaux de Chomton, Jobin, et surtout sur l'admirable *Bibliographie bernardine* de Janauschek). — Gandy. La Saint-Barthélemy. — V. Pierre. La correspondance du marquis et de la marquise de Raigecourt avec M. et Mme de Bombelle, pendant l'émigration. = Comptes-rendus : *Jacquin.* La doctrine des douze apôtres et ses enseignements (bon). — *Lecler.* Chroniques ecclésiastiques du Limousin (utiles). — *Waltzing.* Le recueil général des inscriptions latines et l'épigraphie latine depuis 150 ans (très utile). — *Guigard.* Nouvel armorial du bibliophile. — *Verhaeghen.* Le cardinal de Franckenberg, archevêque de Malines, 1726-1804 (instructif, quoique ennuyeux).

2. — **Bibliothèque de l'École des chartes.** Tome LIII, 1892, 1re et 2e livraisons. — Ch. de Grandmaison. Gaignières; ses correspondants et ses collections de portraits. — Moranvillé. La fin de Mérigot Marchès (histoire d'un chef de pillards qui, à la fin du XIVe s., opérait dans la marche d'Auvergne et qui, arrêté par trahison, finit par être décapité à Paris, en 1391. Froissart parle de ce personnage avec une remarquable exactitude). — L. Delisle. Note sur un bréviaire de Viviers, imprimé à Privas en 1503. — H. Omont. Catalogue des mss. grecs d'Antoine Éparque, 1538 (Éparque était un Corfiote qui se réfugia, en 1537, à Venise, avec sa femme, ses enfants et ses livres. Il vendit à Guillaume Pélicier une partie de ces derniers, qui entrèrent à la Bibliothèque royale de Fontainebleau. La liste publiée ici permet de reconstituer l'identité de plusieurs de ces mss.). — Note sur des rapports

financiers adressés à Philippe VI, 1344. — P. Durrieu. Notes sur quelques mss. français ou d'origine française conservés dans des bibliothèques d'Allemagne (il n'est question que de livres à peinture, et intéressants pour l'histoire de la miniature). — Éd. André. Vers anacycliques ou rétrogrades. = Bibliographie : *Corroyer*. L'architecture gothique (théorie fausse, bonne illustration). — *Zdekauer*. Sull' origine del ms. pisano delle Pandette Giustinianee, e la sua fortuna nel medio evo (intéressant; mais l'opinion d'après laquelle le droit romain n'a jamais cessé d'être cultivé se heurte à de nombreuses difficultés). — *J. Flach*. Études critiques sur l'histoire du droit romain au moyen âge (disputer sur la question de savoir si le droit romain a été étudié scientifiquement avant le xie s., c'est s'engager dans une impasse, car il faut d'abord bien s'entendre sur le sens du mot scientifique, que M. Flach n'entend pas comme ceux qu'il contredit. De là une discussion un peu à côté. Une excellente dissertation sur les *Petri exceptiones*). — *V. Mortet*. Maurice de Sully, évêque de Paris, 1160-1196 (excellent). — *Jacqueton*. Documents sur l'administration financière en France, de 1443 à 1523 (remarquables; additions utiles au volume par l'auteur de l'article, M. Spont, très versé, lui aussi, dans notre ancienne histoire financière). — *E. de Broglie*. La société de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés au xviiie s. Bernard de Montfaucon et les Bernardins, 1715-1750 (excellent). — *Moreau*. Tonnerre pendant la Révolution, 1789-1799 (bon). — A catalogue of mss. and printed books collected by Th. Brooke and preserved at Armitage Bridge House, near Huddersfield. — *J. Julian*. A dictionary of hymnology (recherches immenses et consciencieuses). — *Pichon* et *Vicaire*. Le viandier de Guillaume Tirel (très intéressant).

3. — Revue d'histoire diplomatique. 6e année, 1892, n° 2. — Rodocanachi. L'ambassade du doge de Gênes, Imperiale Lescaro, à Versailles en 1685; d'après un ms. de la bibliothèque Corsini. — E. Jarry. Un enlèvement d'ambassadeurs au xve s. (c'est Jean Sans-Peur qui fit arrêter les délégués envoyés au roi de France par les prélats français siégeant à Constance, afin de lui annoncer la déposition du pape Jean XXIII; il craignait que ces délégués ne le desservissent dans le procès ouvert contre le cordelier Jean Petit). — A. Joubert. Passages d'ambassadeurs et de princes étrangers à Angers, du xve au xviiie s., d'après des documents inédits. — Mayor. Une députation genevoise en 1701 (publie le journal d'un magistrat genevois chargé d'aller à Lyon, en avril 1701, porter les compliments de la seigneurie aux ducs de Bourgogne et de Berry, de passage en cette ville). — Comte Frémy. La médiation de l'abbé de Feuillants entre la Ligue et Henri III, 1588-89. — Comte Boulay de la Meurthe. Correspondance de Talleyrand avec le Premier Consul, pendant la campagne de Marengo. — Duc de Broglie. Les mémoires de Talleyrand (c'est la préface au tome V des *Mémoires*).

4. — La Révolution française. 1892, 14 avril. — Al. Bertrand.

Le texte primitif du *Contrat social* (ce texte, qui a été imprimé en appendice d'une étude sur J.-J. Rousseau publiée par M. Alexieff, en russe, 1887, permet d'expliquer les contradictions et les incohérences du texte définitif. Une bonne édition critique du *Contrat social* est maintenant possible; elle serait fort désirable). — CHARAVAY. Le conventionnel Mallet (ancien sous-officier qui avait fait la guerre de Sept ans. Il était porte-drapeau en 1789; il fut élu chef de bataillon en 1792 et mourut après 1799). — JEANVROT. Le Masle, évêque constitutionnel du Morbihan; fin. = 14 mai. H. MONIN. Les chansons historiques de 1792. — AULARD. Robespierre et le gendarme Méda (comment Robespierre est-il mort? A-t-il essayé de se suicider, ou a-t-il été blessé par Méda, dont le nom authentique est bien Merda? L'auteur se contente de dire: « Je ne sais pas, » après avoir montré que les deux hypothèses sont également vraisemblables et même qu'elles peuvent être également vraies en partie). — BRETTE. La séance royale du 23 juin 1789; suite (le fait anomal qui souleva contre Dreux-Brézé l'indignation du Tiers-État est d'avoir transmis à l'Assemblée un ordre verbal; il ne pouvait, étant donnés les pouvoirs de sa charge, être porteur que d'ordres écrits). — WELVERT. Les derniers jours du conventionnel Desgrouas. — Dr ROBINET. Hérault de Séchelles; sa première mission en Alsace, 1791.

5. — **Mélanges d'archéologie et d'histoire**. 1892, avril. — TOUTAIN. Le sanctuaire de Saturne Balcaranensis au Djebel Bou-Kournein (publie 365 inscriptions, qui sont pour la plupart de minces fragments; décrit les stèles, objets de terre cuite et monnaies trouvés en grand nombre dans ces fouilles très fructueuses). — P. DE NOLHAC. Boccace et Tacite (Poggio n'a point découvert Tacite; il est avéré en effet que Boccace connaissait, en partie du moins, les œuvres du grand historien romain; montre le parti que Boccace en a tiré, surtout dans son *De claris mulieribus*. Le ms. que le célèbre humaniste florentin a suivi est connu : c'est le « Mediceus II »). — NOVATI et LAFAYE. Le ms. de Lyon n° C : l'anthologie d'un humaniste italien au XVe s.; suite. — L. DOREZ. Pierre de Montdoré, maître de la librairie de Fontainebleau, 1552-1567. — TOUTAIN. Afrique romaine; chronique.

6. — **Revue archéologique**. 1892, mars-avril. — DELOCHE. Études sur quelques cachets et anneaux de l'époque mérovingienne; suite. — G. BAPST. Étude sur les mystères au moyen âge : la mise en scène; suite et fin. — Dr CARTON. Nouveau document épigraphique relatif au colonat en Afrique (transcrit et explique une inscription gravée sur trois faces d'un autel de pierre déterré à cinq kilomètres de Henchir-Douamis, l'antique Uci majus; il s'agit d'une loi de l'empereur Hadrien « de rudibus agris, » commentée par les procurateurs et appliquée à l'administration des « Saltus » de la contrée; donne une carte de la région de ces « Saltus »).

7. — **Revue de l'histoire des religions**. 1892, mars-avril. — L. HORST. L'hypothèse de M. Havet sur la modernité des Prophètes

(elle est formulée d'une manière trop absolue; son système de transpositions prophétiques peut servir à démontrer n'importe quoi et n'a pas d'appui dans les textes mêmes). — Alfred Millioud. Esquisse de huit sectes bouddhistes du Japon, par Gyau-nen, 1289 après J.-C.

8. — Revue des Études juives. T. XXIII, 1891, oct.-déc. — Isid. Loeb. La littérature des Pauvres dans la Bible. 2e art. : le second Isaïe. — D. Kaufmann. Correspondance échangée entre les communautés juives de Recanati et d'Ancône en 1448. — S. Kahn. Documents inédits sur les Juifs de Montpellier au moyen âge; fin. — H. Derenbourg. Catalogue des mss. judaïques entrés au British Museum, de 1867 à 1890.

9. — Nouvelle Revue historique de droit. 1891, n° 6. — R. Dareste. Le recueil de lois et coutumes de Bardesane d'Édesse (Bardesane était un philosophe syrien du IIIe siècle de notre ère; il écrivit, d'après Aristote, un traité « du Destin, » où il comparait les coutumes de plusieurs peuples, ouvrage souvent cité par les chroniqueurs orientaux. On vient d'en retrouver et publier une version syriaque, curieuse surtout pour faire voir comment s'était dégradée peu à peu la pensée primitive du Stagyrite). — Ch. Lécrivain. De la capacité des villes en matière d'héritages et de legs sous l'empire romain. — Id. Le droit grec et le droit romain dans les Controverses de Sénèque le père et dans les Déclamations de Quintilien et de Calpurnius Flaccus. — Lanzac de Laborie. De la transformation de la séparation des patrimoines dans l'ancien droit français; ses caractères, ses conséquences. — Muller et E. de Rozière. L'assise du bailliage de Senlis en 1340 et 1341 (publient et commentent un texte fort intéressant, qui est la mise au net des notes que le greffier de la cour du bailli prenait à l'audience). = 1892, n° 1. Ém. Chenon. Les marches séparantes d'Anjou, Bretagne et Poitou (1° origines et géographie de ces marches, avant une carte montrant les marches communes de Bretagne et de Poitou, de Poitou et d'Anjou, d'Anjou et de Bretagne, et les marches avantagères au Poitou sur la Bretagne, à la Bretagne sur le Poitou, à l'Anjou sur la Bretagne; 2° condition juridique des marches communes au point de vue de la souveraineté et de la justice); fin au n° 2 (condition des marches communes au point de vue féodal et de la législation; condition des marches non communes : avantagères et contrehostées. Souffrances produites par l'extrême complication du régime légal de la propriété foncière. Ce sont néanmoins les Marchetons qui fournirent les plus nombreuses recrues aux guerres de la Vendée et de la Chouannerie). — G. Appert. Un code japonais au VIIIe s. — Ém. Rebouis. Coutumes de Goudourville-en-Agenais, 1278 (texte en langue vulgaire avec confirmation, en latin, de 1468). — Saleilles. Des délits et des peines en matière forestière au moyen âge dans le duché de Bourgogne (touche à la question des collectivités rurales et des propriétés ou droits d'usage communs). — Forme d'invocation au bras séculier par le juge d'église (publie un

acte en latin du XVIIe s., tiré des archives de Meurthe-et-Moselle). = N° 2. MISPOULET. L'inscription d'Aïn-Ouassel (fournit un chapitre de la *Lex Adriana,* qui règle les conditions d'exploitation de cinq domaines impériaux dans le « Saltus Burunitatus; » les cultivateurs n'étaient ni des fermiers ordinaires ni des colons; le colonat n'est pas antérieur au règne de Constantin, époque où commence à se faire jour la tendance d'attacher pour toujours chaque homme à sa condition originaire). — H. MONNIER. Études de droit byzantin : l'ἐπιβολή. 1er article.

10. — Annales de géographie. 1892, 15 avril. — MEYNIERS D'ESTREY. Les races de l'Afrique australe. — RAVENEAU. L'élément humain dans la géographie. — CAMENA D'ALMEIDA. La population du globe. — Edm. LE COINTE. Les Chaldéens (données statistiques sur ce peuple, que l'on confond souvent avec les Kourdes, et qui paraît en train de disparaître).

11. — Revue de géographie. 1892, février. — FAURE. Les origines de l'empire français dans l'Indo-Chine; suite. = Mai. La première lettre de Christophe Colomb à son retour des « Indes. » Traduction de M. HARRISSE, avec préface de M. L. DRAPEYRON. = Juin. GAFFAREL. Première décade du « de orbe novo » de Pierre Martyr, d'Anghiera (traduction).

12. — Revue maritime et coloniale. 1892, févr. — Les anciennes troupes de la marine, 1622-1792; suite : compagnies à demi-solde et compagnies de soldats gardiens, 1671-1690.

13. — Bulletin critique. 1892, n° 8. — La Bible du pape Hilarus (lettre de M. Samuel Berger au commandeur De Rossi, à l'occasion de son 70e anniversaire. On avait dit et répété, d'après un passage du *Liber pontificalis,* que ce pape avait fait construire deux bibliothèques; mais le mot « bibliotheca, » ici comme dans beaucoup d'autres endroits, n'a pas d'autre sens que « bible. » Hilarus a donc fait écrire deux livres de la Bible, c'est-à-dire un de l'Ancien et un du Nouveau Testament. Il existait donc, cent ans avant Cassiodore, une bible complète en latin). = N° 10. Le *P. Ragey.* Saint Anselme (consciencieux; mais ce ne sont guère que des citations de chroniqueurs anciens traduites et cousues bout à bout. Ce n'est pas un livre). — *Jeny.* Jeanne d'Arc en Berry. — *Abbé Urseau.* L'instruction primaire en France avant 1789, dans les paroisses du diocèse actuel d'Angers (consciencieux et intéressant). = N° 11. *Marlet.* Le comte de Montgomery, 1530-1574.

14. — Revue critique d'histoire et de littérature. 1892, n° 15. — *Hesselmeyer.* Die Pelasgerfrage und ihre Lösbarkeit (ingénieux, érudit, mais avec des digressions inutiles où l'auteur, mal préparé, tombe dans de fréquentes erreurs). — *Lattes.* Note di epigrafia etrusca (ces notes font faire quelques progrès à l'étude de la langue étrusque). = N° 16. *H. Brugsch.* Thesaurus inscriptionum aegyptiacarum (encyclopédie égyptologique où tout se trouve, si l'on cherche bien; la bibliographie est insuffisante). — *M. Vernes.* Du prétendu polythéisme des

Hébreux (l'auteur traite moins encore de ce polythéisme que de l'âge des écrits bibliques. Il veut que les parties réputées les plus anciennes de la bible hébraïque soient de beaucoup postérieures à Cyrus. Cette hypothèse se heurte à des impossibilités formelles). — *M. de Laugardière.* Histoire du pays de Villequier, en Berry (autrefois Montfaucon et chef-lieu d'une petite baronnie; sans valeur). = N° 17. *W. Smith.* A dictionary of greek and roman antiquities (3e édit., revue avec soin par MM. Wayte et Marindin, et augmentée de plus de moitié). — *E. Legrand.* Documents inédits concernant Rhigas Vélestinlis et ses compagnons de martyre, tirés des archives de Vienne (très important; montre comment la tentative du poète Rhigas se rattache à l'histoire de notre Révolution et de sa diplomatie à l'époque du Directoire). — *J. Guillaume.* Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention nationale. — *J. Merley.* Tableau de six cents dates principales (sans valeur). = N° 18. *Lieblein.* Dictionnaire des noms hiéroglyphiques en ordre généalogique et alphabétique, publié d'après les monuments égyptiens (excellent). — *Paton* et *Hicks.* The inscriptions of Cos (remarquable). = N° 19. *Amiral Serre.* Les marines de guerre de l'antiquité et du moyen âge; 2e partie (étude et discussion des textes; travail remarquable). — *Sackur.* Die Cluniacenser in ihrer kirchlichen und allgemeingeschichtlichen Wirksamkeit bis zur Mitte des elften Jahrhunderts. Bd. I (très consciencieuse histoire de la renaissance monastique au xe et au xie s.). — *G. von Below.* Der Ursprung der deutschen Stadtverfassung (l'auteur veut prouver que la commune urbaine dérive de la commune rurale; mais il ne peut établir que celle-ci existât dès le xe s.; l'ouvrage présente d'ailleurs une synthèse remarquable). = N° 20. *Amelia B. Edwards.* Pharaohs, Fellahs and Explorers (recueil de huit études sur la civilisation égyptienne; l'auteur connaît bien son sujet, sans rien apprendre de très original; elle a plus contribué aux progrès de l'égyptologie par son intelligente et inépuisable générosité). — *Moireau.* Histoire des États-Unis de l'Amérique du Nord (résumé très estimable, mais trop timide, des travaux américains). = N° 21. *Vicomte de Rougé.* Géographie ancienne de la Basse-Égypte (beaucoup de résultats nouveaux; c'est le tableau le plus fidèle que nous ayons jusqu'à présent de la situation du Delta vers l'époque ptolémaïque). — *Ch. Urbain.* Lettres oubliées remises en lumière; Henri IV, Marguerite de Valois. = N° 22. *X. Mossmann.* Mélanges alsatiques (remarquable, surtout pour l'histoire du vieux Colmar).

15. — Journal des Savants. 1892, avril. — P. Janet. Madame de la Fayette. — G. Boissier. Le latin de Grégoire de Tours. — H. Wallon. Mémoires du général baron de Marbot; suite. — H. Weil. Les inscriptions de Cos. — Hauréau. Catalogue général des manuscrits. Tome XVII : Cambrai, par A. Molinier. — E. Pottier. Fouilles dans la nécropole de Vulci, dirigées par M. Gsell. = Mai. B. Saint-Hilaire. Vie du Bouddha (à propos de la traduction récente donnée par M. Beal, d'Oxford). — Weil. Le discours d'Hypéride contre Athénogène (retrouvé,

déchiffré et publié par M. Eug. Revillout. M. Weil, à son tour, en traduit et commente plusieurs passages). — BERTHELOT. Sur les traductions latines des ouvrages alchimiques attribués aux Arabes; 3e art. (parle des ouvrages attribués à Geber, alchimiste du IXe s., et surtout de la *Summa perfectionis magisterii*, qui ne peut avoir été composée plus tôt que le XIIIe s.).

16. — Polybiblion. 1892, avril. — *Abbé A. Collette.* Histoire de la maîtrise de Rouen (ouvrage bien documenté et joliment illustré). — *Le R. P. C. de la Providence.* Les plus illustres captifs, ou recueil des actions héroïques d'un grand nombre de guerriers et autres chrétiens réduits en esclavage par les Mahométans (récit écrit en 1640 par le P. Dan, au retour d'un voyage à Tunis).

17. — Annales de l'École libre des sciences politiques. 1892, 15 avril. — R.-G. LÉVY. Les finances russes; le passé, le présent, l'avenir. — C. DE LA LANDE DE CALAN. Les constitutions de la Louisiane. — E. JUNOD. La Bavière et l'empire allemand. — V. BÉRARD. Les nationalités de Macédoine : Turcs et Musulmans, Bulgares, Valaques.

18. — Le Correspondant. 1892, 10 avril. — LAIR. Mgr Freppel. — THUREAU-DANGIN. La France et l'Italie à la veille de la révolution de Février (raconte les efforts de la France pour maintenir dans une voie modérée le mouvement libéral en Italie et les excitations de l'Angleterre qui amenèrent les réformes constitutionnelles bientôt suivies de la Révolution et de la guerre à l'Autriche). = 25 avril. BÉCHAUX. Le Referendum (histoire de cette institution). — C. DE MEAUX. La question allemande dans l'Église catholique des États-Unis (les catholiques devraient être 11 millions actuellement d'après les chiffres de l'immigration; ils ne sont que 8 millions). — BOURLOTON. L'évolution syndicale (très intéressant article sur la destruction et la renaissance des corporations). = 10 mai. Souvenirs de M. de Viel-Castel (de 1800 à 1815; détails intéressants sur la société royaliste à Versailles pendant l'Empire, sur Joséphine, sur les deux invasions, l'aménité des Russes en 1814 et la brutalité des Prussiens en 1815). — CHÉREST. Le bilan de la Commune. I. Les recettes (se sont élevées à 44 millions. Analyse des livres de caisse qui ont échappé à l'incendie; suite le 25 mai : Dépenses; les seules importantes ont été celles de la garde nationale, qui se sont élevées à plus de 31 millions. La Commune a coûté plus de 55 millions). = 25 mai. SICARD. Attitude politique et religieuse des évêques pendant la Révolution (met en lumière l'attitude libérale du clergé qui, jusqu'à la confiscation des biens, accepta toutes les réformes de la Constituante et qui se résigna même à cette confiscation et garda l'attitude la plus modérée jusqu'au jour où la constitution civile du clergé lui fit un devoir de la résistance). — BIRÉ. Chateaubriand et les Mémoires d'outre-tombe (pour en comprendre la composition, il faut supprimer la division en chapitres et rétablir celle en parties et en livres qui avait été faite par l'auteur lui-même. = 10 juin. Souvenirs de

M. de Viel-Castel (les salons de Mme de Montcalm, de Mme de la Trémoille, de Mme de Saint-Aulaire, en 1818. M. de Serre. L'Espagne et la société madrilène en 1821). — Sicard. Attitude politique et religieuse des évêques pendant la Révolution (résistance héroïque des évêques à la constitution civile du clergé. Ils n'émigrent qu'à regret. Leur misère et leurs efforts pour rester en relations avec leurs troupeaux).

19. — Revue des Deux-Mondes. 1892, 15 avril. — Vicomte G. d'Avenel. La fortune mobilière dans l'histoire. I : le pouvoir de l'argent (ses variations historiques, mais surtout en France pendant et depuis le moyen âge). = 1er mai. E. Lavisse. Le Grand Frédéric avant l'avènement. 3e art. : la veillée du règne (ses occupations à Rheinsberg; ses travaux littéraires; sa crise religieuse et sa crise métaphysique; comment l'homme chez lui s'est formé et a préparé le roi). — Valbert. La correspondance du margrave Charles-Frédéric de Baden avec le marquis de Mirabeau et Dupont de Nemours. = 15 mai. La reconstruction de la France en 1800. L'école; l'université de Napoléon. 1re partie. 2e partie le 1er juin. — E. Marin La Meslée. État social et politique de l'Australasie britannique. Sir Henry Parkes et la fédération des colonies australasiennes. = 15 juin. Jusserand. L'Angleterre au temps des invasions; les origines de la race et la formation du génie anglais (remarquable). — V. Du Bled. Une femme du monde auteur au XVIIIe siècle : Mme de Genlis.

20. — Académie des inscriptions et belles-lettres. *Comptes-rendus des séances de l'année 1891.* Tome XIX, 1891, nov.-déc. — Dr Carton. Rapports sur les fouilles exécutées en 1891, avec la collaboration de M. le sous-lieutenant Denis. — W. Helbig. Lettres romaines (sur un coin-matrice trouvé auprès de Cività Castellana). — H. Wallon. Notice historique sur la vie et les travaux d'A.-Ch. Germain (avec une bibliographie détaillée de ses œuvres, presque toutes consacrées, comme on sait, à Montpellier). — Edm. Le Blant. De l'ancienne croyance à des moyens secrets de défier la torture. = 1892, janvier-février. Champoiseau. Notes sur les antiquités trouvées dans l'île de Samothrace. — Casati. Note sur la nécropole étrusque découverte en 1891 à Castiglione del Lago. — Foucart. Rapport sur des inscriptions grecques copiées par M. Séon, vice-consul de France à Sivas (trouvées sur l'emplacement de l'ancienne Sébastopolis, aujourd'hui Soulou-Séray). = *Séances.* 1892, 1er avril. Louis Havet. Les origines métriques du « cursus » (elles remontent à l'antiquité romaine, mais en se transformant dans la chancellerie pontificale : au IVe et au Ve s., le « cursus » était métrique; au XIIe s. il fut rythmique). = 8 avril. S. Luce. Jeanne Paynel à Chantilly; suite et fin le 13 avril (biographie très détaillée qui intéresse l'histoire des guerres contre les Anglais sous Charles VII). = 13 mai. Arbois de Jubainville. Le nom ancien de la Grande-Bretagne. = 20 mai. Le R. P. Tondini de Quarenghi, barnabite. La question de la Pâque dans la réforme du calendrier russe. — Lecoy de la Marche.

Interrogatoire d'un enlumineur par Tristan l'Ermite (il s'appelait Jean Gillemer et fut soupçonné d'être un espion du duc de Guyenne, à raison des voyages qu'il avait faits dans cette province pour l'exercice de sa profession. Mis à la question, il subit trois interrogatoires successifs qui nous sont parvenus et qui fournissent de curieux détails sur la vie et le métier des enlumineurs ambulants). — S. Reinach. L'étain celtique (trouvé dans les « Cassitérides, » nom dont le sens est « iles très lointaines » et qu'il faut identifier avec les îles britanniques. Du nom de Cassitérides est dérivé celui de κασσίτερος par lequel les Grecs désignaient l'étain). = 27 mai. Th. Reinach. La date de la naissance d'Hypéride (il naquit en 389, six ans avant Démosthène).

21. — Académie des sciences morales et politiques. *Compte-rendu.* 1892, 4e livr. — G. Picot. Huitième rapport de la commission chargée de publier les Ordonnances des rois de France (le tome V des Ordonnances de François Ier est à moitié imprimé et la copie du t. VI est prête; il comprendra la fin du supplément et l'index).

22. — Société de l'histoire du protestantisme français. *Bulletin.* 1892, n° 4. — J. Bonnet. Calvin à Ferrare, 1535-1536 (montre combien ce séjour a été entouré de mystère; Calvin n'entretint de ses idées que quelques initiés, et dans la plus étroite intimité). — N. Weiss. Un prêtre tolérant dans les Cévennes, 1708-1732, et ce qu'il lui en coûta (publie un « Mémoire des raisons pour lesquelles j'ai esté constraint de décamper de France pour me jetter en Suisse »). — J. Roth. Les frais d'une arrestation en Béarn en 1778. — A. Lods. Le dernier chapelain de l'ambassade de Suède à Paris : Ch. Chr. Gambs, 1759-1822; fin. = N° 5. J. Frédérichs. Un luthérien français devenu libertin spirituel : Christophe Hérault et les Loïstes d'Anvers, 1490-1544 (résume ce que l'auteur a dit du personnage dans son ouvrage, publié en flamand, sur la secte des Libertins d'Anvers. Que n'a-t-il écrit son ouvrage même dans une langue abordable à tous les érudits!). — J. Jalla. Le pasteur Martin Tachard à Riclaret, vallées vaudoises et Piémont (1560). — N. Weiss. Le lendemain de la Révocation à Graissessac : prédicants, déportés et martyrs, 1685-1732.

23. — Annales de l'Est. 1892, avril. — Ch. Pfister. Les anciens monuments de Sainte-Odile (1° les dolmens, car il y a des dolmens en Alsace, les menhirs et pierres à écuelles; histoire de la fausse inscription runique gravée, dit-on, sur le Mennelstein. Conclusion : le plateau de Hohenburg a été sans doute anciennement un lieu de culte public dont sainte Odile aura détrôné la divinité païenne; 2° le mur païen, qui était sans doute une enceinte fortifiée destinée à servir de refuge aux habitants de la plaine en cas de pressante nécessité, fut élevé sans doute avant l'arrivée des Romains dans le pays; c'était un « oppidum » gaulois, comme à Bovielles, à Murcens, au mont Beuvray; 3° la forteresse romaine). — V. Jacques. Lettres inédites de Vauban et de Louvois sur les fortifications de Nancy, 1672.

24. — Annales de Bretagne. Tome VII. Avril 1892. — A. DE LA BORDERIE. Saint Efflam; texte inédit de la vie ancienne de ce saint, avec notes et commentaire historique (légende composée sans doute dans la première partie du XIIe s.; il y est beaucoup question d'Arthur, mais d'un Arthur antérieur aux romans de la Table ronde. Enfin, on peut admettre qu'elle conserve le souvenir vrai de la grande émigration bretonne du VIe s. et qu'Efflam est mieux qu'un personnage imaginaire). — S. LUCE. Du Guesclin au siège de Rennes (reproduit l'article de la Bibliothèque de l'École des chartes). — L.-G. PÉLISSIER. Louis XII et les privilèges de la Bretagne en cour de Rome (publie une lettre par laquelle Louis XII recommande au pape les ambassadeurs de sa femme et proteste de son respect pour les privilèges de ses nouveaux sujets). — Dr MAURICET. La maladie et la mort du roi Louis XV; bulletin médical rédigé par ses médecins Lemonnier et Lassone (il résulte de ce bulletin que le roi mourut de la variole et que la syphilis n'y apparaît pas). — J. LOTH. Les mots latins dans les langues brittoniques; suite.

25. — Annales du Midi. 1892, janvier. — A. THOMAS. Le Midi et les états généraux sous Charles VII; fin (Charles VII a convoqué ces états seulement cinq fois en vingt ans; une seule de ces réunions aboutit à une session effective d'états généraux, celle de Chinon en septembre-octobre 1428; la responsabilité en retombe en partie sur les gens du Midi eux-mêmes, qui ne voulaient pas être convoqués en dehors de leur province). — Abbé C. DOUAIS. Les guerres de religion en Languedoc, d'après les papiers du baron de Fourquevaux, 1572-1574. — A. THOMAS. Soldats italiens au service de la France en 1417. — T. DE L. Instructions sur la peste, par le cardinal d'Armagnac, 1558. — H. OMONT. Bernard de Montfaucon, sa famille et ses premières années (il naquit au château de Soulatge le 17 janvier 1655. Publie une lettre de sœur de Saint-Ignace de Cairol, abbesse des chanoinesses de Saint-Augustin, à Limoux, janvier 1742, sur la famille et les premières années de Montfaucon, qui venait de mourir, le 21 décembre précédent). = Comptes-rendus critiques : *E. Roschach*. Les archives municipales de Toulouse; histoire du dépôt et de l'édifice (excellent). — *T. de L.* Livre de raison de la famille Dudrot de Capdebosc, 1522-1675. = Avril. J.-F. BLADÉ. Eudes, duc d'Aquitaine (intéressantes discussions). — BARRIÈRE-FLAVY. Testament de Béatrix, vicomtesse de Lautrec, 1343. — A. THOMAS. Saint Vincent Ferrier dans le midi de la France, d'après les documents d'archives, 1416 (ces documents permettent de tracer un itinéraire assez précis du merveilleux prédicateur). — L.-G. PÉLISSIER. M. Yriarte et l'évêché de Cette (cet évêché a été inventé par M. Yriarte dans son *César Borgia;* d'après un document qu'il cite et où il est question de l'évêché de Ceuta, l'évêque de cette ville était, en 1498, Fernand d'Almeida, sur lequel on donne ici des renseignements inédits, ainsi que sur Denis de la Grollaye, dont M. Yriarte a fait gratuitement un évêque de Cette). — A. THOMAS. Guillaume de Flavacourt, chancelier du comte de la Marche (en 1317 ou 1318; les auteurs de la *Gallia christiana* l'ont

confondu avec un autre personnage portant les mêmes noms et qui était sans doute son oncle).

26. — Bulletin d'histoire ecclésiastique. 1892, mai-juin. — Abbé Fillet. Histoire religieuse de Saint-Julien-en-Vercors, Drôme; suite et fin. — Abbé C. Perrossier. Un Romanais pèlerin de Rome en 1750. — Abbé Lagier. La Révolution dans les Terres-Froides, Isère; suite. — Abbé Perrin. Un rameau de la Colombière, à Bourgoin, Isère, au xviie siècle.

27. — Revue de Champagne et de Brie. 1892, mars. — Dom Fr. Plaine. Sainte Osmanne, patronne de Féricy-en-Brie (publie la plus ancienne vie latine de cette sainte qu'on ait conservée. Elle a été écrite au xive siècle par Gui de Châtres, d'après un texte plus ancien, que l'éditeur croit au plus tard du ixe s. Quant à la sainte, elle vécut au pays de Saint-Brieuc, du vi^e au viie s. Son histoire n'est d'ailleurs qu'une légende). — E. C. Histoire et cartulaire du prieuré de Notre-Dame et de Sainte-Marguerite de la Presle; suite : 1399-1477. — Goffart. Précis d'une histoire de la ville et du pays de Mouzon; suite : histoire militaire au xviie s. — E. de B. Catalogue des pièces manuscrites composant la collection dite « Topographie de Champagne » à la Bibliothèque nationale).

28. — Revue historique et archéologique du Maine. 1892, 1er semestre, tome XXXI, 3e livr. — Abbé Coutard. Essai de toponymie mancelle : sainte Sabine. — Dom Paul Piolin. Le théâtre chrétien dans le Maine au cours du moyen âge; suite. — Abbé Denis. Notes sur l'enseignement public dans l'ancien diocèse du Mans. — Abbé Ledru. La recluse Renée du Vendomois; pièces justificatives.

29. — Revue de Gascogne. 1892, mai. — Ph. Lauzun. Châteaux gascons de la fin du xiiie siècle (avant-préface où il est question des travaux exécutés sur les anciens monuments du pays par feu M. Pierre Benouville, architecte du département du Gers. La Société des archives de la Gascogne se propose de publier une reproduction réduite des planches dessinées par l'habile archéologue; on en donne ici pour ainsi dire par avance le commentaire). — Delbrel. Louis-Apollinaire de la Tour du Pin, archevêque d'Auch ; 2e art. : l'exil (pendant l'émigration). — Espérandieu. Inscriptions des Lactorates; inscr. funéraires; suite. = Juin. Abbé Tauzin. Les diocèses d'Aire et de Dax pendant le schisme d'Occident. — Tholin. Châteaux gascons de la fin du xiiie s. II : introduction (montre que les châteaux élevés dans les vingt dernières années de ce siècle ont été construits ou réparés sur un plan uniforme, que par conséquent la défense fut organisée d'une façon systématique). — Bladé. Histoire de la Gascogne; préface. Fin. — L. Couture. Le prospectus et le plan de l'*Histoire de la Gascogne* de Monlezun.

30. — Société académique de l'Aube. *Mémoires*. 3e série. T. XXVI, année 1889. Troyes, 1890. — Abbé Defer. Histoire de la baronnie de Poussey (depuis le xe siècle; avec carte et tableau des seigneurs). —

Anonyme. Notes biographiques sur Jacques-Edme Regnault de Beaucaron (littérateur et homme politique, membre de l'Assemblée législative, 1759-1828). — A. Marguillier. Un poète troyen au xviiie siècle. Édouard-Thomas Simon, dit Simon de Troyes (1740-1818). = T. XXVII, année 1890. Pigeotte. Le président Corrard, 1792-1871 (suivi d'une bibliographie de ses travaux). — L. Le Clert. Étude sur un passage des actes de saint Loup, évêque de Troyes, publié par les Bollandistes (passage relatif au retour du saint à Troyes et au séjour qu'il fit successivement dans le *perfugium montis Latisconi*, à *Olericium* et dans le *praedium Matisconii;* dissertation accompagnée d'une carte).—L. Dorez. Note sur un livre de raison contenu dans un missel de la Bibliothèque nationale (Bibl. nat., fonds latin, nouv. acq., n° 395; notes relatives à la famille Errault). — Ch. des Guerrois. Un précurseur de la Fontaine (étude sur Babrius). — L. Dorez. Note sur un livre à miniatures de la Bibliothèque nationale (fonds fr., n° 19530; au fol. 122 v°, prière à saint Loup en vers latins). — Ch. Soccard. Rôle du ban et de l'arrière-ban du bailliage de Troyes en 1558. — G. Carré. Notice biographique sur Ernest Assollant, ancien professeur au lycée de Troyes (1804-1890). — A. Garnier. Le cartulaire de Montieramey, publié par l'abbé Lalore (notice suivie d'une bibliographie des travaux de l'abbé Lalore). — A. Babeau. Paroles prononcées aux obsèques de l'abbé Lalore (1829-1890).

31. — Société académique de Saint-Quentin. *Mémoires.* 4e série, t. IX. Saint-Quentin, 1891. — Th. Eck. Le cimetière gallo-romain de Vermand (fin; 6 planches). — Le même. Note sur la découverte d'un cimetière gallo-romain à Saint-Quentin (planche). — J. Pilloy. Le cimetière carolingien d'Essigny-le-Petit et la fibule de Crépy-en-Laonnois. — Le même. Les cimetières de Vermand du ive siècle; étude d'archéologie romano-barbare. — E. Lemaire. Une émeute populaire à Saint-Quentin en 1790 (émeute des 21, 22 et 23 mai 1790 causée par la cherté des grains). — Notice sur la vie et les travaux de J.-Th. Garcin (1811-1889).

32. — Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône. 3e série, t. XIX. Vesoul, 1888. — L. Cardot de la Burthe. Vesoul à la fin du xviiie siècle. — Dr Paris. Sépulture et trépanation de l'époque carlovingienne à Luxeuil. — H. de Beauséjour. Mgr Besson, évêque de Nîmes, Uzès et Alais. — Émile Longin. Une mission en Suisse (Jean d'Accoste, 1638). — Le même. Mazarin et le P. François Bizot (1646). — Notes pour servir à la bibliographie franc-comtoise. = T. XX. Vesoul, 1889. L. Cardot de la Burthe. Notes sur l'instruction primaire et la condition des instituteurs dans le bailliage d'Amont au siècle dernier. — Jules Gauthier. L'église et les inscriptions de l'abbaye de Corneux (avec plans). — Notes pour servir à la bibliographie franc-comtoise.

33. — Académie de Dijon. *Mémoires.* 4e série, t. II. Années 1890-

1891. Dijon, Lamarche, 1891. — Henri CHABEUF. Jean de la Huerta, Antoine le Moiturier et le tombeau de Jean Sans-Peur. — Julien BRUNHES. Esquisse des progrès de la physique dus aux savants de la Bourgogne.

34. — Société académique de Brest. *Bulletin.* 2e série, t. XV, 1889-1890. Brest, 1890. — P. AUDOUARD. De Toulon à Tourane; suite (avec plans de la citadelle de Saigon). — Ed. LANGERON. Madame Auguste Penquer. — A. GUICHON DE GRANDPONT. Les Intendants de la Marine au port de Brest. — H. LE JANNIC DE KERVIZAL. Dissertation sur l'origine de la famille des Tanguy ou Tanneguy Duchastel-Trémazan. — Alfred BOURGEOIS. Légende sur l'ancien manoir de Tréziguidy. — A. KERNÉIS. Trois anciens plans de Brest (1576-1595, 1652, 1742). — LE MÊME. Le chevalier de Langle; ses compagnons de l'*Astrolabe* et de la *Boussole;* expéditions envoyées à la recherche des bâtiments.

35. — Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe. *Bulletin.* 2e série, t. XXIV, années 1889 et 1890. Le Mans, 1890. — R. TRIGER. Correspondance de Necker avec le Bureau d'agriculture du Mans. — LEGEAY. Notes historiques sur Saint-Gilles-des-Guérets. — LE MÊME. Note sur les Juifs au Mans. — Abbé Robert CHARLES. Notice sur les vitraux de la cathédrale du Mans. — H. ROQUET. Recherches historiques sur Laigné-en-Belin et le comté de Belin et Vaux. — DESCHAMPS LA RIVIÈRE. Une révolution à Dollon en 1795.

36. — Commission historique et archéologique de la Mayenne. *Bulletin.* 2e série, t. I, 1888-1889. Laval, 1889. — André JOUBERT. Histoire de l'Église réformée de Laval au XVIIe siècle (cf. *Rev. hist.*, XLII, p. 380). — Comte A. DE BEAUCHÊNE. Les lettres du maréchal de Tessé. — Abbé A. LEDRU. La famille Turpin de Tennie et de la Renaudière. — R. GADBIN. L'inscription funéraire du cimetière de Saint-Aventin à Azé. — J. PLANTÉ. La facture d'orgues au XVIe s. — L. MORIN DE LA BEAULUÈRE. Armoiries des commandeurs de Thévalles et du Breil-aux-Francs. — E. MOREAU. Sépultures et objets mérovingiens trouvés à Javron. — Abbé ANGOT. Les fausses mailles brabançonnes dans le Bas-Maine. — L. DE LA BEAULUÈRE. La famille Foureau. — LE MÊME. Jérôme Gaultier des Coyers (juge général civil, criminel et de police de la ville de Laval). — A. FAUCON. Notes sur les mégalithes de Brécé. — Comte A. DE BEAUCHÊNE. Le château de Mayenne au XVe s. (avec dessins et plans). — Abbé A. LEDRU. Documents relatifs à l'histoire du comté de Laval. — E. QUERUAU-LAMERIE. Notes bibliographiques (Lefebvre de Corbinière, Chevraye de Martebize, l'abbé Donjon, le P. Majeune, cordelier, Guillaume Rufin). — E. QUERUAU-LAMERIE. L'instruction publique à Laval avant le XIXe s. (suite dans le volume suivant). — André JOUBERT. Les seigneurs de Mollières et de la Brossinière (XIe-XVIIIe s.). — GROSSE-DUPERON. Monitoires de la fin du XVIIe s. — Abbé Ch. POINTEAU. Un Manceau de la troisième croisade (Guillaume de Gorram). — A. JOUBERT. Les troubles de Craon du 12 juillet au 10 septembre 1889. —

L. Dugas. Un cousin de Molière : Jean Pocquelin, curé d'Assi-le-Bérenger, 1679-1704 (avec fac-similés de signatures). — Abbé Couanier de Launay. Un aveu de la seigneurie de Laval en 1444. — J. Raulin. Étude sur la ville de Mayenne au xviie s. — J.-M. Richard. Notes sur l'ancien Laval (fin). — A. de Martonne. Les archives de la Mayenne (la série A). — Abbé Couanier de Launay. Laval et la place de la Chiffolière, aujourd'hui de l'Hôtel-de-Ville, 1598-1688. — André Joubert. Le marquisat de Château-Gontier de 1648 à 1690. — Comte de Beauchesne. Le château de Lassay à travers les siècles (dessin et plan). — J. Raulin. Pièces concernant la fondation de l'ancien couvent des Capucins de Mayenne. — Abbé Ledru. La famille Bouchet de Sourches (fin dans le volume suivant). — A. Joubert. La démolition du château de Flée, en 1373, par Jean Clérembault, gouverneur de Château-Gontier. — L. de la Beauluère. Les comptes de l'Hôtel-Dieu Saint-Julien de Laval (fin dans le volume suivant). — Abbé Angot. Les « châteaux » et les « châteliers » dans la Mayenne. — F. Cornée. Esprit-Aimé Libour (peintre, né à Laval en 1784, mort à Paris en 1846). — E. Queruau-Lamerie. Note sur Simon Hayeneufve. = T. II, 1890. A. Joubert. Note sur les protestants de Château-Gontier au xviie s. — Le même. Documents inédits relatifs à Craon et à Château-Gontier. — Paul de Farcy. Une mission à Château-Gontier en 1716. — Abbé J. Gillard. Lassay, ses écoles, ses collèges. — J. Planté. Gnomons et clepsydres (avec planches). — Émile Moreau. Les « châteaux » de Loiron. — Document concernant l'abbaye de Fontaine-Daniel publié par M. J. Raulin. — L. de la Beauluère et E. Moreau. Voyage de Daniel Le Hirbec, de Laval, aux Antilles, aux Pays-Bas et en Italie (1642-1644). — A. Joubert. Mémoire historique sur Château-Gontier rédigé en 1871 pour le marquis d'Autichamp. — Le même. Note sur le bailliage des Templiers de Château-Gontier. — Abbé Couanier de Launay. Aveu du comté de Laval (1552) contenant la réformation de celui de 1444. — O. C. Michel Lemesle, sculpteur à Laval au xviie s. — A. Salles. Une erreur de Guyard de la Fosse sur le collège de Mayenne. — J.-M. Richard. Le pavillon de la porte du château de Laval. — A. Bertrand de Broussillon et Paul de Farcy. Sigillographie des seigneurs de Craon.

37. — Société archéologique et historique de la Charente. *Bulletin.* 5e série, t. X, 1888. Angoulême, 1889. — Abbé Blanchet. Histoire de l'abbaye royale de Notre-Dame de la Couronne en Angoumois (fin de cet important travail : la réforme de l'abbaye, les derniers abbés commendataires; notice sur les prieurés dépendant de l'abbaye). — A.-F. Lièvre. Le camp de Vœuil (avec plan). — D. Touzaud. La seigneurie de Magné. = T. XI, 1889. Angoulême, 1890. Boissonnade. La province d'Angoumois au xviiie siècle; les divisions territoriales; la population (intéressant). — Journal militaire du chevalier de Luchet, officier au régiment de Beauvoisis (1742-1761), publié et annoté par M. Émile Biais. — P. de Fleury. Les anciens orgues de la cathédrale d'Angoulême. — A.-F. Lièvre. Le château et la châtellenie de Barbe-

zieux en 1496, d'après les comptes du receveur du château. — Abbé Paul LEGRAND. Le chevalier de Lenchères, maréchal des camps et armées du roi (1731-1780). — Ém. BIAIS. Inventaire des meubles et effets existant dans le château de Jarnac en 1668.

38. — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse. *Mémoires.* 9e série, t. I. 1889. — ROSCHACH. La galerie de peinture de l'hôtel de ville de Toulouse, d'après les archives municipales de Toulouse). — F. ANTOINE. La famille de Cicéron : Tullia, sa fille. — A. DUMÉRIL. Considérations sur l'histoire des religions dans l'antiquité avant l'établissement de l'empire romain. — HALLBERG. Trois utopistes anglais (Thomas Morus, François Godwin et Mrs Manley). — LAPIERRE. La bibliothèque publique de Toulouse en 1790 et le bibliothécaire Castilhon. — DESCHAMPS. Les hommes illustres du Languedoc : André Dacier (1651-1722). — Ad. BAUDOUIN. Note sur un commentaire manuscrit de Valère Maxime (conservé aux archives de la Haute-Garonne). — Ed. CABIÉ. Des représentations de mystères à Toulouse au XVe s. — Ch. PRADEL. Un marchand de Paris au XVIe s., 1564-1588 (Simon Lecomte; d'après des documents conservés aux archives hospitalières de Toulouse; fin dans le volume suivant). — A. DU BOURG. Épisode des luttes de l'université et du Capitole de Toulouse (1426; d'après un registre des audiences du parlement séant à Béziers). — Souvenirs du premier Empire et de la Restauration (mémorial militaire du colonel Castillon), publiés par H. DUMÉRIL. — PAGET. Éloge de Victor Molinier. = T. II, 1890. A. DUMÉRIL. Hérodote historien et théologien. — ROSCHACH. Les trophées des armées de la République et de l'Empire au musée de Toulouse. — DESCHAMPS. Vigneul de Merville ou la critique à la fin du XVIIe s. — LAPIERRE. Les anciennes bibliothèques de Toulouse. — BRISSAUD. Les vieilles religions de l'Amérique et le culte chez les Romains. — F. ANTOINE. La famille de Cicéron : Térentia, sa femme. — L'abbé DOUAIS. État du diocèse de Saint-Papoul et sénéchaussée de Lauraguais en 1573. — Ad. BAUDOUIN. Les écoliers provençaux à l'université de Toulouse, 1558-1630 (d'après un ms. appartenant à la bibliothèque des Jésuites de Toulouse).

39. — Académie de Bordeaux. *Actes.* 3e série, 49e et 50e années, 1887-1888. Bordeaux, 1888. — Fr. COMBES. Premier siège de Paris par les Allemands et leur première défaite à Bouvines. — Th. LABAT. L'économie politique à l'Académie de Bordeaux pendant le XVIIIe s.

40. — Académie d'Aix. *Mémoires.* T. XIII. Aix, 1887. — G. VALLIER. Iconographie numismatique du roi René et de sa famille (fin; avec planches; renseignements intéressants sur Triboulet, d'après les comptes du roi René conservés aux archives des Bouches-du-Rhône). — J. LAUGIER. Monographie des monnaies de René d'Anjou (supplément). — Ph. TAMIZEY DE LARROQUE. Les correspondants de Peiresc : P.-A. de Rascas de Bagarris. = T. XIV, 1889. G. GUIBAL. Mirabeau et la Provence en 1789 (étude intéressante et développée sur les élections et le

mouvement de 1789 en Provence). — Gustave MOURAVIT. Les incunables de la Méjanes.

41. — Société de statistique de Marseille. *Répertoire des travaux.* T. XLI, Marseille, 1889. — Dr BARTHÉLEMY et L. BLANCARD. La confrérie du Saint-Esprit en Provence (notamment à Aubagne et à Marseille). — L. BLANCARD. Note sur le trésor d'Auriol. — LE MÊME. Les monnaies des barons et prélats de France, d'après l'ordonnance de 1315 (avec quatre planches).

42. — Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes. *Annales.* T. XII. Nice, 1890. — Testament de Jourdan Riquieri (16 oct. 1198), publié par le comte CAÏS DE PIERLAS. — F. BRUN. Les francs-tireurs des Alpes-Maritimes pendant la campagne de 1870-71. — LE MÊME. Jean Mairaiheté et les trois Brea, étude sur les peintres niçois de la Renaissance. — KREBS et MORIS. Campagnes dans les Alpes pendant la Révolution (1re partie, campagne de 1792 : conquête de la Savoie, occupation du comté de Nice, expéditions d'Oneille et de Sardaigne; pièces justificatives. Bon travail dans lequel les auteurs ont utilisé, outre les archives de la guerre, des affaires étrangères, de la section technique du génie et du département des Alpes-Maritimes, les précieux papiers de l'officier du génie sarde Alziari de Malausséna, conservés dans les archives communales de Breil).

43. — Académie de Caen. *Mémoires.* 1887-88. — J. TRAVERS. Biographie de Louis-Henri Moulin (1802-1885). — Siméon LUCE. Philippe Le Cat. Un complot contre les Anglais à Cherbourg à l'époque de la mission de Jeanne d'Arc. — A. JOLY. Études anglo-normandes : Gérold le Gallois (suite dans le vol. suivant; fin en 1890). — Abbé FOLLIOLEY. L'oraison funèbre du P. Senault, par Fromentières. = Année 1889. G. LAVALLAY. La légende du Roi-Soleil. — E. DE BEAUREPAIRE. Notice biographique et littéraire sur Julien Travers (1882-1888). = Année 1890. Armand GASTÉ. La jeunesse de Malherbe (documents et vers inédits). — Ch. JORET. Pierre et Nicolas Formont. Un banquier et un correspondant du Grand-Électeur à Paris (intéressant). — Edgar ZÉVORT. Documents pour servir à l'histoire de l'instruction publique au XIXe siècle. Le premier recteur de l'Académie de Caen : Pierre-Robert Alexandre, 1809-1819.

44. — Société des beaux-arts de Caen. *Bulletin.* 8e vol., 3e cahier. Caen, 1890. — A.-J. LE DUC. Lechesne et son œuvre. — LANGLOIS. L'inventaire d'un notaire caennais au siècle dernier. — H. LUMIÈRE. Marie Joly, sociétaire de la Comédie française (1761-1798; phototypies du portrait de Marie Joly et de son tombeau, à la Brèche-au-Diable).

45. — Société belfortaine d'émulation. *Bulletin.* N° 9, 1888-1889. Belfort, 1889. — Dr CORBIS. Notice sur les établissements gallo-romains de Belfort et de ses environs (avec plan du *praesidium* d'Offemont). — Description de la prévôté de Belfort en 1573 (extrait d'un manuscrit des archives municipales de Belfort). = N° 10, 1890-1891. Belfort, 1891.

G. Spitzmuller. La conspiration de Belfort; l'affaire Caron (1821-1822). — Bécourt. L'enseignement secondaire en Alsace et à Belfort depuis le xviiie s. — Léon Viellard. Notice concernant la ville de Delle (avec plan colorié des environs de Delle en 1770). — H. Bardy. Le tombeau de Gérard de Reinach-Montreux (mort en 1596; avec planches).

46. — Revue africaine. 1891, 4e trim. — L. Guin. Le collier de perles précieuses, ou mention des principaux personnages d'origine noble de la contrée du R'eris. — Fagnan. L'histoire des Almohades, d'après Abd-el-Wahid Merrakechi; 2e art.

47. — Société éduenne. *Mémoires.* T. XIX (Autun, 1891). — Bulliot et Thiollier. La mission et le culte de saint Martin, d'après les légendes et les monuments populaires dans le pays éduen; fin (publie quelques inscriptions latines; recueille beaucoup de détails intéressants pour la légende locale). — J. Virey. L'architecture romane dans l'ancien diocèse de Mâcon; fin (avec des plans, de bons dessins, de nombreux documents cités en note). — Ét. Picard. Des délits et des peines en matière forestière au moyen âge dans le duché de Bourgogne (extraits fort intéressants de comptes de gruyers au xive et au xve s.). — F. Courtois. Origine de l'église et des paroisses du Creusot. — Rapport sur la situation des bibliothèques publiques du département de Saône-et-Loire : Mâcon, Chalon, Autun, Cluny, en 1829, d'après le rapport inédit d'Alex. Buchon, inspecteur général. — Ant. de Charmasse et G. de la Grange. Voyages de Courtépée dans la province de Bourgogne en 1776 et 1777 (il s'agit de l'auteur de la *Description du duché de Bourgogne.* Texte de deux relations de voyage qu'il fit dans sa province).

48. — Société des Antiquaires de l'Ouest. *Bulletin.* 1892, 1er trim. — Ledain. La maison de Jeanne d'Arc à Poitiers (celle où elle a subi victorieusement les interrogatoires sur sa mission). — Garran de Balzan. Acte confirmant l'établissement de l'école académique de peinture, sculpture, architecture et arts analogues établie à Angers, 6 mars 1774.

---

49. — Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte und Alterthumskunde. Jahrg. III, 1891. — E. Martin. J. M. Moscherosch, 1601-1669 (étude sur son « Philander von Sittewald, » satire qu'il composa sur les événements de son temps; d'après les archives de Strasbourg). — Benoit. Quelques lettres de Georges Jean, comte palatin de Veldenz et de Lutzelstein (relatives à la vente et au rachat de la ville de Phalsbourg et au projet de construire un canal de la Marne au Rhin dans la Lorraine et dans l'Alsace. Contribution à la biographie de ce prince noble et philanthropique, mort en 1592). — H. von Hammerstein. Le droit municipal de Saint-Avold (texte et commentaire de ce texte important, qui contient un mélange remarquable de droit romain et germanique). — Wichmann. Adalbéron I, évêque de Metz, 922-962 (biographie détaillée). — Chatelain. Histoire du comté de Créhange. 1re partie : les origines, 1042-1372, avec pièces justificatives

et tables généalogiques. — H. Witte. Lorraine et Bourgogne; suite (expose en détail les efforts de Charles le Téméraire pour conquérir la Lorraine, jusqu'à la reprise de Nancy par le duc René de Lorraine. Détails nouveaux sur les négociations diplomatiques entre les États ligués contre la Bourgogne et sur la politique de Louis XI). — N. van Werveke. Les relations entre Metz et Luxembourg sous le règne de Wenceslas, 1383-1419 (important pour l'histoire du schisme, pour les luttes entre Clémentins et Urbanistes au sujet de l'évêché de Metz et pour les luttes de Metz contre le duc Louis d'Orléans. Publie neuf documents de 1348 à 1403). — Wahn. L'église paroissiale de Saint-Georges à Metz (construite à la fin du xiiie s. sur l'emplacement d'un édifice plus ancien). — Wolfram. La statuette de Charlemagne (critique les résultats des travaux de Clemen et d'Aus'm Weerth; réfute les objections qui lui ont été faites et maintient que le bronze du musée de Carnavalet a été fabriqué en 1507). — Thorella. Extrait et état général des habitants de la ville de Metz qui font profession de la religion prétendue réformée (dressé en 1684). — Besler. La chapelle de Sainte-Croix près de Forbach (fondée, non au xe, mais au xiiie siècle). — Wernicke. Fondeurs de cloche lorrains en Allemagne, xvie-xviiie s. — Zuidema. Sur l'histoire de l'ordre du Temple en Lorraine (publie deux donations, de 1146 et de 1282; après la suppression de l'ordre, les biens donnés alors passèrent aux Hospitaliers). — Wichmann. Fouilles à Tarquimpol en Lorraine (on y a trouvé de nombreux vestiges de l'époque romaine; c'est l'emplacement de la ville romaine « Decempagi »). — Wolfram. Fouilles dans l'église de Saint-Livier à Metz (tombeaux de l'époque romaine). — Id. Fouilles au Marxberg près de Saarburg (débris de l'époque romaine et du moyen âge). — Markwald. Bibliographie lorraine en 1890.

---

50. — Historisches Jahrbuch. Bd. XIII, Heft 1-2, Munich, 1892. — Paulus. Thomas de Strasbourg et Ludolf de Saxe (leur situation à l'époque de l'interdit lancé sur Strasbourg parce que cette ville avait pris le parti de Louis de Bavière contre le pape; ce que Specklin a raconté sur cet épisode est de la pure fantaisie, inspirée par de forts préjugés protestants). — Ruebsam. Sur l'histoire de la poste internationale au xvie et au xviie siècle; revue des ouvrages les plus récents sur l'histoire de la poste. — Duhr. S. J. Wallenstein et ses rapports avec les Jésuites (élevé en partie par les Jésuites, Wallenstein leur garda une grande reconnaissance; ils le soutinrent, et il ne se montra pas ingrat; mais, à mesure qu'il devint la proie de l'ambition, il sentit grandir l'opposition du confesseur de l'empereur, et c'est alors qu'il rompit avec les Jésuites, qu'il se tourna contre eux). — Grauert. La légende de l'empire d'Allemagne au moyen âge (expose comment s'est formée la croyance superstitieuse que l'empereur Frédéric II n'était pas mort et qu'il reparaîtrait un jour). — W. E. Schwarz. La première proposition faite par Albert V de Bavière au saint-siège pour obtenir

l'usage du calice pour les laïques, le mariage des prêtres et l'adoucissement des règlements sur le jeûne, 1555. Deux documents tirés des archives du Vatican. — EHRHARD. Le monastère de Sainte-Croix à Jérusalem et sa bibliothèque. — GRAUERT. Le faux diplôme de Charlemagne à Aix-la-Chapelle (maintient, contre Scheffer-Boichorst, que ce diplôme doit avoir été fabriqué au temps de Léon IX, en 1057-58, et qu'il faut le rapprocher du décret pour l'élection des papes promulgué en 1059). — SAUERLAND. Itinéraire de l'antipape Clément VII, depuis son élection jusqu'à son arrivée à Avignon, 29 sept. 1378-20 juin 1379. — ID. Extrait d'une lettre envoyée à la cour de Charles-Quint en Espagne, le 15 janv. 1535 (écrite par le Franciscain Nicolas Herborn à Jean Syntzig; elle se rapporte surtout aux choses du Mexique). — DITTRICH. Sur l'art. 5 du livre de Ratisbonne en 1541. — GRAUERT. Préliminaires de l'élection de Rodolphe de Habsbourg. = Comptes-rendus : Vatikanische Akten zur deutschen Geschichte in der Zeit Kaiser Ludwigs des Bayers. — *Lechner*. Mittelalterliche Kirchenfeste und Kalendarien in Bayern (réunit beaucoup de matériaux publiés avec soin).

51. — Historische Zeitschrift. Bd. XXXII, Heft 1. — TUDICHUM. La sainte Vehme (maintient par de nombreux arguments l'opinion déjà soutenue par lui dans son écrit : *Femgericht u. Inquisition*, d'après laquelle les tribunaux vehmiques ne sont pas autre chose que des tribunaux laïques pour la poursuite des hérétiques, organisés vers 1224-1227 en Westphalie par l'archevêque Engelbert le Saint en se servant des *Freigrafen* et des *Freischœffen* déjà existants, et qui se répandirent hors de Westphalie dans la suite). — BAILLEU. Les mémoires de Talleyrand (relève de nombreuses inexactitudes dans les deux premiers volumes). — JOACHIM. Sur les antécédents de la réforme municipale du 19 nov. 1808 (Brand est l'auteur de deux projets de réforme, dont l'un fut envoyé au roi le 15 juillet, au nom de la bourgeoisie de Kœnigsberg, dont l'autre est daté du 26 août et fut envoyé le 31 août à Stein). = Comptes-rendus : *Du Moulin Eckart*. Leodegar von Autun (très étudié, mais critique incertaine). — *P. Clemen*. Die Portraitdarstellungen Karl's des Grossen (bon). — *Rauschen*. Die Legende Karl's des Grossen im 11 u. 12 Jahrh. (publie une curieuse *Vita K. M.*, écrite v. 1166, et la « Descriptio qualiter K. M. clavum et coronam Domini a Constantinopoli Aquisgrani detulerit »). — *Perlbach*. Die Statuten d. deutschen Ordens (excellente édition, presque trop minutieuse). — *Finke*. Forschungen u. Quellen zur Geschichte d. Konstanzer Konzils (très important, surtout pour le rôle de Pierre d'Ailli et de Dietrich de Niem). — *Vermeulen*. Die Verlegung d. Konzils v. Trient (apologie du transport du concile de Trente à Bologne en mars 1547). — *K. V. Reitzenstein*. Der Feldzug d. J. 1622 am Oberrhein u. in Westfalen bis zur Schlacht von Wimpfen. 1 H. — *Rezek*. Histoire de l'invasion des Saxons en Bohême en 1631-1632 (en tchèque; extrait de la remarquable Chronique de Bohême et de Moravie du même auteur en 5 parties). — *O. Weber*. Der Friede von Utrecht (très consciencieux et neuf). — *G. Wolf*. Der Augsburger Reli-

gionsfriede (judicieux et pénétrant). — *W. Wenck*. Deutschland vor hundert Jahren (tableau des idées politiques avant et pendant la Révolution). — Pommersches Urkundenbuch, t. III, p. p. *Prümers*, 1296-1300 (bon). — *R. Schück*. Brandenburg-Preussens Kolonialpolitik unter dem grossen Kurfürsten u. seinen Nachfolgern 1647-1721 (très important). — *E. Wertheimer*. Gesch. Œsterreichs u. Ungarn im ersten Jahrzehnt des 19. Jahrh. T. II. Von Presburg nach Schœnbrunn (s'est surtout servi de documents émanant de l'archiduc Charles et du parti de la paix, qui ont influencé ses jugements). — *F. V. Krones*. Joseph Freiherr v. Simbschen u. die Stellung Œsterreichs zur serbischen Frage 1807-1810. — *Id*. Tirol 1812-1816 u. Erzherzog Johann v. Œsterreich. Aus dem Tagebuch Erzherzogs Johann v. Œsterreich 1810-1815 (très intéressant). — Meinhards II. Urbare der Grafschaft Tirol, hsggb. v. *O. von Zingerle* (terrier bien publié). — Archives tchèques, p. p. *J. Kalousek*, t. IX et X (en tchèque. Documents du xve et du xvie s., intéressants surtout pour l'histoire domestique de quelques familles nobles). — Die bœhmischen Landtagsverhandlungen und Landtagsbeschlüsse. T. VI. 1581-1585. — *J. Peisker*. Die Knechtschaft in Bœhmen (réponse à Lippert, qui avait combattu les idées de Palacky. P. accorde à Lippert que le servage existait en Bohême avant les Allemands, mais il maintient que leur venue l'a développé). — *H. V. Zeissberg*. Zwei Jahre belgischer Geschichte 1791-1792. I. Von der Konvention in Haag bis zum Tode Kaiser Leopold's II. — *E. Bekker*. Elisabeth u. Leicester (très défavorable à Leicester; favorable à Cecil, Throckmorton et Murray). — Fonti per la storia d'Italia (comptes-rendus des registres des cardinaux Ugolino d'Ostie et Ottaviano degli Ubaldini, de l'*epistolario* de Rienzi, du *Diario* d'Infessura, des *Notabilia* d'Angelo de Tumulillis). — Lombardische Urkunden des 11. Jahrh., p. p. *A. Hortschansky* et *M. Perlbach* (extraits du riche fonds de chartes acquis par la Prusse à la vente de la coll. Morbio). — *Ljubowicz*. Les débuts de la réaction catholique et la chute de la Réformation en Pologne (la désunion, l'intolérance et l'inintelligence des protestants les ont laissés désarmés en présence de la très habile politique des nonces). — *Pœlchau*. Die livlændische Geschichtliteratur im J. 1889. — *Kretschmer*. Die physische Erdkunde im christlichen Mittelalter (très bon). — *F. V. Lœher*. Archivlehre (ridicule et plein d'erreurs). — *Gottlieb*. Ueber mittelalterliche Bibliotheken (bon). — *Ehrle*. Historia Bibliothecae Romanorum Pontificum tum Bonifatianae tum Avenionensis (admirable travail. Continue celui de Rossi de 1295 à 1375). = Bd. XXXII, H. 2. B. v. Simson. Sur le lieu d'origine des fausses Décrétales (maintient contre Wasserschleben qu'elles ont le Mans pour patrie). — Wittich. Sur Wallenstein (fin dans le fasc. 3. Examine, d'après les récents ouvrages de Gædeke et d'Irmer, les relations de Wallenstein avec la Suède et la Saxe, de 1631 à 1634; pense que Gædeke fait remonter trop haut le plan précis d'une alliance avec ces puissances). — Mémoire d'Ancillon du 4 févr. 1813 (approuvé par le roi, mais contredit par des notes marginales d'Hardenberg et de Kne-

sebeck. Ancillon voulait qu'on obtint des Français de se retirer derrière l'Elbe, des Russes de se retirer derrière l'Oder et de négocier avec ces deux puissances sans chercher à chasser Napoléon de l'Allemagne entière). = Comptes-rendus : *Preger*. Ueber die Verfassung der franzœsischen Waldesier in der æltesten Zeit (bon). — *Gayet*. Le grand schisme d'Occident, t. II (documents intéressants; livre confus et sans critique). — *Hauck*. Kirchengeschichte Deutschlands, t. II (va jusqu'à la fin des Carolingiens; remarquable). — *Sohm*. Die Entstehung d. d. Stædtewesens (ramène au droit de marché l'origine de toutes les institutions municipales). — *Gerdes*. Gesch. d. d. Volkes u. seiner Kultur zur Zeit der karolingischen u. sæchsischen Kœnige (assez bon). — Capitularia Francorum, t. II, ed. *Borelius* u. *Krause* (excellent. Continue les capit. de Louis le Pieux depuis 823, ceux de Lothaire et des rois d'Italie depuis 832 et les capit. des Francs orientaux de 847 à 878). — *E. Brandenburg*. Kœnig Sigmund u. Kurfurst Friedrich I v. Brandenburg (très bon; réfute Droysen, qui a fait de Frédéric un défenseur de l'unité allemande). — *Joachimsohn*. Gregor Heimburg (bon). — *Birck*. Der Kœlner Erzbischof Dietrich Graf v. Mœrs u. Papst Eugen IV. — *H. Müller*. Das *Magnum Chronicon Belgicum* u. die in demselben enthaltenen Quellen. — *Lange*. Der Papstesel (monstre né, dit-on, à Rome en 1496, dont on a fait une satire de la Papauté). — *Hartfelder*. Melanchthon als *Praeceptor Germaniae* (excellent). — *Becker*. Kurfürst Johann v. Sachsen u. seine Beziehungen zu Luther. — *Luther's* Tischreden aus den J. 1531 u. 1532 nach den Aufzeichnungen von J. Schlaginhauf, hsggb. v. W. Preger. — *Warnecke*. Leben u. Wirken Lazarus v. Schwendi I (son activité diplomatique au service de Charles-Quint). — *Collischonn*. Frankfurt a. Main im Schmalkaldischen Kriege (bon). — *Heidenhain*. Die Unionspolitik Landgraf Philipp V v. Hessen 1557-1562 (très étudié et mal écrit). — *O. V. Vœlderndorff*. Deutsche Verfassungen u. Verfassungsentwürfe (depuis la paix de Westphalie). — *Neudegger*. Kurfürst Max Emanuel von Baiern in Augsburg. — *Brucker*. Strassburger Zunft-und Polizei-Verordnungen des 14 u. 15. Jarh. — *Ney*. Gesch. des heiligen Forstes bei Haguenau im Elsass. — *Schorn*. Eiflia Sacra, oder Gesch. der Kloester u. geistliche Stiftungen der Eifel. Abth. V u. VI. — *Tibus*. Beitræge zur Namenkunde westfælischer Orte. — *Philippi*. Die æltesten osnabrückischen Gildeurkunden (bis 1500). — *Varges*. Die Gerichtsverfassung der Stadt Braunschweig bis zum J. 1374. — *Steinhoff*. Gesch. der Grafschaft, bzw. des Fürstenthums Blanckenburg, der Grafschaft Regenstein u. des Klosters Michaelstein. — *L. v. Hirschfeld*. Friedrich Franz II, Grossherzog v. Mecklenburg-Schwerin u. seine Vorgænger (important pour l'histoire constitutionnelle de l'Allemagne contemporaine). Die Matrikel der Universitæt Rostock, hsggb. v. *A. Hofmeister*, II, 1499-1563. — *G. F. Hertzberg*. Gesch. der Stadt Halle, t. I et II (jusqu'à la fondation de l'Université; excellent). — Urkundenbuch des Hochstiftes Halberstadt u. seiner Bischœfe, t. IV (1362-1425; d'intérêt surtout local). — *Richter*. Verfassungs u. Verwaltungsgesch. der Stadt

Dresden, t. II (hist. de l'administration; très bon). — *Rössler*. Gesch. der Fürsten-und Landesschule Grimma. — *W. u. B. Freier*. Urkundliche Gesch. des Landes Sternberg, 15-21 Liep. — *Rachfahl*. Der Stettiner Erbfolgestreit, 1464-1472 (définitif). — *Jungfer*. Der Prinz von Homburg (un des généraux du Grand-Électeur, poétisé par H. de Kleist et que M. J. fait connaitre tel qu'il fut, mais pas aussi complètement que nous voudrions). — *F. Schwartz*. Organisation u. Verpflegung der preussischen Landmilizen im Siebenjæhrigen Kriege (bon). = Bd. XXXII, H. 3. Schiemann. Un épisode de l'histoire des projets de mariage russo-prussiens (la Prusse a cherché sous Frédéric I et Frédéric-Guillaume I à s'assurer de la Courlande, d'abord par le mariage du jeune duc Frédéric-Guillaume de Courlande, neveu du Grand-Électeur, avec Anna Ivanovna, nièce de Pierre le Grand, puis par celui du margrave Charles de Schwedt, soit avec Anna, soit avec la future tzarine Élisabeth. La Russie fit échouer ces derniers projets, tout en proposant de marier Élisabeth avec le futur Frédéric II, et la Prusse dut renoncer à la Courlande). — Mémoire du ministre weimarien de Gersdorff en 1817 sur la question allemande (la Prusse devait être la tête d'une fédération dont la Saxe, l'Autriche et la Bavière seraient exclues). — Note d'Ernst Moritz Arndt sur la question de Schleswig-Holstein (adressée à Frédéric-Guillaume IV. Protestation enflammée contre le protocole du 4 juill. 1810 en faveur du Danemark). = Comptes-rendus : *Bernheim*. Lehrbuch der historischen Methode (admirable). — *Sdralek*. Wolfenbüttler Fragmente. Analekten zur Kirchengeschichte des Mittelalters (importante collection de textes canoniques des XIe et XIIe s.; écrits de polémique du temps de la querelle des investitures, textes relatifs à la paix de Dieu, etc.). — *Bræcking*. Die franzœsische Politik Papst Leo's IX. — *Martens*. War Gregor VII Mœnch? (M. M. le nie, mais sans convaincre). — *Geffcken*. Die Krone u. das niedere deutsche Kirchengut unter Kaiser Friedrich II, 1210-1250. — *Gæhtgens*. Die Beziehungen zwischen Brandenburg u. Pommern unter Kurfürst Friedrich II (confus et partial). — *F. Holtze*. Gesch. des Kammergerichts in Brandenburg-Preussen, t. II. — *V. Ring*. Asiatische Handlungscompagnien Friedrich's des Grossen (neuf et bon). — *Fr. v. d. Wengen*. Karl Graf zu Wied (mauvaise biographie d'un des généraux de Frédéric II). — Aus dem Siebenjæhrigen Kriege. Tagebuch des preussischen Musketiers Dominicus, hsggb. v. *A. Kerler* (curieux). — *Wellmann*. Das Leben des Generallieutenants Heinrich Wilhelm v. Horn (médiocre; pour le siège de Dantzig en 1807 assez bon). — *Saftien*. Die Verhandlungen Kaiser Ferdinand's I mit Papst Pius IV über den Laienkelch u. die Einführung desselben in Œsterreich. — *Scheichl*. Bilder aus der Gegenreformation in Œsterreich. — *Czerny*. Der zweite Bauernaufstand in Oberœsterreich, 1595-1597 (très étudié). — Compte-rendu de M. Mangold sur les publications hongroises de 1889. — *Blok*. Verslag aangaande een onderzoek in Duitschland en Oostenryk naar archivalia, belangrijk voor de geschiedenis van Nederland (ce catalogue, avec extraits des documents relatifs à l'histoire des

Pays-Bas conservés à Berlin, Vienne, Munich, Stuttgart, Heidelberg, Coblence, Aurich, Emden, Oldenburg, etc., est des plus précieux). — Stadtrechten van Nymegen; 1re livr. — *Muller*. Over Claustraliteit (important pour l'histoire de la propriété : droits claustraux des chanoines). — *Brom*. Bullarium Trajectense. Fasc. I (contient 300 diplômes pontificaux antérieurs à 1265). — *Sillem*. Dirk van Hogendorp, 1761-1822 (général, diplomate et surtout réformateur du système colonial). — The Song of Lewes, ed. by *C. L. Kingsford* (bonne édition et exacte traduction). — *Corbett*. Sir Francis Drake (bon). — *Salomon*. Frankreichs Beziehungen zu dem Schottischen Aufstand, 1637-1640 (la France n'y a point pris part. M. S. croit à tort qu'Alberoni a fait publier en 1716 la fausse correspondance de d'Estrades). — *Shaw*. Materials for an account of the Provincial Synod of the county of Lancaster 1646-1660. — *Kræmer*. Maria II Stuart Gemalin van Willem dem derden (bon). — *Montagu-Burrows*. Collectanea, 2d series (intéressants articles de Ogle, Holland, Rashdall, Burrows et Neubauer sur l'ancien Oxford). — *Gitterman*. Ezzelin von Romano u. Gründung der Signoria 1194-1244 (bon). — *Hildebrand*. Svenska rigdagsakter jömte andra handlingar som höra till statsförfattningens historia under tidehvarfvet 1521-1718. II, 1 (de 1561 à 1568; recueil d'une importance capitale). — *L. Goldschmidt*. Handbuch des Handelsrechts. 1er fasc. (cette 3e éd. est une œuvre entièrement nouvelle).

52. — Archiv für Literatur-und Kirchengeschichte des Mittelalters. Bd. XVI, Heft 3-4. — Denifle. Les statuts de l'université de décret de Padoue en 1331 (1° description d'un manuscrit de Gnesen; 2° les plus anciens livres de statuts de l'université de Padoue; époque où a été composé notre manuscrit; analyse de ce qu'il contient; 3° rapports de notre manuscrit avec les statuts de Bologne; 4° rapports des anciens statuts de l'université avec les nouveaux; 5° examen de l'opinion présentée par Gloria et réponse à ses critiques; renseignements fournis par nos statuts; leur importance; principes suivis dans l'édition du texte. Suit le texte même des statuts, avec des remarques critiques. Appendice : le livre des statuts de 1445).

53. — Neues Archiv. Bd. XVII, Heft 3. — Holder-Egger. Rapport sur une mission en Italie en 1891 (à la recherche des chroniqueurs italiens de la période des Hohenstaufen; publie des fragments d'une petite chronique impériale relatifs surtout au règne de Henri VI). — W. Gundlach. Sur le « Codex Carolinus » (critique de l'édition donnée par Jaffé; principes à suivre pour une édition nouvelle). — Ph. Heck. Sources du droit coutumier et de la paix de Dieu en Frise (publie un acte de 1313 qui fixe les amendes encourues par ceux qui violeraient la paix de Dieu dans le Wangerland). — Sauerland. Notes extraites de mss. de la bibliothèque du séminaire de Trèves. — Manitius. Sur des poètes carolingiens (et leurs imitations). — W. E. Roth. Une lettre du chroniqueur Rodolphe de Saint-Trond à Robert de Deutz. — W. Schum.

Remarques sur quelques diplômes de Conrad III. — R. Rœhricht. Une lettre sur l'histoire de la paix de Venise, 1177.

54. — Gœttingische gelehrte Anzeigen. 1891, n° 24. — *Th. Reinach.* Mithridate Eupator, roi de Pont (compte-rendu très élogieux). = N° 26. Monumenta Germaniae paedagogica; vol. VII, VIII et IX. = 1892, n° 4. *Fustel de Coulanges.* Histoire des institutions politiques de l'ancienne France : l'invasion germanique et la fin de l'Empire (nombreuses critiques et observations de détail par A. Sickel). = N° 5. *Læsche.* Analecta Lutherana et Melanthoniana. — *Bess.* Studien zur Geschichte des Konstanzer Konzils (vol. I relatif à la politique ecclésiastique de la France et au procès du Cordelier Jean Petit. Ouvrage bien étudié, mais gâté par un jargon pédantesque où abondent les termes empruntés à d'autres langues et surtout au français). = N° 7. *J. Ficker.* Untersuchungen zur Rechtsgeschichte. Vol. I : Recherches sur le droit successoral chez les Germains orientaux (beaucoup d'objections présentées par K. v. Amira, qui reconnait la haute valeur de l'ouvrage). — *Bernheim.* Lehrbuch der historischen Methode (ce n'est qu'une nomenclature avec quelques remarques souvent peu satisfaisantes). — *Gothein.* Die Aufgaben der Kulturgeschichte (contestable). — *Schæfer.* Geschichte und Kulturgeschichte (contre l'ouvrage de Gothein. Montre les dangers où l'on peut être entrainé si l'on ne veut voir en histoire que les faits d'ordre moral ou économique; on devient trop facilement dogmatique et superficiel. Les attaques de Schæfer contre bon nombre de travaux sur l'histoire économique sont un service rendu à la science).

55. — Grenzboten. 1892, n° 6. — Le mouvement socialiste en France (analyse *Die Fachvereine und die sociale Bewegung in Frankreich* par M. von der Osten). = N° 12. Eyssenhardt. Le combat de Marathon (combat l'opinion émise par Welzhofer dans le *Histor. Taschenbuch* que les Athéniens eurent à combattre, non une grande armée perse, mais les troupes du tyran Hippias, qui avait été chassé). = N° 14. E. Heyck. Idées modernes au moyen âge (théories politiques et sociales de Pierre Dubois). = N° 15. La place d'Adam Smith dans la vie intellectuelle de son temps (analyse de l'ouvrage de Hasbach sur A. Smith). = N° 20. L'archiduc Jean dans la campagne de 1809 (apologie de ce prince d'après Zwiedineck-Südenhorst).

56. — Jahrbuch des k. deutschen archæologischen Instituts. Bd. VI, Heft 3, 1891. — Engelmann. Sur le Pempobolon de l'époque homérique (servait à embrocher les viandes et à les faire rôtir; cet instrument est distinct d'un autre qui se rencontre souvent dans les musées d'Italie et que l'auteur identifie avec les κρεάμα des Grecs; il servait à retirer de l'eau la viande qui avait été bouillie).

57. — Zeitschrift für deutsche Culturgeschichte. Bd. II, Heft 2, 1892. — Denecke. Histoire du sentiment corporatif en Allemagne du XIe au XVIIIe s. — O. Schwebel. Histoire du costume à Berlin du XIVe au

XVIe s. — MELL. Notes d'une bourgeoise de Styrie (analyse les Mémoires de Marie-Élisabeth Stampfer, de Vordernberg en Styrie, 1666-1694, qui ont été publiés en 1887). — Mœurs et usages en Schleswig-Holstein au début du XIXe s.; fin. — C. SCHÆFER. Mœurs et civilisation en Bavière vers l'an 1650 (insiste sur les bonnes mœurs de cette époque). — STEINHAUSEN. De la négligence avec laquelle est enseignée l'histoire de la civilisation dans les universités d'Allemagne.

58. — Zeitschrift für Assyriologie. Bd. VI, Heft 4. — BUDGE. Alexandre le Grand et Gog et Magog (publie le texte syriaque d'une pièce métrique sur Alexandre par Jacob de Serug, 450-520; il est important pour la légende d'Alexandre et pour les origines du pseudo-Callisthènes). — SACHAU. Remarques sur l'inscription en vieux arménien qui se trouve au *Corp. inscr. semit.*, II, 1, 75. — FEUCHTWANG. Études sur le droit babylonien. — MAHL. Sur le cycle intercalaire des Babyloniens (ils avaient un cycle de 19 ans dans lequel les années 3, 6, 8, 11, 14, 16 et 19 étaient intercalaires).

59. — Zeitschrift des deutschen Palæstina-Vereins. Bd. XIV, Heft 1. 1891. — RŒHRICHT. Cartes et plans pour la connaissance de la Palestine, du VIIe au XVIe s.; 1er art. (publie une carte provenant des archives de l'État à Florence et qui paraît être de la fin du XIIIe s.); 2e partie dans Heft 2 et dans Heft 3. — ID. Le pèlerinage de la duchesse Marie-Hippolyte de Calabre en terre sainte, 1474. — SCHEPSS. Les pèlerinages des chevaliers Anselme et Louis d'Eyb, 1468, 1476 (d'après un ms. de la Bibliothèque ecclésiastique de Neustadt sur Aisch). — GUTHE. Topographie de l'église du Saint-Sépulcre à Jérusalem. — SCHICK. Les murs de Jérusalem et le prophète Néhémie. = Heft 2. BENZINGER. Les monuments anciens en Syrie et en Palestine et leur état actuel. — SOCIN. Des papiers laissés par le prof. Gildemeister qui se rapportent à la géographie de la Syrie et de la Palestine. — NEUMANN. Ouvrages récents relatifs à la Palestine (additions et rectifications à la *Bibliotheca* de Rœhricht). = Heft 3. 1892. SCHUMACHER. La pierre dite de Job, Sachrat Eijub, dans le Hauran.

60. — Rheinisches Museum für Philologie. Bd. XLVI, Heft 4, 1891. — SWOBODA. Les inscriptions de Pergame (leur forme; les décrets du peuple et la constitution de Pergame au temps des Attalides). — TUEMPEL. Poseidon-Brasilas de Cos à Athènes (commente Pausanias, I, 2, 4, et Théocrite, VII, 11. A Cos, Poseidon portait le nom de Brasilas, qui devint à Athènes Brasidas, vainqueur de Cléon). — FABRICIUS. Histoire de la seconde ligue athénienne (dans la liste des membres de cette ligue, *Corp. inscr. attic.*, II, 17, un nom a été omis, celui de Jason, tyran de Phères; il y entra en 375, mais il en était déjà sorti en 371). — VON DOMASZEWSKI. Sur l'histoire de l'administration des provinces romaines. 2e article (1° sur le « Juridicus Britanniae, » *C. I. L.*, IX, 5533; 2° histoire de la légion II Adjutrix, transférée sans doute sous Agrippa de Bretagne en Pannonie). — STAHL. Le décret de Démophan-

tos. — R. Wagner. Le dême d'Ikaria en Attique. — Gardthausen. Inscription grecque d'Ilium (trouvée par Schliemann; elle se rapporte à Auguste). — Pernice. La « mine » italienne (elle pesait 491 gr.). = Bd. XLVII, Heft 1, 1892. E. Klebs. Sur les écrivains de l'histoire auguste (contre l'hypothèse de Seeck sur l'origine de cet ouvrage; recherches sur la langue et les traits caractéristiques de chacune des biographies de ce recueil, qui ne peut avoir été l'œuvre d'un seul auteur). — Judeich. Le Lenaion d'Athènes (Doerpfeld et Maas placent ce Lenaion, qui était consacré à Dionysos, au n.-o. d'Athènes, dans les environs de Dipyle. Judeich combat cette hypothèse). — Crusius. Ad scriptores latinos exegetica (Ennius était de nationalité grecque). — J. Schmidt. Sur l'« Albus ordinis coloniae Thamugadensis » et le « flamonium perpetuum » (cette liste du conseil municipal de la colonie numide de Thamuyadi avait déjà été publiée en partie dans le *C. I. L.*, VIII, 2403; d'autres fragments ont été retrouvés dans des fouilles entreprises par le gouvernement français. Publie ces nouvelles inscriptions avec commentaire. La liste des curiales de Thamuyadi a été plusieurs fois gravée sur la pierre en peu de temps et affichée dans ou devant la Curie. Recherches sur l'origine et la signification de la charge appelée « flamonium perpetuum »). — Ruehl. La constitution d'Athènes par Aristote et Thucydide (1° Aristote se trompe quand il dit que Cimon était jeune au début de sa carrière politique; 2° dans Thucydide, VIII, 67, 2, il faut lire avec les mss. : « Ἀθηναίων ἀνειπεῖν, » lecture assurée par l'ouvrage récemment retrouvé d'Aristote). — Usener. Le décret d'Élée conférant les honneurs divins au roi Attale III (restitue l'inscr. publiée sous le n° 246 parmi les inscr. de Pergame). — F. Marx. Une ville du Danube dans l'Auctor ad Herennium (IV, 54, 68, il faut lire : « Urbem Viminacium sustulit. » Viminacium était la capitale de la Mésie supérieure, auj. Kostolačz). — A. von Domaszewski. La magistrature des « tres viri nocturni » (mentionnée dans une inscr. de Transylvanie).

61. — Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte. Bd. XII, Heft 2 (Germanistische Abtheilung), 1891. — M. Bær. Origine des institutions municipales en Allemagne (l'origine des institutions municipales de Coblenz se trouve dans le droit de marché). — Fuchs. Origine des seigneuries territoriales et de la condition des paysans dans la marche de Brandebourg (critique les hypothèses présentées par Korn et Grossmann; étude approfondie sur l'origine des seigneuries territoriales, de la dépendance personnelle et du servage). — Huerbin. Le « Libellus de caesarea monarchia » de Hermann-Pierre d'Andlau (notices sur la biographie de l'auteur, les mss. et les éditions de cet ouvrage, composé en 1460; l'auteur en donne une nouvelle édition critique). — Wasserschleben. Sur l'histoire de la paix de Dieu (publie trois documents relatifs à cette paix dans le diocèse de Reims, dans la seconde moitié du xie s.). — Distel. Contribution à l'histoire de la cour aulique à Wittenberg (publie une ordonnance de 1587 sur ce tribunal). = Comptes-rendus : *Westercamp*. Das Bundesrecht der Republik der

Vereinigten Niederlande, 1579-1795 (utile). — *Gengler*. Beiträge zur Rechtsgeschichte von Bayern (remarquable). — *Blandini*. La tirannide italiana nel Rinascimento (bien écrit; n'apprend rien de nouveau). — *H. von Sybel* et *Th. von Sickel*. Kaiserurkunden. 8e livr. (important). — *Huebner*. Gerichtliche Urkunden der frænkischen Zeit. Abtheil. 1 (catalogue de 614 actes d'origine allemande et française depuis le commencement du VIIe s. jusqu'en 1100). = Heft 3 (Romanistische Abtheilung, Heft 2), 1892. KLEBS. Le nombre de voix et la manière de voter selon la constitution de Servius dans sa forme postérieure (après la réforme de cette constitution, les cinq classes furent divisées en 10 × 35 centuries et votaient de manière à ce que 350 voix fussent comptées. Article très approfondi). — MOMMSEN. Le décret de Gordien pour Skaptoparène (texte, commentaire détaillé, importance de cet édit pour l'histoire du droit politique à Rome). — ID. Judicium legitimum (sens et origine). — ID. Un procès égyptien en matière de succession en 124 av. J.-C. (d'après un papyrus de la collection de l'archiduc Rainier ; important pour l'histoire du droit égyptien et pour celle de l'administration romaine en Egypte à cette époque). — KAUFMANN. Une rédaction inconnue des statuts de la faculté de droit à l'université de Padoue (trouvée dans la bibliothèque capitulaire de Gnesen; elle date de 1331).= Comptes-rendus : *Fournier*. Les statuts et privilèges des universités françaises. Tome I (Kaufmann exprime le souhait qu'à l'avenir les volumes de ce recueil soient composés d'après une méthode plus précise et les textes établis avec plus de soin).

62. — Archiv für katholisches Kirchenrecht. 1892, Heft 1. — WAHRMUND. Refus d'une promotion au cardinalat (en 1681, deux prêtres nommés cardinaux par Innocent XI refusèrent d'accepter cette dignité, mais durent céder à l'ordre du pape. Recueil de tous les cas semblables qui se sont produits du XIVe au XVIe s.; publie un avis composé en 1681 sur l'obligation d'accepter le cardinalat). = Heft 2. KAYSER. Les statuts du chapitre du doyenné de Haselbach au diocèse de Spire, en 1400.

63. — Theologische Quartalschrift. Jahrg. LXXIV, Heft 1, 1892. — ZISTERER. Les tombeaux des apôtres Pierre et Paul d'après le témoignage de Gaïus (cet historien est cité par Eusèbe, *Hist. eccles.*, II, 25, comme une autorité pour déterminer la place des tombeaux des deux apôtres; son témoignage est très important et ne permet pas de douter que, deux cents ans environ après J.-C., on connaissait très bien ces tombeaux à Rome). — Comptes-rendus : *Kellner*. Chronologia Tertulliana (bon). — *Bonwetsch*. Methodius von Olympos (important). — *Caspari*. Briefe, Abhandlungen und Predigten aus dem Alterthum und Mittelalter (bon). — *Paret*. Priscillianus (des critiques). — *Souchon*. Die Papstwahlen von Bonifacius VIII bis Urban VI (critiques exprimées par Sægmüller, qui fait l'éloge du livre). — *Müller*. Das Conclave Pius IV, 1559 (bon).

64. — Zeitschrift für Theologie und Kirche. Jahrg. II, Heft 1,

1892. — C. Marti. La première confession de foi officielle (sous Josias, en 621 av. J.-C.; étude très détaillée). — Handmann. Christianisme et Bouddhisme; leurs rapports et leurs divergences fondamentales.

65. — Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie. Bd. XXXV, Heft 3, 1892. — Hilgenfeld. L'époque de la naissance et de la mort de Jésus, d'après Hippolyte (Jésus naquit le 25 mars de l'an 782 ab urbe condita et il mourut à 30 ans. Attaque les hypothèses de Lagarde et de Bratke). — F. Gœrres. L'édit de Milan, 313 (contre Seeck, prétendant que cet édit n'avait jamais existé. Important pour l'histoire de Constantin). — Hilgenfeld. La lettre de saint Paul aux Romains (elle fut adressée à une communauté chrétienne issue du Judaïsme); suite dans Heft 4. — Tollin. Thomas d'Aquin, maître de Michel Servet (s'efforce de montrer qu'ils eurent l'un et l'autre la même doctrine sur la Trinité). = Heft 4. Dræseke. Denys de Rhinokolura (a été confondu avec Denys l'Aréopagite; histoire de ses écrits et critique de leur authenticité). — Gelzer. L'organisation ecclésiastique de la Grèce avant l'invasion des Slaves (d'après la « Notitia episcopatuum, » publiée par C. de Boor dans la Zeitsch. f. Kirchengeschichte, XII, 519). = Comptes-rendus : *Scullard*. Martin de Tours (fait avec soin). — *Schürer*. Geschichte der Jüdischen Volks im Zeitalter von Jesus Christus. 2e édit., 1re partie (bon).

66. — K. Gesellschaft der Wissenschaften zu Gœttingen. Nachrichten. 1892, n° 3. — Frensdorff. Une crise dans la société royale des sciences de Gœttingue, 1769 (récit d'un intérêt tout local). = N° 4. Kielhorn. Les tables de Jacobi pour calculer les dates de l'histoire ancienne des Indes et le Kalanirnaya de Madhavacharya.

67. — K. Preussische Akademie der Wissenschaften. Sitzungsberichte. Berlin, 1892. Stück 1 et 2. — Dillmann. La traduction grecque du Qoheleth (Grætz, Renan et Klostermann ont émis l'avis que cet ouvrage avait été traduit par Aquila ou par ses élèves sous le règne d'Hadrien; en réalité, Aquila n'a fait que revoir une traduction grecque plus ancienne). — Diels. Sur Hérodas. = Stück 8 et 9. Wattenbach. Lettres du Diable dans des mss. du moyen âge (publie une de ces lettres qui est du XIIIe s. et qui contient de vives attaques contre les moines). = Stück 10. Von der Gabelentz. Sur l'ouvrage chinois le « Kouan-tsi » (ouvrage sur la politique composé au VIIe s. av. J.-C. par Kouan-Yi-ngu. Portrait de l'auteur et extraits de son œuvre).

68. — Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins. Bd. VII, Heft 1, 1892. — Erben. Origines du monastère de Selz en Alsace (1° possessions des rois de Bourgogne en Alsace au Xe s.; 2° fondation et possessions primitives du monastère créé en 991 par l'impératrice Adélaïde, princesse bourguignonne; 3° privilèges accordés par Otton III et Jean XV et leur authenticité; 4° faux diplômes du XIIIe s.). — Obser. La campagne de 1622 sur le Haut-Rhin, d'après les mémoires du baron Ulysse de Salis-Marschlins (publie une partie de ces mémoires dont l'auteur place l'importance assez haut; le texte italien est donné en traduction allemande).

— Huffschmid. Contributions à l'histoire de l'abbaye cistercienne de Schœnau près de Heidelberg; suite (liste des personnes ensevelies dans ce monastère; histoire de sa suppression en 1560; à partir de 1562, il fut assigné comme résidence à de nombreux émigrants chassés des Pays-Bas par les persécutions religieuses). — Al. Meister. Extraits des registres de la Camera apostolica pour l'histoire des églises de l'évêché de Strasbourg dans les années 1415-1513. — Tumbuelt. L'ancien comté de l'Albgau (1° liste et histoire des comtes de la période carolingienne, 780-952; 2° les comtes à l'époque où disparut l'institution des Gaue, 1040-1100; 3° histoire des premiers « landgraves » de l'Albgau, qui prirent bientôt le titre de « landgraves de Stühlingen, » 1150-1582; 4° séparation de la seigneurie de Hauenstein et d'autres territoires de l'ancien comté d'Albgau. Cette seigneurie ne formait pas un comté indépendant, mais était une réunion de trois avoueries exercées sur les monastères de Saint-Blaise, de Sæckingen et de Neuenzelle; vers l'an 1250, ces trois avoueries étaient dans la main des princes de Habsbourg). — Waldner. Une bulle inédite de 1154 (privilèges accordés par le pape Anastase IV au monastère de Sainte-Croix à Colmar). — Archives locales du district de Villingen. = Heft 2. H.-L. von Jan. L'Alsace au temps des Carolingiens (dresse la liste alphabétique de toutes les localités de l'époque franque qui sont citées jusqu'à l'an 900 dans les chartes et autres sources historiques du vie au ixe s.; notes sur les princes, monastères et autres qui ont été possessionnés dans ces localités. Une carte est ajoutée à cet article important). — F. von Weech. Histoire de la constitution badoise (publie des projets inédits de 1808 pour régler l'administration intérieure et donner une constitution politique au grand-duché de Bade). — B. von Simson. Le prologue de Walahfrid à la « Vita Karoli magni » d'Einhard, dans un ms. de la bibliothèque de l'université de Fribourg en Bade (le texte en est plus complet que celui du ms. de Copenhague. Publie les variantes fournies par ce ms.). — E. Waldner. Biographie de l'écrivain Georg Wickram de Colmar (il vivait vers 1550; documents inédits). — G. Knod. Étudiants alsaciens à Heidelberg et à Bologne (apporte de nombreuses corrections à la publication de Ristelhuber). — Th. Mueller. Publications relatives à l'histoire badoise parues en 1891. — Inventaire des archives de Villingen, Pfullendorf, Waldkirch, Offenburg en Bade.

69. — Neuburger Collectaneen-Blatt. Jahrg. LIV, 1890. — O. Rieder. Histoire du district de Nassenfels appartenant au chapitre d'Eichstædt; suite (de la justice criminelle depuis le xe s.).

70. — Annalen des historischen Vereins für den Niederrhein. Heft 52, 1891. — Korth. Contributions au folk-lore dans le cercle de Bergheim (noms de lieux, lieux dits, légendes locales, superstitions). — Scholten. La chartreuse « Insula coeli regina » près de Wesel, 1418-1802 (publie la charte de fondation de 1419). — Henrichs. Une dime extraordinaire levée sur les biens du clergé dans l'archevêché de Cologne

pour l'archevêque Walram en 1332 (publie un « liber decimarum » qui donne la liste des contributions particulières de chaque paroisse, et la « computatio » de l'agent chargé de réunir le produit de la dîme). — Pauls. Contributions à l'histoire des reliques et des pèlerinages à Cornelimünster d'Aix-la-Chapelle. — Knod. Recherches sur la composition, les sources et la valeur historique de l'« auctuarium de scriptoribus ecclesiasticis » de Jean Butzbach (composé vers 1510; important pour l'histoire littéraire du temps). — Korth. Zulpich en 1468 (publie une charte où le conseil municipal de cette ville raconte les luttes soutenues par l'archevêque Robert et le chevalier Émont de Pallant au sujet de la ville).

71. — Freiburger Diœcesan-Archiv. Bd. XXII, 1892. — Kœnig. Les plus anciens statuts de la faculté de théologie de Fribourg; suite (les statuts de 1578). — Reinfried. L'abbaye de Schwarzach sur le Rhin et son territoire; suite. — Sambeth. Les synodes diocésains du diocèse de Constance en 1567; suite (liste de ceux qui y prirent part; détails abondants sur les monastères, les chapitres et l'organisation ecclésiastique du diocèse à cette époque). — Engler. La paroisse capitulaire de Fribourg et ses bénéfices. — Stengell. La collégiale de Bettenbrunn à Heiligenberg, 1398-1803. — Ruepplin. Liste des saints qui sont nés dans l'évêché de Constance ou dont les reliques ont été conservées dans ce diocèse (d'après un ms. du xvie s.). — Kœnig. Histoire de l'université de Fribourg, du xve au xixe s. (extraits des « Acta antiqua, » chronique officielle de l'université).

72. — Zeitschrift der Gesellschaft für Geschichtskunde von Freiburg i. Breisgau. Bd. X, 1891. — H. Maurer. Le droit municipal de Waldkirch, ville de la Forêt Noire (Waldkirch devint une ville en 1300 et reçut le droit de Fribourg; en 1587, ce droit fut rédigé de nouveau et précisé). — Id. Bouleversement des institutions municipales de Fribourg en 1388 (opéré par les corporations et dirigé contre le patriciat). — Neff. Deux décrets de l'empereur Léopold Ier relatifs à la garnison de Fribourg (afin de protéger les habitants contre les exactions militaires). — H. Mayer. Les chiffres de la population catholique et protestante dans le grand-duché de Bade en 1852 et en 1885 (montrent un grand accroissement de la population catholique depuis 1851).

73. — Neue Heidelberger Jahrbücher. Jahrg. II, Heft 1, 1892. — Zangemeister. Sur la géographie de la Gaule et de la Germanie à l'époque romaine (parmi les « Notae tironianae » se trouve une liste de cent deux peuplades et localités principales d'Aquitaine, de Gaule Belgique et de Gaule Lyonnaise; cette liste, dressée au commencement de l'Empire et interpolée au moyen âge, est fort importante pour l'histoire des noms de lieu gaulois et des changements qu'ils ont subis dans la suite du temps. Texte de cette liste, avec les rapprochements fournis par Pline, Ptolémée et la « Notitia Galliarum »). — F. von Duhn. Les passages des Alpes dans l'antiquité (il est faux que les Étrusques aient

établi d'actives routes de commerce à travers les passages du Nord; pendant longtemps les Romains eux-mêmes ont tourné les montagnes au lieu de les traverser : le Simplon et le Splügen n'ont été utilisés que sous l'Empire). — C. Schumacher. Les recherches préhistoriques dans le Haut-Rhin et surtout à Bade. — O. Karlowa. L'inscription de Skaptoparène (commente une inscription latine publiée dans les *Mittheil. d. k. d. archæol. Instit.* Athen. Abtheil. Bd. XVI, Heft 3. Elle contient une pétition des habitants de Skaptoparène et un édit impérial les avertissant de porter à l'avenir leurs doléances devant le gouverneur de la province). — Haller. Négociations entre l'empereur Henri V et le pape Calixte II à Mouzon en 1119 (1° critique du témoignage de l'écolâtre de Strasbourg, Hesso; 2° responsabilité de Calixte II dans l'échec des négociations sur la question des Investitures).

74. — Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst. Jahrg. X, Heft 4, 1891. — Haug. Les monuments qui sont consacrés à quatre dieux; suite (à peu d'exceptions près, ces monuments servaient de base pour des colonnes qui portaient l'image de Jupiter). — Sauerland. L'incorporation de l'abbaye de Prüm à l'électorat de Trèves en 1576 (publie un récit inédit d'un contemporain sur cet événement). — Hettner. Acquisitions des musées en Suisse et dans l'Allemagne occidentale en 1890. — Schuermans. Découvertes d'antiquités en Belgique en 1860.

75. — Mittheilungen des oberhessischen Geschichtsvereins. Neue Folge. Bd. III, 1892. — Klewitz et Ebel. Les matricules de l'université de Giessen; suite : 1664-1685. — Rady. Histoire de la commanderie de l'ordre Teutonique à Schiffenberg près de Giessen; suite : 1517-1618 (intéressant pour l'histoire de l'ordre à l'époque de la Réforme). — H. Haupt. Documents relatifs à l'histoire du village de Rodheim et du château de Gleiberg (publie huit pièces de 1428 à 1650). — Sternsdorff et Rœschen. Lignes fortifiées de Laubach en Haute-Hesse (histoire des combats entre les troupes françaises et celles du duc de Brunswick, 8-11 sept. 1762). — Rœschen. Les origines du Zollverein allemand (publie deux pétitions de fabricants hessois en 1827, pour obtenir l'accession de Hesse-Darmstadt au Zollverein de l'Allemagne du Sud). — Von der Ropp. Documents relatifs à l'histoire de Nidda (22 pièces de 1370 à 1706). — Rœschen. Combat entre les troupes françaises et le duc de Brunswick à Grünberg et à Laubach, le 21 mars 1761. — Buchner. Les Piétistes à l'université de Giessen, 1695. — Id. Les Rationalistes à cette même université, 1750. — Heuser. Un épisode du temps de l'occupation de Giessen par les armées républicaines, 1797-99 (les deux commissaires du gouvernement, Keil et Deville, essayèrent alors de confisquer une partie de la bibliothèque de l'université et de l'envoyer à Paris pour être incorporée à la Bibliothèque nationale. L'opposition des professeurs de l'université fit échouer ce plan).

76. — Mittheilungen des Vereins für Geschichte von Osna-

brück. Bd. XVI, 1891. — Stueve. Les revenus d'Osnabrück en 1347. — Philippi. Remarques sur les chartes d'Osnabrück (1° du commencement et de la fin de l'année au moyen âge ; au xiiie siècle l'année commençait le 25 mars dans le diocèse d'Osnabrück ; elle commença le 1er janvier à partir de 1310; 2° liste complète de tous les jours des saints, d'après la supputation suivie au diocèse d'Osnabrück pendant le moyen âge). — Hartmann. La « Markgenossenschaft » d'Angelbeck (c'était une association pour l'exploitation en commun du sol ; l'origine en remonte à la plus ancienne antiquité germanique. Tandis que les associations disparurent dans toute l'Allemagne dès avant le xvie s., plusieurs se maintinrent en Westphalie et en Basse-Saxe jusqu'au xixe s. Organisation et histoire de la « marche » d'Angelbeck de 965 à 1830). — Stueve. La vacance du siège après la mort de l'évêque Ernest-Auguste I et l'élection du duc Charles de Lorraine à l'évêché d'Osnabrück, 1698 (d'après le récit d'un contemporain). — Forst. Regestes et documents pour la biographie d'Ertwin Ertman, bourgmestre d'Osnabrück, 1515-1544. — Runge. La chronique des évêques d'Osnabrück, composée par Dietrich Lilie (il a utilisé le « Speculum » du prêtre Albert Suho). — Philippi. Les archidiaconés des diocèses d'Osnabrück au moyen âge. — Runge. La mort du réformateur Hermann Bonnus, 1548 (d'après un récit contemporain). — Schuchhardt. Trois castella romains sur la Hase (remontent au temps des expéditions romaines sous le règne d'Auguste).

77. — Zeistschrift des historischen Vereins für Niedersachsen. Jahrg. 1891. — Burghard. La contre-réforme dans l'« Eichsfeld » en 1574-79 (mesures prises par l'archevêque de Mayence pour ramener au catholicisme ses sujets de l'Eichsfeld, et surtout de Duderstadt, près de Gœttingue; malgré l'intervention des princes protestants, il y réussit en grande partie). — Krusch. Les conseillers jurisconsultes employés au gouvernement du duché de Brunswick, et le procès de haute trahison intenté au docteur en droit Stauffmel (ce Stauffmel entra, en 1496, au service du duc Henri de Brunswick et fut condamné à mort en 1499, convaincu de s'être laissé corrompre par des princes étrangers au détriment du duc Henri). — Général A. von Oppermann. Des camps établis par les légions romaines en marche (leur forme et leur étendue). — A. Kleinschmidt. Histoire de l'université de Gœttingue sous le roi Jérôme de Westphalie, 1808-1813 (détails sur son organisation et ses rapports avec le roi ; ordonnances royales relatives aux étudiants, à leurs corporations, etc.; surveillance des membres de l'université par la police secrète). — H. Hartmann. Des chemins en planche d'origine romaine dans le « Dievenmoor » (le « Dievenmoor » est une partie de ce qu'on appelle le grand marais entre Vœrden, Damme et Hunteburg en Hanovre ; l'auteur pense que les « Bohlen-wege » qu'il a retrouvés dans ces marais sont d'origine romaine. Sur l'histoire des expéditions militaires de Germanicus dans l'Allemagne du Nord-Ouest). — Janicke. De la part prise par le prof. Dahlmann aux conseils pour la constitution du royaume

de Hanovre en 1833; suite. — SCHUCHHARDT. Restes d'un camp romain sur le Heisterburg près de Minden.

78. — Mittheilungen von Freiberger Alterthumsvereins. Heft 27, 1891. — LINGKE. La famille patricienne de Lingke à Freiberg (du XIVe au XIXe s.). — KADE. Wolfgang Kade de Freiberg, le précepteur de Christian, duc de Mecklenburg, 1852-53.

79. — Neues Lausitzisches Magazin. Bd. LXVII, Heft 2, 1871. — KUEHNEL. Noms de lieu slaves dans la Haute-Lusace; suite. — PAUR. Fazio degli Uberti, un épigone de Dante Alighieri (sa biographie, sa politique et ses œuvres). — G. A. VON MUELVERSTEDT. La famille noble de Colbitz, dans la Haute-Lusace, 1409-1762. — SCHEUNER. Bractéates trouvés dans la Haute-Lusace. — KORSCHELT. Sur l'histoire de la bataille de Bautzen, le 20 mai 1813 (rien de nouveau).

80. — Mittheilungen der Niederlausitzer Gesellschaft für Alterthumskunde. Bd. II, Heft 3, 1892. — JENTSCH et STEINICK. Tombeaux anciens dans diverses localités de la Basse-Lusace. — SENCKEL. La corporation des tireurs à Wellnitz près de Guben (elle existait déjà en 1572; publie les statuts de 1744).

---

81. — Denkschriften der k. Akademie der Wissenschaften. *Philosophisch-historische Classe.* Bd. XL. Vienne, 1892. — WINTERNITZ. Rituel des mariages chez les Indiens (comparaison avec les usages suivis par les autres peuples indo-européens; long exposé de 114 p. in-4°). — HEINZEL. Les romans français du Graal (recherches sur l'origine de la légende du saint Graal et sur ses transformations).

82. — Mittheilungen des Instituts für œsterreichische Geschichtsforschung. Bd. XIII, Heft 2. — MANITIUS. Sur les Annales de Lorsch et celles d'Éginhard (la première partie des « Annales Laurissenses majores » a été écrite en 795. Éginhard a ensuite remanié et rajeuni le style de ces Annales, mais par là il en a parfois faussé l'esprit). — HARTMANN. De l'époque où a été composé le « Liber Diurnus » (réfute les arguments présentés par Duchesne contre l'opinion de Sickel que ce « Liber Diurnus » doit se décomposer en trois parties rédigées à des époques différentes). — RICHTER. Contributions à l'historiographie des croisades, surtout en ce qui concerne l'histoire de l'empereur Frédéric II (1° l'œuvre historique de Philippe de Novare qui, commencée peut-être avant 1246, ne fut écrite qu'après cette date, sans doute de 1254 à 1256, ou plutôt même après 1258; sources de cet ouvrage. Son importance historique est grande : ce sont des mémoires à mettre sur le même rang que ceux de Villehardouin et de Joinville; ils nous font connaître les idées qui circulaient chez les chrétiens d'Orient et sont un témoin précieux des efforts tentés par Frédéric II et de son insuccès). — PRŒLL. La fuite de Jean de Werth; contribution à l'histoire de l'année 1647. — SCHLITTER. Sur les dernières années de Gentz (publie un mémoire adressé par Gentz au comte Kollowrat sur la situation per-

sonnelle et les moyens d'assurer à ses derniers jours une condition honorable. 1830). — STERNFELD. Un diplôme de Charles Ier de Sicile pour un monastère polonais, 22 juillet 1278 (« monasterium Lapis plani, cisterciensis ordinis; » ce doit être Pelplin en Pomérellie). — UHLIRZ. La réforme du calendrier au concile du Latran en 1516. — SAUERLAND. Sur l'histoire de la Saint-Barthélemy (publie trois pièces de sept. et déc. 1572 sur le massacre et ses suites). = Bibliographie : *Joachimsohn*. Gregor Heimburg (bonne biographie d'un homme qui fut très mêlé aux choses politiques de l'Allemagne et de l'Italie au xve s.). — Les programmes historiques des écoles; moyenne en Autriche pour 1891.

83. — Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie. 1892, mars. — *Al. Kraushaar*. Histoire authentique des malheurs déplorables de Jean, prince de Finlande, et de la princesse Catherine, 1570 (ce prince, frère d'Éric XIV de Norvège, fut une des victimes de la folie de ce roi; l' « Histoire authentique » nous retrace les souffrances du malheureux. L'auteur est probablement le fameux chroniqueur Martin Kromer, évêque d'Ermeland). — *Latkowski*. Mendog, roi de Lithuanie (un des sept ducs de Lithuanie en 1219, il fut grand-duc en 1239; il reçut le baptême dans l'hiver de 1250-51, et peu après la couronne royale. Ses guerres en Ruthénie et en Samogitie. Il finit par apostasier et périt assassiné avec ses deux fils en 1263. Le christianisme disparut avec lui). — *Ketrzynski*. Les frontières de la Pologne au xe s. (étude importante).

---

84. — The English historical Review. 1892, avril. — W. Roos. La part des Suédois dans les expéditions des Vikings (cette part a été considérable; les principaux des Vikings : Rolf, Biorn Jærnsida et les fils de Lodbroc étaient des Suédois. Des navires et des volontaires suédois ont toujours figuré dans les flottes des chefs danois qui ont envahi l'Angleterre). — MAITLAND. Henri II et les clercs criminels (histoire de l'expression « curiae tradere » depuis le ive s. jusqu'à Innocent III. Le roi ne proposa pas qu'un clerc accusé fût jugé par une cour laïque; il devait être jugé dans un tribunal ecclésiastique d'après la loi canonique. Quant à Becket, il ne paraît pas avoir été bien convaincu de la vérité du principe qu'il soutenait). — R. Nisbet BAIN. Le siège de Belgrade par Mahomet II, juillet 1456 (récit excellent, d'après les sources les plus sûres, tout à la gloire de Hunyadi). — Major Martin A. S. HUME. L'arrivée en Angleterre de Philippe d'Espagne (utilise pour ce récit surtout les sources espagnoles qui ont presque toujours été négligées. Le témoignage de Noailles, si souvent invoqué ici par Froude, est de nulle valeur). — TANNER. Pepys et le complot papiste (en 1678; relève des traces nombreuses de l'émoi causé par ce complot et des craintes d'une invasion française). — BROOKS. La date de l'historien Jean Malala (Jean le Rhéteur, Jean d'Éphèse et Jean Malala sont un seul et même personnage; sa chronique s'arrêtait en 526 et a été la principale autorité suivie par

Evagrius). — ROUND. Le concile d'Oxford de déc. 1197 (on a dit à tort que l'évêque de Lincoln, saint Hugues, avait, dans cette assemblée, donné un des plus anciens exemples d'un refus de consentir à un impôt extraordinaire demandé par le roi. Erreur; l'évêque protesta seulement contre la violation des privilèges de son diocèse. Il refusa, non de voter un impôt demandé, mais d'acquitter hors du royaume le service militaire auquel il était tenu dans le royaume. Comme Thomas Becket en 1163, l'évêque de Lincoln se contenta, en 1197, de défendre ses droits menacés; la question constitutionnelle n'a rien à voir dans ce cas plus que dans l'autre). — Reginald L. POOLE. Rapports entre les Wycliffites anglais et bohémiens dans les premières années du xve siècle (ajoute plusieurs faits aux remarques déjà présentées par Loserth). — GARNETT. Un discours sur le pape Alexandre VI par un contemporain (prononcé le 16 sept. 1503 devant les cardinaux par Alexis Celadonius, évêque de Gallipoli, et imprimé à Rome aussitôt après; il est un important témoignage sur le pape qui venait de mourir). — H. F. BROWN. Un rapport italien sur la situation de la Perse en 1586 (ce rapport fut rédigé par Giovanni Battista Vechietti, que le pape Grégoire XIII avait envoyé en Perse). = Bibliographie : *Bonghi*. Le feste romane (aimable ouvrage de vulgarisation). — *Stewart*. Boethius, an essay (étude très consciencieuse et complète). — *Baildon*. Select civil pleas heard before the justices of the bench and the justices in eyre, 1200-1203 (ces procès se rapportent surtout à la terre; introduction très maigre). — *Gibbons*. Ely episcopal records (intéressant inventaire, avec quelques documents inédits). — *Leach*. Visitations and memorials of Southwell minster (collection très intéressante, surtout pour l'histoire des mœurs). — *Bagwell*. Ireland under the Tudors, with a succinct account of the earlier history. Vol. III (dernier volume d'un excellent ouvrage, vigoureux et suggestif). — *Gilbert*. History of the irish confederation. A Jacobite narrative of the war in Ireland 1688-1690 (deux ouvrages très consciencieux). — *Hamilton*. Calendar of domestic state papers, 1644-45. — *Green*. Calendar of the proceedings of the committee for compounding 1643-60. Parties 1, 2 et 3. — *Thwaites*. Epochs of american history. The colonies. 1492-1750 (résumé clair, concis et exact). — *Prof. Burgess*. Political science and comparative constitutional law. 2 vol. (très intéressant). — *Henderson*. Verbrechen und Strafen in England wæhrend der Zeit von Wilhelm I bis Eduard I (bonne mise en œuvre des documents déjà publiés).

85. — The Academy. 1892, 26 mars. — *Woodward et Burnett*. A treatise on heraldy, british and foreign (fait avec soin et patience). = 2 avril. *Kirby*. Annals of Winchester college (curieux pour l'histoire des mœurs dans les collèges de l'ancien temps). — *Sir J. Strachey*. Hastings and the Rohilla wars (encore une plaidoirie convaincue contre Macaulay et contre la partialité avec laquelle il a traité Hastings). — 16 avril. Les débuts de l'histoire de Perse. 3e article (sur le territoire de l'ancienne Perse on ne trouve pas de noms anciens avant le viie s.;

c'est à cette époque seulement que des Aryens apparaissent sur le sol de l'ancienne Médie, occupé jusqu'alors par des peuples d'une race toute différente). = 23 avril. *Beesly*. Queen Elizabeth (esquisse biographique tracée avec vigueur de style et originalité de pensée). = 30 avril. *Cook*. Old Touraine; the life and history of the famous châteaux of France (beaucoup d'anecdotes agréables pour des touristes, mais présentées suivant un plan absurde). = 7 mai. *Stebbing*. Sir Walter Ralegh (très consciencieuse biographie). = 14 mai. Du nom de « Jack » et autres noms apparentés (note un grand nombre de passages où Jack a été pris pour une autre forme ou un diminutif de Johannes, et non de Jacobus). = 21 mai. *W. Fowler*. Julius Cæsar and the foundation of the roman imperial system (excellente esquisse). = 28 mai. *Mijàtovitch*. Constantine, the last emperor of the Greeks (c'est le meilleur livre que nous possédions sur le sujet). — Les débuts de l'histoire persane; 4e art. (les ancêtres des Perses et des Mèdes sont probablement le grand peuple des Manda, qui paraît dans la région de l'Euphrate juste au moment où la nomenclature de l'Arménie et de la Médie commence à changer dans les documents assyriens).

86. — The Athenæum. 1892, 19 mars. — *Vinogradoff*. Villainage in England (très remarquable). = 28 mars. *Edw. A. Freeman*. Historical essays, 4e série (voy. plus haut, p. 229). — Wyclif, sa naissance et ses parents; 2e art. (il était peut-être le fils aîné de Robert, seigneur du manoir de Wycliffe; il paraît du moins très probable qu'il était le patron de la cure de ce village). = 2 avril. *Col. Wood-Martin*. History of Sligo, county and town; from 1688 (consciencieux). = 9 avril. *Raines*. The lives of the fellows and chaplains of the collegiate church of Manchester; 2 vol., publiés par Fr. Renaud (consciencieux, comme tout ce qui est dû à la plume de l'érudit chanoine d'York). — *Lounsbury*. Studies in Chaucer, his life and writings (intéressant et instructif, mais beaucoup trop long; c'est moins un livre qu'un recueil d'articles verbeux sur le sujet). — *Mas. Morgan J. O'Connell*. The last colonel of the irish brigade count O'Connell, and old irish life at home and abroad, 1745-1833 (intéressant, tant pour les historiens que pour les auteurs de romans historiques). = 16 avril. *Sinker*. The library of Trinity college, Cambridge (bon ouvrage de vulgarisation). — *Dove*. Domesday studies. Vol. II (recueil d'articles d'inégale valeur; la bibliographie du Domesday, par M. Wheatley, est insuffisante. Pris dans leur ensemble, les articles qui composent ces deux volumes ne sont pas à la hauteur du sujet). — *Keene*. Mádhava Ráo Sindhia (bonne biographie d'un des meilleurs chefs Mahrattes). — Débris de monuments antiques trouvés à Chester (huit fragments d'inscriptions latines). = 23 avril. *Holmes*. The Black Friars of Pontefract; an account of their rise, progress and fall (très bonne monographie). = 30 avril. *Drane*. The history of S. Dominic, founder of the friars preachers (biographie composée par une dame, enthousiaste de son sujet, qui a lu toutes les biographies connues de saint Dominique, mais qui ignore les travaux

de J. Denifle et qui n'est pas familière avec l'histoire générale du moyen âge). — *Freeman*. The history of Sicily from the earliest times. Vol. IV : the athenian and carthaginian invasions (très remarquable, malgré les défauts ordinaires de l'auteur, qui est diffus et partial). = 14 mai. *J. A. Froude*. The spanish story of the Armada, and other essays (beaucoup de talent, mais aussi, comme toujours, des idées préconçues et de grosses erreurs). — *G. Saintsbury*. The earl of Derby (portrait intéressant de l'homme au point de vue littéraire; son rôle politique est apprécié à un point de vue tory trop étroit). = 21 mai. *Fitzpatrick*. Secret service under Pitt (cet ouvrage serait mieux intitulé: de quelques espions irlandais au service de l'Angleterre; écrit avec intelligence et peu de méthode). = 28 mai. *Browne*. A traveller's narrative written to illustrate the episode of Bab (l'histoire de la secte persane des Babis devra beaucoup à ces deux volumes).

87. — The Contemporary Review. 1892. Mai. — La politique guerrière de Pitt, par un partisan de Fox (à l'occasion de la biographie de Pitt par lord Roseberry). = Juin. W. Pater. Lacedæmon (de l'esprit public à Lacédémone et de ses rapports avec l'idéal du gouvernement d'après Platon). — Colonel L. Hall. La bataille de Wœrth, avec une carte (relève les fautes commises par l'état-major et les officiers supérieurs de l'armée allemande. Celle-ci ne dut son succès qu'à la supériorité du nombre et de l'artillerie. Les Français bien dirigés auraient pu tirer un parti redoutable des fautes et des actes de désobéissance de leurs adversaires).

88. — The Nineteenth century. 1892, juin. — Dr Jessopp. Un curé du XIVe s. (analyse un livre de comptes tenu par un clerc qui tenait la maison de Jean de Gournay, curé de Harpley, au comté de Norfolk, pour le terme de la Saint-Michel 1306. — Mme E. Wemyss. Histoire d'une reine infortunée (il s'agit de Sophie-Dorothée, femme de l'électeur Georges-Louis de Hanovre, plus tard Georges I d'Angleterre). — Gladstone. Dante a-t-il étudié à Oxford? (c'est très probable).

89. — Edinburgh Review. T. CLXXV. Janvier-avril 1892. — La correspondance de Pozzo di Borgo (très intéressante pour marquer les étapes de l'alliance franco-russe). — Les mémoires du général de Marbot (termine en se demandant si la Révolution française, origine de l'épopée napoléonienne, n'a pas causé plus de mal que de bien). — Les actes du conseil privé (le gouvernement anglais vient de se décider à poursuivre la publication de cette branche curieuse d'archives). — Rodney et la marine anglaise au XVIIIe siècle (critique de la biographie de Rodney par M. Hannay, qui n'a guère fait que récrire en meilleur style le livre du général Mundy). — L'Histoire de Catherine d'Aragon par Froude (il est regrettable que l'auteur persiste à disculper Henri VIII : « les nombreux documents parus dans ces dernières années n'ont abouti qu'à noircir davantage le caractère du roi, et nous donnent sérieusement à croire qu'il a commis encore plus de crimes que l'his-

toire ne l'a soupçonné jusqu'ici »). — La situation du Soudan (résumé des événements qui ont amené sa ruine et des fautes commises par l'Angleterre). — Les aventures de François Leguat (dont les voyages aux Indes orientales viennent d'être réimprimés par la *Hakluyt Society*). — Les souvenirs de John Lewis Mallet (fils de Mallet du Pan et père de sir Louis Mallet, ambassadeur à Berlin. Publication privée, extraite d'une quarantaine de volumes manuscrits laissés par l'auteur, où l'on pourrait encore puiser beaucoup de notes intéressantes). — Les dernières fouilles du Dr Schliemann (s'il n'avait pas eu une foi profonde et naïve dans Homère, il n'eût jamais ressuscité la civilisation curieuse de cette époque).

90. — Quarterly Review. T. CLXXIV. Janvier-avril 1892. — Oxford avant la Réforme (d'après les *Collectanea* de la Société historique d'Oxford, fondée en 1884). — Mémoires du baron de Marbot (malgré l'opinion de Thiers et les soupçons de Marbot, la correspondance de lord Keith montre qu'il ignorait totalement le sort des prisonniers autrichiens pendant le siège de Gênes). — Histoire de la librairie en Angleterre (jusqu'à la fin du XVIIIe siècle et l'avènement des éditeurs lettrés). — Journal d'un grand d'Espagne (mission diplomatique en Russie du duc de Liria, l'ami de Saint-Simon; son journal de voyage (1727-1730) a paru en 1889 dans la « Collection des documents inédits de l'histoire d'Espagne »). — Une apologie de l'Islam (analyse de « la Vie et la doctrine de Mohammed », par Saiyid Amir Ali, juge à la haute cour du Bengale (Londres, 1891); ouvrage très remarquable; mais l'islamisme de l'auteur ressemble au véritable islamisme, comme le christianisme de M. Renan, qui n'a pas encore abdiqué son titre de chrétien, ressemble au christianisme orthodoxe). — Les courriers de la reine (on n'a jamais écrit l'histoire des courriers diplomatiques; mais qui voudra s'y essayer est certain de recueillir les éléments d'un récit d'aventures unique en son genre).

---

91. — Archivio storico italiano. 1892. Disp. 1. T. IX. Florence, 1892. — Zanelli. La fête de l'Assomption à Brescia au moyen âge. — C. de Stefani. Règlements administratifs des communes de Garfagnana, du XIIe au XVIIIe s. — Sanesi. Le départ de Malatesta Baglioni de Florence (il ne partit qu'après avoir reçu de grosses sommes, qu'il se fit donner par ses menaces; on avait cru que ces sommes lui avaient été données gracieusement, pour le remercier d'avoir empêché ses mercenaires de se mutiner; c'est une erreur). — Sforza. Le mathématicien Lagrange à l'université de Pise (lettre écrite à Lagrange en 1791 pour l'inviter à venir enseigner dans cette université). — A. Neri. Une lettre apologétique de Carlo Botta (écrite à Fontanes, qui hésitait à le nommer inspecteur général de l'instruction publique à cause des mauvais souvenirs qu'il avait laissés en Piémont; c'est pour se justifier qu'il écrivit cette lettre au ministre, 1810). — L.-G. Pélissier. Publications

françaises concernant l'histoire d'Italie. — Ramos Coelho. Publications relatives à l'histoire du Portugal (*Corpo diplomatico portuguez*; ouvrages sur Christophe Colomb en Portugal). = Comptes-rendus : *Schaff*. History of the christian church (remarquable). — *Janauschek*. Bibliographia Bernardina (excellent). — *Dutto*. Le origini di Cuneo dimostrate con documenti (trop long, mais consciencieux). — Elenco dei documenti storici spettanti alla medicina, chirurgia e farmacia, esposti nel R. archivio di stato in Siena. — *Cipolla*. Antiche cronache veronesi. T. I (recueil de textes intéressants et très bien édités). — *Zimmermann*. Acta Karoli IV imperatoris inedita (publie 119 documents allant de 1352 à 1376). — Carlo Emanuele I duca di Savoia (recueil de cinq travaux sur ce souverain). — *D. Orsi*. I duchi di Savoia a Mondovì (fêtes célébrées en l'honneur du duc de Savoie et de sa femme quand ils firent leur voyage de noces).

92. — Rivista storica italiana. Anno IX, fasc. I. — G. Roncioni. Sena vetus, ou la commune de Sienne, des origines à la bataille de Montaperti (des origines légendaires de la ville; comment elle se dégagea peu à peu de la dépendance de l'évêque et comment elle sut obtenir des divers empereurs, même ennemis, des privilèges toujours plus considérables. Des faits intéressants présentés dans un style emphatique. Ce travail a été tiré à part). — Tarducci. La patrie de Jean Cabot (impossible d'admettre qu'il fût Génois; tout indique au contraire qu'il naquit à Venise). = Comptes-rendus : *Klapp Williams*. The communes of Lombardy from the VI to the X century (consciencieux, mais l'auteur ne disposait en Amérique que de moyens trop limités pour traiter le sujet à fond). — *J. M. Gitterman*. Ezzelin von Romano. 1re partie : die Gründung der Signoria, 1194-1244 (fait avec intelligence, mais superficiel et trop de hâte d'arriver à des conclusions imprévues). — *Sutter*. Johann von Vicenza und die italienische Friedensbewegung, 1233 (remarquable; faits et documents nouveaux). — *Jelić*. L'évangélisation de l'Amérique avant Christophe Colomb (l'auteur a relevé dans les registres du Vatican bon nombre de notes intéressantes pour l'histoire du diocèse de Gardar, qui comprenait le Grœnland et le nord-est de l'Amérique). — *Feliciangeli*. Notizie e documenti sulla vita di Caterina Cibo Varano, duchessa di Camerino (excellente biographie). — *Rossi*. Pasquinate di Pietro Aretino ed anonime per il conclave e l'elezione di Adriano VI (curieux). — *Grassi*. Storia della città d'Asti (bon). — *Saglio*. Notizie storiche di Broni. Vol. II (compilation consciencieuse, mais faite avec peu de critique). — *Pigorini*. Costumi e superstizioni dell' Appennino marchigiano (intéressant). — *Carloni*. Gl' Italiani all' estero. Vol. I : armigeri di terra dal sec. VIII al principe Eugenio di Savoia (plan trop vaste; beaucoup d'erreurs). — *Randaccio*. Storia navale universale antica e moderna (important). — *Vallier*. Sigillographie de l'ordre des Chartreux et numismatique de saint Bruno (bon).

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — Le 25 mars dernier est mort, âgé de quatre-vingt-quatre ans, M. Jules Delpit ; il était le secrétaire de la Société des *Archives historiques de la Gironde,* qu'il avait pour ainsi dire fondée. Chargé, il y aura bientôt un demi-siècle, d'une mission en Angleterre, à l'effet, en particulier, d'y rechercher les archives de France enlevées à Philippe-Auguste à Freteval, il ne trouva pas la moindre trace de ces archives, mais il rapporta beaucoup de notes utiles pour l'histoire des deux pays, qu'il a fait paraître dans le tome I (et unique) de la *Collection générale des documents français qui se trouvent en Angleterre* (1847). On lui doit aussi une notice sur le célèbre manuscrit de Wolfenbüttel, contenant les *Recognitiones feodorum,* si important pour l'histoire sociale du sud-ouest dans le dernier quart du XIIIe s. Ajoutons le tome I du *Catalogue des mss. de la bibliothèque municipale,* et les *Chroniques de Gaufreteau, d'Étienne de Cruseau et de Métivier* (6 vol.). La liste complète de ses ouvrages se trouve dans la *Biographie girondine* de M. Ed. Feret.

— M. Mathurin de Lescure est mort, le 6 mai dernier, à l'âge de cinquante-neuf ans. On lui doit de nombreuses études d'histoire surtout anecdotique sur les personnages grands et petits de l'ancien Régime et de la Révolution. Il a publié également beaucoup de mémoires relatifs à la Révolution française. Son œuvre la plus récente est l'étude sur *Châteaubriand* parue dans la collection des grands écrivains français chez Hachette.

— M. Augustin Challamel, décédé le 26 avril dernier à l'âge de soixante-quatorze ans, a beaucoup publié. C'est surtout l'histoire anecdotique qu'il a cultivée : *Histoire-musée de la République française, de 1789 à 1804* (1841-42) ; *les Français sous la Révolution* (1843) ; *Histoire anecdotique de la Fronde* (1860) ; *Histoire de la liberté en France* (1886). Son ouvrage le plus connu et le plus lu est intitulé : *Mémoires du peuple français depuis son origine jusqu'à nos jours,* en 8 vol. (1865-73).

— M. H.-L. Chaudru de Raynal est mort le 9 avril, âgé de quatre-vingt-huit ans ; il est l'auteur d'une *Histoire du Berry,* qui, après celles des Bénédictins, est une de nos meilleures histoires provinciales (4 vol., 1844-47).

— M. Augustin Chassaing, ancien élève de l'École des chartes, juge au Puy, est décédé le 3 mai dernier, à l'âge de soixante-deux ans. Cette mort est une perte sensible pour l'érudition provinciale ; Chassaing connaissait mieux que personne l'histoire du Velay, jusqu'ici assez négligée, et on lui doit plusieurs publications importantes exé-

cutées avec le plus grand soin. Citons seulement le *Spicilegium Brivatense*, recueil de textes sur l'Auvergne méridionale, les *Chroniques du Puy* par Médicis, Jacmon et Burel, les *Cartulaires des templiers et des hospitaliers en Vélay* et nombre de mémoires excellents publiés dans les revues locales. Espérons que les savants de la Haute-Loire pourront terminer et mettre au jour les deux publications dont il s'occupait depuis si longtemps : un *Spicilegium Anniciense* et le *Dictionnaire topographique du département de la Haute-Loire.*

— Le 1er juin dernier est mort, à l'âge de cinquante-sept ans, M. Henri Pigeonneau, professeur-adjoint d'histoire à la Sorbonne. Ses premiers ouvrages ont été ses thèses de doctorat : *le Cycle de la Croisade et de la famille de Bouillon* et *De convectione urbanae annonae.* Ce dernier ouvrage témoignait d'un goût particulier pour les études sur l'histoire économique et commerciale. C'est dans ce dernier domaine qu'il se confina désormais. Il publia successivement : *la Politique économique des rois de France, de Louis XI à Henri III;* les *Procès-verbaux et rapports du Comité d'administration de l'agriculture* (Doc. inéd., en collaboration avec M. de Foville) ; une *Histoire du commerce de la France,* dont le tome II conduit jusqu'au XVIIe s. Ce sont des ouvrages de bonne et intelligente vulgarisation.

— M. Isidore Loeb, professeur au séminaire israélite et président de la Société d'histoire juive, vient de mourir prématurément le 3 juin dernier. Il était un des hommes qui connaissaient le mieux en France l'histoire et la littérature juives du moyen âge.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné le premier prix Gobert à M. le marquis Dufresne de Beaucourt, pour son *Histoire de Charles VII*, aujourd'hui terminée, et le second à M. F. Lot, pour ses *Derniers Carolingiens;* le prix Delalande-Guérineau à M. l'abbé P. Batiffol, pour son ouvrage intitulé : *l'Abbaye de Rossano;* le prix Fould à M. Eug. Muntz, pour son *Histoire de l'art pendant la Renaissance,* et un second prix à M. Louis Gonse, pour son *Histoire de l'architecture gothique;* le prix du budget à M. Ch.-V. Langlois, pour son mémoire sur les *Artes dictaminis.* Pour le concours des antiquités de la France, elle a décerné la 1re médaille à M. Brutails : *Condition des populations rurales du Roussillon au moyen âge;* 2e à M. Coyecque : *l'Hôtel-Dieu de Paris au moyen âge;* 3e à M. Ern. Langlois : *les Origines et sources du roman de la Rose;* 4e à M. Lœseth, pour ses études sur les romans de *Tristan,* de *Palamède,* et sur la compilation de Rusticien de Pise; en outre, les six mentions honorables suivantes : 1° Virey : *l'Architecture romane dans l'ancien diocèse de Mâcon;* 2° Beaudouin : *le Culte des empereurs dans les cités de la Gaule narbonnaise;* 3° A. Blanchet : *Études sur les figurines en terre cuite de la Gaule romaine;* 4° G. Jacqueton : *Documents relatifs à l'administration financière, de Charles VII à François Ier;* 5° Mlle L. Guiraud : *les Fondations du pape Urbain V à Montpellier;* 6° Bulliot et Thiollier : *la Mission et le culte de saint Martin dans le pays éduen.* La Commission a

exprimé le regret de n'avoir pu récompenser encore M. CHATEL, pour son *Anonymus cadomensis*, M. l'abbé MÉTAIS, pour son *Cartulaire blésois de Marmoutier*, et M. BOREL, pour ses *Foires de Genève*.

— L'Académie des sciences morales et politiques a décerné un double prix Rossi à M. le vicomte D'AVENEL, pour deux mémoires sur la valeur et le revenu de la terre du XIIIe au XVIIIe s. en France.

— L'Académie française a décerné le premier prix Gobert à M. Ch. DE LOMÉNIE, pour son *Histoire de Mirabeau*, et le second à M. Hector DE LA FERRIÈRE, pour son *Histoire de Marguerite de Valois* et l'édition des *Lettres de Catherine de Médicis*. Sur le prix Thérouanne, elle a décerné 2,000 fr. à M. MOIREAU, pour son *Histoire des États-Unis d'Amérique du Nord*, et 1,000 fr. à M. le comte D'ANTIOCHE, pour son *Histoire du général Changarnier*. Elle a décerné un prix de 1,000 fr. à M. l'abbé BOUQUET, pour son *Ancien collège d'Harcourt*, et à M. FRANKLIN, pour ses *Écoles et collèges* (la vie privée d'autrefois) ; un prix de 500 fr. à M. P. DE NOLHAC : *la Reine Marie-Antoinette*, et à M. A. DELORME : *Journal d'un sous-officier*.

— L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen a mis au concours, pour le prix Gossier (1894), le sujet suivant : Examiner en quoi a consisté la réforme de la Coutume en Normandie au XVIe s. et signaler les différences entre l'ancien Coutumier et la Coutume réformée. Elle décernera en outre un prix de 500 fr. à l'auteur du meilleur ouvrage manuscrit ou imprimé, écrit en français, ou de la meilleure œuvre d'art, faisant connaître, par un travail d'une certaine importance, soit l'histoire politique et sociale, soit le commerce, soit l'histoire naturelle des Antilles, présentement possédées par la France ou qui ont été jadis occupées par elle (prix La Reinty).

— Nous avons annoncé la fondation d'une société d'histoire contemporaine. Elle est aujourd'hui constituée sous la présidence de M. DE LA SICOTIÈRE (cotisation annuelle de 20 fr.), et elle a inauguré ses publications par la *Correspondance du marquis et de la marquise de Raigecourt avec le marquis et la marquise de Bombelles pendant l'émigration*, publiée par M. Maxime DE LA ROCHETERIE (XXXII-445 p. in-8°). La Société annonce en outre les volumes suivants comme étant sous presse ou en préparation : *Le 21 janvier*, documents sur la captivité et la mort de Louis XVI, publiés par M. le marquis DE BEAUCOURT; *Le 18 fructidor*, recueil de documents, la plupart inédits, publié par M. Victor PIERRE; *Mémoires de Michel Moulin sur la chouannerie normande; Lettres de Marie-Antoinette*, recueil des lettres authentiques de la reine, publié par MM. Maxime DE LA ROCHETERIE et le marquis DE BEAUCOURT.

— Sous le titre d'*Annuaire d'histoire ecclésiastique*, quelques travailleurs se proposent de dépouiller, dans les Revues spéciales et dans les Revues d'histoire générale, les articles concernant l'histoire de l'Église et la littérature chrétienne. Ces analyses, excluant toute appréciation personnelle, donneront le titre de l'article, l'esquisse des principaux

arguments, l'indication précise de la conclusion. Le Comité est composé de MM. Clotet, Digard, Goyau, abbé Hemmer, abbé Lejay, Mirot.

— Le P. de la Croix avait cru découvrir à Sanxay les ruines d'un lieu d'assemblée des Pictons, fréquenté dès l'époque gauloise et conservé par les Romains. Il expliquait ainsi l'absence complète de toute trace d'habitations privées autour du temple, du théâtre ou des bains si heureusement découverts par lui. Cette hypothèse avait tout d'abord paru séduisante et avait été universellement adoptée. M. Lièvre, bibliothécaire de la ville de Poitiers, s'attache à la renverser (*Sanxay*, Poitiers, Blanchier, 1892). Pour lui, Sanxay était, dès l'époque romaine, une localité habitée, et si les simples maisons n'y ont laissé aucune trace, c'est que, construites en bois et en torchis, elles devaient fatalement disparaître. M. Lièvre fait remarquer l'invraisemblance des hypothèses du savant Père Jésuite. On devra, à l'avenir, tenir grand compte de ses arguments, qui paraissent tout à fait convaincants.

— La Société de l'histoire de France a distribué le tome I de l'*Histoire de Guillaume le Maréchal, comte de Striguil et de Pembroke*, poème français publié par M. Paul Meyer. Ce tome I comprend environ la moitié du poème (1-10152) et embrasse la période qui s'étend depuis environ le début des hostilités entre Étienne et Mathilde jusqu'en 1194. Le héros du poème, Guillaume le Maréchal, ne commence à jouer un rôle important en Angleterre que depuis les dernières années de Henri II, et c'est de ce moment seulement que le poème prend une réelle importance historique, qui désormais ira en grandissant; aussi est-ce seulement quand le tome II aura paru qu'on pourra justement apprécier la valeur de ce poème qui, il y a dix ans encore, était entièrement inédit et même presque inconnu. Le tome II contiendra la fin du texte et le glossaire. Dans le troisième prendront place : 1° une introduction développée où seront étudiées toutes les questions historiques et linguistiques que soulève ce poème; 2° une traduction abrégée à laquelle seront jointes les notes nécessaires à l'introduction du récit; 3° une table des noms et des matières.

— M. P. Delalain avait publié en 1890, dans le *Journal de l'imprimerie et de la librairie*, une notice sur le fameux imprimeur Galliot Du Pré; ayant depuis reçu nombre de renseignements nouveaux, il en fait part au public dans le même recueil, et à part, sous ce titre : *Notice complémentaire sur Galliot Du Pré* (Paris, 1891, in-8°). La liste des ouvrages édités par le célèbre libraire est dès maintenant considérable, sans que nul puisse affirmer qu'elle soit absolument complète; beaucoup d'éditions du xvie siècle, tirées pourtant à grand nombre, sont aujourd'hui presque introuvables ou fort rares, et on ne les connaîtra toutes que le jour où les catalogues des grands dépôts de l'Europe auront été imprimés.

— Sous ce titre : *Petites histoires audomaroises* (Saint-Omer, in-18, 96 p.), M. de Lauwereyns de Rosendaele a réuni quelques notices

parues dans le *Mémorial artésien;* on y trouvera des détails sur l'organisation paroissiale à Saint-Omer, sur la construction du Jacquemart de la porte du Haut-Pont, les excès des soldats espagnols dans le pays sous Philippe II, le séjour d'un espion dans cette ville en 1622, etc. — Un des sujets esquissés par l'auteur est traité avec plus de détails dans une brochure de M. l'abbé Bled (*la Garnison de Saint-Omer en 1597 et 1598.* Saint-Omer, d'Homont, in-8°, 83 p.); c'est un curieux tableau des excès commis dans le pays par les troupes espagnoles, ramassis d'aventuriers de toutes nations, qui, mal payés, vivaient à même sur le pays et n'épargnaient ni amis ni ennemis; durant toute la domination espagnole, les habitants de l'Artois eurent à loger les gens de guerre, et cette lourde obligation ne disparut à Saint-Omer qu'en 1677, date de la construction des premières casernes.

— Sous ce titre : *le Tonnerrois sous Charles VI et la Bourgogne sous Jean Sans-Peur* (Auxerre, 1892, in-8°), M. E. Petit trace un tableau fort intéressant de l'état de cette partie du royaume pendant vingt-sept ans, de 1398 à 1424. On y trouvera l'histoire des guerres entre la maison de Bourgogne et celle de Chalon, alors maîtresse du Tonnerrois; elles se prolongèrent jusqu'à la mort de Louis de Chalon, tué en 1424 à la bataille de Verneuil, et se terminèrent par la confiscation du comté de Tonnerre au profit des ducs de Bourgogne.

— C'est au concile de Trente qu'on doit l'institution des séminaires catholiques. Jusqu'alors les futurs clercs avaient suivi les cours des universités et des collèges, contractant au milieu des autres étudiants des idées et des goûts la plupart fort contraires à la vocation ecclésiastique. Toutefois, jusqu'au XVIIe siècle, faible fut en France le nombre des maisons spéciales d'éducation à l'usage du clergé. M. l'abbé Cazauran, dans une brochure intéressante (*Séminaires de la province d'Auch.* Auch, Moulès, 1892, in-8°), retrace l'histoire de ces établissements dans le sud-ouest de la France. On y trouvera une foule de détails curieux sur la fondation, l'organisation et le fonctionnement des séminaires. L'auteur a conduit son exposé jusqu'à nos jours et nous fait assister à la renaissance des études ecclésiastiques qui a marqué le milieu du XIXe siècle.

— Élie Benoist, longtemps ministre de l'église réformée d'Alençon, chassé de France par la révocation de l'Édit de Nantes, et plus tard pasteur des réfugiés à Delft en Hollande, ne fut pas seulement un savant prédicateur et un ardent défenseur de la foi calviniste; il a laissé une œuvre plus durable que ses sermons, l'*Histoire de l'Édit de Nantes.* Il méritait une biographie détaillée; celle que M. P. Pascal vient de lui consacrer sous ce titre : *Élie Benoist et l'église réformée d'Alençon* (Paris, Fischbacher, 1892, in-8°) est intéressante et parfois assez émouvante. On y lira avec fruit les chapitres sur la persécution systématique dirigée par le pouvoir central contre les protestants avant l'acte de 1685, persécution si injuste que plus d'une fois les intendants eux-mêmes refusèrent de s'y associer.

— M. Ph. Tamizey de Larroque a ajouté un nouveau livre de raison à la série de ceux qu'il a publiés et catalogués : *le Livre de raison de la famille Dudrot de Capdebosc,* 1522-1675 (Picard), suivi de chants historiques sur l'invasion de la Provence en 1527, sur Luther, sur Barberousse le Corsaire. — Le n° XVII des *Correspondants de Peiresc* est consacré à *François de Galaup-Chasteuil,* le solitaire du Liban (Extrait des *Annales des Basses-Alpes*). M. T. de L. a retrouvé dix lettres ou billets de lui à Peiresc. Il les a fait suivre de quatre lettres adressées par François à son frère, d'une à Mathieu Alphéran et d'une notice généalogique sur la famille de Gallaup par M. de Boisgelin. Signalons encore un tiré à part du *Paysan du sud-ouest,* sur *le Soldat La Pierre d'Unet,* ce héros ignoré qui porta à l'armée royale assiégeant la Rochelle les dépêches de Toiras, bloqué dans l'île de Ré par les Anglais, en franchissant à la nage un détroit de trois kilomètres.

— Voici toute une série de publications nouvelles dues à M. L.-G. Pélissier. Tout d'abord trois numéros des *Documents annotés.* X. *Notes sur quelques manuscrits d'Italie* (Techener). 1. Relevé des lettres inédites des correspondants français de Magliabecchi conservées à Florence, analyse et extraits de quelques-unes. 2. Incipit et texte partiel de 19 chansons françaises transcrites au xviie siècle avec la prononciation italienne. 3. Catalogue de trois volumes de mélanges historiques du xvie et du xviie siècle, conservés dans les n°s 452-454 de la bibliothèque Corsini à Rome avec quelques textes en appendice. — XI. *Quelques lettres de Bayle et de Baluze* recueillies dans les bibliothèques florentines (Toulouse, Privat) ; trois lettres de Bayle à Magliabecchi, quatre au duc de Noailles, deux à Du Bos, une à Henricius, sept lettres de Baluze à Magliabecchi. — XII. *Lettres de Ménage à Magliabecchi et Carlo Dati* (Montpellier, *Revue des langues romanes*), 27 lettres. M. Pélissier a donné aussi une table et un index fort utiles de ses XII fascicules de documents annotés (Montpellier, *ibid.*). — Le IVe fascicule des *Amis d'Holstenius* est consacré aux petits correspondants. On y trouvera 26 lettres adressées à Holstein, un mémoire d'Holstein pour Frédéric de Hesse, un journal de voyage d'Holstein à Inspruck, sept lettres de Dupuy à Barberini, une série de lettres intéressantes relatives à la reine de Suède, de Bourdelot, Bonnesobres, Bochart, etc. — M. P. a donné au *Centralblatt für Bibliothekswesen* l'*Inventaire sommaire de 72 manuscrits de mélanges historiques de la bibliothèque Corsini à Rome* (Leipzig, Harrassowitz). — Il a publié dans le journal *l'Université de Montpellier,* et à part, des *Documents* très curieux sur la *Faculté des lettres de Montpellier* sous l'Empire, et sur le projet de rétablissement en 1831 de la Faculté, supprimée en 1816. — Il a encore publié *Deux lettres inédites de J.-J. Bouchard à Gabriel Naudé* (Techener), des documents relatifs à l'ambassade qu'Anne de Bretagne envoya à Rome avant son mariage avec Louis XII, enfin une note sur *l'Évêché de Cette,* découvert par M. Yriarte dans son *César Borgia,* et qui n'est autre que Ceuta, dont Fernand d'Almeida (non Denys de la Grollaye, comme le dit M. Yriarte) était titulaire en 1498.

— Le P. Apollinaire de Valence a recueilli et publié la *Correspondance de Peiresc avec plusieurs missionnaires et religieux de l'ordre des Capucins*, 1631-1639 (Picard), avec préface de M. Tamizey de Larroque. Les 125 lettres de ce recueil sont d'une importance capitale pour la biographie de Peiresc, pour l'histoire des études orientales et pour celle de l'ordre des Capucins. Rien ne fait plus honneur à ces religieux que le zèle avec lequel ils s'occupent de faire servir leurs missions à la science en même temps qu'à la foi. Rien de plus curieux que de voir l'ardeur avec laquelle Peiresc vient en aide aux Capucins, leur dresse des questionnaires et des plans d'enquêtes ethnographiques, linguistiques, géologiques, les presse de mettre au premier rang de leurs devoirs l'achèvement de leurs travaux d'érudition. Sa curiosité à lui est infinie : astronomie, géologie, breton, éthiopien, copte, persan, nubien, mœurs des nègres, tout l'intéresse et le passionne. Il regrette de ne pouvoir se faire Capucin et voyager aussi. Son principal correspondant est le P. Gilles de Loches ; mais il a aussi des relations actives avec les PP. Agathange de Vendôme et Cassius de Nantes, qui devaient périr martyrs en 1638, avec le P. Épiphane d'Orléans, le P. Césaire de Roscoff, le P. Agathange de Morlaix, etc., etc.

— M. R. Lavollée a publié, sous le titre : *la Morale dans l'histoire* (Plon, Nourrit), une étude sur les principaux systèmes de philosophie de l'histoire depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, œuvre d'un esprit élevé, généralisateur et clair.

— M. Gaston Deschamps vient de publier sur *la Grèce d'aujourd'hui* (A. Colin) un livre délicieux où la description des pays helléniques, les souvenirs de l'antiquité, la peinture de la société grecque moderne se mêlent sans se nuire, où l'on trouve de l'esprit, de la poésie, du pittoresque et aussi des vues philosophiques et historiques qui, pour n'être pas pédantes, n'en sont pas moins sérieuses. A la différence d'About, M. Deschamps aime la Grèce et les Grecs. S'il sourit de certains de leurs travers, c'est sans méchanceté et en rendant justice à leurs grandes qualités, aux progrès qu'ils ont faits, à leurs légitimes espérances d'avenir. — La Prusse n'a pas l'attrait de la Grèce, quoi qu'en pensent les habitants de l'*Athènes de la Sprée*, sur laquelle M. Luc Gersal vient d'écrire (Savine) un livre très informé, très exact et très amusant. Lui aussi n'a point mis de parti pris malveillant dans ses observations. Ce n'est pas sa faute si beaucoup de choses à Berlin ont choqué son goût ou ses habitudes de Français. Ses croquis ont parfois, comme tous les croquis, le côté un peu caricatural auquel tout réalisme est condamné ; mais la volonté d'être vrai et juste se manifeste à chaque page, et nous croyons que les Berlinois eux-mêmes reconnaîtront la vérité de ces notes sur la vie, la société, les métiers, les plaisirs, les arts, les théâtres, les lettres et le socialisme à Berlin.

— Nous sommes très en retard avec la *Revue rétrospective* de M. P. Cottin, cet intéressant recueil de documents inédits curieux, relatifs à l'histoire, à la littérature et aux mœurs du XVIIIe et du XIXe s. Notre

dernier compte-rendu se rapportait aux t. V et VI (*Rev. hist.*, XXXVII, 454) de 1886-87. Nous indiquerons ici les documents les plus importants au point de vue historique parus dans les t. VII-XV et donnerons à l'avenir un dépouillement complet de chaque volume semestriel dans notre revue des périodiques. L'abonnement est de 10 fr. par an. La Revue parait le premier de chaque mois et forme deux vol. de 444 p. par an. — T. VII. Correspondance de Ch. Vanderbourg avec G. Schweighaeuser (précieux pour l'histoire des lettres et de la philosophie de 1802 à 1823, en particulier sur M. et Mme Suard et leur cercle). — Archives de la Bastille (notes de police secrète pour l'année 1740, sur les maîtresses du roi, les Jésuites, Fleury, les Affaires étrangères, etc.). — Les mœurs et usages des pages du roi (1715, poème de Cadrieux, page de la petite écurie). — Enlèvement du pape Pie VII (1809, récit d'un témoin). — Pourquoi les pontonniers sont artilleurs (relation du colonel Chapelle et du commandant Chapuis sur le passage de la Bérésina). = T. VIII. Mémoires de Roustam, mameluck de Napoléon Ier (très curieux pour la vie privée de Napoléon). — Une académie politique au XVIIIe s. (le club de l'Entresol; mémoire attribué à l'abbé Alary). — Voyages d'un prêtre déporté en 1792 (récit de l'abbé Renaud; notes sur l'Angleterre, la Flandre, l'Allemagne, l'Italie et la Suisse; fin dans le t. IX). — Notes sur la fin de l'Empire (notes sur le séjour de Marie-Louise à Blois, sur le roi Joseph et l'abandon de Paris en 1814, sur le retour de l'île d'Elbe). — Journal anecdotique de Mahul, 1820-1825. = T. IX. Souvenirs inédits de Delescluze (fin aux t. X et XI; s'étendent de 1824 à 1828; très intéressants; importants pour l'histoire des lettres et des arts, pour la biographie de Beyle en particulier). — Un Bobillot ignoré. Défense du fort de Mouzon, 1813 (journal du garde du génie Pasqual). — Souvenirs d'un prisonnier à la Bastille, 1675-1677 (relation du baron Hennequin, très simple et sincère). — Combat du vaisseau français *les Droits de l'homme* contre deux vaisseaux anglais, 1797 (rapport de l'amiral La Crosse). — Lettres sur la guerre de succession d'Autriche (par le capitaine de Chalonge, 1742). = T. X. Campagne de Portugal. Souvenirs d'un lieutenant d'artillerie (1810-1812, par A. Bauyn de Perreuse; utile pour le siège de Ciudad-Rodrigo). — Un enlèvement à Aix en 1677 (celui de Mlle de Petra par F. d'Antoine). — Voyage d'un anglais à Paris en 1788. = T. XI. Paris en 1785 (trois lettres de Gudin de la Ferlière du 25 juin au 1er août). — Documents sur la Bastille (série très curieuse fournie par M. Funck-Brentano et suivie de documents sur Latude). — Une conspiration à Grenoble, trahie le 20 août 1792. — Campagne d'Autriche, 1809 (souvenirs de Ph. Girault, musicien d'état-major). — Pièces concernant La Tour d'Auvergne. = T. XII. Expédition d'Algérie, 1847-49. Journal du comte de Vauvineux (remarquable). — Souvenirs de Pons (de l'Hérault), 1814-1815 (sur le séjour de Napoléon à l'île d'Elbe; intéressant). — La famille d'Orléans dans les prisons de Marseille, 1793 (série des pièces relatives à leur arrestation et interrogatoires du duc d'Orléans, de ses deux fils, de la duchesse de Bourbon et du prince de Conti). = T. XIII. Mémoires

d'Hippolyte Auger, 1810-1869 (suite et fin t. XIV et XV; très piquants et pleins de notes curieuses sur le monde littéraire, le monde des théâtres en particulier au temps de la Restauration, sur la société russe sous Alexandre Ier et sous Nicolas, sur l'Italie en 1820-1821, sur le saint-simonisme, sur Buchez, Balzac, Dumas). — Le jeu à Paris en 1745 (liste des tripots). = T. XIV. Journal de la campagne de Crimée, 1854-55 (par M. Chartier; suite t. XV. Récits très émouvants sur l'expédition de la Dobroutscha, Varna et le siège de Sébastopol). — Troubles de Toulon en 1789. — Les Français au Canada, 1760 (récit de l'expédition de Québec et du siège de la ville par le chevalier de Lévis, maréchal de camp). — Lettres sur l'enlèvement de Pie VII, 1809. = T. XV. Pièces relatives aux départements du Midi, en mai et juin 1793. — Les massacres de septembre jugés par Louis Blanc (trois lettres à Cuvillier-Fleury). — Voyage à Nouméa, 1881 (récit du soldat Gavelle).

Livres nouveaux. — Documents. — *Chapellier, Chevreux* et *Gley*. Documents rares ou inédits de l'histoire des Vosges. — *Comte H. de Chabannes*. Histoire généalogique de la maison de Chabannes. Preuves, tome I. Lyon, Chambefort. — *Dom P. Benoist*. Histoire de l'abbaye et de la terre de Saint-Claude. Tome II. Saint-Claude, Gruel. — *Abbé Haigneré*. Les chartes de Saint-Bertin. Tome II, 3e fasc. (Soc. des Antiq. de la Morinie). — *P. Brune*. Diplômes de l'abbaye de Saint-Claude. Montreuil-sur-Mer, impr. de la Chartreuse de Notre-Dame des Prés.

Histoire locale. — *P. Guillaume*. Inventaire des archives du chapitre métropolitain d'Embrun en 1790-91. Gap, impr. Jouglard. — *Id*. Les premiers siècles de l'église de Gap d'après Vallon-Corse, 1715-1791. Ibid. — *G. Le Vasseur*. Ephemerides ordinis Cartusiensis. Tome I-III. Lechevalier. — *G. Vallier*. Sigillographie de l'ordre des Chartreux. Ibid. — *Cuinard*. Théodulphe, évêque d'Orléans; sa vie et ses œuvres. Orléans, Herluison. — *Abbé Chapelle*. Libertés et franchises de la ville de Pont-de-Beauvoisin. Voiron, Baratier.

Allemagne. — Le 13 mars dernier est mort, à l'âge de soixante-douze ans, l'éminent historien Paul von Roth, professeur de la science du droit à Munich et bibliothécaire en chef de l'université. On lui doit deux ouvrages qui ont fait époque : *Geschichte des Beneficialwesens* (1850); *Feudalität und Unterthanen* (1863). — Le 16 avril est mort, à soixante-trois ans, le Dr Matthias von Lexer, professeur de philologie germanique à l'université de Munich. On lui doit un *Mittelhochdeutsches Handwörterbuch* (3 vol., 1872-78), un *Mittelhochdeutsches Taschenwörterbuch* (3e édit., 1885), une édition de la *Chronique bavaroise d'Aventinus* (2 vol., 1883-86). — Le 26 avril est mort le Dr Hermann Weingarten, professeur d'histoire ecclésiastique à l'université de Breslau, à l'âge de cinquante-huit ans; on lui doit : *Pascal als Apologet des Christenthums* (1862); *die Revolutions-Kirchen Englands* (1868); *Zeittafeln und Ueberblicke zur Kirchengeschichte* (3e édit., 1888); *der Ursprung des Mönchthums* (1877). — Le 11 mai, est mort le R. P. dom Pius Bonifacius Gams, des Bénédictins de Munich. Son ouvrage capital est la *Series episcoporum*, une des compilations les plus utiles pour l'historien. On lui doit encore : *Ausgang und Ziel der Geschichte* (1850); *Johann*

der Tæufer im Gefangniss (1853); *die Geschichte der Kirche Christi im XIX Jahrh.* (4 vol. 1854-59); *die Kirchengeschichte von Spanien* (5 vol. 1862-79); *die Organisirung des Peterpfenniges* (1862); *Zur Geschichte der Staatsinquisition* (1878).

— Le Dr Gustav Kœrting a été nommé à Kiel; le Dr Wellhausen à Gœttingue, en remplacement du professeur Lagarde; le Dr Stuerzinger à Tubingue.

— La Société des sciences de Gœttingue a mis au concours les sujets suivants pour la fondation Jablonowski : 1° pour 1892 : une Histoire de la colonisation et de la germanisation des pays gouvernés par la dynastie wettinienne; 2° pour 1893 : de l'introduction de l'allemand dans les actes publics et privés jusque vers 1350; 3° pour 1894 : exposer le développement de l'industrie en Pologne depuis 1795; 4° pour 1895 : des corporations et des sociétés chez les Grecs. Le prix est de 1,000 m. pour chacun de ces sujets; terme utile : le 30 novembre de chaque année.

— La direction centrale des *Monumenta Germaniae historica* a tenu sa réunion plénière du 4 au 6 avril à Berlin. Pendant l'exercice de 1891-92, ont été publiés les volumes suivants : 1° *Deutsche Chroniken*, III, 1, contenant la Weltchronik de Jansen Enikel, p. p. Ph. Strauch; 2° *Annales Altahenses majores*, nouv. édit. par Œfele; 3° *Annales Fuldenses*, suivies des *Annales Fuldenses antiquissimi*, p. p. Fr. Kurze; 4° *Gregorii pape registrum epistolarum*, t. I, 2e partie, p. p. P. Ewald et L. Hartmann. Dans la section des « Auctores antiquissimi, » l'édition de Claudien par le prof. Birt est à la veille de paraître; pour les *Variae* de Cassiodore, il ne manque plus que les tables. Prosper d'Aquitaine est presque entièrement imprimé. Pour le t. XXIX des « Scriptores, » série in-fol., on a été obligé de l'alléger en décidant l'impression d'un t. XXX, ce qui permettra de donner le t. XXIX avant peu de mois.

Livres nouveaux. — Antiquité. — *Lückenbach*. De Germaniae quae vocatur Taciteae fontibus. Leipzig, Fock. — *Zachariae a Lingenthal*. De diocesi ægyptiaca lex ab imp. Justiniano anno 554 lata. Leipzig, Teubner. — *Winckler*. Geschichte Babyloniens und Assyriens. Leipzig, Pfeiffer. — *W. Bonnier*. De titulis aliquot atticis rationes pecuniarum Minervae exhibentibus. Berlin, Heinrich. — *Brunnhofer*. Vom Arae bis zur Gangâ. Skizzen zur Urgeschichte der Menschheit. Leipzig, Friedrich. — *Fœrster*. Die Sieger in den olympischen Spielen. 2e partie, Leipzig, Teubner. — *Hillscher*. Hominum litteratorum graecorum ante Tiberii mortem in urbe Roma commoratorum historia critica. Ibid. — *Henze*. De civitatibus liberis quae fuerunt in provinciis populi romani. Berlin, Weber. — *Jumpertz*. Der römisch-karthagische Krieg in Spanien. 211-206. Ibid. — *Hruza*. Beiträge zur Geschichte des griechischen und römischen Familienrechtes. Vol. I. Erlangen, Deichert. — *J. Neumann*. De quinquennalibus coloniarum et municipiorum. Jena, Pohle.

Histoire générale. — *Cartellieri*. Philipp II August von Frankreich. 1165-1180. Berlin, Mayer et Mittler. — *F. Kummer*. Die Bischofswahlen in Deutschland 1378-1418. Leipzig, Fock. — *G. Jacob*. Studien in arabischen Geographen.

2e fasc. Berlin, Mayer et Müller. — *Th. Wolff*. Die Bauernkreuzzüge d. J. 1096. Tubingue, Fues. — *Zelle* et *Knoff*. Die Blockade der Festung Luxemburg 1794-1795. Luxembourg, Bück. — *Mystakidis*. Byzantinisch-deutsche Beziehungen zur Zeit der Ottonen. Tubingue, Heckenhauer. — *Szanto*. Das griechische Bürgerrecht. Fribourg-en-B., Mohr. — *A. Schulte*. Markgraf L. W. von Baden und der Reichskrieg gegen Frankreich 1693-97. Karlsruhe, Bielefeld. — *H. Bloch*. Forschungen zur Politik Kaiser Heinrichs VII. 1171-1194. Berlin, Behr. — *Lettow-Vorbeck*. Der Krieg von 1806-1807. Vol. II : Prenzlau et Lübeck. Berlin, Mittler. — *Ompteda*. Ein Hannoversch-englischer Offizier vor 100 Jahrh. : C. von Ompteda : 1765-1815. Leipzig, Hirzel. — *F. Lampe*. Qui fuerint Gregorii Magni papae temporibus in imperii byzantini parte occidentali exarchi et qualia eorum jura et officia. Berlin, Mayer et Müller. — *Plath*. Zur Enstehungsgeschichte der Visio Wettini des Walahfrid : Die Königspfalzen der Merovinger und Karolinger. Berlin, Siebert. — *Cornelius*. Die Gründung der Calvinischen Kirchenverfassung in Genf, 1541. Munich, Franz. — *Erdmannsdœrffer*. Politische Correspondenz Karl Friedrichs von Baden. Vol. II : 1792-1797. Heidelberg, Winter. — *Knies*. Carl Friedrichs von Baden brieflicher Verkehr mit Mirabeau und Dupont de Nemours. Ibid. — *F. von Reber*. Der karolingische Palastbau : der Palast zu Aachen. Munich, Franz. — *Fuhse*. Sitten und Gebræuche der Deutschen beim Essen und Trinken bis zum Schlusse d. XI Jahrh. Leipzig, Fock. — *Kueffner*. Der Reichstag von Nürnberg anno 1480. Leipzig, Fock. — *Schvarcz*. Montesquieu; die Verantwortlichkeit der Ræthe der Monarchen in England, Aragonien, Ungarn, Siebenbürgen und Schweden, 1189-1748. Leipzig, Friedrich. — *J. Haller*. Die deutsche Publizistik 1668-1674. Heidelberg, Winter. — *Kindt*. Gründe der Gefangenschaft Richards I von England. Berlin, Mayer et Mittler. — Quellen zur Geschichte der Juden in Deutschland. Vol. II. Berlin, Simion. — *Rodenberg*. Innocenz IV und das Königreich Sicilien 1245-1254. Halle, Niemeyer. — *R. Hirsch*. Studien zur Geschichte König Ludwigs VII von Frankreich. Leipzig, Fock. — *G. Mentz*. Ist es bewiesen dass Trithemius ein Fælscher war? Jena. Pohle. — *F. Priebatsch*. Die deutschen Stædte im Kampfe mit der Fürstengewalt. Vol. I : die Hohenzollern und die Stædte der Mark in 15 Jahrh. Berlin, Weidmann.

Histoire locale. — *Keussel*. Die Matrikel der Universitæt Kœln 1389-1559. Tome I. Bonn, Behrendt. — *E. Schulze*. Lebensbeschreibung des Prinzen L. G. von Hessen-Homburg; Homburg, Fraunholz. — *J. Lœser*. Geschichte der Stadt Baden von den æltesten Zeit bis auf die Gegenwart. Bade, Sommermeyer.

Autriche-Hongrie. — Mgr G. Fraknoi, le savant éditeur des *Monumenta vaticana ad historiam Hungariae spectantia*, a résolu de consacrer sa fortune à la création d'une école hongroise pour les études d'histoire et d'archéologie à Rome. Le terrain est acquis et les constructions commencées.

— Le Dr Th. Friedrich a été nommé professeur d'histoire orientale à l'université d'Innsbruck; le Dr Dembinsky professeur d'histoire générale et le Dr Finkel professeur d'histoire autrichienne à celle de Lemberg.

Livres nouveaux. — *Ortvay*. Geschichte der Stadt Pressburg. Vol. I : Bis zum Erlöschen des Arpadenhauses. 1re moitié. Presbourg, Stampfel.

Grande-Bretagne. — M. Stanley Lane-Poole vient de terminer son Catalogue des monnaies des empereurs mongols de l'Hindoustan

qui sont au British Museum ; les types, au nombre de 1,400, couvrent la période de 1525 à 1835. Ce volume, le 14e de la collection, complète la description par l'auteur de toutes les monnaies mahométanes du Musée.

— Le maréchal Fabert est un héros modeste ; il est de ceux que, dans nos écoles primaires, on propose pour modèle aux futurs citoyens : il doit leur apprendre que, même dans un état monarchique, l'application soutenue, l'amour du devoir, le désintéressement pourraient conduire un simple roturier aux premiers rangs de l'armée. Est-ce aussi pour donner cette leçon à ses compatriotes que M. George Hooper a écrit après et d'après le livre de M. Borelly la biographie d'*Abraham Fabert*, « le premier des maréchaux de France sortis du rang ? » C'est à ce titre seul qu'il pourra intéresser les lecteurs anglais ; les lecteurs français n'y trouveront rien qu'ils ne connaissent déjà ; mais ce n'est pas pour eux que feu M. Hooper a écrit cette attachante biographie (Longmans, VI-270 p. in-8°. Prix : 10 sh.).

— La librairie Quaritch vient de publier un ouvrage de grand luxe intitulé : *The costume of the clans*, avec des observations sur la littérature, les arts, l'industrie et le commerce des hautes terres d'Écosse et des îles occidentales pendant le moyen âge, et sur l'influence des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles sur la condition de ces clans, par MM. John Sobiesky Stalberg Stuart et Ch. Edward Stuart, avec 37 planches illustrant l'histoire, les antiquités et le costume des clans des hautes terres, copiés d'après les originaux authentiques et avec une introduction biographique.

— Le *Dictionary of national biography* en est au tome XXX, qui comprend les noms de *Johnes* à *Kenneth* (Smith, Elder et Cie). Depuis le t. XXVII, il paraît sous la direction de M. Sidney Lee ; un volume est mis en vente environ tous les trois mois. Le prix de chacun est de 15 sh.

Livres nouveaux. — *W. Fowler*. Julius Caesar and the foundation of the roman imperial systeme (heroes of the nations). Putnam. — *H. S. Skeats*. History of the free churches of England from the reformation to 1851. Alexander et Shepheard. — *Chedomil Mijatovich*. Constantine, the last emperor of the Greeks. Sampson Low. — *W. C. Sydney*. England and the English in the XVIIIth cent. Ward et Downey. — *A. S. Murray*. Handbook of greek archæology. Murray. — *P. Gardner*. New chapters in greek history. Ibid. — *Fr. P. Verney*. Memoirs of the Verney family during the civil war. Longmans. — *C. Hazlitt*. The livery companies of the city of London. Swan Sonnenschein.

Pays-Bas. — Sur les frontières des provinces hollandaises, Drente et Groningue, on a découvert de nouveaux fragments des chemins antiques appelés généralement « Bohlwege » dans les marais de Valthen (le pont de Valthen).

— Notre collaborateur M. Blok, de Groningue, a publié le premier volume de son histoire du peuple néerlandais (*Geschiedenis van het neder-*

lansche volk. Groningue, Wolters), où il traite de l'histoire sociale, avant 1300, des contrées qui, plus tard, s'appelèrent les Pays-Bas; il y ajoute un essai sur les sources de l'histoire de ces contrées dans le moyen âge et trois cartes historiques.

— Dans les travaux de la Société d'histoire à Utrecht, M. Muller, archiviste d'Utrecht, a publié l'ancien cartulaire de l'évêché d'Utrecht (*Het oudste cartularium van het stich Utrecht*. La Haye, Nyhoff). Cette intéressante publication s'ouvre par une savante introduction sur la manière dont furent composés les anciens cartulaires de l'évêché; les textes de ces diplômes, déjà connus depuis longtemps, y sont donnés avec un appareil diplomatique très complet d'après divers manuscrits anciens.

— M. Brugmans, de Groningue, est chargé par le gouvernement néerlandais d'une mission scientifique dans les archives de l'Angleterre pour y compléter et poursuivre les recherches commencées l'an dernier par M. Blok (voir *Rev. hist.*, numéro de mars-avril 1892, p. 444). Il a publié une thèse de doctorat sur les relations entre l'Angleterre et les Pays-Bas dans les premières années de la reine Élisabeth (*De betrekkingen tusschen Engeland en de Nederlanden*, 1558-1567, Groningue, Wolters), où il traite en premier lieu des relations commerciales; il montre que les relations politiques d'Élisabeth avec le prince d'Orange et son parti étaient presque nulles dans cette période.

— M. de Hullu a publié une thèse sur le grand schisme d'Utrecht (*Bydrage tot de geschiedenis van het Utrechtsche Schisma*. La Haye, Nyhoff), dans laquelle il décrit d'une manière attrayante l'histoire des troubles qui désorganisèrent le diocèse d'Utrecht, de 1423 à 1432, et affaiblirent la domination temporelle des évêques.

— La dernière publication de M. Habets est le premier volume de l'inventaire des archives du chapitre de Thorn, célèbre abbaye dont le domaine est à présent incorporé dans la province néerlandaise du Limbourg (*De archieven van het hoppitel der hoogadellijke rijksabdij Thorn*. La Haye, Landsdrukkerij). Ce volume comprend les chartes et diplômes de l'abbaye, de 966 à 1550. Le savant éditeur défend dans sa préface l'authenticité contestée de la charte fondamentale de l'abbaye, charte de 992, à ce que l'on a prétendu.

— Dans les travaux de la Société pour la publication des sources de l'ancien droit néerlandais, M. Fruin a donné le premier volume des sources du droit médiéval des petites villes du pays d'Utrecht.

— Sur le caractère du prince Guillaume Ier d'Orange, un anonyme a publié une seconde brochure en réponse à un article où notre collaborateur M. Blok avait critiqué sa première brochure (*Lodewijk van Nassau en Willem de Zwijger*. Roermond, Vander Marck). Le même sujet a été traité par M. Kiersch dans une étude (*Zets over Willem van Orange en Philips II*. La Haye, Van Stockum) où les accusations de

l'adversaire catholique sont réfutées d'une manière aussi nette que sérieuse.

— La grande publication de MM. Muller, de Leyde, et Diederick sur le duc d'Anjou est enrichie d'un troisième volume, qui s'arrête en janvier 1581.

— M. Reitsma mérite la reconnaissance de tous ceux qui étudient l'histoire ecclésiastique des Pays-Bas pour le premier volume de son *Histoire de la Réforme et de l'Église réformée dans les Pays-Bas* (Groningue, Wolters). En même temps il a publié, de concert avec M. Van Veen, le premier volume des *Actes synodaux*, de 1572 à 1620; ils sont très intéressants pour l'étude des commencements de l'Église réformée dans les Pays-Bas.

— M. Knuttel traite, dans un volume intitulé : *De toestand der nederlandsche katholieken tijdens de Republick* (1581-1702), de la situation des catholiques dans les Provinces-Unies ou plutôt des persécutions subies par l'Église catholique dans les Pays-Bas sous le régime calviniste. Le volume est écrit d'une manière lucide et donne un aperçu très complet de la matière intéressante.

— La Société d'histoire d'Utrecht a publié le second volume du *Journal de Van Riebeek*, fondateur de la colonie hollandaise du Cap (1656-1658). Le volume contient une foule de renseignements, surtout ethnographiques et climatologiques, sur l'Afrique méridionale.

— Les lettres de Christiaen Huygens, dont nous annonçons le quatrième volume, contiennent des données intéressantes sur l'histoire de la Société française et hollandaise vers 1660.

— Nous appelons l'attention des archivistes sur une nouvelle publication, le *Nederlandsch archievenblad*. Les archivistes de la Hollande se sont réunis au commencement de cette année pour former une société, qui s'occupera des études archivales, de la position des archivistes dans l'État, etc. La rédaction de la *Revue*, organe de cette société, que nous venons de nommer et dont les premiers numéros ont paru, est confiée à M. Gratama, archiviste de Drente.

LISTE DES LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE[1].

(Nous n'indiquons pas ceux qui ont été appréciés dans les Bulletins et la Chronique.)

Ch.-L. Chassin. La préparation de la guerre de la Vendée, 1789-93. Tome III. Impr. P. Dupont. 628 p. in-8°. — Ign. de Coussemaker. Un cartulaire de l'ab-

1. Les livres dont le format et le lieu de publication ne sont pas indiqués sont en in-8° et publiés à Paris ou (pour les livres anglais) à Londres.

baye de N.-D. de Bourbourg. Lille, Ducolombier. 2 vol. XII-662 et 108 p. — DAUBIGNY. Choiseul et la France d'outre-mer après le traité de Paris. Hachette. XII-352 p. Prix : 7 fr. 50. — M. DUBOIS. Examen de la géographie de Strabon. A. Colin. XXVI-390 p. in-8°. — V. DUPUY. Souvenirs militaires, 1794-1816; publiés par le général Thomas. C. Lévy. VIII-316 p. in-12. Prix : 3 fr. 50. — V. FOURNEL. Le patriote Palloy et l'exploitation de la Bastille. Champion. 363 p. — A. DE GALTIER DE LAROQUE. Le marquis de Ruvigny et les protestants à la cour de Louis XIV, 1643-1685. Plon et Nourrit. 310 p. in-12. — Ch. GOMEL. Les causes financières de la Révolution française; les ministères Turgot et Necker. Guillaumin. XXXI-548 p. Prix : 8 fr. — LAQUIANTE. Un Prussien en France en 1792; lettres intimes de J. F. Reichardt, traduites et annotées. Perrin. 430 p. — Le P. A. LARGENT. Études d'histoire ecclésiastique. Retaux-Bray. VII-377 p. — Jos. LEFORT. La condition de la propriété dans le nord de la France : le droit de marché. Thorin. VII-223 p. — A. LE ROY. La France et Rome de 1700 à 1715. Histoire diplomatique de la Bulle Unigenitus. Perrin. XXIII-794 p. — J. MASSE. Histoire de l'annexion de la Savoie à la France en 1772. 1re partie : 1er janv.-6 oct. 1792. Grenoble, Allier. 100 p. — P. PASCAL. Élie Benoist et l'Église réformée d'Alençon. Fischbacher. 207 p. — A. DE PONTBRIANT. Histoire de la principauté d'Orange, suivie de lettres inédites. Picard; Avignon, Séguin. 466 p. — P. DE ROUSIERS. La vie américaine. 698 p. gr. in-8°. — L. THUASNE. Djem-Sultan, fils de Mohammed II, 1459-1495; étude sur la question d'Orient à la fin du XVe s. Leroux. XII-457 p.

X. MOSSMAN. Mélanges alsatiques. Colmar, Jung. 212 p.

MULLER et DIEGERICK. Documents concernant les relations entre le duc d'Anjou et les Pays-Bas, 1576-1582. Vol. II et III. La Haye, Nijhoff. X-654 et XI-694 p.

P. FREDERICQ. Geschiedenis der Inquisitie in de Nederlanden, 1025-1520. 1re partie : XIe-XIIIe s. Gand, Vuylsteke; La Haye, Nijhoff. 114 p. in-8°. Prix : 3 francs.

Le P. J. J. BERTHIER. La porte Sainte-Sabine à Rome; étude archéologique. Fribourg (Suisse). Librairie de l'Université. XII-90 p. in-4°. — B. VAN MUYDEN. La Suisse sous le pacte de 1815. 2e série : 1830-1838. Lausanne, Rouge; Paris, Fischbacher. LXIV-562 p. Prix : 8 fr.

Al. BERGENGRUEN. Die Aufzeichnungen des Riga'schen Rathssecretærs Johann Schmiedt, 1558-1562. Leipzig, Duncker et Humblot. XXXIV-164 p. — Dr H. BLOCH. Forschungen zur Politik Kaiser Heinrichs VI, 1191-1194. Berlin, Behr. 105 p. in-12. — DIERAUER. Geschichte der Schweizerischen Eidgenossenschaft. Bd. II, bis 1516. Gotha, Perthes. XVI-502 p. — M. LENZ. Briefwechsel Landgraf Philipp's des Grossmüthigen von Hessen mit Bucer. 3e partie. 638 p. — Nuntiaturberichte aus Deutschland. 1re partie : 1533-1559. Gotha, Perthes. 2 vol., VIII-470 et LVII-615 p. Prix : 20 et 14 m. — K. W. NITZSCH. Geschichte des deutschen Volkes bis zum Ausgang der Ottonen. 2e édit. Leipzig, Duncker et Humblot. XX-396 p. Prix : 7 m. 20. — G. STIEVE. Der oberœsterreichische Bauernaufstand des Jahres 1626. Munich, Rieger. 2 vol. XXIV-343 et 318 p. — A. STRECKER. Franz von Meinders; ein Brandenburgisch-preussischer Staatsmann. Leipzig, Duncker et Humblot. VII-152 p.

RADIMSKY. Die præhistorischen Fundstætten, mit besonderer Rücksicht aus Bosnien und die Hercegovina. Publ. par la Landesregierung für B. und H. im Sarajevo, 184 p.

G. Storm. Maria Stuart, med illustrationer. Christiania, Cappelens, 220 p.

Sir W. Anson. Law and custom of the constitution. 2e partie : the Crown. Oxford, Clarendon press. xxiv-495 p. — Archbold. The Somerset religious houses. Cambridge, University press. xii-407 p. — Edw. Sp. Beesly. Queen Elizabeth. Macmillan (Twelve english Statesmen). vii-255 p. — H. R. F. Bourne. Sir Philip Sidney. Putnam. xviii-384 p. (Heroes of the nations). Prix : 5 sh. — R. W. Cochran-Patrick. Mediæval Scotland. Glasgow, Maclehose. 1892, viii-200 p. — Ch. Creighton. A history of epedemics in Britain. Cambridge, University press. xii-706 p. — Edw. A. Freeman. The history of Sicily. T. III : the Athenian and carthaginian invasions. Oxford, Clarendon press. xxxv-750 p. — R. Holmes. The Blackfriars of Pontefract. Impr. Holmes, Pontefract. 122 p. — Ingram. England and Rome, from the Norman conquest to the Revolution of 1688. Longmans. xix-430 p. — G. H. Orpen. The song of Dermot and the earl ; an old french poem ; edited with litteral translation and notes. Oxford, Clarendon press. xlx-355 p. in-12. — Sir J. Ramsay. Lancaster and York. Ibid. 2 vol. xlii-498 et xxxiii-560 p. — Ridjeway. The origin of metallic currency and weight Standards. Cambridge, University press. xii-417 p. — J. H. Round. Geoffrey de Mandeville ; a study of the anarchy. Longmans. xii-461 p.

Ch. Mc. Lean Andrews. The old english manor ; a study in english economic history. Baltimore, J. Hopkins press. xi-291 p. — Edw. G. Bourne. The demarcation line of Alexander VI. 55 p. S. l. n. d.

F. Calvi. Storia del castello di Milano, detto di Porto Giovia. Milan, Vallardi. 547 p. Prix : 10 l. — D. Gnoli. Un giudizio di lesa romanità sotto Leone X, aggiuntevi le orazioni di Celso Mellini e di Cristoforo Longolio. Rome, tip. della Camera dei deputati. 165 p. — Giov. Oberziner. Alcibiade e la mutilazione delle Erme. Genova, Donath, 125 p. — G. Romano. Cronaca del soggiorno di Carlo V in Italia, 1529-1530. Milan, Hœpli, 226 p.

Erratum du précédent numéro.

P. 41. Effacer la note 1 et l'appel de note.

P. 106, l. 14, *au lieu de :* son droit de catholique, *lisez :* son devoir de catholique.

P. 127, l. 17, *au lieu de :* les publications des documents inédits de la Société de l'Histoire de France, *lisez :* les publications de la collection des documents inédits et de la Société de l'Histoire de France.

P. 130, l. 31, *au lieu de :* Portraits contemporains, *lisez :* Portraits d'écrivains.

P. 138. Le premier appel de note doit être supprimé et l'appel [8] doit être placé ligne 22, après les mots : a publié.

P. 240, l. 7, *au lieu de :* tome VI, *lisez :* tome IV.

P. 240, l. 32, *au lieu de :* sous les Grisons, *lisez :* dans les Grisons.

TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.

Pages

Cte J. Du Hamel de Breuïl. Testament politique de Charles V de Lorraine; suite et fin 1

Alfred Leroux. La royauté française et le saint empire romain au moyen âge 241

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

John Bérard. Aristote; la constitution d'Athènes. 289

Baron A. du Casse. Journal et correspondance de la reine Catherine de Wurtemberg. 58, 322

J. Flammermont. L'authenticité des Mémoires de Talleyrand . 69

N. Jorga. Une collection de lettres de Philippe de Maizières . 39, 306

BULLETIN HISTORIQUE.

France, par L. Farges, A. Molinier, G. Monod 100, 343

Italie. Moyen âge, par C. Cipolla 131, 378

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

H. Beaudouin. La vie et les œuvres de J.-J. Rousseau. **(Ph. Godet.)** 162

A. Bloch. Phœnisches Glossar. **(Clermont-Ganneau.)** . . 393

W. Brœcking. Die franzœsische Politik Papst Leos IX. **(A. Luchaire.)** 400

M. Brosch. Gesch. von England 1509-1688. **(M. Philippson.)** 408

A. Foresti. Saggi sulle origini della epopea greca. **(P. Monceaux.)** 395

L. Goldschmidt. Handbuch des Handelsrechts. **(G. Blondel.)** 396

L. Huberti. Gottesfrieden and Landfrieden. **(A. Luchaire.)** . 403

Ém. de Laveleye. Le gouvernement dans la démocratie. **(Eug. d'Eichthal.)**. 158

J. Ramos Coelho. Historia do infante D. Duarte. **(H. Léonardon.)** 152

H. Welzhofer. Geschichte des griechischen Volkes bis zur Zeit Solons. **(P. Monceaux.)** 394

LISTE ALPHABÉTIQUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

FRANCE.

1. Académie d'Aix. 426

2. Académie de Bordeaux 426

3. Académie de Caen. 427

4. Académie de Dijon 423

5. Académie des inscriptions et belles-lettres. 172, 419

Pages
6. Académie des sciences de Toulouse 426
7. Académie des sciences morales et politiques 173, 420
8. Annales de Bretagne 421
9. Annales de Géographie 416
10. Annales de l'Est 420
11. Annales de l'École libre des sciences politiques . . . 418
12. Annales de la faculté des lettres de Bordeaux . . . 174
13. Annales de la Société d'émulation de l'Ain 175
14. Annales du Midi 421
15. Bibliothèque de l'École des chartes 165, 412
16. Bulletin critique 166, 416
17. Bulletin de correspondance hellénique 167
18. Bulletin d'histoire ecclésiastique 175, 422
19. Bulletin d'hist. et d'arch. du dioc. de Dijon 176
20. Comité des travaux historiques 169
21. Commission hist. et archéol. de la Mayenne 424
22. Le Correspondant 171, 418
23. Journal des Savants 166, 417
24. Mélanges d'archéologie et d'histoire 168, 414
25. Nouvelle Revue historique de droit 415
26. Polybiblion 418
27. La Révolution française 166, 413
28. Revue africaine. 180, 428
29. Revue archéologique 168, 414
30. Revue critique d'histoire et de littérature 167, 416
31. Revue de l'Agenais 180
32. Revue de l'Anjou 178
33. Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou 179
34. Revue de Champagne et de Brie 175, 422
35. Revue de Gascogne 180, 422
36. Revue de Géographie. 416
37. Revue de l'Histoire des religions 171, 414
38. Revue de Saintonge et d'Aunis 176
39. Revue des Deux-Mondes. 171, 419
40. Revue des Études juives. 415
41. Revue des Questions historiques 412
42. Revue d'histoire diplomatique 413
43. Revue générale du droit 171
44. Revue historique du département du Tarn. 177
45. Revue historique et archéologique du Maine 176, 422
46. Revue maritime et coloniale 416
47. Société académique de Brest 424
48. Société académique de l'Aube 422
49. Société académique de Saint-Quentin 423
50. Société des Beaux-Arts de Caen 427
51. Société archéologique et historique de la Charente . . 425
52. Société belfortaine d'émulation 427

Pages
53. Société d'agricult., sciences et arts de la Haute-Saône. 423
54. Société d'agricult., sciences et arts de la Sarthe . . . 424
55. Société de l'Histoire du protestantisme français . . . 174, 420
56. Société de statistique de Marseille 427
57. Société des Antiquaires de l'Ouest 176, 428
58. Société des beaux-arts de Caen 427
59. Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze . . 177
60. Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes 427
61. Société éduenne 175, 428
62. Société nationale des Antiquaires de France 173

ALSACE-LORRAINE.

1. Jahrbuch der Geschichte von Elsass-Lothringen. . . 181
2. Jahrbuch d. Gesellschaft f. Lothringische Geschichte . 428
3. Jahresbericht d. Vereins f. Erdkunde zu Metz . . . 181

BELGIQUE.

1. Analecta Bollandiana 181
2. Annales de la Société archéologique de Bruxelles . . 182
3. Het Belfort 184
4. Le Magasin littéraire de Gand. 183
5. Messager des sciences historiques de Belgique . . . 181, 451
6. Le Muséon 182
7. Revue belge de numismatique. 183
8. Revue bénédictine de l'abbaye de Maredsous 183
9. Revue de Belgique 183
10. Revue générale de Belgique 183, 451

ALLEMAGNE.

1. Akademie der Wissenschaften (Berlin). 196, 439
2. Akademie der Wissenschaften (Munich) 196
3. Annalen des histor. Vereins für den Niederrhein . . 440
4. Archiv für katholisches Kirchenrecht 438
5. Archiv für Kirchengeschichte des Mittelalters . . . 434
6. Baltische Studien 196
7. Beitræge zur Geschichte der Stadt Greifswald . . . 196
8. Deutsche Revue. 189
9. Deutsche Rundschau 189
10. Festschrift zum 50 jæhr. Jubil. d. Ver. im Rheinlande 191
11. Forschungen zur brandenburgische Geschichte . . . 195
12. Freiburger Diœcesan Archiv 441
13. Germania. 189
14. K. Gesellschaft d. Wissenschaften zu Gœttingen . . 197, 439
15. Gœttingische gelehrte Anzeigen 435
16. Grenzboten 435
17. Hermes 185
18. Historische Zeitschrift. 430
19. Historisches Jahrbuch 429
20. Historisches Taschenbuch 430
21. Jahrbuch des k. d. archæologischen Instituts. . . . 435

Pages
22. Jahrbuch für Gesetzgebung im deutschen Reiche . . 189
23. Jahrbücher für protestantische Theologie 187
24. Der Katholik. 188
25. Mittheilungen aus dem Stadtarchiv von Kœln . . . 292
26. Mittheilungen d. k. d. archæologischen Instituts . . 184
27. Mittheilungen d. Oberhessischen Geschichtsvereins . 442
28. Mittheilungen d. Vereins für Gesch. von Annaberg . 195
29. Mittheilungen d. Vereins für Gesch. von Osnabrück . 442
30. Mittheilungen d. Niederlausitzer Gesellschaft. . . . 444
31. Mittheilungen vom Freiberger Alterthumsverein . . 444
32. Die Nation 190
33. Neuburger Collectaneenblatt 440
34. Neue Heidelberger Jahrbücher 441
35. Neue kirchliche Zeitschrift. 188
36. Neue Jahrbücher für Philologie und Pædagogik. . . 186
37. Neues Archiv 184, 434
38. Neues Archiv für sæchsische Geschichte 194, 434
39. Neues Lausitzisches Magazin 444
40. Nord und Süd 190
41. Philologus 186
42. Preussische Jahrbücher 190
43. Rheinisches Museum für Philologie. 436
44. Sæchsische Gesellschaft der Wissenschaften 197
45. Sammlung v. Vortrægen d. Mannheim. Alterthumsver. 191
46. Schriften des Vereins f. d. Bodensees Geschichte . . 191
47. Theologische Quartalschrift. 438
48. Theologische Studien und Kritiken 189
49. Westdeutsche Zeitschrift 442
50. Zeitschrift der Gesellschaft von Freiburg i. B. . . . 441
51. Zeitschrift der Savigny-Stiftung 437
52. Zeitschrift des westpreussischen Geschichtsvereins. . 196
53. Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins 192
54. Zeitschrift des Harzvereins f. Geschichte 193
55. Zeitschrift des deutschen Palæstina-Vereins 436
56. Zeitschrift des Münchener Alterthumsvereins . . . 191
57. Zeitschrift des histor. Vereins f. Niedersachsen . . . 443
58. Zeitschrift des Vereins f. Thüringische Geschichte . . 193
59. Zeitschrift für Assyriologie 436
60. Zeitschrift für deutsche Culturgeschichte 436
61. Zeitschrift für deutsche Philologie 187
62. Zeitschrift für die gesammte Staatswissenschaft. . . 189
63. Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins. . . . 439
64. Zeitschrift für Theologie und Kirche 438
65. Zeitschrift für westfælische Geschichte. 192
66. Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie. 439

AUTRICHE-HONGRIE.

1. Académie des sciences de Cracovie 203, 445
2. K. Akademie der Wissenschaften 198, 444
3. Archæologisch-epigraphische Mittheilungen 197

Pages
4. Archiv für œsterreichische Geschichte 199
5. Beitræge zur Kunde Steiermærk. Geschichtsquellen . 203
6. Blætter d. Vereins f. Landeskunde Niederœsterreichs. 201
7. Festgabe d. Vereins f. Landeskunde Niederœsterreichs. 201
8. Mittheilungen d. hist. Vereins f. Steiermark 203
9. Mittheilungen d. Instituts f. œsterr. Geschichtsforsch. 200, 444
10. Wiener Studien. 202
11. Wiener Zeitschrift f. d. Kunde d. Morgenlandes. . . 202
12. Zeitschrift f. d. œsterreichischen Gymnasien. . . . 202

GRANDE-BRETAGNE.

1. The Academy 205, 446
2. The Athenaeum 206, 447
3. The Contemporary Review 207, 448
4. The Edinburgh Review 448
5. The English historical Review. 204, 445
6. Imperial and asiatic quarterly Review 207
7. Journal of Gypsy lore Society. 208
8. The Nineteenth Century. 207, 448
9. The Quarterly Review 449

ÉTATS-UNIS.

1. The Nation 208
2. Political science quarterly 208

ITALIE.

1. Archivio della r. società romana di storia patria . . . 211
2. Archivio storico italiano. 209, 449
3. Archivio storico per le provincie napoletane 211
4. Archivio storico lombardo 210
5. Archivio storico siciliano 210
6. Atti della R. Accademia dei Lincei 212
7. Bullettino dell' Istituto storico italiano 213
8. Giornale ligustico 212, 451
9. Nuovo archivio veneto 211
10. Rivista storica italiana 209, 450
11. Studi e documenti di storia e diritto. 212

RUSSIE.

1. Revue historique 215
2. Russische Revue 215

ESPAGNE.

1. Boletin de la R. Academia de la historia 213
2. El Archivo 215, 451

DANEMARK.

1. Historisk Tidsskrift 215
2. Oversigt over Videnskabernes Selskabs Forhandlinger. 215
3. Videnskabernes Selskabs Skrifter 215

Chronique et Bibliographie 216, 451
Liste des Livres déposés au bureau de la Revue 464

BIBLIOGRAPHIE[1].

HISTOIRE GÉNÉRALE.

Arneth (chevalier *d'*) et *J. Flammermont*. Correspondance secrète du comte Mercy-Argenteau. Tome II, 117.

Dezobry et *Bachelet*. Dictionnaire général d'histoire et de géographie; nouv. édit. par Darsy, 125.

Dumas (*J.-B.*). La guerre sur les communications allemandes en 1870, 120.

Goldschmidt. Handbuch des Handelsrechts, 397.

Huberti. Gottesfrieden und Landfrieden, 403.

Leroux (*Alf*). Nouvelles recherches critiques sur les relations politiques de la France avec l'Allemagne, 1292-1378, 350.

Moltke (maréchal *de*). La guerre de 1870, trad. p. Jæglé, 121.

— Lettres à sa mère et à ses frères Adolphe et Louis, 121.

Scheibert. La guerre franco-allemande de 1870; trad. p. Jæglé, 121.

Sorel (*Albert*). L'Europe et la Révolution française, 109.

Tratchevsky. Correspondance diplomatique entre la Russie et la France au temps de Napoléon Ier. Tome II, 236.

ANTIQUITÉ.

Bloch. Phœnicisches Glossar, 393.

Cauer (*Fr.*). Hat Aristoteles die Schrift vom Staate der Athener geschrieben? 301.

Cavagnaro. Gli Ebrei in Egitto, 235.

Corréard. Hérodote, 376.

Darmesteter (*J.*). Les prophètes d'Israël, 128.

Foresti. Saggi sulle fonti dell' epopea greca, 396.

Haussoullier. Aristote, constitution d'Athènes, 289.

Kaibel et *Wilamowitz-Mœllendorf*. Aristotelis Πολιτεία Ἀθηναίων, 291.

Kenyon. Aristle on the constitution of Athens, 289.

Reinach (*Th.*). Aristote; la république athénienne, 289.

Weil. Les Hermocopides et le peuple d'Athènes, 219.

Welzhofer. Geschichte des griechischen Volkes bis zur Zeit Solons, 394.

FRANCE.

Allain (abbé). L'œuvre scolaire de la Révolution, 115.

Allais (*Gustave*). Malherbe et la poésie française à la fin du XVIe siècle, 102.

Apollinaire de Valence (le Père). Correspondance de Peiresc avec plusieurs missionnaires et religieux de l'ordre des Capucins, 463.

Arbellot (abbé). Histoire des origines chrétiennes de la Gaule dans Grégoire de Tours, 223.

Aulard. Le culte de la Raison et le culte de l'Être suprême, 369.

— Documents sur la Société des Jacobins, 219.

Baille. Souvenirs d'Annam, 124.

Baudens. Une petite ville pendant la Révolution, 114.

Beaudoin (*Henri*). La vie et les œuvres de J.-J. Rousseau, 162.

Bled. La garnison de Saint-Omer en 1597-98, 461.

Boissier. Saint-Simon, 376.

Bonaparte (prince *Roland*). Une excursion en Corse, 223.

Brun-Durand. Dictionnaire topographique de la Drôme, 221.

Buisson. Sébastien Castellion; sa vie et son œuvre, 1515-1563, 362.

Cazauran (abbé). Séminaires de la province d'Auch, 461.

Chuquet. L'expédition de Custine, 113.

Clédat. Rutebeuf, 222.

Clérembray. Le mystère de Forges-les-Eaux, 223.

1. Nous indiquons ici, outre les ouvrages qui ont été l'objet d'un compte-rendu spécial, ceux qui sont appréciés dans les *Bulletins* et dans la *Chronique*.

Delalain. Notice complémentaire sur Galliot du Pré, 460.
Didier. Lettres et négociations de Claude de Mondoucet, 101.
Dupuy (*Adrien*). Histoire de la littérature française au XVIe siècle, 102.
Everitt. Guillotine the great and her successor, 230.
Farges. Stenhal diplomate, 125.
Frey (colonel). Pirates et rebelles au Tonkin, 124.
Froidevaux. Étude sur la « Lex dicta Francorum Chamavorum » et les Francs du pays d'Amor, 347.
Fustel de Coulanges. Les transformations de la royauté pendant l'époque carolingienne, 343.
Hauser. François La Noue, 359.
Herbé (général). Français et Russes en Crimée, 118.
Hérisson (comte *d'*). Les responsabilités de l'année terrible, 120.
Hooper. Abraham Fabert.
Jadart. Bibliographie des ouvrages concernant la vie et le culte de saint Rémi, 222.
Janet. Fénelon, 376.
Jullien. La fondation de Lyon, 223.
La Faye (*J. de*). Histoire de l'amiral Courbet, 123.
La Ferrière (*H. de*). La Saint-Barthélemy, 354.
Lano (*Pierre de*). La cour de Napoléon III, 119.
Lanson. Boileau, 376.
Lauwereyns de Rosendaele. Petites histoires andomaroises, 460.
Lescure (*M. de*). Châteaubriand, 376.
— Bernardin de Saint-Pierre, 376.
Longnon (*Aug.*). Œuvres complètes de Villon, 220.
— Dictionnaire topographique de la Marne, 221.
Macdonald, duc de Tarente. Souvenirs, publiés par C. Rousset, 370.
Malus. L'agenda de, 119.
Marion. Machault d'Arnouville, 365.
Maulde-la-Clavière. Histoire de Louis XII, 100.
Méric (abbé *Élie*). Le clergé et les temps nouveaux, 106.
Mondoucet (*Claude de*). Voy. Didier.
Morillot. Boileau.
Morny (duc *de*). Une ambassade en Russie, 1856, 117.
Nys (*Ernest*). Les théories politiques et le droit international en France jusqu'au XVIIIe siècle, 108.
P. H. X. La politique française en Tunisie, 121.
Paléologue (*Maurice*). Alfred de Vigny, 222.
Pascal. Élie Benoist et l'église réformée d'Alençon, 461.
Pélissier (*L.-G.*). Documents annotés, 462.
— Les amis d'Holstenius, 463.
Petiet (*Raynald*). Du pouvoir législatif en France depuis l'avènement de Philippe le Bel jusqu'en 1789, 109.
Petit. Le Tonnerrois sous Charles VI et la Bourgogne sous Jean Sans-Peur, 461.
Pichon. La diplomatie de l'Église sous la 3e République, 107.
Poiré (*Eug.*). La Tunisie française, 123.
Rébelliau. Bossuet, historien du protestantisme, 103.
Ribot. Rapports au président de la République sur la situation de la Tunisie, 123.
Rod. Stendhal, 124, 222.
Rousset. Voy. Macdonald.
Schuré. Les grandes légendes de France, 130.
Sée. Louis XI et les villes, 352.
Sourches (marquis *de*). Mémoires, 219.
Tamizey de Larroque. Le livre de raison de la famille Dudrot de Capdebosc, 462.
— Les correspondants de Peiresc, 462.
Thoumas (général). Causeries militaires. Les Français au Mexique, 119.
Thureau-Dangin. Histoire de la monarchie de Juillet, 370.
Villon. Voy. Longnon.
Weill. Les théories sur le pouvoir royal en France pendant les guerres de religion, 356.

ITALIE.

Aleandri. L'antica statuta municipale di Sanseverino-Marche, 391.
Amabile. La corte di Roberto d'Angiò e il viaggio del Petrarca a Napoli, 143.
Ancona (*Aless. d'*). Beatrice, 139.
Aquarone. Dante a Siena, 139.
Bartolini. Studî danteschi, 138.
Bertolotti. La musica in Mantova, 1400-1600, 383.
Biadego. Due lettere di Paolo Perez e una questione dantesca, 142.
Blandini. La tirannide italiana del Rinascimento, 379.
Briganti. Santa Rosa di Viterbo e i suoi tempi, 149.
Burckhardt. Geschichte der Renaissance in Italien, 379.
Camera. Elucubrazioni storico-diplomatiche su Giovanna I regina di Napoli e Carlo III di Durazzo, 150.
Carbonara (frà *M. de*). Studî danteschi, 137.
Cassel. « Il veltro, » der Ritter und Richter in Dante's Hœlle, 141.

Chiappelli. Catalogo di mss. Pistoiesi del sec. XII, 146.
Cochin. Boccace, 144.
Corvisieri. Notabilia temporum di A. de Tumilellis da Sant' Elia, 392.
Cosentino. Codice diplomatico di Federico III, 378.
Cotronei. Le « farse » di G. G. Alione, 387.
Covezza. Il palazzo del comune in Bologna, 131.
Cristofani. Cronaca inedita di Fr. di Andrea da Viterbo, 391.
Cristofori. Dante e Viterbo, 141.
— Giovanni Costa, umanista, 382.
Dallari. I rotuli dei lettori, legisti e artisti dello studio bolognese, 132.
Del Balzo. Poesie di mille autori intorno a Dante Alighieri, 138.
Del Carlo. Castruccio degli Antelminelli signore di Lucca, 145.
Del Lungo. Canzone di M. Cino da Pistoia per la morte di Beatrice, 140.
— Il volgar fiorentino nel poema di Dante, 140.
Fabretti. La prostituzione in Perugia nei sec. XIV-XV, 135.
Fracassetti. In epistolas Fr. Petrarchae de rebus familiaribus et variis adnotationes, 143.
Frati et *Ricci*. Il sepolcro di Dante, 139.
Gaspary. Storia della letteratura italiana, 379.
Gaudenzi. Guidonis Fabe Summa dictaminis, 132.
— I suoni, le forme e le parole dell' odierno dialetto di Bologna, 132.
Geymuller (*H. von*) et *Stegmann* (*C. von*). Die Architektur der Renaissance in Toscana, 388.
Gherardi. Le consulte della repubblica fiorentina, 136.
Ginaldi. La proprietà negli statuti delle Marche degli Abruzzi, 133.
Glissenti. Gli Ebrei nel Bresciano al tempo della dominazione veneta, 382.
Guarnerio. Le donne della Barbagia in Sardegna, secondo Dante e i suoi commentatori, 142.
Hettinger. Die Gœttliche Komœdie des Dante Alighieri, 140.
Imbriani. Studî danteschi, 140.
Jacopone di Todi, 149.
Kirner. Sulle opere storiche di Fr. Petrarca, 143.
Lagumina. Codice diplomatico dei Giudei di Sicilia, 392.
Lanza di Scalea. Enrico Rosso e la confisca dei suoi mobili in Castiglione, 379.
Le Monnier. Histoire de saint François d'Assise, 134.
Levi (*Guido*). Regesti dei cardinali Ugolino d'Ostia e Ottaviano degli Ubaldini, 146.
Locella. Dante in deutscher Kunst, 137.
Mabille. Pétrarque et l'empereur Charles IV, 143.
Macri-Leone. Le egloghe di Dante e di Giov. di Virgilio, 142.
Mœrker. Die « Collecta », in der Monarchia Sicula Kaiser Friedrichs II, 379.
Majocchi. Il Tommaso di Aquino morì di veleno? 151.
Manno. Bibliografia storica degli stati della monarchia di Savoia, 235.
Marchesini. Brunetto Latini notaio, 136.
Medin. La profezia del Veltro, 141.
Molinier (*Émile*). Venise; ses arts décoratifs, ses musées et ses collections, 381.
Monaci. Vita di Santa Rosa, 149.
Moore. Dante and his early biographers, 138.
Morandi. Antologia critica della nostra critica letteraria, 135.
Motta. Libri di casa Trivulzio nel sec. XV, 386.
Musoni. Sulle incursioni dei Turchi in Friuli, 381.
Nottola. Selvaggia Vergiolesi e la lirica amorosa di Cino da Pistoia, 146.
Paoli (*Cesare*). Il libro di Montaperti, 136.
Parisio. Due documenti inediti della certosa di S. Stefano del Bosco, 151.
Passerini. Il casato di Dante Alighieri, 138.
Pellegrini. Di un sonetto sopra la torre Garisenda attribuito a Dante Alighieri, 139.
Piccirilli. Lo stemma ed il marco degli orefici della città di Sulmona, 151.
Preda. L'idea religiosa e civile di Dante, 137.
Raulich. La caduta dei Carraresi, signori di Padova, 382.
Renier. Il primo tipografo mantovano, 382.
Ricci. Bologna e i Bolognesi, 390.
Rondoni. Il marito di Francesca da Rimini, 141.
Rossi. The lettere di Vesp. dei Bisticci, 389.
Sartori Borotti. Trovatori provenzali alla corte dei marchesi di Este, 131.
Scartazzini. La divina commedia di Dante Alighieri, 140.
Spagnoletti. Ruggero, ultimo conte normanno di Andria, 151.
Stegmann. Michelozzo di Bartolomeo, 390.
Studî storici sul centro di Firenze, 388.

Viliari. Saggi storici e critici, 389.
Voigt. Il risorgimento dell' antichità classica, 380.
Vuillermin. Le mandement de Graines et ses franchises aux XVe et XVIe s., 387.
Zippel. Niccolò Niccoli. 389.

ALLEMAGNE.

Gersel (*Luc.*). L'Athènes de la Sprée, 463.
Schmitt. Die Gefechte bei Trautenau, 27-28 juni 1866, 232.

PAPAUTÉ.

Brœcking. Die französische Politik Papst Leos IX, 400.
Ehrle. Historia bibliothecae romanorum pontificum, 147.
Leroy-Beaulieu. La papauté, le socialisme et la démocratie, 373.
Masius. Ueber die Stellung des Kamaldulensis A. Traversari zum Papst Eugen IV und zum Basler Concil, 389.
Römer. Die pæpstliche Schwerter-Theorie, oder die Bulle « Unam sanctam, » 147.
Savini. I papi, i cardinali, etc., a giudizio di Dante Alighieri, 141.

ANGLETERRE.

Brosch. Geschichte von England, 408.
Castelot. Voy. Rogers.
Guillaume le Maréchal. Voy. Meyer.
Meyer (*Paul*). Histoire de Guillaume le Maréchal, 460.
Rogers. L'interprétation économique de l'histoire; trad. par E. Castelot, 230.
Schickler (*F. de*). Les Églises du Refuge en Angleterre, 363.
Stuart. The costume of the clans, 468.

BELGIQUE ET HOLLANDE.

Blok (*P. J.*). Geschiedenis van het nederlandsche volk, 468.
Brugmans. De betrekkingen tusschen Engeland en de Nederlanden, 1558-67, 469.
Frederichs (*Jules*). De secte der Loïsten of Antwerpsche Libertynen, 1525-1545, 224.
Fredericq (*Paul*). Geschiedenis der Inquisitie in de Nederlanden, 224.
Habets. De archieven van het hoppital der hoogadellijke rijksabdij Thorn, 469.
Knuttel. De toestand der nederlandsche katholicken tijdens de Republick, 1581-1702, 470.
Hullu. Bijdrage tot de geschiedenis van het Utrechtsche Schisma, 469.
Kiersch. Zets over Willem van Orange en Philipps II, 469.
Muller. Het oudste cartularium van het stich Utrecht, 468.
Poullet (*Edmond*). Histoire politique de la Belgique, 224.
Reitsma. Histoire de la Réforme et de l'Église réformée dans les Pays-Bas, 470.
Van Riebeek. Journal, 1656-58, 470.
De Vlaminck. Origines de la ville de Gand, 225.

SUISSE.

Bernoulli. Acta pontificum helvetica, 239.
Dierauer Geschichte der Schweizerischen Eidgenossenschaft, 239.
Muyden (*R. van*). La Suisse sous le pacte de 1815, 240.
Pictet (*Edmond*). Charles Pictet de Rochemont, 240.
Rott (*Édouard*). Inventaire sommaire des documents relatifs à l'histoire suisse, conservés dans les archives et bibliothèques de Paris, 240.
Wartmann. Rætische Urkunden, 239.
Wyss (*Georges de*). Das Reichsland Uri, 1218-1309, 239.

ESPAGNE ET PORTUGAL.

Gaudeau (le P. *Bernard*). Les prêcheurs burlesques en Espagne au XVIIIe s.; étude sur le P. Isla, 235.
Ramos-Coelho. Historia de infante D. Duarte, 152.

SUÈDE ET FINLANDE.

Appelgren. Les fortifications païennes de Finlande, 238.
Bonsdorff (*Ch. de*). Histoire de la ville d'Abo au XVIIe s., 239.
Danielson. L'union de la Finlande avec l'empire russe, 237.
Ehrström. Histoire de Helsingfors depuis 1640, 239.
Forsman. Les noms du peuple finnois au temps du paganisme, 238.
Forsström. Notices sur l'état de l'Ingrie au temps de la domination suédoise, 238.
Golovine. Le présent et le passé de la Finlande, 237.
Grotenfelt. L'empereur Alexandre II, grand-duc de Finlande, 237.
Hausen. Registrum ecclesiae Absensis, 239.

Lagus. Album studiosorum academiae Aboensis, 237.
Ordine. Pokorenie Finliandii, 236.
Pajula. L'état de l'Église de Finlande au temps de la querelle liturgique, 238.
Procès-verbaux du consistoire de l'université d'Abo, 1640-1666, 237.
Puaux. Histoire de l'établissement des protestants français en Suède, 365.
Varen. Histoire de la commune de Keuru, 239.
Yrjö-Koskinen. L'état social des tribus finnoises à la fin des temps païens, 238.

ORIENT.

Carrière. Moïse de Khoren, 219.
Deschamps (*Gaston*). La Grèce d'aujourd'hui, 463.
Patzig (*Edwin*). Johannes Antiochenus und Johannes Malalas, 231.

AMÉRIQUE.

Gaffarel. Histoire de la découverte de l'Amérique, 377.
Moireau. Histoire des États-Unis de l'Amérique du Nord, 377.

IDÉES MORALES ET POLITIQUES.

Broglie (*abbé de*). Le présent et l'avenir du catholicisme en France, 107.
Eichthal (*Eug. d'*). Socialisme, communisme et collectivisme, 220.
Federici. Les lois du progrès déduites des phénomènes naturels, 220.
Goblet d'Alviella. L'idée de Dieu dans l'anthropologie et l'histoire, 129.
Laveleye (*Ém. de*). Le gouvernement dans la démocratie, 158.
Lavollée. La morale dans l'histoire, 463.
Ostrogorski. La femme au point de vue du droit public, 219.
Roberty (*E. de*). La philosophie du siècle, 220.

L'un des propriétaires-gérants, G. MONOD.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

NON-CIRCULATING

Stanford University Libraries
3 6105 013 081 596

STANFORD UNIVERSITY LIBRARY
Stanford, California